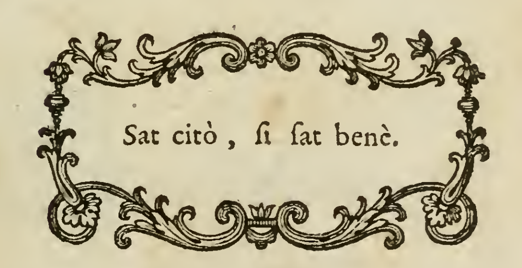


Offert à M. le Dr. A. Belin par son confrère et ami

A. Aug. Duméril

LA PRATIQUE DES ACOUCHEMENS.

Par M^R PEU, Maître Chirurgien & ancien Prevost & Garde des Maîtres Chirurgiens Jurez de Paris.



Sat citò, ſi ſat benè.

A PARIS,
Chez JEAN BOUDOT, ruë Saint Jaqües, au Soleil d'Or.

M. DC XCIV.

Avec Privilege & Aprobations.



A MONSIEUR

FAGON,

CONSEILLER DU ROI EN ſes Conſeils, Premier Médecin de feuë la Reine, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.



ONSIEUR,

Ceux qui ont écrit avant moi de la matiére que je traite, ont choiſi

des hommes du premier mérite pour ſe mettre à l'ombre de leurs grans noms. Dans le choix illuſtre qu'ils ont fait, ils n'ont pas laiſſé de me rendre ſans y penſer le meilleur office du monde. Ils pouvoient me ravir l'honneur de votre protection. J'ignore ſi c'eſt de leur part, timidité ou reſpect, raiſons d'intérêt ou de liaiſons particuliéres: j'uſe de ma bonne fortune ſans chercher trop ſcrupuleuſement à qui je la dois; ou plutôt je ne veux la devoir qu'à Vous, qu'à Votre parfait diſcernement, ou à Votre modeſtie achevée. Mais, MONSIEUR, laiſſez-vous vaincre ſur l'un & l'autre chef en ma faveur: Ne doutez point qu'avec toute l'inclination poſsible de Vous

avoir pour Patron, je n'aie craint, je n'aie balancé à Vous faire un présent que je ſais être fort au deſſous de Vous. Non : Je n'aurois pas entrepris de Vous ofrir ce Livre, ſi vos amis, qui ſont les miens, ne m'y avoient encouragé. Il leur a paru que je pouvois le mettre au jour avec quelque utilité pour le public. Seroit-ce bien aſſez, MONSIEUR, pour Vous engager à le lire, & à lui donner quelques heures d'un tems qui vous eſt ſi précieux. Il y va de ſa réüſsite & de ma gloire. Je ne voudrois pas que ſa lecture fît partie de cette étude ſerieuſe qui acroît votre réputation chaque jour aux dèpens peut-être de votre ſanté. C'eſt aſſez s'il

Vous desennuie dans ces momens que les savans hommes donnent à de moindres soins pour se délasser de plus grans. Il méritera votre protection, dés qu'il aura merité & subi votre censure.

Qui peut mieux que Vous, MONSIEUR, prononcer sur un Ouvrage de cette façon? Pasionné pour les Lettres dés votre jeunesse, exercé dans les Humanitez avec distinction, formé à la Cour qui est le centre du bon goût, acoutumé à parler à fond, à discourir avec aplaudissement de tout, depuis l'Hyssope jusqu'au Cédre, depuis le dernier des métaux jusqu'au premier des météores, du moindre insecte au plus

excellent des animaux, qui est l'Homme : En un mot consommé dans la Science de la Nature, qui n'a plus pour vous de secrets dans ses générations les plus parfaites : Vous êtes en droit de décider souverainement sur un Livre de la Profession que je faits.

Mais qui peut mieux que Vous encore le protéger, dans l'état florissant où votre mérite Vous a mis. Aprés la gloire d'avoir apartenu à la plus vertueuse Reine de nos jours, Vous avez eu celle d'être consolé de sa perte par la propre bouche du Roi. Dans sa douleur la plus vive il a observé la vôtre. Vn

coup qui menace ordinairement tant de fortunes, n'a ſervi qu'à Vous afermir. Quel prix, quel ineſtimable prix de vos juſtes larmes! Les bienfaits, la faveur du Roi; l'honneur de ſa confiance, le choix qu'il a fait de Vous pour lui répondre en quelque façon de la ſanté des Princes de ſon ſang roial: C'eſt là, MONSIEUR, *un ſolide apui pour Vous, une protection durable; qui Vous met en état de ſervir d'apui & de protecteur aux autres. Mais ce qui fait plus pour moi, dans l'intérêt que j'ai que mon Livre ſoit agréablement reçu; C'eſt l'avantage que Vous avez d'ê-*

tre parfaitement bien dans l'esprit des Dames, & sur tout de Celle qui fait aujourd'hui, plus par sa vertu que par tout le reste, le rare Ornement de la Cour. Il n'apartient qu'à Vous, MONSIEUR, *d'aller jusqu'à Elle, comme Vous avez fait par ce genre de Dédicace unique, où Vous avez sçû rendre hommage à sa Sagesse sans blesser sa Modestie, ni passer votre devoir. Joüissez seul de ce privilége. Mais du moins soufrez que ce petit Ouvrage, le fruit de mes travaux, vienne jusqu'à Vous. Trop heureux si Vous l'agréez; & si pour preuve de votre aprobation, Vous me*

laissez la gloire & la liberté de me dire,

MONSIEUR,

Vôtre tres-humble & tres-obéïssant serviteur,

P. Peu.

TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

ã ij

LIVRE SECOND.

Fin de la Table.

Aprobation & Certificat de Monſieur Clement.

JE ſous-ſigné Acoucheur de feuë Madame la Dauphine & des Princeſſes de France, & Maître Chirurgien Juré à Paris ; certifie avoir lû & examiné de l'ordre de Monſeigneur le Chancelier un livre qui a pour titre, *la Pratique des Acouchemens*, composé par Monſieur Peu mon confrére & ancien Prevoſt de nôtre Compagnie, dans lequel les curieux trouveront dequoi ſe contenter, & les perſonnes qui ſe dévoüeront à cet utile & important emploi, la vraie métode pour le pratiquer habilement. A Paris ce vingt-ſeptiéme Juin 1693. Signé CLEMENT.

Aprobation de Monſieur Berger Doien de la Faculté de Médecine de Paris.

OUY le raport de Meſſieurs Liénard, Creſſé, & Goüel commis par la Faculté de Médecine de Paris, pour examiner un livre composé par Monſieur Peu Maître Chirurgien & ancien Prevoſt & Garde des Maîtres Chirurgiens Jurez de Paris, intitulé *Pratique des Acouchemens*, ladite Faculté conſent qu'il ſoit donné au public. Fait à Paris le ſixiéme Juin 1693. Signé BERGER, Doien.

Aprobation de Monſieur Liènard Conſeiller Médecin ordinaire du Roi, Docteur, ancien Doien & ancien Profeſſeur dans la Faculté de Médecine de Paris.

ON ne ſauroit traiter un ſujet auſſi ancien & auſſi ordinaire que l'eſt celui de l'Acouchement, d'un air plus nouveau & moins commun, que Monſieur Peu le fait dans ce Livre ; ni donner à mille choſes nouvelles qui s'y liſent avec plaiſir, un tour plus net & plus clair que celui qu'il y emploie. C'eſt ce qui a fait pour moi, & qui fera pour ceux qui le liront avec la même atention, une agréable ſurpriſe & une vraie admiration. Je le conſidére comme un parterre d'une beauté ſi éclatante dans la diverſité de ſes fleurs, qu'on ne ſait à laquelle s'atacher par préférence, ni donner le prix. En éfet quoi que ce qu'on voit ici dés l'ouverture du Livre dans ce qui tient lieu de Préface, ſemble ne devoir rien laiſſer dans la ſuite capable de l'égaler en délicateſſe & en beauté : ce qu'on y trouve pourtant en continuant la lecture, fait aiſément oublier ce qu'on y a vû. Il y paroit de la Phyſique la plus recherchée, de l'Anatomie la plus nouvelle, de la Médecine la plus curieuſe au ſujet de la dépuration du ſang dans le placenta, de la Morale la plus exacte au ſujet des paſſions. La Religion & les Sacrémens y ſont traitez avec dignité ; & les véritables dévotions parfaitement démêlées d'avec les ſuperſtitions ſcrupuleuſes. La pureté de la diction y régne dans le diſcours, quoique le ſujet du Livre en ſoit naturellement moins ſuſceptible. On y épargne tout à la pudeur

du Lecteur ; & si l'Auteur y touche quelquefois par nécessité certaines matiéres inséparables de son dessein, c'est avec une délicatesse & un tour d'expression, une force & une noblesse, qui en écartent tout le danger. Ainsi, loin d'y trouver rien qui intéresse la conscience, ou qui rebute l'esprit : plus on lit, plus on veut lire ; plus on avance, & moins on voudroit avancer par un retour comme forcé sur ce qu'on a déja lû. Par tout on sent une soif insatiable des bonnes choses dont on s'est rempli, sans pouvoir dire qu'en gros ce qu'on y a trouvé de beau & de surprenant. Tout y est naturel, aisé, populaire, quoiqu'avec un tour enjoüé, fin & délié. Le stile en est uniforme, les pensées suivies, les matiéres bien ordonnées, l'accessoire si heureusement ajusté au principal, qu'il est dificile de dire lequel des deux est fait pour l'autre. Tout s'y soutient, rien ne s'y dément ; & il n'en est point comme de ces ouvrages dont le magnifique début promet beaucoup pour ne donner rien. Que s'il imite en quelques endroits le feu qui n'éclate pas tout-à-coup, mais qui commance par un peu de fumée : ce début simple & uni est bien-tôt suivi de quelque chose qui ébloüit par des beautez surprenantes. Enfin, c'est un Livre que je regarde comme un original en son genre. Il paroit à la vérité un des derniers de nos jours sur l'Acouchement ; sans doute par la modestie & l'humble timidité de l'Auteur, qui, suivant le précepte des grans Maîtres en fait d'écrire, non content d'avoir communiqué son ouvrarage à quelques amis de bon goût, l'a encore laissé reposer dans l'obscurité du cabinet quelques années, pour joüir de la précieuse liber-

té d'y retoucher à son gré avant que de le donner au public. *Nescit enim vox missa reverti*.
Ces considérations font aussi que je me persuade que ceux qui le liront avec le même esprit de justice & de desintéressement que j'ai fait, loin de m'acuser d'avoir trop dit en sa faveur & d'en avoir trop flaté l'Auteur, enchériront encore beaucoup par dessus moi, & demeureront d'acord que c'est un Livre à regarder dans la suite des tems & dans un avenir glorieux à la mémoire de celui qui l'a fait, non seulement comme le véritable & le premier modéle dans sa matiére, mais encore comme un plan digne d'être mis & conservé dans toutes les bibliotheques & publiques & particuliéres de la France & de l'Europe. C'est le jugement que j'en porte avec éloge, & avec une aprobation toute entiére. A Paris ce 31. Mai 1693. LIENARD.

Aprobation de Monsieur Cressé Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

Lisant le Livre de Monsieur Peu, j'ai pensé qu'on le pouvoit comparer à ces tables où tous les mets se trouvent si exquis, qu'on a peine à se déterminer sur le choix qu'on en doit faire. En éfet, il m'a paru si acompli de tous côtez, que je ne sçai encore présentement par quel endroit je dois l'estimer davantage. Il ne se peut rien de plus simple ni de plus net que le récit de ses observations; rien de plus juste que l'aplication qu'il en fait aux matiéres qu'il traite: le nombre & le poids des préceptes qu'il y donne semble lever toutes les dificultez d'un art qui a passé jusqu'à present pour en avoir de tres-épi-

neuſes. S'agit-il d'y raporter un entretien ; quoi de mieux ordonné, de plus dévelopé & de plus vif? La Morale & la Religion y ont fort à propos trouvé leurs places, & les ſentimens de l'Auteur par raport à l'une & à l'autre y ſont declarez de la maniére du monde la plus prudente & la plus réſervée. Au reſte ce qui fait encore plus ſentir l'égalité de merite en toutes ces choſes, c'eſt qu'elles y ſont comme aſſaiſonnées & ſoutenuës de toutes parts d'un tour d'expreſſion & d'un caractére de ſtile qui va juſqu'à la derniére délicateſſe. Je dirai enfin pour achever ce petit éloge que je crois devoir à la vérité, que l'utile s'y trouve d'un bout à l'autre acompagné de l'agréable, ce qui ſeul eſt ſufiſant comme nous l'avons apris du plus fin Critique de l'antiquité, pour qu'un ouvrage doive être conſidéré comme parfait. A Paris ce dernier Mai 1693. CRESSE'.

Aprobation de M. Goüel Docteur de la même Faculté.

CE livre étant le fruit d'une expérience conſommée, & renfermant les principes & les régles dont l'Autheur s'eſt ſervi avec beaucoup de ſuccés : on y trouvera outre une infinité de de remarques fort judicieuſes, des préceptes tres-ſolidement établis, & des moiens ſeurs & faciles pour remédier aux accidens fâcheux qui ſurviennent aux femmes dans tous les diférens tems de leur groſſeſſe : ce qui le rend digne d'être imprimé comme un ouvrage dont la lecture ne ſera pas moins agréable au public en général, qu'utile & néceſſaire en particulier à ceux qui voudront acquerir quelque réputation dans la Pratique des Acouchemens. Fait à Paris ce dernier jour de Mai 1693. GOÜEL.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requeſtes ordinaires de nôtre Hôtel, Prevoſt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils & tous autres nos Officiers & Juſticiers qu'il apartiendra, ſalut : Nôtre bien amé PHILIPPES PEU Maître Chirurgien & ancien Prevoſt & Garde des Maîtres Chirurgiens Jurez de Paris, nous a fait remontrer qu'aiant composé un livre ſous le titre de *Pratique des Acouchemens*, où il raporte les plus importantes obſervations qu'il a faites là-deſſus pendant plus de quarante années d'exercice, il deſireroit le mettre au jour pour l'utilité du public & pour l'inſtruction des perſonnes qui s'apliquent à ce miniſtere, s'il nous plaiſoit lui acorder nos Lettres de permiſſion & de privilége pour le faire imprimer, non ſeulement dans nôtre ville de Paris, mais encore dans les autres de nôtre Royau-

me pour l'avantage d'un chacun; A CES CAUSES desirant favorablement traiter l'exposant, lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces presentes, de faire imprimer ladite *Pratique des Acouchemens* en telles Villes de nôtre Royaume, & par tel Libraire qu'il voudra choisir dans chacune, le vendre & distribuer en tous les lieux de nôtre obéïssance, en telles marges, caractéres, & autant de fois que bon lui semblera durant l'espace de dix années consécutives, à commancer du jour qu'elle sera achevée d'imprimer pour la premiére fois: pendant lequel tems nous faisons tres-expresses défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer, vendre ou distribuer ledit livre, sous quelques pretexte, ni en quelque maniére que ce soit sans le consentement de l'exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de trois mille livres d'amendes, confiscation des exemplaires contrefais, & de tous dépens dommages & intérêts, à condition qu'il en sera mis deux exemplaires dans nôtre bibliotheque publique, un en celle de nôtre cabinet des liures de nôtre Château du Louvre & un en celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier, Com-

mandeur de nos Ordres, le Sieur Boucherat Chancelier de France; comme aussi de faire imprimer ledit livre sur de beau & bon papier & en beaux caractéres, suivant le réglement de la Librairie & Imprimerie, que l'impression s'en fera dans nôtre Royaume & non ailleurs, & de faire enregistrer ces presentes sur le registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; le tout à peine de nullité des presentes, du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons faire joüir & user ledit exposant & ses aians-causes, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires; Voulons qu'en mettant au commencement & à la fin dudit livre l'extrait des presentes, elles soient tenuës pour dûment signifiées, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers, Secretaires foi soit ajoutée comme à l'original. Mandons au premier nôtre Huissier ou Sergent sur ce requis faire pour l'execution des presentes toutes significations, défenses & autres actes de Justice nécessaires sans autre permission: car tel est nôtre plaisir. Donné à Versailles le troisiéme jour de Septembre l'an de

grace mil ſix cens quatre-vingt-treize, & de nôtre regne le cinquante-uniéme. Signé, par le Roi en ſon Conſeil, CARPOT.

Et ledit ſieur PEU a cedé ſon droit de Privilége à JEAN BOUDOT Libraire à Paris, pour en joüir ſuivant l'acord fait entr'eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 23. *Septembre* 1693.

Signé, P. AUBOUYN, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiére fois le 23. Septembre 1693,

LA




M. PHILIP. PEU ANTIQ. PRÆPOS. CHIRURG. PARIS.
S. Thomassin ad vivum delineabat
et Sculpebat 1693.
TAM SOLERS QVAM PARVA



LA PRATIQUE DES ACOUCHEMENS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER, qui ſert de *PRÉFACE.*

TOUT mon deſſein dans l'entrepriſe de cet ouvrage étant borné principalement à traiter des choſes de fait qui roulent ſur l'expérience, j'évite, autant qu'il m'eſt poſſible, de diſcourir ſur beaucoup de matiéres, qui ſont du reſſort de la théorie. Les Auteurs anciens & modernes ont ſi bien

parlé de la génération & de la conception du fétus, ils nous ont donné une defcription & une anatomie fi exacte des parties que la nature y a deftinées, qu'il feroit comme inutile d'y retoucher aprés eux, & de pretendre enchérir aujourd'hui fur leurs écrits. C'eft plutôt fait de fupofer ce qu'ils en ont dit, & d'en avertir ou d'y renvoier le lecteur.

A l'égard de la pratique des Acouchemens, c'eft un fonds d'étude, où l'on fait tous les jours de nouvelles découvertes. Il s'y trouve des dificultez fans nombre, & des variétez furprenantes. Je puis dire que depuis un affez long-tems que je fuis emploié au foulagement des femmes dans leurs travaux, je n'en ai prefque point vû qui n'eût fa diférence qui le diftinguât du refte; à peu prés comme les vifages des hommes, quoy que femblables en un fens, ne laiffent pas d'ailleurs d'être diférens les uns des autres. Et bien que l'ufage m'ait aplani la plûpart des dificultez, je ne laiffe pas d'en trouver encore tous les jours qui avoient été jufques-là pour moi fans exemple. D'ailleurs, dans la diverfité des ocafions, chacun fe fait une métode qui lui eft propre : convenant du principe, on ne convient pas toûjours dans l'aplication que l'on en fait : l'induftrie fe

déploie à proportion du beſoin ; & comme la voie ſimple & uniforme par où les hommes viennent au jour n'exclud pas la diverſité des empêchemens qui traverſent leurs naiſſances : ainſi le génie du Chirurgien acoucheur qui vient au ſecours de la nature ; bien qu'il n'ait qu'une ſeule & commune veuë de la ſoulager, ne laiſſe pas d'y emploier divers moiens, & de trouver autant de reſſources diférentes, qu'il a de maux diférens à réparer.

Sur ce principe, il eſt comme naturel de ſe flater, & de penſer qu'on eſt en droit de faire part au public de ce qu'on a vû & pratiqué ſoi-même, parce qu'on y croit voir du ſingulier & du nouveau. Pluſieurs ont ſuivi de nos jours ce penchant d'une inclination bien-faiſante. Favoris de la nature & de l'art, ils ont communiqué ſans delai les premiers fruits d'un heureux travail.

A mon égard, j'ai conçu des premiers le deſſein d'écrire, j'y ai perſiſté. Mais connoiſſant ma portée, j'ai diféré longtems à rien mettre au jour, de peur de travailler beaucoup, pour ne laiſſer qu'une teinture médiocre de ce qui s'apelle la vraie pratique, ou de me mêler d'enſeigner aux autres ce que je n'aurois point ſçu moi-même. Il eſt dangereux de don-

ner pour des régles & des maximes les préjugez de ſon eſprit ſans être fondé ſur beaucoup d'expérience. Aujourd'hui qu'un long uſage m'a confirmé dans mes anciénes obſervations, j'eſſaie de contribuer ſelon mes forces au bien commun. C'eſt ſans préſomption comme ſans envie. On ne me verra point jaloux de mes opinions les préférer avec hauteur aux penſées des autres. J'honore les cendres de ces illuſtres Héros de la Médecine & de la Chirurgie qui nous ont fraié le chemin. Je marche reſpectueuſement ſur les traces de nos péres. Je dis avec cela bonnement ce qui eſt venu à ma connoiſſance, ce que j'ai vu, ce que j'ai fait, ce que je penſe ſur divers points; Et s'il m'arrive de n'être pas toujours du ſentiment de mes confréres, c'eſt ſans vouloir intéreſſer leur mérite, ni diminuer l'eſtime & la réputation qu'ils ſe ſont aquis dans le monde. Ce n'eſt point par un eſprit de critique, mais par un amour né avec moi qui m'attache à ce que je crois être la vérité, fût-ce au péril de ma fortune & de mes jours.

On conoîtra que je me ſuis apliqué à ne mettre que des choſes, & des choſes de pratique & de fait. J'ai évité de charger & de groſſir ce volume d'un fatras de re-

médes qui se lisent chez les Auteurs. On ne trouve ici que les principaux. J'ai fui autant que j'ai pu les redites ennuieuses, & qui sont sans utilité. Quoi que je fasse état des figures gravées, qui donnent une idée, & qui acheminent à la connoissance des choses, j'en ai mis peu, & seulement dans quelques endroits importans. J'ai suprimé celles qu'on a trouvé de trop ailleurs, & l'on ne se plaindra point que j'aie dressé des piéges à l'innocence, & des embûches à la pudeur par des répréséntations ou des traits d'érudition plus lascifs qu'utiles. Il m'a paru même qu'il étoit de mon devoir de châtier mes expressions, & de bannir tout ce qui pouvoit atirer la censure. Si la matiére que nous traitons est délicate, c'est pour cela qu'il y faut aporter plus de précaution, & ne pas croire que nous soions en droit de flater la passion du libertin, sous prétexte de captiver ses bonnes-graces, & de nous en faire un lecteur facile & indulgent.

Ce n'est point pour moi, au moins à mon avis, un sujet de honte que de reconnoître de bonne foi, que ce que Dieu m'a donné de conoissances en mon art, je l'ai puisé indiféremment parmi des personnes de toutes sortes, & plus encore chez les pauvres & les petits, que chez les ri-

ches & les grands. D'autres croiroient peut-être par un aveu de cette nature mettre un obstacle à leur fortune naissante, ou donner atteinte à leur réputation déja établie. Je suis dans un sentiment contraire, & s'il y a du risque à courre de la part des esprits médiocres, j'atens plus de justice du public en général. J'ai connu une personne autrefois fort indignée de voir des Dames demander pour faire choix d'un acoucheur : A-t'il acouché beaucoup de femmes de qualité ; ou répondre avec un air précieux : Il me semble qu'il n'acouche que de petites gens. Elles feroient mieux, ajoutoit-il, de s'enquerir si un homme a beaucoup d'expérience, s'il est connu pour s'être trouvé en de fâcheux travaux où il ait réussi, ou s'il y a long-tems qu'il exerce. A tout prendre, me disoit-il quelquefois avec un peu de chaleur, les femmes que la qualité distingue, sont faites comme les autres. Il vaudroit mieux souvent pour elles, qu'elles fussent acouchées comme les femmes du commun. Les Grans qui les environnent sont sujets à se laisser éblouïr par des dehors spécieux qui ne sont pas toujours acompagnez d'un vrai mérite. Ceux qui les servent, sont même plus aisément intimidez & troublez auprés d'elles qu'au-

prés des autres. C'eſt parmi les pauvres où l'on aprend davantage, & où l'on a de plus belles réuſſites. On y agit plus librement. On y emploie d'autant plus d'induſtrie, qu'on les trouve plus deſtituées des ſecours & des commoditez de la vie. On y fait des découvertes d'autant plus curieuſes, qu'on a auprés d'elles plus de facilité pour entreprendre ce que la prudence ordonne; ſans s'y voir contredit mal-à-propos par des gens qui n'y connoiſſent rien, ou par les puiſſances. C'eſt une erreur de croire que la pratique des fâcheux travaux s'aprenne pour dire: J'acouche Madame la Marquiſe***, ou Madame la Ducheſſe***. Elle s'aprend en allant tête-baiſſée toute ſa vie ſoulager, fût-ce les plus miſérables, par tout & indiféremment, ſans diſtinction d'âge, de qualité, de fortune, de facultez, ni de biens. C'eſt par là qu'on acquiert le mérite & la ſufiſance pour ſervir les Princeſſes & les Têtes couronnées, s'il le faut, avec autant de capacité que de bon-heur. Tout beau, lui diſois-je alors; Vous ménagez trop peu vôtre monde. Il faut laiſſer à chacun la liberté du choix, reſpecter plus les Dames que vous ne faites, & trouver tout bon de leur part.

Je me ſouviens à cette ocaſion qu'en

quelques endroits de ce livre j'ai peut-être moi-même intéreſſé, quoi que foiblement, la gloire du ſexe. Au reſte je n'ai découvert les maux que pour les guérir ; & ſi j'ai quelquefois produit ſes foibles & ſes paſſions : comme je ne l'ai fait que pour ſon ſalut & ſa vie, j'eſpére trouver auprés de lui plus d'indulgence que de reſſentiment, & que les Dames qui ont naturellement le cœur bon & généreux, n'auront pas de peine à recevoir mes excuſes, ou peut-être je leur paroîtrai mériter leur reconnoiſſance.

Il ne me reſte plus qu'à donner ici une idée de l'ouvrage en abregé, & à le ſoûmettre aux judicieuſes réflexions tant de Meſſieurs les Docteurs en Médecine, que de Meſſieurs mes Confréres, qui me feront beaucoup d'honneur de le juger digne de leur cenſure, mais cenſure amie & cordiale.

On n'y trouvera pas tout l'art poſſible dans l'économie des matiéres. L'ordre en eſt ſimple, facile, & celui qui m'a paru le plus commode pour y réduire mes obſervations de pratique. Ou l'acouchement eſt ordinaire, ou il ne l'eſt pas. C'eſt à ces deux idées communes que j'ai rapellé tout le reſte. J'ai deſtiné mon premier Livre à l'enfantement naturel, & mon ſecond, à

l'acouchement laborieux. Dans le premier j'ai principalement en veuë de marquer ce qu'il y a de plus considérable pour la pratique en ce qui précéde, ce qui accompagne & ce qui suit l'opération du Chirurgien dans l'enfantement naturel. C'est la matiére du dernier Chapitre, divisé en de moindres sections. Mais il est précedé par quelques autres Chapitres qui servent de préliminaires, & qui renferment des notions d'une tres-grande utilité. Dans le second Livre, je parle d'abord en général du fâcheux travail & de la métode qu'on y doit garder. Je décens ensuite dans le détail des principales espéces de mauvais travaux. Je parcours les obstacles que l'enfant peut y aporter par ses diférentes postures, & j'y suis l'ordre naturel dans le dénombrement de ses parties. J'y joins quelque chose des Corps étranges, & des maladies & infirmitez les plus considérables qui traversent nos bons desseins. Voila un petit plan d'un travail, dont je ne demande pour récompense au Lecteur que la faveur d'en agréer la matiére, & d'en suporter les défauts.

CHAPITRE II.

Des moyens de conoître la veritable groſſeſſe.

IL y a des moyens pour juger ſi une groſſeſſe eſt vraie ou fauſſe, bonne ou mauvaiſe. On le connoît à voir les mamelles, à la groſſeur & à la figure du ventre, à la ceſſation des ordinaires. Mais le meilleur moien pour diſtinguer la véritable groſſeſſe d'avec celle qui ne l'eſt pas, c'eſt de faire une ſérieuſe atention ſur le mouvement de la matrice, & de ce qu'elle contient.

La matrice outre le mouvement univerſel, tels que ſont ceux qui ſurviennent de replétion ou d'inanition qui lui ſont communs avec les autres parties du corps, en a encore de propres; comme, ceux de ſuffocation, de précipitation, d'irritation. Ce dernier, tantôt fait retirer le corps de la matrice en elle-même comme ſi elle treſſailloit, & tantôt le gonfle & le fait élever en bondiſſant. Quelquefois il ſe fait remarquer d'un côté ſeulement, à droit ou à gauche; quelquefois de tous les deux, ſucceſſivement ou enſemble, avec plus ou moins de violence ſelon la

quantité & la qualité de l'humeur ou de la vapeur maligne qui le cause. Sa durée n'est pas par tout égale. En quelques femmes cette espéce de mouvemens convulsifs n'est que passagére & pour un instant, en d'autres elle est réglée tous les mois aux aproches de leurs purgations ; il y en a dans qui elle devient continuë & pour toute la vie, si le Médecin ne trouve le secret d'y remédier.

A l'égard des mouvemens qui procédent de ce qui est contenu au dedans de la matrice, il y en a qui sont obscurs avec palpitation, comme ceux de la môle du faux-germe, ou de quelque autre corps étrange. Ce que l'on y peut remarquer de plus précis, c'est leur égalité & leur situation ; c'est-à-dire que quoi que le corps étrange prenne de l'acroissement & fasse un long sejour dans la matrice, ses impressions sont à-peu-prés les mêmes & toujours au même lieu.

Il arrive encore d'autres moindres mouvemens par accident à la matrice, comme quand elle renferme des eaux, & qu'elle ouvre son orifice interne pour leur donner issuë : alors par leur acrimonie elles causent en sortant de petits mouvemens d'irritation audit orifice, au clitoris, & aux autres parties voisines, ce que quelques-

uns appellent éternuer ; mouvemens toutefois qu'il faut distinguer de celui que causent les vents lors que la matrice s'en décharge, & qui se reconnoît au bruit & à la dilatation qui se fait de l'orifice interne & des autres parties, pour leur donner passage en la maniére que l'anus s'ouvre de son côté pour pousser les vents au dehors.

On peut observer aussi certains petits mouvemens d'artéres lorsque la matrice est échaufée, qui se font sentir ordinairement au bas de cette partie vers le siége, causez vrai-semblablement par quelque hemoroïde interne.

Il y a enfin le mouvement de l'enfant qui est naturel, qui dépend de lui, & qui a ses marques de distinction particuliéres pour indiquer une véritable grossesse ; en sorte que le prenant dés son origine, & le suivant dans ses degrez d'acroissement, on peut venir à bout de donner un pronostic assez juste. En éfet au lieu que les mouvemens accidentels & étrangers se produisent indiféremment dans tous les tems & sans régle, aussi bien au commancement d'une retenuë qu'à la fin d'une grossesse : au contraire celui de l'enfant est presque insensible durant les deux ou trois premiers mois ; & s'il se trouve des femmes

qui s'en aperçoivent, c'eſt tres-obſcuré-ment & tres-foiblement. Ce n'eſt d'abord qu'un toucher tres-délicat, comme d'une araignée qui ſe fait ſentir à l'endroit ou aux environs du nombril. C'eſt enſuite comme celui d'une petite ſouris qui devient de plus en plus fort ; qui ſe dilate, pour ainſi dire, & s'étend par toute la capacité de la matrice ; qui ſe produit tantôt d'un côté & tantôt d'un autre ſans afecter de lieu ni de ſituation particuliére ; qui ſe manifeſte au dehors, faiſant élever inégalement la matrice & la peau du ventre ou en rond comme une demi-boule, quand c'eſt la tête qui pouſſe, ou en angle mouſſe quand c'eſt le genou, ou en angle aigu quand c'eſt le coude, ou en quelque autre maniére ſelon la figure de la partie de l'enfant qui ſe remuë ; enfin qui s'augmente & vient quelquefois à un degré de force que la mere en eſt incomodée, juſqu'à ſoufrir de tres-preſſantes douleurs par le ſoulévement du diafragme, des côtes & des autres parties du bas ventre.

Ce n'eſt pas qu'il y a des ocaſions où il ſe fait une combinaiſon & une complication des mouvemens contre nature cauſez par les corps étranges, & des mouvemens naturels produits par l'enfant ; comme quand une femme eſt tout enſemble groſ-

se d'enfant & de faux-germe ou de môle, ce qui rend le dicernement beaucoup plus dificile à faire, à moins que d'obser-ver bien exactement tous les tems de la grossesse.

Nous voions aussi des femmes qui dans toute l'étenduë de leurs grossesses ne sen-tent nullement leurs enfans, ou qui s'é-tant aperçu de quelque mouvement avant la venuë des accidens, n'en ont plus aprés aucune marque sensible. C'est ce que j'ai observé dans plusieurs ateintes d'hidro-pisie, & qui se trouve plus particuliére-ment dans celles qui le sont en la matrice, dont les eaux s'étendent quelquefois si fort, & compriment tellement celles de l'enfant même, qu'il n'a pas la liberté de se mouvoir, ou s'il se remuë c'est si foible-ment, que ni la mere ni l'acoucheur ne peuvent la découvrir qu'aprés que ces eaux ettangéres se sont écoulées. Delà vient que quelques-uns aiant voulu faire passer pour visionaires des femmes en cet état qui soutenoient être grosses, y ont été eux-mêmes trompez les premiers; & que les aiant traité de leurs hidropisies sans aucun ménagement du reste, ils se sont exposez à faire périr leurs enfans par les remédes. Pour eviter de tomber dans ce malheur, il faut aler plus lentement;

& quand une femme hidropique ou autrement malade a quelque ſoupçon d'être groſſe, ou que l'on en tire ſoi-même quelque conjecture par l'examen des ſignes qui ont precédé la maladie, ou par quelque autre voie que ce ſoit : c'eſt le plus ſeur de ne la point acabler de remédes, principalement de ceux qui ſont violens; mais de tâcher de la porter à ſon terme, ſe contentant d'obſerver les mouvemens de la nature, & de purgeoter de fois à autre tantôt ſimplement avec la caſſe mondée & le ſirop de pomme compoſé, tantôt y ajoutant un peu de ſéné ou une demie once de manne; pour gagner inſenſiblement le tems qui doit décider le nœud de l'afaire.

Avec tous les moiens de dicernement qu'on peut emploier, il eſt conſtant qu'il ne laiſſe pas d'y avoir des ocaſions où rien n'eſt plus dificile que de marquer préciſément ſi une femme eſt groſſe ou non. L'hiſtoire ſuivante en eſt un exemple des plus ſinguliers, que j'ai cru devoir choiſir entre pluſieurs autres, eu égard à la grande diverſité des circonſtances pour & contre qui s'y trouvérent, & qui m'obligérent d'avoir recours au tems comme au maître le plus fidéle dont je pûſſe prendre des leçons dans cette ocaſion. Une Dame de

qualité jeune, bien-faite de corps & d'esprit, d'un tempérament acompli, s'étant mariée au mois de Juillet de l'année 1688. eut à la fin d'Octobre suivant des marques de conception. Reconnoissant que son ventre & son sein grossissoient de plus en plus, & aiant au mois de Mars suivant senti remuer, elle se crut éfectivement grosse. La joie s'en répandit dans la famille : mais elle fut bien-tôt traversée par l'arrivée des menstruës en leurs tems, quantité & qualité ordinaires. Le ventre & le sein ne laissérent pas de continuer à s'enfler les mois suivans. La Dame entre la crainte & l'espérance voulut s'éclaircir. Elle manda un de nos Confréres, lequel aprés l'avoir bien examinée, lui dit précisément qu'elle n'étoit point grosse. Il étoit fondé sur deux raisons qui lui paroissoient incontestables. L'une, qu'il ne trouvoit aucune chose dans la matrice : l'autre, qu'il tenoit pour régle générale sans exception, Que toute femme dont les ordinaires ne cessent point ne peut concevoir. Sur ces principes il conclut que celle-ci n'étoit point enceinte ni d'une bonne ni d'une mauvaise grossesse, & la laissa d'autant plus en peine, que son Médecin l'avoit assuré du contraire. Sa peine croissoit de jour en jour, de voir qu'elle, qui étoit d'une

d'une taille droite & fort menuë lors de ſon mariage, avoit en ſi peu de tems augmenté en taille, & en groſſeur juſqu'à être contrainte de faire élargir conſidérablement ſes habits. Avec cela un mouvement doux & local en tous les endroits du ventre, qui lui ſembloit ſe manifeſter à proportion qu'elle avançoit dans ſa prétenduë groſſeſſe, juſqu'à ſe faire ſentir ſept à huit fois par jour, ſur tout aprés ſes repas, lui donnoit ocaſion de revenir toujours à la charge, & de croire (ce qu'elle & ſon époux auroient éfectivement deſiré) qu'elle étoit groſſe d'enfant. Elle me fit l'honneur de me mander à mon tour. Sur le récit que je lui entendis faire de tout ce qui lui étoit arrivé, je m'aſſujettîs pluſieurs fois en différens jours, & durant aſſez de tems à lui mettre mes mains ſur les endroits où elle diſoit ſentir ce mouvement. A la vérité j'y en découvris un qui me parut proceder de la matrice. Il étoit local, doux, palpitant, paſſager, tres-obſcur, & par trop foible, pour croire que ce fût celui d'un enfant, à moins que de le ſupoſer bien petit. D'ailleurs la ſanté de la Dame, l'augmentation de ſa taille, la plénitude de ſa matrice me donnoient quelque penchant à croire qu'elle étoit enceinte. Car, du reſte, je ne regardois

pas comme une chose fort extraordinaire, que des femmes le pûssent devenir d'une grossesse bonne ou mauvaise, c'est-à-dire d'enfant ou de corps étrange ensemble ou separément, même durant le tems qu'elles sont le mieux réglées par leurs mois; quoi qu'il soit vrai que leurs régles les empêchent alors de marquer si précisément de combien est leur grossesse. Le mouvement qui est l'un des meilleurs guides ne m'aiant donc pas pleinement satisfait, & l'orifice interne de la matrice ne s'étant point encore trouvé susisament ouvert pour y introduire le doigt & en juger parfaitement, je crus qu'il y auroit de la témérité à décider précisément la question, si la Dame étoit grosse d'enfant; quoi que plusieurs le soûtinssent, plutôt par inclination que par science. Je me contentai de recourir au raisonnement pour apuier les conséquences suivantes qui pûssent au moins servir à lui donner du repos d'esprit, en atendant que le tems nous donnât un parfait éclaircissement sur le reste. Il me parut d'abord qu'on pouvoit compter qu'il n'y avoit point de corps étrange. Le faux-germe n'auroit pû y demeurer si long-tems sans être suivi de plusieurs simptômes; d'autant plus qu'il ne passe pas trois mois pour l'ordinaire, à moins qu'il ne soit

retenu d'ailleurs. Je ſçai bien qu'il y a d'autres corps étranges ſi fortement atachez à la matrice, qu'ils y reſtent les années entiéres, & même toute la vie, comme ſont les môles, les fungus, & toutes les excroiſſances charnuës & chancreuſes: mais outre qu'ils ne produiſent point à l'extérieur une groſſeſſe exceſſive telle qu'elle étoit ici, ils atirent aprés eux de grandes incomoditez; & cette Dame n'en avoit ſoufert aucune. Ce ne pouvoit être un amas d'eaux: car outre que le mouvement dont j'ai parlé ne leur convient point; où elles ſe ſeroient répanduës dans le ventre, ou elles auroient eſté retenuës dans la matrice. Dans le ventre? elles n auroient pu y faire un ſi long ſejour ſans ſe corrompre, ſans pervertir l'économie naturelle, & donner lieu aux accidens. Dans la matrice? il eſt évident qu'à moins d'être renfermées dans quelque membrane particuliére, ce qui ſeroit ſans exemple, elles auroient dû s'évacuer tous les mois à l'ocaſion des ordinaires. Ce ne pouvoit être des vents retenus ſi long-tems: car ils auroient dû être acompagnez de douleurs. S'ils euſſent été dans la matrice, ils ſe ſeroient diſſipez à ſon ouverture: & s'ils euſſent été répandus dans les inteſtins, ils n'auroient pas été ſuportables, ni ſans

de funeſtes accidens. Il n'y avoit pas non plus d'aparence d'y ſoupçonner de ces générations bizares & extraordinaires d'une infinité de veſcies pleines d'eau blanche & glaireuſes, ſemblables à des œufs ardez, telles que je les décris ailleurs. Car il n'avoit paru aucun de leurs ſignes, qui ſont d'ordinaire la couleur pâle, l'humeur chagrine, la fiévre lente, les laſſitudes, la peſanteur, les douleurs vives, les tranchées violentes, la perte de ſang fréquente & paſſagére. Nous fûmes confirmez dans ces ſentimens par une obſervation qui ſervit encore en même tems à nous faire douter que ce n'étoit point groſſeſſe d'enfant. C'eſt que nous tinſmes une meſure pour conoître de combien à-peu-prés elle augmentoit chaque mois, & nous vîmes que cela pouvoit aler à trois ou quatre travers de doigt, dans une perſone qui mangeoit bien, qui dormoit bien, qui faiſoit peu d'exercice & ſe portoit à merveilles. Elle paſſa encore pluſieurs mois, durant leſquels il ne parut point d'augmentation dans le mouvement qu'elle reſſentoit. Enfin aiant porté ſa fauſſe groſſeſſe prés de deux ans, avec beaucoup de prévention de ſa part, que je ne voulus point autoriſer préciſément de la mienne : elle m'envoia querir, pour ſa-

voir, ſi, ſans riſquer, elle pouvoit aller prendre l'air à la campagne. Je l'aſſurai que loin qu'il y eût du danger pour elle, le changement d'air étoit le meilleur moien pour diſſiper cette groſſeſſe importune. Elle y alla; & depuis, des perſonnes dignes de foi m'ont raporté, & l'un de mes confréres qui étoit avec elle m'a écrit qu'auſſi-tôt qu'elle eût changé d'air ſon enflure de ventre avoit diminué peu-à-peu ſans aucune évacuation ſenſible que celle des menſtruës qui avoient été fort réglées & ſans la moindre incommodité.

CHAPITRE III.

Des membranes de l'enfant & de ſes eaux.

APRE'S que les ſemences ont été reçuës & retenuës dans la matrice, la conception étant faite, la nature procéde à la formation du fétus. Il y a lieu de croire qu'elle aſſemble d'abord & réunit les parties les plus nobles de la ſemence, qu'elle couvre des plus gluantes & viſqueuſes. Puis avant que d'entreprendre la premiére délinéation de ſon ouvrage, elle forme des membranes où elle s'enferme, pour ainſi dire, & ſe met à couvert

des inconvéniens qui viendroient la troubler dans ſon projet par une altération ſenſible de ſa matiére ; ſemblable à ces Peintres habiles, qui aiant une belle piéce à faire dans un lieu expoſé aux yeux du monde, & où les faux-jours abordent de toutes parts, ont acoûtumé de s'environner de toiles pour travailler dans un plus grand repos, avec plus d'aplication & plus de ſureté pour leur ouvrage.

Les membranes dont la nature a ſoin de revêtir la meilleure partie de la ſemence, ces membranes, dis-je, ſont deux. La premiére eſt le *horion*, ainſi nommée, parce qu'elle contient & environne immédiatement l'autre, étant plus forte & plus épaiſſe qu'elle. La ſeconde, qui eſt fort mince & fort déliée, & plus encore à d'aucunes perſonnes qu'à d'autres, s'apelle pour ce ſujet *amnios*. Elle revêt & tapiſſe toute la ſurface intérieure du *chorion* ; ce qui fait une telle contiguité entre-elles, qu'on les prendroit aiſément pour une ſeule membrane double.

Leur ſituation eſt d'ocuper intérieurement la matrice de toutes parts, excepté ſeulement à l'endroit où eſt ataché l'arriére-faix ou placenta ; car bien que dans nos Auteurs ce mot d'arriére-faix ne ſignifie autre choſe que les membranes dont

nous parlons ici, j'ai mieux aimé en discourir ſous le nom de membranes, & donner celui d'arriere-faix au placenta, comme on verra dans le Chapitre ſuivant.

L'uſage de ces membranes eſt premiérement de contenir les eaux, & l'enfant, lui ſervant de ſeconde & de troiſiéme couverture, qui le tiennent à l'abri des injures, tant de celles de la matrice qui pourroit par ſa dureté l'ofenſer dans les premiers jours de ſa formation, que de celles qui viennent de dehors par coups & autres choſes ſemblables. Leur uſage eſt auſſi de garentir la matrice des bleſſures que l'enfant devenu grand & fort lui pourroit faire dans les chûtes, & dans beaucoup d'autres accidens où les femmes ſont expoſées durant leurs groſſeſſes.

Or ces membranes aiant renfermé & contenu l'enfant & les eaux juſqu'au tems deſtiné pour la ſortie de l'un, & pour l'écoulement des autres, l'orifice interne s'ouvre peu-à-peu, & dans cette diſpoſition à l'acouchement on s'aperçoit que les eaux commancent à ſe former, & qu'elles s'aſſemblent par un mouvement du fond de la matrice vers ſon embouchure. Que ſi l'on porte le doigt ſur la portion des membranes qui tombe la premiére ſous le tact, on la trouve d'abord fort épaiſſe, &

quelquefois inégale. Mais venant à s'étendre à proportion que les douleurs & l'impulſion des eaux s'augmentent, elle devient ſi mince, qu'elle céde & ſe rompt, ne pouvant plus réſiſter aux ataques du petit priſonier qui veut ſortir ; & les eaux s'écoulent.

Il y a deux notables erreurs touchant la maniére dont les eaux ſont contenuës dans les membranes. Quelques-uns qui ont cru que la membrane *amnios* recouvroit immédiatement les parties du fétus, ont ſoûtenu que les eaux étoient renfermées entre-elle & le *chorion* ; parce que l'enfant pourroit, diſent-ils, être offenſé par leur acrimonie. Car ils ſe ſont perſuadé que les eaux dans leſquelles l'enfant ſurnage, ne ſont autre choſe que ſon urine. Mais poſé même que cela ſoit vrai : par où prétendent-ils qu'elle ſoit portée du fétus dans ces membranes ? Eſt-ce par la verge, ou par l'ouraque ? Ce n'eſt point par l'ouraque, puiſque les meilleurs anatomiſtes n'y ont point reconu de perforation. Ce n'eſt pas non plus par la verge, puiſque pluſieurs enfans qui ont pourtant des eaux en abondance, naiſſent la verge & le fondement parfaitement clos, en ſorte qu'ils ont beſoin qu'on les leur ouvre par opération chirurgicale. Nous ne trouvons point

d'ailleurs que l'*amnios* ſoit percée à l'endroit du méat urinaire, non plus qu'en pas un autre, afin de donner lieu aux eaux de la traverſer pour s'épancher entre-elle & le *chorion*. De dire qu'elles paſſent au travers ſans ouverture comme par tranſudation, c'eſt une membrane trop épaiſſe & trop reſſerrée pour cela. Deplus, ſi cette opinion ſubſiſtoit, la premiére membrane, c'eſt-à-dire le *chorion*, étant ouverte, & les eaux écoulées, on devroit ſentir la ſeconde ou l'*amnios* interpoſée & étenduë ſur l'enfant; & dans les ocaſions où l'Opérateur eſt contraint d'ouvrir lui-même les membranes, il ne romproit ſouvent que le *chorion*. Or tout cela répugne entiérement à l'expérience.

La ſeconde erreur eſt de pluſieurs Matrônes opiniâtres dans leur ignorance, qui s'imaginent que les eaux ſont diviſées en deux parties, & que chaque portion eſt contenuë en une membrane diférente & particuliére. Que ſi vous voulez les convaincre, elles s'entêtent davantage, & ſe fondant ſur la quantité des eaux, elles ne vous répondent rien, ſinon qu'il n'y a que les premiéres d'écoulées. Mais je les prîrois volontiers de faire une fois en leur vie quelque réflexion principalement ſur deux choſes qui les abuſent. La premiére

eſt, que comme les douleurs aſſemblent les eaux par le mouvement qu'elles leur impriment, & qui les meut du fond de la matrice vers ſon orifice interne : ainſi les douleurs venant à ceſſer, les eaux, par un mouvement contraire au premier, s'en retournent & ſe meuvent de l'orifice interne de la matrice vers ſon fond. D'où s'enſuit que la partie antérieure des membranes, qui a paru tenduë dans l'aſſemblage des eaux, ſe flétrit, ou plutôt devient lâche & ſe détend : Celles donc d'entre les Sages-femmes qui n'ont pas la connoiſſance de l'admirable flux & reflux qui ſe fait par l'impulſion des douleurs, ne remarquant plus ces eaux qui leur ont paru quelque tems auparavant, croient qu'elles ſe ſont évacuées. Que ſi la femme urine dans ce moment, ou s'il arrive que ſa matrice ſe vuide des eaux que quelque hidropiſie par exemple y aura amaſſées : cette nouvelle erreur qui les leur fait confondre avec celles qui ſont propres de l'enfantement, ne ſert qu'à les confirmer dans la premiére. Sommes-nous mandez ſur ces entrefaites, le premier diſcours qui frape nos oreilles, eſt que les premiéres eaux ſont écoulées ; & cependant nous trouvons les membranes parfaitement ſaines & entiéres, & l'ouverture des eaux

dans une diſpoſition le plus ſouvent fort éloignée. La ſeconde choſe qui les trompe, eſt, que les eaux étant le plus ſouvent comme diviſées en deux parties, dont l'une demeure vers le fond de la matrice, & l'autre eſt chaſſée ſur le devant de ſon embouchure : il arrive que le fétus préſentant la tête ou les feſſes, l'ouverture des eaux n'eſt pas plutôt faite, que la premiére partie s'évacuë, & la tête ou les feſſes qui décendent au même inſtant, s'emparent du paſſage, y reſtent quelque tems, & le bouchent ſi exactement, que l'autre partie des eaux ne peut plus avoir d'iſſuë ; ſi bien que nos Matrônes les voïant couler en abondance au moment que l'enfant leur fait place par ſa ſortie, elles croient incontinent que puiſque ces eaux n'ont pas ſuivi les autres dans l'abord, c'eſt un ſigne qu'elles étoient retenuës dans une membrane propre & particuliére qu'elles croient s'être rompuë à l'extraction de l'enfant. Quel abus !

Quant à l'origine des eaux, les ſentimens ſont partagez. Les uns prétendent qu'elles ſont formées des ſueurs du fétus. Car comme ſes pores ſont toûjours ouverts dans tout le temps qu'il demeure en la matrice, & comme ce petit corps eſt fort humide, eu égard à la matiére dont il

eſt compoſé, à l'aliment dont il eſt nourri, & à la chaleur douce & bénigne dont il eſt pénétré : les humeurs excrémentitiéles qui n'ont pû entrer en ſa compoſition, ni ſe convertir en ſa ſubſtance, ſont chaſſées de toutes parts vers la ſuperficie, &, n'y trouvant point d'obſtacles, elles tranſudent facilement & ſe déchargent dans l'*amnios*, dont la circonférence leur ſert de bornes ; car cette membrane nonobſtant ſa ténuité ne laiſſe pas d'être fort reſſerrée. Les autres diſent que ce ſont les urines du fétus qui s'amaſſent ainſi durant la groſſeſſe. Pour moy j'avouë qu'il eſt dificile de dire préciſément au vrai de quoi ni comment elles ſont engendrées. Ni l'un ni l'autre ſentiment ne me paroît ſoûtenable. En effet ſi c'étoient les ſueurs ou les urines de l'enfant, on ne devroit trouver des eaux qu'aprés qu'il eſt formé. Or l'expérience nous en fait voir dés même que la faculté formatrice agit pour tracer les principales parties du fétus. Avant même qu'il ait reçu aucune forme, bien loin de pouvoir ni ſuer ni uriner : quand nous ouvrons les faux germes, nous en tirons une quantité d'eau. Mais ſupoſons le fétus déja formé, ſupoſons qu'il ait ateint deux à trois mois : comment pourroit-il ſuer, comment pourroit-il uriner autant

d'eau que nous en remarquons ſouvent à ce terme ? S'il étoit vrai-ſemblable que les eaux fuſſent les ſueurs ou les urines de l'enfant, plus il ſeroit gros, & plus il ſemble qu'il en devroit avoir. Cependant j'ai vû des plus gros enfans n'avoir point d'eaux, ou du moins en avoir ſi peu, qu'on les auroit renfermées dans la coquille d'un œuf. Si ce ſont les ſueurs qui traverſent les pores : comment la nature ſoufre-t'elle qu'ils ſoient bouchez par cette craſſe épaiſſe, dont la peau de l'enfant eſt quelquefois entiérement recouverte, avec une telle adhérance, qu'on a bien de la peine à l'ôter ? Si ce ſont les urines : pourquoi le *méconium* ou excrément ſtercoral du fétus, ne ſe décharge-t'il pas auſſi bien qu'elles dans les membranes ? Pourquoi trouvons-nous des eaux en quantité à pluſieurs enfans tant de l'un que de l'autre ſexe qui naiſſent la verge, la vulve, & le fondement clos ? Quel beſoin d'ailleurs d'en raporter l'origine à l'enfant plûtôt qu'à la mére ? Et ne pourroit-on pas dire, par exemple, que la nature qui a ſi ſagement pourvû à la nourriture & aux autres beſoins du fétus, y deſtinant la partie du ſang la plus impure, qu'elle prépare, qu'elle perfectionne, qu'elle change en quelque façon de na-

ture pour cela : a aussi réservé une portion de matiére, peut-être la partie séreuse de ce même sang qui afluë au placenta, pour en former ces eaux ; à-peu-prés comme elle en a mis dans le péricarde pour avoir à l'égard du cœur une partie des usages que les eaux dont nous parlons ont à l'égard de l'enfant ? Ne pourroit-on pas aussi concevoir, que cette matiére, quelle qu'elle soit, portée dans la région qu'ocupe le placenta, s'y subtilise à la faveur d'une chaleur tempérée, qu'elle s'insinuë & s'éléve comme une douce exhalaison par toute la surface interne des membranes, qu'elle s'y arrête & s'y convertit en eau avec un progrés proportioné à celui de la grossesse & à l'acroissement du fétus : en sorte qu'il s'y passe quelque chose de semblable à ce que nous voions dans les distillations chimiques ; où par le moien du feu la matiére s'exhale en vapeurs qui montent dans une cornuë de verre, & se convertissent en de petites larmes d'eau, dont l'assemblage forme peu-à-peu une quantité d'eau plus ou moins grande. Que si sur cette explication on faisoit une dificulté de la crasse que l'on trouve étenduë sur la peau de la plûpart des enfans : ne pourroit-on point répondre que c'est la partie la moins sub-

tile de ces eaux, qui ſelon le tempérament & la diſpoſition du ſujet ſe condenſe & s'épaiſſit plus ou moins par ſon long ſéjour, & s'atache au corps de l'enfant vers lequel elle eſt meuë : ou dire (ce qui me ſembleroit plus plauſible) que c'eſt la portion ſuperfluë la moins exquiſe & la plus groſſiére de l'aliment ou des humeurs du fétus, laquelle pouſſée du dedans au dehors pour s'en décharger, s'y amaſſe peu-à-peu, & s'y convertit en limon. Quoi qu'il en ſoit, il y a plus de curioſité dans ces queſtions que de profit, & plus à deviner qu'à aprendre. Que chacun penſe ce qu'il lui plaira ſur l'origine des eaux de l'enfant. Paſſons à leurs utilitez qui nous ſont plus connuës, & dont la connoiſſance eſt en même tems plus néceſſaire.

Premiérement, elles ſoulagent admirablement la mére, & lui rendent ſon fardeau leger dans toute ſa groſſeſſe, mais principalement ſur les derniers mois où les enfans font tous leurs éforts pour ſe mettre en liberté. 2. Elles ſont comme un bain où l'enfant ſurnage, trouvant par ce moien une facilité plus grande à ſe mouvoir. Elles ſervent en troiſiéme lieu, & ſur tout dans les premiers mois, à défendre le fétus des injures extérieures, le

faiſant vaciller & fuir aux coups, & le dérobant en quelque ſorte aux impreſſions des mouvemens impétueux que les chûtes par exemple, ou les paſſions violentes peuvent cauſer à la matrice dans un ébranlement univerſel de tout le corps. 4. Leur qualité humectante fait que la matrice s'étend beaucoup plus commodément à proportion que l'enfant croît. Auſſi voions-nous que quand elles ſont une fois écoulées à l'ocaſion de quelque accident, & l'enfant demeuré à ſec: la matrice ſe rétreſſit, devient rugueuſe, & l'on n'a pas peu de peine à trouver un paſſage ſufiſant pour la ſortie du fétus & de ſon délivre. 5. Elles ont une qualité douce & temperée, qui empêche que cette partie ne s'enflame ſi ſouvent. 6. Elles concourent à l'ouverture de ſon orifice interne, étant pouſſées vers lui par les douleurs. Enfin, pour parvenir à un enfantement heureux, il n'eſt point pour l'acoucheur de chemin plus aſſuré que la prudente conduite & le ménagement de ces eaux. Car étant bien ménagées juſqu'à l'entiére & parfaite maturité du fruit, elles agiſſent avec tant de vertu en humectant & lubréfiant le paſſage, que l'enfant les ſuit immédiatement ou tôt aprés, ſupoſé même qu'il ne ſorte pas

avec elles. Il eſt vrai que nous trouvons des femmes qui les ont en ſi petite quantité, qu'elles pourroient tenir dans la coquille d'un œuf ; auſſi n'en doivent-elles pour l'ordinaire atendre qu'un travail beaucoup plus long que celui des autres, & peut-être en même tems plus fâcheux.

CHAPITRE IV.

De l'arriére-faix ou placenta.

ON peut conſidérer l'arriére-faix ou comme un corps deſtiné de la nature à des fonctions tres-avantageuſes, ou comme un corps étrange que les accidens ont rendu capable des plus pernicieux éfets. Nous le conſidérons ici de la premiére maniére, & de la ſeconde en un autre endroit de cet ouvrage. Nous examinons ici ſon nom, nous faiſons ſa deſcription, nous expoſons ſes principaux uſages, & dans tout cela (comme dans beaucoup d'autres choſes) nous parlons uniquement par raport à nôtre pratique, ſans que l'on doive tirer à conſéquence pour ce qui eſt en controverſe chez les Auteurs.

L'arriére-faix eſt ainſi nommé, parce qu'il eſt éfectivement le ſecond fardeau dont la femme enceinte ſe décharge dans ſon acouchement, aprés qu'elle s'eſt déchargée du premier fardeau qui eſt l'enfant. On l'apelle auſſi placenta, c'eſt à dire tourte ou gâteau, parce qu'il en a la figure. On le nomme délivre, d'autant qu'il termine la délivrance de la femme en travail, qu'on ne tient point pour délivrée, qu'aprés une extraction parfaite de l'arriére-faix dans toutes ſes parties. Enfin on lui donne le nom de foie uterin à raiſon de ſon principal uſage que nous déclarerons dans la ſuite.

Pour en faire la deſcription, nous diſons que l'arriére-faix ou le placenta (car nous les prenons ici pour la même choſe) eſt une maſſe ſpongieuſe & charnuë, d'une ſubſtance preſque ſemblable à celle de la rate, engendrée avec l'enfant; dont la cauſe matériéle eſt le ſang menſtruel de la mére, lequel afluë en la matrice pour former ce parenchime tiſſu & entrelacé d'un nombre infini d'artérioles & de vénules qui en compoſent la plus grande partie; enfin deſtinée à recevoir & purifier le ſang de la mére pour la nutrition du fétus.

Or pour donner plus de jour & plus

d'étenduë à cette defcription du placenta, nous confidérons dans cette fubftance parenchimateufe, fa couleur, fon nombre, fa figure, fa fituation, & enfin les vaiffeaux umbilicaux de l'enfant. La couleur du placenta eft plus rouge que celle de la rate. Quant au nombre, on peut dire généralement parlant que chaque enfant, pour petit qu'il foit à fon arriére-faix, placenta, ou délivre; c'eft ce que j'explique ailleurs plus au long. La figure la plus ordinaire du placenta eft femblable à celle d'une tourte ou gâteau, & par conféquent ronde. Il en emprunte néanmoins beaucoup d'autres, felon que les matrices font faites. Car foit par un vice de conformation, foit par l'éfet de quelque cicatrice ou de quelqu'autre caufe, nous trouvons des matrices qui font toutes contrefaites; nous en trouvons qui font comme doubles, qui ont des replis par forme de gibeciéres, dont l'embouchure ou l'entrée reffemble à l'orifice interne de la matrice, aiant les bords épais, durs, étrois, unis & polis; ce qui fe rencontre prefque toûjours (autant que je l'ai pu obferver) au côté droit & rarement au gauche. On peut comparer cette forte de cellule à une feconde matrice; & dans ces termes je dirai que j'ai fouvent trouvé l'enfant dans la

premiére matrice, & ſon délivre ou placenta dans la ſeconde. D'où l'on conclud qu'il prend diverſes figures ſelon les diférentes diſpoſitions du lieu qu'il ocupe. Or ſa longueur & ſon épaiſſeur n'eſt pas égale dans toutes les femmes enceintes ; c'eſt pourquoi nous faiſons cette maſſe de trois ſortes. La premiére eſt des plus grandes, qui ſont à peu prés de la largeur d'un plat, & qui ſe remarquent pour l'ordinaire aux femmes de ſaine complexion qui ont le ventre grand, la matrice ample & bien figurée. La ſeconde eſt des mediocres, qui ſont de la largeur d'une aſſiéte ou environ. La troiſiéme enfin, des plus petites, qui ſont larges comme le fond d'une aſſiéte ; & celles-là ſe remarquent aux femmes qui ont le ventre & la matrice petite. On en voit encore d'une rondeur convexe, c'eſt à dire un peu relevée en boſſe, & qui reſſemblent fort à nos plus gros champignons.

La ſituation ordinaire du placenta eſt au fond de la matrice ; mais quelquefois avec diſtinction de lieu. Car tantôt il eſt placé en la partie ſupérieure, tantôt en l'inférieure, & tantôt dans les collatérales. Que s'il y a deux délivres, ils ſeront ou à côté l'un de l'autre, ou l'un deſſus, l'autre deſſous, ou l'un devant l'autre,

derriére, ou l'un dans sa situation naturelle, & l'autre renfermé comme dans une bourse, ainsi que nous l'avons dit.

Pour ce qui est des vaisseaux umbilicaux de l'enfant, tant les veines que les artéres, ils doivent être considerez en deux maniéres, ou comme recevans ou comme distribuans. Comme recevans; d'autant qu'ils s'abouchent aux vaisseaux du fond de la matrice pour y recueillir le sang de la mére qui découle par de petites tubercules semblables à des mamelons, dont les cotilédons, c'est à dire les embouchures ou orifices des vaisseaux sont formez. Comme distribuans; parce qu'aprés s'être divisez & répandus dans toute la capacité du placenta, ils se rassemblent & se réunissent pour se terminer enfin en deux veines & deux artéres, & composer ce corps que nous apellons le cordon. C'est sous sa figure tortueuse que le sang acquiert sa derniére perfection; & c'est aussi par son aboutissement vers le nombril que les vaisseaux le distribuent au fétus pour la nourriture de son corps & le soûtien de sa vie.

Quelques-uns composent le cordon de cinq vaisseaux, en admettant un qu'ils apellent ouraque; & ceux-là prétendent que quelques excrémens subtils de l'en-

ſant ſe déchargent par ce prétendu canal. J'ai fait pluſieurs diſſections de fétus, & quelque étude que j'aie aporté dans ſa recherche, je n'ai pu le découvrir. Il eſt vrai qu'aprés que le cordon eſt parvenu au nombril de l'enfant, l'aſſemblage des vaiſſeaux ne ſubſiſtant plus, on remarque une petite production qui s'étend juſqu'à la veſcie & qui paroît plutôt nerveuſe que membraneuſe, mais elle n'a ni perforation ni cavité manifeſte. Voila ce qu'enſeigne l'anatomie : voions ce que dit l'hiſtoire. En l'année 1648. où j'avois le ſoin des femmes enceintes & nouvelles acouchées à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu de Paris, ſous Monſieur Haran nôtre Major, Madame le Vacher Maitreſſe Sage-femme de cet Hôpital, reçut un enfant auquel on remarqua une tumeur claire & diafane, de la groſſeur d'un œuf de pigeon, ſituée au nombril, jointe & adhérante à l'extremité du cordon au deſſous de ſa ligature, à l'endroit & à côté du ligament ou du canal qui ſert de ſuſpenſoire ou de conduit à la veſcie. On fit l'oûverture de cette tumeur en préſence de pluſieurs perſonnes, & il ſortit une matiére ſereuſe & ſubtile telle que pouvoit être l'urine du petit enfant, lequel n'avoit au plus que deux heures. Le lende-

main matin on n'eût pas plutôt levé le premier apareil, que l'urine ſortit en arcade environ la groſſeur d'un fer d'éguillette. Chacun en fut étonné, & toute l'aſſemblée jugea aiſément que cette eau venoit de la veſcie, qu'elle s'êtoit évacuée par la production nerveuſe en queſtion, & de fait on la trouva perforée. Il y a beaucoup à raiſonner là deſſus de part & d'autre, & peu d'inſtructions à tirer de ces raiſonnemens. C'eſt pourquoi paſſons à l'uſage du placenta dont il nous reſte à parler.

Le placenta n'a pas pour un ſeul uſage, mais ſon principal eſt de ſervir comme de réſervoir au ſang, & de laboratoire où il eſt préparé. Car l'enfant renfermé dans la matrice ne prend point d'autre nourriture que le ſang de ſa mére; il eſt comme ſon pain de chaque jour, dont il ne ſe peut paſſer; & la nature pour faire qu'il n'en manque pas, a ordonné la formation de l'arriére-faix, dont la maſſe eſt le réceptacle du ſang qui s'y décharge. Le ſang d'ailleurs, cet aliment terreſtre & groſſier, a beſoin d'une préparation tres-exquiſe; parceque non-ſeulement le fétus n'eſt pas capable de digeſtion; mais ſupoſé même qu'il en fût capable, il ne pourroit pas tellement convertir en ſa propre ſubſtance

une matiére mal-preparée, qu'il n'en rejettât beaucoup d'excrémens, dont l'évacuation seroit peut être embarrassante. La même nature a donc pourvu à cet embarras. Elle a destiné le foie uterin comme un lieu où le sang de la femme enceinte, & sur tout le menstruel, est perfectionné dans un tel point, qu'il ne lui reste presque rien d'impur. Desorte que cette liquide masse, qui avoit auparavant déchargé toutes ses impuretez avec elle dans le placenta, les épanche dans toute sa capacité par une infinité de méats, & s'en trouve enfin purgée quand elle arrive au nombril du fétus pour lui communiquer l'aliment; à-peu-prés comme nous voions que les eaux s'épurent. Elles ont dans la mer outre leur salure, plusieurs mauvaises qualitez; mais quand elles se sont répanduës dans les canaux soûterrains, elles passent & repassent tant de fois par mille secrets conduits, qu'elles perdent insensiblement ce qu'elles avoient de desagréable & de nuisible. Ainsi le sang menstruel qui est tres malin avant que de couler à travers du placenta, corrige sa malignité par l'obliquité de sa course, pour ne porter au fétus que sa portion la plus épurée. Il y a des Auteurs qui dénient à la masse de l'arriére-faix cet

emploi de purifier le ſang, & lui donnent ſeulement l'uſage du pancréas, le faiſant ſervir d'apui aux vaiſſeaux umbilicaux qui s'y couchent comme ſur un oreiller. Aprés tout : ces choſes ſont fort arbitraires, & chacun en croit ce que bon lui ſemble.

CHAPITRE V.

Des ſignes pour connoître ſi l'enfant eſt mort ou vivant.

JE parlerai d'abord des ſignes de mort; & enſuite des ſignes de vie. Pour connoître ſi l'enfant eſt mort, il faut examiner deux choſes · le paſſé & le préſent. On examine le paſſé, parce qu'il tient lieu de cauſes plus ou moins éloignées, à la verité le plus ſouvent conjecturales, c'eſt-à-dire qui ne ſont pas toûjours vraies, mais qui ne laiſſent pas de donner des ouvertures & des lumiéres pour juger plus ſolidement du préſent. Ces cauſes ſont en grand nombre, & ſe tirent d'une infinité de chefs, comme de la qualité des ſemences, du tempérament, de l'âge & de la conſtitution de la mére; du climat ſous lequel elle a vêcu, de l'air qu'elle a reſpiré, des habillemens dont elle s'eſt ſervie, des per-

ſonnes qu'elle a pratiquées, du régime de vivre qu'elle a tenu; de ſes ocupations, de ſes mœurs, de ſes paſſions, de ſes maladies; des ſituations où ſon corps a été durant ſa groſſeſſe; & de beaucoup de circonſtances dont nous traitons à fond dans le Chapitre de l'avortement, dont les cauſes ſont à peu prés les mêmes que les cauſes conjecturales où éloignées de la mort de l'enfant.

On examine le préſent, d'où l'on tire des ſignes de mort moins vagues & plus précis. Ces ſignes ſont de deux ſortes. Les uns tiennent le milieu entre le certain & l'incertain, & ſont apellez douteux. Les autres, quoi qu'ils ne ſoient pas tous abſolument infaillibles; parcequ'ils ſont preſque toûjours véritables, ſont apellez certains. Les uns ſe tirent de la mére, & les autres de l'enfant.

Entre les ſignes douteux qui ſe tirent de la mére pour juger de la mort de ſon fruit; c'en eſt un, 1°. Si les mamelles s'amoindriſſent & ſe flétriſſent tout-à-coup. Ce ſigne qui eſt douteux pour la mort de l'enfant, eſt infaillible pour l'avortement de la mére. 2°. Si faiſant tourner la mére d'un côté ſur l'autre, on ſent tomber ſon enfant comme une pierre. 3°. Si obſervant la mére dans ſes geſtes, l'on reconnoît qu'el-

le ſente de la douleur au deſſous du nombril, & aux parties naturelles. 4°. Si voulant ſommeiller elle eſt incontinent tourmentée de réveries & de ſonges afreux, acompagnez de treſſaillemens & de mouvemens convulſifs. 5°. Si elle ne peut uriner que goute à goute & avec douleur ; & pareillement ſi elle a de fréquentes envies d'aller à la ſelle, ſans pouvoir éfectivement y aller. 6°. Si mettant la main moüillée d'eau froide ſur le nombril de la mére, l'enfant ne ſe remuë point. Enfin lorſqu'elle a de continuels vomiſſemens avec de grands éforts acompagnez de fiévre continuë avec redoublemens. J'ai apellé tous ces ſignes douteux. Car, par exemple, ils ſe trouvérent à une Dame de qualité, * groſſe de ſept mois, à qui l'on avoit fait prendre juſqu'à cinq ou ſix doſes de Quinquinna, qui fixérent enfin ſa fiévre ; & toutefois mandé par ſes Médecins pour ſavoir ce que je penſois de ſon enfant qui fut trois jours ſans qu'elle le ſentît remuer, je ne laiſſai pas ſur des lumiéres tirées d'ailleurs, de leur aſſûrer que je le croiois vivant. En éfet la Dame s'en aperçut dés le ſoir, & acoucha enſuite fort heureuſement & à terme.

Aprés avoir décrit les ſignes douteux

* *Madame la Marquiſe de Royan.*

qui ſe tirent de la mére, il faut déclarer les ſignes certains qui ſe tirent auſſi d'elle pour juger de la mort de l'enfant, quand la matrice en quelques femmes & le nombril en toutes viennent à ſe refroidir, ſupoſé que ce refroidiſſement ne ſoit pas cauſé par l'hidropiſie ; quand la mére a le viſage de couleur pire que de coûtume ; quand le blanc de ſes yeux ſemble converti en couleur de fer ; quand ſes yeux même ſont froids, batus, égarez, & comme retirez en dedans, ſon nez, ſes lévres & ſes oreilles, froides, plombées, demi mortes. Quand ſon travail eſt long, & qu'elle ne-reſſent que peu ou point de douleurs pour enfanter, ou qu'elles ſont fort éloignées ; quand elle eſt d'une inquiétude & d'un chagrin à lui rendre toutes choſes déplaiſantes & inſuportables ; quand elle exhale ſouvent par la bouche des vents & des vapeurs fort puantes, dont elle ſe dit être engloutie ; quand elle ne ſent point remuer ſon enfant comme auparavant, & qu'elle a remarqué le jour ou la nuit précédente un mouvement impétueux & tout extraordinaire de ce petit corps : ſigne indubitable de ſon trépas. Quand elle ſe plaint qu'elle étoufe ; & qu'elle ſent comme un gros morceau fort peſant au fond de ſon eſtomac ; peſanteur

qu'elle éprouve tant à cauſe que les matiéres ſont retenuës, qu'à cauſe que l'enfant aux derniers abois & prêt d'expirer, ſe roidit & pouſſe des pieds contre le fond de la matrice, & par conſéquent de l'eſtomac: ce qui porte la mére dans des nauſées fréquentes, & dans des vomiſſemens d'une matiére noirâtre, ſigne tres-funeſte auſſi-bien pour la mére que pour l'enfant. Quand il ſort de ſa matrice des humeurs limoneuſes & gluantes de couleur tirant ſur le roux, & d'une odeur infecte. Quand elle a ſouvent des maux de cœur, des ſincopes, & de petites ſueurs froides, cauſées par les vapeurs putrides qui s'élevent au dedans d'elle-même. Quand elle ſoufre de grandes douleurs vers le ſiége, ou ſur la vecie, que les parties de l'enfant s'y trouvent afaiſſées, & qu'à les toucher elles ſont molaſſes ſans aucun ſoûtien, & même hors de leur poſture naturelle. Quand elle eſt ſurpriſe d'incontinence ou de rétention d'urine, qu'elle ne peut aller à la ſelle, qu'elle ſent une grande peſanteur, ſur tout ſi le fruit eſt gros & à terme; car l'étenduë extérieure de la matrice étant ocupé en partie par les excrémens qui ne peuvent avoir d'iſſuë, l'enfant eſt prive de la liberté qu'il auroit

de s'éforcer & de s'étendre pour sortir, de sorte qu'il est plûtôt sufoqué par la compression de son délivre ou de son cordon ,& meurt ainsi au passage.

Nous ajoûtons à ces signes ceux que l'on tire de l'enfant même pour juger de sa mort, & qui sont tous certains, c'est-à-dire presque toûjours véritables ; sçavoir 1°. quand les membranes qui le contiennent avec ses eaux semblent être âpres & comme rugueuses ou ridées, plus épaisses & plus gluantes que d'ordinaire, à cause du limon puant dont elles sont abrevées. 2°. Quand ses sutures sont élargies ou écartées l'une de l'autre ; d'où vient que les os du crâne vacillent assez souvent, & passent même l'un sur l'autre, principalement s'ils sont pris au passage ou embarassez de quelque autre enfant vivant, qui leur fait perdre leur figure naturelle les aplatissant par la compression qu'il en fait, pressé lui-même qu'il est pour sortir. 3°. Quand le cordon est flétri, froid, de couleur livide ou noire, & sans aucun mouvement des artéres non plus que des autres parties du fétus, comme on peut le connoître en les touchant, ou immédiatement aprés que les eaux sont écoulées, ou à travers les membranes, si les eaux y sont encore contenuës,

4°. Quand ce même cordon, ſoit ſeul ou acompagné de la tête de l'enfant, ſe coule comme il arrive quelquefois entr'elle & l'orifice interne de la matrice, & venant à ſe gliſſer le long du col de cette partie, ſort au dehors d'une longueur conſidérable. Car s'il y demeure long-tems, c'eſt-à-dire ſeulement deux heures ſans être remis, & ſans que la tête ſoit promptement dégagée pour la délivrance de l'un & de l'autre : c'eſt fait de la vie de l'enfant, puiſqu'une demie heure de cette ſituation dangereuſe eſt capable de le faire mourir, ou de le rendre à tout le moins tres-foible & tres-languiſſant, la tranſpiration & la nourriture lui étant interdites par la compreſſion de ſon cordon.

A l'égard des ſignes de vie nous marquerons ſeulement les principaux; car pour ce qui eſt du reſte, il eſt aiſé de les connoître par ceux qui leur ſont opoſez, c'eſt-à-dire par les ſignes de mort. Les contraires ont des conſéquences contraires. Ainſi le contraire de ce qui marque la mort d'un enfant, eſt un ſigne évident de ſa vie. Le défaut de chaleur, par exemple, & l'abſence du mouvement dans les parties de l'enfant quand on les touche, eſt une preuve aſſez conſtante de ſa mort: la préſence au contraire de ce même

mouvement & de cette même chaleur, eſt une marque aſſurée qu'il a vie. C'eſt ainſi qu'il faut raiſonner par opoſition ſur tous les autres ſignes de mort que nous avons déclarez. Ce qui ne nous empêchera pas toutefois de faire comme une maniére d'abregé des principaux ſignes de vie. On connoîtra donc ſi l'enfant eſt vivant, lorſque la mére ſera exempte de cette multitude d'accidens que nous avons raportez ; lorſque l'on ſentira les parties du fétus fermes & ſolides ; & que mettant les doigts ſur ſa poitrine en la region du cœur ſur l'ombilic, ou ſur le cordon, l'on ſentira une chaleur douce, & le battement réglé des artéres. On doit auſſi porter le bout des doigts ſur le vertex, autrement dit la fontaine de la tête, ou ſur la partie poſtérieure, ou à l'endroit qui fait la jointure des os pariétaux avec le coronal ſur le devant & avec l'occipital ſur le derriére ; & par ce moien l'on apercevra le mouvement du cerveau à travers de ſes os, qui ne ſont encore que membraneux ou cartilagineux en ces parties. C'eſt encore une belle maniére de connoître ſi l'enfant eſt en vie, que de porter le bout du doigt à ſa bouche, (car nous ſupoſons la matrice d'une ouverture ſuffiſante pour permettre

tre toutes ces choses.) La langue donc, qui est naturellement instruite à succer, fait à-peu-prés à l'aproche du doigt ce qu'elle feroit en présence de la mamelle.

Ce fut principalement par ces derniers signes propres & certains qu'en l'année 1660. j'assurai à un ancien * Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, que l'enfant de la Damoiselle de V. dont elle étoit enceinte de six mois, étoit vivant contre l'opinion qu'il avoit du contraire, sur ce qu'il ne voioit pas un seul des signes qui précédent l'ouverture de la matrice, qui ne lui marquât comme à moi la mort de cet enfant. La mére étoit une jeune femme âgée de vingt-deux ans, fort belle & d'une bonne naissance. Elle séjournoit pour lors dans le village de G. prés J. griévement malade d'une fiévre continuë acompagnée tous les soirs de redoublemens, précédez de frissons fâcheux, & suivis de convulsions. Cette fiévre lui fit perdre tout-à-fait le jugement, qu'elle ne recouvra qu'aprés être acouchée & délivrée. Ce fut le lendemain de nôtre premiere consultation, sur les sept heures du matin, comme je l'avois prédit ensuite d'une saignée du pied qui lui fut faite. J'augurai le bonheur de

* *M. Quiqueboeuf.*

ſon acouchement ſur des ſignes que je tirai de la veuë & du tact. De la veuë, par de certains petits geſtes & grimaces, jointes à des mouvemens de bras & de mains vers le bas du ventre, avec de certains remûmens de feſſes qui me faiſoient non ſeulement juger que les douleurs de cette pauvre Demoiſelle étoient bien diférentes de celles qui ſont cauſées par les convulſions; mais méme qui me préſageoient une prochaine & ſufiſante dilatation des parties baſſes qui s'y diſpoſoient. Du tact, en ſondant l'ouverture de l'orifice interne de la matrice, & l'aproche du fétus que je touchai aux parties ci-devant décrites, & par leſquelles je jugeai de ſa vie. Il eut le bonheur d'être baptizé, & vêcut ſix jours. La mére peu de temps aprés reprit ſa parfaite ſanté.



CHAPITRE VI.

De la distinction des parties de l'enfant.

IL eſt tres-important pour celui qui veut pratiquer les acouchemens, de ſavoir diſtinguer les parties que l'enfant préſente. Sans cela il eſt expoſé à faire une infinité de fautes. Il n'a pas ſeulement béſoin de cette idée populaire que le commun des hommes a de la ſtructure & du dehors du corps humain, qui lui fait dire que la tête n'eſt pas le bras, ni le bras la tête : il eſt encore à ſouhaiter qu'il ait une connoiſſance exacte de l'anatomie, qui lui faſſe faire un juſte dicernement des parties dans les ocaſions mêmes où ne ſe préſentant qu'à demi au paſſage, elles peuvent avoir de la reſſemblance entr'elles, aſſez pour tromper les premiers ſens, ſi la raiſon inſtruite ne vient au ſecours. Pour bien faire il doit en ſavoir la compoſition, la nature, les inſertions, les raports des unes aux autres, les mouvemens & les ſituations qu'elles exigent pour n'être pas dans un état violent. En éfet il ne ſufit pas de pouvoir ſe tirer d'un acouchement naturel & ordi-

naire, où l'on eſt acoûtumé à voir une tête ſuivie des épaules, des bras, du reſte du corps ſans accident de part ni d'autre: il faut encore ſavoir ſe démêler d'un travail pénible où un enfant vient mal, d'une poſture contrainte, les parties pêle-mêle & dans la confuſion. Il faut ſavoir les débroüiller, les réduire ſans les déplacer, les ménager quand on ne ſauroit les réduire, les remettre quand on n'a pû les ménager ſans les bleſſer, enfin prévenir mil accidens fâcheux qui peuvent ſuivre de la mépriſe. Il y a même des rencontres où les plus habiles peuvent être pris pour dupes. Par exemple, il peut arriver que le moignon ou le haut de l'épaule ſe préſente d'une certaine façon à l'embouchure d'un paſſage étroit & reſſerré, & qu'introduiſant le doigt on trouve à l'endroit de l'aiſſelle une certaine cavité preſque ſemblable à celle de l'anus, qui donne ocaſion de croire que l'enfant préſente la feſſe. De cette premiére erreur ſuit une ſeconde plus dangereuſe. Croiant tirer la cuiſſe (qui eſt la vraie méthode dans la poſture ſupoſée) on tire le bras, & le bras atiré dans le vagin peut faire un acouchement tres-dificile.

Pour obvier donc à ces mépriſes dan-

gereuſes, il faut bien poſſéder les marques de diſtinction des parties. Nous les conſiderons pour cela dans deux diférens & principaux états. Car ou elles ſont renfermées & contenuës dans leurs membranes, ou elles en ſont ſorties. Quand elles ſont renfermées & retenuës avec les eaux, elles ſont extrémement dificiles à reconnoître; non ſeulement parce qu'elles ont changé de place & de poſture ordinaire & naturelle; mais encore parce qu'elles ſont portées par les eaux qui les rendent tellement legéres & vacillantes, qu'elles gliſſent inceſſamment & ſemblent fuïr les doigts de l'Opérateur, quand il penſe les porter ſur ces parties pour en faire le dicernement à travers l'épaiſſeur des membranes. Lorſqu'elles ſont ſorties de ces mêmes membranes, il eſt plus facile de les diſtinguer : car elles ſe preſentent ou pluſieurs enſemble, comme par exemple la tête & la poitrine, la poitrine & les bras, & ainſi des autres: ou ſéparément; & celles-ci ſe préſentent ou toutes entiéres, comme la tête, le bras, la jambe; ou en partie, comme le crâne ou la face, la main, le coude ou l'épaule, le pied, la cuiſſe ou le genou. Voions donc dans le détail par quelle marque particuliére nous pour-

rons diſtinguer chaque partie.

La tête ſe connoît par le crâne & par la face. Par le crâne en trois maniéres. Par ſa figure ronde & unie, par la dureté de ſes os, & par leurs ſéparations ou ſutures. Par la face en cinq maniéres. Par les yeux, le nez, la bouche, le menton & les oreilles.

Les yeux, par leur nombre, par la cavité de leurs orbites, & par l'élévation de leurs globes. Le nez, par ſon éminence entre les yeux au deſſus de la bouche. La bouche, par ſa ſituation entre le nez & le menton, par ſon ouverture, par la dureté de ſes gencives, & par la langue. Le menton, par ſa ſituation au deſſous de la bouche, par ſa pointe avancée, & par la cavité qu'on ſent au deſſous. Les oreilles, par leur ſituation à côté de la face, par leur figure élevée & inégale, & par leurs cavitez externes.

Le col eſt diſtingué en général par ſa ſituation entre la tête & la poitrine & par ſa figure ronde ; & en particulier par les diverſes poſtures où ſe rencontrent ſes parties qui ſont antérieure, poſtérieure & collatérales. Car le col eſt ou panché ſur le devant, ou renverſé en arriére, ou incliné vers l'une ou vers l'autre des deux épaules. S'il eſt panché ſur le devant, la

partie poſtérieure ſe fait connoître par la dureté inégale de ſes vertébres ; s'il eſt renverſé en arriere, la partie antérieure ſe remarque également par ſa moleſſe & par ſa tenſion ; s'il eſt enfin incliné vers l'une ou vers l'autre des deux épaules, la partie opoſée à celle qui eſt inclinée ſe diſtingue non-ſeulement par cette même moleſſe & par cette même tenſion, mais auſſi par ſon aboutiſſement au haut de l'épaule. Venons à la poitrine. Par la poitrine, il faut entendre le devant, le derriére & les côtez. Le devant de la poitrine ſe fait remarquer par la dureté du ſternum ou bréchet, au bas duquel on ſent le petit cartilage xiphoïde, autrement dit la fourchette où commence le bas ventre. Le derriére de la poitrine ſe prend ici pour le dos & les lombes. On reconnoît le dos à ſon origine qu'il prend au deſſous de la nuque du col entre les épaules & aux apophiſes ou éminences pointuës & inégales de ſon épine, au bas de laquelle on touche le coccix ou cropion, bien qu'en quelques enfans l'on rencontrât l'ânus ou le fondement clos & fermé. Les côtez ſe diſcernent par leur ſituation entre les aiſſelles & les os des hanches. On y découvre les côtes par leur dureté, & par les eſpaces qu'elles ont entre-elles, couvertes

par le haut des omoplates, & par en bas on ſent la moleſſe des flancs dans l'eſpace depuis les hipocondres juſqu'aux os des hanches. On reconnoît le ventre premiérement par ſa compoſition & ſa figure. Il eſt tendu & bandé d'une autre façon que le reſte des parties qui a des chairs & des os : Si l'on apuie les doigts deſſus, il préte ſans réſiſtance. Mais la ſeconde marque & la plus certaine, eſt le nombril & le cordon qui y eſt attaché. Le cul ou les feſſes, par la fermeté de leurs chairs, par la ligne droite nommée la raie qui les ſépare, commençant au bas de l'épine, & ſe continuant premiérement juſqu'à l'anus ou fente qu'on reconnoît par l'extrémité du cropion autrement dit coccix, & enſuite depuis l'anus juſqu'à l'entrefeſſon où cette ligne eſt terminée par le pli de l'aîne, & par les parties génitales de l'un ou de l'autre ſexe. On diſtingue auſſi le cul par le méconium qui en ſort le plus ſouvent, & par la poſture des cuiſſes qui ſont fléchies en devant, les genoux vers le ventre. Le bras comprend la main, le coude & l'épaule. La main eſt reconnuë par le poignet & par les doigts. Si les doigts ſont ouverts, il n'eſt point beſoin d'autre marque, & s'ils ſont fermez, on peut les étendre. Le coude, par le pli que le bras &

l'avant-bras font conjointement, par ſes condiles au milieu deſquels eſt l'olécrâne qui fait une éminence pointuë fort diférente de celle du genou. L'épaule, par ſa ſituation au deſſous & proche de la tête, par ſon éminence d'un côté, & par ſa partie plate de l'autre proche de l'épine, par la clavicule & par le bras qui y eſt ataché; & enfin par la cavité de l'aiſſelle. La jambe contient le pied, le genou, & la cuiſſe, ou plutôt la feſſe. Le talon, les maléoles, la plante & les orteils ſervent ſuffiſament à diſtinguer le pied. Le genou ſe dicerne par la groſſeur & l'inégalité que produiſent les condiles, & par le pli du jarret avec la cuiſſe. Et enfin la feſſe, par le haut de la cuiſſe, qui étant fléchie vers l'aîne fait une éminence ronde, fort groſſe & tenduë, diſtinguée par les os des îles, c'eſt à-dire les hanches, par le fondement, par le ſcroton aux mâles, & par la vulve aux feméles.

Voila les marques qui ſervent le plus dans l'uſage ordinaire au dicernement des parties qui ſe peuvent préſenter. Or il eſt d'autant plus important de les ſavoir toutes, qu'une partie ſe connoît ſouvent plutôt par celles qui lui ſont voiſines, que par elle-même, & plutôt par ſa ſituation que par ſa figure.

CHAPITRE VII.

De la Toux ſurvenuë aux femmes enceintes.

LE nombre des accidens qui ſurviennent à la femme enceinte depuis la conception de ſon fruit juſqu'au terme de ſa maturité, eſt une matiére ſi vaſte, qu'il faudroit un livre entier pour en faire la deſcription. Et comme nous en parlons preſque par tout ſelon que l'ocaſion s'en préſente, nous nous contenterons de dire ici quelque choſe des principaux, dont la plûpart des autres ſont les éfets, & nous commancerons par la toux.

De tous les ſimptômes qui ſurviennent à la femme enceinte, nous n'en trouvons point de plus importun que la toux ; mais nous voions ſouvent ſon importunité dégénérer par ſa durée en quelque choſe de pire, & devenir d'autant plus périlleuſe, qu'elle entraîne avec ſoi une longue ſuite d'accidens capables de faire périr & l'enfant & la mére, ſi la nature ne les délivre tous deux par un avortement favorable.

La Toux la plus maligne eſt ordinairement celle qui ſurvient par une certaine intempérie de l'air, & par une influence

piquante & ſubtile qui pénétre les pores de la matiére que nous reſpirons. Je dis qu'elle eſt la plus maligne. Car comme la fréquente importunité de ce ſimptôme en fait toute la malignité & tout le danger : il eſt toûjours vrai de dire que la toux qui ſurvient par la reſpiration d'un air impur, eſt éfectivement la plus dangereuſe & la plus maligne ; puiſque nous n'avons rien de plus fréquent ni de plus ordinaire que la reſpiration de l'air, qui eſt l'aliment & le ſoutien commun des animaux.

Le plus grand reméde à ce mal eſt d'en prévenir les ſuites, & de s'y opoſer d'abord ; car pour peu qu'on le laiſſe invétérer, il eſt tres-dificile d'y metre ordre. Les précautions d'ailleurs qu'on y aporte ſont quelquefois bien inutiles, & ne ſervent qu'à jetter les femmes enceintes d'un accident fâcheux dans un autre qui ne l'eſt pas moins. L'expérience nous l'aprit aſſez en l'année 1675. où il s'éleva en diverſes contrées pendant pluſieurs jours un broüillard fort épais & fort pénétrant, dont la Ville de Paris ne fut pas exempte. La toux fut ſi générale, qu'elle n'épargna ni forts ni foibles. L'un & l'autre ſexe en fut frapé ; mais elle donna d'une telle force ſur les femmes enceintes, que la plûpart qui en furent ataquées, moururent ;

les unes par des fluxions de poitrine qui les surprenoient tout subitement & les suffoquoient; les autres par inanition, aiant perdu la plus grande partie de leur sang, & se trouvant réduites à ce point, qu'il étoit ou impossible de les secourir faute d'ouverture, ou inutile de le faire, l'ouverture se préparant trop tard, & aprés une perte de sang si abondante, que la nature aux abois ne pouvoit plus porter l'opération. Quelques-unes s'en tirérent à la verité, & elles en furent uniquement redevables à la force & à la bonté toute extraordinaire de leur tempérament. Et pour revenir à ce que j'ai dit de l'inutilité des précautions: celles qui en usérent en se faisant saigner plusieurs fois, & se servant d'autres remédes convenables, se délivrérent à la verité de la toux, mais elles tombérent dans un malheur peut-être plus grand, c'est-à-dire, les unes dans l'enflure universelle de tout leur corps qui se remplissoit d'eaux ou de vents, & les autres dans l'hidropisie d'une ou de plusieurs parties, comme de la poitrine, du ventre inférieur, & de la matrice, séparément ou tout ensemble; ce qui ne les exposa qu'à plus de péril.

Le grand & surprenant éfet qui rend la toux si redoutable aux femmes encein-

tes, c'eſt que par les éforts preſque continuels qu'elle leur fait faire à diférentes repriſes, elle ébranle d'une telle ſorte leurs enfans qui ſurnagent dans les eaux ſelon qu'ils ſont plus ou moins avancez dans leur terme, & leur donne des ſecouſſes ſi furieuſes, que non-ſeulement ils en changent de place, & le plus ſouvent de poſture naturelle, mais même l'arriére-faix ſe détache ou tout-à-fait ou en partie, d'où il eſt aiſé de concevoir quels accidens peuvent s'enſuivre. Surquoi je raconterai l'hiſtoire d'une jeune Damoiſelle, femme de Monſieur de V. qui ne fut pas exempte du malheur qui afligea ſon ſexe en la même année 1675. Elle étoit groſſe de ſix mois, quand un rhume fâcheux lui tomba ſur la poitrine avec une toux ſi forte & ſi fréquente, que tout ſon corps en étoit cruellement ébranlé. Cet accident dura l'eſpace d'un mois ou environ malgré les remedes qu'on y put aporter, qui lui donnoient ſeulement quelque peu de relâche par intervalles. Enfin aprochant aſſez de ſon terme, elle fut ſurpriſe d'une perte de ſang, qui pendant les deux premiers jours me parut n'être pas conſiderable. Mais la nuit du ſecond au troiſiéme environ ſur les deux heures elle devint ſi abondante,

qu'elle fut incontinent ſuivie d'un grand nombre d'accidens, comme d'opreſſions, nauſées, de hoquets & de vomiſſemens qui ſuccédoient à des ſincopes d'un quart-d'heure chacune; de douleurs aux reins ſeulement, ſur tout lorſque le ſang redoubloit ſa furie dans les vaiſſeaux pour en ſortir avec impétuoſité. Toutes ces choſes me donnérent fort à ſonger; & d'autant plus que je n'avois pas aſſez d'ouvetrure pour ſoulager nôtre pauvre Demoiſelle par le remède le plus prompt, qui étoit de la délivrer au plutôt pour arrêter le ſang. Elle demeura donc en ce pitoiable état le reſte de la nuit, & le jour ſuivant juſques à quatre heures du ſoir, que Monſieur Vezou ſon Medecin la vint voir pour la cinquiéme fois. Je lui repréſentai que je n'avois voulu rien entreprendre qu'en ſa préſence, comme il étoit de mon devoir, particuliérement dans une rencontre ſi épineuſe. Je lui racontai tout ce qui s'étoit paſſé en ſon abſence, & comment, l'ouverture s'étant agrandie, j'avois profité de cette ocaſion pour examiner l'état intérieur des choſes, & remarqué (ſelon le préjugé que j'avois fait auparavant) que l'arriére-faix étoit en partie détaché, qu'il pendoit au devant de l'enfant ſur l'embouchure ou orifice

interne de la matrice, & qu'enfin la tête de l'enfant étoit apuiée dessus comme sur une espéce de coussinet. Je lui exposai ensuite que nous ne pouvions sauver la mére qu'en la délivrant de son fruit, & en détachant l'autre portion de l'arriére-faix qui tenoit encore au fond de la matrice; qu'une seule convulsion sufisoit pour terminer sa vie, & qu'il s'agissoit de voir si le peu de forces qui lui restoient pourroit permettre l'opération sans qu'elle mourût entre mes mains; & qu'enfin j'étois tout prêt à l'entreprendre. Il fit donc une courte réflexion sur toutes ces choses, & aiant touché les extrémitez de nôtre pauvre mourante qu'il trouva froide & sur le point d'expirer, il jugea qu'il n'y avoit rien qu'on ne dût risquer dans une si pressante conjoncture, & consentit que je fisse l'opération. Je l'a fis le plus promptement qu'il me fut possible & sans aucune fraction, pendant qu'il tint le poux de la malade. L'enfant eut le bonheur d'être ondoié; mais sa mére aiant perdu presque tout son sang, tomba dans une hidropisie universelle dont elle mourut sept ou huit jours aprés. Que s'il s'étoit fait d'abord une ouverture assez grande, la posture de l'enfant quelque méchante qu'elle fût ne m'auroit pas empêché de sauver

la mére, qui perdit insensiblement toutes ses forces à mes yeux sans que je pusse la secourir plûtôt, n'y autrement que je fis.

CHAPITRE VIII.

Des passions & de leurs suites par raport à la femme enceinte ou nouvellement acouchée.

LES passions humaines sont comme amies les unes des autres. Elles s'entreprêtent un secours mutuel, elles s'entresuivent, & la secréte communication qu'elles ont ensemble, enpoisonne celles qui paroissent les moins dangereuses par elles-mêmes. De ce principe nous tirons une juste conséquence, que pour éviter les grans desordres des passions pernicieuses, il faut résister jusqu'aux plus doux charmes de celles qui semblent n'avoir rien que de flateur, & qu'il faut combatre généralement tous les mouvemens dereglez de l'ame. La pratique de cette maxime qui regarde tous les hommes, s'adresse encore d'une maniére singuliére aux femmes enceintes ou nouvellement acouchées. Outre l'interêt particulier de conserver leur fruit, pour lui procurer sur tout

tout la grace du ſaint baptême : elles ont encore celui de leur propre vie, qui leur doit être uniquement cher. Ainſi c'eſt un ſoin qui les regarde les premiéres, de ne point s'abandonner au déréglement des paſſions, ſur tout dans ces états où les ſuites en ſont ſi funeſtes ; & de tenir au contraire leur ame dans un parfait équilibre.

D'ailleurs, comme ce qui donne ocaſion aux mouvemens paſſionnez eſt plûtôt dans l'objet extérieur qui les excite, que dans le ſujet qui les ſouffre : j'ajoûte que les perſonnes qui ont à vivre avec elles, durant leurs groſſeſſes ou dans leurs couches, doivent s'étudier & ſe contraindre même pour l'amour d'elles. Il faut que les domeſtiques ſuportent l'humeur d'une maîtreſſe, qu'un mari épouſe l'infirmité d'une femme, qu'il ſoumette quelquefois la raiſon au caprice, & enfin que chacun contribuë de ſa part à maîtriſer ſes propres paſſions. Car ſouvent la colére de l'un ſert de prétexte à l'emportement de l'autre. Les deſordres d'un fils font la haine ou la douleur, & quelquefois le deſeſpoir de ſa mére. La hardieſſe d'une ſervante à dire quelque verité qui ne plaît pas, jette le dépit & la rage dans l'ame de ſa maîtreſſe. Nous avons

des exemples où la moindre conteſtation, s'étant peu-à-peu échauffée, a porté des femmes dans une ſi extrême violence, que les unes en ont perdu l'eſprit pour un tems, & les autres la vie pour toujours. Que ſi quelques-unes, par une grandeur d'ame peu commune au ſexe, ou par une chrétienne habitude qui lui eſt plus ordinaire, ont par exemple arrêté la fureur & l'impétuoſité de leur bile prête à éclater : cette retenuë forcée d'une humeur impatiente & farouche leur a ſouvent été fatale. Soit donc que les Dames avec leſquelles on vit ſoient promptes à ſoulever leurs paſſions, ou promptes à les réprimer : on doit toûjours s'acommoder à leur génie, les ménager & ſe conduire au gré de leur tempérament autant que la raiſon le peut permettre. Ce ménagement eſt une eſpéce de tribut de bienſéance que l'on doit au ſexe, & fait même partie de la circonſpection & des égards que la Religion nous engage d'avoir pour lui à cauſe de ſon infirmité. J'avouë qu'il y a des femmes qui s'atriſtent pour ſe faire pleurer ; qui s'irritent pour ſe fâcher, qui ſe font des ſpectres pour en avoir peur : qui cherchant par tout matiére au débordement de l'humeur dominante, la trouvent dans la moindre bagatelle ; &

ces perſonnes ſont d'autant plus à plaindre, qu'on eſt comme dans l'impuiſſance de les ménager ſans leur déplaire. Il y a plus: car c'eſt une nouvelle dificulté quand on entreprend de faire comprendre à une femme emportée le péril où elle expoſe ſa vie & celle de ſon enfant Il y faut de grandes précautions. L'abandonner à ſes propres réflexions, vaut quelquefois mieux que toutes les remontrances du monde. Le repentir ſuit de prés la colére: c'eſt la queuë de ce ſerpent. Celles qui en ſont picquées devenant leur propre ſupplice, ont ordinairement un beau moien de rentrer en elles-mêmes & d'avoüer tacitement leur tort, ſans qu'il ſoit beſoin de les y mettre ouvertement; joint que la plûpart conçoivent un vrai dépit dés que leur foibleſſe eſt connuë: elles veulent ſe gouverner à leur mode, & ne veulent pas qu'on s'en aperçoive. Il ne faut pas trop les montrer à elles-mêmes. On croiroit les guérir d'un mal, & on les jetteroit dans un autre. On les aigriroit, on les révolteroit en voulant les adoucir. D'autres auſſi qui n'ont point l'eſprit dreſſé à faire d'utiles réflexions capables de leur faire ſentir leur état, & qui n'apréhendent le mal que quand il eſt venu, ont beſoin qu'on les inſtruiſe à le prévenir.

C'eſt pourquoi, dans la diverſité d'humeurs que l'on pratique parmi le monde, on a beſoin de toute ſa prudence pour s'y gouverner au gré tout enſemble & au profit d'un chacun, & pour éviter de tomber d'un écueil, c'eſt-à-dire, d'une paſſion dans une autre. Peut-être dira-t'on que c'eſt trop inſiſter ſur un ſujet, qui n'eſt point ce ſemble ſi formidable que je le dépeins. Mais pour peu que l'on faſſe d'attention ſur les hiſtoires étranges que je raporterai à l'ocaſion de quelques paſſions en particulier, on trouvera que je ne puis les décrier trop en général. On verra que nous avons grand lieu de croire qu'on nous fait ſouvent remonter mal-à-propos dans les actions les plus éloignées d'une perſonne pour y chercher en vain le principe de ſon avortement, lorſqu'on pourroit le trouver dans une paſſion toute récente qu'on a honte de déclarer, ou interêt de tenir ſecréte. On verra que parce qu'on raporte d'ordinaire les éfets à leur plus prochaine & plus viſible cauſe, on ne tient compte de les rechercher juſques dans la premiére : & que l'on ſe contente ſouvent d'attribuer un travail précipité à la perte de ſang qui le précéde, ſans aprofondir dans la haine, dans le dépit, dans la colére, ou dans quelqu'autre

passion qui a formé ce fâcheux simptôme. On verra enfin des choses dont il faut être témoin pour les croire. C'est une vérité, par exemple, que des femmes nonobstant leur grossesse s'abandonnēt à des transports furieux, pleins d'extravagances, & tels, qu'à peine les en croions-nous capables, lors même que nous les voions. C'est une chose qui passe l'imagination. Aussi n'est-il pas facile de se figurer combien ces transports sont funestes, soit dans les simptômes qui les suivent plus directement, soit dans les accidens du dehors, comme les coups, les chutes, les précipitations, & les excés qui les acompagnent quelquefois par un éfet du hazard. On voit de pauvres fétus démembrez & dont les parties se trouvent contuses, luxées, cambrées, rompuës, tronquées ou déchirées; des enfans étoufez par la rupture de leur cordon, ou par le détachement de leur délivre; des matrices maltraitées de contusions, d'abcés, de plaïes, d'ulcéres, pour ne point parler des moindres incommoditez, non plus que des vomissemens, des tremblemens, des convulsions, & de beaucoup d'autres maux, sans lesquels ceux-là ne vont point; enfin des morts subites par des suffocations promptes & pressantes, & par des pertes

de ſang, mais quelquesfois ſi énormes, que les parties baſſes ne pouvant ſufire à ſon écoulement, la capacité de la matrice s'en remplit auſſi-tôt. Que ſi la fureur de cette vague ſanglante ſe trouve encore trop contrainte dans cet eſpace, elle rompt ſes vaiſſeaux au deſſus, achéve d'inonder tout le bas ventre, ou remontant plus haut ſe décharge dans l'eſtomac, & pour donner enfin au dehors des marques du ravage qu'elle fait au dedans, elle s'ouvre un paſſage par tout où elle en peut trouver, juſqu'à s'évacuer par le nez, la bouche & les oreilles. Tel eſt quelquefois l'éfet d'une fureur fondée ſur une pure bagatelle.

Voici quel fut le ſort de la femme d'un Archer de mon quartier. Elle étoit robuſte, grande, & d'une profeſſion qui lui faiſoit fréquenter les halles & les marchez publics, qui ſont le théatre des plus grans, comme des moins raiſonnables emportemens. Elle y avoit acquis cette habitude de quereller preſque toujours, & de porter ſouvent les choſes à l'extrême. A l'âge de trente ans étant groſſe & proche de ſon terme, un petit garçon qu'elle avoit âgé de quatre à cinq ans ayant été frapé par une voiſine, elle s'emporta contr'elle, & dans le fort de ſa colére le prenant avec

violence par le bras : Voilà, dit-elle, un cher coup, il m'en coûtera la vie. Il y a toute aparence qu'elle avoit alors ſenti quelque mouvement extraordinaire au dedans d'elle-même, qui lui fit tenir ce langage. On m'a voulu dire depuis, peut-être pour déguiſer la paſſion, qu'aiant pris ſon enfant entre ſes bras, il s'étoit mutiné contr'elle, & lui avoit donné quelques coups de pied dans le ventre. D'autres m'ont ſoûtenu le contraire, & que par ce coup ſi cher elle avoit entendu celui que ſa voiſine avoit donné à l'enfant. Quoiqu'il en ſoit, à quelques jours delà une abondante perte de ſang l'ayant ſurpriſe tout-à-coup, elle en fut incontinent ſufoquée, & mourut ſubitement dans les convulſions, ſans donner le tems de lui chercher du ſecours. A l'ouverture que j'en fis, je trouvai deux beaux enfans mâles à côté l'un de l'autre, parfaitement bien tournez pour ſortir, ſufoquez comme leur mére, couverts de toutes parts d'un gros ſang noir & congelé dont la matrice étoit remplie, & qui s'y étoit épanché par la rupture du placenta & de ſes vaiſſeaux.

En l'année 1655. la femme d'un Maître Boutonnier demeurant ruë S. Martin, enceinte de huit mois, ſe mit en colére

contre une de ses domestiques, & comme dans l'emportement elle la poursuivoit pour la fraper, l'angle d'une table qui se trouva dans son chemin, & qu'elle n'avoit point aperçu, la frapa elle-même rudement au ventre, & fit tressaillir son enfant avec douleur momentanée. Cet accident qu'elle tint caché durant quelque temps, se produisit assez de lui-même au septiéme jour. Les simptômes surviennent: on veut du secours: on me mande: j'y vas, & je trouve une femme acablée de lassitudes universelles, suivies de grandes douleurs au ventre, & particuliérement aux reins: la tête embarassée d'étourdissemens & de vertiges; la bouche remplie de vapeurs puantes, & dans des vomissemens continuels: pesanteur sur le devant & sur le siége qui contraint la matrice à s'ouvrir: grande perte de sang, fréquentes sincopes, & aùtres accidens, d'où je conclus aussi-tôt la mort de l'enfant. Mais il fut question de soulager la mére. Trouvant donc heureusement l'orifice interne de la matrice suffisamment ouvert, je fis mon opération, & nonobstant la mauvaise situation de l'enfant qui présentoit le ventre, je le tirai mort, & qui commençoit à se corrompre. Puis je délivrai parfaitement la mére. Tous les simptômes cef-

-érent presque aussi-tôt, & comme ils étoient venus quasi de compagnie en moins de trois heures de tems, ils s'en retournérent aussi tous ensemble, & disparurent incontinent. Mais ce qui fit l'étonnement & l'admiration d'un chacun, ce fut de voir que la tête de l'enfant étoit fenduë par le milieu de haut en bas, depuis la racine du nez jusqu'à la premiére vertébre du col en ligne directe, & si uniment, qu'on auroit dit que cette fente eût été faite exprés avec un coûteau fort trenchant, de la maniére que l'on couperoit un melon ou une grosse orange en deux portions égales. Cette tête ainsi fenduë ne laissoit pas d'adhérer à son col, mais ses parties écartées l'une de l'autre panchoient chacune vers une épaule. De savoir s'il falloit atribuer cette sanglante division au seul éfort d'une nature émuë & irritée par la violence d'un transport de colére, ou la raporter uniquement à l'impression que l'angle de la table fit, comme il est à croire sur la tête de l'enfant, ou la rejetter enfin sur l'un & sur l'autre : c'est ce que je ne prétens pas décider. Il est toûjours constant que la colére fut la cause primitive de ce misérable éfet ; & si la mére eût pretendu tirer raison du trépas de son enfant, c'est à elle-

même & à ſa propre paſſion qu'elle auroit dû la demander. Elle fut tres-heureuſe de ſe tirer comme elle fit d'un pas ſi périlleux, aſſiſtée de la bonté de ſon tempérament, & des remédes que nous emploiâmes avec beaucoup de ſuccés au traitement de la contuſion qu'elle avoit au ventre & en la matrice à l'endroit du coup. Je veux croire qu'elle ſe comporta dans la ſuite avec plus de modération & de retenuë, & qu'elle ne regarda plus la colére que comme on voit un fameux écueil pour le connoître & l'éviter.

Une Dame enceinte de ſept mois oubliant ſa qualité & ſon état dans un emportement où elle ſe laiſſa aller contre ſon laquais, le batit & lui porta un coup de pied qui lui fut cher, puiſqu'elle en penſa perdre la vie. Elle fut ſurpriſe d'une perte de ſang conſidérable qui lui donna l'allarme. C'eſt une choſe étonnante, que ces grandes criardes qui ſe mettent en furie ſur le vol d'une mouche, ſont celles qui craignent le plus de mourir. Elles traitent cavaliérement les gens: ſont-elles mal, on ne ſçauroit trouver aſſez de valets pour courir de tous côtez au ſecours. Monſieur L. Médecin de celle dont je parle, me manda pour la voir. J'y trouvai un de mes confréres & une Sage-femme. Com-

me il ne fut point du ſentiment que la malade dût acoucher de cet accident, il s'en alla. Mon pronoſtic tout diférent du ſien, fut qu'elle ne ſeroit point ſoulagée que par l'acouchement ; qu'il étoit le ſeul moien pour faire ceſſer la perte ; qu'une ſaignée ſerviroit bien à ſuſpendre l'abondance du ſang, & qu'il falloit même la faire pour ce ſujet, mais qu'elle ne l'arrêteroit pas, atendu que je croiois l'arriére-faix détaché, l'enfant changé de ſituation & hors de ſa poſture naturelle, & qu'enfin le plutôt qu'on pourroit l'acoucher ſeroit le meilleur. En éfet, la ſaignée fut faite, & la perte de ſang qui avoit pris dés le ſoir continua juſqu'au lendemain matin, & ne ceſſa qu'aprés que je l'eus acouchée heureuſement de deux enfans mal-tournez & fort embaraſſez chacun de ſon cordon. La mére & les deux filles ſe portoient bien lors que j'en ai mis l'hiſtoire par écrit.

Pour exemple du tort que la colére eſt capable de faire aux femmes nouvellement acouchées, je dirai en peu de mots ce qui arriva en l'année 1677. à une perſonne qui m'étoit chere, le deux ou troiſiéme jour de ſa couche. Elle ſe portoit autant bien qu'une femme peut faire en cet état. Sa blanchiſſeuſe vint lui raporter

du linge. On fit une premiére faute de lui faire parler, ſuivie d'une ſeconde plus grande quand on ſoufrit qu'elle lui conteſtât opiniâtrement un fait de rien contre la verité, dont les circonſtances ne laiſſérent pas de la mettre en colére & de l'outrer. Il ſe fit une ſupreſſion ſubite de ſes vuidanges qui la mit en deux heures de tems dans une extrémité à être obligé de lui faire recevoir ſes derniers Sacremens. On vint m'anoncer ce triſte accident lorſque je ne m'atendois plus qu'à dîner joieuſement dans une aſſemblée où j'étois. Je n'eus que le tems de recourir aux cordiaux & à la ſaignée du pied, qui la tirérent heureuſement de ce pas, d'où je ne croiois pas qu'elle pût jamais ſortir.

La crainte eſt encore tres-pernicieuſe aux femmes enceintes. Il eſt certain qu'elle eſt une des cauſes les plus infaillibles de l'avortement; que raportant tumultueuſement la chaleur & les eſprits de la circonférence au centre par un mouvement ſubit, elle eſt capable de faire ſufoquer; qu'elle ébranle & ſecouë intérieurement toutes les parties du corps avec tant de violence, que la matrice en eſt quelquefois déchirée, ſes ligamens relâchez, ſes vaiſſeaux rompus, ſon orifice interne forcé par une dilatation précipi-

tée, toute sa capacité remplie de sang, & l'enfant réduit à des éforts & à des tressaillemens qui l'exposent au dernier danger. Tellement qu'une femme saisie d'une fraieur de cette nature doit se croire heureuse dans son malheur, lorsque son enfant parmi les bondissemens s'ouvre à point nommé un passage par les voies ordinaires sans faire un plus grand desordre. Ce n'est pas à dire que toutes les craintes soient acompagnées de toutes ces fâcheuses circonstances; mais elle s'y rencontrent du plus ou du moins selon que la fraieur est grande, & selon l'état & la disposition de la femme enceinte & de son fruit.

En l'année 1655. un Marchand de mes amis demeurant ruë S. Denis, me manda pour secourir sa femme âgée de vingt-cinq ans, enceinte à demi terme, laquelle avorta par l'accident qui suit. Cette jeune femme étant un jour entrée dans sa chambre en laissa par hazard la porte ouverte. Il y avoit vis-à-vis de cette porte un escalier, au noiau duquel on avoit ataché une corde comme l'on a coûtume de faire pour la conduite des gens qui montent & qui décendent. Un jeune garçon prenoit quelquefois plaisir à se glisser le long de cette corde du haut de l'escalier

en bas; ce qu'il fit avec la vîtesse qu'on se peut imaginer, passant comme un trait d'arbalête pardevant les yeux de la jeune femme. Elle qui n'étoit point informée du jeu de l'enfant, crut qu'il s'étoit malheureusement précipité. La crainte qu'elle eut qu'il ne se fût brisé les os, lui donna un tel éfroi, qu'il lui prit sur l'heure un grand tremblement de tout le corps, & elle se sentit en même tems fraper d'une douleur tensive & fort pressante par tout le ventre, comme s'il eût voulu se déchirer, causée selon toute aparence par le changement de posture qu'elle s'aperçut que la peur fit faire à son fruit. Elle s'écria de toute sa force. Ceux qui acoururent à son cri la trouvérent assise sur le bord de son lit comme en extase, les yeux ouverts, sans pouvoir rien dire de ce qu'elle avoit, que long-tems aprés, lors qu'elle eut repris ses sens & recouvré la parole. Je la fis coucher, & saigner à deux heures delà. Par les soins que j'en pris elle alla à peu prés jusqu'à son terme avec beaucoup de peine. La perte de sang lui survint dans son travail. Je l'acouchai d'un enfant mort dont le bras étoit sorti jusqu'à l'aisselle dans l'écoulement des eaux. Elle fut soulagée de tous les simptômes dont sa crainte avoit été suivie. Il ne lui est resté, Dieu-

merci, aucune incommodité de cet accident.

Eſtienette Boineau âgée de 25. ans & enceinte de neuf mois ou environ, éprouva malgré la bonté de ſon temperament un ſort incomparablement plus rude à l'ocaſion d'une fraieur extrême qu'elle eut, & de la chute qui l'acompagna. C'étoit la femme d'un Plâtrier demeurant au village de Montmartre, établi Collecteur en l'année 1660. où l'accident dont je fais le recit arriva. Cette pauvre femme fut ſurpriſe & ſaiſie de voir entrer de grand matin des Satellites dans ſa chambre, prendre ſon mari couché prés d'elle & le traîner nud priſonnier pour les tailles. Comme ils l'enlevoient par force d'entre ſes bras, & qu'elle vouloit le retenir, elle fut entraînée avec lui & tirée de force hors de ſon lit, d'où étant tombée à plat ſur le ventre, l'émotion de la chute jointe à l'excés de ſon ſaiſiſſement, fit treſſaillir ſon enfant d'un mouvement impétueux avec un tremblement ſi extraordinaire, qu'elle crut que ſon ventre s'alloit déchirer en piéces. Elle en demeura pâmée ſans mouvement; & acablée d'un nombre d'accidens qu'on pourra inférer de la ſuite de cette hiſtoire ſans que je faſſe un détail ennuieux. La matrône

& les parens de cette pauvre infortunée se trouvérent fort empêchez, & sans doute ils avoient sujet de l'être. M'étant transporté sur les lieux entre six & sept du matin, je trouvai la malade comme dans un lit de sang. L'orifice interne qui étoit sufisament ouvert me permit d'introduire la main en la matrice pour examiner l'état des choses. Je la portai en divers endroits de cette partie, & je ne remarquai aucun vestige de l'enfant à l'exception de son cordon & de l'un des pieds, dont la partie qui s'étend depuis la maléole ou cheville jusqu'à l'extrémité des orteils tomba sous ma main, & me servit de guide auec le cordon pour découvrir les autres parties de l'enfant que je trouvai jonché dans la capacité du ventre parmi les intestins, & recouvert d'un sang coagulé qui s'y étoit épanché en abondance ainsi qu'en la matrice. Je trouvai pareillement le côté gauche de cette partie déchiré, sans toutefois que le placenta ou gâteau fût aucunement altéré en sa substance, figure & situation, étant ataché dans toute sa circonférence au côté droit du fond de la matrice. Le cordon qui s'étoit heureusement rencontré d'une bonne longueur, n'étoit ni noüé, ni rompu, ni embarassé dans les parties du fétus, mais seulement mêlé

mêlé parmi le ſang, d'où je tirai quelque bon augure pour la vie de l'enfant. Car pour ce qui eſt de la mére, il y avoit tout lieu d'en deſeſpérer ſelon toutes les apparences, & même ſelon Hipocrate en la ſentence 20. du 6. Livre elle ne pouvoit ſubſiſter long tems. Aprés une exacte & diligente recherche de l'état de cette pauvre femme, j'en fis mon raport à ſes plus proches parens, leur faiſant connoître qu'encore qu'elle parût raiſonnable, forte & pleine de courage à leurs yeux, elle ne laiſſeroit pas toutefois de mourir en peu de jours; qu'il n'y avoit nulle aparence de la pouvoir ſauver; que j'étois tout prêt à entreprendre l'operation, mais qu'au cas qu'elle y expirât, ils ne devoient atribuer ſon trépas qu'à la grandeur de ſon mal. Je pourvûs auſſi aux choſes néceſſaires, tant pour le ſalut de l'ame, que pour le ſoulagement du corps; puis du conſentement des perſonnes qui m'avoient mandé, j'exécutai ponctuellement mon ouvrage de la maniére qui ſuit. Aprés avoir premiérement ondoié l'enfant ſous condition (le tems, le lieu, ni le ſujet ne me permettant pas de rechercher les ſignes de ſa vie) je vuidai la matrice du ſang qui s'y étoit déchargé, obſervant de ne point rompre, ni de ne point détacher

le cordon ni l'arriére faix dans l'extraction de ce ſang caillé afin de conſerver la vie à l'enfant, ſupoſe qu'il ne l'eut pas encore perduë. Aprés cela je portai le nœud coulant de ma ligature au pied qui étoit reſté dans la matrice, je le repouſſai doucement dans le ventre, & coulai tout d'un tems ma main le long de la jambe & de la cuiſſe de l enfant juſques aux feſſes, paſſant delà à l'autre cuiſſe, jambe & pied. Je dégageai celui-ci, je l'atirai, je le joignis à ſon compagnon, & je les fis enfin rentrer enſemble dans la matrice, aiant ſur tout conſideré la maniére dont l'éfort avoit précipité l'enfant dans le ventre de ſa mére, afin de l'en retirer à peu prés de la même ſorte, c'eſt-à-dire ſans déchirer la matrice plus qu'elle l'étoit. Les pieds étant donc parvenus à l'orifice interne, & tenus par l'un des bouts de la ligature, dont l'autre bout pendoit au dehors, je dégageai les bras de l'enfant & le tournai la face en deſſous (car elle étoit en deſſus) puis d'un ſeul tour de main je le tirai totalement au dehors. Je détachai enſuite l'arriére-faix; aprés quoi je reportai la main dans la capacité du ventre pour en vuider le ſang qui l'ocupoit en partie. Enfin je fis apliquer les remédes convenables ſur les parties douloureuſes; tels que ſont embro-

cations, linimens, fomentations, & autres ſemblables. Cette femme demeura l'eſpace de ſix jours aprés l'opération dans un parfait jugement, & vêcut juſqu'au huit, où la mort termina le progrés du ſaiſiſſement le plus juſte & le plus raiſonnable du monde.

Ce fut la colére & l'éfroi qui firent enſemble périr une jeune Demoiſelle d'un tempérament fort vif pour laquelle je fus mandé en conſultation à ſa maiſon de campagne prés Paris. Son laquais ocupé à tirer de l'eau ne lui aportant pas aſſez vîte une clef qu'elle lui demandoit, l'impatience la prit, elle courut à lui, & prenant la clef d'un air paſſionné lui en donna un coup à la tête. Le ſang qui en ſortit auſſitôt l'éfraia. Son éfroi fut acompagné d'un grand friſſon ſuivi d'une perte de ſang, dont elle avorta peu de jours aprés. La fiévre & les accidens ſurvinrent, qu'il fut impoſſible d'apaiſer. Elle en mourut. Une autre revenant de la Meſſe, pour avoir ſeulement rencontré quelques gens l'épée nuë à la main, fut tellement éfraiée, qu'elle en avorta trois jours aprés de deux enfans de quatre à cinq mois, qui nous donnérent des marques ſufiſantes pour juger qu'ils avoient perdu la vie dans le tems du ſaiſiſſement. Une jeune femme reve-

nant ſeule un ſoir de chez ſon pére, trouva dans ſon chemin un fripon qui voulut l'inſulter. Elle ſe ſauva auſſi-tôt dans la premiére maiſon qu'elle trouva ouverte ; cependant la peur qu'elle avoit eu ne laiſſa pas de l'émouvoir. Elle étoit groſſe de trois mois. Il fallut ſe mettre au lit : La perte de ſang lui prit le ſeptiéme jour, & le neufviéme elle avorta d'un fétus de la longueur du petit doigt. Il me faudroit faire une longue ſuite d'hiſtoires, ſi je voulois d'écrire tous les avortemens que j'ai vû arriver par des accidens de cette nature.

J'ai encore obſervé qu'une des paſſions les plus capables de préjudicier aux femmes enceintes, ſur tout au tems de leur travail, c'eſt la haine & l'averſion ſecréte qu'elles ont pour divers objets, & qu'elles ne déclarent qu'à l'extrémité ou point du tout. Elles ſont la plûpart diſſimulées, les unes plus, les autres moins. Elles ſe contentent de montrer toute l'inquiétude & tout le chagrin qu'elles ne ſauroient cacher ; & ne veulent point en avoüer la cauſe, ſoit par un éfet de leur mauvaiſe humeur, ſoit par une diſcrétion qu'on peut apeller indiſcréte. Or il eſt bon de les relever de cet abus, & de leur faire entendre que comme le Chirurgien acoucheur

à une tres-étroite obligation à garder inviolablement les ſecrets dont il eſt fait dépoſitaire, elles doivent auſſi de leur part avoir une entiére confiance en lui, & lui parler à cœur ouvert ſur les choſes qui regardent ſon miniſtére, même juſqu'à lui déclarer ſi elles ont de la répugnance pour lui ; car ni mari, ni parens, ni qui que ce ſoit ne doit point les contraindre à ſe ſervir d'un Acoucheur, d'une Sage-femme, ou d'une garde qui leur déplaiſent. On ne doit point non plus les obliger à voir ſans néceſſité des gens dont elles ont reçu quelques mauvais offices, & qui leur ſont odieux : ni les forcer à prendre des alimens ou des remédes contraires à leur înclination & à leur goût ; mais plûtôt leur acorder autant qu'on peut tout ce qu'elles deſirent. Car faute d'avoir cette condécendance pour elles, il eſt certain que les douleurs pour enfanter ne viendront point tant que leur averſion ſubſiſtera ; ou ſupoſé que l'averſion ſurvienne dans les douleurs, elles ceſſeront entiérement à ſon arrivée ; ou pour le moins elles ne s'augmenteront plus. Pluſieurs fois les aiant trouvé bonnes & ſufiſantes pour acoucher promptement, je les ai vû s'arréter tout-à-coup ; & recherchant la cauſe de cette ſuſpenſion, je n'en trouvois

point d'autre que la haine : cette haine étoit-elle diſſipée par l'éloignement de ſon objet, les douleurs auſſi-tôt revenoient plus fortes qu'auparavant, & la perſonne acouchoit avec ſuccés. Je me ſouviens qu'une jeune Demoiſelle, femme d'un P. du C. étant ſur l'heure d'acoucher, & aiant des douleurs bien conditionnées, je fus obligé de la faire ſaigner pour prévenir quelques accidens. Quoiqu'elle craignit infiniment la ſaignée, elle ne laiſſa pas de s'y réſoudre & d'y conſentir, ſans me témoigner rien de cette extrême averſion. La ſaignée ne fut pas plutôt faite, que les douleurs loin de s'augmenter ſe ralentirent, puis ceſſérent tout d'un coup, & ne revinrent que quatre à cinq heures aprés. Or on ſait de quelle utilité, pour ne pas dire de quelle néceſſité elles ſont pour l'enfantement, & par conſéquent l'intérêt qu'il y a d'éloigner tout ce qui s'opoſe à leur aproche, & de ſe précautionner contre la haine par tous les moiens que la prudence eſt capable de ſuggérer; non-ſeulement contre elle, mais auſſi contre tout ce qui peut jetter dans l'impatience, dans le dépit, dans le deſeſpoir, ou dans quelque autre paſſion que ce ſoit, ſe défiant plus préciſément de celles qui ſont plus cachées.

CHAPITRE IX.

De l'avortement.

L'Avortement eſt une ſortie contre nature de ce qui étoit renfermé dans la matrice pour la génération. On le conſidére en deux maniéres : en général, & en particulier. En général il ſe prend pour le détachement & la chute de tout ce qui ſe renferme par conception dans la matrice, & qui en ſort par force & avant le terme ordinaire, ſoit de la part de la nature, ou de quelque cauſe extérieure. Nous comprenons ſous cette vaſte idée toutes les ſortes d'avortement qui peuvent arriver généralement dans tous les tems de la groſſeſſe, quand il n'y auroit à dire que huit jours, ou même qu'un ſeul moment du terme préfix de l'acouchement naturel.

En particulier, il ſe prend ou pour l'écoulement & la déperdition de la ſemence qui avoit été reçuë & retenuë dans la matrice ; & pour la chute & l'expulſion de quelque faux germe, môle ou autre corps étrange, acompagné ſouvent d'un ou de pluſieurs embrions ou petits fétus que la

matrice ne peut contenir plus de deux à trois mois : ou enfin pour la ſortie d'un ou de pluſieurs enfans avant-terme.

Les cauſes les plus générales de l'avortement ſe tirent de la mauvaiſe conſtitution du mâle & de la femelle, c'eſt-à-dire ou de tous les deux enſemble, ou de chacun d'eux ſéparément; comme de leur ſemence qui ſera vitiée ou verſée dans un tems mal propre & peu convenable à l'acompliſſement d'une génération parfaite: ou de la matrice, qui n'a pas les conditions requiſes pour la production d'un bon germe, & qui reſſemble à ces terres ingrates & malheureuſes dont les fruits ne parviennent jamais à une entiére maturité. Mais pour venir plus dans le détail de ces cauſes, & pour en traiter à fond, nous les conſidérons par raport à la femme enceinte, à ſon fruit, & à l'arriére-faix.

Par raport à la mére, elles ſont d'une grande étenduë, & ſortent quelquefois d'un principe bien éloigné. Nous tâcherons de les marquer ſelon que la pratique nous en a donné l'expérience. Elles ſe tirent premiérement de l'étenduë de la groſſeſſe, qui aura, par exemple, été acompagnée de dégoûts, de nauzées, de vomiſſemens forts & violens, de toux, de coliques, de laſſitudes, d'inquiétudes, de

douleurs univerſelles ou particuliéres, de perte de ſang, quelquefois légére dans l'abord, & plus grande enſuite : quelquefois impétueuſe & ſubite, mais qui ne dure pas long-tems ; de fiévre aiguë avec redoublemens, & de pluſieurs autres accidens qui nous obligent à interroger la femme enceinte ou quelqu'autre perſonne qui puiſſe nous inſtruire d'un grand nombre de circonſtances plus ou moins conſidérables en cette matiére ; & à faire l'examen DU LIEU où la malade a été élevée, & de la maniére. DU CLIMAT où elle a fait ſon plus long ſéjour, & ſi elle ne l'a point changé ſur tout depuis peu de tems. DE ſes PARENS, s'ils n'ont point été vitiez par quelque notable maladie dont elle fut héritiére, & principalement ſi ſa mére n'a point été ſujete à l'avortement, ſoit par accident, ſoit par l'imperfection de ſa nature. DE ce qu'elle a fait depuis l'uſage de raiſon, comment & avec quelles perſonnes elle a vêcu ; & plus préciſément, de l'âge qu'elle avoit quand on l'a mariée, d'où l'on jugera ſi elle n'a point été miſe trop jeune ou trop vieille dans l'état du mariage. DE ſon TEMPERAMENT; ſi elle eſt repléte ou ſéche par excés : maladiue, ou de grande ſanté : robuſte ou délicate. DE ſa STRUCTURE ; ſi elle eſt

grande ou petite : bien formée ou contrefaite, principalement en ce qui regarde les parties destinées à la génération, ou celles qui leur sont voisines. De son HUMEUR ou de ses PASSIONS ; si elle est mélancolique, craintive ou colére ; si elle n'a point été surprise de peur par quelque accident imprévu, comme par l'éclat du tonnerre, ou par le bruit des armes à feu & des instrumens de guerre qui ne portent pas moins dans l'avortement par l'épouvente, que par l'ebranlement qu'ils donnent au corps des femmes enceintes ; si elle ne s'est point adonnée au jeu par excés, jusqu'à passer non-seulement les jours, mais encore les nuits entiéres dans cet exercice qui altére beaucoup la santé ; si elle n'a point fait trop souvent des parties de promenades, de bals & de danses où elle ait sauté, ri, chanté, pris le divertissement sans modération, sans dicernement, sans égard à sa grossesse. Si elle a eu quelque sujet de joie extraordinaire, & si au contraire elle a vêcu dans l'afliction, & dans les pleurs. Si elle a reçu de mauvaises nouvelles qui l'aient surprise ; si elle a porté une forte haine à quelqu'un qu'elle eût souvent devant ses yeux. De ses ACTIONS & POSTURES ; si elle n'a point fait de violent exercice, si elle n'a point levé

ſouvent les bras en haut, comme quand on bâaille ou que l'on tire de l'eau ; ſi elle ne s'eſt point éforcée pour ſoulever & porter quelque choſe de peſant, ou pour embraſſer un corps d'une groſſeur demeſurée. Si elle n'a point uſé trop fréquemment du mariage & ſans diſcrétion ; ce qui fait avorter principalement les femmes délicates, ou qui portent leur enfant fort bas & aprochant de ſon terme. Si elle ne s'eſt point tenuë au ſerein la gorge découverte & les bras nuds, comme quelques-unes font dans la plus grande rigueur de l'hiver pour ſe rendre, diſent-elles, le tein plus blanc & plus délié, comme ſi le ſalut de leur enfant & leur propre vie n'étoient pas préférables à ces bagatelles. Si elle a pris plaiſir à marcher les pieds nuds contre terre, ou à ſe laver les mains en Eſté dans de l'eau froide & nouvellement tirée du puits, ou à demeurer long-tems en des lieux ſoûterrains & extraordinairement frais pour éviter les ardeurs du Soleil. Si indiſcrétement elle ne s'eſt point baignée. Si elle n'a point été du tems à genoux ſur le marbre, ſur le cuivre, ou ſur quelqu'autre matiére auſſi froide. Si elle ne s'eſt point fait une habitude de ſe tenir les jambes écartées ou bien croiſées l'une ſur l'autre. De ſes habille-

MENS; Si elle ne s'eſt pas ſufiſament garnie contre le froid. Si elle s'eſt fait par trop ſerrer dans ſes corps de robbes; ſi elle a uſé de buſques grans & durs, ou de quelqu'autre machine pour conſerver dans le plus fort de ſa groſſeſſe une taille mignone & avantageuſe; d'où vient en partie, comme je crois, que le nez, les lévres & le menton des enfans prennent quelquefois les figures les plus groteſques & les moins naturelles. DES VOITURES dont elle s'eſt ſervie; ſi elle a été à cheval, en carroſſe, ou de quelqu'autre maniére fâcheuſe par des chemins âpres & pleins de cahos; & ſupoſé qu'elle ait voiagé, ſi ç'a été par mer ou par terre, & durant combien de tems. DES SAISONS; ſi elle a trop marché pendant les grandes chaleurs ou durant les grandes froidures, expoſée au Soleil, aux vents de bize, & à la pluie, & aux autres injures des ſaiſons, qui font les caterres, les fluxions, les toux, les coliques, les friſſons, &c. DE L'AIR où elle a vécu; ſi elle a fait ſon ſéjour en quelque contrée marécageuſe & dont l'air fût peſtilentiel: ſi elle a reſpiré des vapeurs putrides, comme pour s'être arrêtée à voir foüiller la terre dans les Egliſes & les Cimetiéres, avoir paſſé par un lieu infecté d'un cloaque ou d'une charogne.

Des fortes odeurs tant bonnes que mauvaiſes qu'elle a ſenties ou flairées ; par exemple, en ſe promenant dans un jardin au tems que la vertu des plantes & des fleurs eſt dans ſon plus haut degré : en ſe trouvant dans un lieu renfermé expoſée à la fumée du charbon noir, ou d'une chandelle mal-éteinte : ou encore à l'odeur des peintures fraîchement apliquées, des vernis, & généralement de tous les parfums qui montent au cerveau. Des accidens & des maladies qui l'ont pû travailler ; ſi elle n'a point fait quelque chûte ou reçu quelques coups. Si elle n'a point eu de flux de ventre immodéré avec douleur en cette partie & aux reins, ſupreſſion d'urine, ſtrangurie, téneſmes ou épreintes, douleurs d'hemorroïdes, ordinaires reglées tous les mois nonobſtant la groſſeſſe ; car toutes ces choſes concourent à l'avortement, auſſi bien que la maladie vénérienne, dont le principal remède, qui eſt le mercure, tuë l'enfant ; & pour un qui échape, trente autres périſſent. C'eſt ce que j'ai remarqué dans pluſieurs rencontres où d'habiles Chirurgiens de mes amis m'ont apellé pour ſecourir des femmes dont ils n'avoient pas connu la groſſeſſe avant que de les mettre dans les remédes. Surquoi je ſuis obligé

de faire obſerver, que quoi que Viardel ait pu affirmer le contraire ſelon l hiſtoire qu'il raporte, liv. 2. ch. 21 ſeconde édition : il n'a pas dû pourtant la donner, comme il fait, pour une régle générale, ni ſoutenir *Que les Chirurgiens ne doivent faire aucune dificulté de traiter une femme groſſe de la vérolle.* Car pour l'en traiter comme il faut, & de la maniére le plus en uſage, on y emploie le mercure ; & je ſoûtiens, comme j'ai déja dit, qu'il tuë preſque toûjours l'enfant. Enfin de l'uſage qu'elle peut avoir fait de beaucoup de choſes pour procurer à deſſein l'avortement de ſon fruit, & ſauver un phantôme d'honneur au préjudice du ſalut de ſon ame.

L'enfant cauſe auſſi l'avortement de ſa part ; & pour ſavoir comment, on doit faire diſtinction du temps & de l'état où il eſt. Du temps ; s'il vient à terme, ou non : c'eſt par là qu'on juge de ſes forces, dont l'inſufiſance & l'excés ſont également avorter ſelon la diverſité des autres circonſtances. Or ces forces ſont moindres à 3. 4. 5. & 6. mois qu'elles ne ſont à 7. & moindres à 7. qu'à 9. & par une diſpoſition qui paroît aſſez bizare, elles ſont moindres à 8. mois qu'à 7. Il eſt dificile d'en donner des raiſons ſolides, & c'eſt

une de ces choſes où la nature agit par ſes principes les plus cachez & comme inacceſſibles à la conoiſſance des hommes. Les Aſtrologues raportent cette eſpece de fatalité du huitiéme mois à la malignité de Saturne. Sur quoi l'on peut voir Gordon en ſa particule 7e. ch. 16. *de difficultate partûs*. Au reſte la raiſon qu'ils en prétendent tirer paſſeroit bien dans un beſoin pour une réverie. Les Arithméticiens & les Géometres n'y réüſſiſſent pas mieux. Les Philoſophes bien ſenſez tiennent l'opinion de Dulaurens * qui a remarqué ce qu'il y a de plus beau ſur ce ſujet. Et moi je me contente de dire que l'expérience fait foi de beaucoup de choſes que la ſcience ne pénétre pas, quelque étude qu'on y aporte. C'eſt un fait conſtant que la plûpart des enfans qui naiſſent à ſept mois ſont robuſtes, vigoureux, dans l'embonpoint & qu'ils vivent ; d'où vient qu'ils ſont cenſez être venus à terme : qu'au contraire la plûpart de ceux qui naiſſent à huit mois, ſont foibles & plaintifs, & donnent à peine le tems de les porter à l'Egliſe pour la cérémonie de leur baptême ; ou s'ils vivent, c'eſt d'une vie languiſſante, pleine de cris, & qui n'eſt pas ordinairement de longue durée.

Outre l'examen du tems, il faut auſſi

* *l. 8. de Gener. hom. q. 31.*

faire celui de l'état de l'enfant: voir s'il eſt vivant ou mort: s'il eſt mort, juger à peu prés depuis quand. Examiner encore s'il n'eſt point vitié dans la figure, le nombre, la ſituation de ſes parties. Dans leur figure, non naturelle, par exemple & monſtreuſe. Dans leur nombre; ſoit par augmentation, comme quand il ſe trouve pluſieurs têtes, &c. ſoit par diminution, comme quand il ſe trouve moins d'une jambe, d'un pied, d'un bras, &c. Enfin dans leur ſituation, qui dans le tems de la groſſeſſe aura été mauvaiſe & contraire à la diſpoſition qu'elles doivent avoir pour ſortir naturellement: Or toutes ces choſes produiſent des poſtures extraordinaires, qui ne permettent pas que l'enfant vienne à ſon terme.

L'arriere-faix eſt auſſi cauſe de l'avortement. Nous conſiderons dans l'arriere-faix, ſa maſſe & l'aſſemblage des vaiſſeaux qui compoſent le cordon de l'enfant. L'*avortement* ſurvient par la maſſe de l'arriere-faix quand elle ſe détache totalement ou en partie. Il vient de la part du cordon, 1°. quand il eſt long, & grêle ou menu, & que pour ſa longueur exceſſive il embaraſſe l'enfant & fait ſur lui comme une eſpéce de bandage; en ſorte que ce petit corps entre-lacé venant à ſe mou-

voir

voir & tâchant de s'afranchir de ses liens: il se fait une tension à l'aboutissement du cordon vers le placenta ; & cette masse, recevant par ce moien l'impression du mouvement du fétus, en est ébranlée & mise en état de se détacher. 2°. Quand le cordon est long & trop gros, ce qui le fait rompre & casser ordinairement vers sa racine, c'est à dire proche le placenta. 3°. Quand le cordon est trop court ; d'où vient que l'enfant n'a plus la liberté de se remuer sans le faire bander par une tirasse réïtérée qui le rompt totalement ou en partie. Que s'il est assez fort pour y résister sans se rompre ; cette tension fréquente transporte son éfet de la racine du cordon au lieu où l'on en fait la ligature vers l'ombilic, & là il se trouve tellement alongé, qu'à peine a-t-il la grosseur d'une moyenne corde à luth, tout le reste jusqu'à la racine étant dur, tendu, tuméfié, d'une grosseur extraordinaire selon que l'enfant est avancé dans son terme. Or ce resserrement de la partie umbilicale du cordon fermant le passage à la transpiration & à la nourriture du fétus, il est en peu de tems suffoqué. C'est une observasion que j'ai faite à l'enfant de Mademoiselle D. femme d'un Secrétaire du Cabinet de la Reine.

Enfin les corps étranges, comme le faux-germe, la môle, &c. sont l'une des plus grandes causes de l'avortement.

Les signes de l'avortement à venir sont plusieurs, & se tirent des mamelles, du ventre, & de ce qui est renfermé dans la matrice. Des mamelles, qui se flétrissent, & de dures, fermes & tenduës, deviennent molasses, & quelquefois douloureuses; ce qui en sort n'est plus aussi qu'une sérosité roussâtre. Si la femme est grosse de deux enfans, & que ces choses arrivent à une de ses mamelles seulement, l'un de ses enfans avortera, dit Hipocrate, & c'est ce que j'ai trouvé vrai par expérience.

Du ventre; s'il s'affaisse & s'abat tout-à-coup, ou en peu de tems, avec douleurs de reins passagéres, & quelquefois continuelles, acompagnées de pesanteur, soit sur le devant, soit sur le siége. La pesanteur sur le devant cause l'incontinence ou la rétention d'urine; l'incontinence, par la compression du corps de la vescie, en sorte néanmoins que son col en est exempt: la rétention au contraire, par la compression du col, & par l'intempérie qui peut lui être survenuë du séjour de l'urine qui s'est altérée & corrompuë. La pesanteur sur le siége le comprime, & donne des envies continuelles d'aller à la selle, avec

des laſſitudes particuliérement aux extrémitez inférieures : Deplus, ſi durant cette peſanteur vous portez le doigt dans la vulve, vous trouvez l'orifice interne de la matrice plus gros qu'à l'ordinaire, abaiſſé & diſpoſé à s'ouvrir le plus ſouvent avec douleur, qui s'augmente de plus en plus.

De ce qui eſt renfermé dans la matrice. Surquoi nous faiſons diſtinction d'avortemens. L'un eſt de corps étranges, comme de faux-germes; il arrive ordinairement dans l'eſpace des deux ou trois premiers mois au plus: l'autre eſt de corps naturels; & il ſurvient indiféremment preſque dans tous les tems de la groſſeſſe. C'eſt un ſigne du premier quand la partie inférieure du corps étrange, c'eſt-à-dire celle qui eſt dreſſée vers l'orifice interne, s'y fait toucher au doigt, ſoit que la partie ſupérieure du même corps étrange, c'eſt-à-dire celle qui eſt tournée vers le fond de la matrice, y ſoit attachée ou non. Cet avortement de corps étrange commence aſſez ſouvent par un flux de ſang demeſuré & ſans bornes, tantôt moindre & tantôt plus grand. Que s'il ne s'arréte tout-à-fait, & s'il n'atire avec lui le corps étrange : il ſe fait un changement du ſang en une féroſité un peu teinte qui coule avec modération, & qui perſiſtant à couler ainſi, de-

vient un ſigne certain de l'avortement. Deplus, s'il ſort quelques eaux ou quelque portion de membranes qui contiennent le corps étrange, on peut tenir ſa chute pour aſſurée. Ce fut par la pratique de ces ſignes que je perdis malheureuſement les bonnes graces d'une ancienne Sage-femme qui ſembloit être ma bonne amie. Elle eut bien voulu que par une lâche complaiſance j'euſſe autoriſé ſon dire, fondé ſur un caprice ridicule, & que je me fuſſe ainſi rendu complice de pluſieurs accidens qui ſeroient ſurvenus, ſi je ne me fuſſe oppoſé à ſon ſentiment. Deux Marchandes qu'elle avoit coutume d'acoucher, me mandérent à huit jours l'une de l'autre: M. Raguenet prés du Cloître ſainte Oportune, & M. Lombard, ruë S. Denis. Chacune d'elles avoit un faux-germe. La Dame F. ſoutenoit hautement & ſur ſa vie que ce n'étoit rien; & ſans vouloir qu'entre nous je la convainquiſſe de la vérité du fait, elle s'enfuioit ſans qu'il fût poſſible d'en tirer aucun raiſonnement. Pour moi qui ſuis perſuadé qu'en cette matiére on ne doit point aller ſi vîte, je pris réſolution de m'aſſeoir auprés de la premiére, & de n'en point ſortir qu'elle n'eût jetté le corps étrange qui lui cauſoit une legére perte de ſang. L'expulſion s'en

ſit à deux heures delà, comme j'en avois fait le pronoſtic : le ſang fut arrété ; & moi je m'en retournai fort ſatisfait. Quant à l'autre pratique, mon préjugé fut qu'elle ſeroit délivrée de ſon faux-germe au bout de quatre jours, ce qui arriva. Meſſieurs Navarre pére & fils, mes amis & mes conféres, furent témoins de ces hiſtoires. Que ſi je fais le récit de l'une & de l'autre, ce n'eſt pas pour ternir la réputation de nôtre bonne matrône, mais pour faire connoître qu'un Chirurgien acoucheur qui eſt aſſuré de ſon fait, doit tenir ferme, & ne ceder à perſonne en des matiéres de cette conſéquence, & où ſon honneur ſe trouve ſi fort intereſſé.

Les avortemens ou acouchemens prématurez ſe connoiſſent encore par les ſignes que nous avons donnez de la vie & de la mort de l'enfant ſur leſquels on peut faire un bon pronoſtic.

Pour ce qui eſt des remédes, ſoit généraux, ſoit particuliers, ils ſeront ordonnez par le Médecin ſi la choſe le permet. Le Chirurgien acoucheur en a moins d'embaras & plus de repos, ſe rendant ſimplement caution de l'intégrité de ſon labeur, il fait le Médecin comme dépoſitaire de la vie de la nouvelle acouchée. De plus chacun faiſant ſa profeſſion, le public eſt

mieux ſervi, & la juſtice mieux obſervée.
La malade en a plus de ſoulagement, c'eſt un ſujet de conſolation pour toute une famille ; & pardeſſus tout cela l'Opérateur entretient & conſerve l'amitié d'un chacun. Car j'oſe dire qu'aiant eu pour la Médecine toute la déference que la Chirurgie doit avoir pour elle comme pour ſon aînée, je ne me ſuis point trouvé avec elle en matiére d'acouchemens, qu'elle ne m'ait fait l'honneur de me demander mon ſentiment, & de me joindre à ſes avis. Je dis donc qu'il faut céder avec juſtice au Médecin l'avantage d'ordonner les remédes, & la gloire de procurer la guériſon. Mais comme la néceſſité n'a point de loi, & que nous nous trouvons aſſez ſouvent dans l'impuiſſance d'avoir le Médecin: nous devons ſupléer du mieux qu'il eſt poſſible par nos aſſiſtances au defaut des ſiennes, & nous comporter de la maniére qui ſuit. S'il n'y a point de perte de ſang, & qu'il y ait opreſſion, il faudra ſaigner du pied : S'il y a perte, & que le ſang coule par trop, ſaigner du bras, & n'uſer point de lavemens, parce qu'il eſt rare qu'on reçoive & qu'on rende ces remédes ſans que les parties ſoient ébranlées, & le flux de ſang augmenté. Supoſé toutefois que la douleur fût grande, & le fruit prêt a être

expulſé, on en pourroit permettre l'uſage modéré.

CHAPITRE X.

Des femmes qui ſont contrefaites.

LEs femmes contrefaites, telles que ſont les boſſuës & les boiteuſes, ont plus à craindre l'avortement que les autres. Comme il y a du plus ou du moins dans leurs incommoditez, on en trouve auſſi parmi elles qu'il eſt impoſſible de porter juſqu'à leur terme, & d'autres qu'on y conduit avec aſſez de ſuccés en les ménageant avec prudence. Celles dont la matrice ſoufre pour être trop preſſée ou reſſerrée en deſſus, en deſſous, ou aux côtez, par l'enfoncement des os, des lombes, du ſacrum, des hanches, ou de la tête du fémur, y arrivent rarement, parce que leur fruit renfermé dans des bornes trop étroites ne ſauroit profiter ni prendre ſon juſte acroiſſement. Il n'en eſt pas ainſi des femmes dont la boſſe par exemple ſituée plus haut n'a rien pour ainſi dire de commun avec la matrice, comme quand elles ne ſont boſſuës que par le dos ou par la poitrine; alors on ne

laiſſe pas de les faire aller juſqu'au terme ordinaire, pourvu qu'on trouve en elles de la docilité pour s'aſſujétir aux moiens qu'on leur en donne. Car il faut premiérement qu'elles évitent les paſſions & les actions violentes, de crainte que leurs entrailles faciles à s'enflamer ne leur atirent des caterres, fluxions, toux, vomiſſemens, flux de ventre, & autres maux qui cauſent l'avortement; Et il faut en ſecond lieu qu'elles mettent bas leurs buſques, écliſſes, corſelets, & autres machines dont elles empruntent de la taille au préjudice de la vie de leur enfant, & ſouvent même de la leur propre.

Je dirai là-deſſus ce que j'ai remarqué autrefois à l'ocaſion de la femme d'un Avocat. C'étoit une jeune Demoiſelle petite, fort délicate, boſſuë de la poitrine devant & derriere, dont les enfans ne pouvoient venir à terme; au contraire, j'obſervai qu'étant parvenus à trois mois ils commençoient à s'affoiblir, & diminüoient enſuite plûtôt que de ſe nourrir & de croître; de ſorte qu'ils devenoient étiques & mouroient entre le ſix & le huit. Elle en eut de cette maniére, & ſes travaux furent acompagnez d'accidens ſi étranges, qu'elle en ſeroit morte ſans la ſage conduite de Mr Moreau ſon Mé-

decin, & les grands ſoins que j'y aportai auſſi de ma part. Nous ne ſavions à quoi atribuer préciſément ce malheur. Elle étoit couchée preſque durant tout le tems de ſa groſſeſſe. Il ne lui manquoit en aparence aucune des choſes néceſſaires pour la formation, l'acroiſſement & la perfection de ſon fruit. Nous ne trouvions rien dans ſa matrice qui dût le faire avorter. Aprés beaucoup de réflexions, il me vint dans l'eſprit de queſtionner Madame ſa mére qui me découvrit enfin tout le ſecret, & m'avoüa qu'il étoit vrai que ſa fille portoit un corſelet de fer d'une longueur extraordinaire pour en paroître plus droite, qu'il avançoit beaucoup ſur le bas ventre & ſur la region des reins & l'incommodoit fort. Il ne m'en fallut pas dire davantage. Nous l'obligeâmes à l'ôter, & lui fîmes prometre de ne s'en plus ſervir dans ſes tems de groſſeſſe; ce qu'elle acomplit exactement. E'tant devenuë groſſe elle le quita vers le troiſiéme mois, ſe porta bien juſqu'à ſon terme parfait, & je l'acouchai ſans accident en préſence de Mr. Moreau ſon Médecin, d'une groſſe & graſſe fille, fort ſaine, bien formée, qui s'eſt faite nourrir, & eſt aujourd'hui une demoiſelle des mieux faites de Paris.

Les boiteuſes ſont plus en danger que

les boſſuës, & leur enfant auſſi; principalement celles qui ont les cuiſſes trop écartées l'une de l'autre, ou les hanches luxées en dehors. Elles ne peuvent marcher qu'avec éfort par grandes enjambées comme ceux qui gliſſent ſur la glace avec des patins; ainſi leur enfant eſt baloté d'un côté à l'autre, & ces ſecouſſes le tuent ordinairement. D'ailleurs, pour peu qu'elles ſoient avancées dans leur terme elles batent le pavé de leur ventre, ce qui les empêche de porter leur fruit juſqu'au bout; ou quand elles ſont aſſez heureuſes pour y parvenir à peu prés, elles tombent aiſément en des létargies & convulſions, qui durent juſqu'à leur entiére délivrance, & quelque fois même pluſieurs jours pardelà, comme il arriva à une Dame de qualité où je fus mandé aprés pluſieurs acoucheurs qui l'abandonnérent. J'y reſtai à la ſollicitation de M[rs]. Bachot, Veſou & Biendiſant. L'un d'eux y paſſa la nuit comme moi, & fut témoin des ſimptômes étranges qui précéderent & ſuivirent ſon travail, dont elle ne revint que trois jours aprés. Nous regardâmes comme une eſpece de miracle, que ſon enfant qui n'étoit qu'à ſix mois eut pû conſerver la vie parmi ces eaux corrompuës. Car je l'en tirai vivant & il vêcut encore

une heure, aprés avoir été ondoié par le Confesseur de la mére.

Je me souviens que du temps de la seconde guerre de Paris, étant nouvellement établi, on me proposa d'épouser une jeune personne belle, riche, fort spirituelle, fille d'un pére que j'honorois beaucoup, mais petite & qui boitoit tout bas d'un côté. Les suites que j'en aprehendois contribuérent à m'empêcher de conclure ce mariage. Un de nos aspirans en Chirurgie, plus hardi que moi & peut-être plus infortuné, en devint amoureux & la prit pour femme. Elle devint grosse par malheur, si incommodée qu'elle ne pouvoit sortir. Pour peu qu'elle le fit son ventre touchoit à terre, & elle tomboit dessus au moindre faux pas. Ses fréquentes chûtes la firent aliter. Les accidens survinrent, son enfant mourut & elle aussi enceinte d'environ huit mois.

De toutes les femmes de cette nature que j'ai acouchées, il n'y en a point eu de plus heureuse ni dont l'histoire m'ait paru plus digne d'être donnée au public que celle dont je vais parler. En l'année 1673. la femme boiteuse d'un mari manchot demeurant au faux-bourg S. Laurent fut trois jours en travail sans pouvoir acoucher. La mauvaise posture de l'enfant

& l'incommodité de la mére en étoient cause. Elle avoit les cuisses si serrées l'une contre l'autre qu'elle ne pouvoit marcher que de côté, aiant les jambes & les pieds écartez & jettez en dehors depuis les genoux, lesquels étoient serrez étroitement l'un contre l'autre. Dés que sa Sage-femme * vouloit aprocher d'elle pour les lui écarter, c'étoient des cris épouventables. Elle y manda plusieurs acoucheurs, qui n'y firent rien non plus qu'elle. Enfin quelques voisines de la malade en eurent pitié & me vinrent trouver à l'insçû de la Matrône qui s'y oposoit. Quand je fus arrivé & que j'eus consideré l'état des choses, je ne laissai pas de la prier de demeurer pour être témoin de l'opération qui méritoit bien d'être vûë. Mais soit dépit, soit crainte d'être maltraitée de la populace, elle n'en voulut rien faire & s'alla cacher sur un escalier, pour se dérober à leurs cris. J'en pris une autre pour m'aider. Je fis situer la malade sur le ventre dans la posture où l'on met ceux à qui l'on fait l'opération de la fistule du fondement, & lui tirai un enfant fort gros qui presentoit le bras & l'épaule tout livide & cangréné. Elle reprit sa parfaite santé, & je l'ai depuis acouchée heureusement

* *M. Pitola.*

plusieurs fois de cette façon, quoi que ses enfans se presentâssent dans une posture tres-fâcheuse.

Celles qui boitent moins fort, c'est à dire qui marchent en canettant, portent plus aisément leur enfant à terme pour peu qu'elles évitent les grandes actions & les longues courses, & pourvu qu'elles se fassent soûtenir en marchant; particulierement dans leurs derniers mois.

En général le meilleur secret pour faire que les bossuës & les boiteuses de toutes les especes passent leurs grossesses sans accidens & qu'elles acouchent de même: c'est de se tenir en repos, garder le lit soigneusement, user sobrement de toutes choses, ne point faire d'exercice violent; Et pour celles à qui cela ne sufit: le celibat.

CHAPITRE XI.

De la vraie & de la fausse disposition pour acoucher.

LA vraie & la fausse disposition pour acoucher ont souvent un tel raport ensemble, que la prudence toute seule a bien de la peine à en faire le dicernement, si l'expérience & l'observation pratique

de quelques circonſtances conſidérables ne ſervent en cela de guide. En éfet vous étes mandé pour ſoulager une femme que l'on vous dit être en travail d'enfant. Vous la trouvez dans les douleurs violentes, avec une envie d'aſſeller, continuelle, mais infructueuſe. Elle urine ſouvent, & ſoufre une grande peſanteur ſur le devant & ſur le ſiége. L'orifice interne de la matrice eſt entr'ouvert de la grandeur d'un écu blanc, & quelquefois de la paume de la main plus ou moins; ouverture que les nauzées, les vomiſſemens, les petits friſſons auront précédée. Introduiſant le doigt vous ſentez la tête de l'enfant fort baſſe & dans ſa poſture naturelle comme pour ſortir. Voila ſans doute une grande partie des ſignes qui précedent l'acouchement, & les plus capables de faire tout entreprendre ſur l'heure. Joignez à cela les cris continuels d'une femme qui ſoufre, l'impatience d'un mari qui la voit ſoufrir, l'importunité d'une cohuë de babillardes qui vous aſſaſſinent, pour ainſi dire, par leurs inſtances, voulant comme vous forcer à mettre en travail celle qu'elles croient mal-à-propos y être déja. J'avouë qu'en ces ocaſions on court riſque d'expoſer la vie de la mére & celle de ſon enfant, auſſi bien que ſa propre réputation,

& qu'il n'eſt preſque point de chemin qui conduiſe plus directement à précipiter les travaux trois, quatre, cinq, & même juſqu'à ſix ſemaines ou plus, avant le terme ordonné par la nature.

Les grans maux qui acompagnent & qui ſuivent ces précipitations violentes, méritent bien que nous faſſions quelques réflexions pour en éviter la ſurpriſe. Pour cela il eſt utile d'obſerver d'abord en général qu'une femme peut-être diſpoſée à l'acouchement, ou par la voie ordinaire & ſelon le cours naturel des choſes, ou par la voie des accidens. Ainſi quand elle a porté ſon fruit juſqu'au terme préfix, & qu'elle ſent aprocher l'heure de ſon enfantement, toutes les choſes qui doivent le préceder, l'acompagner & le ſuivre, viennent comme par ordre & dans le tems qui leur eſt deſtiné ; & l'enchaînement de celles qui précédent avec celles qui acompagnent le travail, forme ce qu'on peut apeller une diſpoſition naturelle pour acoucher. On peut juger de là, que quand cet enchaînement & cet ordre eſt interrompu par quelque accident de conſequence, la diſpoſition n'eſt plus naturelle ; & il ſufit qu'elle ne ſoit plus naturelle, pour faire douter qu'elle ſoit vraie. C'eſt pourquoi, bien que l'on trouve une fem-

me dans l'état que j'ai décrit au commencement de ce chapitre, & qu'il ſemble qu'elle ſoit véritablement diſpoſée pour acoucher: ſi toutefois on aprend qu'elle n'eſt pas à terme ou qu'elle a été réduite en cet état par des accidens conſiderables, comme vomiſſemens, flux de ventre immodérez, coliques bilieuſes, venteuſes ou néfrétiques, uſage trop fréquent du mariage, &c. (car tout cela jette quelque fois dans la diſpoſition prématurée) on a ſujet de tenir cette diſpoſition pour ſuſpecte, parce que l'enchaînement dont j'ai parlé eſt rompu par l'intervention de ces ſimptômes dangereux, & qu'il y manque une grande circonſtance qui eſt celle du terme préfix. Je dis qu'il faut tenir la diſpoſition pour ſuſpecte & non pas la regarder comme fauſſe; auſſi ne l'eſt-elle pas toûjours, Mais on n'en doit pas demeurer là. Comme on eſt obligé d'agir tout diféremment ſelon qu'on la croit vraie ou non, il importe extrémement de ſavoir conoître l'un & l'autre pour prendre parti. La pratique à la verité donne plus ce dicernement que ne fait la meilleure théorie. Car comme les travaux ſont preſque tous diférens les uns des autres, il eſt dificile de preſcrire des régles en général qui conviennent à tous en particulier.

ticulier. Voici cependant quelques obſervations utiles pour la matiére que je traite.

C'eſt une marque infaillible que l'ouverture prématurée de la matrice, &c. eſt une veritable diſpoſition pour acoucher, lorſqu'on connoît avec évidence que les eaux propres de l'enfantement ſont écoulées. C'eſt encore un ſigne certain de la même choſe lorſque cette ouverture de la matrice étant cauſée par quelque accident imprévu, eſt incontinent ſuivie de ſimptômes qui continüent malgré les remédes qu'on emploie pour les faire ceſſer. S'ils ceſſent au contraire, la diſpoſition eſt fauſſe, la matrice ſe referme ordinairement, la femme reprend ſon calme, porte ſon fruit à terme & même acouche enſuite heureuſement. Si cette ouverture de la matrice n'eſt ni précédée ni ſuivie, ni même acompagnée d'aucun ſigne douloureux, comme il arrive en quelques perſones qui jettent ſeulement quelques humiditez glaireuſes qui coulent le long de leurs cuiſſes, ou qui vuident lentement peu à peu certaines eaux accidentelles & étrangéres retenuës en leur matrice: c'eſt encore une marque que la diſpoſition pour acoucher eſt fauſſe. Auſſi voions-nous de ces perſonnes paſſer ſans autre incommodité ce qui leur

reſte plus ou moins à acomplir du tems de leur groſſeſſe, & acoucher la plûpart comme d'elles-mêmes & ſans peine.

Pour apuyer davantage ces maximes générales, il eſt bon d'inſiſter ſur deux points qui font preſque ordinairement toute la dificulté qui ſe trouve à juger ſainement de la vraie & de la fauſſe diſpoſition pour acoucher. L'un eſt la reſſemblance que les douleurs & les autres éfets de toute colique ſurvenuë à la femme enceinte ont avec les douleurs & les autres ſignes qui ont coûtume de préceder l'enfantement : & l'autre, eſt le rapport qui ſe trouve entre les eaux que j'apelle accidentelles & étrangéres au travail, & celles qui lui ſont comme eſſentielles. La convenance aparente de ces choſes, éfectivement tres-diférentes, fait la matiére de l'erreur & de la ſurpriſe que nous tâcherons d'ôter par les obſervations ſuivantes.

Premiérement, dans la colique, la douleur eſt comme une barre qui tranche le ventre par le milieu, traverſant d'un flanc à l'autre : ce qui eſt une marque des ventoſitez & de la bile irritée qui picote les inteſtins. 2° Dans la colique, la douleur eſt fixe & ſa ſituation toûjours la même : dans l'enfantement au contraire elle com-

mence le plus ſouvent par les reins, puis elle s'étend juſqu'au pénil & parties baſſes de la matrice, & s'augmentant elle répond pareillement au ſiége à cauſe que ces parties ſe dilatent à meſure que le fruit décend. 3°. Dans la colique, la douleur eſt égale, continuelle, & ſans relâche : dans l'enfantement au contraire elle a ſes intervalles, & eſt tantôt plus & tantôt moins forte. 4° Dans la colique, ſi vous faites coucher la malade, & que vous portiez les doigts à l'orifice interne, les arrétant un peu ſur la tête de l'enfant, vous ne ſentirez aucune impulſion ni de la part de l'enfant ni de celle de ſes eaux : à la diférence de celle qu'on remarque dans la douleur pour enfanter. 5° Dans la colique, lors qu'elle eſt ſeule, les eaux ne ſe forment point : mais dans la diſpoſition au travail, pour peu d'eaux qu'il y ait, on s'aperçoit qu'elles devancent peu à peu la tête de l'enfant, & qu'elles augmentent à proportion que la douleur les pouſſe vers l'orifice interne de la matrice. 6° Dans la colique, le pouls eſt petit, parce que la douleur véhémente & continuë ôte les forces, & fait rentrer la chaleur & les eſprits au dedans : au contraire dans la diſpoſition pour acoucher le pouls s'éléve de plus en plus.

Ce n'eſt pas que la colique ſurvenuë à la femme enceinte ne la faſſe ſouvent avorter, ainſi que font beaûcoup d'autres indiſpoſitions. Et ſupoſé qu'on ſoit apellé trop tard pour l'empêcher, on trouvera une combinaiſon & comme un mélange des éfets de la colique avec les ſimptômes qui préviennent le travail; & dans cette rencontre il faut prendre ſes meſures comme dans l'avortement. Si au contraire on eſt mandé aſſez tôt pour avoir lieu d'y remédier, on aura recours au Médecin, prenant conſeil avec lui des choſes qu'il jugera les plus convenables pour apaiſer la colique & en arrêter le cours, s'acommodant ſur tout au tempéramment des perſones. Et c'eſt par ce moien qu'on les portera, comme j'ai fait pluſieurs fois, juſqu'au terme naturel de leur délivrance, en ſorte même qu'elles acoucheront heureuſement.

Il peut d'ailleurs arriver que la colique & les accidens qui l'acompagnent ſurvenant vers la fin de la groſſeſſe & ſe joignant aux douleurs de l'enfantement, donnent ocaſion à un nouveau genre de ſurpriſe, qu'il ne ſera pas inutile de marquer ici, pour éviter de prendre le change & d'être prévenu par le travail pendant qu'on craint de le prévenir : En éfet

la bile qui s'épanche & qui eſt pour l'ordinaire acompagnée de vents, cauſe de vives douleurs, qui ſe mêlent avec les douleurs pour enfanter. Cette humeur éfarouchée ſe remuant excite continuellement à aller à la ſelle; mais l'évacuation n'en eſt pas plûtôt faite, que les douleurs ceſſent, & ne laiſſent ſouvent rien qui puiſſe marquer ſi la femme doit bien-tôt aprés acoucher ou non. On en voit dans qui ce mélange de douleurs nous tient dans l'incertitude juſqu'à ſix ſemaines durant ſans pouvoir apuyer de pronoſtic, & d'autres au contraire qui ſurprennent les plus habiles, & acouchent toutes ſeules lors qu'on s'y attend le moins, Je dirai ingenûment ce qui m'eſt une fois arrivé. J'étois retenu pour acoucher une Dame de qualité éloignée de mon quartier. Elle fut ſurpriſe vers la fin de ſa groſſeſſe d'un horrible flux de ventre, ſans fiévre. Je me rendis fort aſſidu & paſſai même quelques nuits auprés d'elle pendant les huit derniers jours de ſon terme. La veille & le jour de ſon acouchement elle alla au moins cent fois à la ſelle, d'une bile jaune & mouſſeuſe. L'aiant touchée pluſieurs fois, je trouvai ſon enfant à la vérité fort bas, qui n'étoit pourtant pas plus avancé qu'il m'avoit paru les jours

précédens, si ce n'est que la dernière fois la tête m'en parut pousser plus qu'auparavant & s'être un peu aprochée, & la circonférence ou le bord de l'orifice interne étoit plus tendu, plus mince, & plus dilaté qu'auparavant. A cela prés, je n'y voyois aucun des signes de l'acouchement prochain, tels que sont, le visage haut en couleur, l'élévation du pouls, &c. Il n'y avoit pas même la moindre aparence que les eaux dûssent se former si-tôt. Dans cet état, je crus lui pouvoir demander qu'elle me permît d'aller entendre la messe tout proche de son logis. Elle y consentit volontiers, & moi pour la rassurer aussi de ma part : Madame, lui di-je, quand un enfant vient bien, la terre le reçoit; acoucher n'est pas une grande affaire : & je m'estimerois heureux, si à mon retour je la trouvois faite, plûtôt que de vous voir soufrir de la sorte par ce fâcheux dévoiement qui vous tourmente. Je ne croiois pas si bien dire. Car comme je me disposois à revenir, on courut au devant de moi m'avertir qu'elle acouchoit. En éfet je trouvai son enfant sorti à moitié, qu'une de ses femmes tenoit. Je la délivrai heureusement, quoi qu'avec dificulté de la part de l'arriére-faix qui étoit adhérent. Quoi qu'un lecteur indul-

gent pût me pardonner cette ſurpriſe, qui pouvoit arriver à tout autre & qui ne manque point d'excuſe : je compte aſſez que le critique me blâmera. Mais je n'atens pas ſes reproches. Je vais au devant : je m'acuſe moi-même le premier d'une bonne action faite à contre-tems, & je conſeille aux autres, ce que j'ai pratiqué depuis, de ne pas quitter leur malade d'un ſeul moment dans les ocaſions de cette nature.

A l'égard des eaux qui s'écoulent par l'ouverture de la matrice, il eſt de la derniére importance de les ſavoir diſtinguer les unes des autres pour éviter la ſurpriſe. Il y a, par exemple, certaine hidropiſie de matrice qui n'eſt point mal-faiſante pour l'ordinaire, qu'une femme porte à peu prés juſqu'au terme de ſon acouchement, dont les eaux s'échapent peu-à-peu ou même tout-à-coup quelque tems auparavant. Une perſonne d'expérience, loin de rien précipiter ſur la reſſemblance de ces eaux étrangéres avec celles de l'enfant, s'en ſervira au contraire le plus ſouvent pour aller moins vîte, & les regardera comme le préſage d'un acouchement heureux, mais qu'il prévoit ne devoir arriver qu'à quelque tems delà, & qu'il faut atendre avec patience. Un mal-

habile homme qui prendra ces eaux étrangéres pour les véritables eaux de l'enfant, ne feindra point de jetter la mére dans un fâcheux travail par des éforts prématurez, ou de lui administrer des remédes à contre-tems capables de tuer l'une & l'autre. Pour éviter de tomber dans cet inconvénient, il faut non-seulement examiner la nature & l'origine de ces eaux, mais recourir encore à certains signes que la pratique fournit, & qui sont comme autant de caractéres de distinction pour en établir la diférence. C'est ce que j'ai résolu de faire : & pour ne rien omettre qui puisse servir d'éclaircissement sur ce point, il me sera permis de joindre ici ce que j'ai pu remarquer de considérable dans les diférentes sortes d'hidropisie où j'ai vû des femmes enceintes ; dont l'observation donnera plus de jour à tout le reste.

Nous pouvons dire par raport à nôtre sujet, qu'il y a des eaux de deux sortes : Les unes sont accidentelles & étrangéres : les autres naturelles & comme essentielles au travail. Par les accidentelles j'entens des eaux diférentes de celles de l'enfant, formées, par exemple, à l'ocasion d'une fiévre ou de quelqu'autre accident : Et par les essentielles je comprens les eaux contenuës dans les membranes, & qui sont

propres du fétus. Nous pouvons comprendre ſous le terme commun d'hidropiſie, tout aſſemblage qui ſe fait de ces eaux accidentelles & étrangéres, ſoit en grande, ſoit en petite quantité.

Il y a donc dans les femmes enceintes des hidropiſies de deux ſortes. Les unes qui ne dépendent point de leur groſſeſſe, qui ne ſont jointes à cet état que par accident, qui ont leur ſource ou dans la complexion de la perſonne, ou dans une maladie, comme par exemple une fiévre à l'ocaſion de laquelle on aura épuiſé le ſang par les fréquentes ſaignées, qui aura precédé la conception du fétus, & qui perſévére enſuite avec opiniâtreté. Cette ſorte d'hidropiſie eſt d'autant plus fâcheuſe, qu'il eſt rare que la malade s'en tire par l'acouchement. Il y en a d'autres qui dépendent de la groſſeſſe qui ſurviennent à la femme enceinte plus ou moins avant dans ſon terme, ou même dés le commencement, ſoit à l'ocaſion de ſa groſſeſſe, ſoit d'ailleurs. Les unes ſont ſpécialement afectées à la matrice, les autres s'y viennent ſeulement décharger du ventre, & des autres parties du corps, comme dans l'endroit le plus commode pour en faciliter l'évacuation.

Il y en a de paſſagéres, qui durent peu,

dont le dépôt eſt moins dangereux : & d'autres fixes & de durée, les eaux deſquelles acquiérent par un trop long ſéjour une qualité mauvaiſe & nuiſible. Celle qui eſt produite par une cauſe univerſelle & commune, telle qu'eſt la chute de quelque ſeroſité dans la matrice, eſt moins mal-faiſante que celle qui vient de la chaleur d'une fiévre ardente & maligne, ou de la corruption d'un corps étrange, comme d'un enfant mort, d'un faux germe, de leurs eaux, ou d'autres ſemblables retenus au delà de leur tems ; dont les vapeurs putrides s'élevant juſqu'aux parties nobles les bleſſent, font tomber une femme dans l'apoplexie, & dans pluſieurs autres accidens fâcheux, ou du moins l'expoſent à de grands dangers avant même qu'elle ſoit arrivée au tems de ſa délivrance.

Dans les hidropiſies, dont la nature évacuë les eaux par l'ouverture de la matrice, l'écoulement qui s'en fait n'a point de régle uniforme ni pour le tems ni pour la maniére. Il y a des femmes en qui il commence de meilleure heure, dont la matrice s'étant remplie de ces eaux, ouvre ſon orifice interne, s'en décharge, & ſe referme auſſi-tôt ; puis ſe remplit encore & ſe vuide alternativement & par in-

tervalle jusqu'au terme de l'acouchement. Il y en a d'autres en qui cet écoulement est continuel depuis qu'il a une fois commencé ; & en ce cas leur matrice demeure toûjours ouverte. En quelques-unes, dont les eaux sont en moindre quantité, en sorte que la matrice sufit pour les contenir, elles y demeurent arrêtées, & cette partie ne s'ouvre pour leur évacuation que quand la femme est proche de son terme pour acoucher. En d'autres ces eaux sont en si grande abondance, qu'aprés avoir rempli la matrice, le surplus se décharge sur les parties inférieures qu'elles font enfler quelquefois jusqu'à l'extrémité des orteils ; ou se répand même universellement par toutes les parties du corps. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est que le plus grand amas de ces eaux fait dans l'étenduë de la grossesse, se dissipe d'ordinaire à l'acouchement, tant par l'évacuation qui s'en fait dans le travail, que par les sueurs, les selles & les urines, en sorte qu'il n'y paroît quelquefois plus au bout de deux jours ; à la diférence de l'hidropisie antérieure à la grossesse, dont l'enfantement ne sauve point ou rarement. Je ferai en cet endroit le récit seulement de deux histoires à ce sujet que j'ai cru devoir choisir entre beaucoup d'autres. L'une

eſt d'une Dame qui demeuroit au Marais du Temple, femme d'un Officier * qui fut obligé de la quitter pour ſe rendre en ſa garniſon, & la laiſſa groſſe de ſon premier enfant à huit mois ou environ. Elle s'afligea ſi fort de ſon départ, que l'enfant n'aiant pu aparemment réſiſter à la douleur de ſa mére, ni en porter le poids, en mourut. Les vapeurs qui s'élevérent de ce petit cadavre déja commencé à ſe corrompre, ne purent s'exhaler par la bouche. Elles montérent ſubitement au cerveau de cette Dame, qui fut frapée d'apoplexie, & enſuite d'aveuglement. On emploia tous les remedes à ſon mal, les ſaignées ſur tout des bras & des pieds réïtérées, ſans épargner le vin émétique. Elle revint de ce premier accident, & recouvra la veuë; mais il fut bien-tôt ſuivi d'un autre tres-pitoiable; ſavoir, d'une hidropiſie univerſelle, dont les eaux remplirent & gonflérent tellement les lévres externes de la matrice, qu'elles excedoient chacune la groſſeur du poing. Cette enflure étoit acompagnée de douleurs ſi vives, que la malade ne ceſſoit point de ſe plaindre & de faire des cris, ſans pouvoir ni preſque oſer ſe remuer. Ce triſte ſpectacle engagea des Dames de ſon quar-

* *Mr Malaſſin, Capitaine de Cavalerie.*

tier & de ses plus proches parentes à chercher quelqu'un qui essaiât de la soulager. J'y fus apellé. Je proposai à Monsieur Armand, son Médecin, de faire sur chacune de ces lévres, déja presque livides, plusieurs mouchetures ou légéres scarifications. Il aprouva mon dessein, qui fut promptement exécuté avec toutes les précautions nécessaires. Nous mîmes sur ces ouvertures une pomade onctueuse, simple & sans odeur, aprés les avoir fomenté d'eau marine pour en empêcher la réunion, & nous les couvrîmes d'un linge fin plié en double, & trempé dans la même fomentation. La malade vuida par ce moien un demi-seau d'eaux en deux jours, & le troisiéme les lévres étoient presque desenflées, de sorte que je la trouvai levée, & si dégagée en comparaison de ce qu'elle avoit été, qu'on la promenoit assez commodément dans sa chambre. Le cinquiéme jour je l'acouchai & la délivrai d'un enfant à demi pourri, dont le délivre & les membranes ne l'étoient pas moins. Les eaux qui en sortirent pêle-mêle avec celles de l'enflure étoient puantes, de couleur olivâtre, & semblables aux eaux croupies de nos marais. Elle en vuida pendant plus de quinze jours, qu'elle évacua son hidropisie par toute sorte de

voie, c'eſt-à-dire par les ſueurs, le flux de ventre, les urines, & les vuidanges ordinaires dont les vapeurs malignes lui causérent une douleur de tête exceſſive, & une toux continuelle jour & nuit avec des éforts qui la déſoloient & nous auſſi. Sa grande jeuneſſe & les ſoins que nous en prîmes la firent pourtant revenir en ſanté avec eſpérance de nous redonner de l'emploi, comme éfectivement elle a fait depuis.

Ma ſeconde hiſtoire eſt d'une Marchande Lingére, femme d'un Officier * que j'avois tiré de péril elle & ſon enfant à huit mois dans une perte de ſang tres-conſidérable. L'année ſuivante elle devint enceinte. Sa groſſeſſe fut traverſée par beaucoup d'accidens, qui ſe ſuccédérent les uns aux autres. Le plus incommode de tous fut une hidropiſie, qui ne diſparut qu'aprés l'acouchement. Elle commença d'abord par les extremitez; puis s'augmentant peu-à-peu de jour en jour elle devint univerſelle, & remplit tellement toutes les parties de ſon corps, qu'elle étoit enflées juſqu'aux ongles. Je proteſte que jamais, non pas même dans tout le tems que j'ai été en l'Hôtel-Dieu au ſervice des Pauvres, je n'ai rien vu de ſi prodi-

* *Mr Petit.*

gieux. Quand il faloit la remuer, c'étoit pour elle, & pour ceux qui l'entreprenoient, une peine presque incroiable. J'eusse souhaité qu'elle eût pris un autre Acoucheur que moi, car je ne crus point qu'elle dût résister à un assaut de cette nature. Néanmoins aprés m'étre mis à couvert par un pronostic tel que je devois, je ne trouvai point de meilleur parti pour elle & pour moi que de prendre patience, & gagner le tems de son terme, en atendant le moment que j'apelle précieux, qui ne permet pas de rien précipiter, & qui demande une atention toute singuliére. Sur la fin de son tems ses eaux devinrent si acres & si pénétrantes, qu'elles passoient à travers la peau en plusieurs endroits du bas ventre, & particuliérement en la région hipogastrique aux parties supérieures des cuisses, & aux lévres externes de la matrice, ce qui non-seulement servit à soulager la mére dans son travail, mais me donna même beaucoup de facilité pour l'acoucher, comme je fis heureusement d'une fille vivante & tres saine. Toutes les eaux disparurent en huit jours de tems, dont il ne resta qu'une sécheresse aux parties accompagnée de démangeaison & d'âpreté, auquel on remedia par les purgations légéres, le lait & le bon regime

qui acheva de la rétablir.

Dans ces ſortes de groſſeſſes & de travaux acompagnez d'hidropiſie plus ou moins grande & périlleuſe, le principal point conſiſte à ſavoir faire le dicernement des eaux de l'enfant d'avec celles qui lui ſont étrangéres. Par là on ne précipite ni l'on ne retarde rien mal-à-propos. Les eaux étrangéres & fauſſes ſont ſouvent acompagnées de diarrhées & de coliques fâcheuſes, qui portent quelque fois la malade à rejetter tout ce qu'elle prend. Ce premier ſigne eſt équivoque & douteux; car il peut auſſi bien ſe rencontrer dans l'écoulement des véritables eaux. On en peut tirer un plus ſeur de la conſidération des douleurs. Celles qui acompagnent les fauſſes eaux ſont ſituées vers les reins: elles ſont plus ou moins fortes, ſelon que les eaux ſont plus ou moins âcres: elles continuent ſans relâche en quelques femmes autant de tems que dure l'évacuation de ces eaux. Au contraire, les douleurs qui ſont cauſées par les véritables eaux n'ont lieu que dans le tems de l'acouchement à l'ocaſion de leur impulſion, c'eſt à dire du mouvement qui les aſſemble pour la rupture des membranes; & leur ſituation eſt principalement ſur le ſiége & ſur le devant par les envies d'uri-

ner

ner & d'aller à la ſelle avec empreſſement. Quand les eaux qui s'écoulent viennent d'une partie hidropique, comme du ventre ou de la matrice, elle diminuë de ſa groſſeur à proportion de cét écoulement, & le ventre ſe deſenfle en partie, mais non pas tant à beaucoup prés de ce qu'il feroit ſi l'écoulement des eaux du fétus s'y joignoit. Le moien le plus ſolide pour s'aſſurer au vrai de l'écoulement des véritables eaux, eſt de porter le doigt par l'ouverture de la matrice auſſi avant qu'il eſt néceſſaire & poſſible. Car ſi durant l'écoulement ou peu de tems aprés on trouve les membranes ouvertes & que l'on touche à nud ſans aucun milieu la partie de l'enfant ou de toute autre production renfermée dans la matrice, qui ſe preſente: c'eſt une preuve conſtante de l'écoulement des véritables eaux. Alors, que ce ſoit bonne ou mauvaiſe groſſeſſe, qu'il y ait peu ou beaucoup à dire que la femme ne ſoit à terme, il ne faut plus parler de gagner le tems, ni ſe flater que la matrice ſe referme & que les accidens ceſſent. Il faut de néceſſité que l'acouchement ou l'avortement s'enſuive. Si l'on trouve au contraire les membranes dans leur entier, on peut dire que l'écoulement n'eſt que des eaux accidentelles & étrangeres, leſ-

quelles peuvent s'évacuer non-ſeulement durant ou aprés le travail, mais même long-tems auparavant ſans nuire au fruit, ni procurer ſon avortement, ſur tout quand elles tirent leur origine du ventre ou des autres parties tant ſupérieures, qu'inférieures, excepté de la matrice, pour ſe venir décharger en celle-ci, où elles ne font pas ordinairement un ſéjour préjudiciable. Je dis, excepté de la matrice. Car ſi elles tirent leur ſource d'une hidropiſie proprement afectée à cette partie même, l'impreſſion dangereuſe qu'elles y font eſt tres-capable de faire mourir l'enfant, de faire avorter la mére, & de l'expoſer à un grand péril.

Aiant donc une eſpéce de certitude que les eaux qu'on voit s'écouler ne ſont point celles de l'enfant, il n'y a preſque plus de dificulté pour ce qui reſte à faire. Tout conſiſte à obſerver les mouvemens de la nature, à l'aider à propos de quelques remédes ſelon l'eſpéce des accidens qui acompagnent ces eaux étrangéres. La douleur & le flux de ventre ſeront apaiſez par des lavemens doux ſans miel, d'une chopine de boüillon de trippes, ou d'une décoction faite avec l'orge, le ſon & le plantin de chacun une poignée, & une pincée de graine de lin, dans laquelle on

délaiera une once d'huîle d'anet, & autant d'huîle de rhuë ; ou en leur place (si la douleur est vive & dificile à suporter) une once de syrop de pavot blanc, & autant de syrop de pavot noir. S'il y a perte de sang, on tâchera de la suspendre par de petites saignées réïterées autant de fois qu on le jugera nécessaire jusqu'au terme de l'enfantement ; & ainsi des autres simptômes. Les eaux cessant de couler, la matrice se resserrera ; si ce n'est que la femme soit à terme, & dans les véritables douleurs pour enfanter ; car en ce cas ces eaux partant les premiéres, sont comme des avant-coureurs de l'acouchement prochain. C'est un fait d'expérience dont il est aisé de se convaincre en portant le doigt sur les membranes de l'enfant immédiatement aprés l'évacuation des eaux etrangéres : car on sent pour lors les veritables, c'est-à dire celles de l'enfant contenuës dans les membranes commencer à s'acroître pour se former.

Aprés avoir apaisé les accidens & la nature irritée, tant dans la colique & l'hidropisie, que dans les autres dispositions prématurées qui menacent de l'avortement : il faut prescrire à la malade tout ce qui peut servir à la ménager durant le tems qui lui reste de sa grossesse, pour

éviter la récidive, & parvenir heureuſement jusqu'au terme. C'eſt en quoi l'on doit avoir beaucoup d'égard au tempérament des perſonnes, aux lieux où elles ſont ordinairement, à la profeſſion qu'elles exercent, & à pluſieurs choſes ſemblables dont je traite à fond dans le Chapitre de l'Avortement; atendu que les accidens, dont j'ai parlé dans celui-ci, ataquent plus volontiers les femmes qui ſont expoſées trop long-tems au froid, & que l'air environne & pénétre pour ainſi dire de toutes parts, comme ſont beaucoup de Marchandes dans leurs comptoirs ou magazins durant les plus grandes rigueurs de l'hiver.

En général on ne ſauroit manquer de les obliger au repos, & à fuir tout exercice immoderé, & toute paſſion violente. Mais ſi l'on trouve quelque opiniâtre qui ne veüille ni garder le lit, ni ſe tenir en repos: il faut du moins pour le tems qui lui reſte jusqu'au terme de ſa groſſeſſe, lui défendre abſolument de faire aucune courſe, & l'aſſujettir à porter en ſa partie baſſe un linge plié en pluſieurs doubles, comme un bourlet en forme de fronde, & la boucher exactement ſur tout en tems d'Hiver (l'Eſté n'étant pas dangereux;) de crainte que l'air qui vient de dehors,

ne s'insinuë dans la matrice, ne la remplisse de vents, & ne cause ensuite de grandes douleurs à la mére, & peut-être la mort à son fruit par un refroidissement excessif. Si l'on convient d'emploier quelques remédes spécifiques, on le doit faire avec beaucoup de prudence & de précaution; sur tout, si ce sont des lavemens, il les faudra introduire le plus doucement qu'il sera possible, parce qu'il n'y a rien qui provoque davantage à l'acouchement, quand ils ne feroient que remplir le ventre, & comprimer par conséquent la matrice & les autres parties qu'il renferme.

CHAPITRE XII.

De l'enfantement naturel.

§. I.

Quel est l'enfantement naturel.

L'Enfantement naturel est proprement celui dans lequel une femme acouche, comme on pourroit dire, *Solâ duce naturâ*; lorsque la nature conduit tellement tout l'ouvrage qu'elle n'a besoin d'aucun secours étranger, comme il arri-

ve parmi beaucoup de peuples groſſiers & ruſtiques, chez qui la plûpart des femmes mettent leurs enfans au monde ſans apareil, au milieu de leurs ocupations journaliéres, qui n'en ſont pas même plus interrompuës que des autres fonctions de la vie. Pour nous, qui ne ſurpaſſons pas moins ces peuples en délicateſſe de corps, qu'en politeſſe d'eſprit, nous ſommes plus amis des précautions, & de tout ce que la raiſon ſuggere pour le ſoulagement des moindres maux. Ainſi nous mêlons beaucoup d'art aux éforts de la nature, & quoi que nous uſions d'une métode étudiée pour adoucir les peines de l'enfantement, nous ne laiſſons pas de l'apeller naturel dés qu'il ne s'y rencontre point de grandes dificultez. C'eſt de cet enfantement naturel & métodique tout enſemble, ou plutôt de la métode qu'on doit garder dans l'enfantement naturel que je veux traiter ici. Peut-être s'y gliſſera-t'il quelque choſe en paſſant qui pourra paroître apartenir au fâcheux travail, & que l'ocaſion me fera dire plutôt que de l'omettre faute de le pouvoir aiſément inſérer ailleurs. En ce cas j'eſpére que mon lecteur me fera grace, & ne me ſaura que meilleur gré, d'avoir aimé mieux faillir contre l'ordre & la belle économie de

l'ouvrage, que de ſuprimer quelque choſe d'utile en la voulant trop ménager.

Je ſupoſe donc une femme diſpoſée naturellement à bien acoucher ſuivant les ſignes décrits ailleurs. Il faut premiérement que le Chirurgien acoucheur prenne ſoin de bonne heure de ſe munir de toutes les choſes qui peuvent de ſoi ou par accident lui être utiles & néceſſaires dans l'opération; comme de feu, de linges, de beurre, ou de quelque liqueur onctueuſe pour froter les doigts, la main & le bras, s'il eſt beſoin; de vin, de vinaigre, d'eau nette, de ſel, d'ail ou d'oignon, de lancettes, de crochets, de ligatures, d'éguilles droites & de courbes, de fil, de ſeringues & d'autres choſes ſemblables, autant que le lieu, le tems & la commodité le lui permettent. Il ne doit ſoufrir perſonne dans la chambre de la femme en couche, que ceux dont il aura beſoin pour l'aider. Il les choiſira, s'il eſt poſſible, doux; paiſibles, ſilentieux, diſcrets, intelligens, forts, prompts à lui obéïr, & agréables à la malade. Pour éviter la confuſion, qui que ce ſoit ne lui doit parler que celui ou celle qui la doit acoucher.

Il faut ſur tout ſe défaire autant qu'on peut de ces femmes cauſeuſes qui font les empreſſées, qui ont toûjours quelque

nouvel avis à donner, quelque pratique immancable à ſuggérer, ſans ménagement & ſans choix. Ce n'eſt pas qu'il faille tout rejetter; au contraire il faut ſavoir démêler les maximes ſaintes d'avec les ſuperſtitieuſes, diſtinguer le ſolide de l'inutile, tolérer à propos ce qui ne fait ni bien ni mal, quand on ne ſauroit l'éviter, ne rien autoriſer de préjudiciable à la vie de l'ame ou du corps; en un mot reſpecter par tout la Religion, ſans donner dans la bagatelle.

Ceci me donne ocaſion de m'étendre ſur diverſes maximes, dont l'uſage n'eſt pas aſſez connu, ou du moins n'eſt pas aſſez bien entendu parmi le monde. Je parlerai juſte & n'outrerai rien.

§. 2.

Diſtinction à faire des pieuſes maximes d'avec les ſuperſtitieuſes.

Faire ofrir à Dieu le ſaint ſacrifice de la Meſſe, orner ſes Autels, emploier auprés de lui l'interceſſion de la Bien-heureuſe Vierge & des Saints, avoir confiance & recourir avec reſpect à leurs reliques, délivrer des priſonniers, faire des aumônes, intéreſſer les perſonnes vertueuſes à prier pour qu'une femme dans les douleurs de

l'enfantement ſoufre avec patience, & ſoit promtement ſoulagée ſi c'eſt la volonté de Dieu : Tout cela chrétiennement fait, dans l'eſprit de l'Egliſe, eſt bon, recommandable, utile, & le digne objet de la piété des fidéles. J'ai vu en pluſieurs rencontres les choſes naturellement comme deſeſpérées, avoir un heureux ſuccés, que je n'ai pu atribuer qu'à un ſecours extraordinaire d'enhaut. A Dieu ne plaiſe que je veüille éloigner le Chrétien de ces pratiques ſolides de religion. J'en ſai faire la diférence d'avec une infinité de maximes ſuperſtitieuſes que le vieil uſage autoriſe encore non-ſeulement parmi le peuple, mais même chez les perſonnes de qualité. C'eſt uniquement contre ces ſuperſtitieuſes maximes que je prétens écrire en cet endroit, non pas pour les comprendre toutes (ce ſeroit groſſir inutilement ce volume & perdre le tems) mais pour en donner quelques exemples qui puiſſent ſervir à deſabuſer ſur le reſte. Il faut avoüer que s'il y a pour l'acoucheur un quart-d'heure de bon tems dans ſa profeſſion parmi les plaintes & les cris qu'il a ſans ceſſe à ſes oreilles, c'eſt dans les ocaſions où les comméres du vieux tems débitent leurs réveries avec une prévention & un entêtement, dont on a bien de la peine à

s'empécher de rire en ſoi-même, quoi qu'on ſoit aſſez ſouvent obligé (quand cela ne tire point à conſéquence) de les laiſſer faire & dire ſans s'y oppoſer, à moins que de vouloir paſſer dans leur eſprit pour un mal-habile homme, & ſe les atirer ſur les bras. Certainement, ſi l'on n'y regardoit que ſoi & ſon plaiſir, on auroit intérêt à les entretenir dans ces groſſiéres erreurs, plutôt que de les en guérir. On ſe plairoit peut-être autant à voir leurs ſcrupuleuſes obſervations, qu'elles-mêmes ſe plaiſent à les faire : Mais outre que la ſuperſtition, qu'on ne doit point autoriſer, eſt ſouvent de la partie ; on a de plus à ménager la femme en couche qui peut en ſoufrir du dommage. En éfet ſi ces prétendus moiens d'acoucher promtement, ſûrement & ſans douleur, étant mis en pratique, viennent à manquer d'avoir leur éfet dans le tems à peu prés marqué : une femme trop crédule qui s'eſt apuiée là-deſſus, entre dans les inquiétudes, s'impatiente, croit tout deſeſpéré, & ſe nuit plus à elle-même que toutes ces débiteuſes de contes ne peuvent enſemble lui être utiles. Ce que je dis paroîtra plus clair par la ſuite. Une femme eſt en travail : il en vient une autre qui lui perſuade de faire alumer une bougie ou un cierge

d'une longueur & d'une grosseur propor-tionnée à ses facultez, & lui garantit cōm-me chose immancable, qu'il ne sera pas brûlé qu'elle acouchera heureusement. Mais si le fruit n'est pas meur, on allume-roit toutes les bougies de la boutique d'un Cirier qu'elle n'acoucheroit pas. Et pour dire la vérité, je n'ai point remarqué jus-qu'ici que ces bougies aient opéré d'au-tres merveilles, que de causer de la peine d'esprit à de pauvres femmes dans l'impa-tience qu'elles fussent brûlées, ou dans le déplaisir de les voir consumées sans en avoir reçu du soulagement. Si vous voulez faire un meilleur emploi de ces choses, re-tranchez-en l'abus, & reduisez l'action aux termes que la Religion vous prescrit. Présentez vos cierges à l'Autel. Protestez à Dieu par cette ofrande volontaire que vous lui faites d'une partie de vos biens, pour être consumées en son honneur, qu'il est le maître du tout, de vôtre vie comme du reste, que vous la tenez de lui; qu'il peut vous l'ôter aprés vous l'avoir don-née; que vous en atendez vôtre sort, vô-tre délivrance, vôtre secours, résignée parfaitement de bouche & de cœur à tout ce qu'il lui plaira qu'il vous arrive. Joi-gnez à vos priéres, pour les rendre plus éficaces, le mérite & l'intercession des

Saints. Faites couler de vos biens dans le ſein du pauvre, & demeurez en paix. Mais n'atachez pas ſcrupuleuſement la durée d'un travail à celle d'un cierge, comme ſi la meſure de l'un devoit être celle de l'autre ; & d'une action de religion agréable à Dieu, quand elle eſt bien entenduë, n'en faites pas dans vôtre domeſtique un acte de ſuperſtition qui ne peut que lui déplaire.

Il faut que je parle encore des roſes de Jéricho, ces roſes tant eſtimées & ſi longuement conſervées de pére en fils dans les familles. Les bonnes-femmes tiennent que depuis que la Vierge a étendu des langes ſur les buiſſons où l'on cueille ces roſes, elles en ont retenu je ne ſai quelle vertu pour l'acouchement. C'eſt pour celà que dés qu'une femme commence à ſe ſentir des douleurs, on met tremper la queuë de la roſe de Jéricho dans l'eau, encore faut-il que ce ſoit de l'eau benîte ; & l'on veut que par une admirable ſimpathie le progrés que la roſe humectée fait pour s'ouvrir, ſoit la régle & la meſure de la dilatation des parties qui doivent faire paſſage à l'enfant, en ſorte que quand elle eſt entiérement épanoüie, ce ſoit un ſigne certain que la femme eſt prête d'acoucher. J'ai honte que pour faire un récit

fidéle de cette pratique ſuperſtitieuſe, je ſois obligé d'y mêler des noms ſaints & reſpectables qui ne devroient point ſe trouver parmi ces bagatelles. Mais il le faut, puiſque c'eſt par là qu'on en marque la ſuperſtition pour en corriger l'abus Je dis ce que je vois faire, & de la maniére que je le vois faire. Si je le dis, c'eſt pour l'improuver, & je l'improuve d'autant plus, que je le vois faire ſans fondement & ſans ſuccés. Car qu'un enfant ſoit gros, monſtrueux, mal ſitué, qu'il demeure au paſſage: quelque bien épanoüie que ſoit la roſe de Jéricho, ſa prétenduë vertu s'évanoüit: il y demeure; & s'atendre alors à cette vertu pour l'en voir ſortir, ce ſeroit faire à peu prés comme ce bon-homme de païſan, qui pour paſſer à gué un gros fleuve, atendoit patiemment que les eaux en fuſſent toutes écoulées. D'ailleurs l'expérience fait voir que ce ſimple deſſéché, quand il eſt mis dans l'eau, s'ouvre obligeamment pour tout le monde & en tout tems, pour un homme comme pour une femme, pour une perſonne qui n'a jamais conçu, comme pour celle qui eſt enceinte ou prête d'acoucher. Et quand on l'en retire, il ſe referme comme il s'eſt ouvert ſans diſtinction d'état ni de ſexe, Arrêtez-vous aprés cela, Meſdames, aux

contes que l'on vous viendra faire ſur l'uſage & les merveilles de la roſe de Jéricho, & laiſſez-vous entraîner à y mêler des choſes de religion, comme pour y donner plus de créance ; ou plutôt redreſſez l'ignorance & la crédulité de celles qui oſeront vous en parler, & leur aprenez à ne pas mettre indiféremment à toute ſorte d'uſage ce qui eſt ſanctifié par la bénédiction de l'Egliſe, & par l'invocation du nom du Dieu tout-puiſſant.

On vous vantera auſſi la pierre d'aigle attachée ſans diſtinction tantôt à une partie, & tantôt à l'autre, à la cuiſſe, au bras, ſur le ventre, avec une propriéte ſpécifique pour faire décendre ou remonter la matrice à diſcrétion ; autre réverie auſſi inutile que les précédentes : le pied d'Elan, la peau d un animal apellé Ruts, certains ſimples dont la vertu eſt uſée ſans avoir jamais ſervi, apliquez en forme de ceintures autour des reins, des billets pendus au col acompagnez de paroles miſtérieuſes à marmoter entre les dents ; d'autres antiquailles de cette nature qui ne font ni bien ni mal, pour ne pas dire qui font plus de mal que de bien. Une femme un jour m'aſſuroit fort ſérieuſement, qu'une pierre qu'elle avoit miſe en ſa main, la fit acoucher auſſi-tôt ; qu'on l'a-

pelloit la pierre des Amazones, parceque les Amazones s'en ſervoient de leur tems pour le même éfet. Je la remerciai, comme je devois, d'une ſi curieuſe recherche, & pour ne pas laiſſer perdre dans l'oubli une antiquité ſi rare, je lui deſtinai dés-lors en moi-même une place en cet endroit de mon Livre. Ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que la pluſpart de ces préteuſes de colifichets preſcrivent pour une condition eſſentielle de ne les mettre ſur la femme que quand elle eſt prête d'acoucher, leur faiſant imputer adroitement un heureux ſuccés qui n'auroit pas laiſſé d'arriver ſans eux. Que ſi par un coup imprévu leurs eſpérances ſont trompées, elles en acuſent la nature, & font entendre par exemple qu'il y a des femmes qui ont les os barrez, d'où vient qu'elles ne peuvent acoucher; comme ſi toutes ne les avoient pas, à la vérité plus ou moins ſerrez dans les unes que dans les autres. Soit ignorance, ſoit adreſſe, c'eſt par de ſemblables détours qu'elles ſe tirent d'afaire.

Avec tout le reſpect que j'ai pour les reliques des Saints, & la confiance que je ſai qu'on y doit avoir, je ne puis m'empêcher de blâmer auſſi l'indiſcrétion de celles qui en chargent une femme en tra-

vail, & l'en investissent à droit & à gauche sans ménagement. C'est au contraire ce respect & cette confiance d'une-part, & de l'autre l'interêt de la santé de la malade qui me font faire cette observation. On doit savoir qu'en fait de reliques, le principal est d'avoir la foi, qu'un atachement trop servile à les avoir sur soi peut dégénérer en une espéce de trop grande familiarité capable de blesser la bien-séance dans certaines conjonctures, ou d'atirer le mépris, & qu'enfin il est ridicule pour soulager une pauvre femme peut-être épuisée de sang & de forces, il est, dis-je, ridicule de l'assommer & de la faire gémir sous le poids des chapellets & des médailles. Je veux dire, qu'à quelques reliques prés, d'une distinction éminente, qu'une femme peut retenir sur soi, si elle veut, avec toute sorte de respect, comme celles qu'elle honore davantage : elle doit se contenter de voir les autres des yeux du corps ou de l'esprit, sans donner à un tas de femmes, prévenuës en faveur des leurs qui sont toûjours les meilleures, la liberté d'en faire sur elle un amas lourd & embarassant.

§. 3.

§. 3.

Toucher rarement la malade & avec précaution.

On obſervera de ne toucher la malade que le moins qu'on pourra. C'eſt à quoi beaucoup de Sages-femmes manquent, à qui l'ignorance ou l'empreſſement d'aler ailleurs où leur miniſtére les apelle, fait faire de grans éforts pour s'ouvrir un paſſage en dépit de la nature. Outre beaucoup d'autres inconvéniens que ces atouchemens fréquens ſans néceſſité peuvent cauſer, il eſt certain qu'ils font aiſément changer de ſituation à la tête de l'enfant; Car étant fort peu avancée & même enfermée dans ſes eaux, elle céde & ſe tourne ſans peine au mouvement que les doigts lui donnent. Ainſi de droite ligne qu'elle étoit, & en état de ſuivre naturellement à la ſortie des eaux, elle prend une ſituation oblique qui lui fait préſenter l'oreille, le front, la joüe, la face, la nuque du col, &c. Par là un travail de naturel devient contre nature: ſouvent une femme y ſoufre long-tems avant d'acoucher, y court riſque de la vie d'elle & de ſon enfant, que l'on eſt enſuite dans la néceſſité, ou même quelquefois dans l'impuiſ-

ſance de tirer par force.

Il ne faut donc toucher une femme que le moins que vous pourrez, ſeulement pour examiner l'etat des choſes, & pour en remarquer le progrés, ſelon lequel on prend ſes meſures, ou pour la diſpoſer à ne s'impatienter point, ou pour la conſoler dans l'eſpérance d'un promt ſoulagement.

Si vous prévoiez à peu prés l'heure de ſa délivrance, ne la lui marquez pas ſi précisément : au contraire faites-lui plutôt la durée de ſon travail plus longue, & le terme de ſon acouchement plus éloigné que vous ne jugez qu'il eſt. Car outre que c'eſt pour elle une agréable ſurpriſe d'être ſoulagée de ſon fardeau lorſqu'elle n'y penſe pas, c'eſt encore pour vous une grande ſecurité que de vous voir à couvert de tout ce qu'on pourroit dire, ſi aprés avoir fixé le terme d'une choſe qui n'eſt pas en vôtre pouvoir, vous êtiez malheureuſement trompé dans vôtre pronoſtic. Ordinairement il ne faut promettre aux malades que ce qu'on veut, ou plutôt que ce qu'on peut leur tenir.

§. 4.

Danger de forcer & de précipiter mal-à-propos.

C'eſt une choſe que j'ai remarquée en pluſieurs occaſions où je me ſuis rencontré qu'il n'eſt pas moins dangereux qu'inutile, d'exciter ou de forcer une femme enceinte qui eſt dans la diſpoſition d'acoucher, de l'exciter, dis je, à mettre ſon fruit dehors avec violence. Cette métode ne laiſſe pas d'être ſuivie de pluſieurs perſonnes qui croient avancer beaucoup quand ils la tiraillent & la tourmentent, lui criant ſans ceſſe de pouſſer; ce qui ne ſert ordinairement qu'à l'étourdir, à l'afoiblir, à faire un long & pénible travail d'un acouchement tres-facile, à reculer ſa délivrance, & ſouvent lui cauſer la mort. Le proverbe trouve ici comme naturellement ſa place: Plus fait douceur que violence. Ce n'eſt pas qu'on ne les puiſſe marier ſi bien l'une avec l'autre, qu'on en faſſe naître ce qu'on peut apeller une douce violence, qui n'eſt autre choſe à nôtre ſujet qu'un éfort fait à propos, qui ſert à réveiller le courage d'une nature ou languiſſante d'elle-même, ou afoiblie par accident. C'eſt de cet éfort bien concerté que dépend quelquefois le ſoulagement & la vie de la mére

& de l'enfant, comme leur mort eſt ſouvent la ſuite d'un éfort exigé à contre-tems.

Il faut donc ſavoir connoître quand l'éfort eſt de ſaiſon, ou quand il ne l'eſt pas. C'eſt ce qu'on aprend des réflexions qu'on doit faire ſur les circonſtances du travail où l'on ſe rencontre. Le tempérament de la mére, celui de l'enfant, la diſpoſition des parties, l'état de la groſſeſſe ſont comme autant de leçons qui inſtruiſent l'Opérateur. On ſait par exemple que les perſonnes les plus foibles ſont celles dont les éforts ſont les plus grans, c'eſt-à-dire les plus dangereux, quoi que les moins éficaces; & qu'il faut par conſéquent les ménager. On en doit dire autant des femmes délicates ou avancées en âge. C'eſt preſque toûjours en vain qu'elles s'éforcent, & preſque jamais ſans péril. Au contraire, celles qui ſont ruſtiques, fortes, ou jeunes, opoſent la bonté de leur complexion, & la vigueur de l'âge à la violence de l'éfort, & cela en diminuë le danger. Mais malgré le ſecours du tempérament & de l'âge, tout l'éfort devient inutile & même préjudiciable, ſi, par exemple, la groſſeur énorme ou la ſituation étrange de l'enfant lui ferme abſolument le paſſage. La pluralité des fétus eſt auſſi quelquefois un

obſtacle qui ne peut être vaincu que par un coup de l'art, & non pas par un éfort de la nature la plus vigoureuſe ; c'eſt pourquoi il importe beaucoup d'examiner ſi la femme eſt enceinte d'un ou de pluſieurs enfans, s'ils ſont tous deux morts ou vifs, ou ſi l'un eſt vivant & l'autre mort. Il faut encore avoir égard ſi le terme eſt préfix, ſi le travail eſt naturel, ſi les parties ſont ouvertes, ou du moins dans une diſpoſition prochaine à ſe bien ouvrir au tems de l'éfort ; ſi le ventre eſt lâche ou tendu, douloureux ou non ; ſi les eaux ſont formées ou préparées à ſe former. Ce point de l'état des eaux eſt peut être celui qu'il faut obſerver avec plus de ſoin. En éfet les violentes ſecouſſes qu'on exige d'une femme, & le changement de poſture qu'on l'oblige de faire pour avoir plus de lieu de s'éforcer, l'expoſent ſouvent à rompre les membranes deſtinées à contenir les eaux, ces membranes étant rompuës, les eaux s'écoulent : ces eaux étant écoulées l'enfant demeure à ſec, l'embouchure ou l'orifice interne de la matrice ſe tuméfie & ſe referme en partie ; de doux & de traitable qu'il auroit été, il devient âpre, inégal, tendu, & douloureux. Voila les ſuites ordinaires d'un écoulement d'eaux fait par violence, quand même il n'auroit été pré-

cipité que d'un quart-d'heure. On peut juger de là quelles peuvent être les ſuites de celui qu'on précipite ſans néceſſité, je ne dis pas quelques heures ni un jour, mais une ſemaine entiére avant le tems, ce qui fait que les femmes ſont quelquefois des ſept & huit jours en travail, que la plûpart y ſuccombent, ou qu'elles en demeurent incommodées toute leur vie. L'une en reſte foible & languiſſante pour toujours, à cauſe du ſang ou des vuidanges qu'elle a perdu en abondance : l'autre en remporte de ſenſibles douleurs par toute la région du ventre, qui demeure extraordinairement grand & tendu ; des chutes, perverſions ou rélaxations de matrice cauſées par la forte extenſion des ligamens de cette partie ; des friſſons, des nauſées, des vomiſſemens, des convulſions ; enfin la mort qui eſt le dernier de tous les maux.

Une Dame demeurant à la Place Royale chez Madame la Marquiſe de Coaguin, femme de Monſieur de la Coſte, Gentilhomme de Mr. le Prince de Conti, me fut recommandée par M. Clement mon confrére, qui étoit pour lors auprés de Madame la Daufine. Cette Dame étant revenuë fort groſſe d'un pénible voiage dans une ſaiſon fâcheuſe par des

voitures & des routes tres-rudes, ne fut pas plutôt entrée ſur ſon dernier mois, qu'elle ſe ſentit ſurpriſe de quelques légéres douleurs au milieu du ventre en forme de barres dans le commencement. Elle marqua enſuite quelques gouttes de ſang, dont la perte s'augmentant de plus en plus, m'obligea de la ſaigner & de lui preſcrire de garder le lit. L'accident ne laiſſant pas de continuer, je demandai du conſeil. On me donna M. Alliot Médecin de la malade. Je lui déclarai ce que j'en croiois. Nous convînmes enſemble de réïtérer la ſaignée légérement pour gagner le terme précis, & le tems où les véritables douleurs pour enfanter commenceroient à paroître. En effet, ſon travail devoit être plutôt un ouvrage de la nature que de l'art, & dans le peu d'ouverture & de liberté pour agir qui s'y rencontroit, la vraie métode étoit d'attendre & de ſe donner patience. Je l'aſſurai chaque jour de plus en plus que les mouvemens qu'elle reſſentoit, joints à la figure inégale de ſon ventre, & aux autres circonſtances que je lui fis obſerver, étoient autant de véritables ſignes de la ſituation que l'enfant prenoit pour ſe tourner & ſortir naturellement. Monſieur Alliot m'aida beaucoup par ſes ſoins & ſa prudence pour fortifier

mon ſentiment, & pour empécher qu'elle ne fût violentée. Nous la ménageâmes l'eſpace de plus de trois ſemaines ſans y rien omettre, & j'oſe dire que ſelon toutes les apparences elle auroit eu un acouchement heureux pour elle & pour ſon fruit, ſi nous en avions été crus juſqu'au bout. Mais je ne ſçai par quel endroit il y ſurvint un acoucheur de mes confréres qu'on y manda un beau matin, & que je trouvai ſur le pied du lit les manches retrouſſées en poſture comme pour entreprendre de l'acoucher. Nous le fîmes convenir de la ſituation naturelle de l'enfant, lequel pour lors étoit tourné, & dont je lui fis remarquer la tête fort avancée. Il ne falloit aſſurément rien précipiter veu l'étroiteſſe du paſſage, la ſenſibilité des parties, la délicate complexion de la malade, & que ſes douleurs étoient d'ailleurs aſſez fortes pour en atendre ſa délivrance. Je ne fus pas plutôt ſorti de la chambre, que l'impatience le prit d'achever ce qu'il méditoit aparamment quand j'y entrai. Comme il eſt fort ataché à ſes penſées, & qu'il fait gloire de ſuivre plutôt ſon ſentiment particulier, que de ſe rendre à la pluralité des voix, il entreprit l'opération. Il repouſſa la tête, il en força la poſture naturelle, & tira l'enfant avec

beaucoup de peine, lequel vint mort. La mére y ſoufrit des douleurs inconcevables, & y courut un fort grand danger, dont c'eſt comme un miracle qu'elle ſoit échapée. Ce n'eſt pas tout. Il vit ſa faute; & pour la couvrir, il voulut bien dire que je m'étois trompé, & ſoutint que l'enfant étoit mal tourné; par là il rejettoit ſur moi une partie du mauvais ſuccés dont il étoit menacé. Mais la vérité crie ouvertement contre lui; car il eſt conſtant qu'un enfant étant une fois tourné la tête la premiére (poſture en laquelle il étoit convenu que celui-ci ſe préſentoit) ne ſe détourne jamais ſans accident à moins qu'on ne l'y force.

Il y a quelques années que je fus mandé au Faux-bourg ſaint Denis pour ſecourir la femme d'un Marchand faiſeur de bas. Sa Sage-femme l'aiant beaucoup tourmentée, aprés pluſieurs éforts inutiles avoit envoié querir un de nos confréres acoucheurs, qui m'a proteſté depuis que le pitoiable état où il l'avoit trouvée joint à ce que ſon mari vouloit l'obliger à lui répondre de la vie de ſa femme, l'avoit empêché d'entreprendre de l'acoucher. Je l'en ai cru ſur ſa parole. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui me firent venir ne me témoignérent point qu'il y eut paſſé avant

moi, & ne m'en dirent rien qu'aprés que je leur eus déclaré de quelle maniére cette pauvre femme avoit été mal traitée. Elle faisoit continuellement des cris éfroiables, sans oser presque la remuer, sinon pour l'examiner. Son ventre presque élevé jusqu'à son menton étoit dur, tendu, & fort douloureux. Portant les doigts dans le vagin, je trouvai l'orifice interne entr'ouvert & rongé en toute sa circonférence externe; je reconnus entre lui & la vescie une déchirure de la grandeur de quatre travers de doigt ou environ, qui sembloit avoir été faite avec les ongles dans la veuë de passer ses mains par dessus la tête de l'enfant pour le tirer de force, ce qui n'avoit dû au contraire que la faire remonter plus haut. En éfet la malade soutint à sa matrône en ma présence; qu'étant pressée pour s'en retourner, elle avoit fait tous ses éforts pour lui arracher son enfant, qu'elle en avoit beaucoup soufert, & que depuis ce moment elle ne pouvoit plus vivre ni durer. Quand j'eus considéré toutes choses, je compris aisément qu'il falloit qu'elle en mourût, & qu'elle ne pouvoit pas même subsister long-tems aprés tant de desordres. Je leur témoignai que la peine que je pourrois prendre pour essaier de la soulager, ne

ſerviroit aparemment qu'à la faire ſoufrir davantage, & que ſon ſalut ne dépendoit point de lui ôter ſon enfant. Ainſi je voulus m'en retourner ſans rien faire ; mais la populace m'aiant arrété dans la ruë, me fit de ſi grandes inſtances, que malgré ce que je pus dire, on me força à rentrer & à entreprendre l'opération. Je retournai l'enfant qui étoit mort, & la délivrai ſelon la métode que j'en donne ailleurs. Elle en reçut du ſoulagement ſur l'heure, & pour le reſte du tems qu'elle eut à vivre : mais cela n'empêcha pas qu'elle ne mourût quelques jours aprés, comme je le leur avois prédit. Il eſt conſtant, & il me fut aiſé d'en juger, que ſi l'acouchement de cette femme avoit été ménagé d'abord, & qu'on s'y fût donné patience, il auroit dû être heureux ; & qu'il ne devint mauvais que par l'imprudence de la Sage-femme, & par les éforts prématurez qu'elle fit elle-même, & fit faire à la malade hors de ſaiſon.

Une choſe encore, qui conduit à ces éforts anticipez, eſt que bien des gens confondent mal-à-propos les diſpoſitions pour parvenir au travail, avec le travail même. Il eſt important de les diſtinguer, pour ne pas tomber dans le malheur d'aider la nature à contre-tems ou de préci-

piter la chûte d'un fruit qui n'eſt pas meur; c'eſt à dire la ſortie & le plus ſouvent la mort d'un enfant qui n'eſt pas parfaitement à terme, ne s'en fallut-il qu'un quart d'heure. Je dis donc qu'à proprement parler, une femme n'eſt en travail que quand elle eſt dans cette fonction laborieuſe du corps, où elle réünit naturellement toutes ſes forces pour mettre ſon enfant au jour. Tout ce qui précéde cette fonction, n'eſt qu'un acheminement au travail; & cet acheminement eſt plus ou moins éloigné, ſelon qu'il précéde du plus ou du moins cette fonction. Les accidens de la groſſeſſe & les douleurs qui ſe rencontrent vers ſa fin, ſont des acheminemens éloignez au travail. Le plus prochain eſt la rupture des membranes, & l'écoulement des eaux qui y étoient contenuës. De ſorte que l'on doit dire qu'une femme enceinte eſt en travail, lorſque les eaux s'écoulent ou ſe ſont écoulées par la rupture des membranes, & non pas plûtôt. On dit auſſi qu'elle eſt en travail quand l'enfant eſt pouſſé au dehors de l'uterus enfermé avec ſes eaux dans les membranes, qui, bien qu'elles dûſſent être rompuës, ne le ſont pourtant pas, ſoit à raiſon de leur épaiſſeur, ſoit à cauſe de la petite quantité d'eau qu'elles contiennent, ſoit

enfin parce que l'enfant étant mort ou tres-foible, il n'en peut procurer la rupture. Il eſt vrai que pour lors la marque prochaine du travail, qui eſt l'écoulement des eaux, ne s'y trouve pas: mais ce n'eſt que par accident; c'eſt pourquoi l'on raiſonne de la même maniere que s'il s'y rencontroit. Car premiérement la mére eſt dans cette fonction laborieuſe dont nous avons parlé, puiſque c'eſt par ce moien qu'on ſupoſe qu'elle a déja mis ſon enfant dehors en quelque façon. Et en ſecond lieu nous ne diſtinguons l'acheminement au travail d'avec le travail même, que pour aller au devant de l'extrême danger où l'on expoſe une femme en perçant prématurément ſes eaux, & en lui faiſant faire beaucoup d'éforts inutiles dés les premiéres douleurs, comme ſi véritablement elle étoit déja en travail. Et ces éforts ne ſont inutiles & ne conduiſent dans un extrême peril, qu'à cauſe que le fruit n'eſt pas dans ſa maturité. Lors donc que la nature a travaillé, ou pour mieux dire qu'elle travaille encore à procurer l'écoulement des eaux, & qu'elle y trouve des obſtacles: il eſt à préſumer que le fruit, dont la maturité ſe connoit par l'écoulement naturel des eaux, que le fruit, dis-je, eſt dans ſon terme, puiſque ſans

ces obſtacles, les eaux ſe ſeroient écoulées. Ainſi l'on ne doit plus douter que la femme ne ſoit en travail; on ne doit plus craindre que les éforts ſoient prématurez; on ne doit plus balancer ſur la rupture des membranes; & pour lors c'eſt un travail interrompu & forcé, qui ne laiſſe pas pour cela d'être heureux, pourvû qu'à l'ouverture des eaux ou immédiatement aprés qu'elles ſont écoulées, l'enfant ſe preſente dans une poſture convenable, ſupoſé d'ailleurs qu'il ne ſe trouve plus aucun obſtacle. Que ſi l'enfant demeure long-tems, c'eſt à dire pluſieurs jours au paſſage nonobſtant l'écoulement des eaux, quoi que dans une poſture naturelle: le travail ſera dit fâcheux, il faudra conſidérer la cauſe de ce dangereux ſejour, & y remédier par toutes les voies que l'art nous pourra fournir. Mais cela n'eſt plus de nôtre ſujet; car nous parlons ici principalement d'une précaution qu'il faut aporter dans l'enfantement le plus ordinaire, où l'on doit atendre avec patience les operations de la nature qui paroît peut-être un peu lente, & où il s'agit de ne pas exciter la mére avant le temps ni dés ſes premiéres douleurs.

§. 5.

Employer utilement les forces de la malade.

Ne prodiguez donc point les forces de la malade avant le temps, & ne les emploiez qu'avec utilité, comme par exemple à la faire promener dans sa chambre ; car la promenade lui est alors tres-avantageuse, soit pour la divertir, soit pour faire que la tête de l'enfant décende & s'aproche du couronnement avec une prompte & douce lenteur qui ne se voit point dans les éforts dont plusieurs se servent mal-à-propos pour la même fin. Or à l'égard de cette promenade, on doit observer premiérement, qu'elle est propre sur tout aux femmes de tempérament pesant, qui sont lâches, chagrines, peu courageuses & qui n'ont pas de grandes douleurs. Car celles qui sont promtes & qui ne donnent que le tems de les mettre en situation pour acoucher, ne se servent point de cette avance. 2° Il faut que la femme qu'on veut faire promener, soit assez forte & robuste pour entreprendre cette action sans contrainte. 3° Elle doit avoir deux personnes capables de la soutenir & sur qui elle puisse s'apuier. 4° Cela se doit faire avant que la matrice soit ou-

verte, ſi ce n'eſt en ſaiſon chaude, & dans un lieu bien tempéré, ſupoſé que ce ſoit en hyver ; encore y auroit-il à craindre que l'air ne s'introduisît & ne bleſſât l'enfant ou la matrice, ou l'un & l'autre enſemble, d'où la perte de ſang & pluſieurs autres ſimptômes s'enſuivent. 5° Si on eſt obligé de promener la femme enceinte dont la matrice eſt ouverte, en ſorte qu'on ſente la tête de l'enfant, ſoit qu'elle ocupe le paſſage ou que le cordon la devance & l'acompagne, on aura ſoin de boucher l'orifice externe d'un linge plié en pluſieurs doubles, trempé dans le vin chaud mélé avec autant d'huile, qu'on fera réchaufer ſouvent. 6° On ne lui permetra point de s'aſſeoir pour ſe repoſer ſur acune choſe capable de faire remonter la tête de ſon enfant par la compreſſion du ſiége ou fondement. Que ſi elle s'aſſied, ce doit être ſur une chaiſe percée, ou ſur le baſſin garni de ſon bourlet, ou ſur le bord d'un lit.

Et parce que cette ſorte de promenade fait que les douleurs s'augmentent admirablement, & que la matrice s'ouvre de plus en plus : on doit craindre la ſurpriſe, c'eſt à dire que l'enfant ne ſorte tout à coup, & que par une chûte qu'on n'avoit pas prévûë, il ne tombe la tête la pre-

miére

miere ſur le carreau. Pour éviter ce malheur, on fait coucher la malade lorſqu'on juge à peu prés qu'elle va entrer en travail. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des femmes opiniâtres, qui ne veulent acoucher que debout, ou tout au plus aſſiſes dans une chaiſe, ſans qu'on puiſſe les réſoudre à ſe mettre dans une ſituation plus commode pour elles & moins dangereuſe pour leur fruit. Quand on ſe trouve obligé de condécendre à leurs volontez capricieuſes : comme on n'a rien de plus à craindre pour lors, que cette chute inopinée de leur fruit, dont j'ai parlé, c'eſt auſſi contre elle qu'il ſe faut précautionner davantage, faiſant proviſions d'oreillers, de couſſins, ou d'autres choſes ſemblables que l'on éleve ſur quelque placet au devant de la chaiſe quand la perſonne eſt aſſiſe, ou que l'on met ſimplement à terre entre ſes jambes quand elle ne l'eſt point ; & ces oreillers ne ſervent pas ſeulement à recevoir l'enfant, ſupoſé qu'il ſorte inopinément, ou qu'il tombe malheureuſement des mains dans l'opération : mais on le poſe auſſi deſſus durant la ligature de ſon cordon & la délivrance de ſa mére.

Si la malade eſt docile & conſent de prendre telle ſituation qu'on trouve à propos de lui donner ; on la fera coucher en

ſon lit ordinaire, ou pour le mieux on en fera dreſſer un exprés, plus petit, & que l'on apelle ordinairement lit de miſére; car c'eſt ſur ce lit qu'étant une fois miſe, une femme éprouve à loiſir ſa patience; c'eſt là qu'elle ſoufre durant tout le tems de ſon travail. On le garnira d'une ſufiſante quantité de linges & d'autres choſes ſemblables, atachant aux pieds une ou deux bandes, longues, fortes, & capables de réſiſter lorſque la malade voudra les tirer à elle pour s'éforcer & pouſſer avec plus de vigueur quand il ſera néceſſaire. Ce lit ainſi préparé, on ne l'y mettra en ſituation que le plus tard qu'on pourra, & lorſque par les ſignes on jugera à peu prés qu'elle ſera proche de ſon heure pour acoucher; non ſeulement parce qu'elle y eſt aſſez-tôt dans une poſture contrainte & mal-à-ſon-aiſe, mais encore parce qu'à l'ocaſion de cet état gêné elle ſe tourmente & change de place pluſieurs fois, ce qui recule ſa délivrance plutôt que de l'avancer.

Elle y ſera couchée ſur le dos, la tête & la poitrine médiocrement élevées, afin que l'enfant ne remonte point, mais qu'il décende au contraire par ſon propre poids; une perſonne derriére elle, pour la retenir par les épaules & l'empêcher de

reculer ; les reins apuiez ſur des oreillers, en ſorte qu'il n'y ait aucun vuide deſſous qui les faſſe porter à faux ; les cuiſſes ouvertes & écartées l'une de l'autre, & tenuës chacune, s'il eſt beſoin, par une perſonne forte ; les jambes fléchies en dedans ; les talons proche les feſſes autant qu'il ſe pourra faire ; le ventre, & toutes ces autres parties garnies de linges chauds ſuivant la ſaiſon, pour éviter le friſſon & le froid.

Elle garde cette ſituation principalement au tems que les douleurs la preſſent ; & quand elles ſont paſſées, on la lui fait quitter pour prendre un peu de repos & donner tréve aux laſſitudes ou même aux gouttes crampes qu'elle peut reſſentir le long de la cuiſſe & de la jambe juſqu'au talon, à cauſe que les ligamens ronds de la matrice ſont comprimez par la peſanteur du fruit qui s'afaiſſe ſur eux de plus en plus.

On ſe ſert encore d'un linge ou d'une ſerviette pliée en trois, laquelle étant paſſée par deſſous les reins de la malade & tenuë par chaque bout, aide à la ſoulever un peu dans le fort de ſon mal, ce qui lui donne un merveilleux ſoulagement. Ce n'eſt pas qu'il ne lui ſoit avantageux de ſe hauſſer & de ſe donner d'elle-même cette

eſpéce de mouvement; parce que l'os ſacrum étant celui qui préte le plus dans l'acouchement & dont l'ouverture favoriſe davantage la ſortie de l'enfant : ſi la malade ſouléve ſes reins d'elle-même ſans le ſecours de la ſerviette, rien n'empêche l'os de s'ouvrir pour ainſi dire en dehors; au lieu que ſi l'on ſe ſert de la ſerviette pour les ſoulever : comme elle eſt en partie couchée le long de cet os, elle tient ferme contre lui, & le repouſſe en dedans.

Il faut auſſi faire en ſorte, s'il eſt poſſible, que ſes cris ne ſoient point acompagnez de grands éforts, de crainte que ſa poitrine s'échaufant par excés, la toux & l'inflammation ou la fiévre ne ſurvienne.

Pour bien profiter des douleurs, on doit prendre garde ſur tout que la malade ne ſoit point inquiétée par une averſion extraordinaire pour quelque objet; laquelle eſt capable d'empêcher les douleurs ou de les faire ceſſer, comme j'ai dit plus au long en parlant des paſſions.

A la fin de la douleur on obſerve deux choſes; l'une de mettre un linge chaud ſur les parties naturelles, afin que l'air ne s'y introduiſe pas : l'autre, de ne point ſoufrir qu'elle repréne ſon haleine tout-

à-coup, & par une grande reſpiration, laquelle fait remonter l'enfant qui s'étoit aproché du paſſage, d'où ſon travail eſt diféré d'autant.

§. 6.

L'uſage des Lavemens.

IL eſt encore important de s'enquérir ſi elle a le ventre libre, & ſi quelques excrémens gros & endurcis ne retardent point ſa délivrance, afin de la procurer en les évacuant. Surquoi il y a quelques obſervations à faire. Dans l'eſprit de la plûpart du monde, les lavemens ſont des remédes fort innocens, & de ceux qu'il met plus ordinairement en uſage pour le ſoulagement des femmes enceintes durant le cours de leur groſſeſſe, & dans le tems de leur travail. Il eſt certain qu'ils ſervent admirablement bien dans l'ocaſion : mais ils ne laiſſent pas de cauſer de fâcheux accidens, ſi on les emploie ſans conduite & ſans expérience. Croiant par là ſoulager une femme, on la recule quelquefois en l'avançant mal-à-propos ; & tel travail, qui ſelon toutes les aparences auroit été fort heureux, devient malheureux & mauvais par un contre-tems de cette nature. Tout conſiſte à bien prendre ſes meſures,

eu égard aux circonſtances particuliéres du tempérament des perſonnes, de leur état, &c. Sur tout, dans le travail, où il y a autant de danger à ordonner les lavevemens qu'à les défendre. Par exemple: ſi une femme enceinte ou en travail, d'un tempérament colérique & fort chaud, a paſſé pluſieurs jours ſans qu'elle ait été à la ſelle, c'eſt une néceſſité de lui en donner pour faciliter la ſortie des matiéres. Autrement la quantité des excrémens endurcis & deſſéchez par leur ſéjour dans les inteſtins, devient un grand obſtacle à l'avancement du travail, parce qu'étant proche du ſiége, ils pouſſent la matrice & le vagin, devancent l'enfant, empêche les eaux de décendre; & font encore un plus grand mal, quand par leur compreſſion ils forcent les membranes à ſe rompre avant le tems; d'où ſuit l'écoulement prématuré des eaux; aprés quoi la matrice demeure à ſec, plutôt diſpoſée à ſe refermer qu'à ſe dilater & s'ouvrir.

Il faut donc conſidérer ſi la femme fait bien ſes fonctions: l'état de ſa groſſeſſe: ſi elle eſt fort groſſe & à terme préfix; ſi ſon ventre eſt plus avancé ſur le devant que par les côtez: car s'il l'eſt plus ſur le devant, c'eſt une marque preſque toujours aſſurée pour dire que le travail, ſi

d'ailleurs il eſt bien conduit, ſera heureux. Au contraire, lors que le ventre eſt aplati, les côtez étendus & parfaitement remplis; on ne peut pas ſi bien juger du ſuccés, quand même il y auroit pluſieurs enfans. On obſervera la durée des douleurs & leur ſituation; l'ouverture de la matrice; ſi l'enfant eſt décendu. Car ſi, par exemple, les douleurs ne font que commencer: il faudra ſe donner patience, plutôt que de les avancer par aucun remède. Quelquefois même, quoi que les douleurs durent depuis long-tems, & faſſent de leur part tout ce qu'il faut pour faire décendre l'enfant, ou que les eaux ſoient en état, & l'enfant éfectivement décendu: on ne laiſſeroit pas d'emploier inutilement les remédes dont nous parlons; comme quand la matrice n'eſt pas aſſez ouverte dans un ſujet gras & replet. La ſituation des douleurs, qui mérite auſſi qu'on l'examine, eſt depuis le devant & les reins où elles commencent d'ordinaire, juſqu'au ſiége qui eſt comme leur terme. C'eſt proprement quand on les voit parvenuës à cet endroit, qu'on a lieu d'atendre l'enfant bien-tôt aprés, ſur tout quand l'orifice interne s'ouvre à proportion, & que les eaux ſont formées & prêtes à s'écouler. Au milieu de ces favorables cir-

constances, on ne laisse pas d'avoir quelquefois besoin de recourir à la saignée & aux lavemens, & c'est aussi pour lors qu'on trouve jour à s'en servir avec succés. Je me souviens d'une Dame de qualité que j'avois l'honneur d'acoucher, & qui avoit cette fausse délicatesse commune à beaucoup d'autres, qu'on pourroit apeller une foiblesse, de n'envoier querir son acoucheur qu'à la derniére extrémité. Il lui arriva de demeurer trois jours dans la peine à l'ocasion d'un peloton d'excrémens dessechez dont elle avoit le siége rempli; si durs, qu'ils empêchoient son enfant de sortir, quoi qu'il fut décendu jusqu'au couronnement, qu'il n'y eût que l'orifice externe qui le retint, & que d'ailleurs elle eût des douleurs fortes & violentes. Je crois qu'elle y seroit demeurée, si à mon arrivée je ne lui avois fait donner un lavement émollient, qui n'eut pas plutôt détrempé les premiéres matiéres, qu'elle jetta le reste tout d'un tems avec l'enfant.

Utilité de la saignée faite à propos.

On peut aussi avancer prudemment les choses par les remédes dont l'on conviendra avec le Médecin de la malade. C'est à quoi la saignée faite à propos dans un

tems que l'experience enſeigne, & que l'on ne peut pas fixer, ſert au delà de ce qu'on peut imaginer, pourvu que la malade ne la craigne pas par excés. En éfet cette opération n'eſt pas ſeulement utile à pratiquer dans l'étenduë de la groſſeſſe, ſoit dans les premiers mois par la néceſſité d'une maladie, comme par exemple d'une fiévre & d'une toux qui ſurvient, ſoit ſimplement par précaution dans les derniers, ſur tout dans le ſept & le neuf, où il n'y a ordinairement rien à craindre & beaucoup à profiter :Elle eſt encore d'une utilité merveilleuſe dans le travail même pour l'abréger, le rendre plus doux & plus ſuportable; pour diminuer la réplétion, faire diſtendre les parties baſſes, donner à l'enfant plus de liberté, plus de mouvement, plus de facilité à ſortir; pour prévenir les douleurs, les régler, les rendre de plus de durée; pour éviter enfin les ſuites fâcheuſes & les accidens; comme la rupture du cordon, les grandes vuidanges, la perte de ſang, &c,

Situation fixe à garder.

Lors que l'enfant eſt proche de l'embouchure de la matrice, & que les eaux ſont formées & prêtes de s'écouler; on

doit aſſujétir la malade à ne plus changer de ſituation, afin que l'enfant ſuive les eaux ſans obſtacle, ou du moins qu'il décende à l'embouchure immédiatement aprés qu'elles ſeront écoulées; autrement il court riſque de demeurer la tête apuiée ſur les os pubis pour peu que la femme ſe tourne de côté ou d'autre, ce qui rend auſſi le travail plus long & difficile. Mais comme l'on n'eſt pas abſolument maître des mouvemens de la malade en cet état, & qu'il arrive aiſément que malgré nos précautions elle s'en donne de contraires à nos intentions : ſi la tête de l'enfant à leur ocaſion eſt jettée un peu de côté, il faut eſſaier de lui faire prendre la bonne poſture, & de le remettre au droit chemin. Par exemple, ſi la tête eſt plus du côté droit que du gauche, on fera pancher un peu la malade ſur le côté gauche, ſe ſervant en même tems du doigt pour repouſſer & gouverner doucement la tête; ce qui ſe doit pratiquer devant, durant, & aprés le tems de la douleur.

§. 7.

Quand ouvrir les membranes pour procurer l'écoulement des eaux.

Quant à l'ouverture & à l'écoulement

des eaux, il eſt bon d'obſerver qu'il y a des circonſtances dans la plus prochaine diſpoſition au travail, qui ne nous permettent pas de nous repoſer ſur la nature, ni d'atendre d'elle qu'elle rompe les membranes pour procurer la ſortie du fétus par l'evacuation des eaux. C'eſt dans ces circonſtances que l'acoucheur doit mettre la femme en travail; & il eſt d'autant plus néceſſaire de les ſavoir, qu'il n'eſt preſque point de faute plus lourde que de mettre mal-à-propos une femme en travail, c'eſt-à-dire de rompre à contre-tems les membranes où les eaux ſont contenuës. Pour moi, j'ai remarqué qu'il le falloit faire, 1°. lorſque les eaux parvenuës juſqu'au vagin, ne peuvent avoir d'iſſuë à cauſe de l'épaiſſeur des membranes qui en empêche la rupture, nonobſtant les douleurs & les éforts de la mére & de l'enfant; ſupoſé toutefois d'ailleurs que l'enfant ſe préſente naturellement bien, la tête la premiére, en état de ſuivre les eaux à l'ouverture des membranes; autrement on feroit un plus grand mal de les rompre. 2°. Quand on eſt certain que l'enfant eſt mort; car on ne doit plus atendre d'éfort de celui qui n'a plus de vie. 3°. Lors qu'il y a pluſieurs enfans, & que la mére a tellement épuiſé ſes forces pour la ſortie

du premier, qu'il ne lui en reste plus pour celle des autres, c'est-à-dire pour rompre les membranes ou chacun de ceux qui restent est envelopé. 4°. Lorsque ceux qui restent sont retenus en haut dans une situation incommode, ou qu'ils sont si mal disposez pour leur sortie, qu'ils ne peuvent s'aider, soit parceque les parties qui se présentent les premiéres se sont d'elles-mêmes embarassées les unes avec les autres, soit parce qu'elles sont apuiées en forme de barre sur les os pubis ou pénil, soit enfin parce qu'elles sont sufisamment hors de leur posture naturelle, pour ne pouvoir plus avoir leur usage. Toutes ces choses se connoissent par l'atouchement qui se fait d'une ou de plusieurs parties du corps de l'enfant au travers des tuniques qui l'environnent, aprés que la douleur qui assemble & qui pousse les eaux est passée, ou qu'au moins elle est diminuée. Mais cet atouchement n'est pas sans dificulté. Car outre que la situation trop haute de l'enfant ne le permet quelquefois pas : il n'est d'ailleurs presque pas possible d'en toucher plus que la superficie, que la nature fluide des eaux, & la substance glissante des tuniques où elles sont comprises, font vaciller de côté & d'autre au moindre mouvement qu'on lui

imprime. 5°. Quand les enfans qui restent aprés la sortie du premier, n'ont pas encore ateint leur terme. 6°. Lorsque les simptômes, comme perte de sang, convulsions, vomissemens, sincopes, & autres promtement survenus, ont réduit la mére ou l'enfant, ou tous les deux ensemble, à ce point de foiblesse, qu'on puisse juger selon toutes les aparences que la nature ne pourra pas exercer sa fonction ordinaire pour l'écoulement des eaux. 7°. Lorsque la femme est sans douleur, sans espérance d'en avoir, ou, si elle en a, qu'elles sont foibles, impuissantes & éloignées les unes des autres. Voila à peu prés les états où j'ai remarqué qu'on doive mettre la femme en travail par l'ouverture non naturelle des eaux, suposé qu'on prévoie un passage sufisant pour donner à la main la liberté d'agir, de retourner, de dégager, &c.

§. 8.

Du Meconium.

Les enfans vuident assez souvent un excrément apellé *meconium*, dont on ne s'aperçoit qu'aprés l'cuverture des membranes & l'écoulement des eaux. C'est une matiére grasse, épaisse, de couleur noire,

semblable à de la poix fonduë. Un Auteur qui n'est plus, a fait sur ce *meconium* des remarques qui méritent qu'on en fasse d'autres, non dans l'esprit d'insulter à sa mémoire, mais pour rendre témoignage à la vérité, & prévenir les fautes irréparables que des gens pourroient faire dans la pratique en suivant un faux principe qu'il donne pour indubitable. Il dit en un endroit: *Aprés avoir retiré mes doigts, j'aperçûs du meconium ... d'où je tirai mon pronostic que l'enfant étoit mort.* C'étoit en juger peu solidement. Tous les jours nous voions des enfans en vuider, & qui vivent. Il s'aplaudit ensuite sur cette observation, & ajoûte en son stile que cette *remarque n'a point jusqu'ici été observée.* On ne lui conteste point ni la primauté ni l'honneur de la remarque. Ceux qui ne l'ont point faite avant lui, seroient fâchez de la faire aprés. Il va plus loin; de sa remarque singuliére il fait une maxime générale & certaine. *C'est chose indubitable*, ajoûte-t-il toûjours en sa maniére d'écrire, *qu'en quelque situation que soit l'enfant, si en touchant une femme & que les eaux soient percées, les doigts paroissent teints d'une couleur noirâtre, on pourra pour lors assurer que l'enfant est mort, parce qu'il s'est vuidé.* Maxime fausse & d'une dangéreuse conséquence,

qui expose la vie des enfans, en laissant la liberté de tout entreprendre sans ménagement à leur égard, comme s'ils étoient morts. En éfet c'est le parti que l'Auteur prend lui-même sur son faux principe, & dont il fait un enseignement aux autres. *E'tant donc par ce signe assuré de la mort de l'enfant, il ne faut point faire de dificulté de donner des remédes pour en faciliter l'expulsion . . . . qui ayent la force de chasser l'enfant mort.* C'est un enseignement qu'il se faut bien garder de mettre en pratique. Celui qui l'a donné l'a fait sur la foi de son expérience qui a dû n'être pas grande. Je veux croire que si la mort qui l'a prévenu, lui avoit laissé le tems d'en acquerir davantage, l'intérêt du public lui auroit fait dire le contraire & reconnoître sa surprise; car c'est le devoir de quiconque entreprend d'écrire.

Disons donc plus conformement à la pratique & à la vérité que le *meconium* à l'égard de l'enfant, loin d'être un signe assuré de mort, n'en est au plus qu'un fort équivoque, & sur lequel on ne doit compter qu'autant qu'il est acompagné d'autres plus certains. L'écoulement involontaire de cette matiére est tantôt l'éfet d'une compression accidentelle & étrangére à l'enfant qui la lui fait vuider sou-

vent malgré lui tout robuste & tout sain qu'il est, comme quand il vient en double les fesses les premiéres, ou dans quelque autre posture forcée qui lui tient le ventre pressé. Tantôt il est un éfet de la maladie, de la foiblesse, ou de la mort de l'enfant, qui laisse aller ce qu'il ne peut plus retenir; peut-être même en d'autres ocasions de la force de sa complexion & de sa nature qui se décharge par cette voie d'un superflu qui pourroit se porter ailleurs & lui nuire. Dans l'incertitude de savoir quel en est le principe, si c'est la force ou la foiblesse, l'accident de la compression, ou celui de la maladie: il est visible que ce seroit une haute témérité à un acoucheur dans un travail de cette nature de suposer l'enfant mort, & d'y procéder au soulagement de la mére avec aussi peu de précaution que s'il étoit mort en éfet. Ce qu'il peut au plus, ou pour mieux dire, ce qu'il doit faire dans l'incertitude d'où vient le *meconium*, est d'en avoir le principe suspect, de craindre que ce ne soit plûtôt la foiblesse ou la maladie qu'autre chose; & cette considération semble exiger de lui qu'il opére avec une retenuë d'autant plus grande pour ménager l'enfant & sa vie.

Au reste, ce qu'il y a de plus à apréhender

hender de la part du *meconium* quand il eſt pouſſé hors de ſes limites, c'eſt qu'il ne prenne ſa route par haut. Qu'une compreſſion viſible, accidentelle & paſſagére le faſſe ſortir par le fondement qui eſt ſa voie naturelle : l'enfant n'en reçoit pas une grande incommodité, ou du moins il s'en reléve & ſe rétablit aiſément auſſi-tôt qu'il eſt en liberté. Mais ſi le ventre étant comprimé plus en bas qu'en haut, le *meconium* remonte, force les digues & ſe décharge dans l'eſtomach : il fait plus de mal, & d'une maniére plus ſourde & plus cachée. Car c'eſt alors qu'il tuë l'enfant avant que de naître ou peu de tems aprés par une opreſſion ſubite qui le ſufoque ou le jette dans les vomiſſemens continuels. Pour peu même qu'il reſte de cet excrément dans le *duodenum* ou premier des inteſtins grêles, il s'y épaiſſit & empêche que le lait y paſſe librement. C'eſt de ces endroits que vient quelque fois la mort prompte des enfans nouveaux nez, dont on acuſe mal-à-propos les nourrices de les avoir étoufez en dormant. Il eſt vrai qu'on en a vû qui s'étant laiſſé ſurprendre indiſcrétement au ſommeil leur enfant pendu à leur mamelle, l'ont trouvé mort à leur réveil. Il eſt vrai encore qu'il n'y en a que trop qui faute d'expérience ou

de ſoin, expoſent leurs nourriſſons, & même quelque fois des nourriſſons qui ne ſont point baptiſez, au danger d'être étoufez & de mourir ſans baptême, en les couvrant par excés ou les mettant coucher avec elles. Mais il eſt vrai auſſi que l'épanchement de la matiére dont je parle, auquel on ne s'atendoit pas, peut être la cauſe de leur mort. C'eſt pourquoi ſi l'on eſt mandé pour dire ſon avis, ou pour donner ſon raport en juſtice, ſur un accident de cette nature : il faut examiner de prés les circonſtances de la naiſſance de l'enfant, avant que de porter un jugement qui doit faire la déciſion d'une afaire, où il y va des biens, de l'honneur, & peut-être de la vie des perſonnes qui y ſont intéreſſées.

§. 9.

Ondoier dans le péril.

Revenons à nôtre opération. Si l'on reconoît que l'enfant ſoit foible, ou qu'il y ait danger qu'il meure en venant au monde, il ne faut pas manquer de l'ondoier ſous condition ou ſans condition ſelon que l'on doute ou que l'on connoît qu'il a vie. On comprend aſſez l'importance qu'il y a de prendre cette précaution : mais on

y trouve quelque fois des obſtacles de la part des parens. Je me ſouviens qu'un homme qui étoit pour lors de la religion prétenduë réformée, fit une fois tous ſes éforts pour m'empêcher d'ondoier ſon enfant dans le péril. Je m'en rendis le maître malgré ſon opoſition; & de là j'ai pris ocaſion de le faire ſecrétement en de pareilles rencontres pour éviter toute conteſtation, & de me munir pour cet éfet d'une petite ſeringue fort nette remplie d'eau claire, miſe dans la poche, qui m'a fourni de l'eau & qui m'a ſervi quelques fois pour ondoier des enfans de cette nature dans le péril, dont je n'en ai averti les parens qu'aprés coup & en ſortant.

§. 10.

Du Clitoris.

Cette partie de la femme que nous apellons le clitoris, dont l'on trouve la deſcription chez les Anatomiſtes, eſt expoſée à quelques inconvéniens dans l'acouchement. Sa longueur n'eſt pas la même dans toutes les femmes. Dans les unes il eſt de la longueur du doigt plus ou moins, ſortant de la vulve ou orifice externe, & dans les autres il eſt fort court. Soit long, ſoit court, il ne laiſſe pas de ſoufrir aſſez

ſouvent dans l'opération. S'il eſt long, il court riſque d'être comprimé, rompu ou arraché; & s'il eſt court, on a lieu d'apréhender qu'il ne ſe relâche ou qu'il ne s'alonge. La relaxation ou l'alongement de cette partie ſont des accidens plus importuns que dangereux. Ils cauſent dans l'uſage du mariage quelques ſentimens de douleur aux femmes qui ne ſont pas bien ouvertes. Ils empêchent auſſi que leur urine ne ſaille de droit fil en ſorte que les parties externes en ſont continuellement arroſées, & qu'elles demeurent preſque toûjours moüillées; mais cela importune ſans endommager. La compreſſion & la rupture ſont plus fâcheuſes; car ſi le clitoris eſt pris au paſſage dans le tems de l'acouchement, & qu'il y reſte longtems, il ſe tuméfie & s'enflame: il perd ſon coloris de roſe, & prend la teinture d'un rouge chargé: il devient enſuite de couleur livide tendante à noirceur, il ſe flétrit, & enfin il tombe en cangréne. Je l'ai vû quelquefois aplati & dentelé en figure d'une crête de cocq. Que s'il ſe rompt, ou qu'il ſoit arraché, c'eſt un ſurcroît de péril & un accident mortel, comme je l'ai obſervé en quelques femmes, qui en ont perdu la vie aprés de grandes & longues douleurs, entr'autres une qui

demeuroit à la Ville-neûve, en qui cette partie durant le long séjour que la tête de l'enfant fit au passage fut tellement pressée & aplatie, que l'intempérie y survint, dont elle tomba ensuite toute cangrénée.

Voici de quelle maniére le Chirurgien se doit comporter à l'égard de cette partie pour en éloigner les accidens ou pour y remedier. Le Chirurgien n'opérera point qu'il n'ait considéré l'état du clitoris sa figure, sa grandeur, sa situation; (car nous suposons qu'il paroisse, autrement le danger est rare.) S'il trouve que le clitoris soit embarassé par les parties de l'enfant, il les détournera pour le dégager, & l'aiant ainsi dégagé, il lui fera prendre la situation la plus commode pour l'opération, & la moins dangereuse pour la partie. Il aura soin pareillement de la fomenter s'il est nécessaire, avec l'huile de mille pertuis, de camomille ou autre, capable d'adoucir, de fortifier, d'apaiser l'excés de la douleur, y joignant le jaune d'un œuf frais & le vin chaud. Cette fomentation sera mise en usage tant devant qu'aprés l'opération. C'est ainsi que l'on traite le clitoris lorsqu'il est comprimé: mais s'il est rompu, & si par sa rupture il s'y fait ulcére, on y emploie les médicamens

convenables à l'ulcére, on le fait supurer, on le mondifie, & l'on prend sur tout garde à le bien cicatriser ; car autrement l'endroit du corps où il est placé étant comme un receptacle d'impuretez & par conséquent tres-sujet à la corruption ; il y auroit fort à craindre qu'il ne s'y fît un plus grand mal que l'ulcére même que l'on s'imagineroit avoir bien guéri. Le plus seur est de prévenir ce mal.

§. II.

Enfans qui ont le coû gros & court.

Aprés avoir pris ces mesures & quelques autres que la raison & l'expérience suggérent selon les circonstances où l'on se trouve, il ne s'agit plus que de recevoir l'enfant comme il vient ; car nous suposons qu'il se présente dans la posture naturelle.

Les enfans puissans, qui ont la tête fort grosse & la poitrine large à proportion, ont ordinairement le coû gros & si court, que la tête étant sortie hors de la vulve, on ne trouve point assez d'espace pour couler les doigts le long des jouës par dessous le menton pour acrocher les aissèlles & tirer le reste du corps. Dans cette ocasion l'on tâche d'y supléer en se servant

du laqs en cette maniére. On le passe par dessus la tête le long des jouës & des autres parties de la face jusqu'au coû, en sorte que la boucle ou le nœud coulant soit tourné du côté de la nuque. On en fait tenir le bout pendant au dehors, par un serviteur qui le puisse tirer quand il en aura l'ordre. Et pour empêcher que dans l'éfort de l'action l'enfant, s'il est vivant, ne soit étranglé; ou même s'il est mort, que la tête n'en soit arrachée: on prend la précaution de couler les deux mains sous la ligature, c'est à dire, qu'on insére les doigts de chaque main les plus longs entre le laqs & le coû de l'enfant à droite & à gauche assez avant pour aider à sa sortie & pour prévênir en même tems ces périlleux accidens. C'est ainsi que l'on se sert du laqs, quand les doigts ni la serviette n'ont point lieu.

§. 12.

Quels os facilitent l'acouchement.

Quelques Auteurs ont écrit que les os pubis ou du pénil, que le commun du peuple apelle barrez, servent dans l'acouchement à faciliter la sortie de l'enfant par la séparation qui s'en fait à l'endroit de leur simphise. Depuis le tems que je suis

dans la pratique, je n'ai jamais remarqué qu'ils eussent cet usage.. Ils sont à la vérité comme de forts remparts qui défendent l'enfant durant la grossesse, & qui lui servent de soutien pendant qu'il est dans la matrice : mais je ne crois point qu'ils aient part à sa sortie, si ce n'est pour y mettre souvent de l'obstacle & rendre le travail long & pénible. Nous voions que dans les anatomies publiques & dans les ouvertures de corps, c'est tout ce qu'on peut faire que de les diviser avec un instrument des plus tranchans ; ce qui nous éloigne beaucoup de penser qu'ils se puissent desunir par aucun éfort dans l'acouchement.

Il n'en est pas ainsi des os de derriére & des côtez dont les uns prétent & obéïssent communément dans cette fonction laborieuse, comme le *sacrum* & le *coccix*, qui servent dans tous les acouchemens, sans quoi l'enfant ne sortiroit point ; encore malgré ce secours sommes-nous souvent contraints de le tirer de force & avec les ferremens : les autres, qui sont les os des hanches, s'écartent quelquefois extraordinairement & se séparent à l'endroit qu'ils sont joints aux parties latérales de l'os *sacrum*. J'apelle extraordinaire & rare ce que je n'ai remarqué que trois fois, dans

le grand nombre d'acouchemens que j'ai faits, dont la plus considérable fut en l'année 1670. où je fus apellé pour secourir la femme du Cocher de Mr. D. Je l'avois tirée un an auparavant d'un des plus fâcheux travaux que j'aie encore vû. Je ne sai par quel caprice elle me changea pour se faire acoucher par un de mes anciens, qui s'y emploia plus de deux heures sans fruit, & l'abandonna. On revint à moi, je la trouvai dans un état déplorable. Mais sans m'arrêter à ce qui s'étoit passé, je la retirai pour une seconde fois du précipice; & comme j'en pris un soin tout particulier pour la remettre sur pied: j'observai que les os des îles ou des hanches s'étoient séparez de l'os *sacrum* d'un bon travers de doigt de largeur, ce que l'on découvroit facilement par le tact; & ils furent plus de trois mois pour se raprocher & se rejoindre avant qu'elle en fût parfaitement rétablie. J'ai vû la même chose arriver à une Jardiniére du Faux-bourg de Richelieu, & encore à une Tapissiére de la ruë S. M. qui en guérirent aussi aprés avoir essuié plusieurs accidens.

Puisque tous ces os sont également joints par simphise: pourquoi dira-t-on, prétendez-vous que les uns se séparent, & les autres non? Et pourquoi ne voulez-vous

pas que ceux de devant ſe ſoient deſunis ſans peut être que vous vous en ſoiez aperçû ? Je répons que la douleur étant le premier ſimptôme qui marque le lieu de la maladie, & la prétenduë ſéparation des os pubis ne ſe pouvant faire que par un violent éfort: des femmes ne l'auroient pû ſoufrir ſans faire de grans cris dans le tems, & de longues plaintes dans la ſuite. Elles n'auroient pas même pû ſe remuer ni marcher librement juſqu'à ce que les os euſſent été entiérement raprochez & réünis par l'entremiſe d'un calus qui ſert comme de ſoudure en de pareilles ocaſions. Je n'en ai point vû ſe plaindre de reſſentir aucune douleur particuliére à la partie antérieure ni à l'endroit où les os du pénil ſe joignent. Je n'y ai jamais remarqué de ſéparation ſenſible. L'éfort de l'os *ſacrum* qui s'étend en dehors, & qui à toute extrémité, ſe diviſe & s'éloigne des os des îles, eſt l'action la plus forte que j'aie obſervé dans l'acouchement pour ouvrir le paſſage à l'enfant. Cela me fait dire que les os du pénil n'y contribuent point par aucune ſéparation qui s'en faſſe dans les grans travaux.

§. 13.

Observation importante avant que de lier le cordon.

Il peut rester de la compression du cordon une foiblesse à l'enfant quelquefois si grande qu'on ne trouve d'abord en lui que tres-peu, ou point du tout de mouvement. Plusieurs, sans autre réflexion font promtement la ligature du cordon ou délivrent incontinent la mére, & ôtent ainsi la communication qui est entr'elle & son enfant, à qui ce contre-temps coûte la vie. Il faut éviter une précipitation si dangereuse, & suspendre ou diférer pour quelque tems la ligature du cordon, observant de tremper quelques linges dans du vin chaud ou de l'eau de vie, tant pour y enveloper le cordon, que pour mettre sur la tête, le ventre & la poitrine de l'enfant, le fortifier par là, & empêcher que le froid ne le saisisse ; lui souflant aussi dans la bouche un peu de vin ou quelques gouttes d'eau de vie, & faisant écacher de l'oignon prés de ses narines pour lui en faire flairer l'odeur ; atendant ainsi paisiblement & sans se lasser que ses forces soient revenuës, ce qu'on remarque par le batement des artéres qui se réveille peu-à-

peu le long du cordon depuis ſa racine juſqu'à l'ombilic, puis par de petits ſoupirs entrecoupez de ſanglots, éloignez quelquefois dans le commancement les uns des autres d'un quart d'heure plus ou moins, qui s'augmentent & ſe multiplient de tems en tems, & deviennent de plus en plus forts; enfin par le cri, en ſuite duquel on peut lier le cordon, le couper & détacher le délivre pour le parfait ſoulagement de la mére.

C'eſt la maniére dont il ſeroit à ſouhaiter que beaucoup de matrônes ſuperſtitieuſes ſe comportaſſent dans une telle occaſion, loin de ſe dépêcher ſi fort de tirer l'arriére-faix pour le mettre ſur le ventre de l'enfant. (Vrai moien pour achever de l'étoufer) ou ſur le feu & ſous la cendre rouge, ce qui n'eſt qu'une pure illuſion: ou enfin boüillir dans du vin, comme s'il pouvoit traverſer les vaiſſeaux umbilicaux & porter une chaleur homogéne au fétus; qui ſont autant de maximes ridicules. Car dés que le placenta eſt totalement détaché, ſon uſage & celui du cordon ceſſent entiérement; & ſi, envelopant enſemble le délivre & l'enfant qui n'eſt pas certainement mort, en des linges trempez dans du vin chaud il arrive qu'il donne des ſignes manifeſtes de vie: cela

ne doit être nullement attribué au délivre, mais au vin qui fortifie & qui rapelle à la circonference de ce petit corps la chaleur naturelle & les esprits concentrez & presque éteints par la foiblesse & par le froid; ce qui ne se fait point par une nouvelle communication d'esprits de même nature propres pour vivifier, comme il arrive quand on se presse moins de lier le cordon ou de tirer l'arriére-faix.

§. 14.

De la ligature du cordon.

Quoi que la ligature du cordon soit en apparence une operation tres-légére, elle ne laisse pas d'être en éfet d'une fort grande importance, & l'on doit bien prendre garde comment l'on s'y prend. Quand je parle ici de la ligature du cordon, j'entens celle qui se fait à demeurer, aprés laquelle on n'en fait plus d'autre, mais on atend seulement la chute de la portion superfluë du cordon qui est au dessus. Cette ligature donc est pratiquée en bien des manieres diférentes ausquelles il semble manquer quelque chose. La plus commune, dont plusieurs se servent encore aujourd'hui, est de la faire sous la couverture aussi-tôt que l'enfant & le délivre sont sortis hors

de la matrice ; mais c'est proprement la faire à l'aveugle, & quelque routine ou quelque habitude que l'on en ait, il est dificile en la faisant de la sorte d'y être justes à garder les distances & les proportions necessaires sans se tromper quelquefois, & laisser le cordon trop long ou trop court ; méprise dangereuse, qui peut avoir de mauvaises suites, comme je le dirai plus bas.

Quand nos matrônes ne peuvent avoir le délivre pour l'emporter avec l'enfant, elles font la ligature du cordon, le coupent, & se contentent ordinairement d'y faire un nœud au bout-pendant qui reste ataché à l'arriére-faix pour empêcher que la mére ne perde son sang & ses forces ; ou souvent l'abandonnent sans y faire de nœud, ny se mettre beaucoup en peine si le sang coule ou non. Ni l'un ni l'autre parti n'est à suivre ; ni le dernier, comme il est visible, puisqu'il néglige d'arrêter le sang qui se perd, ou du moins d'en prévenir la perte ; ni le premier, puisqu'il est une précaution peu sûre contre cet accident, atendu qu'il est aisé que le nœud se lâche & ne tienne pas.

Quelques-unes plus avisées le retiennent & le serrent entre les doigts, remettent l'enfant entre les mains de quel-

qu'un des aſſiſtans, &, ſans quitter le bout du cordon, délivrent ainſi la mére. Mais c'eſt une ſujétion incommode, qui n'aporte que de la confuſion & du deſordre dans une action où ce n'eſt point trop d'avoir ſes deux mains libres.

D'autres atachent le bout du cordon à l'une des cuiſſes de l'acouhée dans la créance (ce qui eſt une ſimplicité) que faute de l'atacher ainſi il s'en retourneroit au dedans, & qu'elles ne pourroient plus le retrouver pour leur ſervir de guide. C'eſt une méchante métode principalement en ce qu'elle met le cordon en danger de ſe rompre, ou d'arracher le délivre de force, ſi la femme vient à faire un mouvement conſiderable de la cuiſſe où il eſt attaché.

La meilleure maniére m'a toûjours paru être celle-ci, au moins m'en ſuis-je ſervi avec beaucoup de ſuccés. En voici le détail. Aprés que l'enfant eſt ſorti à la maniére acoûtumée, c'eſt-à-dire la face en deſſous on lui fait changer cette poſture. On le couche ſur le dos ou de côté, afin qu'il ne ſufoque pas, & qu'il ait une pleine liberté de reſpirer; & lorſque par ſes cris il a donné des marques qu'il eſt vigoureux, on fait deux ligatures, la premiere du côté de l'enfant au moins à cinq

ou ſix travers de doigt de l'ombilic, & la ſeconde au deſſus du côté de la mére ou de l'arriére-faix, à une diſtance raiſonnable pour couper entre les deux ligatures. Aprés cela on ôte l'enfant, on le met entre les mains de quelque perſonne entenduë, qui l'envelope & le porte auprés du feu, pour le garentir de la froideur de l'air qu'il peut d'autant moins ſuporter, qu'elle eſt nouvelle pour lui. Je dis qu'il le faut confier à une perſonne entenduë, parce que j'ai trouvé ſouvent des Sages-femmes & des Gardes ſi ignorantes qu'elles ne ſavoient par quel bout s'y prendre pour lui rendre les petits ſoins que demande cet état.

Cependant, on délivre la mére; ce qui ſe doit faire avec patience & ſans précipitation. D'où vient, qu'exiger d'elle des éforts conſiderables, en l'excitant par exemple, à ſe faire éternüer; à touſſer, à ſoufler dans ſa main, à mettre ſes doigts bien avant dans ſa bouche pour ſe provoquer au vomiſſement, en un mot à ſe faire pluſieurs autres violences que les Sages-femmes emploient ſans dicernement, c'eſt une choſe tout à-fait condamnable & la ſource de quantité de maux qu'elles atirent indiſcrétement ſur de pauvres femmes, leſquelles en demeurent ſouvent

eſtropiées

eſtropiées toute leur vie, ſupoſé même qu'elles ne la perdent point. Ce n'eſt pas que ces choſes dont l'uſage immoderé eſt toûjours à éviter, ne puiſſent être emploiées avec modération; mais ce n'eſt que dans l'extrême neceſſité, lorſque les plus doux moiens n'étant point pratiquables on ſe trouve obligé de recourir aux autres, dont l'on tâche neanmoins de ménager l'emploi, & de modérer la violence. Or dans l'enfantement naturel, dont nous traitons en ce chapitre, il n'y a nulle néceſſité de les emploier; cependant c'eſt dans celui-là même que les Sages-femmes en uſent le plus, & c'eſt une erreur qu'il faut par conſéquent détruire. Pareillement, lorſque l'hémoragie par exemple eſt grande, & que le ſang veut être promtement arrêté, un peu d'empreſſement ſied fort bien; il eſt même néceſſaire: mais la précipitation n'en doit pas être. Néanmoins c'eſt où elles en marquent davantage; d'où vient auſſi que nous voions tant de rélaxations, de chûtes & de perverſions de matrice, des délivres mis en piéces, des parties mal-traitées & dans le deſordre, où les choſes devroient être dans le meilleur état du monde, ſi l'on s'étoit comporté avec douceur. Certainement quand il s'agit de délivrer une fem-

me, c'eſt le vrai tems de pratiquer le *Feſti-na lentè*; d'autant plus qu'il eſt dangereux de rompre le cordon vers ſa racine, de l'ébranler par des ſecouſſes trop grandes & qui dilatent l'embouchure des vaiſſeaux, d'arracher l'arriére-faix par morceaux ou d'en laiſſer au fond de la matrice quelque portion ſéparée du tout pour petite qu'elle ſoit. Or pour éviter tous ces inconveniens, il faut obſerver de tenir entre ſes doigts le cordon le plus prés qu'on peut de l'orifice interne ou même de ſa racine, ſi la main peut aler juſque-là; & ainſi de le ſecoüer prudemment pour détacher le placenta des lieux où il eſt plus adhérant. Si le cordon a diſpoſition à ſe rompre, il faudra tâcher d'introduire doucement la main au dedans de la matrice pour prendre la maſſe & la décoller peu-à-peu avec les doigts du fond de la matrice, tirant adroitement le cordon de l'autre main. L'aiant tirée dehors & la femme étant parfaitement délivrée, on lui apliquera ſur les parties naturelles un linge plié en pluſieurs doubles médiocrement chaud pour l'ordinaire, & froid s'il y a perte de ſang. Aprés quoi elle abaiſſera un peu les jambes & les cuiſſes, les aprochera l'une de l'autre, & les apuîra ſur un couſſin roulé & enfermé dans une ſer-

viette, lequel on paſſera par deſſous à l'endroit du pli des jarrets. Elle gardera le ſilence, & les rideaux de ſon lit ſeront fermez, de peur que le grand jour ne lui bleſſe, ou même ne lui faſſe perdre la veuë ſoit pour un tems, ſoit pour toûjours.

Aprés avoir ainſi pourvû à la mére, on retourne faire à loiſir & avec toute l'aplication néceſſaire, une ſeconde ligature à l'enfant à un pouce de diſtance de l'ombilic. On ſerre le cordon à deux nœuds tant deſſus que deſſous de crainte qu'il ne s'échape, puis l'on coupe la premiére ligature & l'on vuide le ſang reſté dans le bout du cordon en deça de la derniére. Il arrive quelquefois que le cordon rempli d'eau ou gonflé de vents, eſt fort gros: c'eſt à quoi il faut bien prendre garde, aiant ſoin de revoir à la ligature de tems en tems, pour la reſſerrer s'il eſt néceſſaire. Car l'eau ou les vents venant à ſe diſſiper, le cordon ſe flêtrit & en devient plus menu, de ſorte que la ligature ſe relâche ou quite même entiérement; & faute d'y faire atention l'enfant perd ſon ſang & meurt lorſqu'on s'y atend le moins; ou, s'il eſt aſſez heureux qu'on s'en aperçoive, il en reſte du moins toute ſa vie d'une couleur pâle, & donne beaucoup de peine à élever. Si la ligature étant faite, il y

avoit une trop grande quantité de vents ; je conſeille de les évacuer avec une éguille triangulaire comme l'on fait avant que de réduire l'inteſtin ſorti, quand il en eſt trop plein ; aprés quoi il faudra reſſerrer la ligature & l'arrêter. Autrement, faute de prendre cette précaution il y auroit à craindre que le cordon ne ſe ſciât ou caſſât en le ſerrant. Il eſt dangereux de faire la ligature trop longue ou trop courte. Car ſi elle eſt trop courte l'enfant peut perdre ſon ſang & périr, ſoit à l'ocaſion du fil qui s'échape, ou à la chute de ſon ombilic ou peu de tems aprés quand le ventre vient à s'étendre ; & ſi elle eſt trop longue, il ſe fait aux moindres éforts une dilatation des parties ſuivie d'une tumeur qui s'augmente de plus en plus, ſe remplit de vents & quelquefois de l'inteſtin, ou de l'un & de l'autre enſemble, cauſe des coliques fort douloureuſes à l'enfant & ſouvent le fait mourir.

§. 15.

Ne point trépaner l'enfant nouveau-né.

Si malgré les précautions qu'on auroit pu prendre pour empêcher l'enfant de tomber d'une maniére imprévuë ; il s'étoit bleſſé à la tête par ſa chute, & qu'il

fallût le trépaner (car le ſang extravaſé nous y contraint quand nous ne pouvons diſſiper autrement les tumeurs qu'il fait & qui ſont tres-dificiles à reſoudre) il ſufira de ruginer doucement à l'endroit où le ſang paroîtra de couleur noire à travers la ſubſtance cartilagineuſe & diafane de l'os, qui eſt encore tendre & mince dans les enfans nouvellement nez. Aprés l'aplication de la rugine, on ſe ſervira des ciſeaux lenticulez pour couper l'os en rond, comme s'il étoit enlevé avec le trépan qui n'eſt point propre en de telles rencontres, ainſi que je l'ai remarqué par le triſte accident dont l'opération d'un habile Chirurgien qui n'eſt plus, fut interrompuë; le trépan, que la délicateſſe de l'os n'avoit pu ſuporter, aiant pénétré tout-à-coup dans la ſubſtance du cerveau.

§. 16.

De l'exomphale ſurvenant à l'enfant.

Il arrive aiſément une maladie à l'enfant nouveau-né, à laquelle on ne prend point garde d'aſſez prés, ſur tout dans le commencement qui eſt le vrai tems d'y remédier; c'eſt l'exomphale, ou une tumeur contre-nature qui ſurvient ordinairement à l'ombilic, par la dilatation qui s'en fait.

On l'apelle de ce nom pour la distinguer de celles qui peuvent survenir aux autres parties du ventre par la rupture du péritoine, & généralement de toutes les espéces de hernies. Suposé que cette tumeur soit encore dans son commencement, ou du moins qu'elle n'excede pas une noix dans sa grosseur, on pourra espérer de la réduire en observant ce qui suit. Premiérement, ce qui est sorti, on le fera rentrer au dedans du ventre le plus doucement qu'il sera possible, & l'on empêchera en suite que ce qui sera rentré ne ressorte. Pour cela, il faudra fermer exactement le passage par le moien de quelques compresses proportionnées à l'ouverture & au ventre de l'enfant, dont la premiére & la plus petite sera immédiatement apliquée sur le lieu de l'ouverture, aprés l'avoir trempée dans un peu de vin astringeant qui sert pour les fumigations, & dont je donne la recette ailleurs. Par dessus cette compresse on mettra une petite plaque d'argent, de plomb, d'ivoire, ou de buis pour mieux retenir les parties rentrées; qui sera couverte d'une seconde compresse un peu plus grande, & d'une troisiéme sur le tout beaucoup plus étenduë que les autres. Mais pour empêcher que rien ne vacille ou ne change de pla-

ce, on ſe ſervira d'une ſimple bande de cuir pour les petits enfans, un peu large à l'endroit & au milieu des compreſſes, atachée par une petite boucle fort légére pour ſerrer ou lâcher le bandage ſelon la néceſſité ; & pour ceux qui ſont plus forts, c'eſt-à-dire au deſſus de deux ans, il ſera plus ſeur de leur faire porter un petit bandage d'acier artiſtement fait, garni de ſon écuſſon qui lui ſert de platine. Il faudra tâcher encore d'apaiſer les cris de l'enfant, & de faire ceſſer les autres cauſes dont on croira que l'exomphale aura pu proceder. Si la tumeur excéde en groſſeur, on n'y peut aporter qu'une cure palliative, c'eſt-à-dire qu'avec le bandage, l'enfant ne ſentira point de mal, mais il ne faut pas eſpérer qu'il en gueriſſe parfaitement, en ſorte qu'il ne ſoit plus obligé de le porter.

§. 17.

Vaines maximes pour les enfans nouveaux-nez.

Il y a de vaines maximes pour les enfans nouveaux-nez, comme pour les méres en travail. Pluſieurs de nos Sages-femmes leur frotent les lévres dés qu'ils ſont venus au monde, avec une piéce d'or. C'eſt, diſent-elles, pour en relever

l'éclat & leur donner une couleur vive & vermeille qu'ils conſervent en ſuite toute la vie. A voir l'opiniâtreté avec laquelle elles ſoûtiennent cette cérémonie dorée, on juge aiſément qu'elle leur vient de plus haut, de ces tems bienheureux où la piſtole coûtoit moins aux bourgeois qu'elle ne fait aujourd'hui aux perſonnes de qualité. Le bon-homme de grand-pére ravi de ſe voir renaître dans ſes petits-fils, tiroit la piéce d'or de ſon gouſſet ſur la bonne-foi de la matrône, qui la faiſoit aparemment retomber dans ſon eſcarcelle. Aujourd'hui l'on n'eſt plus ſi ſimples: on vit de ménage. Frotez les lévres de l'enfant tant qu'il vous plaira; la piéce retourne à celui qui l'a donnée. Quelque-jour on n'en parlera plus.

Si c'eſt une fille, elles lui mettent bien proprement un pois de chaque côté au deſſous de la pommette des jouës pour ſupléer par cet artifice certaines petites cavitez requiſes pour une beauté parfaite, que la nature ingrate ſemble leur avoir refuſé. Ceci n'eſt qu'une bagatelle. Mais elles vont plus loin. Elles ſont aſſez folles pour lui tordre le bout du mamelon ſous prétexte d'en rompre les cordes, afin, dit-on, que ſi elle eſt un jour obligée à faire des nourritures, elle y ſoit toute diſ-

poſée ; maxime cruelle , plus capable de la faire mourir , que d'autre choſe. On voit même par expérience qu'elle eſt toute opoſée à la fin qu'on s'y propoſe, puiſque les bouts des mamelons ainſi rompus rentrent en dedans à meſure que le corps prend ſon acroiſſement, ne laiſſent en leur place qu'une petite cavité pour tout veſtige ; & ce défaut ſeul ſufit dans une nourriſſe pour lui faire manquer ſa fortune.

Enfin il ſe trouve des femmes ſi entêtées, que pour les ſatisfaire, il faut tirer le nez d'un enfant,& le lui allonger quand il leur paroît trop court, l'aplatir s'il eſt trop relevé , le relever en le pinçant s'il eſt plat & évaſé ; manier & remanier des têtes pour les redreſſer, les reformer , & comme les pêtrir à leur gré : Qui prétendent nous faire paſſer ce qui eſt naturel pour contre-nature, le droit pour tortu, & le tortu pour droit ; & qui en un mot auroient elles-mêmes beſoin qu'on leur remaniât la cervelle pour leur redreſſer le jugement. Avec ces perſonnes, on fait volontiers un petit ſemblant pour avoir la paix : c'eſt ordinairement un chemin plus court que d'entreprendre de leur contredire en face.

§. 18.

Queſtion curieuſe : pourquoi, &c.

On nous demande quelquefois pourquoi les enfans, dés qu'ils ſont ſortis de la matrice, portent plutôt les mains à leur face qu'ailleurs, & les ferment plus volontiers qu'ils ne les ouvrent. Il eſt certain que cette action dans eux n'eſt pas volontaire ni raiſonnée, puiſque la raiſon n'y guide la volonté qu'à meſure que la matiére ſe dévelope, & que les organes acquiérent leur perfection. C'eſt plutôt par une habitude des muſcles, qui leur reſte de la ſituation où l'enfant a été durant la groſſeſſe au ventre de la mére : car on ſait qu'il y eſt ordinairement dans la poſture répréſentée chez les Auteurs, les mains fermées l'une contre l'autre, & la face apuiée deſſus. Ainſi l'on ne doit pas s'étonner qu'il les ferme plutôt que de les ouvrir, ni qu'il les reporte à ſes yeux comme par une inclination naturelle. On peut ajoûter à cela, qu'étant frapé ſubitement, lors qu'il vient au jour, de l'éclat de la lumiére, il en eſt ébloüi, & la nature qui a peine à le ſuporter, ſemble d'elle-même exiger ce mouvement ; comme nous le voyons dans ceux qui ſortent d'une cave

ou d'un noir cachot, dont la premiére action eſt de porter, même ſans autre réflexion, la main ſur leurs yeux pour leur ſervir d'abri contre le grand jour qui les bleſſe.

§. 19.

Métode, quand il y a pluſieurs enfans.

Il arrive aſſez communément qu'une femme ſoit groſſe de pluſieurs enfans; & cette circonſtance peut ajouter à l'acouchement ordinaire quelque dificulté. Du tems que j'étois à l'Hôtel-Dieu de Paris une femme fut délivrée par Madame Moreau Sage-femme du lieu, de cinq enfans, qui eurent tous baptême. Je m'imaginois alors que c'étoit une grande afaire, & depuis encore, dans mon événement à la pratique des acouchemens, je comptois pour beaucoup le récit que j'entendois faire à nos matrônes, des femmes qu'elles avoient acouchées de pluſieurs enfans; j'apréhendois de me trouver en de pareilles conjonctures. J'avois peine à concevoir comment on pouvoit diſtinguer les parties mêlées confuſément enſemble ſans ſe méprendre. Je ne comprenois pas bien auſſi que chaque enfant eût ſon délivre, ſes membranes &

ſes eaux dans leſquelles il fut renfermé & ſéparé des autres. Mais depuis que l'expérience m'a levé le bandeau, je proteſte que s'il étoit à mon choix, j'aimerois mieux acoucher & délivrer pluſieurs femmes de deux ou trois enfans à la fois d'une groſſeur mediocre, qu'une ſeule d'un qui fût trop gros, quelque bien conditionné d'ailleurs qu'il pût être.

Tout conſiſte preſque à ſe conduire avec prudence. Premiérement nous avons des ſignes tant durant la groſſeſſe que dans le tems du travail, pour juger quand les femmes ſont enceintes de pluſieurs enfans. Durant leurs groſſeſſes elles ſentent en même temps & quelquefois à des heures réglées, certains mouvemens en divers endroits du ventre, diſtincts de chaque côté, diférens de ceux qui acompagnent la groſſeſſe d'un ſeul enfant. Ces mouvemens qui gonflent le ventre extraordinairement tantôt à droit, tantôt à gauche ou des deux côtez enſemble, peuvent même être connus au doigt & à l'œil, ſi l'on obſerve en ce moment la figure du ventre. Deplus pour marque de ſéparation, l'on y découvre au milieu une certaine ligne enfoncée qui régne ſur toute ſa longueur à l'endroit de la ligne blanche. Sur ces ſignes on conjecture de la

groſſeſſe & l'on prend ſes meſures pour l'acouchement.

Dans le tems du travail, aprés la ſortie du premier enfant : ou ſon délivre le ſuit ſans obſtacle, comme quand il eſt parfaitement ſeparé du reſte & qu'il s'en détache aiſément ; ou il demeure arrété par ſa cohérence avec un autre délivre, ou par ſon adhérence au fond de la matrice. Dans certe derniére eſpéce, comme on eſt obligé de reporter la main pour conoître la cauſe du retardement & faciliter la ſortie de ce délivre arrété, il eſt aiſé pour lors de s'apercevoir, ou plûtôt il eſt comme impoſſible de ne s'apercevoir pas qu'un ſecond enfant, dont les membranes ou les parties viennent comme à la rencontre & au devant de la main, fait tout l'obſtacle de l'opération. Si nous ſupoſons que le premier enfant ait été librement ſuivi de ſon délivre en ſorte que la fonction de la femme enceinte & le miniſtére de l'acoucheur ont ſemblé d'abord comme entiérement conſommez : la marque pour juger de l'enfant qui reſte, eſt principalement que les douleurs reprennent comme auparavant & redoublent même. On ſent, en y portant la main, de nouvelles eaux qui ſe forment ; en un mot on y remarque ordinairement des diſpoſitions comme

pour acoucher de nouveau. Mais les Sages-femmes peu expérimentées font passer ces nouvelles douleurs pour des tranchées sans aprofondir davantage, & laissent la moitié de l'ouvrage à faire lorsqu'elles pensent l'avoir tout fait. Ainsi fut trompée celle qui acoucha la femme d'un Marchand de vin ruë Beaubourg d'une premiére fille suivie sans peine de son délivre; que j'alai secourir deux jours & demi aprés, où je l'acouchai & délivrai d'une seconde.

Il est vrai que ces signes qui peuvent sufire dans le cours ordinaire des choses, n'ont pas par tout la même évidence. Il se trouve plus de dificulté, quand par exemple un second ou un troisiéme enfant est niché fort haut du côté droit ou gauche de la matrice comme dans une seconde bourse. Je sai d'expérience qu'aprés avoir reçû un premier enfant & son délivre avec lui, portant la main dans le fond de la matrice tant pour la rétablir dans son assiete ordinaire, que pour conoître s'il n'étoit rien resté; j'ai remarqué l'entrée de cette bourse entr'ouverte en quelques femmes par le moien des douleurs précédentes, & en d'autres si exactement fermée, qu'il sembloit n'y avoir plus rien. Dans ces rencontres dificiles j'ai pris pour

guides certaines marques; comme l'inégalité du ventre & la groſſeur reſtée du côté encore plein, l'alternative des douleurs, la diférence du mouvement, leurs eſpéces & leurs ſituations, l'envie perpétuelle d'uriner, & d'autres ſemblables plus ou moins viſibles ſelon les diférens ſujets. Quelquefois la complication des accidens ou de quelque maladie nuit auſſi au dicernement qu'on pourroit faire d'un ſecond enfant aprés la ſortie du premier; comme il arriva au ſujet d'une hidropiſie à la femme d'un Tailleur demeurant ruë S. Denis aux Quatre-fils-Aymond. Sa Sage-femme qui n'avoit point conû qu'elle fut groſſe de deux enfans, l'aiant acouchée de l'un raporta ſes nouvelles douleurs à l'amas des eaux qui étoient dans ſon ventre; & s'opiniâtrant là-deſſus, elle fut cauſe que l'autre enfant demeura quatre jours en cet état. Les Dames de la Charité de S. Leu voiant que les douleurs continüoient, eurent recours à moi. J'examinai la choſe, je reconus qu'un ſecond enfant ſe préſentoit; & quoi qu'il vînt bien, je trouvai les forces de la mére trop épuiſées pour abandonner l'ouvrage à la nature. C'eſt pourquoi je rompis moi-même les membranes, & le tirai en leur préſence.

On trouve encore de la dificulté quand par une chute ou par la violence de quelque autre accident, les membranes de l'enfant le plus haut situé se rompent, en sorte que l'autre se présentant le prémier à l'ouverture de la matrice, plusieurs diférentes parties sont mélées confusément ensemble. Cette maniére d'enfanter est aussi fâcheuse qu'elle est rare. Car il est à craindre qu'en pensant tirer l'un on n'embarrasse les autres & qu'on ne rende par là le travail extrémement pénible & dangereux. Pour se tirer de ce pas il faut avoir une parfaite conoissance de la distinction des parties & se conduire avec une extrême précaution depuis le commencement de l'opération jusqu'à la fin.

Quand il y a plusieurs enfans, la métode consiste ordinairement à recevoir celui qui se présente le premier, dont le cordon doit servir de guide pour le reste. On coule les doigts tout du long jusqu'à la masse de l'arriére-faix, pour découvrir s'il est seul absolument séparé des autres délivres. En ce cas, qui est assez rare, on peut le tirer d'une même suite. Mais parce que les délivres sont plus souvent contigus & cohérans les uns aux autres, & que tirant l'un de force on risqueroit ou de le rompre ou dé détacher les autres du

du fond de la matrice : pour éviter cet accident capable de faire périr & les enfans qui restent & la mére, on ne tire guére un délivre sans l'autre. C'est pourquoi le premier enfant étant sorti, l'ordre est de lier son cordon, de le couper, & d'atendre l'acouchement du second. S'il se présente bien & qu'il ait des forces pour ouvrir ses eaux, il ne faut rien précipiter. Si la nature est trop foible, soit dans la mére, soit dans l'enfant, pour atendre l'ouverture ; ou qu'il se présente d'une posture fâcheuse capable d'empêcher que la mére ait des douleurs & que les membranes se rompent, comme s'il vient les bras ou les jambes pliées en croix & apuiées sur les os pubis en forme de barre, la tête ou le corps dessus sans pouvoir en faire la réduction : il faudra soi-même rompre les membranes ; comme je fis à la femme d'un Marchand forain demeurant ruë S. Denis au Cheval Rouge ; laquelle je délivrai d'un enfant mâle fort sain trois jours & demi aprés la sortie du prémier. La mére avoit des forces : son enfant n'en manquoit pas ; mais il venoit de travers, & sa posture rendoit tous leurs éforts inutiles. Les enfans étant déhors, leurs cordons liez, arrétez & coupez, on tirera leurs délivres ensem-

ble, doucement & également; ſuivant pour pluſieurs à proportion la métode que nous avons donnée pour un ſeul. Si le malheur vouloit qu'à la ſortie du premier enfant, ſon délivre adhérant à d'autres ſe fût détaché, ou qu'il les eût atiré avec lui, il faudroit inceſſamment acoucher la mére & la délivrer à quelque prix que ce fût, & ne pas atendre que ſes forces fuſſent épuiſées par la perte de ſon ſang.

§. 20.

Que chaque enfant a ſon délivre.

Je crois pouvoir ici m'étendre ſur un fait de pratique aſſez curieux, ſavoir, que chaque enfant, pour petit qu'il ſoit, a ſon arriére-faix, placenta ou délivre. S'il n'y a qu'un enfant, la choſe d'elle-même eſt claire. S'il y en a pluſieurs, il eſt encore de fait que chacun d'eux a ſon délivre particulier, comme il a ſes membranes particuliéres; mais qu'ordinairement deux délivres par exemple ſont joints & coherans l'un contre l'autre, & leur contiguité ſe conoît par une ſimple ligne qui les diſtingue ſans les ſéparer.

Quelquefois auſſi nous les trouvons ſéparez & entiérement diſjoints. C'eſt ce qui arrive plus rarement & ce que je n'ai

pas vû plus de douze à quinze fois depuis quarante-cinq ans ; & je l'ai obſervé indiféremment, ſoit que les enfans fuſſent de même ou de diférent ſexe. Ainſi M. Viardel n'a pas dû avancer même aprés Dulaurens ; que *ſi une femme acouche de deux jumeaux qui ſoient d'un même ſexe, il n'y doit avoir qu'un arriére-faix, & qu'ils ſont renfermez tous deux dans le même délivre.* Il dit encore que *ſi* les jumeaux *ſont de divers ſexe, c'eſt-à-dire mâle & femelle, ils ſeront ſéparez par diverſes membranes ; & auront chacun ſon délivre à part* ; & dans un autre endroit, que *deux enfans*, dont il acoucha une femme, *étoient envelopez chacun dans ſon délivre à part, comme étant mâle & femelle*. Quand un Auteur érit des acouchemens, il en doit parler par raport à ſa propre expérience, & non pas ſelon les opinions d'Auteurs qui n'ont eu le plus ſouvent que des connoiſſances conjecturales ſur cette matiére ; & l'on ne doit au plus les ſuivre que quand leur Théorie s'acorde avec la pratique. Je reſpecte fort Hipocrate, j'honore Dulaurens autant qu'il honore lui-même les anciens : mais je quite ſon ſentiment quand il eſt contraire à l'expérience ; comme il abandonne lui-même celui des anciens lorſqu'il ne s'acorde pas avec la raiſon. Il faudroit con-

clure généralement ſelon leur doctrine, que les jumeaux de même ſexe n'ont qu'un ſeul & même délivre ; & qu'au contraire les jumeaux de divers ſexe ont chacun leur délivre particulier. Et moi je dis fondé ſur de légitimes conjectures, & même ſur de bonnes raiſons, que la diverſité des ſexes ne doit point paſſer pour une cauſe de la ſéparation des délivres, & bien moins pour une cauſe de la pluralité des délivres, comme M. V. prétend la faire paſſer. Or il y a une diférence tres-grande entre la pluralité des délivres & leur ſéparation. Quand il y a pluſieurs enfans, il y a toûjours pluſieurs délivres, mais ils ne ſont pas toûjours ſéparez.

Je dis premiérement que quand il y a pluſieurs enfans, il y a toûjours pluſieurs délivres, & qu'ils ont chacun leurs membranes propres. Si deux enfans jumeaux étoient envelopez dans une même membrane, ils ſe préſenteroient tous deux, & l'opérateur en ces ocaſions trouveroit confuſément ſous ſes mains les parties de l'un & de l'autre ; ce qui n'arrive point ou rarement ; & quand il arrive, c'eſt parce que les membranes de l'un & de l'autre enfant ont été rompuës dans leur partie qui ſert comme de barriere au fétus, & qui eſt comme le mur mitoien qui ſépare

la demeure de l'un d'avec celle de l'autre. Nous nous expliquons ailleurs plus particuliérement ſur cette rupture. Si deux enfans jumeaux n'avoient qu'une même membrane, ils n'auroient pas chacun leurs eaux particuliéres. L'expérience montre pourtant que chaque fétus a les ſiennes, comme on le pourra remarquer en divers endroits de ce livre où nous en faiſons mention. Pourquoi auſſi prétendre que deux fétus n'ont qu'un placenta, puiſqu'il eſt vrai que chacun d'eux a ſes vaiſſeaux umbilicaux ainſi que Dulaurens lui-même l'a remarqué & nôtre Auteur moderne aprés lui ; puiſqu'il eſt vrai que ces vaiſſeaux umbilicaux répandent leurs branches & leurs capillamens déliez dans le fond de la matrice, en ſorte que les uns ocupent un côté, les autres l'autre, ſans mélange & ſans confuſion des rameaux des uns dans ceux des autres; puiſqu'il eſt vrai enfin qu'à leur aproche prés, nous les trouvons diſpoſez de la même maniére dans les délivres ſéparez & dans ceux qui ſont contigus. S'il n'y avoit qu'un ſeul parenchime & une même diſtribution de nourriture par les vaiſſeaux d'un même placenta pour pluſieurs enfans: quand l'un d'eux eſt ateint de maladie ou frapé de quelque coup qui le fait mourir & cor-

rompre ensuite, les autres devroient périr par la communication de la pourriture répanduë dans toute la masse de son délivre. Or l'expérience fait foi du contraire, comme je l'ai remarqué souvent, & d'une maniére tres-particuliére en une femme enceinte à huit mois de deux enfans, qui tomba sur son escalier, & ne laissa pas de les porter jusqu'au terme. Etant mandé pour l'acoucher, je reçus le premier de ces enfans parfaitement sain, & qui vint tres-bien. Je tirai ensuite le second, mort & à demi pourri. Aprés, je la délivrai de deux arriére-faix joints ensemble & distinguez seulement par cette simple ligne dont j'ai parlé. Celui de l'enfant vivant étoit sain, de couleur vive, son cordon & ses vaisseaux fort pleins, tels qu'ils auroient pû être s'il y avoit eu une entiere séparation : mais celui de l'enfant mort étoit froid, de couleur livide tirant sur le verdâtre aussi bien que son cordon que je trouvai vuide & flétri. A cette grande & visible diférence on peut juger si l'on doit dire qu'il n'y eût qu'un placenta. Je prétens pour moi, malgré leur union qu'il y en avoit deux. Enfin, pour rentrer dans la thése générale, le placenta, ce parenchime dont il s'agit, est-il autre chose que l'afusion du sang menstruel qui se coa-

gule & qui remplit les espaces vuides entre les branches des vaisseaux umbilicaux. Si donc cette afusion du sang se fait par exemple aussi bien dans la partie droite du fond de la matrice que dans la gauche, & si les vaisseaux umbilicaux d'un fétus étendent leurs branches dans l'une de ces parties, & les vaisseaux umbilicaux de l'autre fétus dans l'autre partie pareillement: n'y aura-t-il pas un placenta en chaque partie du fond de la matrice, l'un à droite, l'autre à gauche? Si la nature avoit prétendu ne produire qu'un placenta pour plusieurs enfans, elle l'auroit composé du sang menstruel & des rameaux de quatre vaisseaux umbilicaux seulement, dont la tige seule & unique se séparant à quelques doigts du placenta auroit donné un cordon à chaque enfant; & l'acoucheur auroit trouvé pour lors plus de facilité à détacher le délivre de plusieurs enfans; qu'il n'en trouve dans l'état present des choses. Mais la nature opére pour elle-même. Elle a donné à chaque enfant son cordon & ses vaisseaux umbilicaux & conséquemment son placenta.

Pourquoi donc me direz-vous, est-il si rare que les délivres se trouvent séparez, & comment leur séparation se fait-elle? Je répons à cela premiérement, que l'ex-

périence m'aiant fait remarquer les délivres ſéparez autant quand les enfans étoient de même ſexe, que quand ils étoient de diférent : c'eſt une réverie de dire, que la diverſité des ſexes ſoit la cauſe de la ſéparation des délivres. Pour moi je crois que ceux même qui nous paroiſſent joints enſemble au tems de l'acouchement ſont ſéparez & diſtans l'un de l'autre au commencement de leur formation ; mais que venant à s'acroître de jour à autre, & à gagner pour ainſi dire du terrain chacun de ſon côté : le fond de la matrice, qui eſt d'ordinaire ſufiſemment ocupé par un ſeul délivre, ne ſauroit, quand il s'en trouve pluſieurs, livrer à chacun d'eux autant de place pour s'étendre, qu'il en donneroit à un ſeul ; d'où vient que les délivres aprochant de plus en plus l'un de l'autre, il ſe fait un atouchement de la ſuperficie orbiculaire du chorion. Cette contiguité s'augmente, & par intervalle de tems, au lieu que les délivres formoient par exemple deux cercles parfaits, ils ſe réduiſent en un, ou prennent même une figure ovale ; & par la ſimilitude de ſubſtance qui ſe trouve entre eux, leur contiguité paſſe en cohérence, de ſorte qu'il ne reſte plus qu'une ſimple ligne pour marque qu'ils ont été

ſéparez, & que leur diſtinction ſubſiſte encore. A peu prés comme nous voions que ſi une perſonne s'étant brûlé la main, n'eſt pas bien panſée de ſa brûlure, les doigts ſe joignent enſemble par familiarité de ſubſtance, ſans qu'il reſte preſque aucun veſtige de leur ſéparation. Or comme il ne ſeroit pas raiſonnable de dire que pluſieurs doigts ainſi conjoints n'en ſont qu'un; auſſi ne ſeroit-il pas juſte de croire que la cohérence des délivres en détruiſe la pluralité.

La cauſe la plus probable de leur ſéparation eſt la diviſion de la ſemence dont une portion peut être portée ou éjaculée en un partie de la matrice, & l'autre portion en l'autre partie, avec cette circonſtance que la matrice ſera ample & bien conformée, & les délivres d'une circonférence médiocre, d'où vient qu'ils n'auront nul ſujet de cohérence, non plus que quand l'un des délivres ſe trouve renfermé totalement ou en partie dans une eſpéce de bourſe qui l'éloigne de l'autre délivre dont la ſituation eſt au fond de la matrice. Que ſi les enfans ne ſont pas jumeaux, c'eſt à dire conçûs en même tems: ce ſera ſuperfétation; & pour lors on ne doit plus rechercher le ſujet de la ſéparation des délivres ni douter que chaque

enfant n'ait le ſien.

On pourroit dire encore une infinité de choſes ſur cette matiére ; mais il ſufit d'avoir établi que chaque fétus a ſon placenta, ſes membranes, ſes eaux, & ſes vaiſſeaux umbilicaux.

§. 21.

Des Vuidanges & des tranchées.

C'eſt un ordre naturel que la femme ait des vuidanges aprés l'acouchement ; & il y auroit même un peril évident pour elle de n'en pas avoir : ce n'eſt pas une néceſſité qu'elles ſoient toûjours acompagnées de douleurs qu'on apelle tranchées, puiſque l'expérience nous fait voir des femmes qui n'en ſoufrent point ou tres-peu, particuliérement dans leur premiére couche ; ſoit que les enfans emportent avec eux ce qu'elles peuvent avoir de plus mauvais dans leurs humeurs, ſoit qu'il faille l'atribuer à la bonté de leur tempérament. Il s'en trouve même (& j'avouë qu'elles ſont rares) qui ont eu pluſieurs enfans ſans avoir jamais ſenti de tranchées. J'ai remarqué que la plûpart des enfans qui naiſſent de ces perſonnes, ne ſont point ſujets d'eux-mêmes à avoir la petite vérole ; je dis d'eux-mêmes & de

leur propre fond. Car ce n'eſt plus cela, ſi par exemple ils ont le malheur de tomber entre les mains de nourrices mal conditionnées, ou qu'il y ait quelques circonſtances vicieuſes dans leur origine, comme d'avoir été conçûs dans le tems de l'écoulement des menſtruës ou des lochies.

Les femmes de tempérament colérique & atrabilaire, ſont celles que les tranchées maltraitent le plus; parce que la douleur augmente à proportion que leurs vuidanges ſont échaufées, & quelquefois avec tant d'excés, qu'elle leur fait faire des contorſions comme ſi elles étoient poſſedées.

Des tranchées, les unes ſont légéres & paſſagéres, c'eſt-à-dire, ſuportables & de tres-peu de durée, dont on ne ſe met pas beaucoup en peine; car il vaut mieux entendre une femme ſe plaindre du ventre, que de lui voir dire qu'elle étouffe: l'un eſt un ſigne qu'elle coule qui ne marque rien de mauvais, l'autre au contraire fait apréhender la mort. Les autres font ſouffrir deux, trois, quelquefois huit jours, même juſqu'à ſix ſemaines comme je l'ai remarqué à une de mes parentes, qui eſt la ſeule de cette eſpéce que j'aie veuë depuis que je ſuis dans l'exercice.

On connoît les tranchées aux plaintes de la nouvelle acouchée, à la quantité & qualité des vuidanges, à la ſituation de la douleur. Si les vuidanges ſont coulantes, la douleur ſera aux reins & vers les aînes. Si elles ſont arrêtées, il ſe fait des grumeaux ou de gros caillots, & la douleur aggravante s'y joint. S'il y a faux-germe, les douleurs augmentent & les vuidanges dégénérent le plus ſouvent en perte acompagnées de vapeurs, de défaillances, quelquefois de vomiſſemens & d'autres fâcheux ſimptômes, juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement détaché & ſorti. Ce qu'il y a de particulier à ces faux-germes qui ſe préſentent immédiatement aprés l'extraction de l'arriére-faix, c'eſt qu'ils ſe détachent plus aiſément & avec moins de danger que les autres.

Les remédes que l'on emploie contre les tranchées doivent tendre à adoucir & à faire couler modérément. C'eſt-à-dire que ſi les vuidanges ne ſont point trop fortes, on peut faire avaller à la malade une once d'huîle d'amandes douces, autant de ſirop de capilaires & le jus d'une orange aigre mélez & batus enſemble; ou, ſi elle eſt pauvre, ſe contenter de bonne huîle d'olive, ou du poids d'un écu d'or de ris batu en poudre tres-fine priſe

dans une verrée d'eau ou de vin blanc. L'eau de fleur d'orange eſt encore excellente, pourvû qu'il n'y ait point de vapeurs ſur jeu. Je me ſuis ſouvent ſervi d'un reméde également bon & facile à avoir, qui m'a parfaitement réuſſi. C'eſt un lait d'amandes de pêche (non de pavies.) Il faut hacher les amandes ou les concaſſer dans le mortier, en prendre le poids d'un gros, le jetter dans un poëlon avec une chopine de bon lait meſure de laitiére par deſſus, le faire boüillir en remuant toûjours, juſqu'à ce qu'il en reſte un petit boüillon. On le donne à la malade auſſi-tôt qu'elle eſt délivrée, & elle demeure deux heures aprés ſans rien prendre. D'autres ſe ſervent de jus d'éclanche, de boüillons de perdrix, d'oignons ou de poireaux. Il y a des Gardes qui croient avoir fait des merveilles, quand elles ont mis en cachette dans un boüillon quelques gouttes de ſang de l'arriére-faix. Cela ſert comme de rien; au contraire, c'eſt dequoi provoquer le vomiſſement, & mettre la matrice en danger de ſe pervertir, ou du moins de ſe relâcher tres-fort. En éfet le délivre une fois dehors, n'eſt plus qu'un ſujet de corruption, capable d'empoiſonner étant ainſi pris par la bouche.

§. 22.

Du lait.

Communément, dans presque toutes les femmes nouvellement acouchées, les signes que le lait vient, sont ceux qui suivent. Il commance par des inquiétudes qui leur ôtent le sommeil; avec de légers frissons qui courent le long de l'épine du dos, entre les épaules, aux jambes, aux plantes des pieds, & le plus souvent par toutes les parties du corps; acompagnez de douleur de tête & de reins, de lassitude & de pesanteur, plûtôt universelles que particuliéres. Elles sentent au gras des jambes comme si on les frapoit avec des cordes. Leurs mamelles & toutes les parties voisines se gonflent & s'étendent quelquefois si fort, qu'elles s'imaginent être tout-d'une-piéce, sans se pouvoir remuer qu'avec beaucoup de peines & de nouvelles douleurs. La fiévre du lait, qu'on apelle ainsi parce qu'il en est la cause, survient à la plûpart, qui ne dure que vingt-quatre heures, le pouls vîte & fort élevé avec une chaleur excessive dont elles se plaignent comme si elles étoient auprés d'un brasier; sans pouvoir soufrir le moindre bruit, ni qu'on les aproche.

Toutes ces choſes n'arrivent pourtant pas ſi généralement aux femmes nouvellement acouchées, qu'il ne s'en trouve d'une bonne complexion, dans qui le lait coule & s'évacuë ſans ſignes, ſans accident, & qui en ſont ſi peu incommodées que ni leurs gardes ni elles ne s'en aperçoivent pas.

J'ai remarqué quatre ou cinq maniéres dont l'évacuation du lait ſe fait, dont une ſeule peut ſufire, quoiqu'elles ſoient quelquefois conjointes. La premiére & la plus ordinaire; quand le lait envoié aux mamelles où la nature le deſtine pour la nourriture de l'enfant, redécent enſuite pour s'évacuer par la vulve avec ou ſans les vuidanges. C'eſt la plus commode de toutes, auſſi-bien que la plus ſûre. Outre les ſignes communs, elle a ceux-ci qui lui ſont propres. Une douleur aggravante en la région hipogaſtrique, principalement à l'endroit des aînes, peſanteur ſur le devant & ſur le ſiége, quelquefois avec ſupreſſion de l'urine & des vuidanges, quand la matrice remplie du lait comprime les parties & ferme le paſſage à ces excrémens, ou que le lait trop épais, en trop grande quantité, ou décendant trop vîte ocupe les conduits, gonfle les parties, & ſe mêlant avec les vuidanges, les empê-

che toutes ou en parties de s'écouler pour un tems.

La ſeconde, lorſque le lait s'évade par les mamelles, dont les ſignes propres, outre le gonflement, ſont une douleur tenſive, aggravante, poinçonnante & qui tire au bout du mamelon. Celle-ci eſt plus fâcheuſe à ſuporter que les autres, tant à cauſe de la ſenſibilité de ces parties, qu'à cauſe des accidens douloureux auſquels leur délicateſſe les expoſe, principalement dans les femmes qui ne ſont point nourrices, dont le lait s'engrumele aiſément faute de ſoin, & ſe tourne quelquefois en abcés tres-ſenſibles ſur tout lorſqu'ils ſe font prés du mamelon.

La troiſiéme par les ſelles.

La quatriéme par les urines. On a pluſieurs fois vu dans le baſſin le lait pur, c'eſt-à-dire, ſans aucun mêlange de vuidanges, leſquelles ne laiſſoient pas de couler encore avec abondance aprés que la plus grande force du lait étoit paſſée.

La cinquiéme par les ſueurs, ou univerſelles de tout le corps, ou ſeulement de la poitrine, qui eſt le lieu où le lait ſe porte davantage. Cette maniére d'évacuer dure plus long-tems que les autres, & ne laiſſe pas d'être incommode en ce que la poitrine eſt preſque toûjours trempée.

L'acoucheur

L'acoucheur ne peut guére dire au juste dans quel tems le lait viendra à sa nouvelle acouchée, ni le mouvement & la route qu'il prendra; s'il montera directement aux mamelles,ou s'il décendra. Cela suit le tempérament particulier des sujets. Il est vrai que le troisiéme jour de la couche est le tems où le lait se fait plus ordinairement connoître, & que la nuit qui le suit est plus fâcheuse à passer que les autres. Mais aprés tout il n'y a point de régle certaine, ni de terme assuré pour plusieurs Il se trouve des femmes d'un tempérament fort & vigoureux, dont le lait paroît s'écouler par en bas dés le premier jour, va toûjours en augmentant usqu'au cinquiéme, en demeure là pour un tems,puis revient & reprend son cours ordinaire. En quelques-unes on n'en voit point du tout; &, s'il y en a, il se dissipe par des voies insensibles. Il coule en d'autres fort long-tems, soit par la vulve soit par les mamelles: cela n'est point fixé. Ce qu'il y a de certain, c'est que le lait qui ne s'évacuë pas par les voies que j'ai dit, ou qui aprés avoir commencé ne continuë pas de s'écouler jusqu'à sa parfaite évacuation, a de tres-fâcheuses suites. Car étant retenu dans les veines, il s'y échaufe, s'altére, se corrompt, cause des frissons

ſuivis de fiévre qui s'augmente. Le mal de tête ſurvient ; le viſage & les yeux s'enflament. Des douleurs comme de rumatiſmes ſe répandent dans le reſte des parties. Il ſe fait ſupreſſion des vuidanges, l'opreſſion ſuccéde, le tranſport la ſuit, & la mort peu de tems aprés ſi l'on n'y aporte un prompt reméde par les ſaignées, par de bons cordiaux & d'autres ſpécifiques, capables de provoquer des ſueurs fortes ; encore en voions-nous peu s'en tirer.

Pour obvier à ce mal & le prévenir de bonne heure, il eſt du devoir de l'acoucheur de bien conduire une femme dés les premiers jours de ſa couche dans l'atente de ſon lait. Mais par malheur on y trouve ſouvent de l'opoſition, & par la méchante humeur des malades qui s'en tiennent opiniâtrement à ce qui leur plaît ſans ſe vouloir ſoumettre, & par l'orgueil & le caprice des gardes qui n'en font elles-mêmes qu'à leur fantaiſie, & ſouvent le contraire de ce que nous leur preſcrivons, s'eſtimant en ſavoir beaucoup plus que nous la deſſus.

Il faut lui recommander le ſilence, la réduire à vivre de régime & à ſuivre exactement les ordres qui ſeront donnez à ſa garde. Je ſai bien qu'il y a des femmes qui veulent manger auſſi-tôt qu'elles ſont

délivrées ; & l'on eſt comme obligé de donner cela au tempérament des unes & à l'habitude des autres. On doit tâcher pourtant de les contenir au moins dans le tems où l'on ſait à-peu-prés que le lait veut paroître dans ſa plus grande force ; pour éviter la fiévre & les autres accidens. Il faut encore avoir égard à la ſaiſon, pour ne pas couvrir une femme en été comme en hiver. Et ſi le lait ſe termine par les ſueurs, il la faudra changer quand elles commanceront à ſe refroidir, avec des linges médiocrement chauds apliquez ſur le creux de la poitrine, obſervant ſur tout de ne la point mettre à l'air, de crainte de faire rentrer l'humeur au dedans qui atireroit des rumatiſmes ou quelque choſe de pire.

Si elle eſt reſſerrée on lui tiendra le ventre libre par le moien de quelques lavemens. Si au contraire elle eſt travaillée du flux de ventre, comme il arrive aſſez ordinairement dans les premiers jours, on ſe ſervira de cliſtéres doux & ſans miel pour ne la point échaufer, & pour ne pas arrêter le flux à moins qu'il n'allât juſqu'à l'excés, ou qu'il durât par trop, ou qu'il fût acompagné d'extrêmes douleurs. Les décoctions ſeront faites ſelon l'exigence des cas.

Si le lait monte entiérement aux mamelles, on le détournera par toutes ſortes de voies, comme par les lavemens ſouvent reïtérez, par l'aplication qu'on y pourra faire de certaines drogues connuës des comméres & des gardes, tels que ſont le ſel, l'or, le canfre, le ſaffran, l'aolës, la mirrhe, l'abſinthe, la rhuë, & d'autres ſemblables. Je n'ai rien trouvé de meilleur pour cela, que de prendre un tuiau de plume, le boucher par les deux bouts avec de la cire d'Eſpagne aprés y avoir enfermé environ cinq ou ſix grains peſant de mercure ou vif-argent, le recouvrir proprement d'une légére étoffe avec une porte à l'un des bouts, y paſſer un fil & le pendre au col en ſorte qu'il décende entre les mamelles. Ce reméde fait des merveilles, & précipite le lait en peu de tems, pourvu toutefois qu'il n'y ait point de mal de tête, ni qu'il ne le provoque point ; car pour lors il ne faudroit plus parler de s'en ſervir.

§. 23.

Des odeurs, vapeurs, mauvais air, &c.

C'eſt une choſe ſurprenante de voir avec quelle facilité, quelle promptitude, & combien de périls le poiſon des odeurs & le venin du mauvais air ſe communiquent

au cerveau, & au cœur des femmes nouvellement acouchées. A la verité les odeurs ne ſont pas toutes ni par tout également dangereuſes. Il y a des femmes à qui les mauvaiſes odeurs font du bien, & qui ne peuvent ſoufrir les bonnes. Il y en a d'autres à qui les bonnes odeurs ne font aucun mal, & qui ne peuvent ſoufrir les mauvaiſes. Pluſieurs ne ſauroient ſuporter ni les unes ni les autres. Généralement parlant les odeurs fortes & ſuaves ſont plus pernicieuſes à la plûpart des femmes, que les mauvaiſes. Quoiqu'il en ſoit, le ravage que quelques odeurs ont fait en certaines rencontres, mérite qu'on ſe précautionne contre toutes en toutes ſortes d'ocaſions. Bois odoriférans, parfums, tabacs en poudre, haleine forte & puante, vapeur de chandelle mal-éteinte, fumée de cire d'Eſpagne & autres drogues dont l'odeur ſubtile & pénétrante porte aiſément à la tête : tout cela communément doit être banni de la chambre d'une acouchée.

La précaution qu'on eſt obligé de prendre contre les odeurs doit être dautant plus grande, qu'il n'eſt pas toûjours aiſé de s'en défendre. Il y en a qu'on eſt maître pour ainſi dire d'éviter ; comme celles de certains bois, de paſtilles, de cire d'Eſ-

pagné, & d'autres matiéres combuſtibles qui n'ont de ſenteur qu'autant qu'elles ſont échaufées ou allumées. On peut les écarter de ſoi, on peut ne s'en pas ſervir. Mais il y en a d'autres qui ſe font ſentir de loin & dont il eſt dificile de parer le coup; comme des fleurs, des eſſences, & des poudres de ſenteurs, que la moleſſe a jointes au luxe des habits, & qui ſuivent preſque par tout les gens du monde. C'eſt par elles que j'ai vu arriver les plus grans deſordres, dont voici deux des principaux. Il y avoit plus de cinq ſemaines qu'une Damoiſelle étoit acouchée & bien délivrée, lorſque ſa ſage-femme lui rendant viſite ſe mit en devoir de remuer ſon enfant, & prit innocemment pour cela un de ces couſſins de ſenteur qu'on a coûtume de mettre ſur les lits de parade. Aiant remué l'enfant elle le porta baiſer à ſa mére, qui ſe ſentit auſſi-tôt frapée d'une douleur de tête inſuportable dont elle entra enſuite en des terreurs paniques, pour leſquelles je fus apellé plusieurs fois en conſultation avec diférens Médecins des plus fameux. Ces terreurs la portoient à diverſes extravagances, comme à ſortir de ſon lit avec précipitation pour danſer au milieu de ſa chambre. Elles étoient acompagnées de viſions étranges & ſi fâ-

cheuſes, qu'elle étoit quelquefois contrainte de s'en ouvrir à ceux avec qui elle parloit pour les avertir de prendre garde à elle. Elle m'aſſûra qu'il ne lui étoit jamais rien arrivé de ſemblable avant cet accident. A ces fantaiſies prés, dont elle avoit l'imagination ſi préocupée qu'on ne lui pouvoit perſuader qu'elle en dût guérir : je l'a trouvai d'une converſation égale & d'un eſprit qui ne paroiſſoit nullement altéré d'ailleurs. Je lui fis entendre que le meilleur reméde au mal que cet enfant lui avoit procuré, étoit d'en avoir d'autres, & quelle recevroit du ſoulagement dant ſes couches ſuivantes par l'évacuation des vuidanges. La prédiction ſe trouva vraie. Dans la premiére couche elle fut ſoulagée de moitié, & de plus en plus dans les autres. Ces vapeurs n'ont pas laiſſé de continuer à l'inquiéter l'eſpace de plus de ſix années, & même elle en a encore quelquefois des reſſentimens.

Une * Dame de mon quartier acouchée & délivrée heureuſement d'un garçon, ſe porta parfaitement bien de ſa couche juſqu'au quatriéme jour, où ſur les trois ou quatre heures du ſoir une Demoiſelle de ſes meilleurs amies la vint voir pour lui faire part de quelques raretez qu'on lui

* *Me Ponſſar.*

avoit apportées de païs étrangers parmi lesquelles étoient entr'autres quelques rognons de musc. Comme l'état de la malade ne lui permettoit pas de recevoir pour lors elle-même un présent de cette nature de peur d'accident : cette bonne amie se contenta de lui demander les clefs de sa cassette pour l'y serrer, les lui raporta, les mit sous le chevet de son lit, & prit congé d'elle. A peine fut-elle sortie de la chambre, que la pauvre Dame se trouva prise. Je ne sais, dit-elle à sa garde, ce que cette Demoiselle m'a aporté, mais j'ai un horrible mal de tête, il me semble que tout tourne devant moi. Elle se plaignit de plus en plus, & s'assoupit. A son réveil ce furent des extravagances qu'on ne put attribuer qu'aux senteurs qui avoient fait cesser en partie l'écoulement de ses vuidanges. On courut au secours toute la nuit. Les remédes qui furent ordonnez par un ancien Médecin firent à la vérité revenir les vuidanges, & rapellérent la raison égarée. Mais l'ébranlement des humeurs & particuliérement de la bile amassées depuis long-tems, atira la fiévre, qui s'opiniâtra. Je ne sais par quel malheur on la mit en de nouvelles mains pour la traiter, qui changérent l'ordre des remédes. On lui fit prendre le petit lait & des

orangeades en quantité, qui loin d'étein-dre l'ardeur de l'accés, répercutérent la malignité au dedans, & causérent un dévoiement furieux. La fievre se raluma de plus belle, les frissons & les redoublemens survinrent, la gangrène ensuite, en partie par la négligence des gardes au nombre de quatre qui se reposoient l'une sur l'autre. Enfin la malade mourut le 28. de sa couche, aprés avoir usé seulement pour cent francs ou quarante écus de quinquinna.

Le venin du mauvais air n'est pas moins à craindre que le poison des odeurs. Une Dame âgée environ de dix-sept ans acoucha de son premier enfant, & fut parfaitement délivrée. Le lendemain matin Madame sa mére, qui ne savoit point que la rougeole fût survenuë la nuit à son laquais, l'envoia savoir des nouvelles de sa fille. A peine avoit-il le pied à l'entrée de la chambre, éloigné de dix pas du lit dont tous les rideaux étoient fermez, que la garde vint au devant de lui pour l'empêcher d'aprocher plus prés de crainte d'éveiller sa Dame. Cependant, soit que le venin se répandît d abord par toute la chambre, soit que la garde le portât au lit de son acouchée quand elle s'en aprocha pour voir si elle reposoit: il est certain que

la Dame à ſon réveil ſe ſentit fort mal, & acablée avec laſſitude, douleur de tête, nauſées, éternûmens, foibleſſes, & autres ſignes qui ont coutume de préceder & de faire connoître la rougeole. Je craignis fort à cauſe des vuidanges. La petite vérole parut le lendemain, qui fut ſuivie d'une fiévre tierce & d'un dépôt prodigieux de matiére ſéreuſe ſur toute une cuiſſe & une jambe, qui alla juſqu'à tuméfier ſon ventre, & à la rendre hidropique; de tous leſquels accidens elle ne laiſſa pas de ſe tirer, & de reprendre une ſanté parfaite par les ſoins de ſon Médecin.

Les ſages-femmes & les gardes ſur tout doivent donc veiller de prés ſur les perſonnes qui aprochent de leurs femmes en couche, & en éloigner ſans égard ni à la parenté ni à la qualité, les muguets & les coquettes, & tous ceux qui pourroient porter préjudice par le poiſon des odeurs ou par le venin du mauvais air.

Je joins par ocaſion à cet avis, un autre petit mot de conſéquence, qui les regarde; c'eſt touchant le danger qu'il y a d'empoiſonner quelque fois innocemment une femme nouvellement acouchée en lui adminiſtrant les alimens ou les remédes ſur la foi d'autri. C'eſt pourquoi elles ne doivent jamais ni lui donner rien à

prendre par la bouche, ſoit poudres ou breuvages, ni lui faire ſentir ou flairer aucune choſe, qu'elles ne les aient ſenties ou goutées premiérement elles-mêmes, quand ce ſeroit de l'ordonnance du Médecin : non pour juger ſi ce qu'il ordonne eſt utile ou non ; mais pour éviter la mépriſe ou même la ſurpriſe ; parce qu'il peut arriver qu'une drogue qui a de la reſſemblance avec une autre, ſoit ou artificieuſement ſupoſée en ſa place, ou par le malheureux *qui-pro-quo* d'un domeſtique. De nos jours une Damoiſelle nouvelle-acouchée de la P. S. M. à laquelle on fit avaler dans un œuf de l'arſenic ou du ſublimé corroſif en poudre au lieu de ſucre, mourut auſſi-tôt. Si la perſonne qui le lui donna, en eût mis auparavant ſur ſa langue, je crois que la qualité corroſive qu'elle y auroit trouvée, l'auroit empêché de paſſer outre.

§. 24.

Signes de vie ou de mort pour la femme acouchée.

Nous trouvons des perſonnes dans le monde qui veulent qu'on leur aſſûre ſi une femme nouvellement acouchée eſt en ſûreté de ſa vie ou non, & qu'on ſe

faſſe garant de l'avenir ſur le paſſé. Il n'y faut point aler ſi vîte. Nul homme ne doit ſe promettre abſolument aucun bon ſuccés , tant l'expérience eſt dificile. En éfet beaucoup de femmes, quoique bien acouchées , quoi qu'heureuſement délivrées, ne laiſſent pourtant pas de mourir. Un opérateur ſe ſera parfaitement bien aquité de ſon devoir, ſon acouchée ſe portera le mieux du monde: il ne faut qu'un malheureux accident (comme la vie de l'homme en eſt remplie) pour la faire périr tout d'un-coup lorſqu'on ſi atend le moins. Dieu eſt le maître de la vie des hommes: Pour nous, quelques habiles que nous ſoions, ne promettons rien de précis. Dans nos meilleurs pronoſtics, contentons-nous de les faire douteux ; trop heureux ſi nous n'y ſommes pas trompez. Sur tout dans la matiére dont il s'agit, ne décidons pas aiſément en faveur durant les deux premiers ſepténaires, ni même quelquefois juſqu'à l'acompliſſement du troiſiéme pour une plus grande ſûreté.

Si toutefois quelque choſe eſt capable de flater d'un heureux événement, le voici en peu de mots. Les meilleurs ſignes ſe tirent de trois chefs ; En conſidérant la femme dans la durée de ſa groſſeſſe, dans le tems de ſon travail, & dans ſon état

préſent de nouvelle acouchée. La plus infaillible marque de vie pour elle, c'eſt lors qu'elle a joüi dans tous ces états d'une ſanté parfaite autant que leur condition le permet. Enſuite, une groſſeſſe exempte de tout fâcheux accident, en ſorte que la nature y ait exécuté réguliérement & d'une maniére dégagée toutes ſes fonctions. Il eſt pourtant bon de remarquer en paſſant, qu'il ſe trouve des femmes dont les travaux ne laiſſent pas d'être aiſez & ſans aucune mauvaiſe ſuite aprés des groſſeſſes maladives & languiſſantes.

Pour tirer des ſignes favorables à la nouvelle acouchée par l'inſpection de ſon travail, il faut voir s'il a eu à-peu-prés les conditions d'un travail heureux, dont voici comme une deſcription. L'heureux travail eſt promt par des douleurs petites dans l'abord, & qui commencent à ſe faire ſentir vers les reins & à travers le ventre par maniére de coliques (bien qu'il y ait une tres-grande diſtinction à faire entre les unes & les autres, comme je l'ai fait voir ailleurs.) Ces douleurs enſuite s'étendent plus loin vers les parties baſſes du ventre, les aînes, & l'orifice interne de la matrice, & par continuation juſqu'à l'entrée du vagin, s'augmentant & ſe multipliant par degrez. 2°. Les douleurs de-

venuës plus grandes sont suivies de nausées, & quelquefois de vomissemens : de petits frissons, de craquement de dents: de convulsions & de sincopes passagéres, qui sont une marque de la disposition prochaine où la matrice est de s'ouvrir, ou même de la dilatation actuelle de son orifice interne, & de la communication qu'il fait de ce qu'il soufre aux principales parties, sur tout dans les premiers travaux. 3°. Il sort de la matrice certaines glaires semblables à celle de l'œuf, & qui sont d'ordinaire mélées de sang. C'est à la veuë de ces glaires, que les femmes ont acoûtumé de dire qu'elles marquent. Et de fait, elles sont dans la plûpart un indice de leur promtitude à enfanter. Toutefois il se trouve des femmes dont la matrice s'ouvre sans qu'il paroisse de cette sorte de glaires. 4°. Les eaux s'assemblant & se grossissant à proportion de l'acroissement des douleurs, se présentent sous la forme ronde & tenduë des membranes qui les contiennent, & dans l'intervale de repos qui se trouve entre une douleur & une autre, on touche aisément à travers des membranes, la tête de l'enfant dans une disposition commode pour sortir. Ce signe qui se tire du flux & reflux des eaux, est d'un présage fort avantageux ; & c'est à

tort que plusieurs femmes qui sentent ce quï se passe au dedans d'elles-mêmes sans le connoître, s'imaginent qu'elles vont suffoquer dés la premiére impression de mouvement vers le haut de leur matrice, se figurant que leur enfant les veut surmonter, comme elles parlent ; bien que ce ne soit qu'une impression des eaux qui retournent dans leur premiére place, quand la cause de leur agitation, c'est-à-dire les douleurs viennent à s'apaiser, à peu prés comme nous voions que les eaux de la mer reprennent leur lit, quand l'astre qui les domine cesse de leur imprimer cette vertu secréte qui les meut si admirablement. 5°. La femme ressent au bas de la région hipogastrique une pesanteur causée par la tête de l'enfant qui décend & qui s'apuie naturellement sur les os pubis ou barrez, & là, pressant le corps de la vescie, elle provoque la femme à uriner souvent. 6°. Elle a de grandes douleurs aux cuisses & au gras des jambes jusques sous la plante des pieds, & elle est quelquefois surprise de goutte-crampe, soit à cause de la situation haute de ces parties dans la posture pour acoucher, ou à raison de la simpathie qu'elles ont avec la matrice par ses ligamens ronds, & par ceux qui atachent les muscles aux os des

hanches à l'os ſacrum, & aux os pubis. 7°. Elle augmente ſes cris & ſes éforts dans l'acroiſſement des douleurs: ſon pouls ordinairement s'éléve & ſe rend plus vigoureux: ſon viſage devient rouge & enflambé; & des ſueurs ſe répandent par tout ſon corps. 8°. Elle ne ſauroit plus demeurer enſuite qu'avec grand' peine ſur le dos, ſon épine & l'os ſacrum devenant extrémement douloureux. 9°. Elle ſerre avec force tout ce qui tombe ſous ſes mains. 10°. La compreſſion des parties nerveuſes lui fait trembler les cuiſſes & les jambes. 11°. L'extrême peſanteur qu'elle ſent au ſiége, lui fait croire à toute heure qu'elle vuide ſes excrémens; ce qui arrive à la vérité ſouvent dans l'acouchement actuel, quand quelques-uns ſont décendus dans le rectum. 12°. Elle n'urine plus, parce que le col de la veſcie eſt exactement fermé par l'enfant qui ocupe le paſſage. Elle s'imagine en dernier lieu qu'on lui pique l'orifice externe, & qu'on le lui déchire comme avec les ongles lors même qu'on n'y touche pas; aprés quoi elle met ſon enfant au jour acompagné de l'arriére-faix & de ſes membranes entiéres & bien conditionnées. Toutes choſes s'étant paſſées à peu prés dans l'ordre que je viens d'expoſer, on peut dire juſtement que ſon travail

travail a été fort naturel, & par conséquent heureux; car c'eſt un bonheur en cette matiére de n'être que paſſablement tourmentée. Et de ce que ſon travail a été heureux, on a droit du moins de conjecturer que les ſuites pourront être pareillement heureuſes.

Enfin l'on tire auſſi d'excellens pronoſtics de vie par l'examen de l'état préſent de la nouvelle acouchée, lorſque dans le ſept, le quatorze, ni même le vingt-un de ſa couche, il ne lui ſurvient aucun des accidens funeſtes dont je parlerai plus bas.

Nous pouvons encore prendre des lumiéres de ces trois mêmes chefs, c'eſt-à-dire, de la groſſeſſe, du travail, & de ſes ſuites, pour juger du péril & pour apuier un pronoſtic de mort. Dans le retour qu'on fait pour cela ſur ce qui s'eſt paſſé durant la groſſeſſe, il eſt utile de remonter d'abord juſqu'à ſa ſource, & d'examiner ſi la conception du fruit que la mére a porté, n'a point été faite de ſémences vitiées, ou durant l'écoulement des menſtruës. Car une femme ne peut rien eſpérer d'un tel mélange, ſinon un enchaînement de maux dans tout le tems qu'elle eſt enceinte, & une tres-fâcheuſe iſſuë. Les autres ſignes de mauvais augure tirez

du même tems sont, 1°. Avoir eu quelque maladie qui ait changé le tempérament naturel, qui, par exemple, de gaïe & d'enjoüée qu'une femme étoit, l'ait rendu triste, réveuse, mélancolique, incommode à soi & aux autres, incapable de prendre aucun divertissement. 2°. Le dégoût général pour toutes choses, qui l'ait fait devenir maigre & aténuée. 3°. Le sommeil inquiet, interrompu, parmi l'embaras & l'illusion de songes affreux. 4°. Les yeux apesantis, enfoncez, & comme ensevelis sous leurs paupiéres, les lévres livides, le visage terne & moribond. 5°. Les lassitudes par tout le corps acompagnées de fiévre continuë avec redoublemens, ou autre. 6°. Les douleurs excessives & universelles causées par la rétention de matiéres corrompuës, d'où s'élévent des vapeurs putrides qui pénétrent les parties, & qui jettent quelquefois dans une hidropisie ou généralement de tout le corps, ou simplement de quelqu'une de ses parties. Je veux bien que ces matiéres s'évacuent par les vuidanges durant la couche, & que l'hidropisie se dissipe; mais souvent les mauvaises qualitez imprimées au corps de la femme ne laissent pas de la faire mourir. 7°. La perte de la mémoire dans l'état de langueur où les accidens la réduisent;

l'impuiſſance de ſe mouvoir & de s'aider de ſes membres comme ſi elle étoit perclüe.

Par les ſignes qui ſe tirent du travail, on peut aſſurer que la nouvelle acouchée eſt en danger de mourir, quand on reconoît qu'elle y a perdu beaucoup de ſang & de forces; comme il arrive, par exemple, lorſque le délivre (ſoit que l'enfant vînt à terme ou non) s'eſt préſenté le premier à l'embouchure de la matrice & que la femme n'a pas été promtement ſecouruë. Quand on remarque qu'elle s'eſt évanoüie dans l'acouchement, ſur tout ſi elle eſt acouchée d'un enfant mort. Quand on eſt informé que devant ou dans le tems de ſon travail elle eſt tombée tout-à-coup dans une grande douleur & peſanteur de tête, que l'une & l'autre ne l'ont point quitée aprés ſa délivrance; mais qu'au contraire ſa poitrine s'eſt comme par ſurcroît d'accidens, remplie d'humeurs épaïſſes, gluantes, & malignes, qui l'ont jettée de plus belle dans l'apoplexie, de l'apoplexie dans les convulſions, & dans les autres ſimptômes qui ont coutume de l'acompagner.

Les ſuites du travail ſont de mauvais préſage, ſi l'acouchée ſe plaint d'être gonflée par la retenuë de ſes vuidanges, ou

d'étoufer par leur trop grande évacuation qui laiſſe aprés elle une eſpéce d'aſthme ou dificulté de reſpirer. Si aprés ſa délivrance elle entre en rêverie, & que les convulſions continuent. Si l'apellant à haute voix par ſon nom elle ne répond point, ou fort peu, & ſi bas qu'elle ſemble perdre la parole. Si immédiatement aprés être acouchée elle crie, tempête, ne veut point demeurer en repos, mais au contraire change continuellement de place & contraint les gens à la tenir ou la lier. Si elle tombe en défaillance & qu'elle ſoit fréquemment ateinte & tourmentée de friſſons. Si les nauſées & les vomiſſemens ne l'abandonnent point, ni ne permettent qu'aucun aliment demeure dans ſon eſtomac. Si elle ſoufre des douleurs à l'os *ſacrum* & aux os des hanches qui empêchent qu'on ne la remuë ſans faire de grands cris; marque de l'écartement des os, & que les ligamens oſſeux qui les atachent ſont ou extrêmement tendus ou rompus. Si enfin ſon pouls bat lentement & remonte peu-à-peu pour aler s'enſevelir & s'éteindre dans les ſueurs froides parmi les hoquets & les ſincopes de la mort.

§. 25.

Cure de la vulve mal traitée dans le travail.

Lorſque la vulve a été mal-traitée dans e travail par la groſſeur énorme de l'en- ant, ou autrement : il eſt à craindre qu'a- rés la chute des chairs contuſes ou gan- grénées, les parties mal-ſoignées ne ſe éüniſſent & ne faſſent cohérance par une icatrice épaiſſe & dure, qui en ferme nſuite l'entrée. Cet accident produit de le méchans éfets. Car outre qu'il fait des nauvais ménages parmi les brutaux, & u'il empêche l'évacuation pleine & libre es menſtruës & autres ſuperfluitez du exe : il met encore un grand obſtacle pre- niérement à la génération qu'il rend im- oſſible en quelques femmes, ſeconde- nent à l'expulſion du fruit qu'il rend tres- ificile pour celles qui ne laiſſent pas de oncevoir en cet état.

J'ai là-deſſus quelques hiſtoires que j'ai ru ne devoir pas omettre. En l'année 563. on m'envoia querir pour ſoulager ne jeune femme demeurant ruë Darne- al, âgée de 27. ans aſſez menuë & déli- ate, remariée depuis deux ans aprés cinq nnées de veuvage. Je la trouvai enceinte 'environ ſix mois, dans un tres-pitoyable

état, preſſée par des douleurs extrêmes pour enfanter qu'elle reſſentoit depuis plus de quinze jours ſans aucun relâche. Elle étoit comme dans une eſpéce de fureur, mordant & arrachant tout ce qu'elle pouvoit ſaiſir, avec des contorſions violentes de toutes les parties de ſon corps; en ſorte qu'on fut contraint de la lier, quoiqu'elle n'eût pas perdu la raiſon. Parmi ſes cris épouvantables elle n'avoit autre choſe à dire en s'adreſſant à moi, ſinon: Tirez, arrachez, coupez, tuez-moi; auſſibien je me meurs. Je reconnus éfectivement que ſes douleurs pour enfanter n'étoient point des douleurs de délire & de convulſions. Celles-ci font perdre entiérement la raiſon; cette femme connoiſſoit & ſentoit parfaitement ſon mal: les mouvemens des convulſions ſe font par la contraction des nerfs vers leur principe; les mouvemens de cette femme étoient de fortes & vigoureuſes contorſions comme d'une poſſédée. C'étoit par la raiſon de ſes exceſſives douleurs qu'elle faiſoit toutes ces choſes en aparence ſi contraires à la raiſon. Je crus que je pourois la ſoulager en l'acouchant comme les autres: mais je fus d'abord arrêté par l'obſtacle de l'orifice externe de ſa matrice que je trouvai ſi exactement fermé,

qu'il ſembloit que jamais homme n'en avoit pu aprocher. Il n'y reſtoit pour toute ouverture qu'un petit conduit à y introduire un ſtilet des plus déliez que la nature s'étoit ſeulement reſervé au milieu pour l'écoulement de ſes ſuperfluitez, encore n'en pouvoit-il ſortir que le plus ſubtil. Cette clôture étoit immédiatement au deſſous du méat urinaire, en ſorte qu'elle cachoit & renfermoit entiérement les nimphes, & qu'on n'y voioit rien des caroncules & des autres parties ſituées en cet endroit. D'interroger la femme en l'état où elle étoit, c'eût été perdre le tems: de m'en raporter au mari, qui proteſtoit que jamais il n'avoit pu habiter avec elle, cela me paroiſſoit aſſez vrai-ſemblable. Pour m'aſſûrer plus préciſément du fait, je m'aviſai d'introduire doucement les doigts *index* & *medius* revêtus d'une matiére onctueuſe, dans le fondement de la malade, entre lequel & le col de la matrice j'entre-ſentis pluſieurs corps étranges fort confus, durs & inégaux, dont le vagin étoit rempli & tellement tendu & bandé par l'impulſion qui s'y faiſoit continuellement au redoublement des douleurs, que je craignis qu'il ne ſe déchirât du côté du fondement. Ces corps étranges étoient les parties

d'un fétus corrompu, séparées les unes des autres, que la nature vigoureuse avoit poussées là par ses éforts, & que la barriére y retenoit. Il me restoit de savoir premierement de quelle maniére cette barriére s'étoit formée, & en second lieu comment la conception du fétus s'étoit pu faire. Par les soins que je pris pour m'en instruire, j'apris que cette femme dans les cinq années de son premier mariage avoit eu un enfant, vivant, à terme, fort gros, resté quelques jours au passage, & dont elle eut grande peine à acoucher. Le mari en particulier m'assûra derechef que dans le désir d'user du mariage & d'élever des enfans, il avoit tenté toutes sortes de moiens sans pouvoir parvenir à l'intromission; qu'afligé de se voir exclus pour toûjours, jeune comme il étoit, de l'espérance d'en avoir, son déplaisir & son chagrin lui faisoient souvent tourner son amour en haine, & le portoient aux derniéres extrémitez contre sa femme. Je jugeai sur ses raports que ce qui faisoit la clôture de sa vulve, n'étoit autre chose qu'une cicatrice unie & fort polie, formée en cet endroit aprés la chute des chairs de la surface interne du col de la matrice, & particuliérement des nimphes & de l'orifice externe, con-

tuſes ou excoriées par l'éfort de ſon premier travail, où l'on n'avoit pas veillé d'aſſez prés pour empêcher la cohérence. Je fis l'opération en préſence de Meſſieurs Blondel & Mercenne Médecins, de Monſieur Beſſier pour lors aſpirant à la maîtriſe de Chirurgie, & de Madame Bourdon ſage-femme de la malade. L'aiant ſituée comme pour acoucher, j'introduiſis un ſtilet fort délié dans la petite ouverture, je l'a dilatai à y mettre une ſonde plus groſſe, creuſe & courbe, ſur laquelle je gliſſai la pointe du ciſeau courbe & lenticulé, & j'achevai de l'ouvrir autant qu'il étoit néceſſaire pour y porter les doigts; aprés quoi je tirai les corps étranges, qui n'étoient comme j'ai dit, que les os d'un fétus, ſéparez, dénuez de chairs, brûlez & deſſéchez comme s'ils euſſent été expoſez au feu; avec des matiéres limoneuſes, corrompuës, & ſi puantes qu'il étoit preſque impoſſible d'y réſiſter. On prit ſoin de ſa plaie pour ne plus retomber dans le même inconvenient. Ainſi la femme & le mari furent tous deux guéris de leur mal.

Un accident ſemblable arriva à la femme d'un pauvre manœuvre demeurant ruë de la croix prés du Temple, à l'ocaſion d'une cicatrice à la vulve, où il n'étoit

resté ensuite d'un mauvais travail, qu'un trou fort petit au milieu, tel que celui dont j'ai déja parlé. Cette femme étoit grosse d'un enfant vivant, à terme & vigoureux ; il y avoit quatre à cinq jours qu'elle soufroit sans relâche des douleurs semblables à celles que j'ai décrites dans la précédente histoire. Comme j'avois toutes mes précautions à prendre pour conserver la vie à l'enfant, je ne voulus rien précipiter. Je me transportai chez la malade jusqu'à trois fois pour une nuit. Dans la premiére fois je lui touchai le ventre & trouvai son fruit bien situé, fort haut & éloigné de l'orifice interne de la matrice qui n'étoit pas encore ouvert, autant que j'en pus juger par la sonde que je portai doucement à plus de quatre travers de doigt sans aucune résistance, dont je me contentai sans vouloir pousser plus avant de peur d'ateindre & de blesser quelqu'une des parties. Je m'en retournai chez moi pour éviter les importunitez des comméres qui m'étourdissoient ; avec ordre de m'envoier querir quand les choses seroient à peu prés avancées à un certain point que je leur marquai. Elles ne me donnérent que deux heures de tréve. Les douleurs s'étant renduës de plus en plus violentes & presque insuportables, l'mpatien-

ce les prit, & les fit bien-tôt revenir à la charge. Je trouvai cette ſeconde fois l'enfant beaucoup plus bas, toutefois encore au deſſus du vagin où je l'aurois voulu voir décendu, & même juſqu'à la premiére barriére, afin de ne rien entreprendre que d'utile pour la mére & pour l'enfant. En éfet je voiois que ſi je faiſois l'opération avant que la tête de l'enfant y fût parvenuë, loin d'avancer le travail je le retarderois par l'intempérie que cette ouverture précipitée cauſeroit aux lévres de la matrice. Ainſi ſans m'impatienter je m'en retournai encore chez moi. Enfin la troiſiéme fois aiant trouvé la tête tout-proche de la premiére clôture, & la femme en de fortes douleurs qui la faiſoient pouſſer avec beaucoup de vigueur, je vis bien que mon heure étoit venuë. J'ouvris la cicatrice haut & bas avec la métode que j'avois obſervée dans l'ouverture de l'autre, évitant de bleſſer le col de la veſcie & l'anus. Je fis faire une ſaignée à la malade qui acoucha auſſi-tôt, & avec tant de bonheur qu'elle n'eut aucun accident, & ſe porta bien. Pour empêcher la récidive, je donnai ordre de mettre ſur la vulve de part & d'autre des linges trempez dans l'huîle d'amandes douces, avec deux ou trois gouttes d'eſprit de vin & le

jaune d'un œuf mêlez ensemble, qui réüssirent parfaitement.

Ces cohérances ne sont pas toutes si aisées à traiter. Il y en a dont la cure est dangereuse, tres-dificile & même quelquefois impossible. Ce n'est pas assez de connoître la cicatrice ou la bride par ses dehors. Il en faut encore examiner la consistence, la situation, l'épaisseur & les autres dimensions. La sur-face de la clôture que l'on touche à l'entrée de la vulve & qui paroît lisse & unie, peut tromper les plus expérimentez, principalemant quand il n'y a point d'ouverture sufisante pour en pouvoir sonder clairement la profondeur & les routes. On y voit de nos jeunes Maîtres, je dis de ceux à qui les doigts demangent & qui se piquent de tout entreprendre au préjudice du sentiment de leurs anciens, demeurer court, abandonner avec honte une opération tentée mal-à-propos, & laisser une femme aprés beaucoup de douleurs plus incommodée q'auparavant. En l'année 1680. la famme d'un Officier d'une grand' maison eut un travail tres-fâcheux où la tête de son enfant demeura plusieurs jours enclavée au passage sans être soulagée. Ceux qui la virent avant moi, ne trouverent point lieu de la secourir. Etant prête de mourir,

ſeu Monſieur de Mauvilain m'envoia querir. Je trouvai ſon enfant corrompu ; je le tirai, je la délivrai. La vulve, le col & l'orifice interne de la matrice étoient pareillement corrompus & cangrénez. Une partie des chairs tomba en ſupuration avec une grande déperdition de ſubſtance. La veſcie ſeule fut heureuſement conſervée dans ſon entier. J'en pris ſoin l'eſpace de quarante jours, & la guéris. Durant quelques années cette femme vêcut aſſez tranquille, excepté dans les tems de ſes ordinaires où il lui ſurvenoit des accidens dificiles à ſuporter ; chaleur & douleur exceſſive par tout le bas ventre, dans les reins, & particuliérement dans la région hipogaſtrique, où elle reſſentoit une grande peſanteur par la rétention de ſes menſtruës dans les vaiſſeaux ou dans la capacité de la matrice. Il falloit pour être délivrée de ſes impuretez, qu'il ſe fît de tems en tems un puiſſant éfort qui forçoit l'orifice interne de s'ouvrir malgré ſa cohérance. Alors cette matiére croupie & puante tomboit tout-à-coup, & cette femme ſe trouvoit entiérement ſoulagée. Ces éforts ſouvent réïterez, joints à l'acrimonie de la matiére, furent cauſe que la cicatrice qui n'étoit d'abord qu'à l'orifice interne, ſe prolongea juſqu'à un pou-

ce prés de la vulve, s'endurcit & devint presque calleuse. Les matiéres n'aiant plus leur issuë à l'exception de la portion la plus subtile qui s'écouloit par un sinus tortueux & fort petit, à l'entrée duquel on pouvoit à peine insérer un stilet des plus déliez : cette femme y chercha par tout du remede. Il y avoit huit ans d'écoulez depuis son fâcheux travail. On l'adressa je ne sais comment à un jeune Chirurgien qui lui promit des merveilles. Il lui fit entendre qu'il n'y avoit qu'une simple pellicule à ouvrir, qu'étant une fois ouverte, non seulement elle n'en seroit plus incommodée, mais que son mari même y trouveroit aussi de son côté sa satisfaction. Elle me demanda mon avis là-dessus. Comme je connoissois le terrain, je lui conseillai de se bien garder d'en rien faire. Cela n'empêcha pas son Chirurgien d'assembler chez elle un Médecin & deux de nos confréres avec lui pour consulter. Je m'y trouvai. Tous soutinrent que ce qu'il avoit dit étoit vrai, & qu'on pouvoit faire l'opération. J'étois l'ancien des Chirurgiens & sans vanité le mieux instruit d'eux tous dans ce fait particulier, dont j'avois eu la connoissance *ab ovo*, c'est-à-dire, dés son origine. Je demeurai seul de l'opinion qu'on ne fît point l'ouverture. On n'y

eût point d'égard : je fus tondu. L'opération concluë, le jour pris pour la faire ; la maîtresse de la malade me pria de m'y trouver. J'y soutins derechef que ce n'étoit point mon sentiment qu'on la fît, que je la croiois inutile, & même absolument impossible. En un mot, elle fut commencée & ne fut pas achevée. Voici comment l'opérateur s'y prit. Premiérement, au lieu de mettre la malade sur le bord de son lit pour en être plus maître & opérer avec plus de fermeté, il la situa au milieu de sa chambre dans un fauteüil qui reculant & penchant en arriére, nous ocupoit tous à le retenir. Ensuite, prenant seulement un dilatatoire, où il auroit falu un *speculum-matricis* (suposé la commodité d'y emploier de tels instrumens :) il fut obligé de l'ôter parce qu'il lui étoit moins utile que nuisible. Et de fait, ni l'un ni l'autre ne peuvent servir quand il n'y a pas sufisamment de profondeur pour les introduire, & les apliquer avec sureté. Enfin avec un scalpel tranchant des deux côtez, il se mit en devoir d'ouvrir cette barriére, la disséquant peu-à-peu. Surpris de ne point trouver ce qu'il cherchoit, & ébranlé par les cris de la soufrante, ne sachant plus où il en etoit non plus que les autres, on fut contraint de me

demander ce qu'il m'en ſembloit. Je conſeillai de la laiſſer plûtôt que de faire pis. Ils me crurent, & demeurérent pour lors tous d'acord, que la cohérance ocupoit le vagin & le col de la matrice, & qu'ils n'avoient plus de peine à ſe perſuader qu'elle continuât juſques par delà l'orifice interne.

Fin du premier livre.



LA PRATIQUE DES ACOUCHEMENS.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

De l'enfantement laborieux en général, & de la mètode qu'on y doit garder.

§. I.

Causes de l'enfantement laborieux.

AVANT que de venir au détail des diférentes espéces de mauvais travaux, je tâcherai de renfermer dans ce chapitre plusieurs choses qui regardent l'enfantement laborieux en général. Un travail devient fâcheux par bien des endroits. DE la part de l'en-

fant ; c'eſt tantôt le vice de conformation dans ſes parties, tantôt ſon indiſpoſition, quelquefois ſa foibleſſe, le plus ſouvent ſa mauvaiſe ſituation. Un cordon trop long, trop court, embaraſſé ; un délivre adhérant, retenu, détaché, pris au paſſage. La compagnie d'un autre enfant, d'un faux-germe, d'un corps étrange. De la part de la mére ; c'eſt quelquefois ſa mauvaiſe humeur, ſon impatience, ſon indocilité, la violence & l'irrégularité des mouvemens qu'elle ſe donne qui rompent ſes membranes, & font couler ſes eaux avant le tems. Sa complexion, comme quand elle eſt trop graſſe, petite, replete, délicate, foible, maigre & atenuée. Son âge avancé. La ſtructure de ſon corps, dont les parties ſeront contrefaites & mal diſpoſées pour une bonne génération. C'eſt ſouvent encore leur étroiteſſe, & ſur tout celle de l'orifice interne de la matrice naturellement ſerrée ou par accident. La chute de cette partie par la rupture ou la rélaxation extraordinaire de ſes ligamens. Une tumeur ſchirreuſe ſurvenuë au meſentére qui comprimera la veſcie ou la matrice. Une hernie ventrale ou chute de l'inteſtin dans l'aîne. La rélaxation de la veſcie ou du *rectum*. Quelques abcés en l'une de ces parties contractez depuis long tems, ou arrivez

par la ſupreſſion ſubite des menſtruës ou autre pernicieuſe matiére. Un ulcére rongeant ſitué au meſentére ou en quelqu'une des parties renfermées dans le bas ventre. Ce ſont les maladies & les accidens conjoints à la groſſeſſe, ou ſurvenus dans l'acouchement; friſſons, fiévres malignes & de durée, nauſées, vomiſſemens, ſincopes, convulſions, perte de ſang & autres ſimptômes qui laiſſent à peine le tems d'agir. Ce ſont encore des obſtacles produits de dehors, comme par les odeurs, les vapeurs, le mauvais air; les bruits, les ſurpriſes, & autres de cette nature qui peuvent changer la face des choſes & faire naître de grandes dificultez. Le Chirurgien ou la Sage-femme rend auſſi un travail fâcheux par ſon ignorance & ſa précipitation, qui lui font faire des fautes irréparables dans la rupture anticipée des membranes, l'écoulement prématuré des eaux, le renverſement des parties de l'enfant, la dilatation forcée de celles de la mére, l'extraction violente du délivre. Par ſon impéritie dans l'adminiſtration des remédes, comme des lavemens & des ſaignées donnez & faites à contre-tems. Par beaucoup d'autres qualitez mauvaiſes d'écrites en diférens endroits de ce livre.

Un point qui mérite ici une atention particuliére, & qui fait de l'embaras & des dificultez ſans nombre, c'eſt quand le travail eſt imprudemment diféré & le Chirurgien apellé trop tard au ſecours. Souvent la mére y eſt en danger de ſa vie, l'enfant de ſon ſalut, & le Chirurgien de ſon honneur. Ce retardement ne vient pas toujours du même principe. C'eſt quelquefois par la négligence ou la dureté des parens de la malade, qui lui dénient l'aſſiſtance dont elle a beſoin. C'eſt plus ſouvent par la faute de la malade-même qui ſe la refuſe. Son humeur bizare & fâcheuſe que la douleur rend encore plus dificile, lui fait rejetter opiniâtrément ce qui la pourroit mieux ſoulager. Une crainte mal fondée lui donne de l'éloignement pour un homme en fait d'acouchement; & la pudeur l'un des plus beaux ornemens du ſexe, mais qui peut aler dans l'excés lorſqu'il y va de la vie, fait à quelques-unes l'idée d'un acoucheur ſi odieuſe, qu'elle aiment mieux atendre la mort entre les bras d'une ſage-femme qui demande du ſecours, que de recevoir la vie d'un Chirurgien qui le leur pourroit donner.

Mais pour dire la vérité, les plus grans obſtacles dans ces ocaſions viennent de la

part des ſages-femmes. Les unes timides ou déconcertées n'oſent déclarer l'etat des choſes & demander du ſecours. D'autres atachées à leur intérêt s'éforcent de s'en paſſer. La plûpart entêtées de leur prétenduë habileté, n'en veulent abſolument point. J'ai des preuves de ce que je dis. Elles abuſent des pauvres femmes leur faiſant entendre que tout va le mieux du monde, qu'il ne s'agit que d'un tour de main, qu'elles en ſeront bien tôt quites. Une mére qu'on flatoit dans le fort de ſes douleurs d'un acouchement promt & heureux, ſe trouve ſurpriſe lorſqu'aprés bien des éforts inutiles, une ſage-femme fait enfin celui d envoier chercher du ſecours. On apelle un Chirurgien lorſqu'on n'a plus beſoin que d'un Confeſſeur, & lon ſonge à recouvrer la vie du corps quand les hoquets fréquens & les ſincopes ne permettent preſque plus de procurer celle de l'ame.

Encore ne ſeroit-ce que demi-mal, ſi contentes de diférer à nous apeller elles ne paſſoient pas outre. Mais elles forcent bien ſouvent tout, avant que d'en venir là. Je dis par néceſſité ce que je n'ai vû qu'à regret, des cordons rompus, des enfans contus, meurtris, diſloquez ou morts; des délivres en piéces; des matrices re-

lâchées, tombées & perverties ; des femmes jettées mal-à-propos dans les pertes de ſang, ſources des ſimptômes les plus fâcheux qui puiſſent acompagner les travaux.

Ce n'eſt pas à dire que toutes les ſages-femmes ſoient de ce genre. Je ne cherche point à invectiver, ni je n'en parle point par paſſion. Je dis ſeulement la vérité pour l'intérêt du public, & pour lui marquer l'importance qu'il y a de ſe mettre d'abord ou entre les mains d'un habile acoucheur, ou du moins dans celles d'une femme vraîment ſage autant d'éfet que de nom. Car j'avouë qu'il y en a qui méritent non ſeulement qu'on les eſtime, mais pour qui l'on doit même avoir une eſpéce de vénération, qui ſont honnêtes, qui ont de la ſcience, de l'expérience, de la retenuë, de l'intégrité, de la gravité, de la modeſtie, de la douceur ; qui écoutent volontiers, bien loin de s'en faire acroire ; qui dans les travaux dificiles n'atendent pas à l'extrémité pour apeller du conſeil, mais qui le font même par précaution, pour prévenir les mauvaiſes ſuites. C'eſt à des ſages-femmes connues de ce caractére, que l'on peut & que l'on doit confier la conduite d'un acouchement, ſans apréhender qu'elles ſe laiſſent

ſurprendre, ni qu'elles entreprennent au delà de ce qu'elles ſavent.

Il y a encore un genre de perſonnes plus dangereux que le reſte, qui gâte tout, dont on ne ſauroit trop ſe defier. Ce ſont certaines gardes, ambitieuſes, qui ſous prétexte de faire leur métier bien ou mal, s'ingérent encore de faire celui des autres. Elles entreprennent avec une inſigne témérité ce qu'elles ignorent. Elles acouchent, ordonnent, exécutent, empêchent bien ſouvent qu'on ait recours au Médecin & au Chirurgien, font tout elles-mêmes, au préjudice de la vie des femmes & de leurs enfans. Mal d'autant plus grand qu'on ne le connoît guére qu'aprés le coup, & lorſqu'il n'en eſt plus tems.

§. 2.

Métode générale.

Le Chirurgien qui eſt apellé pour travailler, ne doit rien entreprendre, qu'il n'aît fait auparavant une exacte recherche de tout, pour juger de ce qu'il doit faire devant que d'opérer, en opérant, & aprés avoir opéré.

Devant que d'opérer, s'il trouve du riſque dans le travail, il doit tâcher d'ondoier l'enfant ſimplement ou ſous condi-

tion, ſelon qu'il ſera plus ou moins aſſuré qu'il aura vie; & de faire mettre même, s'il eſt beſoin, la malade en état de grace, afin que ſi le corps ſe trouve en péril de ſa vie, l'ame du moins ſoit plus en ſeureté pour la ſienne, & que l'opérateur n'en demeure point reſponſable par une coupable omiſſion qui ne regne que trop aujourd'hui. Il doit examiner ſi l'ouverture de la matrice eſt ſufiſante pour permettre l'opération, & non pas uſer d'une violence qui cauſe non ſeulement des douleurs exceſſives, mais même une intempérie conſidérable à la matrice; laquelle intempérie venant à s'augmenter, gagne en peu de tems la poitrine & le reſte. Il doit voir quelles ſont les forces de la perſonne; ſi elles ſont aſſés grandes pour donner lieu d'atendre que la nature s'ouvre d'elle-même un paſſage & produiſe ſon éfet, ſans qu'elle aît beſoin d'implorer le ſecours de l'art: il doit pour lors diférer, à moins qu'il ne ſoit contraint de paſſer outre au ſujet de quelque accident conſidérable, comme d'une perte de ſang preſſante; encore doit-il en cette ocaſion prendre garde que la matrice ſoit ſufiſemment ouverte comme je dirai bien-tôt plus au long. Si au contraire les forces ſont tellement diminuées, ou plûtôt la débilité ſi grande, qu'on n'oſe

plus faire aucun fond sur la nature, & qu'il faille nécessairement recourir à l'art: le Chirurgien doit prendre ses mesures pour faire son opération, surtout s'il voit que la femme ne soit pas réduite à ce point de foiblesse, qu'elle ne lui fasse encore espérer le temps de la soulager. Pour le faire, il aura soin de la situer à travers de son lit, ou de la tirer doucement aux pieds. Si les accidens, tels qu'une grande perte de sang, ou la necessité, qui n'a point de loi, ne le lui permettent pas: il la laissera au lieu même où il l'aura trouvée. Mais en quelque endroit qu'il soit obligé de la secourir, soit dans son lit ou ailleurs, fût-ce à terre & sur le pavé, il observera toujours autant qu'il pourra, de la mettre en la posture que j'ai décrite ailleurs. *

Aprés avoir opéré il la laissera dans sa même situation durant quelque espace de tems, sinon, qu'il lui fera serrer & abatre les cuisses & les jambes que l'on apuiera sur un coussin ou sur quelque autre chose roulée & enfermée en quelque linge; de crainte qu'en ébranlant & secoüant la personne délivrée on atirât la perte de sang, ou qu'on le fit couler derechef, supofé qu'il se fût arrêté par la délivrance. Les rideaux du lit, ou les fenêtres de la cham-

* *Liv. 1. ch. 12. §. 5.*

bre ſeront fermez pour les raiſons que j'en donne ailleurs,* & la malade ne parlera que pour demander ce qu'elle aura de beſoin.

§. 3.

De la perte de ſang.

On ne ſauroit traiter des fâcheux travaux, que la perte de ſang ne ſe trouve preſque toujours ſous la plume : il eſt aſſés à propos de placer ici beaucoup de choſes touchant cet accident, leſquelles j'ai pris ſoin de recueïllir & de réünir enſemble. La perte de ſang eſt le plus dangereux, le plus univerſel, & le plus preſſant de tous les ſimptômes. Il eſt le plus preſſant, & parce qu'il acable davantage une femme, & parce qu'il demande un ſecours plus promt que toute autre ſimptôme. Il eſt le plus univerſel, puiſque d'ordinaire il précéde ou ſuit les acouchemens laborieux, puiſqu'il acompagne preſque toutes les mauvaiſes groſſeſſes, puiſqu'il regne enfin ſur la plus grande partie des avortemens. Il eſt aprés tout cela le plus dangereux : car comme le ſang eſt le treſor de la vie, l'éfuſion démeſurée qui s'en fait, abrége facilement les jours. Il eſt de l'interêt du Chirurgien d'en connoître exactement les

* *Liv.* 1. *ch.* 12. §. 14.

causes, pour y remédier avec plus de précaution & de facilité. Ces causes sont ou internes ou externes: les internes se réduisent sous trois chefs, qui sont la femme enceinte, son fruit, & l'arriére faix. La perte de sang vient de l'arriére-faix par sa corruption & par son détachement partiel ou total, dont je parle ailleurs * plus au long. Elle est causée de la part du fruit; c'est-à-dire ou de quelque corps étrange, comme de la môle, du faux-germe, & des autres: ou de l'enfant qui l'a produit par sa maladie, par sa foiblesse, ou par sa mort. Enfin la femme enceinte est elle-même cause du flux de sang qui la tourmente, quand par exemple elle ne veut prendre conseil de personne quelque besoin qu'elle en ait, quand elle s'abandonne sans ménagement à ses passions & sur tout à la colere, ou qu'elle est surprise de crainte & d'autre chose semblable, quand elle se gouverne à sa fantaisie sans garder aucun régime, d'où procéde un grand nombre de maladies qui conduisent les opiniâtres au tombeau. Le flux de sang vient encore à la femme enceinte par beaucoup d'autres causes internes & qui la regardent; comme par fluxions, catherres, rhumes, rhumatismes, toux, frissons, fiévres, co-

* *Liv. 2, ch. 14.*

liques, nausées, vomissemens & sincopes: par chûtes, relaxations & perversions de matrice: par hocquets & convulsions: par chancres, plaies, ulcéres; & généralement par tout exercice violent & par tout éfort fait hors de saison. Les causes externes du flux de sang, sont par exemple le grand chaud, le grand froid, l'humidité excessive qui relâche & qui ouvre les vaisseaux: les breuvages & autres drogues pris ou apliquées à contre-tems ou à mauvais dessein: les chûtes & les coups, les fortes odeurs tant bonnes que mauvaises; & particulierément les exhalaisons putrides, qui s'élévent de la corruption, & qui non seulement excitent le sang à couler, mais qui font même quelquefois des abcés par tout le corps des femmes qui les ont respirées, comme nous l'avons remarqué dans les hôpitaux; ce qui m'a encore eté confirmé par l'exacte recherche & par la judicieuse déclaration d'un savant * Médecin, qui me faisant un jour l'honneur de s'entretenir avec moi, me dit qu'en l'année 1664. il fut mandé par Mr. de Lamoignon premier Président du Parlement de Paris, & par conséquent premier Directeur de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Il s'agissoit de savoir d'où procédoit la mort d'une

* *Mr Vesou.*

prodigieuſe quantité de femmes nouvellement acouchées en cet Hôpital. On ſoupçonnoit ou du moins l'on craignoit que cela ne vint peut-être par la negligence des perſonnes prépoſées au ſoulagement de ces femmes. On remarquoit d'ailleurs cette grande mortalité plûtôt en de certains tems & en de certaines ſaiſons qu'en d'autres. Le nœud de la queſtion fut reſolu. Le Médecin dont j'ai parlé fit ouvrir pluſieurs cadavres de ces pauvres femmes, & ils ſe trouvérent tous pleins d'abcés. Il en rechercha la cauſe avec exactitude, qu'il atribua enfin à la ſituation deſavantageuſe du lieu, ou plûtôt de la ſalle des acouchées, qui étoit au deſſus de celle des bleſſez. Tellement que les vapeurs groſſiéres & infectes qui s'élevoient des plaies & des ulcéres de ces corps bleſſez, formoient comme une maſſe d'air impure & maligne au dernier point. Cet air ſe portant perpétuellement en haut, étoit reſpiré jour & nuit par les nouvelles acouchées, & elles tomboient dans un flux de ſang qui ne les quitoit qu'à la mort. Il en périſſoit plus ou moins, ſelon que le nombre des bleſſez étoit grand. Le temps chaud & humide, ou froid & humide leur étoit incomparablement plus nuiſible que le chaud & ſec ou le froid &

ſec dans lequel ces vapeurs ne ſont pas une ſi forte impreſſion ni dans l'air ni ſur les corps. En un mot, ce malheur n'étoit point arrivé du tems que les acouchées étoient dans une ſalle au deſſous des autres. De ſorte que toutes ces circonſtances ſufirent à ce ſavant homme pour apuier ſon avis, qui fut, que pour obvier à ce mal, il falloit mettre, s'il étoit poſſible, les acouchées dans un lieu particulier, où elles fuſſent exemtes de la communication d'un air ſi contagieux,

Dans la perte de ſang, l'éfuſion s'en fait en trois maniéres & comme par trois degrez diférens: c'eſt à dire, ou par une ſaillie impétueuſe du ſang juſqu'à l'aboutiſſement de ſes vaiſſeaux; & il y eſt retenu avant que de s'épancher dans la capacité de la matrice: ou par ſa décharge dans cette capacité ſeulement; & il y demeure l'orifice interne reſtant fermé: ou enfin par l'évacuation qui s'en fait au dehors; & il s'écoule par le vagin. Selon les diférens degrez, le danger eſt plus ou moins grand, le reméde plus ou moins facile. Quand le ſang coule au dehors & en abondance, une femme meurt en peu de tems, ſi elle n'eſt promtement ſecouruë. Quand il s'arrête dans la capacité de la matrice & qu'il la remplit, l'éfet n'en eſt

pas ſi promt, mais le péril eſt toujours grand, parce que le ſang retenu ſe corromt, infecte la matrice, ferme l'embouchure des vaiſſeaux, & empêche enſuite l'écoulement des vuidanges dont la retenuë fait de grans deſordres. Dans les pertes récentes ou médiocres, c'eſt-à-dire, dans le commencement & lorſque le ſang ne coule pas beaucoup, on eſſaie d'en ſuſpendre l'activité par de petites saignées, dans leſquelles on obſerve utilement de mettre de tems en tems le doigt ſur l'ouverture & de l'y tenir un petit eſpace de tems avant que de le relever. Cette précaution ménage le ſang & contribuë à en arrêter le cours. On joint à cela les remédes aſtringens tant pris qu'apliquez, potions, lavemens, fomentations ſur le nombril & autres parties convenables, quelquefois même les injections quand on les y juge neceſſaires; & l'on obſerve ſur tout que la malade garde le repos & vive de régime. Par là on trouve le ſecret d'apaiſer le ſang, de rétablir le calme, & de gagner du temps pour la porter à ſon terme ſi elle n'y eſt pas. Mais dans les pertes abondantes & de durée; lorſque l'enfant a quité ſa poſture naturelle & ordinaire, que la matrice eſt ouverte & les eaux écoulées; quand le corps étran-

ge ou l'arriére-faix est détaché ou tout ou en partie, & demeuré dans la matrice; enfin si la femme est depuis long-tems en travail, afoiblie par ses éforts & par la perte de son sang: il n'y a plus de fonds à faire sur ces remédes; il ne cesse point de couler qu'elle ne soit délivrée: au contraire, la perte augmente, loin de diminuer: l'air de dehors s'introduisant dans la matrice, cause des vents qui la tendent & font dilater les embouchures de ses vaisseaux. La nature, ou irritée, & qui s'éforce de se délivrer du corps étrange, ou épuisée & dans l'impuissance de resserrer les issuës du sang, favorise encore sa sortie d'une maniere ou d'une autre, Le plus grand remède que je sache pour lors, est compris sous cette maxime: Qu'en matiére de pertes de sang considerables, il faut continuellement acoucher & délivrer celles qui les ont, sans atendre les convulsions ni les sincopes Cette maxime n'est pas si générale qu'elle n'ait ses exceptions, & qu'il n'y faille garder des mesures pour la réduire en pratique. Quand donc nous disons qu'il faut continuellement acoucher, nous supofons premiérement qu'il y ait une ouverture sufisante pour couler les doigts ou la main selon la grosseur ou la petitesse du fruit

&

& la maniére dont il se présente, en sorte qu'on ne violente pas beaucoup la matrice. Autrement l'opération n'est pas seulement infructueuse, elle est encore dommageable, & le sang loin de s'arrêter s'en irrite davantage. Nous en avons de grans exemples, & entre autres celui de la femme d'un Architecte propre sœur d'un de mes confréres, qui me fit l'honneur de m'apeller pour la secourir; mais trop tard. J'y allai, je la trouvai acouchée & délivrée, baignante dans son sang qu'elle perdoit avec une nouvelle abondance, enfin prête à expirer. Sur quoi je dis avec regret à Mr. son mari & à mon confrére, qu'il n'y avoit plus rien à faire, & qu'on n'en devoit atendre que la mort. En éfet, à peine eus-je mis le pied sur l'escalier pour m'en retourner, qu'elle expira. C'est le sort commun des femmes en travail, quand on leur fait violence pour dilater l'embouchure de la matrice, malgré la résistance qu'elle fait à s'ouvrir. Pour moi je serois d'avis qu'en de telles rencontres on se reposât plûtôt de tout sur la nature. Car quand la matrice est dilatée naturellement, il est hors de doute que cette dilatation pour l'ordinaire se fait unîment, avec égalité, sans fraction, & qu'ainsi la partie n'en reçoit aucun dommage. Mais

je vois, me direz-vous, que la matrice eſt trop pareſſeuſe, & qu'indubitablement tout ſon ſang ſe perdra avant qu'elle procure la dilatation des parties. Je répons qu'en fait de perte de ſang, tout le but de l'Opérateur étant de la faire ceſſer, vous pouvez nonobſtant la dificulté entreprendre l'opération ſi bon vous ſemble, pourvû que par ce moien le ſang ceſſe en éfet de couler. Mais quelle aparence qu'il ceſſe de couler, quand vous lui préparez de nouveaux paſſages? quelle aparence de dilater la matrice par force, ſans rien rompre, ſans rien déchirer? & ſupoſé même que vous la dilatiez ſans rupture n'eſt-ce pas toujours avec violence & par un éfort contraire à celui que la partie fait pour ne pas s'ouvrir? Si donc elle s'opoſe & réſiſte à vôtre deſſein, que ne devez-vous point atendre de cette grande & merveilleuſe union qui ſe trouve entre tous les membres d'un même corps & par laquelle ils conſpirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres? Il arrivera ſans doute, que la matrice vous faiſant réſiſtance, elle atirera par l'aimant ſecret de cette union toutes les forces du corps à ſon parti, & les vaiſſeaux prendront d'autant plus de part dans cet éfort commun, qu'ils y ſont déja tout diſpoſez: & qui ne voit pas que le

ſang ruiſſelera pour lors avec plus de furie qu'auparavant ! Je paſſe plus avant, & je réduis, ſi vous voulez, tous les éfets d'une dilatation forcée à une ſimple inflamation de la matrice, qui eſt le moindre mal qui puiſſe lui en reſter. Je dirai ce qui ſe voit par expérience. On néglige cette inflamation qui paroît, ou même qui eſt légére ; on ne l'apaiſe point : elle augmente inſenſiblement d'abord, la fiévre de même : les redoublemens ſurviennent précedez de friſſons, & tout d'un coup le feu s'allume avec plus de force, il embraſe la maſſe du ſang dans les principaux vaiſſeaux de la matrice dont le corps devient dur & tendu, tout le ventre s'enfle & ſe rend extrémement ſenſible : les douleurs de tête ſuccédent acompagnées de nauſées importunes pour vomir un prétendu morceau étoufant qui péſe ſur l'eſtomac : le feu monte au viſage, les yeux étincélent, les paupiéres rougiſſent, il ſe faït un concours de réveries, de ſincopes réïtérées, de convulſions ; & la mort termine enfin l'infortuné progrés d'un ſimptôme dont le commencement ſembloit n'avoir aucun péril. D'où il faut conclure que la dilatation forcée de la matrice, ſur tout dans le flux de ſang eſt toujours à éviter comme un des plus grans écuëils, où

trente périssent pour une qui échape, & que pour entreprendre d'acoucher une femme dans cet accident ; il est nécessaire que l'ouverture soit sufisante. J'ai insisté beaucoup sur cette premiére circonstance, parce qu'elle mérite en éfet une atention particuliere. Ce n'est pas assés, il est encore de la prudence du Chirurgien acoucheur, d'examiner si les forces de la mére peuvent permettre l'opération sans qu'elle meure entre ses mains. Ainsi dans plusieurs rencontres me suis-je contenté de plaindre le sort de celles que je ne pouvois soulager, comme il arriva entre autres à la femme d'un Me. Chapelier rue S. Denis; dont l'enfant venoit d'une posture où je l'aurois tiré facilement & avec succés, si j'avois été mandé assés-tôt. Mais l'aiant trouvée dans les hocquets, sans connoissance, avec une perte éfroiable : je ne voulus rien entreprendre, & me contentai d'en prédire la mort prochaine qui arriva même avant que je fusse sorti de la maison pour m'en rétourner.

Suposé des forces & une ouverture sufisante : Si dans cette conjoncture l'enfant se présente mal, ce n'est pas le plus fâcheux à mon égard ; ma résolution est plûtôt prise. Car l'accident ne me donnant point de tréve ni la nature d'espé-

rance ; je me trouve pour lors dans la néceſſité de l'aider par l'opération ; au lieu que ſi l'enfant ſe préſente bien, c'eſt-à-dire la tête la premiére, c'eſt une ocaſion d'erreur : car on eſpére volontiers de cette diſpoſition naturelle, que la nature fera ſon ouvrage ; ſouvent même on eſt obligé de le lui abandonner. Une choſe tres importante à obſerver quand on ſe trouve contraint par la perte de ſang à en venir à l'opération, & que les eaux ne ſont point encore ouvertes : c'eſt de couler la main tantôt à droit tantôt à gauche le plus haut & le plus doucement qu'il eſt poſſible le long des membranes qui contiennent les eaux ſans les rompre, juſqu'à ce qu'on ait trouvé les pieds de l'enfant pour s'en ſaiſir. Car s'il arrive qu'elles ſe rompent avant qu'on ait pris cette précaution : pendant qu'on les cherche, les eaux s'écoulent, le ſang ſe perd, la matrice ſe referme en partie, & l'opération devient par là plus dificile & plus dangereuſe. Si les eaux ſont déja écoulées, on ne laiſſe pas d'aler prendre les pieds, de les atirer ſi l'on peut, & de faire le reſte ſuivant la métode preſcrite pour les mauvais travaux, dont je parlerai plus bas.

Ce qui peut reſter de dificulté, c'eſt touchant la maniére de ſe comporter dans

l'opération pour la ſortie des corps renfermez en la matrice qui cauſent la perte de ſang. C'eſt par exemple l'arriére-faix détaché totalement ou en partie ; c'eſt un enfant mort,une tête ſéparée de ſon tronc, un tronc mutilé de ſes parties, une môle, un membre reſté: que faut-il faire? La prudence doit tout régler ſur les circonſtances particuliéres du travail. Ce livre en pluſieurs endroits peut en fournir des eſpéces fort remarquables. Il eſt évident que s'il s'agit de tirer un enfant, que l'on connoiſſe ou que l'on doute qu'il ait vie, c'eſt par lui que l'on doit commencer aprés l'avoir ondoié ; ſur tout ſi l'arriére-faix eſt détaché entiérement ; car l'enfant pour lors ne pouvant plus vivre renfermé dans le ventre de ſa mére, c'eſt une néceſſité de l'en tirer au plûtôt. Il peut arriver que l'arriére-faix totalement détaché ſe préſente le premier au paſſage & l'ocupe: En ce cas, c'eſt lui qu'il faut extraire auſſi le premier. S'il n'eſt détaché qu'à demi & du reſte fort adhérant: aprés avoir tiré le corps de l'enfant, il faudra lier la partie du cordon demeurée à l'arriére-faix, de peur que le ſang ne prenne par ce canal une nouvelle route qui en augmente la perte. A l'égard des autres corps étranges, je puis dire ici en général,

ou plûtôt par raport à l'accident dont je traite en ce chapitre, que le ſeul moien d'arrêter le ſang eſt de procurer leur ſortie; ſoit qu'on les tire quand il y a lieu, ce qui eſt le plus ſeur; ſoit qu'on les chaſſe par la vertu des remédes, ſoit enfin qu'on les abandonne à l'induſtrie de la nature pour s'en décharger, quand on ne ſauroit faire autre choſe, ou que l'on juge que c'eſt ce qu'on peut faire de mieux.

La femme étant délivrée, on la laiſſera en ſilence & en repos, ſans lui parler, ſans la remuer, ſans la changer de place ni même de linges durant quelque tems, de crainte que la perte de ſang ne revienne ſi elle étoit arrêtée, ou ne s'augmente ſi elle ne l'étoit pas. On lui fera ſentir de fort vinaigre, ou quelqu'autre liqueur de cette nature, ſubtile & pénétrante; on lui en frotera les temples, les ſourcils, les coins des yeux, le nez, les lévres, la paume des mains, & la plante des pieds. On lui portera quelque forte vapeur au nez, comme celle de papier ou de plumes de perdrix brûlées, empêchant abſolument qu'elle ne s'aſſoupiſſe. Il ſera bon auſſi de lui mettre ſur les reins & ſur la région hipogaſtrique des fomentations aſtringeantes, ou des emplâtres de même vertu, comme le bol fin d'Ar-

ménie réduit en poudre ſubtile, mêlée avec du gros vin ou du plus fort vinaigre, juſqu'à conſiſtence d'emplâtre ; ou bien demi-once d'écorce de grenade,autant de bol fin, demi-dragme de ſang de dragon, le tout pulvériſé, mêlé & détrempé dans le vinaigre. Quelques-uns dans cette rencontre mettent la malade à nud ſur la paille, ſans avoir égard au tems ni à la ſaiſon, ou l'envelopent en des linceuls trempez dans le vinaigre, d'autres lui ceignent les reins d'une ſerviette imbuë de cette liqueur aſtringeante. Les uns lui font tremper les mains dans l'oxicrat & lui en font boire, les autres dans l'eau froide ou nouvellement tirée du puits en tems d'été. Pour moi, j'aprouve ces remédes dans une extrême néceſſité : par tout ailleurs, je les deſaprouve, parce qu'ils ſont tres-ſouvent cauſe d'une répercuſſion ſubite qui fait couler le ſang plus abondamment dans les unes, & qui l'arréte tout-à-coup dans les autres, & le ſang ainſi ſuſpendu dans ſes vaiſſeaux expoſe à une opreſſion plus inſuportable que tout le reſte. On lui pourra faire prendre par la bouche une dragme de poudre de feüilles de vigne deſſéchées & infuſées dans un demi-verre de vin ou d'eau de grenades ; & ſi elle tombe en défaillance,

lui donner de tems en tems quelques demi-cueillerées de cordiaux. On peut encore se servir d'hepitémes apliquez sur la région du cœur, & de topiques sur le nombril & sur les parties naturelles, comme de fiente récente de cheval ou de porc fricassée dans le vinaigre, ou de toile d'araignée aussi trempée dans le vinaigre & de plusieurs autres remédes, dont nous parlons en diférens endroits de ce livre selon que l'ocasion s'en presente. Or le reméde qui m'a paru le plus souverain pour étancher le sang à propos, c'est un vin astringeant composé de cette maniére. Prenez une bonne poignée de sauge franche & quatre onces de roses de provins; concassez-les avec la sauge, & les mettez avec une pinte de gros vin du meilleur dans un pot de terre vernissé. Faites-les boüillir quelque tems ou plûtôt frémir à feu lent jusqu'à la diminution du quart. Passez le tout dans un linge ni trop gros, ni trop fin. On en fait prendre la quantité d'un demi-verre en potion, & demi-septier en lavement avec autant de décoction, ou tout pur si le tempérament de la malade est assez fort, & qu'il n'y ait point de vapeurs.

Il faut recommander sur tout de ne lui rien donner qui l'excite à couler : c'est à

quoi manquent assez les sages-femmes & les gardes, qui font avaler à bon compte de l'huîle d'olives pure ou mêlée avec du sucre, de l'huîle d'amandes douces, du syrop de capilaires, & d'autres drogues que leur caprice ou de vieilles coutumes leur suggérent, sans conseil & sans distinction d'état. On ne lui fera prendre enfin que tres-peu d'alimens & de loin à loin, de peur que les parties, & sur tout l'estomac, étant destituées de forces, elle ne sufoque, comme il arriva dans mon quartier par l'ignorance d'une matrône, laquelle aprés avoir bien tiraillé & arraché de force le délivre d'une pauvre femme, & l'avoir précipitée dans une perte de sang mortelle, s'avisa pour lui donner courage de lui faire prendre le jaune d'un œuf & une tassée de vin par dessus. A peine l'eut-elle avalée, qu'elle sufoqua.

§. 4.

De la réduction des parties.

Pour ce qui est de la métode en général dans les acouchemens laborieux, elle se réduit à deux grandes maniéres : l'une, de tirer l'enfant par la tête ; l'autre de le tirer par les pieds. Mais il faut sur tout aspirer à la réduction des parties. Imiter

la nature eſt une des principales fonctions de l'art. Ses ouvrages ſont parfaits à proportion qu'ils ſont, pour ainſi dire, plus naturels. La nature veut que les parties de l'enfant vivant ſoient diſpoſées d'une certaine façon qui peut beaucoup faciliter l'acouchement, qu'elles ſoient dans une certaine ſituation durant le tems de la groſſeſſe, qu'elles gardent un certain ordre pour ſortir de leur priſon; cet ordre eſt perverti par accident, on doit travailler à le rétablir. Les parties ſont mal diſpoſées, mal ſituées, dans la confuſion, entrelaſſées les unes dans les autres: il faut les arranger, leur faire changer de poſture, les débaraſſer, les remettre dans leur ordre naturel. Elles ſortent de la matrice à contre-tems, il faut les faire rentrer, & tendre autant qu'il eſt poſſible à leur réduction parfaite. C'eſt la métode la plus douce, la plus aſſurée, la moins périlleuſe, & la mieux reçuë de nos anciens. C'eſt la voïe qu'il faut preſque toujours ſuivre.

Je dis preſque toujours; car il eſt des circonſtances qui obligent à s'en écarter, comme quand il y a danger que la mort de la mére ou de l'enfant ne prévienne la réduction des parties; ou quand la mére eſt dans les accidens, tels que ſont per-

te de ſang , convulſions , & autres qui n'ont point de plus préſent reméde que la délivrance ; ou quand on prévoit bien, eu égard à ſon tempérament , à ſon âge & au défaut de ſes forces , qu'elle n'aura pas aſſez de vigueur pour acoucher d'elle-même aprés que les parties auront été réduites ; ou quand la réduction n'en eſt plus poſſible, ſoit parce que les parties ſont trop avancées & qu'il y a du tems qu'elles ſont ſorties, ou que l'orifice interne n'eſt pas aſſez ouvert ou qu'il eſt trop épais & diſpoſé plûtôt à ſe reſſerrer qu'à s'ouvrir ; d'où vient que loin de favoriſer la réduction des parties & de laiſſer à la main la liberté d'agir , il ſe roidit ſouvent contre & fait une eſpéce de ligature qui la preſſe, la ſerre, en éteint le mouvement & l'action.

Dificilement vient-on à bout de réduire les parties quand il y a du tems que les eaux ſont écoulées. C'eſt pourquoi le meilleur eſt d'en prévenir d'abord l'inconvenient. Les ſages-femmes, au moins pluſieurs , ont de la peine à ſe reſoudre à demander du ſecours par précaution. Elles s'excuſent ſur ce qu'elles apréhendent d'éfraier les gens. L'excuſe eſt loüable ; mais elles devroient craindre auſſi, & ſans doute davantage , d'expoſer leurs

femmes. à de plus grans maux par ces ſcrupuleux ménagemens. Le tems le plus propre pour tenter la réduction, eſt l'intervalle des douleurs quand on peut l'avoir. Car outre que l'impulſion de l'une étant paſſée, on eſt bien plus maître d'agir pour réduire les parties & les tenir ſujettes aprés leur réduction : on eſt encore prêt & diſpoſé à profiter du mouvement d'une nouvelle douleur, pour faire que la tête ou les pieds, qu'on a intérêt de faire ſortir d'abord, s'emparent ſans obſtacle du paſſage & l'ocupent tellement, que le reſte n'y retombe plus.

§. 5.

Dangers pour l'enfant lors même qu'il ſe preſente dans la poſture naturelle.

La poſture que nous apellons naturelle dans l'enfant pour venir au jour, eſt celle où il préſente la tête la premiére. Mais quelque naturelle qu'elle ſoit, il eſt conſtant que bien loin d'être une marque infaillible du ſuccés du travail, elle eſt aſſez ſouvent ce qui le rend plus dangereux & plus pénible. Je dis plus dangereux ſur tout pour l'enfant qui ne laiſſe pas d'y périr en bien des maniéres diférentes, s'il n'eſt promtement ſecouru ; tantôt parce

qu'il demeure au passage plus qu'il ne faut, & qu'il ne sort pas avec les eaux ou immédiatement aprés qu'elles sont écoulées; tantôt parce qu'il est foible ou vitié en tout son corps ou en quelqu'un de ses membres ; quelquefois parce qu'il présente la tête de côté, & que le col fait un angle un peu au dessus & à côté de l'embouchure de la matrice. D'autres fois c'est qu'il est retenu par un ou plusieurs tours que son cordon fait au tour de son col, qui l'exposent au péril d'être étranglé; que le cordon devance la tête sans pouvoir être réduit; qu'il la retient en bride en forme de fronde ; qu'il est noüé en un ou plusieurs endroits ; qu'il est trop court; qu'étant rempli & gonflé de sang il se casse ou se déchire. Il y périt encore à l'ocasion du délivre en partie ou entiérement détaché, qui fait qu'il est sufoqué en peu de tems. Quelquefois aussi de la part de sa mére, quand elle manque de forces, ou qu'elle tombe subitement dans les fortes convulsions ou les autres grans simptômes. Cette posture naturelle incommode encore le Chirurgien acoucheur, qui dans un grand nombre d'ocasions aimeroit beaucoup mieux trouver l'enfant dans une posture étrange, où il en seroit quite pour le réduire & le tirer

par les pieds, que de ſe voir contraint d'attendre, les mains liées, pour ainſi dire; dans l'impuiſſance d'agir, ou dans la néceſſité de tout gâter s'il agit.

Ce n'eſt pas aſſez que la tête de l'enfant ſoit paſſée, ſi le reſte du corps ne ſuit aprés. Cette détention des autres parties vient quelquefois de ce que l'enfant eſt foible, & hors d'état de s'aider pour la ſortie du reſte de ſes membres, ou de ce que ſa tête quoique fort groſſe en elle-même, eſt néanmoins petite à proportion des épaules qui ont plus de largeur, comme il arrive aſſez ordinairement aux enfans grans & puiſſans; ou de ce que les épaules ſont ſituées de travers; ou de ce que le cordon, qui ſert comme de ſuſpenſoire à l'enfant, ſe trouve trop court & le retient en ſorte qu'il ne lui permet pas de s'avancer davantage, à moins que ce même cordon ſe rompe, ou que le délivre auquel il tient par ſa racine ſe détache parfaitement & laiſſe ainſi au corps la liberté de ſortir tout-à-fait; ou de ce que ce cordon étant par trop long, fait pluſieurs tours au col ou aux aiſſelles & cauſe par ce moien la même incommodité que s'il étoit trop court. Cette détention vient encore de la part de la mére; ſoit que les forces lui man-

quent pour expulſer le reſte de ſon fruit; ſoit que ſa matrice ſoit chute ou relâchée par l'éfort du travail, ou même auparavant; ſoit auſſi que les os & cartilages du paſſage, ou que l'orifice interne ſe rencontrent trop épais, durs & reſſerrez, comme dans la premiére portée de celles qui s'engagent tard dans le mariage; ou que cette partie ſoit particuliérement afectée de quelque vice qui l'étrecit; ou enfin qu'elle ſe reſſerre aprés que la tête de l'enfant l'a forcée de s'ouvrir pour ſa ſortie.

Quand on trouve les choſes en cet état: ſi l'on peut avoir des marques certaines que l'enfant ſoit mort, ce ne ſera pas un grand mal de le tirer par la tête quand on ne pourra faire autrement, pourvu toutefois qu'il ne ſoit pas corrompu, & qu'on juge que le col puiſſe tenir contre l'éfort de l'opération ſans être arraché. Si l'enfant eſt vivant: premiérement, il ſe faut donner de garde ſur tout de tirer le reſte du corps par la tête, à moins qu'il ne la ſuive facilement; ſinon, il eſt certain qu'on s'expoſe au danger de rompre le col de l'enfant, ou quelqu'un de ſes vaiſſeaux, nerf, veine, ou artére, aprés quoi le ſang le ſufoque & l'étoufe; ou bien il le jette dans des convulſions qui le font mourir

rir ſubitement. Que s'il ne meurt pas, la grande tenſion qui ſe fait à ſon col lui laiſſe des branlemens de tête, des paraliſies totales, régionales, ou partielles; une telle foibleſſe dans toute l'épine du dos, qu'à peine peut-il reprendre ſes forces & ſe ſoutenir ſur ſes pieds; ou enfin il demeure crochu & contre-fait à proportion de la violence qui lui a été faite. En ſecond lieu, il faut ôter tous les obſtacles qui peuvent nuire dans l'opération ſuivant les diférens moiens que nous en donnons en divers endroits de ce livre, & qu'il faut raporter aux ocaſions auxquelles on les peut mettre en uſage. Par exemple, quand le cordon eſt entortillé au tour du col ou des aiſſelles, on doit d'abord le débaraſſer, ainſi que nous le dirons plus amplement en ſon lieu. Aprés cela il eſt bon d'atendre le redoublement des douleurs dans lequel on excitera prudemment la femme à pouſſer ſelon qu'on le jugera néceſſaire; durant quoi la tête de l'enfant ſera ſoutenuë d'une main, non ſeulement afin qu'il ne ſufoque pas, mais encore pour empêcher qu'il ne ſe faſſe tenſion au col par la peſanteur de la tête, qui tourne de côté & d'autre. Cependant l'on fera en ſorte de gliſſer un ou deux doigts de l'autre main par deſſus ou par deſſous les

épaules en forme de crochet, comme pour embraſſer les aiſſelles qu'il faut réduire doucement en même tems, ſupoſé qu'elles ſoient de travers pour faire que le corps, ſoit tiré droit, ſans que le col en pâtiſſe, & ſans rien rompre. Que ſi les doigts ne ſont pas ſufiſamment forts, on recherchera les moiens de paſſer un crochet mouſſe ou deux s'il eſt beſoin; ſavoir, un de chaque côté, pour faire ce que les doigts ne peuvent executer, mais ce ſera ſans bleſſer aucune partie de la matrice; ou enfin ſi le crochet n'y peut avoir place, on ſe contentera de s'en ſervir pour introduire des laqs qui y ſuplêront. Et quand il y faudra mettre les deux mains enſemble, & qu'ainſi celle qui ſoutenoit la tête ne pourra plus faire cette fonction, on la fera ſoutenir par un ſerviteur, ou par quelqu'autre perſonne qu'on jugera plus diſcréte & plus entenduë. Mais parce que la crainte ou la pudeur fait que la plûpart des femmes ne veulent recevoir en cet état aucuns ſervices que de la main de leur acoucheur, il obſervera du moins de ſituer l'enfant en ſorte qu'il puiſſe reſpirer.

S'il arrive qu'on ſoit apellé pour tirer le corps d'un enfant reſté dans la matrice, aprés que la tête en a été ſéparée: on ſuivra la même métode à proportion,

comme si la tête y étoit encore. Je délivrai dans un travail de cette nature une femme de la basse Ville-neuve en l'année 1656. à qui une pauvre matrône avoit arraché la téte de son enfant vivant, & avoit encore eu l'imprudence de l'exposer à la vuë de beaucoup de menu peuple, au lieu de la laisser du moins sous le drap jusqu'à mon arrivée, & de se dérober aux insultes de ceux que la vuë d'un tel spectacle avoit irritez contre elle.

§. 6.

Utilité du crochet, & la maniére de s'en servir.

En bien des occasions diférentes, & sur tout lorsque la tête de l'enfant demeure étroitement prise au passage, le crochet est un instrument fort utile, quoi qu'en dise ceux qui n'en ont jamais connu l'utilité. Je ne pénétre pas pourquoi ils ne s'en veulent point servir, ni ce qui fait qu'ils le condamnent. J'avoüerai bien avec eux que le crochet entre des mains ignorantes est entiérement dangereux : mais ils avoüront avec moi, par l'intérêt même qu'ils y ont, que chacun n'est pas ignorant en ce fait. Je tombe d'accord que la main est l'instrument des instrumens sur

tout dans le Chirurgien, comme son étimologie le fait connoître : mais ils doivent aussi m'accorder que bien souvent elle ne sufit pas. Quand la nature est capable d'expulser un enfant par de généreux éforts; que l'art ne s'en mêle point. Quand la nature est impuissante, & que la main peut lui prêter seule un secours sufisant; que le crochet n'en soit point, j'y consens. Mais quand la nature & la main ont ensemble trop peu de forces, qu'elles sont vaines, & qu'un tiers sagement emploié peut les rendre utiles, rien ne doit nous empêcher de nous en servir. Or c'est un fait tres-constant que lors, par exemple, qu'une tête est prise ou enclavée au passage, la nature ne peut souvent rien pour son propre soulagement, la main seule, fort peu de chose, mais que le crochet en des mains expérimentées conduit avec beaucoup de prudence & de d'extérité, y peut tout. On auroit tort de condamner l'usage de l'épée parce qu'un furieux s'en seroit servi mal-à-propos: on n'a pas plus de raison de retrancher absolument celui du crochet, parce qu'un ignorant l'emploie sans connoissance & avec dommage. Comme, de ce que la nature nous a donné des mains pour nous défendre contre ceux qui voudroient

nous arracher la vie, il ne s'ensuit pas que nous ne puissions justement emploier le fer & le feu contr'eux quand les mains sont trop impuissantes ; ainsi, de ce que nous devons le secours de la main plûtôt que tout autre à la nature défaillante, il ne s'ensuit pas que nous ne puissions emprunter utilement celui du crochet, pour exécuter dans une pressante ocasion ce que la main seule n'entreprendroit qu'avec une insigne témérité.

Pour donner la maniére de l'emploier & de s'en servir, je ferai l'histoire d'un travail que des convulsions extraordinaires & qui méritent que je les décrive ici, rendoient tout-à-fait singulier. On sçait qu'il y a deux sortes de convulsions qui ataquent les femmes enceintes. L'une est commune ; & l'autre particuliére. La commune ou générale est celle qui les fait tomber dans le *caros* ou profond sommeil, lequel les porte en peu d'heures dans cette véritable apoplexie qui ataque indiféremment toutes personnes, dont aucune de celles qui en sont ateintes n'échape, & qui par conséquent est mortelle. Cette sorte de convulsions qui jettent la femme enceinte dans l'apoplexie véritable & formée, lui vient ordinairement de la plénitude de certaines humeurs grossiéres &

visqueuses, lesquelles soit à raison de son tempérament, soit par sa mauvaise conduite durant sa grossesse, s'engendrent des fumées & vapeurs terrestres & malignes qui s'élevent de son bas ventre, montent à son cerveau, & retombant tout-à-coup lui donnent la mort, quelque reméde qu'on s'éforce d'y aporter. Et le trépas de la mére est immédiatement suivi de celui de son fruit, si la matrice n'est ouverte aussi-tôt, ou si l'opération césariéne, dont le succés est tres-rare en cette ocasion, n'est faite avec beaucoup de promptitude & d'adresse. L'AUTRE sorte de convulsions & qui est plus propre des femmes grosses, est celle qui survient par la rétention de quelque corps étrange en la matrice. Ainsi quand il arrive que le fétus ocupe le passage, & que par ce moien les vuidanges sont retenuës; elles s'échaufent, s'altérent, se corrompent, & font par leur mauvaise qualité une impression tres-maligne aux parties basses, laquelle en peu de tems se communique aux autres plus nobles par l'union qui est entre elles, & forme enfin l'espéce de convulsion dont nous parlons. Or elle n'est pas absolument mortelle, puisqu'aussi-tôt que la cause, c'est à dire le corps étrange est ôté, la femme se sent admirablement soulagée, ou du

moins en état d'eſpérer un prompt ſoulagement. Ce n'eſt pas qu'elle n'y perde quelque fois la vie, mais c'eſt faute d'être ſecouruë dans le tems. L'enfant pareillement n'y meurt pas toujours; & quand il y meurt, c'eſt un éfet ou de la violence des mouvemens impétueux que les convulſions lui impriment, ou de celle des éforts qu'il fait pour ſortir.

Voici donc ce qui ſe paſſa dans une rencontre où cette derniere ſorte de convulſions étoit furieuſe. En l'année 1669. un Couvreur demeurant au coin de Rome m'apella au ſecours de ſa femme. Je trouvai une perſonne de grande taille, replé-te, & qui étoit en travail depuis vingt-quatre heures, mais dans un travail tres-penible, ainſi que je le vais décrire. De fortes convulſions la tourmentoient durant un quart d'heure ou environ, aprés quoi elle en avoit un de repos: puis les douleurs pour enfanter ſurvenoient & duroient un pareil eſpace de tems, lequel étoit ſuivi d'un autre quart d'heure de repos: & enſuite les convulſions reprenoient comme auparavant, mais avec des contorſions ſi furieuſes, qu'il étoit preſque impoſſible de retenir cette pauvre femme en ſituation. Son tems de repos n'étoit à proprement parler qu'une diſpoſition a-

poplectique où ses convulsions la jettoient, & durant laquelle il sembloit que la connoissance, le mouvement & généralement toutes les opérations des sens fussent éteintes en elle. Il se faisoit ainsi un retour successif de ces passions. L'une tendoit à l'apoplexie comme nous venons de dire, par la contraction des parties vers leur principe: l'autre, à l'expulsion du fétus & de toute sa suite, par les douleurs de l'enfantement. Dans ces douleurs, la tête de l'enfant s'avançoit peu-à peu vers l'orifice interne de la matrice & reprenoit enfin la place qu'elle ocupoit avant les convulsions; c'est-à-dire ce que nous apellons le couronnement; il se faisoit alors de tels éforts qu'il sembloit que la malade acouchoit continuellement; & les os de la tête en étoient si étroitement serrez les uns contre les autres, qu'on n'y pouvoit remarquer aucune séparation par leurs sutures. Au contraire, lorsque les convulsions revenoient: cette tête, qui pendant les douleurs paroissoit comme enclavée au passage, se retiroit au dedans, & me donnoit la liberté d'y introduire la main. Mais bien loin que l'enfant eût aucun signe de vie, je le trouvai sans mouvement, la tête molasse; & ses sutures un peu écartées l'une de l'autre. De plus les fortes at-

teintes que ces mouvemens divers & ces contorſions violentes donnoient à la mére & à l'enfant, étoient plus capables de me perſuader qu'il étoit mort, que de me laiſſer croire qu'il fut vivant. Toutefois n'aiant point de certitude ſur ce point, je tirai l'une de ces petites mains hors de l'orifice interne pour l'ondoier ſous condition, & la remis enſuite à-peu-prés dans la ſituation où je l'avoïs priſe, afin que la tête ne trouvât rien qui l'empêchât de reprendre ſon poſte au paſſage. Enfin reconnoiſſant que la mére s'afoibliſſoit de plus en plus, & que ſes douleurs pour acoucher devenoient comme inutiles, parce que celles des convulſions trop fréquentes leur étoient tout opoſées: je pris réſolution de la ſoulager. Pour cet éfet il fut queſtion de découvrir le trou de l'oreille de l'enfant, du côté le plus commode pour l'opération que je méditois, & le moins dangereux pour la matrice. C'eſt pourquoi je profitai de la liberté que j'avois d'y porter la main. Je la poſai tout de ſon long, les doigts étendus & aprochez les uns des autres: le dedans de la main couché ſur la partie latérale de la tête de l'enfant: & le deſſus ou le dos ſur l'orifice interne de la matrice, pour empêcher qu'elle ne fût ofenſée dans l'intromiſſion du crochet que

je portai doucement & de plat entre la tête & la main, le poussant le long du doigt qui marquoit l'endroit du trou de l'oreille jusqu'à ce qu'il y fût parvenu; puis lui faisant faire un demi-tour avec douceur je lui tournai le dos sur le dedans de ma main & la pointe par conséquent sur le trou de l'oreille où je l'introduisis par ce moien. Cela fait, je glissai mon autre main sur le côté de la tête oposé à celui que le crochet ocupoit, pour aider à l'extraction de l'enfant. Et atendant ainsi le retour des douleurs propres à mon intention, je le tirai avec assés de facilité. Cet enfant qui m'avoit semblé mort selon les aparences, mais que j'avois néanmoins ondoié par précaution, reçût la cérémonie du baptême sur les fonts; & sa mére revint en convalescence & reprit en peu de tems sa parfaite santé.

Cette sorte d'opération réüssit parfaitement bien quand elle est faite avec conduite, par une personne capable; mais au contraire elle est toute cruelle, quand les ignorans & les téméraires l'entreprennent. Il est des gens au monde qui s'en étant voulu méler ont arraché l'enfant par piéces; ont déchiré la matrice, percé la vescie, crevé le rectum; ont atiré à eux ces parties & quelquefois les intestins fau-

te de les ſavoir diſtinguer ; & les femmes qui ont ſoufert ces maux ſans en mourir ſur l'heure ou bien-tôt aprés par la décharge involontaire de leurs excrémens en des lieux que la nature n'y a pas deſtinez, ſont demeurées miſerablement eſtropiées pour toute leur vie. Je dis ce que j'ai vû ; & je le dis, parce que je ne le puis taire pour le bien du public. Je le dis, afin que les jeunes gens qui manquent d'expérience ou qui ſe défient d'eux-mêmes, ne s'émancipent pas de faire cette opération ſans avoir bien conſulté leurs forces ; & que ceux qui croiront pouvoir la pratiquer prennent toutes les meſures néceſſaires pour éviter de ſi grands maux. Je le dis, afin qu'ils conſidérent atentivement toutes choſes, & principalement ce qui ſuit. 1° Si la femme a ſimplement des convulſions ſans douleurs propres pour l'acouchement ; car c'eſt alors qu'on opére ordinairement, s'il n'y a d'ailleurs point d'obſtacles. 2° Si ſes convulſions ſont acompagnées de douleurs pour enfanter. Car ou ces douleurs ſeront ſufiſantes pour procurer la ſortie de l'enfant ; & l'opération n'eſt plus de ſaiſon : ou elles ſeront fortes en aparence & foibles dans l'éfet, comme quand elles ſe trouvent combatuës par celles des convulſions, &c. & alors il y

faut aporter le ſecours de l'art. 3° Quelle eſt la figure ou groſſeur de la tête, ſi elle eſt naturelle ou contre nature, ſi le paſſage eſt aſſés ouvert ou capable de s'ouvrir; car on peut juger par toutes ces choſes que l'opération eſt poſſible ou non. Il y a beaucoup de circonſtances de cette ſorte auſquelles il faut avoir égard, mais qu'il eſt auſſi peu facile de déterminer ici, qu'elles ſe trouvent avec moins de régle dans les travaux, parce qu'ils ſont du genre de ces choſes qui changent entiérement de face pour un ſeul fait particulier. C'eſt pourquoi la prudence eſt le premier inſtrument pour ainſi dire, dont l'acoucheur doit ſe ſervir.

§. 7.

Métode pour tirer l'enfant par les pieds.

Dans les travaux où la mauvaiſe ſituation, la confuſion des parties, ou d'autres obſtacles obligent à ſuivre la métode de tirer l'enfant par les pieds, il faut commencer par s'aſſurer d'eux. S'ils ſont embaraſſez, on les découvre en coulant la main ſur l'épine ou le ventre, & de là en rabatant par l'aîne ou la feſſe, la cuiſſe, la jambe, juſqu'au pied, dont on ſe ſaiſit. On le dégage,& on l'atire, ſi rien n'em-

pêche juſqu'auprés de l'orifice interne, ou même au dehors, pour l'arréter plus facilement avec un laqs dont l'on tient ou l'on fait tenir la ligature toute lâche. On le met enſuite dans la matrice pour chercher l'autre. S'il eſt engagé & qu'on n'y puiſſe ateindre & l'atirer, il en faut empoigner la cuiſſe ou la jambe, & la pouſſer un peu vers l'aîne du corps de l'enfant. Ce mouvement conduit avec modération ; fera jour & donnera de la facilité pour avoir ce ſecond pied auquel on mettra auſſi un laqs pour le lier ſéparément & le ranger avec le premier.

Il faut ſe débaraſſer & ſe délivrer le plus qu'il eſt poſſible des obſtacles qu'on trouve en chemin. Ainſi, quand on a réduit quelque partie, & que par exemple on a fait rentrer les mains au dedans, il faut tâcher de tirer les pieds ſans qu'elles reſſortent ; autrement, le travail deviendroit beaucoup plus pénible & pourroit paſſer pour un des plus dificiles, tant à cauſe de la confuſion que les parties font alors dans l'opération, que parce que le paſſage en eſt rempli, qu'il devient par là plus étroit, & ne permet plus à l'opérateur d'y introduire la main ou de l'y laiſſer long-tems, ſans qu'elle s'engourdiſſe & qu'il ſoit obligé de la retirer.

Une des choſes qui mettent plus d'obſtacle à l'action de tirer l'enfant par les pieds, c'eſt quand l'un de ſes bras ou tous les deux ſe trouvent paſſez entre ſes cuiſſes, apuiez ſur les os pubis ou barrez de ſa mére, & lui à califourchons deſſus comme s'il étoit à cheval ſur un bâton mis de travers, & qui porteroit de part & d'autre par ſes deux bouts.

Cet obſtacle, produit quelquefois par la nature qui a mis l'enfant d'abord dans cette ſituation, vient beaucoup plus ſouvent de la part de celui qui opére ; ſoit de ſon peu de lumiére & d'expérience à le prévenir, ſoit de ſa trop grande promtitude ou précipitation dans l'action, & faute de ſavoir réduire les parties & les amener à propos. On s'en aperçoit, lorſque tirant un pied en bas, l'autre remonte & ſe retire au dedans, & ainſi ſucceſſivement, à-peu-prés comme la poulie tourne ſur ſon boulon. Les choſes perſévérant dans cet état, tous les éforts n'avancent de rien. Il faut de néceſſité débaraſſer les parties.

Je n'aprouve point la métode de ceux, qui pouvant dégager les deux bras, ſe contentent d'en dégager un ſeulement, & laiſſent l'autre pour défendre, diſent-ils, la tête; prétendant que lorſqu'on vient à tirer

l'enfant par les pieds, le bras s'élevant en haut & se couchant contr'elle la met à couvert, & empêche qu'elle ne soit arrachée. Je veux que cette métode réüssisse quand l'ouverture est assez grande pour laisser passer aisément un enfant de cette posture: mais on n'en doit point faire une régle générale, bien moins encore la faire valoir pour un moien de faciliter la sortie de la tête. Car, ou l'ouverture est grande, ou elle ne l'est pas. Si elle est grande, la tête y passera de reste: Si elle ne l'est pas, la tête ocupant seule le moins de place, y trouvera aussi moins d'obstacle, que si elle étoit acompagnée du bras. Je dis plus, & j'ajoute, qu'étant de figure ronde, elle se meut, elle obéït & se retourne plus aisément lorsqu'elle est seule. Outre qu'il est plus facile d'y introduire la main pour la conduire. D'ailleurs si les bras ne sont point dégagez, & qu'au contraire on les abandonne au gré du mouvement & du trait que le hazard leur fait prendre: il est certain qu'on ne pourra pas si commodément retourner l'enfant dans le besoin: qu'étant vagues & illimitez, pour ainsi dire, ils pourront aisément s'acrochér, ou s'embarasser par exemple avec le cordon, & faire naître un nouvel obstacle. Ainsi c'est mon senti-

ment d'établir pour maxime de dégager toujours les bras de l'enfant tant qu'on le peut, & de les atirer au dehors.

Jamais n'entreprenez de le tirer par un bras seul, ni par les deux, rarement par un pied seul; toutes ces maniéres sont périlleuses & suivies d'obstacles & d'accidens infinis. Quand vous êtes contraint de le tirer par les pieds, tirez-le par tous les deux; & c'est la diférence qu'il y a entre les dégager & les tirer: on peut les dégager séparément, mais on doit les tirer ensemble. Leur délicatesse ou leur corruption peut les mettre en danger de quitter leurs jointures & de se séparer. On s'en aperçoit par le bruit ou crépitation que l'on entend en les tirant. Quand on les reconnoît en disposition de lâcher: s'ils sont liez séparément, il faut ôter les ligatures de chaque pied, & n'en prendre qu'une pour les deux, les lier ensemble, & les tirer ensuite d'une main, pendant que l'autre pour la soulager empoigne & tire les deux jambes couvertes ou entourées de linges chauds autant pour la conservation des parties que pour la commodité de l'action.

Pour terminer cette opération avec succés, il ne sufit pas d'avoir débarassé les parties, de s'être rendu maître des pieds, de

de les avoir tiré dehors; il faut encore faire en ſorte que le corps ſuive & que la tête ne s'arrête point au paſſage avec péril d'être ſéparée du corps & de reſter dans la matrice. Comme ce malheur arrive plus ordinairement de ce que le menton s'acroche aux os pubis: une des plus ſages précautions pour l'éviter eſt de s'apliquer à connoître ſi la face & le reſte du corps de l'enfant ſont en deſſus ou en deſſous, pour le tourner quand il eſt beſoin. S'ils ſont en deſſous, qui eſt la bonne poſture, on le connoit, quand les orteils, le ventre & la poitrine s'y trouvent, & qu'introduiſant la main dans la matrice du côté du rectum de la mére, on y ſent le menton ſous ſes doigts. Si au contraire on y touche le cou à l'endroit de la nuque ou de la foſſette au bas de l'occiput, c'eſt un ſigne que la face eſt en deſſus, & le reſte du corps s'y trouve ordinairement auſſi. Il eſt bon pourtant de remarquer que l'un ne ſuit pas toûjours l'autre. Car il y a des ocaſions ou le cou eſt retors, ou même l'épine tellement forcée à l'endroit des flancs, que les orteils ne laiſſent pas d'être en deſſus lorſque la face eſt en deſſous, & en deſſous lorſqu'elle eſt en deſſus. Aprés qu'on a mis une atention ſufiſante pour en connoître la vérité, le ſoin de l'o-

pérateur consiste à faire en sorte que la face & tout le devant du corps de l'enfant se trouve dessous. S'il est obligé de lui donner un mouvement pour l'y tourner, cela se doit faire tout d'un coup de poignet s'il se peut, & en même tems. Tirant le corps, s'il trouve de la résistance qui donne lieu de soupçonner que le menton en soit retenu ou acroché : il passera la main par dessous la poitrine de l'enfant, & lui mettra le doigt dans la bouche, qui servira comme de guide pour faciliter la sortie de la tête, empêcher que la face ne s'éleve trop en dessus, & la faire couler sans que le menton s'arréte, pendant que de l'autre main il tiendra les pieds empoignez pour tirer de droite ligne ; ou s'il a besoin de ses deux mains à conduire la tête, il empruntera celles de quelque personne intelligente pour soutenir cependant le corps & tirer doucement & sans secousse tantôt en haut, tantôt en bas, de côté ou de droite ligne, au gré & suivant les ordres du principal opérateur. On s'imaginera peut-être que de mettre ainsi le doit en la bouche de l'enfant, c'est risquer de la lui agrandir, de lui démettre la machoire, ou même de l'étoufer. Mais c'est une imagination qui ne mérite pas qu'on s'y arréte. On n'en vit pas moins

pour avoir la bouche un peu grande. On remet bien aussi dans un besoin une machoire démise ; & enfin comme l'enfant ne vit point d'air tant qu'il est au ventre de sa mére & qu'il n'est point séparé d'elle, il n'est pas sujet à mourir de sufocation. Enfin la prudence & l'habileté du Chirurgien garantit de ces apréhensions ; car, outre que l'opération à cet égard est de peu de durée, on s'en sert moins pour tirer la tête de l'enfant, que pour l'entretenir simplement dans une situation commode ; & delà il est aisé de comprendre qu'il y a plus d'avantage pour lui que de péril.

Malgré toutes ces précautions il arrive encore quelquefois que la tête se sépare du corps & demeure au dedans. C'est un accident fâcheux, dont les suites même sont dangereuses & pleines de dificulté. Car outre qu'on est souvent contraint de s'y servir de l'instrument, on ne l'aplique pas comme on voudroit sur une tête mobile qui n'a point d'arrêt, qui n'est apuiée de rien, que sa figure ronde & le limon dont elle est souvent recouverte, rend glissante & fait échaper aux prises. Nous avons deux maniéres dont nous pouvons nous comporter dans ces rencontres ; l'une de la tirer par art avec la main ou l'instru-

ment, l'autre de l'abandonner aux éforts de la nature ſoutenus de l'adminiſtration des remédes. Nous emploions ces deux maniéres diverſement, ſelon que la tête eſt plus ou moins groſſe, & qu'il reſte de forces à la malade. Je conſeillerois communément d'abandonner à la nature les moiennes & les petites têtes, qu'elle ne manque point d'expulſer pour peu qu'elle ſoit aidée; plûtôt que de faire pis en portant la main ou le crochet trop ſouvent dans la matrice. J'en dis autant des groſſes quand le crochet n'y peut réüſſir. Je n'emploiai que les mains dans la rencontre qui ſuit. La femme d'un * Menuiſier de la Ville-neuve avoit preſque toûjours eu de fâcheux avortemens. De vingt & un enfans, elle n'en avoit porté que trois juſqu'à leur véritable terme. Tous les autres n'avoient point paſſé ſix mois. Ils étoient venus dans des poſtures diférentes & toûjours tres-fâcheuſes, précedez la plûpart de perte de ſang. Je l'avois heureuſement tirée de tous ſes mauvais travaux. Dans un dernier avortement qu'elle eut au terme de cinq mois où les eaux s'écoulérent par de légéres douleurs & ſans perte dans le commencement, elle voulut encore éprouver l'adreſſe d'une Sage-femme de ſon quar-

* *M. Gaultier.*

tier, qui crût d'abord en pouvoir venir à bout. Elle porta donc les doigts dans l'orifice interne de la matrice, & ſans autre cérémonie elle atira l'un des bras de l'enfant juſqu'à l'aiſſelle, & en demeura là. On fut obligé de revenir à moi. Je ne pûs m'empêcher de lui faire ſa mercuriale, & de lui reprocher le péril où ſon imprudence avoit expoſé cette femme, vû l'impoſſibilité qu'il y avoit de la délîvrer, à moins que la nature ne s'ouvrît de nouvelles voies, & la dificulté qu'il y auroit même pour lors à tirer cet enfant entier, eu égard à ſa délicateſſe. Je ne laiſſai pas de me diſpoſer à l'opération. Je commençai par lui remettre le bras ſorti, & quoi que je n'y pûſſe introduire que deux doigts, je ne laiſſai pas d'atirer les pieds & de dégager le corps & les bras. Mais comme je me doutois que la tête y pourroit reſter, ainſi que j'en avois fait mon pronoſtic, je mis mon doigt *index* dans la bouche, & le *medius* par deſſus la face pour aider à la conduire. Quoi que je tiraſſe en douceur avec toute la prudence & la précaution poſſible, le cou ne pût réſiſter, ſans que la tête s'en ſéparât. Je ne quittai point priſe pour cela. Je la tins ſujette avec les doigts que j'ai dit; j'y introduiſis encore deux doigts de mon autre main, & les fai-

ſant agir tous enſemble & de concert, je la tirai au dehors. Par ce mojen cette pauvre femme ſortit en peu de jours de ce dernier pas où elle couroit riſque ſans cela de perdre la vie.

Quand la main ſeule n'y ſufit pas; ſi l'ouverture eſt aſſez grande pour y emploier le crochet avec réuſſite, on doit tâcher avec une main d'atirer la tête proche de l'orifice interne, & de l'y tenir ſujette, pendant que de l'autre main on y aplique le crochet à l'endroit le plus commode & le plus ſeur, comme dans l'orbite, ou dans la bouche du côté de la machoire ſupérieure, ou au trou médulaire du côté du ſphenoïde, prenant garde ſur tout que la pointe ſoit tellement cachée ou du moins tournée en dedans, qu'elle ne puiſſe bleſſer les parties quand on la retirera. La tête étant ainſi acrochée, on ſe ſervira pour la conduire de la main qui la tenoit ſujette, ou ſi la main n'y ſufit pas, on portera en ſa place un ſecond crochet pour tirer également à ſoi la tête entre les deux. Je me ſervis de cette métode en l'année 1652. pour ſoulager la femme d'un Franger demeurant ruë S. Denys, acouchée à terme d'un enfant fort gros, mort, & à demi corrompu, dont je tirai la tête heureuſement, ſans que perſonne s'aperçût que j'y

eusse aplique le crochet. Je m'en servis encore en l'année 1678. dans une tres-penible conjoncture dont je fais le récit au chap. 7e. de ce livre.

Je joins ici l'histoire de deux autres rencontres où je fus contraint d'abandonner l'ouvrage à la nature, pour ne rien dire d'un tres-grand nombre dans lesquelles j'ai pris volontairement ce parti comme le moins périlleux & le plus utile. En l'année 1662. une femme du faux-bourg sainte Anne eut une fraieur extraordinaire qui changea la posture de son enfant & le fit périr. Elle avorta donc n'étant grosse que de six mois. Il fut question de l'acoucher. L'enfant venoit tres-mal & la matrice étoit fort peu ouverte. Je m'y trouvai assez empêché. Néanmoins j'eus de la joie d'avoir réussi à débarasser toutes les parties, & même à retourner la tête en dessous, d'autant plus que j'espérois la tirer sans peine, & qu'elle suivroit le corps. Mais au contraire elle me résista; de sorte que le cou de cet enfant corrompu aiant quité comme une corde pourrie au premier éfort, la tête en fut séparée & demeura dedans. Tous les moiens que j'emploiai sur le champ pour la retirer, furent inutiles. Il ne me resta plus de ressource que dans les forces de la nature, à qui j'avois

déja vû faire des merveilles en de pareil-
les ocasions. En éfet les douleurs de cette
femme ne cesſérent point qu'elle n'eut
expulsé cette tête, comme elle fit deux
jours aprés; à la faveur de quelques re-
médes propres à exciter, qu'elle prit en
breuvage & autrement.. Je n'en ai point
connu de meilleurs ni de plus éficaces
pour cet éfet, que les forts cliſtéres em-
ployez avec prudence; auſſi me servirent-
ils admirablement dans une rencontre
qui mérite que j'en faſſe le récit. La fem-
me d'un Oficier de Monſieur le grand
Maître de l'artillerie, groſſe de huit mois,
eut un travail des plus dificiles que j'aie
vû de ma vie. Son enfant préſentoit le
ventre & les bras fort avancez. Elle d'ail-
leurs, de la plus mauvaiſe humeur du mon-
de, (mais tout eſt pardonnable dans ces
états) ſe faiſoit tenir à quatre, encore n'en
pouvoit-on venir à bout. Je ne laiſſai pas
de dégager les parties & de les atirer tou-
tes dehors à l'exception de la tête. Mais
dans le temps que je voulois donner du
relâche à cette femme & en prendre un
peu pour moi-même, ſans quiter toute-
fois le corps de l'enfant, qu'un ſerviteur
qui m'avoit embraſſé, tenoit par les pieds
pour le tirer de droite ligne pendant que
je conduirois le reſte: elle s'élança bruſ-

quement & se retira en arriére d'une telle force, que le corps de l'enfant nous demeura dans les mains, & la tête dans la matrice. Je dissimulai ma peine pour n'éfraier personne. L'état des choses demandoit d'une part une prompte expédition, & de l'autre, y mettoit de forts obstacles. L'enfant n'étoit point à terme. Il y avoit perte de sang considérable, qui ne cessa point, même aprés que la femme fut délivrée de l'arriére-faix, & qui continua jusqu'à l'expulsion du corps étrange. L'étroitesse du passage ne permettoit pas à la main d'agir en liberté. Enfin la tête revétuë de ce limon dont j'ai parlé qui la faisoit glisser incessemment comme le poisson qu'on veut prendre dans l'eau, échapoit à tous mes éforts. Trois fois j'y portai le crochet pour essaier de m'en servir, trois fois je le tirai sans rien faire, parce que j'y trouvois un péril trop évident. Aprés donc avoir emploié toute l'industrie d'une longue expérience : comme la personne étoit jeune, repléte & forte, je lui fis donner un lavement où l'on mit deux dragmes de sel polichreste ; & peu de tems aprés il lui prit de si pressantes douleurs, que s'étant mise sur le bassin elle y fit un éfort impétueux dans lequel la tête de son enfant sortit avec un bruit

qui fut entendu d'un bout de la chambre à l'autre.

Outre cet inconvénient de la tête qui ſe ſépare du corps, les dificiles opérations des fâcheux travaux ne ſe font point ſans qu'il arrive quelquefois qu'un bras , une jambe, une cuiſſe , une clavicule, ſoit luxée ou rompuë. La mauvaiſe humeur de la malade, qui ne donne pas le tems de débaraſſer les parties confuſes & entre-mêlées les unes avec les autres ; ſes mouvemens imprévus & à contre-tems ; l'incapacité & la groſſiéreté de ceux par qui l'on eſt obligé de ſe faire aider faute de ſerviteurs plus entendus ; le péril des accidens qui preſſent & qui obligent à opérer promtement ; & beaucoup d'autres choſes peuvent en être la cauſe , ſans même que l'opérateur y ait part ni qu'il le puiſſe empêcher. Il eſt quelquefois bien obligé de ſe déterminer à rompre un bras , une jambe , &c. faute de pouvoir faire mieux. Quand cela m'eſt arrivé de mon chef ou autrement, je ne m'en ſuis pas beaucoup mis en peine. J'en ai été quite pour la réduction de la partie rompuë , que j'ai panſée ſoigneuſement , & n'y ai touché pour la plûpart que trois ou quatre fois. Quand la partie eſt bien réduite ſelon les régles de l'anatomie , ces ſortes de fractu-

res, en des corps tendres & nouveau-nez, guériſſent facilement ſans qu'il y paroiſſe, ni qu'il leur en reſte la moindre incommodité.

CHAPITRE II.

De l'inciſion Céſarienne.

§. I.

De la manière dont il faudroit ſe comporter dans l'inciſion Céſarienne, ſupoſé qu'on la pratiquât la mére étant en vie.

L'Inciſion Céſarienne eſt d'elle-même une dangereuſe & cruelle opération, mais qui l'eſt bien davantage quand elle eſt faite par une perſonne peu inſtruite de la métode qu'il y faut garder pour la rendre utile. Cette métode conſiſte à ſavoir faire promtement, ſurement, adroitement & avec le moins de douleur qu'il eſt poſſible, une ſection, qui dans toutes ſes dimenſions doit être proportionnée au ventre & à la matrice qu'il convient ouvrir, & encore à l'enfant ou à tout autre corps qu'il en faut tirer.

Pour décendre plus dans le détail des choſes qu'il y faut obſerver, conſidérons

d'abord l'état du ſujet & la fin qu'on ſe propoſe. Car, ou la mêre eſt morte, & l'enfant vivant : ou celui-ci eſt mort, & la mére vivante : ou enfin tous deux vivent. Dans le premier, on ſe propoſe de ſauver la vie de l'ame à l'enfant par l'ouverture de la mére qui vient d'expirer. Dans le ſecond on a en vuë de conſerver la vie à la mére par la ſection au ventre ; ſi l'art ne fournit plus d'autres moiens pour tirer l'enfant, ce qui eſt rare. Et dans le troiſiéme, où la mére & l'enfant ſont vivans, on a pour fin le ſalut éternel du dernier, ce qu'on obtient mieux incomparablement dans cet état, que non pas lorſqu'on atend à l'extrémité. Je paſſe ſous ſilence une quatriéme rencontre où la mére & l'enfant ne ſont plus abſolument en vie ; car ſi l'on fait alors une inciſion à la mére pour la ſatisfaction des parens, ou pour celle de l'acoucheur, ou enfin pour l'inſtruction des jeunes matrônes:ce n'eſt plus qu'une ouverture de corps dans laquelle on ſuit l'ordre de diſſection pour la démonſtration de la matrice, ou pour quelqu'autre fin ſemblable.

C'eſt de l'opération céſarienne faite au tems que la mére & l'enfant ſont tous deux en vie, dont je prétens principalement parler en ce chapitre. Je dirai en

premier lieu (ſupoſant qu'on la puiſſe pratiquer) de quelle maniére on l'a doit faire : & enſuite, je déclarerai ma penſée ſur la queſtion, ſavoir ſi on doit pratiquer l'opération céſarienne la mére étant encore en vie.

Pour ſatisfaire au premier chef : je ſupoſe qu'on s'eſt muni de toutes les choſes requiſes pour faire l'opération, qu'on a pris toutes les meſures néceſſaires, comme de faire uriner la malade, & le reſte ; & je viens à l'opération même. Je ſuis du ſentiment de nos Auteurs pour le choix qu'ils font du lieu de cette inciſion en la partie latérale du bas ventre, (droite ou gauche, il n'importe pourvû que l'on réüſſiſſe) à trois ou quatre travers de doigt à côté & au deſſus de l'ombilic. Il eſt auſſi tres-à-propos que la ſection ſoit faite en forme d'un croiſſant lequel commence à paroître, en ſorte que les deux pointes ſe terminent à peu prés où les aponévroſes des muſcles de l'*abdomen* commencent à s'élargir, pour ſe joindre à celles du côté opoſite & former la ligne blanche. Ce n'eſt pas ſans raiſon que l'on choiſit cette ſituation & cette figure. Car premierement on s'écarte de la ligne blanche, qui n'étant que la jonction des aponévroſes des muſcles de l'*abdomen*, ſe reprendroit difici-

lement ſi on la comprenoit dans la ſection: joint qu'on expoſeroit la femme au danger d'avoir enſuite quelque hernie ventrale. Secondement, on évite par ce moien de couper l'anaſtomoſe de la veine mammaire avec lépigaſtrique. Troiſiémement, cette figure de croiſſant donne plus de facilité pour la cicatrice & la reünion des parties quant aux chairs. Quatriémement c'eſt en un lieu commode pour l'égout des matiéres dans la ſupuration de la plaie.

Mais, pour ce qui regarde la maniére de faire la ſection : ſi j'avois à la pratiquer, je voudrois conduire l'inſtrument de haut en bas pour couper les tégumens doucement, c'eſt-à-dire ſans précipitation, & ſur tout l'orſque j'aprocherois du péritoine, de peur de bleſſer les inteſtins. Le péritoine étant découvert, je lui ferois une petite inciſion en la partie inférieure pour introduire le doigt entre cette membrane & le corps de la matrice; & ſur ce doigt je poſerois le biſtori ou le ciſeau lenticulé, afin de continuer cette inciſion de bas en haut, gardant la figure & la dimenſion que j'aurois obſervée dans l'ouverture des tégumens; & c'eſt le moien de ne bleſſer aucune partie. Alors le corps de la matrice, qui ne ſe voioit auparavant qu'à travers le péritoine, étant découvert, je releve-

rois les inteſtins au deſſus (s'ils étoient gliſſez juſques-là , comme il arrive) les couvrant d'un linge chaud ou trempé dans quelque vin aromatique , ou dans de bon vin ordinaire; qu'un ſerviteur tiendroit juſqu'à la fin de l'opération pour empêcher que l'air n'altérât ces parties. Enſuite je procéderois à l'ouverture du corps de la matrice en ſa partie inférieure laquelle eſt beaucoup moins épaiſſe que la ſupérieure , dont l'épaiſſeur ſe trouve quelquefois de deux travers de doigt à cauſe du placenta ; & commençant du bas en haut , je garderois les proportions comme j'aurois fait dans les inciſions précédentes, juſqu'à ce que j'euſſe pénétré dans la capacité de cette partie ; ce qui ſe connoît principalement par les vuidanges puantes & noires qui en ſortent, ſi le fétus y a ſéjourné quelque tems. Suivant cette métode on ne s'expoſe point à inciſer les membres d'un enfant comme il eſt arrivé pluſieurs fois à des gens manque de connoiſſance, & d'expérience. La matrice étant ouverte, je tirerois l'enfant de ce cachot ſans rien déchirer , & l'ondoierois(car c'eſt la fin principale de l'opération Céſarienne:) j'ôterois pareillement tout ce qui pourroit tenir lieu d'étrange. Aprés quoi ne faiſant rien autre choſe à la

plaie de la matrice que d'en raprocher les lévres,& de remettre cette partie en ſa place naturelle, ſupoſé qu'elle en fût déplacée, je refermerois la plaie du ventre par la ſuture dite gaſtroraphie, laiſſant à la partie déclive une ouverture ſufiſante pour y mettre une tente groſſe, mollette; & aſſez longue pour l'évacuation des matiéres durant le panſement, ſans qu'elle touchât à la matrice. L'embrocation ſeroit faite par tout le ventre, & les fomentations apliquées ſelon les degrez d'intempérie & les ſimptomes qui pourroient ſurvenir; & ſur la fin je me ſervirois de bonnes compreſſes trempées dans le vin d'abſinthe ou dans quelqu'autre vin aromatique: obſervant le bandage de la ſerviette, lequel ne ſeroit que contentif au commencement. Enfin, ſi l'ouverture de l'orifice interne le permettoit, je ferois doucement de tems en tems des injections déterſives par la vulve dans la matrice; laiſſant les autres circonſtances, comme le régime de vivre & les remédes intérieurement pris, à la conduite d'un ſage & habile Médecin.

Toutes les choſes que j'obſerve dans les trois inciſions, des tégumens, du péritoine, & de la matrice, font toute l'utilité de l'opération céſarienne; & ſans empêcher que l'on opére avec promtitu-

de

de elles aprennent à le faire avec sureté; elles demandent à la vérité un peu plus de tems, que si l'on usoit de la précipitation de ceux qui n'en font qu'un article. Qu'ils se précipitent à la bonne heure, quand ils travaillent sur un sujet mort, pour l'extraction d'un corps vivant, qu'ils coupent *les cinq tegumens*, *les muscles* de l'abdomen, *& le péritoine*, & la matrice même s'ils veulent; *d'un seul coup de rasoir en moins d'un* Ave: cette métode n'est nullement à suivre quand on a la vie de la mére & l'intégrité de l'enfant à ménager. Je dis plus. Si j'avois à faire l'extraction d'un enfant que je croirois vivant, du ventre de la mére que je saurois certainement être morte, je suivrois une maniére toute autre; car n'aiant plus de mesure à garder pour la conservation de la mére, je ferois mon ouverture au milieu du ventre de haut en bas, commençant proche le cartilage xiphoïde & à côté de la ligne blanche, faisant un demi cercle à l'endroit de l'ombilic pour continuer jusqu'au pénil: & là, découvrant le péritoine, j'observerois ce que j'ai déja dit pour la conservation de l'enfant. Le choix de cet endroit me paroît plus propre pour deux raisons. La premiére, parce que l'extraction de l'enfant est faite avec

plus de diligence : & la ſeconde, parce que la mére étant morte, les parties du ventre s'afaiſſent par leur peſanteur, deviennent plus tenduës & aident ainſi à l'opérateur, s'écartant comme d'elles-mêmes à meſure que l'on conduit l'inſtrument pour les ſéparer.

§. 2.

Si l'on doit pratiquer l'inciſion céſarienne, la mére étant en vie.

Venons maintenant à la queſtion, ſavoir ſi l'on doit pratiquer l'opération céſarienne, la mére étant encore en vie. Je ne ferai rien ici que donner le récit de ce qui m'arriva comme j'étois ſur le point de la traiter. Un ami, pour qui je n'avois rien de ſecret me vint voir, & m'aiant trouvé ſur cette matiére : Que faites-vous, me dit-il ? J'en étois, lui dis-je aſſez froidement, ſur une queſtion. Quelle queſtion, reprit-il ? ſur une petite queſtion, repartis-je. J'en voulois demeurer là. Mais s'étant ſaiſi de mon écrit, il le lut ; & me le rendant ; Il y a long-tems, ajouta-t'il, que je cherchois à décharger mon cœur ſur ce point. En voici une ocaſion trop favorable pour la laiſſer échaper. Monſieur que vous voiez (il me montroit un homme

d'épée de ſes amis qui l'avoit acompagné, que je n'avois pas l'honneur de connoître; ce qui m'avoit fait tenir ſur la reſerve) ſera bien aiſe de nous entendre dire deux mots là-deſſus. Il eſt curieux des belles choſes, & entend aſſez ces matiéres quoiqu'il ne ſoit pas de la profeſſion. Vous n'en devez point faire de miſtére avec lui. Je pris la parole auſſi-tôt, & m'adreſſant à tous les deux: Pour vous, Monſieur, dis-je au premier, vous me ferez un grand plaiſir de m'aider ici de vos lumiéres, & je ne doute point que Monſieur vôtre ami ne ſoit parfaitement diſpoſé auſſi-bien que moi à vous entendre; mais à mon égard je n'en parlerai devant lui qu'avec crainte. Vous ſavez que ce n'eſt pas mon talent de faire ſur le champ des diſcours, principalement devant les gens qui ont le goût fin & l'oreille délicate.

Ici l'on ſe fit des complimens de part & d'autre; aprés quoi, j'établis ma queſtion, ſavoir ſi on devoit pratiquer l'opération céſarienne la mére étant encore en vie. Que vous en ſemble, dis-je à mon ami? Aprés qu'il eut révé un moment: La choſe, dit-il, d'abord, ſpéculativement priſe, paroît faiſable: mais, ſi l'on regarde la pratique ordinaire, elle ne l'eſt plus; c'eſt-à-dire, qu'on la pourroit, ou même

qu'on la devroit faire, mais qu'on ne la fait pourtant pas. On y trouve des obstacles comme invincibles, qui font atendre à l'extrémité; & ce n'est plus le tems de la faire. L'horreur que chacun a pour une opération qui paroit & qui est en éfet cruelle, l'amour qu'un mari porte à sa femme, celui que la femme se porte à elle-même, l'espérance dont on se flate que la nature fera quelque suprême éfort, la crainte que l'opérateur a qu'en sauvant l'enfant il ne fasse périr la mère, & (pour tout dire) la peur qu'il a encore d'exposer sa réputation. Car ne déguisons rien, ajouta-t-il, personne n'aime qu'on dise de lui qu'il a le don de tuer métodiquement les gens, & ce renom inquiéte d'autant plus un homme d'honneur, qu'il connoît plus évidemment que son procédé, à juger équitablement des choses, est tout charitable & tout juste. Car, si je dis qu'un habile acoucheur peut entreprendre l'incision césarienne sur une femme vivante, je supose (observez bien, je vous prie, nous dit-il,) je supose qu'il voit par les lumiéres tres-certaines d'une expérience consommée que l'enfant est en vie; qu'il n'y a pas d'autre voïe pour assurer son salut éternel; que la mére périra infailliblement dans peu de tems si l'on ne fait cette in-

cision, & que la faisant au contraire on la mettra du moins entre la mort & la vie. Je vois, dis-je alors, que vous prenez bien la question, & qu'en vous renfermant dans ces circonstances, vous allez au devant de tout ce que la témérité pourroit faire entreprendre sans nécessité à des gens de peu d'expérience. Mais croiez-vous qu'une telle ocasion se présente souvent ? Un Auteur qui a écrit de nos jours vous diroit, que cela *sembleroit excusable*, si on le faisoit *pour mettre au jour un second Scipion l'Africain*. Je sais de qui vous me parlez, reprit-il en souriant: il y a long-tems que j'ai répondu à cela, que quand un enfant vient au monde nous ignorons s'il est destiné pour monter sur le trône, ou pour ramper dans la poussiére, que tel s'est vû le rebut du monde par sa naissance, que sa fortune & sa valeur ont rendu la terreur des Empires.

Là le Gentil-homme, qui nous avoit écouté avec autant de tranquilité qu'il y avoit paru prendre de plaisir, aplaudit au discours de son ami, & l'assaisonna fort à propos de quelques traits de l'histoire dont il me parut assez faire son étude. Nôtre ami voiant qu'on avoit goûté sa morale, crut la pouvoir pousser plus loin. Ainsi, sans m'arrêter à ces considérations humai-

nes, on sait, poursuivit il, que l'ame du dernier des hommes est aussi précieuse aux yeux de Dieu, que celle du premier Conquérant quand il s'agit de la tirer du néant de son péché pour la faire vivre à la grace & au salut éternel; & que dans l'ordre du Christianisme, donner certainement un nouveau citoien au Ciel est beaucoup plus que de donner simplement un maître à l'Univers.

Vous parlez en Prédicateur, lui dis-je. Mais, puis que vous nous avez jetté sur la morale & sur l'importance du baptême, qui semble aussi d'ailleurs faire assez la matiére & le fond de nôtre question; trouvez bon que l'Auteur dont j'ai déja parlé vous réponde, qu'il n'est pas besoin d'en venir à l'incision césarienne pour sauver un enfant, & qu'*il n'y a pas d'ocasion où l'on ne puisse bien donner le baptême à l'enfant durant qu'il est encore au ventre de la mére, étant facile de porter de l'eau nette par le moien du canon d'une seringue jusques sur quelque partie de son corps*. Vous savez plus que vous ne dites, reprit-il aussi-tôt: mais sans rechercher si l'on peut toujours porter ainsi de l'eau sur l'enfant, ce raisonnement ne subsistera guére nous considerons que cette maniére de baptiser n'est pas bien reçûë, qu'elle est nou

velle, & que la vérité d'un tel baptême n'eſt tout au plus que probable. Or la probabilité n'eſt point le refuge des perſonnes ſages : ſur tout quand il y va du ſalut des aurres. Ils ne prennent un parti douteux, que lors qu'il n'y en a plus de certain à prendre. Le prix d'une ame eſt ſi grand, que je ne ſais ſi pouvant aſſurer ſon éternité bien heureuſe d'une maniére, on peut la riſquer par une autre moins ſûre ſous prétexte qu'elle eſt reçuë de quelques perſonnes. Vous êtes ſurpris de me voir ainſi vous parler en Théologien. N'en ſoiez point trop étonné : j'ai pris plaiſir à me faire inſtruire là-deſſus.

Si cela eſt, lui répliquai-je, faites-moi la grace de me réſoudre une autre dificulté qui vient ici fort à propos. Ou vous croiez qu'on doit préférer l'enfant à la mére & la lui ſacrifier, ou bien il faut que vous croyiez que l'opération céſarienne *ne tuë pas* néceſſairement *la mére pour ſauver l'enfant*. Il ne me donna pas le tems d'achever mon raiſonnement ; & prenant feu tout-d'un-coup : Non, dit-il, je ne la crois pas abſolument mortelle ; & je ne vois pas qu'on ait juſte ſujet de traiter du nom d'imposteurs ceux qui ſont dans cette opinion. En éfet une opération n'eſt abſolument mortelle que quand elle bleſſe une partie

qui n'eſt jamais bleſſée qu'à mort. Or cela ne ſe peut point dire de la matrice. L'expérience nous a fait voir pluſieurs fois des femmes en qui cette partie a été déchirée auſſi-bien que la veſcie & le rectum, qui n'ont pas laiſſé de vivre pluſieurs années aprés cela. Et je me ſouviens que vous-même, ajoûta-t'il ſe tournant vers moi, m'avez fait autrefois le récit de choſes ſemblables. Je compris qu'il vouloit parler principalement de Madame Gervaiſot, dont je d'écris l'hiſtoire au chapitre de la tête enclavée, où, ceux qui la liront, pourront voir que le corps de la matrice & celui de la veſcie furent éfectivement coupez à y paſſer trois à quatre travers de doigt, ſans parler du reſte du mauvais état où je trouvai cette femme, qui n'a pas l'aiſſé de vivre plus de dix ans aprés. Mais auſſi je me crus obligé de lui faire obſerver, qu'il y avoit une grande diférence à faire, entre une plaie qui n'avoit point vû le jour & dont la nature comme renfermée au dedans d'elle-même opéroit ſecrétement la guériſon, & une autre expoſée aux injures de l'air, faite exprés par le fer & avec violence, qu'on réitéroit preſqu'autant de fois qu'on y travailloit pour la guérir. Que cette matrice déchirée de la longueur du doigt, n'avoit

rien qui dût être comparé avec l'ouverture qu'il en faut faire pour tirer un gros enfant, que sa seule grosseur retient souvent au passage. Qu'au reste cette ouverture de la matrice ne faisoit qu'une partie de l'incision Césarienne; qu'elle suposoit la section des tégumens & du péritoine; où la durée de l'opération, la sensibilité des parties, la continuité de la douleur, l'effusion du sang, la déperdition des esprits, tout conspire en même tems contre la vie. En faut-il davantage, lui dis-je, à des personnes qui savent la construction du corps humain & qui peuvent mieux juger jusqu'où peut aller la douleur, pour les faire frémir de la seule idée. Je coupe aussi ardiment qu'un autre, continuai-je, & vous le savez: mais j'avouë que ce point me fait horreur.

Il vit bien que je le batois en ruine de ce côté-là; c'est pourquoi l'aiant abandonné sans vouloir toutefois se rendre, il fit un dernier éfort; & aprés avoir comme ramassé dans son esprit ce qui lui restoit pour la défense de son parti. Si, dit-il, une Reine d'Angleterre selon le récit que M. Mauriceau lui-même en fait, vécut douze jours aprés l'opération césarienne, une autre n'en pourra-t-elle pas vivre autant & plus. Qui sait si cette Reine n'étoit

point d'une complexion délicate, comme la plûpart des femmes de qualité ? Qui sait si cette opération ne fut point faite à l'extrémité suivant la coûtume ? Qui osera dire qu'on la fit avec autant de perfection qu'on la feroit aujourd'hui ? Enfin qui pourra soutenir qu'une opération à laquelle on survit plus ou moins, soit absolument mortelle ? Que si pour la qualifier telle, on se fonde sur ce qu'elle est dangereuse & cruelle, combien trouverons-nous d'opérations de cette sorte, ausquelles on ne craint point d'exposer les malades, plûtôt que de les laisser périr ? L'ouverture de la vescie pour l'extraction de quelque grosse pierre, le trépan & beaucoup d'autres se font-elles sans danger, sans douleur, sans cruauté ? Si pour exécuter ces opérations on atendoit les derniers momens où le malade n'a plus ni force ni vigueur, je doute qu'il en réchapât aucun. Seroient-elles pour cela nécessairement mortelles ? Il en faut dire autant de l'opération césarienne. Si toutes les femmes qui l'ont souferte, en sont mortes (ce qui n'est pas évidemment vrai) ça été faute d'y observer les circonstances les plus importantes. Car on ne la doit entreprendre que sur de bons sujets & d'une complexion robuste. On doit aussi prendre garde que le

bon air, la ſanté des parties, & les autres choſes qui contribuent davantage à la guériſon des grandes plaies, s'y rencontrent autant qu'il eſt poſſible. Enfin c'eſt un abus d'atendre à l'extrémité, lorſqu'une femme n'a plus de forces; car en ce cas je tombe d'accord qu'il eſt comme impoſſible de ſuporter ce choc ſans ſucomber. Vous me direz qu'on ne doit deſeſpérer des éforts de la nature, que quand elle eſt réduite dans la derniére impuiſſance. Mais je répons à cela par ce qui a été ſupoſé plus haut, que l'acoucheur ſoit habile, & que par les lumiéres d'une longue expérience il juge, ſoit à cauſe de l'énorme groſſeur du fétus ou de quelque autre corps, ſoit à cauſe de l'étroiteſſe extrême du paſſage & de l'impoſſibilité de le dilater ſufiſamment, ſoit pour d'autres raiſons ſolides, que les forces de la nature ſont & ſeront inutiles pour l'expulſion de l'enfant par les voies ordinaires. Les gens qui ont de la pratique ſavent aſſez que cette ſupoſition n'eſt pas impoſſible. Il s'arréta tout court en cet endroit, puis voiant que je ne lui repliquois rien: comme s'il eût gagné la victoire, il ne ſongea plus qu'à conclure en ſa faveur, ajoûtant d'un air & d'un ton radouci, comme pour modifier ſon opinion, qu'il nous prioit d'obſerver deux

choſes. La premiére, dit-il, que comme il eſt rare qu'on manque de moiens pour tirer un enfant par la voie naturelle, ſoit d'une façon, ſoit d'une autre: rarement auſſi ſe trouve-t-il d'ocaſion pour faire la ſection céſarienne en la maniére que je dis; à moins qu'on ne voulût prendre pour un ſufiſant motif l'importance que j'ai fait voir qu'il y a d'aſſurer le ſalut de l'enfant par un baptême infaillible, plûtôt que de le riſquer par un dont la validité n'eſt que probable. La ſeconde, qu'un acoucheur, quelque ſavant qu'il ſoit dans la Téorie, ne doit point préſumer de faire ainſi cette opération, s'il n'a ſufiſamment de pratique pour juger en bonne foi & ſolidement qu'il n'y a plus d'autre chemin à prendre, & qu'atendant plus tard il n'atendroit que la mort. Au reſte, ajoûta-il comme pour finir, je ne prétendrois pas familiariſer l'uſage de cette opération: mais je ne voudrois pas non plus ſoutenir qu'il ſoit impoſſible de la faire avec ſuccés, ni traiter d'impoſture ce que quelques Auteurs en ont dit dans une bonne intention. On ſe ſert heureuſement aujourd'hui de beaucoup de choſes, contre leſquelles on s'eſt prodigieuſement déchaîné dans l'abord, & lorſqu'on les emploioit avec moins de connoiſſance & de réuſſi-

te. L'invention en eſt ordinairement fatale à ſon auteur, mais ſouvent la poſtérité qui corrige & qui perfectionne, s'en trouve bien.

Il nous avoit repréſenté tout cela avec chaleur, comme un homme qui avoit ſur le cœur qu'on traitât d'impoſture un opinion pour laquelle il paroiſſoit avoir du tendre. Je ne voulus point ouvertement lui contredire davantage. J'étois auſſi bien aiſe d'ailleurs de lui faire connoître que je n'étois pas de ſon avis. Ainſi pour le ménager, vous m'avez preſque perſuadé, lui dis-je, que l'opération céſarienne pourroit être utilement pratiquée par les habiles dans les circonſtances dont vous venez de parler; je vous avouë que j'ai eu autrefois la penſée comme vous, qu'elle réuſſiroit peut-être ſi on l'a faiſoit dans un bon corps, bien conſtitué, en bon air, & avant qu'il fût deſtitué de force, mais aprés tout, plus je l'ai enviſagée de prés, & plus je m'en ſuis éloigné. Je n'ai jamais voulu l'entreprendre ſur un corps vivant. Je vous dirai ingenûment qu'au commencement que je pratiquois, il m'arriva d'être mandé à la porte S. Martin pour la faire à une jeune femme groſſe à terme d'un puiſſant enfant. Un nombre de voiſines que j'y trouvai m'en preſſérent fort,

m'aſſurant qu'elle étoit expirée. Je le crus auſſi comme elles. Car lui ayant fait mettre un miroir ſur le viſage, il n'y parut aucun ſoufle de vie, & déja je n'avois trouvé nul mouvement ſur la région du cœur, y aiant porté la main pour m'en aſſurer. Mais ſoit que la diſtance qui ſe trouve d'ordinaire en l'agonie entre les ſoupirs ou les mouvemens de diaſtole & de ſiſtole, aida à me tromper dans ce commun trouble, ſoit que Dieu permît que je les en crûs auſſi trop aiſément pour m'aprendre à ne donner pas une autrefois tête baiſſée dans la volonté de telles gens ſous un prétexte de charité mal concertée: il eſt certain que portant l'inſtrument pour faire mon inciſion, cette femme fit un treſſaillement acompagné de grincement de dents & de remûment de lévres dont j'eus une ſi grande fraieur, que je pris dés lors la réſolution de ne l'entreprendre jamais qu'à coup ſeur. Quelques jours aprés un Médecin de mes amis m'aiant voulu perſuader de la faire à la femme d'un Couvreur demeurant ruë Philippot, je le refuſai. Il en murmura fort, juſqu'à me menacer de ſe plaindre hautement de moi & de la faire exécuter par un autre; parce, diſoit-il, que ne les pouvant ſauver tous deux, il falloit hazarder la mére

pour ſauver au moins l'enfant. Enfin me trouvant pouſſé à bout, il m'échapa de lui dire que s'il en vouloit être le bourreau, je n'étois pas homme à lui ſervir de valet. En éfet je prévoiois bien qu'elle périroit infailliblement entre mes mains. Depuis, j'ai eu la curioſité de m'entretenir à fond de cette matiére avec mes anciens confréres: tous m'ont aſſuré n'avoir jamais ni fait ni vû faire cette opération autrement que ſur des femmes déja mortes, à deſſein ſeulement de faire avoir la vie de la grace à leur enfans. Comme je vis qu'il m'écoutoit avec atention: Je ſais bien, continuai-je, qu'il s'eſt trouvé certaines gueuſes, leſquelles alant de boutique en boutique pour excroquer quelque monnoie, ont ſurpris les plus crédules d'entre nous, & leur ont fait paſſer les cicatrices de quelque abcés ou tumeur exiturale de grandeur, de figure, & de ſituation propre à cela, pour des reſtes de l'inciſion Céſarienne. C'eſt peut-être de-là, dit nôtre Gentil-homme qui parloit peu, & dont j'avois admiré la patience à nous entendre, qu'un certain opérateur pour donner dés ſon évenement du relief à ſa réputation prit ocaſion de l'entreprendre il y a quelques années, ſur une femme de la Paroiſſe S. * * qui avoit, dit-

on, bon apetit & le perdit en peu de tems. A cet endroit de ſon diſcours mon ami me parut ſurpris ; & l'interrompant bruſquement : Quoi, dit-il elle en mourut ? Ouï, répliqua l'autre, elle en mourut, & promtement.

Ce nouveau fait aloit prolonger l'entretien quand on vint me demander pour une afaire preſſée. Ils virent bien qu'il faloit couper court, & que je n'étois plus à moi. Nous fîmes en deux mots nos remercimens & nos excuſes au Gentil-homme qui s'étoit ſi long-tems captivé pour l'amour de nous, & nous ſéparâmes chacun de nôtre côte. Depuis, à la premiére ocaſion de loiſir que j'eus, je mis nôtre entretien ſur le papier dans les meilleurs termes que je pus. Le Lecteur en tirera la conſéquence qu'il lui plaira.

Au reſte, pour conclure : mon ſentiment eſt de ne point hazarder l'opération Céſarienne ſur une femme encore vivante. Je ne l'ai point faite, je n'ai pas envie de commancer. Fraie le chemin qui voudra, je n'y veux marcher que ſur les pas d'un autre qui en ſoit honorablement ſorti.

CHAP.

CHAPITRE III.

De la tête retenuë, simplement prise, ou enclavée au passage.

BIen que la tête de l'enfant vienne la première, l'acouchement ne laisse pas d'être des plus laborieux, quand la tête est retenuë, arrêtée, prise, enclavée au passage. Il y a dans cet accident du plus ou du moins. La tête ne peut être enclavée ou prise au passage, qu'elle n'y soit retenuë & arrêtée : mais elle y peut être simplement retenuë ou arrêtée, sans qu'elle y soit pour cela ni prise, ni enclavée. Ainsi la tête y est simplement retenuë ou arrêtée, quand par exemple elle a la liberté de s'avancer vers le passage étroit & de s'en retirer, bien qu'elle n'ait pas celle de sortir, comme il se voit au chapitre 1. de ce livre §. 6. ou bien lorsque le cordon se trouve entortillé au tour du col, &c. On peut concevoir qu'elle y est seulement prise, quand elle n'est que médiocrement engagée dans le détroit. Mais on l'apelle proprement une tête enclavée dans le passage, quand elle y demeure étroitement prise & serrée entre

l'os pubis & l'os ſacrum, ſans avancer ni reculer, & ſans qu'on y puiſſe preſque porter d'inſtrument. La tête ſimplement retenuë au paſſage court riſque d'y être priſe & engagée; & quand elle y eſt engagée, c'eſt un grand acheminement pour s'y enclaver. Cet accident vient ou de la figure de cette partie, comme quand elle eſt trop groſſe, quarrée, pointuë, aplatie, monſtrueuſe; ou de la ſituation, comme quand elle eſt de côté ou de travers.

Dans ces ocaſions où la tête tient le paſſage, le travail eſt plus ou moins dangereux & pénible, ſelon les degrez de l'engagement de cette partie. Tous n'y ſuivent pas dans l'opération une même métode. On en voit qui entreprennent avec témérité, qui travaillent avec cruauté, qui achévent ſans utilité. D'autres font à la vérité de grandes entrepriſes; mais les font prudemment, les conduiſent doucement & les finiſſent pour l'ordinaire avec fruit. Il en eſt des troiſiémes, qui n'ont pas le courage d'entreprendre, peut-être parce qu'ils ne ſont pas capables d'executer: dignes d'être épargnez, ſi, contens de ne rien entreprendre, ils ne blâmoient ni ne décrioient pas ceux qui entreprennent à leur refus, & qui le font

avec aſſez de bonheur.

La conduite des premiers n'eſt nullement à ſuivre. La voici. Ils s'imaginent dans la ſituation où nous ſupoſons l'enfant, aiant ſa tête au paſſage, qu'il ne s'agit que de rompre d'abord tout obſtacle & de porter violemment la main dans la matrice, pour y chercher les pieds de l'enfant; ce qu'ils font: &, les aiant trouvez, ils les aménent à eux & tirent de toutes leurs forces à diverſes repriſes, & ſans aucun éfet. Et alors ils ſont contraints d'abandonner leurs beaux exploits à la nature, comme ſi elle étoit capable de s'aider aprés l'avoir dépoüillée de ſes forces, aprés avoir fait mourir l'enfant, aprés avoir épuiſé la mere & l'avoir miſe en état de ne traîner le reſte de ſes jours qu'une languiſſante vie; car ce ſont les plus communs éfets de ces éforts extraordinaires & du bon traitement que la matrice & les parties voiſines en reçoivent. Les hiſtoires ſuivantes prouveront ce que je dis. Un Boucher de la ruë S. Denis m'apella pour ſecourir ſa femme le quatriéme jour de ſon travail, mais trop tard. On avoit exercé ſur elle beaucoup d'inhumanité. Je la vis deſtituée de forces & prête d'expirer; ce qui fit que je ne m'expoſai point à recevoir l'oprobre qui n'étoit dû qu'à ceux qui l'avoient

ainſi réduite. J'atendis ſeulement ſa mort, qui fut peu de tems aprés mon arrivée. Je l'ouvris en préſence de pluſieurs particuliers & de ſa ſage-femme, aſſez entenduë dans ſa profeſſion. Je voulus non-ſeulement voir ce qui s'étoit paſſé, mais encore en obſerver toutes les circonſtances qui pourroient dans l'avenir m'être utiles auſſi-bien qu'à d'autres, lorſqu'il s'agiroit d'opérer dans une ſemblable rencontre. Je fis donc ce qui ſuit. Je commençai mon inciſion à la maniére ordinaire au milieu du ventre, le long de la ligne blanche, au deſſus & au deſſous de l'ombilic, obſervant la conſiſtence de la matrice à proportion de l'état de la groſſeſſe, d'autant qu'elle eſt beaucoup plus épaiſſe en la partie ſupérieure qui eſt ſon fond à cauſe du placenta lequel y eſt ataché, que non pas à l'inférieure. Je trouvai l'enfant aſſez gros, de couleur livide, prêt à ſe corrompre, dans ſa poſture naturelle à l'exception toutefois des jambes, leſquelles étoient l'une deçà, l'autre delà. Il y en avoit une rompuë en la cuiſſe. Je la levai en haut & hors de la matrice, afin de pouvoir en tirant dégager la tête de cet enfant fort avancée & enclavée dans le paſſage, entre l'os ſacrum & l'os pubis ; & avant que de détacher

le délivre du parois & fond de la matrice, nous remarquâmes l'un & l'autre rompu & déchiré à y paſſer le point. Et c'eſt la fin de nôtre premiére hiſtoire.

La ſeconde eſt de la femme d'un Marchand de vin apellé M. Gervaiſo, qui demeuroit ruë de la Tixérandrie à l'Hôtel des Coquilles, lorſque je fus pour la ſecourir. Elle étoit âgée d'environ trente ans, groſſe de ſon premier enfant & à terme préfix. Elle me parut dans un état tres-pitoiable. Car elle étoit expoſée depuis ſix jours à des tourmens dont il ſera facile de juger par la ſuite de ce diſcours. Son enfant, bien qu'il ſe preſentât dans la poſture naturelle, demeura pris au paſſage. Pluſieurs y furent mandez & y travaillérent ſans ſuccés. Quelques portions des os du crâne furent arrachées, les bras, les jambes, & les cuiſſes partie ſimplement rompus & partie ſéparez du corps. De ſorte qu'ils furent contraints d'abandonner cette femme dans la crainte qu'elle ne mourût entre leurs mains. Ainſi pour tout partage ils me laiſſérent la face, quelques reſtes des os du crânes, & le tronc. J'examinai les circonſtances avant que de rien entreprendre, & j'en fis mon pronoſtic en preſence de Monſieur Moreau Médecin, & du mari de la malade. Je leur

exposai comment j'avois trouvé les cuisses & les parties basses de la matrice contuses, noires, tuméfiées, ou cangrénées, la partie du vagin ou de son col coupée à y passer deux travers de doigt du côté du rectum ; & comment, lorsqu'il me fallut porter la main dans la capacité de la matrice & la tourner en divers endroits, pour reconnoître l'état & la disposition des membres restez de ce petit cadavre, comment, dis-je, j'avois remarqué que le corps de cette partie aussi bien que celui de la vescie, étoit pareillement coupé à y passer trois à quatre travers de doigt ; Qu'il sembloit que ces deux ouvertures avoient été principalement caussées par les pointes & aspéritez des os du crâne restez des autres parties, qui à force d'être tournez de toute part avoient tranché ou déchiré ces endroits. D'où il me fut aisé de conclure qu'encore que cette femme revint en convalescence (comme elle y revint en éfet en six semaines de tems par le grand soin que nous en eûmes Monsieur Moreau son Médecin, & moi) elle demeureroit néanmoins estropiée toute sa vie par l'écoulement continuel & involontaire de ses excrémens. Aprés leur avoir fait ce récit, je tirai de leur consentement ce petit cadavre mutilé, par les voïes

que la pratique me ſuggéra ſur le champ. A voir ces triſtes éfets, n'avoûra-t-on pas que la maniére d'opérer qui les cauſe eſt bien cruelle ?

La vraie métode qui tient le juſte milieu entre les excés opoſez de témérité & de foibleſſe, & de ceux qui ont le courage pour entreprendre & l'expérience pour exécuter à propos ce qu'ils entreprennent ; & les grans avantages dont leur procédé eſt ſuivi, font bien voir qu'il eſt à préférer aux deux autres. Je me réſerve à la juſtifier dans la ſuite, & me contente à preſent de déclarer en quoi il conſiſte. C'eſt à rechercher d'adord toutes les voïes de la douceur ; à prendre conſeil avec le Médecin (ſi les lieux & la commodité le permettent) des remédes dont il convient ſe ſervir ; à uſer de ceux qui ont la faculté de vuider la plénitude , d'humecter & rafraîchir , d'impulſer, fortifier , diſtendre, ouvrir, relâcher & adoucir. Tels ſont les lavemens, ſaignées, potions, linimens, bains & fomentations émolientes. Si, aprés avoir emploié ces moiens, la malade n acouche point : il faut tâcher de la faire mettre en état de grace. Ces précautions ainſi priſes, & le tems que la prudence juge le plus propre pour operer ; étant arrivé : on doit ſelon ce même

procédé s'apliquer à l'opération. Et quand il n'eſt pas poſſible de marcher par le chemin de la douceur, il faut ſuivre celui de la rigueur, mais de la rigueur la plus utile, & pour ainſi dire la plus douce. On couche donc la malade ſur le dos dans la ſituation acoutumée ; mais, comme elle n'eſt pas toujours la plus commode & la moins périlleuſe dans le travail dont je parle, ſur tout pour les femmes qui ſont plus ſerrées que les autres : on ſe ſert de celle qui ſuit. On fait tourner la malade ſur le ventre apuiée ſur les genoux, les feſſes élevées & les cuiſſes médiocrement écartées & ſoutenuës, obſervant de plus qu'elle ait la reſpiration libre, & que ſes mamelles ne ſoient point froiſſees. Enſuite, on introduit d'une main le crochet, que l'on porte en la partie de la tête qu'on juge la plus ſolide afin qu'il ne quite point lorſqu'il s'agit de tirer tantôt en haut, tantôt en bas, à droite, ou à gauche : mais le meilleur eſt de tirer tout en un coup autant qu'il ſe peut faire, pendant que l'autre main aide à dégager la partie la plus engagée de la tête, comme nous avons dit amplement au chapitre 1. §. 6 en parlant de la convulſion ſurvenuë à la femme enceinte, dans la deſcription du fait particulier qu'il contient & qui vient

encore parfaitement bien à nôtre ſujet. L'enfant étant ſorti, on délivre la mére dans la même poſture où elle a été acouchée, ou bien on lui fait prendre la ſituation ordinaire ſi l'état des choſes le permet, & qu'il n'y ait point de danger. Enfin l'opération faite, on laiſſe la malade en repos ſans la remuer que le moins qu'il eſt poſſible, de crainte que la perte de ſang ne ſurvienne : on coule ſous elle quelque linge ſec aprés qu'elle eſt délivrée. On prend un autre linge qui n'ait ni coutures ni ourlets : on le plie en double, d'une grandeur ſufiſante : on le trempe chaudement dans un liniment compoſé d'une once d'huîle d'amende douces, d'une demie once d'huîle de mille-pertuis & du jaune d'un œuf bien frais délaiez enſemble; & on l'introduit doucement par le milieu de la vulve le plus avant qu'on peut, afin de renverſer chaque chef de part & d'autre ſur les bords de cette partie. On ne donne aucun aliment à la malade qu'une grande heure aprés, ſi ce n'eſt quelques fortifians. On ne la bande point que les premiers jours ne ſoient paſſez, & que les accidens (s'il en eſt ſurvenu) ne ſoient apaiſez. Voila de quelle métode on ſe ſert, quand la douceur n'a plus de lieu, pour tirer un enfant dont la tête eſt for-

tement priſe ou enclavée au paſſage, pour lui procurer la grace du ſaint Baptême, & pour ſauver la vie de ſa mére. Pour moi, je ſuis du nombre de ceux qui la mettent en pratique, & parce qu'elle a ſouvent toute la réüſſite que l'on peut ſouhaiter & que les autres n'ont point, j'eſtime qu'on lui doit donner la préférence.

En l'année 1670. Monſieur Ferriére Procureur de la Cour demeurant ruë S. Martin, me fit venir chez lui. Mademoiſelle ſon épouſe, femme de baſſe taille & repléte, étoit en travail d'un premier enfant fort gros & à terme, lequel bien qu'il ſe preſentât dans une poſture naturelle, ne fut pas ſi tôt arrivé au couronnement qu'elle entra dans de fortes convulſions qui augmentérent de plus en plus à meſure que la tête s'avançoit, en ſorte que cette Damoiſelle perdit tous les ſens durant l'eſpace de douze heures, avant même que les eaux fuſſent formées. Elles s'écoulérent aprés ce tems ; & l'eſpérance que l'on avoit que l'enfant les ſuivroit, fut abſolument vaine. En éfet ſa tête demeura enclavée au paſſage, & n'en put naturellement ſortir. La Demoiſelle fut réduite à ce point qu'il ne lui reſtoit pour ainſi dire qu'un ſoufle de vie. Son pouls preſque éteint ne ſe faiſoit plus que

foiblement ſentir au haut du bras. En un mot elle étoit ſi bas, que je n'euſſe jamais entrepris de la ſoulager, ſi Monſieur Germain ſon Médecin & Monſieur de Leurie l'aîné ſon Chirurgien n'euſſent pouſſé la charité qu'ils avoient pour elle juſqu'à me contraindre de le faire. Je cédai donc à leurs ſollicitations, & connoiſſant que l'enfant étoit vivant par les ſignes que nous avons décrits ailleurs, je ne perdis point de tems. Je lui mis le crochet en l'oreille droite & le tirai de la ſorte. Il vécut deux jours, & ſa bleſſure fut ſi ſecréte, quelle ſeroit encore cachée ſi je n'en faiſois aujourd'hui publiquement l'aveu en cet endroit. Mademoiſelle Ferriére eut le bonheur d'en revenir. Elle reprit ſes ſens peu à peu, aujourd'hui l'un demain l'autre; & bien que juſqu'au moment de ſa délivrance elle eût eu tous les accidens excepté la perte de ſang: non ſeulement ils ſe retirérent tous aprés l'opération, mais même elle ne fut ſuivie d'aucun autre. Je l'ai acouchée pluſieurs fois depuis.

En preſence de Monſieur l'Evêque mon confrére, de Monſieur ſon gendre, & de Madame Ardon ſage-femme, qui eurent la charité de me ſervir d'aide, j'acouchai & délivrai de ſon premier enfant la femme d'un Marchand fripier nommé Bénard

demeurant ruë de la grande Friperie. Elle étoit depuis vingt-quatre heures dans les convulſions quand j'y allai. Son enfant ſe trouva mort & à demi corrompu. Je le tirai avec l'inſtrument. Elle recouvra bientôt une ſanté parfaite & prit mieux ſes meſures pour l'avenir. Dirai-je qu'elle avoit été abandonnée d'un homme dont le nom a fait grand bruit & de pluſieurs de ſes diſciples, qui emploiérent beaucoup de ſpécieux prétextes pour gagner l'eſprit de la mére & m'empêcher de ſauver la vie à ſa fille, ſe récriant contre ma métode, & s'éforçant par leurs vains diſcours de ſauver leur réputation aux dépens de la mienne.

J'uſai encore de cette métode pour ſoulager la femme d'un Marchand de chevaux ruë du petit-Uleu, que je tirai des convulſions, & dont l'enfant vécut quatre jours.

Mademoiſelle G. étant en travail de ſon premier, l'on m'envoia querir pour avoir mon avis. Je trouvai un enfant fort gros pris au paſſage, qui commençoit à ſe corrompre. J'examinai les accidens de la mére. Je fis un fidele récit du tout à Monſieur M. Docteur en Médecine. J'établis mon pronoſtic, qui fut appuié de ſon avis conforme au ſentiment que j'avois de la

chose. Aprés quoi je m'en revins chez moi. Le lendemain avant le jour on me vient querir derechef. J'y retourne, & voiant que la malade d'ailleurs n'avoit tout au plus (suivant les régles de l'expérience) que deux heures encore à vivre, j'entrepris l'opération. J'apliquai mon crochet en l'œil gauche de l'enfant & le tirai. J'étois à la vérité comme certain de sa mort; mais suposé même qu'il eût été vivant, vû l'extrémité du péril, je n'aurois pas laissé de passer outre, sinon qu'au lieu de choisir l'œil pour y introduire l'instrument, j'eusse peut-être choisi l'oreille. Quoi qu'il en soit, je tirai ce cadavre; & le passage étoit à peine ouvert par sa sortie, qu'il s'écoula quantité de vuidanges si puantes, qu'elles faillirent à m'infecter. La Demoiselle sortit aussi-tôt des extravagances où cette pourriture l'avoit portée avant son écoulement, & les premiéres paroles de sa bouche qui me dit qu'elle se portoit mieux, & que je prisse courage, m'en donnérent en éfet malgré cette infection pour ce qui me restoit à faire. Je mis ordre à tout. Elle revint doucement, reprit son entiére santé de même, & elle m'a fait travailler plusieurs fois depuis avec moins de danger pour elle, & plus de facilité pour moi.

Toutes ces ſortes d'opérations (je les regarde entre les mains de mes confréres auſſi bien qu'entre les miennes) ſont comme autant de réſurrections viſibles que Dieu opére tous les jours par ceux qu'il lui plaît de choiſir, de conduire, & d'éclairer pour ce ſujet. Elles méritent d'être miſes au nombre de ces choſes, qui bien qu'elles ſemblent ſe faire ſelon le cours ordinaire de la nature, tiennent en quelque ſorte du miracle. En éfet j'ai vû pluſieurs fois des enfans ſur le point d'étre privez de la veuë de Dieu pour toûjours, à qui un tour de main favorable à ouvert le paſſage à une bien-heureuſe éternité. Je ne dis ceci qu'en paſſant, & pour raporter tout le ſuccés de mes actions à ſon véritable auteur.

Il me reſte à faire l'apologie de mon procédé avec autant de modeſtie & de vérité, qu'il me ſera poſſible. C'eſt contre ce genre de perſonnes qui n'ont pas le courage de faire l'opération dont il s'agit. Ainſi, quand il leur arrive d'être apellez à quelque travail où l'enfant eſt pris au paſſage, la mére dans les convulſions, & tous les deux en un extrême danger de leur vie : ils les laiſſent plutôt périr, que d'eſſaier de les ſauver par la voie que j'ai décrite. Or je voudrois leur demander

d'où vient qu'ils n'oſent entreprendre l'opération du crochet. Car c'eſt ou parce qu'ils s'en jugent incapables, ou parce qu'elle a dans ſoi quelque choſe qui doit abſolument les empêcher de la pratiquer. S'ils prennent leur incapacité pour excuſe; pourquoi ſe récrier ſi fort contre cette opération? pourquoi ſe déchaîner contre ceux qui la font avec ſuccés? ſi au contraire ils s'eſtiment capables de la faire: qu'ils nous marquent du moins ce qui le leur fait éviter? Elle eſt cruelle, diront-ils: elle eſt contraire à nôtre religion. Et voila les raiſons aparentes dont ils ſe ſervent pour ſurprendre la credulité du vulgaire. Mais je répons à ces deux chefs. Au premier: je dis, que la plûpart des opérations de Chirurgie ſont cruelles dans la maniére dont elles ſe font; on ne laiſſe pourtant pas de les mettre tous les jours en pratique, parce que la ſanté ou la vie, ſoit de l'ame, ſoit du corps qu'on ſe propoſe pour fin, eſt le digne prix du ſang qu'on y répand, & des douleurs qu'elles font ſouffrir. La fin de l'opération du crochet eſt la vie de la mére, & le ſalut éternel de l'enfant. L'expérience fait voir qu'on obtient ſouvent l'un & l'autre. Donc quelque cruelle que cette opération paroiſſe aux yeux du monde, un Chirurgien

ne doit pas pour cela s'exempter de la faire quand le devoir de sa profession l'y oblige. Et si c'est une cruauté de sauver une femme par la douleur & le sang, que n'est-ce point de la laisser périr de peur de la faire soufrir ? Si c'est une cruauté d'exposer un enfant au danger de perdre la vie du corps pour lui donner celle de l'ame, que n'est-ce point de lui pouvoir procurer celle ci & de permettre néanmoins qu'il perde l'une & l'autre à nos yeux ?

J'ajoute que l'opération du crochet n'est point contraire à la Religion. Car cette prétenduë contrariété s'y peut seulement rencontrer par raport à la mére ou à l'enfant. Elle n'y est point par raport à la mére, parce que cette opération ne tend qu'à lui conserver la vie, & l'expose bien moins que beaucoup d autres que nous ne laissons pas de pratiquer en toute seureté de conscience. Il reste donc qu'elle y soit par raport à l'enfant ; & dans l'enfant nous considérons la vie du corps & la vie de l'ame. Si une opération est contraire au Christianisme, ce ne peut être qu'à proportion qu'elle atente sur l'une ou sur l'autre de ces deux vies. D'où il s'ensuit, que quand un enfant les a perdu toutes deux avant que l'acoucheur arrive, & qu'i

qu'il en peut être assuré : il n'y a plus de mesure à garder pour lui, ni de dificulté de faire l'opération dont nous parlons. Cependant c'est en ces rencontres là même que nos ennemis la condamnent. Ils s'en croient capables, ils le peuvent, ils le doivent, mais par malheur ils n'en veulent rien faire. C'est ce qu'on voit clairement dans l'histoire de Me Bénard, que j'ai raportée en ce chapitre, pag. 347.

Suposons maintenant que l'enfant ait vie. Alors je raisonne de la sorte. Si exposer la vie du corps pour procurer une éternité de bonheur à l'ame est une chose oposée à la Religion, je tombe d'acord que l'opération du crochet y est contraire, car elle fait ordinairement une plaie à la tête, dont il est rare, ou comme naturellement impossible que l'enfant guérisse. Mais c'est une question encore indécise. Les sentimens sont partagez ; & tant que l'Eglise ne déterminera rien de précis là-dessus, un acoucheur expérimenté dans son art aura le choix ; & tant qu'il aura le choix, il est incontestable qu'il fera toujours mieux de tirer l'enfant avec le crochet, lui pouvant procurer le baptême par ce moien, que non pas de soufrir qu'il périsse à ses yeux en état de damnation.

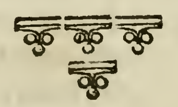
Je viens à la vie de l'ame, qui eſt ſans doute la plus précieuſe, & qu'on n'obtient que par le Baptême. C'eſt pourquoi je dis qu'une opération qui ſupoſe ce ſacrement déja receu quant à ſon eſſence, ou qui tend à le faire recevoir ne détruit point la vie de l'ame. L'opération dont il s'agit ſupoſe le baptême déja receu, (au moins probablement) quant à ſon eſſence lorſque l'enfant peut être ondoié; car on ne la fait qu'aprés avoir pris cette précaution, ſi l'état des choſes le permet. Elle tend à le faire recevoir dans ceux qu'il n'eſt pas poſſible d'ondoier auparavant; & elle y tend même avec beaucoup de certitude lorſqu'elle eſt faite avec métode, & par des perſonnes habiles; puiſque l'expérience m'enſeigne que de quarante enfans qui demeurent au paſſage ſans y perdre la vie, plus de trente la conſervent encore aprés, même durant pluſieurs jours. Que ſi nous ne réuſſiſſons pas toujours, c'eſt une choſe qui arrive contre nôtre intention. Il nous ſufit d'avoir un eſprit de droiture & de charité dans une action de cette nature; & il ſemble que nous ſerions vraiment coupables, ſi au lieu d'emploier les moiens que Dieu nous preſente par la voïe d'une providence ordinaire, nous le voulions tenter & aten-

dre de lui quelque prodige ſingulier pour ſauver un enfant qui périt par néceſſité, faute d'être ſecouru avec péril.

Ces raiſons me paroiſſent ſuffiſantes pour juſtifier nôtre procedé, & nous mettre à couvert des calomnies du parti contraire; Et quand même il ſeroit auſſi bien fondé que nous dans les chefs qui ſemblent recevoir de la difficulté, je ne laiſſerois pas de croire que l'ignorance ou la crainte d'expoſer ſa réputation eſt véritablement ce qui l'empêche de nous imiter, puiſque dans les rencontres où la religion ne paroît nullement intéreſſée (comme quand on eſt aſſuré de la mort de l'enfant) il ſoulage auſſi peu la mére, que dans les autres ocaſions.

Avant que de finir ce Chapitre, je ſuis bien aiſe de réitérer, & de réunir ici ce que j'ai marqué en paſſant dans beaucoup d'endroits, touchant l'importance qu'il y a que l'opération du crochet ne ſoit pas pratiquée indiféremment par toutes ſortes de gens ni à toute ocaſion. C'eſt une derniére reſſource à laquelle on n'a recours qu'à regret & comme à-ſon-corps-défendant. Il n'apartient qu'aux gens d'une longue expérience, & d'une habileté éprouvée, de s'en mêler; encore eſt-il de leur devoir d'y appeller autant qu'ils

peuvent du conseil. Il faut avoir passé heureusement par la plûpart des autres dificultez de l'art, avant que d'en venir à ces coups de Maîtres. A plus forte raison les jeunes novices, qui n'y sont que légérement initiez, ceux même qui, plus avancez, n'ont pourtant qu'une capacité médiocre, manque d'adresse, de lumiéres ou de bonheur, doivent bien se garder d'y prétendre, & faire rentrer en eux-mêmes la demangeaison qu'ils pourroient avoir d'en essaier. Les plus habiles voudroient s'en pouvoir dispenser. C'est le mérite & la bonté de la fin qu'ils se proposent, qui les détermine & qui les console. Avec des veuës toutes chrêtiennes, ils tremblent encore pour l'événement : mais ils espérent que la droiture de leurs intentions convertira les defauts imprévus qui se glissent involontairement dans l'action; & ils ne sauroient croire, qu'en travaillant de bonne foi au salut des autres, ils puissent en cela même risquer le leur propre.



CHAPITRE IV.

Du Tire-tête.

MOnſieur Mauriceau, à la fin de ſon ſecond Livre de la derniére edition, fait part au public d'un inſtrument qu'il dit être *entiérement* de ſon *invention*, auquel il *donne le nom de Tire-tête, à cauſe de ſon uſage qui eſt de ſervir à faire facilement extraction de l'enfant mort, dont la tête eſt fortement engagée entre les os du paſſage.* Il l'apelle un *merveilleux inſtrument*, qu'il aſſure être *en ces ſortes d'ocaſions* incomparablement meilleur & plus commode que le crochet. Il en parle comme d'un *rare* ſecret qu'il avoit *eu deſſein dans le commencement* de ſe *réſerver ſans le communiquer à qui que ce ſoit*, mais qu'il a cru depuis devoir mettre au jour pour n'avoir rien à ſe reprocher. Cet inſtrument (dont ceux qui voudront en avoir une parfaite connoiſſance pourront voir une exacte deſcription chez l'Auteur, qui n'a rien omis pour en donner l'intelligence) eſt composé de pluſieurs piéces que je ne faits, pour ainſi dire, que nommer. Sçavoir de l'arbre la branche ou le corps de

l'inſtrument d'une longueur ſuffiſante, lequel ſe termine en ſa partie inférieure par une vis aſſez longue ; d'une canule proportionnée, qui le reçoit ; de deux petites platines rondes : l'une poſée ſur le haut du corps de l'inſtrument, où elle eſt enclavée par le moien d'une charniére & ſe meut, afin de pouvoir la coucher contre lui quand on l'introduit dans la tête, & la relever ſur ſon plat quand elle y eſt entrée ; garnie en deſſous de deux petites éminences, une de chaque côté, taillées en pointe de diamant & deſtinées pour arréter les os : l'autre embraſée ſur l'extrémité ſupérieure de la canule, fenêtrée par le milieu pour laiſſer paſſer la branche, avec deux cavitez qui répondent aux deux éminences pour les loger, & tenir les os de la tête plus fermement arrêtez entre les platines dans l'operation ; & enfin d'une clef qui porte ſon écroüe pour monter la vis & ſerrer fortement l'une & l'autre platine contre les os interceptez.

Si j'avois à m'en ſervir : au lieu de ce que Monſieur Mauriceau apelle la clef, dont les aîles ou branches peuvent embaraſſer l'Opérateur, & même bleſſer ou écorcher la malade, j'y voudrois avoir un manche qui fût creux en ſa partie ſupérieure, & qui reçût & renfermât l'écrouë.

C'eſt avec cette petite addition que depuis quelques années j'en ai fait fabriquer un fort propre par un ouvrier tres-ingénieux, plutôt pour ſatisfaire ma curioſité que pour mon uſage. Car s'il faut que j'en diſe mon ſentiment, j'ai toujours été fort éloigné de donner à cet inſtrument la préférence ſur le crochet, quand il s'eſt agi de dégager une tête enclavée au paſſage. Il y a plus de trente ans, avant que Monſieur Mauriceau eût ſongé à pratiquer les acouchemens & à en écrire, qu'un de mes confréres fort induſtrieux me montra un tire-tête qu'il avoit lui-même fait & forgé, pour lui dire ce que j'en penſois. Dés-lors il me parut inutile, & plus propre à tirer la vie qu'autre choſe. Je n'empêche point qu'on l'eſtime, ni qu'on le vante : j'acorde même qu'il y a du génie dans ſon invention; mais je n'en puis aprouver l'uſage. Voici mes principales raiſons.

Cet uſage conſiſte à faire une inciſion au ſommet de la tête de l'enfant pour en ſéparer les os, & introduire ou enfoncer au milieu du crâne la platine ſupérieure de l'inſtrument. Cela ne ſe fait point ſans déchirer la dure mére à l'endroit où elle eſt plus fortement attachée, ni ſans écraſer le cerveau; Voila le premier éfet du

tire-tête inséparablement & nécessairement annexé à son usage. Pour s'en servir ; il faut donc ou supofer l'enfant mort, ou croire qu'on le peut tuer impunément pour sauver sa mére quand l'on n'a point d'autre ressource. Or un enfant qui vient la tête enclavée au passage, le supofer mort, cela passe dans mon esprit pour téméraire & d'une conséquence ordinairement tres-dangereuse ; & lui ôter la vie pour sauver la mére, me paroît une chose criminelle & barbare.

Il ne faut point se flater. On ne sauroit guéres avoir une certitude entiére qu'un enfant dans cette posture soit absolument mort. Ceux qu'on peut dire avoir plus d'expérience dans les acouchemens, & qui s'en mélent depuis long-tems, y sont tous les jours trompez. Ils tirent vivans (& c'est pour eux une consolation dans leur surprise) des enfans qu'ils auroient eu tous les sujets de conter pour morts, qu'ils envoient ensuite recevoir le baptême. Plusieurs endroits de ce Livre fournissent des preuves authentiques de la vérité que j'avance. Je me contente ici de la confirmer par une histoire qui vient parfaitement à nôtre sujet. En l'année 1687. je fus apellé par Me Duchemin, pour secourir la femme d'un pauvre Maistre Cor-

donnier âgée de trente-huit ans ou environ, grosse de son second & à terme. Je la trouvai en travail, les eaux écoulées, la tête de son enfant retenuë entre les os du passage où elle étoit depuis cinq jours entiers; grande foiblesse, plus de douleurs, le ventre froid, avec une évacuation continuelle d'une ichorosité limoneuse & tres-puante. Quand elle se tournoit d'un côté sur l'autre, elle sentoit en même tems tomber le corps de son enfant comme une pierre. En touchant la fontaine de sa tête pour dicerner le mouvement du cerveau, il me fut impossible d'y en découvrir, tant les sutures des os étoient serrées l'une contre l'autre par la compression. Pour achever de me tromper, je me souvenois de l'avoir acouchée dans son premier travail d'un enfant mort & à demi corrompu demeuré aussi long-tems en chemin avec des accidens semblables. Tout cela joint ensemble m'étoit comme un sûr garant de la mort de celui-ci. Quelle autre ocasion pouvoit être plus favorable au tire-tête, & m'autoriser avec plus d'aparence de raison à m'en servir sans scrupule? Cependant l'évenement me fit bien voir que j'aurois eu grand tort de l'y emploier. Je l'avouë franchement & sans honte, je crus l'enfant mort. De sorte que

les forces de la mére s'épuisant visiblement à mes yeux par l'augmentation des simptômes, je me trouvai contraint pour la sauver d'apliquer le crochet en la partie supérieure & prominente de l'orbite qui étoit plus à ma bien-séance. Je fus surpris que l'enfant, un moment aprés l'avoir tiré, jetta un soupir. L'arriére-faix étant encore ataché à la matrice, & le cordon à l'arriére-faix, je le pris entre mes doigts dés sa racine, où j'aperçus le mouvement que je suivis jusqu'à l'ombilic de l'enfant. Je lui apliquai des linges trempez dans l'eau de vie & le vin tres-chaud sur la tête, la poitrine & le bas ventre autant de tems qu'il le fallut pour rapeller la chaleur naturelle & le faire revenir; & quand j'eus reconnu par ses cris qu'il avoit suffisamment repris ses forces, je coupai le cordon & tirai le délivre, l'un & l'autre livide & acompagné d'une horrible puanteur. L'enfant fut porté à l'Eglise où il reçut le baptême. Il vécut encore neuf jours, durant lesquels je le pansai; & la mére se tira d'affaire en peu de tems. De cette histoire il est aisé de conclure qu'on ne peut guéres estre assuré de la mort d'un enfant qui vient dans la posture dont il s'agit, si aprés être demeuré cinq jours au passage la tê-

te étroitement ſerrée parmi la puanteur & l'infection, ſans aucun ſigne de vie, avec les plus forts préjugez de mort, il ne laiſſe pas contre toute ſorte d'eſpérance de ſurvivre pluſieurs jours à l'effort du crochet, & à la violence de l'opération qu'il a fallu emploier pour le tirer. Que ſi l'on ne ſauroit être bien aſſuré de ſa mort, c'eſt témérité de la ſupoſer, & de ſe ſervir du tire-tête qu'on eſt ſeur qui lui ôtera la vie ſur le champ au cas qu'il ne ſoit pas mort.

Il eſt vrai que pour ceux qui ſont dans le ſentiment, qu'on peut faire mourir l'enfant pour ſauver la mére, ce n'eſt pas matiére de ſcrupule. Mais Dieu me préſerve d'embraſſer un tel ſentiment. J'admire avec quelle ſécurité on a écrit de nos jours, qu'*il eſt certain que ne pouvant pas ſauver la vie à tous deux, on doit toujours prèférer celle de la mére à celle de l'enfant.* J'oſe dire qu'il n'y a rien de moins certain que cette propoſition énoncée d'une maniére ſi abſoluë. On auroit fait plaiſir au public d'aporter pour l'apuier, ces *pluſieurs raiſons que tous les bons Théologiens ſavent.* Je doute fort qu'il y en ait, au moins de vraies & de plauſibles: & ſi *tous les bons Théologiens* en *ſavent* quelques-unes, je ſuis perſuadé qu'ils ne les

aprouvent pas. Il y a déja long-tems qu'un Docteur en Médecine de mes amis m'a fait part d'une consultation par écrit signée de Docteurs célébres des Maisons de Sorbonne & de Navarre, qui sont d'un sentiment bien contraire à celui qu'on semble vouloir imputer à la saine Théologie. Voici les propres termes de la Consultation, & des Réponses qu'ils y ont faites.

Messieurs les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris sont tres-humblement supliez de donner leur avis sur la question qui suit.

» Savoir si une femme étant dans les dou-
» leurs de l'acouchement, & réduite à telle
» extrémité que l'on juge qu'il faut par né-
» cessité qu'elle & son enfant meurent, mais
» si l'on tire l'enfant par force (ce qui ne
» se peut faire qu'en le tuant,) il y a espé-
» rance de sauver la mére; si en ce cas il est
» permis de tirer l'enfant en le tuant, par-
» ticuliérement lorsqu'il a été ondoié dans
» le ventre de la mére.

Sçavoir si un Prètre peut donner ce conseil.

» Nous sous-signez Docteurs en Théo-
» logie de la Faculté de Paris, sommes d'a-

» vis 1. Que si l'on ne peut tirer l'enfant
» sans le tuer, l'on ne peut sans péché mor-
» tel le tirer ; & qu'en ce cas-là il se faut
» tenir à la maxime de saint Ambroise 3. *de*
» *Offic. c. 9. Si alteri subvenıri non potest, nisi*
» *alter lædatur, commodius est neutrum juva-*
» *re.* 2. a Conséquemment qu'un Prêtre ne
» peut donner ce conseil sans grand péché,
» & sans tomber dans l'irrégularité, qu'il
» doit se souvenir du même saint Ambroi-
» se au lieu allegué : *Sacerdotis est nulli no-*
» *cere, prodesse velle omnibus.* b Délibéré à
» Paris le 24. d'Avril 1648.

a Si on ne peut pas secourir l'un des deux sans en offenser un, il vaut mieux n'aider ni l'un ni l'autre,

b C'est l'ofice d'un Prêtre de ne nuire à personne, & de vouloir faire du bien à tous.

MESSIER, DUVAL,
JACQUES HENNEQUIN, GRANDIN,
HALLIER, DE SAINTE BEUFVE.

Avis de Messieurs les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris de la Maison de Navarre.

» *Doctores subsignati prædictum remedium*
» *nefas capitale esse sensent, cum directè ten-*
» *dat ad fætus animati occisionem, sicque etiam*
» *cooperetur innocentis neci quod intrinsecè*

» *malum est.*^c *Actum in Collegio Navarræ 25.*
» *Aprilis 1648.*

c Les Docteurs sous-signez estiment & jugent que le susdit remède est pernicieux & crime capital, vû qu'il tend directement à faire mourir & à la perte de l'enfant qui est en vie, & ainsi on coopère à la mort d'un innocent ce qui est de soi & essentiellement un tres-grand mal. Fait dans le Collège de Navarre le 25. jour d'Avril 1648.

PEYRET, CORNET, GUISCHARD.

Ces noms assez connus sont assurément de personnes qui font partie de ce qu'on peut apeller les bons Théologiens : les voila pourtant bien éloignez de croire qu'on puisse sacrifier l'enfant à la mère. J'ose ajouter que des Auteurs, qui ne sont point soupçonnez de sévérité, reconnoissent pour une doctrine également certaine & commune, ou plûtôt pour la doctrine de tous les Théologiens & de tous les Summistes, que, donner directement la mort à un innocent est quelque chose de soi entiérement illicite & mauvais, conformément à cette loi de l'Exode *ch.* 23. Tu ne mettras point à mort le juste & l'innocent : *Insontem & justum non interficies.*

Il est surprenant que l'on réprouve absolument *l'operation Césarienne*, *parce qu'elle seroit*, dit-on, *tres-assurément la cause de la mort de sa mère* : Et que l'on

aprouve si fort en méme tems l'usage du tire-tête, dont on ne peut disconvenir qu'il ne tuë nécessairement l'enfant. Où est donc ce qui rend sa condition pire? N'est-il pas innocent de son chef, d'autant plus digne de protection qu'il est indéfendu; ou, s'il est coupable, ce n'est que du crime de ses parens: il n'a de péché que celui où sa mére l'a conçu? Est-ce parce qu'il lui doit son crime, qu'on le punit pour la sauver? N'est-ce pas au contraire ce péché de son origine, qui rend sa vie plus précieuse, parce qu'il met son salut en péril? Quoi? la mére est en pouvoir d'assurer moralement le salut de son ame par les moiens que Dieu a donnez à son Eglise; cependant on ne prodigue pas sa vie corporelle, pour assurer la vie éternelle à son enfant: celui-ci au contraire risque le salut de son ame, s'il perd la vie du corps, & l'on ne craindra point de la lui faire perdre pour épargner les jours de sa mére? Combien ces maximes sont-elles éloignées de la saine Théologie, qui enseigne au Chrétien l'obligation d'exposer sa vie corporelle pour subvenir à l'extrême besoin spirituel de son prochain: qui aprend à la mére à exposer sa propre vie, si par là elle peut assurer le Baptême à son enfant?

Mais l'on ſupoſe, dira-t-on, qu'avant que de tirer l'enfant avec le tire-tête qui tuëra ſon corps, on aura pourvû au ſalut de ſon ame par le *Baptême*, en portant de *l'eau nette par le moien du canon d'une ſeringue juſques ſur quelque partie de ſon corps.* Ce raiſonnement diroit quelque choſe, ſi un baptême de cette nature mettoit le ſalut en ſûreté. Mais on doute fort qu'il ſoit valide. C'eſt un reméde incertain, qu'on aime mieux emploier, que de n'en point emploier du tout; & qui en conſéquence de ſon incertitude, laiſſe le droit de l'enfant ſur la mére à peu prés en ſon entier. Bien plus; quand je le ſupoſerois un reméde éficace, un baptême d'une validité plus que probable, d'une vérité reconnuë: je dis qu'il ne réduiroit au plus les choſes qu'à l'égalité; c'eſt-à-dire qu'en concurrence de péril égal entre la mére & l'enfant à ne regarder que la vie du corps, nul ne ſeroit en droit de ſacrifier l'une à l'autre, ou d'atenter ſur l'une pour conſerver l'autre, parce qu'elle eſt un bien ſacré, du premier ordre, que la mére & l'enfant tiennent de Dieu qui ſeul en eſt aſſez le maître, pour en dépoüiller l'innocent ſelon ſon gré. Mais n'autoriſons point cette ſupoſition d'égalité qui ne peut être qu'en idée, puiſque le ſalut

de

de l'enfant n'étant point véritablement en fureté que par un baptême reçû aprés qu'il eſt né ; le péril de ſa vie tant qu'il eſt dans l'uterus, eſt inſéparable de celui de ſon ſalut ; & par cette raiſon incomparablement plus grand que celui de ſa mére, qui ne riſque au plus qu'un reſte de malheureux jours.

Je ſerai donc bien éloigné de prendre l'expédient qu'on me propoſe de *tirer* un enfant, que je ſçaurai ou que je douterai être vivant, de le tirer, dis-je, par *morceaux* : ou de croire que j'y puiſſe être jamais *indiſpenſablement obligé pour ſauver la vie à la mére.* Pour ne point déguiſer ma penſée, j'ai cette doctrine en horreur. Je ferai toujours gloire de me ranger du côté de ceux qu'on apelle des ſcrupuleux, mais que l'on nommeroit plus juſtement des ames d'une conſcience véritablement équitable & droite ; *qui alléguent à cette ocaſion*, non préciſément *le paſſage du 3. ch. de l'Epître de S. Paul aux Romains*, mais la maxime que l'on en tire évidemment : Que nous ne devons point faire le mal quelque bien qu'il en puiſſe arriver. Je n'écouterai point ceux qni me diront, que *c'eſt mal entendre la penſée de l'Apôtre que de l'expliquer ainſi.* Je ne m'étonnerai point ſi l'on ajoute, que *ce ſeroit commet-*

tre un véritable homicide, si pouvant donner à la mére ce secours, on le lui dénioit; ni qu'on apuie ce bel oracle, de cette maxime de droit : * Que celui-là tuë qui ne sauve pas quand il le peut; ces derniéres paroles sont assez connoître qu'il faut que la chose soit possible & faisable, non seulement physiquement, mais encore moralement; ce qui ne se trouve point dans le cas dont il s'agit. N'abusons point du droit : Il est inouï que les loix nous autorisent à tuer un innocent pour sauver la vie à un autre. Enfin quand pour expliquer mieux le passage du saint Apôtre, on poussera la hardiesse jusqu'à dire que *tant s'en faut que ce soit un mal de sauver par cette voïe* (du dépécement de l'enfant) *la vie à la mére qui périroit certainement avec lui, c'est éfectivement un grand bien.* Je dirai simplement : je n'en crois rien. Arracher la vie à l'innocent me paroît une chose si essentiellement mauvaise, que je ne saurois concevoir qu'on puisse lui donner la couleur ni la teinture du bien. Je ne veux détruire ni enfant ni mére : ni mére par l'opération Césarienne, qui pourtant n'est peut-être pas absolument mortelle : ni enfant, par l'usage du tire-tête, qui ne peut être que mortel.

* Occidit enim quisquis servare potest, nec servat.

Si l'on prétend dire, comme on le fait dire à *Tertullien au livre de l'ame*, que *c'est une cruauté néceſſaire de donner en cette occaſion la mort à l'enfant plûtôt que de l'en exempter, puiſqu'il feroit tres-certainement mourir ſa mére s'il demeuroit en vie :* Son autorité, ou, pour mieux dire ſa citation, ni l'éloge qu'on lui donne, ne prévaudront point chez moi. C'eſt une choſe admirable qu'on ne s'embaraſſe point du principe établi ſur la doctrine de ſaint Paul, lequel fait une premiére maxime dans la morale : & que l'on faſſe un ſi grand fond ſur un paſſage de Tertullien, qu'il eſt plus juſte & plus facile d'expliquer ? Car s'il dit * que l'on tuë l'enfant encore au ventre de ſa mére, par une cruauté néceſſaire lorſque venant de travers pour ſortir il rend l'enfantement impoſſible, & devient s'il ne meurt le parricide de ſa mére : il marque ce qui ſe pratiquoit peut-être chez les Paiens, mais il ne paroît pas évidemment qu'il l'aprouve, ni que ce ſoit ſon ſentiment qu'on le puiſſe faire. C'eſt l'obſervation des ſavans ſur cet endroit, qui regarde cette pratique comme une choſe indigne du nom chrétien. Que ſi l'on pré-

* Atquin & in ipſo adhuc utero infans trucidatur néceſſaria crudelitate, quum in exitu obliquatus denegat partum, matricida ni moriturus.

tendoit tirer de ſes paroles qu'il l'aprouve : ce n'eſt pas une grande afaire que d'abandonner cet auteur, répréhenſible en beaucoup d'autres matiéres ; ou (pour lui faire plus d'honneur) de l'excuſer d'avoir outré les expreſſions en cet endroit, comme il a fait en d'autres qu'il eſt impoſſible de recevoir ſans une bénigne interprétation. Qu'on ne mette donc plus Tertullien en paralléle, pour ainſi dire, avec S. Paul : mais plûtôt que l'on corrige l'expreſſion hardie de cet Africain, par l'oracle appuié ſûr la doctrine du ſaint Apôtre, & qui paſſe chez nous pour une régle de morale : Il ne faut point faire le mal pour qu'il en arrive du bien.

C'eſt un ſubterfuge & un détour d'un exemple pernicieux, quand on ajoûte ; qu'en ce cas *on ne tuë pas vraiment*, *ni volontairement l'enfant ; mais on avance ſeulement ſa mort corporelle de quelques momens.* Il ne faut point ici biaiſer. On fait tant fort ſur Tertullien : il eſt plus ſincére. Il dit nettément *trucidatur*, qu'on le tuë. C'eſt bien le tuer que de lui ôter actuellement & directement la vie, comme il arrive néceſſairement quand on s'y ſert du tire-tête, à l'opération duquel un enfant ne ſurvit point ni ne peut ſurvivre.

Mais vous, me dira-t-on, qui vous y

ſervez du* crochet, comment vous tirez-vous d'afaire? Le voici. Premiérement je ne fais point profeſſion d'immoler la vie de l'enfant à la conſervation de ſa mére. J'ai d'autres vuës. Je tends à les ſauver, à les tirer tous deux du péril extrême; ou, pour mieux dire, mon premier but eſt de procurer à l'enfant la grace de recevoir un baptême dont la validité ſoit conſtante. En ſecond lieu, je mets beaucoup de diférence entre le tire-tête & le crochet. Le tire-tête tuë actuellement & néceſſairement, le crochet bleſſe dangereuſement. Le tire-tête écraſe le cerveau, & par conſéquent plus de vie: on aplique le crochet en la machoire ſupérieure, en l'œil, en l'oreille, qui ſont des parties pour mieux vivre, & ſans l'uſage deſquelles on ne laiſſe pas de vivre. Nul enfant ne peut ſurvivre à l'opération du tire-tête: les enfans tirez en tems & lieu avec le crochet ſurvivent preſque tous à leur bleſſure. Le tire-tête ſupoſe au plus un baptême conditionnel pour la régeneration d'un enfant qui n'eſt pas né, & le met hors d'état d'en recevoir aprés ſa naiſſance un abſolu, dont la validité ſoit hors de doute: le crochet ſupoſe le pre-

* *Voiez la fin du précédent chapitre touchant les précautions dans l'uſage du crochet.*

mier & donne lieu ſouvent au ſecond, c'eſt-à-dire que l'on ondoie avec ou ſans condition avant que de s'en ſervir, & que l'on a encore ſouvent la conſolation de baptiſer aprés s'en être ſervi. Le tire-tête ôte la vie du corps ſans aſſurer celle de l'ame : le crochet tend à mettre celle de l'ame en ſeureté, & l'y met éfectivement pour l'ordinaire, & ne fait que riſquer ſimplement celle du corps. Si des enfans tirez avec le crochet viennent morts, on peut ſupoſer qu'ils l'étoient, on eſt comme en droit de ſe diſculper d'en rejetter l'accident ſur les dificultez du travail, on ignore qu'on ait atenté ſur leur vie, on eſt perſuadé qu'on n'a travaillé que pour la leur conſerver, on ſe repoſe ſur la bonne foi de ſon intention & de la fin qu'on s'eſt propoſée de leur procurer le baptême, & qu'on s'eſt propoſée avec une legitime eſpérance d'y parvenir, on a la conſcience en repos : mais ſi l'on s'eſt ſervi du tire-tête ; rien de tout cela : il reſte un éternel reproche que quand ils auroient eu mille vies, par cette ſeule voie on les leur auroit toutes ôtées. En un mot, je me ſers à regret, mais innocemment du crochet : & je croirois faire un crime en ces ocaſions de me déterminer à m'y ſervir du tire-tête. Que ſi malgré cette groſſe diférence, des per-

ſonnes éclairées me faiſoient connoître qu'il fallût s'abſtenir même du crochet: je prendrois ſans doute plûtôt le parti de ne m'en plus ſervir, que non pas de renverſer les principes de la morale pour en maintenir l'uſage.

Enfin ſupoſé même que l'enfant ſoit mort & qu'on en puiſſe être convaincu; j'ajoûte que l'opération du tire-tête eſt plus longue, plus infractueuſe, & moins ſeure que celle du crochet. C'eſt une eſpéce d'embarras quand il faut faire une inciſion, ſéparer des os, introduire une platine, la relever, l'agencer d'une certaine maniére, y apliquer l'autre, monter une vis; & tout cela peut-être pour entraîner avec ſoi au premier éfort, les parties des os interceptées entre les platines, & rien plus. Car on ſait qu'à l'endroit où ſe doit faire l'inciſion pour introduire le tire-tête, les os du *bregma*, dont les parties ſupérieures forment le inciput ou la fontaine, ne ſont aux enfans que membraneux en partie, & en partie cartilagineux; qu'ils ſont fort minces, & que ſi par cette raiſon ils prétent ſous l'inſtrument pour alonger la tête & en faciliter la ſortie, ils quitent & s'arrachent peut-être encore plus aiſément, ſur tout ne pouvant être pris que par le

haut ou les extrêmitez de leurs angles qui est la partie la moins capable de résister à l'atraction violente qu'il faut faire pour dégager une tête fortement enclavée; au lieu que si je me sers du crochet qui est un instrument simple, seul, sans atirail & sans suite, il est rare que je ne trouve le moien de l'introduire en l'une de ces parties dont je parle ailleurs, qui ont plus de résistance, parce qu'elles ont plus de solidité, & où l'on aplique l'instrument avec moins de péril & plus de succés, parce qu'il y a moins de prise.

CHAPITRE V.

De l'enfant qui presente la face la premiére.

LE travail où l'enfant presente la face la premiére, peut n'être pas si dangereux que celui de la tête enclavée: mais il est beaucoup plus douloureux. C'est que la face aiant des éminences inégales, que le sommet de la tête n'a pas: le passage en est aussi comprimé inégalement, & il est aisé de juger de-là qu'il en soufre davantage.

Cette situation fâcheuse de la face ainsi prise & demeurée au passage, est causée

quelquefois par les vomiſſemens, les toux, les coliques, les convulſions, &c. D'autres fois, par l'imprudence de l'acoucheur ou de la ſage-femme, qui croiant bien faire de porter ſouvent la main ſur un enfant qui vient dans la poſture naturelle, détourne au contraire la nature de l'intention qu'elle avoit de le faire ſortir la tête la premiére; de ſorte que par ces atouchemens fréquens la face étant relevée en deſſus, & le reſte du corps s'afaiſſant ſur elle par ſa peſanteur, il la fait demeurer au paſſage; ce qui arrive encore de la maniére qui ſuit. L'enfant étant tourné pour ſortir naturellement, c'eſt-à-dire la face en deſſous, à peu prés dans la poſture où l'on ſe met pour faire la cul-bute; s'il arrive alors que la mére tombe ou ſoit jettée ſur le dos, ou de côté, l'enfant reçoit auſſi-tôt un mouvement qui le retire comme en arriére, & lui fait abaiſſer les feſſes & lever le nez ainſi qu'il arrive quand quelque gros lourdaut voulant faire la cul-bute, demeure à-moitié-chemin. Si bien que cet enfant, qui ſe préſentoit auparavant par le ſommet de la tête, ſe trouve la face en devant, ou de côté. Voila du moins la maniére dont je conçois, & dont il n'eſt pas dificile que la choſe ſe paſſe; c'eſt pourquoi les femmes

doivent ſoigneuſement éviter les coups, les chutes, & les autres accidens qui peuvent ainſi changer la poſture naturelle de leurs enfans, principalement ſur les derniers mois.

Le meilleur moien pour ſe tirer du travail où la face demeure au paſſage, eſt la réduction; par laquelle on remet l'enfant dans la poſture où il ſe préſentoit auparavant. Pour la faire; on poſe les bouts des doigts aprochez les uns des autres, tantôt ſur le menton ou machoire inférieure, & tantôt ſur la ſupérieure, pouſſant doucement l'une & l'autre en dedans. Si la face ſe preſente de côté, il faut la repouſſer, & dans ce mouvement la tourner tant ſoit peu apliquant le pouce ſur la machoire ſupérieure & l'index ſur la cavité de l'oreille du côté qui ſe trouve aproché des épaules & qui doit être ramené en devant. Monſieur Viardel dit que *le vértiable moien* pour faire cette réduction eſt de mettre *une compreſſe de ſon invention à l'extrémité des doigts, laiſſant pendre dehors un bout de bande ataché à ladite compreſſe pour la pouvoir retirer, &c.* Mais il eſt certain que c'eſt le véritable moien dépargner la face de l'enfant aux dépens de la mére, puiſque cette compreſſe étant interpoſée de la maniére que cet auteur

le répresente, elle ôte aux doigts je ne sais quel dicernement qui fait qu'on sait ce que l'on touche, & dont l'utilité est nompareille en des matiéres où l'on va plus à-tâtons qu'autrement, c'est-à-dire, où les yeux de l'ame agissent plus par l'organe du tact, que par celui de la vuë.

Il faut observer que cette réduction demande d'être faite durant l'écoulement des eaux ou immédiatement aprés, & lorsque la face n'est pas encore fortement enclavée; autrement il n'y a rien à espérer de ce côté-là. Tellement que si elle est trop avancée & arrêtée dans le passage, sans espérance qu'elle en sorte; on aura recours au crochet qu'il faudra porter dans l'une ou dans l'autre oreille, ou à la partie interne ou cave de la machoire supérieure, car l'inférieure n'a pas assez de résistance pour soutenir l'éfort de cette opération, qui se pratique à proportion comme celle de la tête enclavée.

Ce n'est pas qu'on se serve aussi souvent du crochet pour tirer l'enfant qui vient la face devant, comme on s'en sert pour le tirer quand il presente la tête. En éfet bien que le premier de ces travaux soit plus long que le second; toutefois l'enfant demeure plus rarement enclavé dans l'un que dans l'autre, parce que les

parties de la face, comme le nez, la bouche, la joüe, le menton obéïssent & cédent plus aisément à la dureté des os du passage, que ne font pas les os du crâne, à moins qu'ils ne passent les uns sur les autres. Aussi je puis dire que je n'ai jamais emploié le crochet pour tirer un enfant qui présentât la face, sinon quand j'ai trouvé ou la mére destituée de ses forces, ou le passage si étroit & si resserré qu'il me fût impossible de prendre une autre métode pour ne pas suivre celle de les laisser périr misérablement.

L'enfant étant sorti, s'il est vivant, on le pansera soigneusement. Car soit qu'on emploie la réduction, soit qu'on le tire avec l'instrument, il a pour l'ordinaire la face contuse, livide, ou noire, les lévres enflées, tuméfiées & semblables à celles d'un More. C'est pourquoi on lui rétablit & réforme le visage avec l'huîle de millepertuis ou de roses, dans lequel on délaie le jaune & le blanc d'un œuf frais, y mêlant un peu de vin pour fortifier.

CHAPITRE VI.

De l'enfant qui a la tète ou le ventre plein d'eaux ou de vents.

LA tête de l'enfant eſt quelquefois tellement remplie d'eaux ou de vents, qu'il eſt impoſſible d'y porter la main, ni même d'y apliquer aucun inſtrument pour la tirer, qu'aprés les avoir évacuez. Cet obſtacle ſe connoît au toucher, & par le bruit que la partie tenduë & bandée comme un balon, fait ſous les doigts quand on les apuie deſſus.

La choſe étant reconnuë, & la mort de l'enfant, qui ſe trouve le plus ſouvent à demi pourri dans ces ocaſions, ſufiſamment avérée : on doit tourner toute ſon aplication du côté de la mére ; non-ſeulement pour la ſoulager ſur l'heure, & la délivrer de ce poids de corruption qu'elle porte, mais auſſi pour en prévenir les mauvaiſes ſuites, & remédier aux impreſſions fâcheuſes que la pourriture peut avoir faites déja ou même faire à l'avenir.

On fera donc une ouverture ſur le vertex ou toute autre partie de la tête qui ſe

préſente. La plénitude en étant vuidée, on paſſera le laqs au col de l'enfant par-deſſus les os de la tête pour le tirer; ou ſi l'on trouve plus de jour & de ſureté à y porter le crochet, on l'introduira en l'œil ou en l'oreille, ou dans la machoire ſupérieure; ou enfin derriére la tête en cette façon: les os du crâne étant ſéparez, on paſſera les doigts au dedans pour découvrir le trou médullaire où commance la diſtribution de la moëlle de l'épine; & de l'autre main on fera en ſorte d'y conduire ſûrement le crochet & de l'y apliquer en dehors & au deſſous de l'occiput ſans offenſer la matrice.

Si la poitrine ou le bas ventre ſont auſſi remplis d'eaux ou de vents, il les faut vuider. Cette opération n'eſt pas d'une petite conſéquence. Elle a ſa dificulté ainſi que la précédente: mais elle eſt moins dangereuſe, en ce qu'on la peut faire ſans y emploier le crochet. Quand l'enfant eſt vivant, une ponction avec l'éguille ou la lancette ſufit. S'il eſt mort & reconnu tel, on s'en tire encore plus aiſément: parce que pour lors, on n'a plus de meſure à garder pour lui: Il ne reſte que de ménager la mére.

Voici ce qui m'arriva en l'année 1671. Une pauvre femme demeurant ruë Fré-

menteau ne pouvant acoucher, quoi qu'elle fît pour cela de grans éforts, tomba dans une perte de ſang conſidérable. Sa ſage-femme * émuë de cet accident, & qui croioit d'ailleurs que le ventre hidropique de l'enfant fût la membrane qui contient ordinairement les eaux, voulut avoir du ſecours. Elle m'y apella. Je trouvai l'orifice interne ouvert plus qu'il ne falloit pour paſſer la main. Je la coulois doucement par deſſus la peau tenduë de ce ventre corrompu, pour découvrir les autres parties & m'aſſurer de la vérité du fait : lorſque la mére fit un puiſſant éfort contre moi, ce ventre bandé par excés ſe créva, avec un ſi grand bruit que je crois qu'on l'entendit de la ruë. En même tems les parties contenuës, comme le foie, la rate, les reins, qui étoient ſéparées, pourries & puantes, ſautérent au dehors & rejaillirent avec tant d'impétuoſité, que ceux qui m'aidoient en furent couvert auſſi-bien que moi. L'infection de ce petit cadavre me fit apréhender pour la mére, que la pourriture n'eût pénétré juſqu'à elle. Toutefois aprés l'avoir délivrée, je trouvai la matrice ſaine & entiére. Je me contentai de lui faire une injection déterſive pour la netoier. Elle prit pendant quelque tems le matin

* *Madame Mignot.*

à jeun un apoſême fait de jus d'orange aigre, avec la doſe ordinaire de ſirop de capilaire; &, dans la journée par intervalles, quelques cueillerées de potion cordiale ſans muſc. On lui fit des fomentations ſur le ventre & les parties baſſes de la matrice ſelon les degrez d'intempérie; par ce moien elle reprit ſi bien ſa ſanté, qu'elle eſt venuë depuis, enſuite d'une autre couche, me prier de lui faire avoir un nourriſſon.

Une jeune lingére femme d'un Maître à danſer, n'eut pas ſi bon marché d'un travail où je fus apellé en 1664. Pour premier fruit de ſon mariage, elle porta un enfant hidropique de tout ſon corps, & ſi gonflé de vents, qu'il étoit bandé comme un balon; en ſorte que quand je lui preſſois la tête pour le dégager du paſſage où elle étoit engagée depuis ſix jours, on entendoit un bruit ſemblable à celui des moutons quand on les habille, aprés les avoir souflez. Je tirai l'enfant avec le crochet en la maniére que j'ai décrite plus haut. Ce petit corps hidropique par ſon ſéjour avoit fait une interception des eſprits, & mis la cangréne par tout le vagin; ce qui m'obligea d'y faire quelques ſcarifications. Je panſai ſoigneuſement la plaie trois fois par jour. Mais quand les chairs

chairs & membranes pourries vinrent à tomber, ce fut une déperdition de ſubſtance ſi grande, qu'elle s'étendit juſqu'au dedans du col de la veſcie ; où, malgré toute la diligence & le ſoin que j'y pus aporter, il ſe fit une ouverture depuis la vulve ou meat urinaire, juſqu'à l'entrée du corps de la veſcie ; acompagnée d'une incontinence d'urine, & de douleurs tres-cuiſantes ; particuliérement quand elle couloit ſur ces parties. Aprés avoir paſſé environ quinze jours en cet état, la malade fut ſurpriſe d'une rétention d'urine. Comme elle étoit hidropique auſſi-bien que l'enfant dont je l'avois acouchée, cette complication de maladie ſervit à nous tromper ; & ne nous permit pas de juger ſi parfaitement de la qualité de cette rétention ; joint que la cicatrice qui la cauſoit & qui ſervoit comme de barriére & de digue, étoit ſi dure & tellement confonduë avec les cicatrices des autres endroits du vagin, qu'on n'y pouvoit rien connoître. Je propoſai à M. Peau ſon Médecin d'y apeller quelqu'un de mes confréres. Il aprouva ma propoſition. J'eus recours à M. H. mon ancien maître, homme d'un grand ſavoir & d'une longue expérience en matiére de Chirurgie. Il vint, il emploia toute

ſon induſtrie pour trouver le conduit & y introduire la ſonde creuſe , ſans le pouvoir découvrir. Enfin, fatigué de voir une pauvre femme dans ce pitoiable état, qui n'urinoit point depuis quatre jours: je m'aviſai de la changer de ſituation. Je la fis mettre ſur les genoux ; & pendant qu'on la tenoit écartée de part & d'autre , je portai la ſonde courbe & creuſe du côté du col de la veſcie , en un endroit qui n'avoit point été ateint de la cangréne ; où m'étant fait jour avec aſſez de peine par deſſous une cicatrice dure, calleuſe, fort tenduë , épaiſſe d'un doigt & large de deux ; je pénétrai juſques dans la capacité , fis vuider par ce moien un demi-ſeau d'urine corrompuë , & tout-d'un-tems, ſans ôter la ſonde , je coupai cette bride avec le biſtouri courbe. J'eus ſoin d'y introduire une bougie de groſſeur proportionnée pendant quelque tems, juſqu'à ce que le paſſage fût devenu libre. Cette femme eut une incontinence d'urine qui dura l'eſpace de ſix mois ; aprés quoi elle n'a plus reſſenti aucune incommodité , ſi ce n'eſt qu'elle n'a point eu d'enfant depuis.

Dans ces ocaſions, avant l'adminiſtration des remédes topiques , le Chirurgien doit avoir égard à deux choſes. Au

tems qu'il les faut apliquer, & à l'eſpéce de cangréne qu'on a à combatre. Si la cangréne vient de cauſe froide & humide, on fera de bonnes fomentations ſur le ventre & la région hipogaſtrique, qui aient la vertu d'échaufer & de fortifier les parties; puis on ſe ſervira dans le commencement de pareilles lotions, faites avec l'ariſtoloche ronde & la mirrhe, de chacune une once, infuſée dans une pinte de bon vin blanc ſur les cendres chaudes en un vaiſſeau bien bouché; & lorſque la pourriture commencera à ſe détacher on y ajoûtera demi-once d'aloës en poudre, les racines de mauves & de guimauves avec autant de miel blanc, & non de miel de roſes, parce qu'il eſt mordicant. Enfin l'ulcére ſera deſſéché avec l'eau fagédénique.

Mais ſi la cangréne procéde de cauſe chaude & ſéche, ou qu'elle ſoit ſurvenuë aprés quelque contuſion, ou compreſſion des parties, comme il arrive par exemple dans l'éfort d'une violente opération, ou par le ſéjour de l'enfant au paſſage: pour lors il faut au contraire humecter & relâcher par des fomentations émollientes, & de pareilles lotions pour ſervir en injection. On les pourra faire de cette ſorte. Dans deux pintes d'eau ordinaire, on

mettra premiérement boüillir une bonne poignée d'orge commun ; puis on y ajoutera les racines de mauves & de guimauves, & la ſemence de lin, de chacune une once ; & ſur la fin, deux onces de figues graſſes. Aiant coulé le tout, on en pourra renfermer dans de petits ſachets, & le faire ſervir en fomentations ſur les parties voiſines de la matrice. Quand la pourriture commencera à ſe détacher, on diminuëra la moitié de l'eau, en la place de quoi on ſe ſervira de vin, c'eſt-à-dire qu'on mettra moitié d'un & moitié d'autre, y ajoutant le miel blanc. Les ulcéres ſeront enſuite deſſéchez & cicatriſez.

Si les parties ſe trouvent afoiblies & relâchées, on les fortifiera par les remédes aſtringens de la compoſition qui ſuit. Prenez baloſte, noix de galle, ou de ciprés, écorce de grenade, graine d'écarlate, roſes de Provins, & alun de roche, miſes en poudre, de chacune une once. Faites-les boüillir à feu lent dans trois demi-ſeptiers de gros vin réduits au tiers, & mettez le tout dans un baſſin pour en recevoir la fumée deux ou trois fois chaque jour.

CHAPITRE VII.

Du col embaraſſé des bras ou des cuiſſes.

OUtre un grand nombre de dangers auſquels le col de l'enfant eſt expoſé en général dans les mauvais travaux, & qu'il eſt plus facile de s'imaginer ou de recueillir du récit de diverſes hiſtoires de ce livre, que non pas d'entreprendre de les écrire ici tous en particulier; il y en a un qui eſt comme annexé à certaines poſtures, dans leſquelles j'ai vû pluſieurs fois l'enfant ſe preſenter au paſſage, & dont je veux parler en ce chapitre; c'eſt le danger de l'étranglement lorſque le col eſt pris entre les bras ou les cuiſſes.

Quelquefois donc l'un des bras ou tous les deux ſe trouvent pris au paſſage, retors ou croiſez par deſſus le col, qui en eſt tellement contraint & comprimé, ſur tout dans le tems où la mére fait ſes éforts, qu'il m'eſt arrivé de ſentir à pluſieurs enfans la langue ſortie hors de leur bouche de la longueur d'un demi doigt, & eux prêts à être ſufoquez.

Cette maniére eſt une des plus dangereuſes dont ils ſe puiſſent preſenter, &

contre laquelle les femmes enceintes doivent se précautionner davantage, quand elles sentent à peu prés le tems que l'enfant se tourne pour prendre la posture dans laquelle il doit naturellement venir. Il faut alors qu'elles se tiennent plus sur leurs gardes que dans les autres tems de leur grossesse, & qu'elles évitent tout ce qui est capable de les ébranler, coups, chutes, passions, éforts, &c. car il est facile dans l'émotion, que les parties de l'enfant qui se prépare pour sortir, quitent leur situation, & qu'ainsi les bras prennent celle que j'ai dite, & fassent ensuite tout le desordre.

Quand cela arrive, la mére & l'enfant sont heureux d'être promtement secourus; & l'on y doit garder à proportion la même métode dont il est parlé amplement dans le Chapitre du Bras; qui est de réduire les parties si l'on peut: sinon les repousser du moins au dedans, chercher les pieds, tirer l'enfant, délivrer la mére; ou enfin recourir aux moiens extraordinaires que l'art & l'expérience suggérent selon la conjoncture où l'on est.

D'autres fois le col de l'enfant fléchi & apuié du côté de la nuque sur les os du pénil ou barrez, se presente à l'embouchure de l'orifice interne, où il fait un

angle mouſſe, la poitrine en deſſus, le corps plié, les parties inférieures élevées en haut & rapellées en devant par leur propre poids, où s'afaiſſant en demi cercle, les cuiſſes embraſſent, pour ainſi dire, le col, l'une deçà & l'autre delà: ou bien (par une diſpoſition contraire qui ſe termine au même éfet) la poitrine de l'enfant en deſſous, la face relevée & apuiée ſur les os pubis, le reſte du corps plié en arriére, les jambes & les cuiſſes renverſées & rabatuës ſur le col qui preſente la partie antérieure au paſſage, à peu prés dans la poſture où ſe mettent les voltigeurs & danſeurs de corde quand ils veulent faire la ſimple & la double eſtrapade.

Lorſque l'enfant vient dans l'une de ces ſituations, ou aprochant; ſes parties pouſſées par les éforts que la mére fait dans les grandes douleurs, ſortent, s'étendent autant qu'elles peuvent vers le dehors, enchaînent le col & le font plier à l'embouchure de la matrice. Si l'imprudence de l'opérateur s'y joint encore pour les atirer, c'eſt dequoi faire un travail long, douloureux, pénible, dangereux, où l'on réuſſit rarement, & d'où tres-peu d'enfans échapent ſans être étranglez, en ſorte que de dix qui ſe preſenteront dans cette poſture, deux à peine s'en ſauveront.

Dans un travail de cette nature il faut s'apliquer d'abord à dégager celle des cuisses qui y a le plus de disposition, ou pour mieux dire le moins d'oposition, en repoussant le pied pour faire passer la jambe ou la cuisse par dessus le col & la joindre à l'autre. Si la pesanteur, la grosseur du corps, ou l'embarras de ses parties ne permettent point de porter la main assez avant pour en venir à bout : on prendra un crochet mousse fenêtré, qui servira comme d'une main artificielle, & l'on tâchera de le conduire avec un ou deux doigts le long de la cuisse qui doit demeurer en place, & l'insérant par dessus le col entre lui & l'autre cuisse que l'on veut repasser & joindre à la premiére, on fera en sorte qu'il l'embrasse en quelque façon le plus bas qu'on pourra vers le genoüil, pour lui donner mieux par cet endroit le mouvement nécessaire, la conduire & la retirer doucement, sans la rompre, pendant que l'autre main en souléve le pied par le bas dans la même veuë. Si le crochet ocupe encore trop de place & ne peut avoir lieu durant l'opération, on se contentera de s'en servir seulement pour introduire, s'il est possible un laqs qui y supiée en quelque sorte; aprés quoi on retirera doucement le crochet. Si le cro-

chet ni les laqs, dont je supose qu'on ne se doit servir qu'au défaut de la main & des doigts, n'y font encore rien, & qu'en toute extrêmité l'on ne puisse éviter de rompre une cuisse, il s'y faut résoudre; aussi-bien dans ces sortes de travaux n'y a-t-il ordinairement nulle aparence de vie pour l'enfant, & quand il en sortiroit vivant, on en seroit quite pour lui remettre la partie cassée, ce qui est facile dans les enfans nouveau-nez. Aprés avoir débarassé les cuisses & dégagé le col, le reste du corps suit facilement, pourvû qu'il soit conduit avec métode. Il reste à l'opérateur de se précautionner contre les accidens qui peuvent survenir & de se garentir des suites dangereuses qu'on peut apeller communes ou mauvais travaux.

CHAPITRE VIII.

De l'enfant qui présente l'épaule seule.

L'Epaule à proprement parler est un seul os qui prend ce nom de sa partie plate, comme l'Anatomie nous l'aprend. Ce n'est pas de l'épaule en ce sens que je prétens parler en ce Chapitre. J'entens

ici par l'épaule priſe dans une ſignification populaire & plus étenduë, le haut du bras quand il eſt plié à l'endroit de ſa jointure ſous l'aiſſelle, & couché ou apliqué contre les côtes. Suivant cette idée, la partie que j'apelle l'épaule eſt compoſée de trois os ; ſavoir de la tête de l'os du bras, du haut de l'épaule, & de l'un des bouts de la clavicule.

L'épaule ſe montre quelquefois au paſſage à la ſuite du bras, ce qui n'arrive guéres, que quand elle y eſt atirée avec lui par violence, & ce travail eſt compris dans le Chapitre où il eſt parlé du bras. Mais il y a une autre eſpéce de travail plus fâcheux, quelque précaution que l'Opérateur prenne, & infiniment plus laborieux s'il n'eſt bien conduit, dont j'ai cru devoir parler d'abord ſéparément. C'eſt celui de l'enfant qui préſente l'épaule ſeule & la premiére au paſſage, où elle ſe trouve quelquefois ſi avancée, & en conſéquence la tête & le col dans une poſture ſi contrainte, que le péril & la dificulté en deviennent extrêmes.

L'enfant peut préſenter l'épaule la premiére pour ſortir, principalement en trois maniéres. Tantôt c'eſt la partie antérieure ou le devant de l'épaule qui ocupe le paſſage ; & alors l'enfant eſt tourné la fa-

ce en deſſous, la tête de côté, & le bras enfermé ſous la poitrine : tantôt c'eſt la partie poſtérieure ou le derriére de l'épaule ; & alors le ventre & la poitrine ſont en deſſus, & le bras engagé pour l'ordinaire ou ſous le dos ou ſur la poitrine : tantôt c'eſt la partie ſupérieure ou le haut de l'épaule ; & le bras pour lors eſt le plus ſouvent couché ſur le côté.

Quand un enfant vient de la ſorte, il faut tâcher de le réduire dans la poſture naturelle en dégageant l'épaule, & la faiſant remonter. Si elle eſt par trop décenduë, il n'y aura rien à eſpérer du côté de la réduction : c'eſt pourquoi il faudra paſſer la main & chercher les pieds. Mais c'eſt la dificulté : car l'épaule bouche & coupe le paſſage ſi exactement, qu'on eſt ſouvent forcé de retirer la main devenuë ſtupide par la compreſſion, pour laiſſer revenir les eſprits diſſipez. L'enfant d'ailleurs donne beaucoup de peine à retourner par les pieds pour lui faire prendre la ſituation convenable, à cauſe de l'embarras des parties mêlées confuſément les unes parmi les autres, qu'il n'eſt pas facile de débroüiller.

Je me ſouviens qu'en l'année 1678. un jour de ſainte Marguerite, nous nous trouvâmes aſſez embaraſſez deux acoucheurs

que nous étions prés d'une Jardiniére du Faux-bourg de Richelieu. Aprés nous y être ocupé tour-à-tour l'eſpace de deux heures, avoir débaraſſé les pieds & les bras les uns aprés les autres, & les avoir tiré au dehors ſans rien rompre, nous reprîmes un peu d'haleine. Déja nous nous flations d'un promt ſuccés, & nous criîons ſécrétement victoire, n'aiant plus que la tête à tirer que j'avois même retournée & miſe dans la ſituation convenable: lorſque la conduiſant des deux mains, & celui qui m'aidoit tirant le corps qu'il ſoutenoit par les pieds envelopez d'un linge, le corps lui demeura dans les mains, & la tête s'échapa des miennes. La courte joie qui avoit ſuccédé à nos premiéres peines fut bien-tôt ſuivie d'un nouveau chagrin, quand je me trouvai dans la néceſſité de me ſervir de l'inſtrument. Mais je ne m'en pouvois pas diſpenſer. La tête étoit d'une groſſeur extraordinaire, le paſſage peu libre dont elle ocupoit tout l'eſpace. Je ne pouvois d'ailleurs eſpérer rien du côté de la mére qui avoit beaucoup ſoufert & perdu ſes forces. Je pris donc le ſeul parti qui me reſtoit. J'introduiſis le doigt index de ma main gauche dans la bouche de cette tête dont j'acrochai la machoire inférieure, que je tins ſujette pendant que je por-

tai la pointe du crochet en la ſupérieure à l'endoit du palais: mais cet éfort me devint encore inutile. L'une & l'autre machoire lâcha, & ne tenant plus qu'à la peau, j'ôtai l'inſtrument. Je fis en ſorte de le reporter ſur l'occiput dans le trou médulaire à l'endroit du ſphénoïde, & ce dernier moien me réuſſit. J'emportai la tête ſans bleſſer nullement la matrice, la malade recouvra parfaitement ſa ſanté par les grans ſoins que j'en pris.

Nous ſerions trop heureux ſi nos deſſeins les mieux concertez n'étoient point traverſez & renverſez même ſouvent par mille obſtacles imprévus. On croit être bien avancé, & l'on trouve qu'on n'a rien fait, & qu'il faut travailler, pour-ainſi-dire, à la fin de l'ouvrage comme ſi l'on étoit au commencement. Je l'ai éprouvé une infinité de fois; d'où je tiens depuis pour maxime, de ne me réjoüir point que je n'aie parfaitement acompli mon ouvrage. On peut recueillir de divers endroits de ce Livre un tres-grand nombre de ces ſortes d'obſtacles qu'il eſt aiſé d'y obſerver: tantôt de la part de l'enfant, comme quand au fort de l'opération un col ſe déchire, une tête demeure acrochée par le menton aux os du pénil, un bras ſe gliſſe & s'enchevêtre pour ainſi dire entre les

cuiſſes, le cordon quite & ſe rompt, ou s'entortille autour du col : tantôt de la part de l'orifice interne, qui ſe trouve épais, dur, étroit, reſſerré, à ne laiſſer aucun accés à la main : tantôt de la part d'un arriére faix ſec, adhérant, délabré ou corrompu : enfin de la part d'une infinité d'accidens ſur leſquels il ſeroit hors de propos de m'étendre ici plus au long.

CHAPITRE IX.

De l'enfant qui preſente le bras.

J'Entens parler ici du travail où l'enfant préſente le bras ſimplement, c'eſt-à-dire ſans être acompagné d'aucune autre partie, en ſorte qu'on ne trouve que lui opoſé au paſſage. Ce travail à plus ou moins de dificulté ſelon que le bras eſt plus ou moins avancé, & ſelon ſes diférentes ſituations dans le poſte qu'il ocupe. C'eſt auſſi ce qu'il nous y faut conſidérer avec atention pour décrire plus nétement la métode ſelon laquelle on y doit opérer.

Ou le bras eſt ſeulement arrété au dedans de la matrice, ſoit qu'il y ſoit encore enfermé dans ſes membranes avec les

eaux, ſoit que les membranes ſoient déja ouvertes & les eaux écoulées : ou il eſt ſorti de l'orifice interne & paſſé juſques au dehors de la vulve, c'eſt-à-dire de l'orifice externe.

S'il eſt encore au dedans de la matrice, & enfermé dans ſes membranes : il a pour l'ordinaire la liberté de ſe mouvoir & des mouvemens aſſez forts, pour qu'on puiſſe le diſtinguer au toucher à travers les membranes parmi les eaux, ſur tout lorſque les douleurs ſont ceſſées, & que les eaux ſont retirées. Je dis pour l'ordinaire & ſupoſé qu'il n'y ait rien qui le retienne ou l'empêche de décendre aſſez bas, & que les eaux ſoient dans une quantité ſufiſante ; Car j'en ai vu pluſieurs ſi haut ſituez & ſi embaraſſez, qu'il étoit abſolument impoſſible d'y rien connoître.

Parlant donc ſelon la diſpoſition ordinaire : loin de rien forcer, il faut atendre avec patience le retour des douleurs, & ſe tenir en état de conduire le bras pour empêcher qu'à la rupture des membranes, & à l'écoulement des eaux, il ne s'avance trop & ne s'engage.

Si les eaux ſont écoulées, & les parties décenduës au paſſage : le premier ſoin doit être d'ondoier l'enfant quand on juge qu'il y a du danger pour ſa vie ; aprés

quoi l'on prend la main, le bras, tous les deux s'ils s'y rencontrent, on tâche de les repouſſer doucement l'un aprés l'autre au deſſus de la tête, commançant par celui qui eſt le moins avancé, pour leur faire reprendre leur premiére ſituation s'il eſt poſſible; ſinon, l'on eſſaie de les coucher le long du corps. On profite pour cette réduction de l'intervalle des douleurs.

Si le bras eſt trop avancé & ſorti hors de l'orifice interne, la dificulté augmente: il y faut auſſi examiner plus de choſes & avec plus d'atention, 1°. le tems qu'il y a que les eaux ſont écoulées; car comme l'expérience fait connoître que la partie a coutume de ſortir avec les eaux ou immediatement aprés: on juge par là depuis combien elle eſt retenuë au paſſage, & l'on en tire des ouvertures & des lumiéres pour la maniére d'opérer, 2°. la qualité du ſujet: quelles ſont les forces ou la foibleſſe de la mére & de l'enfant, s'il eſt vif ou mort, &c. 3°. le nombre des parties: ſi une main ſeulement ou un bras, ou ſi tous les deux ſont ſortis. 4°. leur ſituation; & elle mérite une atention particuliére: Par exemple, ſi c'eſt la main ou le coude qui ſe préſente le premier, ſi les bras ne ſont point croiſez par deſſus le

cou,

cou, glissez au dessus ou à côté de la tête, passez de travers entre les cuisses, ou situez de quelque autre maniére capable de faire un nouvel obstacle; De l'examen de toutes ces choses on conclud ce qui est à faire.

La mauvaise posture de l'enfant qui présente le bras précisément prise en elle-même, n'est pas ordinairement ce qui nous donne le plus d'embarras. Quand on nous apelle d'assez bonne heure avant qu'il y ait eu rien de forcé, nous en sommes quittes pour essaier de le réduire. S'il n'y a pas lieu d'espérer de réduire tellement le bras, qu'il reprenne à peu prés sa posture naturelle, & nous permette de suivre en acouchant la métode ordinaire: nous nous contentons de le repousser & de le faire rentrer pour chercher les pieds de l'enfant, les amener & le tirer selon la métode dont j'ai parlé en divers endroits de ce Livre. C'est le double avantage que nous trouvons quand on nous mande d'abord, ou du moins avant que de faire aucune entreprise téméraire & violente. Nous sortons plus aisément d'afaire, & l'enfant y court moins de risque pour sa vie. Mais le plus fâcheux, & ce qui nous désole quelquefois dans ces sortes de travaux, ce sont les dificultez de surcroît, &

les obſtacles ſurvenus par la mauvaiſe conduite des perſonnes auſquelles on s'eſt confié d'abord. Je ne cherche point à inſulter ni à médire. Je ne nomme perſonne. Je ſais, & je l'ai moi-même éprouvé, qu'il y a des accidens qu'on ne peut prévoir, & d'autres qu'on ne ſauroit éviter même aprés les avoir prévus. Je ſuis enfin perſuadé qu'il y a des malheurs dignes qu'on les plaigne, & des fautes qui méritent qu'on les pardonne. Mais auſſi je ne puis diſſimuler que l'ignorance, la ruſticité, la ſufiſance & la témérité cauſent la plus grande partie des mauvais travaux; ou aprés que nous avons fait tous nos éforts pour rétablir le déſordre cauſé par les autres: ſi nous manquons de ſuccés, nous n'en raportons que du blâme; comme ſi c'étoit un crime pour nous de n'avoir pu réparer les fautes d'autrui, qui ſouvent même nous ſont encore imputées.

Qu'un enfant préſente le bras fort avancé au paſſage: une Sage-femme judicieuſe & prudente, qui ne ſe ſent pas aſſez d'expérience pour ſe tirer d'un tel pas, commence par demander du ſecours, & ſe contente de tenir cependant le bras envelopé de linges trempez dans de l'eau de vie ou du vin chaud pour le fortifier, & pour empêcher que l'air ne l'altére.

Mais combien d'autres, fiéres & présomptueuses dans Paris : à la campagne, stupides & grossiéres, essaient d'abord de le tirer à-force-de-bras, s'imaginant que le reste du corps suivra, & ne voiant pas que c'est vouloir faire passer par une porte étroite une piéce de bois en travers. De ces éforts suivent par degrez la contusion, l'inflammation, l'altération, la tumeur, la mortification, souvent même la mutilation de la partie, & un si fort enclavement de l'enfant au passage, qu'il est quelquefois comme impossible d'en venir à bout, outre qu'il y court risque aussi bien que la mére de perdre la vie, & l'un & l'autre n'en échapent que rarement & à la faveur d'une forte & vigoureuse complexion.

D'autres par une conduite toute oposée, & une espéce de timidité hors de saison, n'osent y toucher, & abandonnent le tout à la nature & au gré des douleurs, lesquelles pressant la femme en travail de pousser de toutes ses forces, font rompre ou relâcher les ligamens de la matrice, & déchirer son orifice interne lors qu'il ne se trouve pas sufisamment ouvert pour laisser passer un enfant dans la posture dont il s'agit, sur tout quand d'ailleurs il est naturellement gros & puissant ; & dans ces

éforts beaucoup de femmes meurent ſubitement, ou ſont en danger de demeurer eſtropiées, ſi elles ne ſont promtement ſecouruës.

On voit encore des gens, qui pour ſe délivrer de l'obſtacle d'un bras qui leur nuit, l'arrachent bruſquement, les uns parce qu'ils ſupoſent & croient l'enfant mort, les autres par une eſpéce de métode qui leur eſt propre, & qui ſuit le caractére de leur génie ruſtique & barbare.

Il eſt fâcheux d'être apellé au ſecours d'une femme aprés toutes ces ſortes de perſonnes, dont les maniéres ne peuvent être que condamnées. Premiérement c'eſt un abus d'abandonner à la nature un travail où l'enfant vient le bras avancé au paſſage, & d'en atendre l'expulſion ſans le ſecours de l'art. C'eſt un autre abus de ſe faire une régle de le tirer par le bras ſorti. La vraie métode eſt d'aſpirer comme j'ai dit autant qu'on peut à la réduction du bras; & quand on a le malheur d'y venir trop tard pour cela, on met alors en uſage les autres moiens que l'art & l'expérience ſuggérent, non pas toutefois celui de tronquer ni d'arracher; car outre que la métode eſt cruelle, elle eſt encore perilleuſe. Il arrive ſouvent que l'on

compte un enfant pour mort, qui ne l'eſt pas. C'eſt ainſi qu'en l'année 1662. au quartier de l'Univerſité, un acoucheur aiant arraché les deux bras d'un enfant, les mit ſous le lit juſqu'à ce qu'il eût tiré le reſte du corps, qu'il fit jetter avec les bras derriére la porte de la chambre, croiant que l'enfant fût mort. Mais les cris qu'il fit à quelque tems de là montrérent le contraire. Il vécut plus de huit jours ſans bras, durant leſquels il fut porté en la maiſon de ſon bien-faicteur pour y être panſé. Cela fait voir que comme il n'eſt pas aiſé de s'aſſurer toujours par des ſignes évidens de la mort de l'enfant, on doit tendre à la conſervation de ſa vie; & quand même on ſeroit aſſuré de ſa mort, il eſt plus à propos de le tirer tout entier & ſans mutilation; à moins qu'il fût pourri ou encore tendre, comme ceux qui ſont peu avancez dans leur terme. Car pour lors ce n'eſt pas tant l'Opérateur qui arrache les parties, que ce ſont elles qui quitent & qui ſe détachent aux premiers éforts de l'opération. Encore ſuis-je du ſentiment qu'on les tire, s'il eſt poſſible, ſans recourir aux ferremens, dont on ne ſe doit ſervir que dans l'extrême néceſſité; & j'ajoute même que ſi avec tout cela on voit ſelon toutes les aparences que

la mére ne laiſſera pas d'en mourir, il vaudroit mieux l'abandonner à la bonté de la nature, que d'entreprendre une opération à laquelle peu de femmes ſurvivent, & dont on n'en voit guéres échaper que par une eſpéce de miracle.

Je crois pouvoir mettre ici la maniére dont je me ſuis comporté en quelques ocaſions principales où l'enfant préſentoit le bras : on en pourra recueillir une partie des moiens dont on ſe peut ſervir en de pareilles rencontres. En l'année 1661. la femme du Maître de l'Ecu hôtelier, demeurant à Monmartre, âgée de 31. ans, fut ſurpriſe au milieu des ruës de Paris, de douleurs pour enfanter. Sur le lieu même elle ſentit écouler ſes eaux, avec le bras de ſon enfant, qui ſortit entiérement c'eſt-à-dire juſqu'à l'aiſſelle. Quelque priére qu'on lui put faire, elle voulut s'en retourner à pied en ſa maiſon & le fit. J'y fus mandé, & nonobſtant ces circonſtances, je trouvai lieu de repouſſer le bras au dedans, & de lui tirer par les pieds un gros garçon, qui vécut encore plus de deux ans.

En l'année 1664. l'un de mes confréres aiant fait ſes éforts à diverſes repriſes pendant deux jours pour délivrer la femme d'un homme d'afaires demeurant rue

des Blancs-Manteaux, d'un ſecond enfant reſté en la matrice, lequel étoit aſſez gros & à terme, m'envoia querir. Je le trouvai avec une des plus anciennes Sages-femmes nommée M. Sion, aſſez entenduë dans ſa profeſſion. Aprés avoir examiné l'état des choſes, je leur dis que j'eſpérois acoucher & délivrer cette femme en peu de tems. Voici ce que je reconnus de la poſture où ſon enfant ſe préſentoit. L'un des bras ſortoit juſqu'à l'aiſſelle, gros, livide & tumefié à force d'avoir été tiraillé, en ſorte qu'il rempliſſoit le col & l'orifice interne de la matrice. Il étoit acompagné du cordon de l'enfant dont la face étoit en deſſus, le col plié de telle façon, que le menton & le nez touchoient ſa poitrine. L'autre bras & la main ſuivoit & ſembloit avoir été atiré proche de l'embouchure. L'un des pieds étoit étendu de droite ligne dans toute ſa longueur vers le fond de la matrice, & l'autre pied s'étant relâché & afaiſſé en forme d'arc pardeſſus l'épaule du bras qui n'étoit pas encore ſorti, ſe trouva comme caché dans le repli que le corps de certaines matrices fait au deſſus des os pubis. Loin de tirer l'enfant par le bras qui pendoit hors de la matrice, ou de le tronquer, je fis enſorte d'en repouſſer l'épaule pour le plier

& le ranger au dedans. Par là je me donnai la liberté d'y introduire la main : je la glissai le long du corps pour découvrir l'épine & le ventre, & reconnoître ensuite lequel des deux pieds je pouvois plus aisément délâcher & atirer à moi sans obstacles jusqu'à l'orifice interne, ou au dehors pour l'arréter avec le laqs, l'ondoier & le faire rentrer ensuite au dedans ; ce que j'exécutai. Cela fait, je me mis en posture d'atirer l'autre pied situé comme j'ai déja dit au dessus des os pubis. Me pliant donc, le corps courbé sur le côté, & le pied de derriére arrété contre celui d'un serviteur, pour m'empêcher de glisser & de perdre prise, je coulai la main en forme de croissant le revers du côté du corps de la matrice, je fis ensorte d'aler empoigner la cuisse, & par un mouvement que je lui donnai en la poussant un peu vers l'aîne du corps de l'enfant pour la fléchir, je dégageai le pied, l'atirai, le joignis à l'autre, & terminai ensuite l'opération en la maniére que j'ai déja décrite ailleurs.

En l'année 1666. je me servis d'une métode à-peu-prés semblable pour soulager la femme d'un * Marchand de bois, demeurant au port de l'Isle de S. Denis en

* *M. du Manel.*

France, dont l'enfant avoit demeuré quatre jours au paſſage où je le trouvai le bras ſorti auſſi juſqu'à l'aiſſelle, & le tirai vif, en ſorte qu'il fut baptiſé par le Vicaire de la Paroiſſe en préſence du ſieur Olivier Chirurgien du lieu.

La femme d'un * Entrepreneur des bâtimens demeurant au faux-bourg de Richelieu, étant à terme, fut ſurpriſe, quand aprés l'écoulement de ſes eaux, deux matrônes qui l'avoient bien fait ſoufrir, lui aprirent que le bras de ſon enfant étoit ſorti hors de ſa matrice, & qu'elle avoit beſoin d'un nouveau ſecours. Comme elles ſe retirérent, loin de ſe mettre en peine de le retenir, elles le laiſſérent ſi fort avancer, que l'épaule étant auſſi dehors & les douleurs ſurvenant avec impétuoſité, l'enfant fut ſufoqué; & la matrice dangereuſement tourmentée, ſe ſeroit pervertie, ſi je n'y euſſe aporté un promt remède. Je m'opoſai donc à cette violence en retenant la matrice & les parties de l'enfant. Comme je ne pus les faire rentrer, je fus contraint de le faire plier en deux de cette maniére. J'apuiai l'une de mes mains ſur le derriére du col aux environs de la nuque, & portai l'autre au defaut de la poitrine en tendant vers l'aî-

* *M. Girard Guayt.*

ne de l'enfant ; enſorte que pouſſant de la premiére main vers la matrice, & tirant en même tems de l'autre main vers moi : par ces deux impreſſions opoſées que je donnois au corps de l'enfant, je lui fis fléchir doucement l'épine en devant à l'endroit des lombes pour atirer les feſſes, délâcher les cuiſſes, & amener les pieds au dehors. Le corps ainſi ſorti, je lui fis faire le tour dont j'ai déja parlé ailleurs, pour éviter que le menton s'acrochât aux os pubis, & le tirai entiérement. La mére ſortit du péril : je l'ai depuis acouchée pluſieurs fois.

La femme d'un Boulanger demeurant ruë S. Denis fut encore expoſée de la même maniére à l'indiſcrétion de deux matrônes, mére & fille, qui tirérent ſi fort le bras de ſon enfant, que toute l'épaule étant paſſée, une partie du col plié faiſoit un angle. Il me fut impoſſible de le repouſſer pour aler querir les pieds. Ainſi je fus contraint d'avoir recours à la même métode.

Voici encore une des plus belles ocaſions que j'ai eu de la pratiquer, mais avec des circonſtances qui méritent un long détail. En 1656. je me tranſportai à la Chapelle, village prés Paris, pour ſoulager la femme d'un Tourneur chargé de ſept en-

sans. L'état pitoiable où elle étoit réduite par le mauvais traitement qu'on lui avoit fait depuis huit jours de travail, donnoit de la compassion à tous ceux qui la voioient soufrir. J'en eus une vraie douleur, & je remarquai d'ailleurs en elle une constance si extraordinaire, qu'elle fit redoubler l'afection & l'envie que j'avois de la tirer de ce mauvais pas. Les deux bras de l'enfant pendoient entre les cuisses de la mére, les épaules avancées, presque découvertes & fortement engagées, le col sorti en partie. L'orifice interne de la matrice étoit tuméfié & tendant à la pourriture : l'enfant livide & presque corrompu. Tout cela me fit juger, que quoi qu'il se fût peut-être presenté le dos le premier, les mains & les bras en arriére, toutefois ces parties n'avoient pu sortir si avant ni être mal-traitées au point que je les trouvai, sans une extrême violence. Les choses en cette situation, il me parut que je devois chercher les moiens de tirer l'enfant dans la posture où il venoit, & sans le retourner ; car les parties n'étoient plus en état d'être repoussées. Mais, comme je voulois éviter d'en arracher aucune, & que d'ailleurs étant corrompuës elles n'auroient pu résister au moindre éfort, je crus ne

m'y pouvoir pas atacher. Ainſi je pris un moien plus ſeur,& qui rendit même l'opération plus facile & moins longue. Ce fut d'introduire ma main à côté du corps de l'enfant au deſſous de l'aiſſelle, entre lui & l'orifice interne de la matrice : puis de l'autre main par le côté opoſé je pouſſai le crochet mouſſe fenêtré dans lequel j'avois paſſé un laqs d'une longueur ſufiſante, dont l'un des bouts pendoit au dehors ; &, des doigts de la premiére main, que je fis avancer par deſſus la poitrine de l'enfant, aiant ateint l'autre bout de mon lacqs, je le dégageai du crochet, le conduiſis ſur la poitrine en forme de ceinture, le retirai avec ma main au dehors. Je joignis les deux bouts enſemble, que je fis tenir & tirer de droite ligne à mon gré par un ſerviteur, pendant que je conduiſis la ſortie de ce petit cadavre, en lui faiſant plier auſſi l'épine & le tirant par les feſſes comme j'ai dit des autres. Je délivrai enſuite la mére d'un arriérefaix deſſéché par la longue durée d'un ſi pénible travail & tellement adhérant & altéré, que je ne pus le tirer que par portions & à diverſes repriſes. Elle recouvra ſa ſanté en peu de jours, aidée des remédes convenables, ſelon les diférens degrez de la cure ; c'eſt-à-dire, d'embrocations,

injections, potions, &c. dont j'ai parlé ailleurs.

Du récit de ces faits, il est aisé de recueillir que si l'on doit autant qu'on peut repousser les bras & les faire rentrer au dedans, il est aussi quelquefois inutile ou même impossible de le faire. Ainsi quand je me récrie contre ceux qui tirent les enfans par les parties qu'ils présentent les premiéres au passage, je suis bien aise qu'on sache que je parle de ceux qui le pratiquent indiféremment sans distinction, & qui, comme j'ai dit exprés, s'en font une espéce de régle & de métode, au lieu que ce ne doit être qu'une exception de la régle générale, dont il ne faut user qu'en certains cas; comme, quand la facilité s'y trouve toute entiére par la dilatation sufisante du passage, la petitesse du fétus, les forces de la mére & les autres circonstances qui peuvent contribuer à faire connoître qu'on ne risquera rien; encore aiant à choisir pour lors, ou de tirer par le bras, ou de le faire rentrer, choisirois-je plûtôt le dernier, c'est-à-dire la réduction, à moins que quelque accident fâcheux, tel que seroit par exemple une perte de sang considérable ne me contraignît au contraire. L'extrême nécessité qui n'a point de loi, est aussi

une juste raison pour se dispenser de reduire ou de repousser les parties, soit quand elles sont trop avancées & enclavées entre les os du passage, ou qu'elles y ont fait un trop long séjour, soit quand les douleurs continuelles dans une femme robuste & de bon tempérament, les poussent d'une si grande force & avec si peu de relâche, que la main de l'opérateur ni l'instrument n'y peut étre porté sans de grandes dificultez. Hors ces ocasions ou d'autres de cette nature dont il n'apartient de juger qu'aux gens d'une longue expérience, renfermons nous dans les termes des deux grandes maniéres d'opérer les plus ordinaires, savoir réduire les parties dans la vuë de rendre l'enfantement naturel, s'il y a lieu, & retourner l'enfant pour le tirer par les pieds, quand le premier moien est impraticable.

CHAPITRE X.

De l'enfant presentant le ventre, le dos, ou le côté, seul ou acompagné de quelqu'autre partie.

QUelquefois l'enfant présente le ventre a l'embouchure de la matrice. Si cette posture n'est point acompagnée

d'accidens, & qu'il y ait une ouverture ſufiſante : il faudra porter la main ſur le nombril de l'enfant, la couler le long du ventre; de là aux aînes, puis le long des cuiſſes, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu aux pieds pour les amener enſemble, ou ſéparément : ondoier l'enfant, le retourner s'il eſt beſoin, & le tirer comme j'ai dit.

Si le ventre eſt acompagné de l'une, ou des deux mains, on tâchera de les faire rentrer au dedans ſans qu'elles reſſortent, s'il eſt poſſible, pour atirer enſuite les pieds.

Quand l'un ou tous les deux pieds de l'enfant ſe preſentent avec le ventre, ce n'eſt pas un travail fort extraordinaire, pourvû qu'ils ne ſoient pas embaraſſez dans le cordon. On en eſt quite pour les amener à ſoi de compagnie, dégager enſuite les bras de l'enfant l'un aprés l'autre, le retourner s'il eſt néceſſaire, & le tirer.

Il arrive quelquefois qu'un pied ſe preſentant avec le ventre, l'autre donne de la peine à trouver ; comme, par exemple, lorſqu'étant paſſé en deſſus & tendu vers le fond de la matrice, il a déchiré le placenta & y eſt entré juſques par deſſus les maléoles. Pour le trouver : aprés avoir lié le premier & l'avoir repouſſé en dedans afin d'avoir plus de liberté, il faut

porter la main d'une cuiſſe à l'autre, la couler tout du long le plus avant qu'on peut, empoigner le pied, ſinon l'atirer entre deux doigts, ou du moins tâcher d'y paſſer le lacqs pour le faire venir à ſoi & le joindre à l'autre. Si l'on ne le trouve point au fond de la matrice, on retirera la main pour la reporter doucement entre le ventre de l'enfant & les os du pénil de la mére, dans une certaine cavité que ſes parties font faire à la matrice au devant & au deſſus de ces os par leur tention; d'où l'on fera en ſorte de le tirer par la même métode.

Le ventre qui ſe preſente avec les mains & les pieds enſemble, fait de l'embarras, & devient la matiére d'un des plus fâcheux travaux, principalement quand il y a du tems que les eaux ſont écoulées; car pour lors dificilement vient-on à bout de réduire les parties. J'avouë, & je le ſais par expérience, que c'eſt une des ocaſions où l'eſprit & le corps ont le plus à travailler. Si on eſt apellé avant l'écoulement des eaux, on tâchera de détourner l'orage, & d'empêcher que les pieds & les mains de l'enfant ne viennent ainſi dans le deſordre s'emparer du paſſage. Mais ſi elles y ſont déja : voici la métode que j'y voudrois garder. Aprés avoir

avoir ondoié la partie de l'enfant la plus commode, c'eſt de mettre le lacqs aux pieds & de les faire rentrer l'un aprés l'autre. Par là vous avez plus de liberté pour repouſſer enſuite les mains au dedans vers le haut de la matrice. Les aiant ainſi réduites, il faut tâcher de les tenir en état d'une main, pendant que l'autre s'emploie à retirer les pieds. Et quand il n'y a pas lieu de repouſſer les mains au dedans, on doit du moins en tirant les pieds prendre garde qu'elles ne ſoient point engagées, ni paſſées de travers entre les cuiſſes de l'enfant; & ſi elles y ſont, les en dégager.

Le travail où l'enfant préſente le dos ou les côtez ſeuls, ou acompagnez des bras & des pieds, a beaucoup de reſſemblance avec celui où il preſente le ventre; mais il a plus de dificulté, parce que le dos étant plus dur, il fait auſſi plus de réſiſtance & s'opoſe davantage à la liberté de la main. La métode qu'on y doit ſuivre eſt la même à proportion que celle dont j'ai parlé dans ce chapitre; qui conſiſte à débaraſſer les mains, les repouſſer l'une aprés l'autre au deſſus ou au devant de la poitrine, dégager enſuite les pieds & les tirer.

CHAPITRE XI.

De l'enfant presentant la hanche, une ou les deux fesses.

LA hanche est en quelque façon à la grande jambe ce que l'épaule est au grand bras. L'une & l'autre fait un travail à peu prés de la même dificulté pour l'execution, mais d'une métode diférente.

J'entens ici par la hanche, la partie laterale de la fesse qui est bornée par la côte supérieure de l'os des îles antérieurement, & qui borne les flancs inférieurement. Soit que l'enfant presente la droite ou la gauche : le ventre & la poitrine se trouvent situez dessus, dessous, de travers ou obliquement. Par exemple, si l'enfant presente la hanche droite le ventre en dessus, il aura la tête à droite de sa mére & les pieds à gauche : si c'est le ventre en dessous, il aura la tête à gauche & les pieds à droite. Les mains ni les bras n'ont point alors de situation fixe & réglée. Les pieds pareillement sont tantôt étendus & tantôt pliez l'endroit de l'aîne ou du genou, fléchis vers le ventre, engagez sous le poids du corps, &c.

Suposons que l'enfant presente la hanche le ventre en dessus, on doit emploier ses soins à le faire tourner en dessous. Pour cela on repousse un peu la hanche au dedans; on dégage un pied, non pas en le tirant par la cuisse, de crainte de la casser, mais en faisant fléchir la jambe à l'endroit du genou. L'aiant envelopé d'un linge, on cherche l'autre pied, pour l'amener de la même façon & les joindre ensemble. On atire ensuite l'autre hanche pour faire tourner le reste du corps en dessous. Enfin l'une des mains tient en état les parties déja sorties, pendant que l'autre conduit celles qui sont encore au dedans, pour achever l'opération.

Quand l'enfant presente les fesses: s'il est simplement assis sur l'orifice interne de la matrice, le travail est moins dangereux, parce qu'on a plus de liberté pour les repousser & dégager ensuite les pieds: mais il est tres-facheux si les deux fesses, & plus encore si une seulement est trop avancée dans l'embouchure.

Dans un travail de cette espéce on doit observer premiérement si l'ouverture est sufisante pour laisser passer l'enfant de cette posture; & en ce cas, on en laissera la conduite à la nature qui s'en aquitera d'elle-même. Ce qu'il y aura à craindre,

c'eſt que dans l'éfort de l'acouchement, l'entre-feſſon de la mére ne ſe déchire. Si l'enfant eſt gros ou l'orifice interne reſſerré, comme il arrive ſouvent dans les femmes replétes, ſéches ou avancées en âge, on ſera contraint d'y mettre la main & de ſecourir là nature, encore y trouvera-t-on bien de la dificulté. On fera donc d'abord ſon poſſible pour repouſſer les feſſes en coulant la main au bas de la cuiſſe pour la faire plier vers l'aîne; continuant le long des jarets pour empoigner les pieds & les dégager. S'il n'y a pas lieu d'uſer de ce premier moien, il faudra paſſer les doigts du milieu de chaque main à côté de chaque feſſe, en acrocher les cuiſſes à l'endroit de l'aîne pour les délâcher ſéparément, ou enſemble. Quand les feſſes ſont ſi avant dans le paſſage, que tout cela n'y ſert de rien, on tâche de porter les crochets mouſſes fenêtrez aſſez avant avec un ou deux lacqs, pour les inſerer adroitement d'une aîne à l'autre par deſſus le ventre en forme de ceinture. Cela fait, ſi la femme a encore des douleurs & des forces, & qu'il n'y ait point d'accidens : ſans rien précipiter, on atendra l'éfort de la nature pour le ſeconder à propos. Si au contraire ſes forces ſont petites, ſes douleurs ceſſées,

ou les accidens pressans : il faudra passer outre ; & lui aiant fait prendre quelque chose pour la fortifier, on tirera de force également & en droite ligne les crochets ou les lacqs selon la qualité du besoin, pourvû qu'on juge que la malade pourra vrai-semblablement porter le choc de l'opération sans y mourir.

Cet acouchement, outre les dificultez précédentes, est encore assez souvent acompagné de deux inconveniens, l'un pour la mére, l'autre pour l'enfant. Le premier est que la fente ou la vulve se trouvant trop étroite, principalement dans un premier travail de cette nature, la peau de l'entre-fesson, c'est-à dire l'espace qui est entre la fourchette & l'anus, se casse en partie & se déchire quelquefois, en sorte que les deux ouvertures n'en font plus qu'une. Il faut prévenir cet accident, & l'empêcher si l'on peut : si l'on ne peut pas, au moins faut-il y remédier par un point ou deux d'éguille (car les sutures séches ne font aucun éfet dans ces parties à cause des vuidanges & des autres excrémens) & ne pas laisser envieillir cette plaie, dont les suites sont incommodes, comme l'incontinence d'urine, les demangeaisons, l'inflammation, l'ulcére, & l'entrée de l'air durant l'hiver, qui

trouvant cette partie beante, s'y introduit & atire de nouvelles incommoditez.

L'autre inconvenient, pour l'enfant, eſt qu'on ne peut guéres délacher ſes cuiſſes de la maniére que j'ai dit, ſans ſe mettre en danger de les rompre. Mais outre qu'on en eſt quite pour le déclarer par précaution en faiſant ſon pronoſtic avant que d'opérer : il eſt encore aiſé de remettre une cuiſſe rompuë à un enfant nouveau-né.

Une pauvre femme âgée d'environ 35. ans, aſſiſtée par la charité de la Paroiſſe de S. Euſtache, étant groſſe de ſon premier fruit, ſe trouva dans la diſpoſition pour acoucher. Les eaux étoient écoulées, & l'enfant préſentoit l'une des hanches. La ſage-femme croiant qu'elle ne laiſſeroit pas d'en venir à bout & de le tirer nonobſtant cette fâcheuſe poſture, l'excitoit de plus en plus à pouſſer. Aprés l'avoir ainſi tenuë cinq jours à la torture ſans ſe pouvoir tirer d'afaire, elle s'aviſa de demander du ſecours. J'y allai. Je trouvai une femme dans des cris effroiables, ſon enfant fort avancé, une hanche ſi extraordinairement priſe & ſerrée entre les os du paſſage, & les parties de la mére tellement tenduës que je ne pus délâcher l'une des cuiſſes de l'enfant ſans la rompre, ni dé-

gager enſuite les bras , les épaules , & la tête ſans empêcher auſſi que l'entre-feſſon de la mére ne ſe déchirât juſqu'à deux travers de doigt de profondeur dans l'anus. Cet accident fut cauſe qu'elle ſoufrit de grandes douleurs au commencement, & beaucoup d'incommodité faute de pouvoir en aucune maniére recevoir, ni retenir de lavemens. Mais le tems qui eſt un grand baûme & les ſoins que nous prîmes d'elle M. Emmerez ſon Médecin & moi, joints aux remédes qui ont la vertu de réunir, d'aſtreindre & de fortifier, dont nous nous ſervîmes ſelon les degrez firent reprendre les chairs & rétablirent les parties dans leur premier uſage. L'enfant fut auſſi guéri parfaitement de ſa rupture.

A l'égard du travail où l'enfant preſente une feſſe ſeule , on s'y ſert de la métode décrite pour celui de la hanche.

CHAPITRE XII.

De l'enfant preſentant les genoux où les pieds.

QUelquefois l'enfant preſente les genoux à l'embouchure de la matrice, ou bien l'un engagé au paſſage & l'autre

ſitué à côté ou plus haut, & apuié ſur l'orifice interne. Ce qu'il y a pour lors à conſidérer davantage, eſt la ſituation des pieds, pour connoître de quel côté ils ſont tournez. Si l'enfant eſt à genoux en devant, ſes pieds ſeront vers le fond de la matrice; s'il eſt à genoux en arriére, ils ſeront acrochez ou apuiez ſur les os pubis dans l'eſpace que la matrice ocupe au deſſus du pénil, où elle fait une eſpéce de cavité; & s'il eſt à genoux de côté, les douleurs de la mére beaucoup plus vives dans cette ſituation que dans les deux autres, aideront à faire connoître où ils ſeront. Il faudra donc repouſſer le genou qui pourroit empêcher de dégager les pieds, les atirer enſuite enſemble ou l'un aprés l'autre hors de l'orifice interne, & ſuivre pour le reſte la métode commune; mais ſur tout ne ſe point preſſer, ni ne forcer rien mal-à-propos, qui ſont deux maximes qu'on ne ſauroit trop recommander, & de qui dépend davantage le ſuccés de l'opération.

Quand l'enfant vient par les pieds: ou il les preſente tous deux, ou il n'en preſente qu'un. S'il n'en preſente qu'un, le travail eſt pénible, parce qu'il faut chercher l'autre qui n'eſt pas toujours facile à trouver, & à joindre à ſon compa-

gnon. C'eſt la plus mêchante métode du monde, que de vouloir tirer l'enfant par un pied ſeul, quoique je l'aie vû pratiquer à des gens qu'on ne pouvoit acuſer de le faire par ignorance. Je dirai ici ce qui arriva en l'année 1665. J'avois acouché la femme d'un Brodeur dans un précédent travail tres-fâcheux, où j'avois pris la précaution d'ondoier l'enfant. Le pére qui étoit de la Religion prétenduë réformée s'y étoit fortement opoſé & m'en avoit ſçu tres mauvais gré. Je me doutai dés lors qu'en pareil cas, il n'auroit pas recours à moi pour le ſoulagement de ſa femme. En éfet l'année d'aprés, dans le travail ſuivant il la mit en d'autres mains. Un plus ancien que moi y fut apellé. Il y emploia toute ſon induſtrie pendant plus de deux heures dans la plus grande chaleur de l'été, pour tirer l'enfant par un pied ſeul, & ſans fruit. Enfin s'y étant laſſé, il ſe retira, abandonna l'ouvrage à un ſien diſciple qui n'y eut pas plus de ſuccés, & lui donna ordre de me mander enfin, & d'obſerver toutes mes démarches. Moi qui connoiſſois la politique du perſonnage qui ne m'apelloit qu'à de bonnes áfaires, je me défiai & me tins ſur mes gardes. Je portai ma main pour examiner les parties de l'enfant. Je trouvai l'un de ſes pieds; mais j'eus beau cher-

cher l'autre par tous les coins de la matrice, il n'y étoit point. Il avoit été tronqué avec la jambe à l'endroit du genou, & séparé de la cuiſſe dont il ne reſtoit que l'extrémité inférieure, où il me parut dificile de pouvoir aſſurer le crochet, ni le lacqs. Ainſi le peu d'eſpoir de réuſſir, le ſoupçon que la matrice ou la veſcie n'eût été offenſée dans les précédens éforts, l'extrême foibleſſe de la malade, & la juſte crainte que j'avois de porter le blâme du deſordre dont je n'étois point la cauſe, m'empêcha de rien entreprendre, & me fit dire au fidelle obſervateur de mes actions qui étoit à côté de moi, que je ne trouvois rien à faire pour le ſoulagement de cette femme, ſans déclarer toutefois ce que c'étoit. Mais par malheur la choſe n'avoit pu être ſi cachée de la part de l'opérateur, que la ſage-femme n'en eût eu vent; & comme elle étoit peu maîtreſſe de ſa langue, elle publia hautement que Monſieur *** avoit emporté le pied dans ſa pochette. S'il l'a emporté, lui dis-je, qu'il le raporte, s'il lui plaît. Je me retirai de la ſorte. Depuis, Monſieur le F. mon confrére m'aprit qu'on l'y avoit mandé enſuite, qu'aiant ſçu tout ce qui s'étoit paſſé il n'avoit pas voulu y entrer, & qu'on lui avoit dit qu'un jeune maître

voisin de la malade, fort aprentif dans la pratique des acouchemens, aussi promt à travailler que la matrône à parler, l'avoit entrepris, pour faire de ce coup d'essai son chef-d'œuvre, & que la malade étoit morte entre sés mains au milieu des tourmens. Il n'en pouvoit arriver autre chose aprés la foiblesse & l'épuisement de forces où je l'avois vuë, qui fut la cause pour laquelle je ne voulus point hazarder le coup; car pour ce qui est de la métode dont il auroit fallu s'y servir, je n'en étois pas en peine. J'ai eu d'autres ocasions de tirer des enfans morts dont l'une des jambes avoit été arrachée, & je m'en suis, graces à Dieu, aquité avec succés de cette maniére. Aprés avoir atiré le pied restant au dehors pour le lier & l'avoir ensuite remis dans la matrice, j'ai ordinairement pratiqué d'atirer encore la cuisse mutilée pour atacher le crochet dans son extrêmité, c'est-à-dire, dans la ponévrose des muscles, observant de faire couler un lacqs le long du crochet jusqu'au dessus de la rotule ou pâlette du genou & de l'y arréter, afin que si le crochet quitoit prise, le lacqs pût supléer à son défaut. Par ce moien le lacqs & le crochet me tenant comme lieu de la jambe qui n'y étoit plus, je les joignois à l'autre pied,

conduiſant le tout enſemble avec douceur.
C'eſt à peu prés de cette maniére que je tirai du péril la femme d'un païſant de Ruel,ſur laquelle un Chirurgien du bourg voiſin avoit exercé durant pluſieurs jours & à diverſes repriſes tous ſes talens pour l'acoucher. N'en pouvant venir à bout, il l'abandonna aprés avoir rompu pluſieurs parties de l'enfant. J'y fus mandé. Je trouvai une pauvre femme dans un éfroi épouvantable, l'un des bras de ſon enfant tronqué & arraché à l'endroit de ſon articulation avec l'épaule, un morceau de ligature ou plûtôt de liſiére de drap encore pendante & atachée à l'un des pieds dont la cuiſſe étoit caſſée. J'apliquai le bout de mon crochet au deſſus du genou de l'autre jambe, que je trouvai encore tronquée & ſéparée â l'endroit de cette articulation. Je ne perdis point courage. J'y coulai un lacqs en la maniére que j'ai dite, pour plus grande ſeureté : puis aiant amené le pied & la jambe reſtée que je joignis à la cuiſſe qui n'en avoit point, je les tirai également. Je débaraſſai les autres parties, & je délivrai enfin heureuſement cette pauvre malheureuſe qui n'a pas laiſſé d'avoir depuis d'autres enfans. J'avouë que j'en ai vû tres-peu mal-traitées au point que celle-ci le fut, ſans en mou-

rir ; mais la rusticité de ces sortes de gens & le bon air de la campagne leur fait trouver des ressources, où mille de nos délicates périroient infailliblement.

Il ne faut pas s'imaginer que le travail où l'enfant presente les deux pieds soit fort aisé, sous ombre qu'étant comme la régle à laquelle on raméne tous ceux qui sont mal situez, c'est autant d'avance quand la nature nous presente ces parties d'elle-même & nous épargne la peine de les chercher. Il est vrai que c'est une espéce d'avantage pour ceux qui travaillent avec prudence & qui savent ménager le reste: mais c'est aussi l'ocasion de faire bien du desordre pour beaucoup d'autres, qui croient qu'il n'y a qu'à tirer à force, sans se mettre en peine de dégager les autres parties, ni de considerer si le corps par exemple est tourné la poitrine en dessous, si la tête suit le corps de droite ligne sans péril de s'acrocher, si le corps ne forme point un obstacle particulier, & plusieurs autres choses de cette nature, dont l'examen est d'une tres-grande conséquence. C'est ce qui fait que nous trouvons trop souvent les bras des enfans rompus à force de les tirailler, la tête arrêtée, acrochée, enclavée, emportée même & séparée du corps ; d'où j'entre quelquefois

dans une juſte colére, ſur tout lorſque je connois viſiblement que cela vient d'une ignorance craſſe ou d'une fierté mercenaire qui craint de perdre ſa proie & d'en recevoir l'afront. J'ai décris ailleurs amplement la maniére de tirer l'enfant par les pieds, qu'il ſeroit inutile de répéter en cet endroit. Je me contente d'avertir de la néceſſité qu'il y a de s'y renfermer exactement.

CHAPITRE XIII.

Des obſtacles en l'acouchement de la part du cordon.

LE cordon de l'enfant peut rendre l'acouchement laborieux en bien des maniéres diférentes, dont voici les principales.

Celle qui s'ofre la premiére eſt lorſque l'enfant, venant naturellement bien, preſente la tête acompagnée ſimplement de ſon cordon. Pour en parler avec ordre, il faut diſtinguer deux tems diférens. Le premier, lorſqu'elle eſt encore enfermée dans les membranes ſans être décenduë au couronnement : & le ſecond, lorſque les membranes étant rompuës & les eaux écoulées, elle décend & ſe repoſe ſur les

os pubis, en ſorte que dans ce mouvent le cordon ſe gliſſe entre elle & ces os dans le vagin ou col de la matrice, & ſort quelquefois dehors de la longueur de plus d'un pied.

Quant au premier tems ; ſi le Chirurgien ou la ſage-femme y ſont apellez, & que touchant la malade enſuite d'une douleur ils ſentent le cordon vaciller & comme ſurnager parmi les eaux ; d'où ils jugent qu'à l'ouverture des membranes qui contiennent ces eaux, il pourroit immédiatement aprés leur écoulement devancer la tête & paſſer le premier : il faudra étudier le moment de leur évacuation, & durant qu'elles s'écoulent, tâcher de le réduire avant que la tête décende plus bas ; c'eſt-à-dire le repouſſer doucement avec les doigts au deſſus d'elle juſqu'à ce qu'il ſoit parfaitement rentré au dedans de la matrice. Si cela ne ſe peut faire, plûtôt que d'atendre que le cordon ſe prenne au paſſage, il en faudra prévenir le mal & paſſer la main par deſſous la tête ou à côté pour chercher les pieds de l'enfant, le retourner, & lui ſauver ainſi la vie.

Pour ce qui eſt du ſecond tems ; ſi le Chirurgien eſt apellé trop tard, c'eſt-à-dire aprés l'écoulement des eaux & lorſ-

que le cordon à déja devancé la tête en la maniére que j'ai dit : il faut ſoigneuſement examiner les forces de la mére & la vigueur de l'enfant. Car en ce cas les douleurs étant fortes, la tête & le cordon ne demeurant que peu de tems, comme l'eſpace d'un quart d'heure au plus, pris au paſſage, on pourroit eſpérer la vie de l'enfant, quoique rarement il la conſerve : Que ſi la tête y demeure un tems conſidérable, on n'en doit atendre que la mort pour l'enfant, & plus de danger pour la mére. Car non ſeulement elle perd ſes forces, mais elle tombe même dans un nombre de grans ſimptômes, & l'extrême néceſſité nous oblige pour lors à nous ſervir de la métode décrite au Chapitre de la Tête enclavée.

Dans cette fâcheuſe conjoncture l'enfant périt principalement par cette raiſon, que la communication de l'aliment & des eſprits qui ſoutenoient ſa vie, étant interrompuë par la compreſſion du cordon qui leur ſervoit comme de vehicule, ou pour mieux dire de canal : c'eſt une eſpéce de néceſſité qu'il ſufoque. D'ailleurs ſupoſé même que le cordon ne ſoit point preſſé au paſſage, il ne laiſſe pas d'être altéré par l'air qui l'environne. Il ſe refroidit, il ſe corrompt, il devient livide
&

& noir en peu d'heures, & l'enfant meurt. Que s'il eſt aſſez heureux d'être expulſé par un vigoureux éfort de ſa mére, ou tiré par l'adreſſe de l'opérateur avant qu'il ait rendu l'eſprit: alors c'eſt proprement le tems de pratiquer une obſervation tres-importante, qui eſt de ne point tirer le cordon ni détacher le délivre, que l'enfant ne ſoit bien revenu & n'ait donné des ſignes de vie par ſes ſoupirs & par ſon cri. J'ai parlé amplement de cette obſervation au Chapitre de l'enfantement naturel §. 13. page 187.

Quelquefois le cordon acompagne & devance tellement la tête, qu'il la tient comme en bride & la traverſe par le milieu en forme d'anſe ou de fronde. *Fig. 1.* Cette poſture met l'enfant dans le dernier danger de ſa vie & la mére dans un travail néceſſairement tres-rude, parce que plus elle pouſſe au tems de ſes douleurs, & plus elle engage le cordon, le preſſe, & l'empêche de couler ou gliſſer de côté ou d'autre. La femme d'un Marchand Libraire en eut un de cette ſorte où elle ſoufrit long-tems avant que la tête de ſon enfant fût parvenuë juſqu'au couronnement. Les douleurs l'y aportoient, & quand elles étoient paſſées, elle s'en retournoit en haut: puis elle revenoit, & ſe preſentoit

presqu'à moitié du passage pour sortir. D'ailleurs elle étoit fort grosse & sa figure fort inégale : mais sa grosseur ni cette inégalité ne m'auroient pas empêché d'en venir à bout, sans l'autre inconvénient du cordon que je ne pus dicerner exactement qu'aprés l'écoulement des eaux, tant il étoit fortement tendu, & comme aplati sur elle. L'aiant reconnu & voiant que toutes les douleurs étoient infructueuses, que la malade déclinoit par la perte de ses forces, & qu'elle étoit prête d'entrer dans les convulsions : je me trouvai assez embarassé. J'aurois pu tirer l'enfant avec l'instrument, d'autant plus que j'avois des raisons pour ne pas douter qu'il ne fût déja mort. Mais comme il m'avoit été impossible jusques-là de détourner le cordon, j'avois tout sujet d'apréhender de le rompre dans l'éfort de l'opération & de jetter ainsi la mére dans la perte de sang. Enfin je m'avisai de prendre une voïe qui me parut & plus sure & plus douce tout ensemble. Ce fut d'introduire les doigts dans l'anus de la malade le plus avant qu'il fut possible, qui me servirent au retour des douleurs à pousser la tête, à la faire décendre le plus bas que je pus, à l'y arrêter, & à l'empêcher de remonter comme elle avoit fait auparavant. Ainsi la tenant

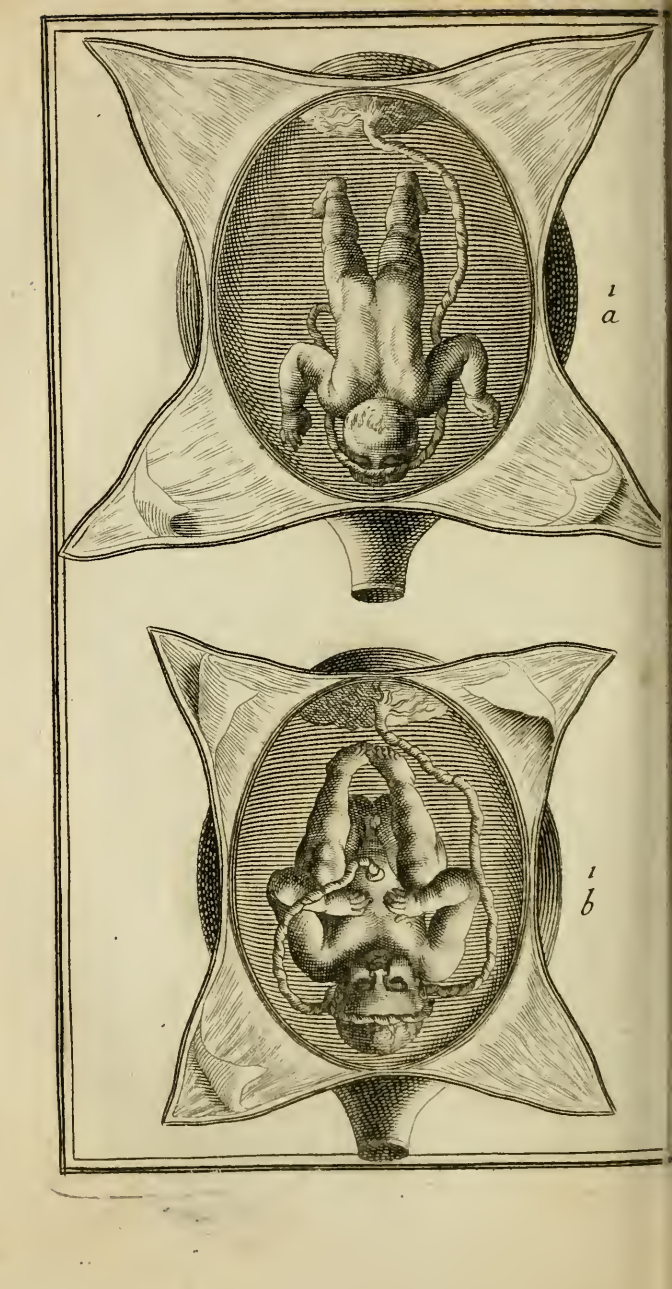
ſujette & aiant l'autre main diſpoſée pour dégager le cordon au premier mouvement favorable : je pris le tems qu'une nouvelle douleur me donnât priſe, & l'aiant heureuſement détourné de deſſus la tête, j'achevai avec aſſez de facilité le reſte de mon opération.

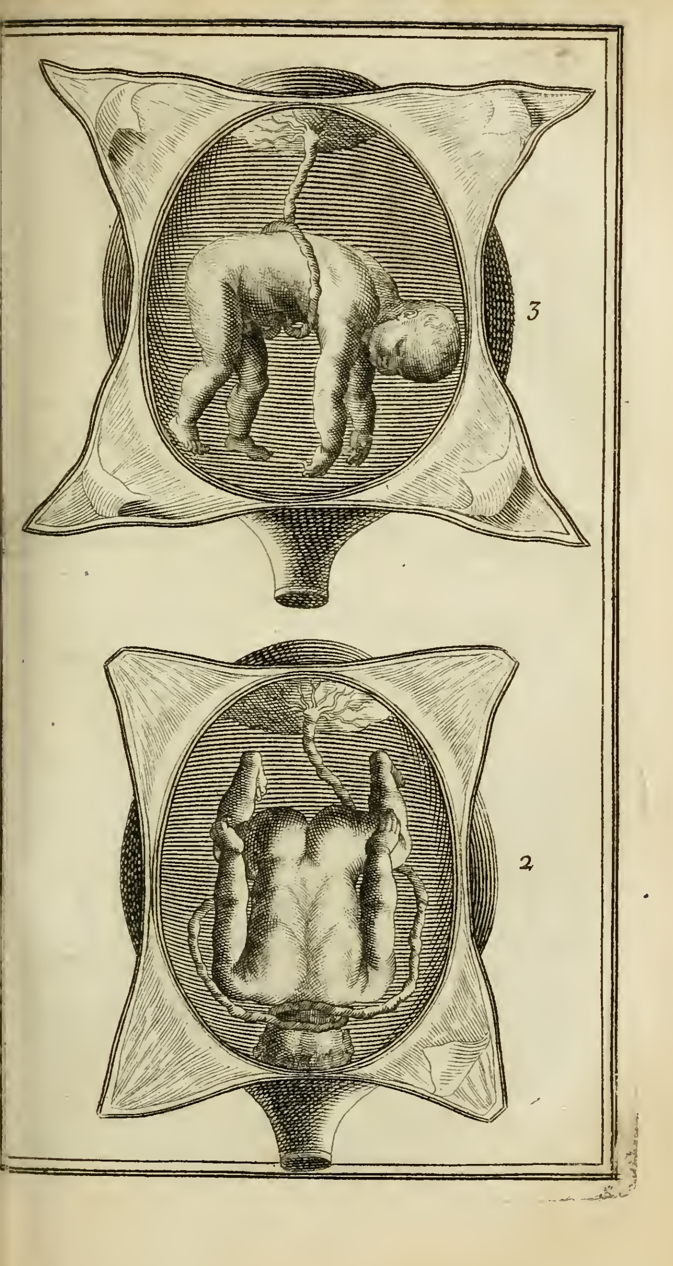
Quand le cordon ſe trouve trop court ou trop long, c'eſt une des plus épineuſes dificultez que je ſache, qui a quelquefois dequoi tromper la prudence des plus habiles, & dequoi mettre à bout la main la plus expérimentée dans la pratique. En éfet il y aura toutes les aparences du monde pour rendre un acouchement heureux. L'enfant à terme, beaucoup de forces, les douleurs bien conditionnées, les eaux prêtes à s'écouler, la tête naturellement bien ſituée & parvenuë au couronnement. Une femme avec tout cela demeure dans un même état & n'avance de rien, flatée de l'eſpérance d'un promt ſoulagement qu'on lui promet, qu'elle atend toujours & qui ne vient point. Cependant ſes forces s'épuiſent, ſes douleurs deviennent inutiles, & tous ſes éforts n'aboutiſſent qu'à la jetter dans les convulſions; leſquelles, aprés avoir tué ſon enfant (car c'eſt la moindre choſe qu'on en puiſſe atendre dans l'eſpéce dont je veux par-

ler) la feroient périr ſi l'acoucheur pour la ſauver n'avoit promtement recours aux derniers ſecrets de ſon art, qu'il y emploie ſouvent ſans preſque ſavoir ou du moins ſans connoître précisément & clairement ce qui l'oblige à s'en ſervir. D'où vient cela ? Un cordon trop court, dont le péril étoit caché, tenoit l'enfant comme en ſuſpens, l'empêchoit de ſe mouvoir, & d'avancer plus qu'il n'a fait, lui rendoit ſes propres éforts & ceux de ſa mére préjudiciables, le retenoit enfin captif dans la ſituation qui ſembloit favoriſer davantage ſa ſortie & devoir accélérer ſa liberté. Voila ce que je dis qui peut ſurprendre les plus éclairez, & qu'il eſt comme néceſſaire d'avoir éprouvé, pour ſavoir enſuite ſe garantir de la ſurpriſe. *Figure 1. a & b.*

Mais ſupoſé même qu'on ait entrevu ce péril ; comme en éfet un long uſage aprend ſi non à le connoître à découvert, au moins à le preſſentir & à s'en défier, non pas tant par une vuë préciſe de l'état des choſes, que parce qu'on ne les voit pas aller comme elles doivent, ni produire l'éfet qu'elles promettent & qu'il ſemble qu'on en doit naturellement atendre : ſupoſé, dis-je, le preſſentiment du péril, il reſte encore à ſe tirer d'un tel




1
a
1
b


3
2



pas ; & c'eſt où je prétens qu'un homme a beſoin de tout ſon aquis & de toute ſa d'extérité, comme on en pourra juger par la ſuite.

Le cordon peut-être trop court non ſeulement par lui-méme & naturellement, c'eſt-à-dire dés le tems de ſon origine & de ſa premiére conformation : mais encore par accident & à raiſon de ſa longueur, qui, quelquefois quoi que raiſonnable, mais le plus ſouvent parce qu'elle excéde, lui donne ocaſion de ſe mêler & de s'embaraſſer parmi les parties de l'enfant, de circuler au tour de ſon col & de ſes autres membres, de le tenir ainſi lié, garroté & comme enchaîné dans ſes propres fers. Or de là vient une infinité de poſtures diférentes, qui le mettent dans cet état de gêne & de contrainte dont j'ai parlé, où il eſt dans l'impuiſſance de faire aucun éfort, pour ſe tirer de ſa priſon, ou dans le riſque de s'étrangler quelquefois & de tout rompre s'il en fait, ou du moins dans le beſoin d'être aidé d'ailleurs du ſecours d'une main adroite qui le dégage des liens de ſon cordon, ſans quoi tous ſes éforts ſont vains. Il m'eſt arrivé de recevoir des enfans dans pluſieurs de ces poſtures contraintes, dont les principales méritent bien que je les décrive. Car

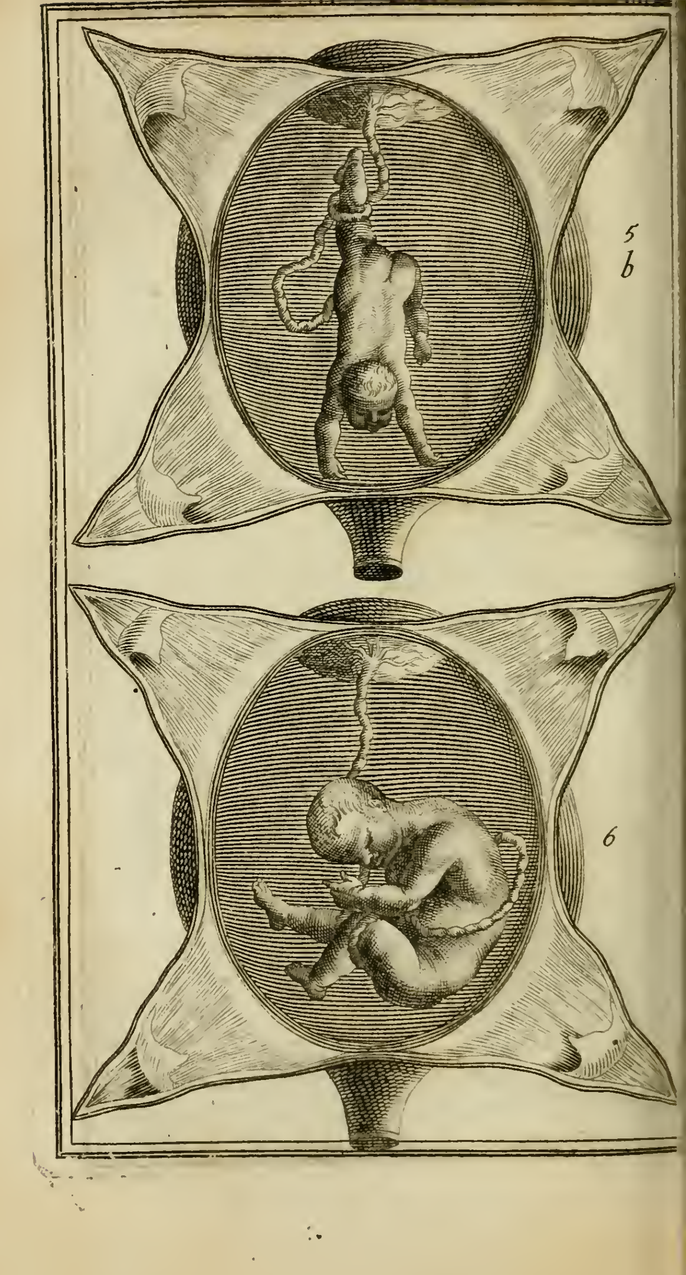
outre que la deſcription en peut plaire aux curieux, elle eſt encore utile & doit ſervir en partie de guide au Chirurgien dans la maniére d'opérer dont je parlerai plus bas.

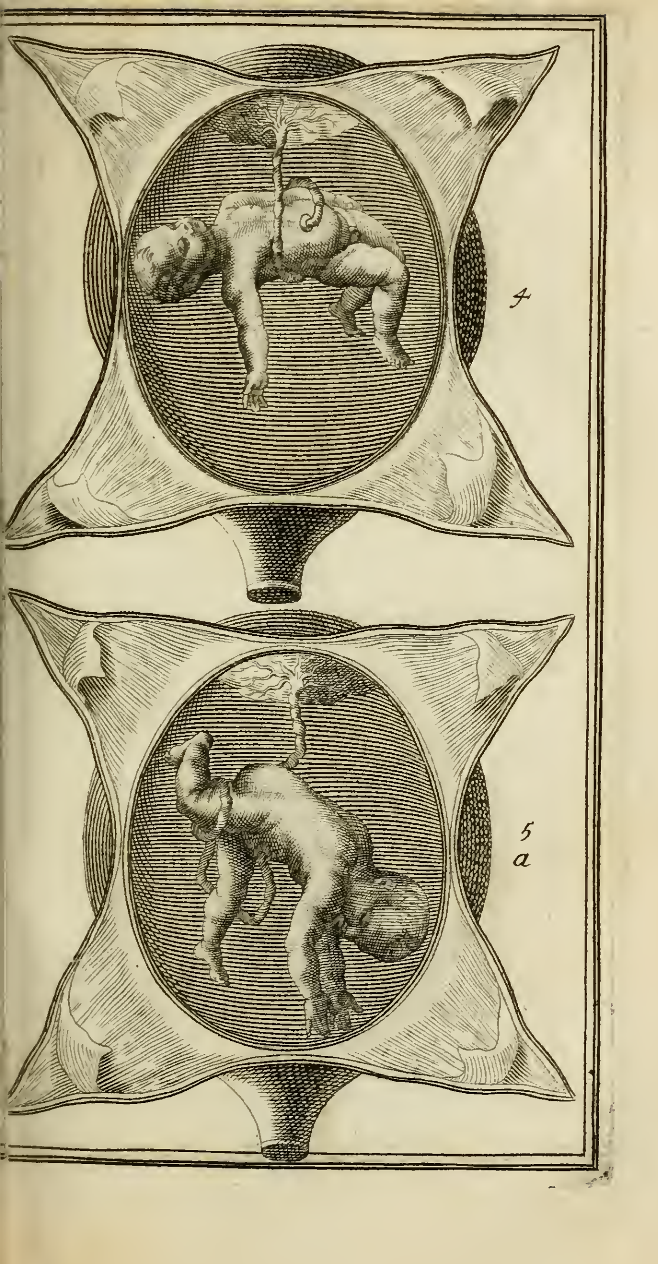
J'ai trouvé pluſieurs fois l'enfant pris de ſon cordon par le col où il faiſoit deux ou trois tours, plus ou moins ſelon qu'il avoit de longueur & de groſſeur; la tête retenuë en haut, la face tantôt en deſſus & tantôt en deſſous. *Figure 2.*

D'autres fois, comme ceint de ſon cordon & ſuſpendu par le milieu du ventre ou de ſa poitrine, faiſant le demi-cercle, à peu prés de la maniére qu'on nous repreſente la toiſon d'or; les pieds, les mains & les autres parties du corps courbées vers le bas, & ſe preſentant les premiéres. *Figure 3.*

Ou bien le ventre & le devant de la poitrine tournez vers le fond de la matrice & retenus de ſi prés, qu'il n'étoit pas poſſible d'en faire le dicernement par le tact, même aprés que les eaux étoient remontées. Je me ſouviens d'avoir tiré d'un travail de cette nature, qu'on peut apeller dangereux, dificile & rare, deux femmes preſque dans le même tems; l'une d'un officier & l'autre d'un marchand où j'allai juſqu'à ſix diférentes fois, pou

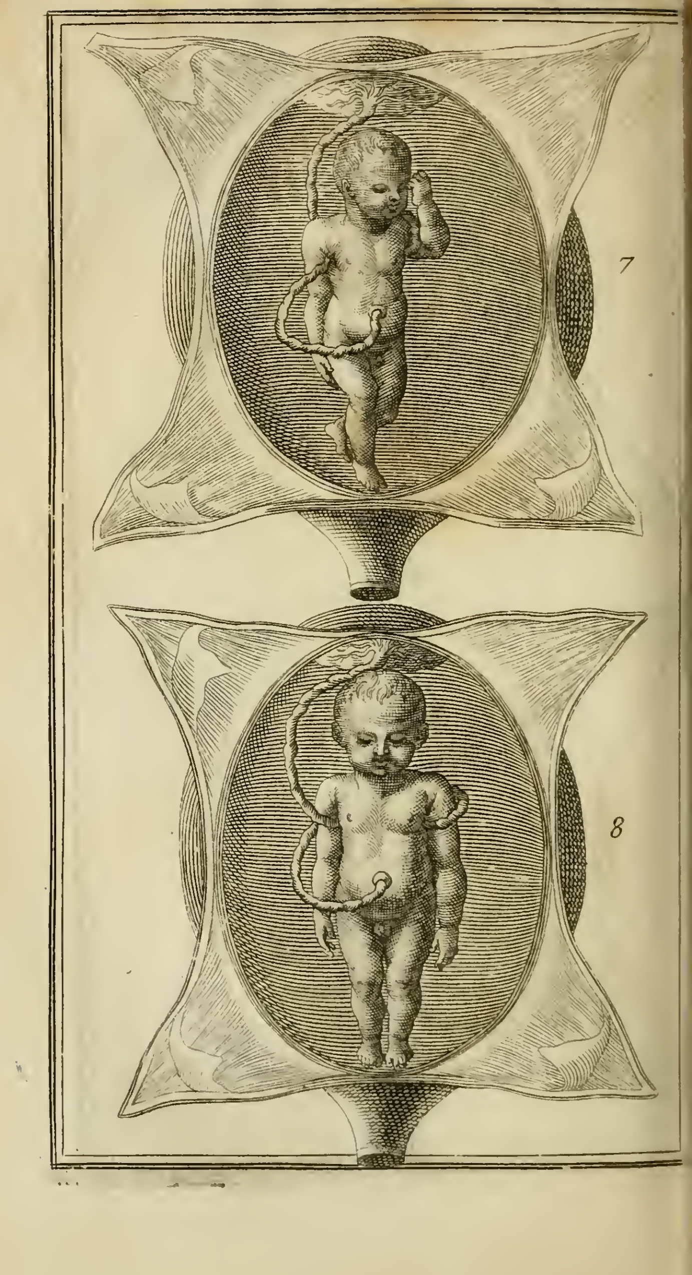


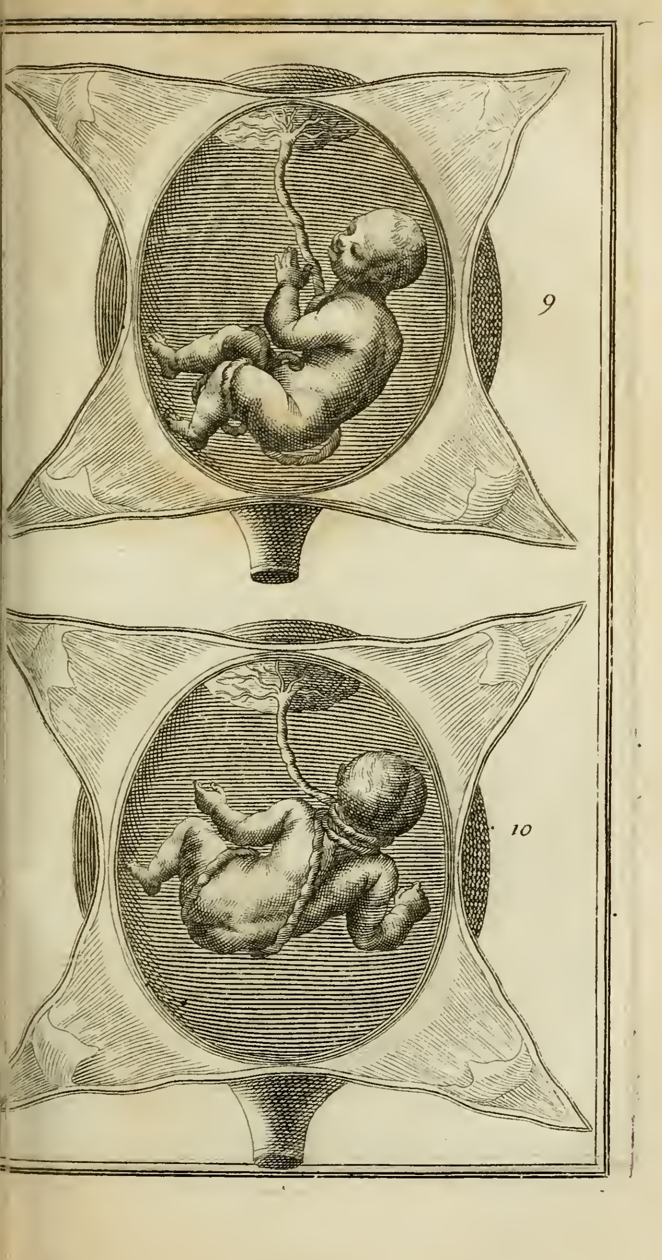

5
b
6


4
5
a






7
8


9
10



ménager le moment favorable. *Figure. 4.*

J'ai vu auſſi l'enfant une cuiſſe atachée ou une jambe retenuë par ſon cordon, la tête, les bras, & l'autre jambe tendant pêle-mêle en bas. *Figure 5.* a & b.

Ou encore, les deux jambes liées & engagées par le pli du jarret, les feſſes ou le dos afaiſſées & ſe preſentant les premiéres, la tête fléchie en devant, & dont le menton touchoit le haut de la poitrine. *Figure 6.*

Quelquefois le cordon paſſe par l'une des aiſſelles, & circule au tour de l'épaule, les pieds inclinez en bas, celui du côté de l'épaule retenuë ſitué plus haut que l'autre à l'égard duquel il paroît comme plus court; le bras du côté opoſé, couché le long du corps. *Figure 7.*

D'autres fois il circule obliquement & comprend les deux épaules, les bras couchez le long du corps, & retient l'enfant de plus court, en ſorte qu'il n'a que les pieds de libres qui décendent également. *Fig. 8.*

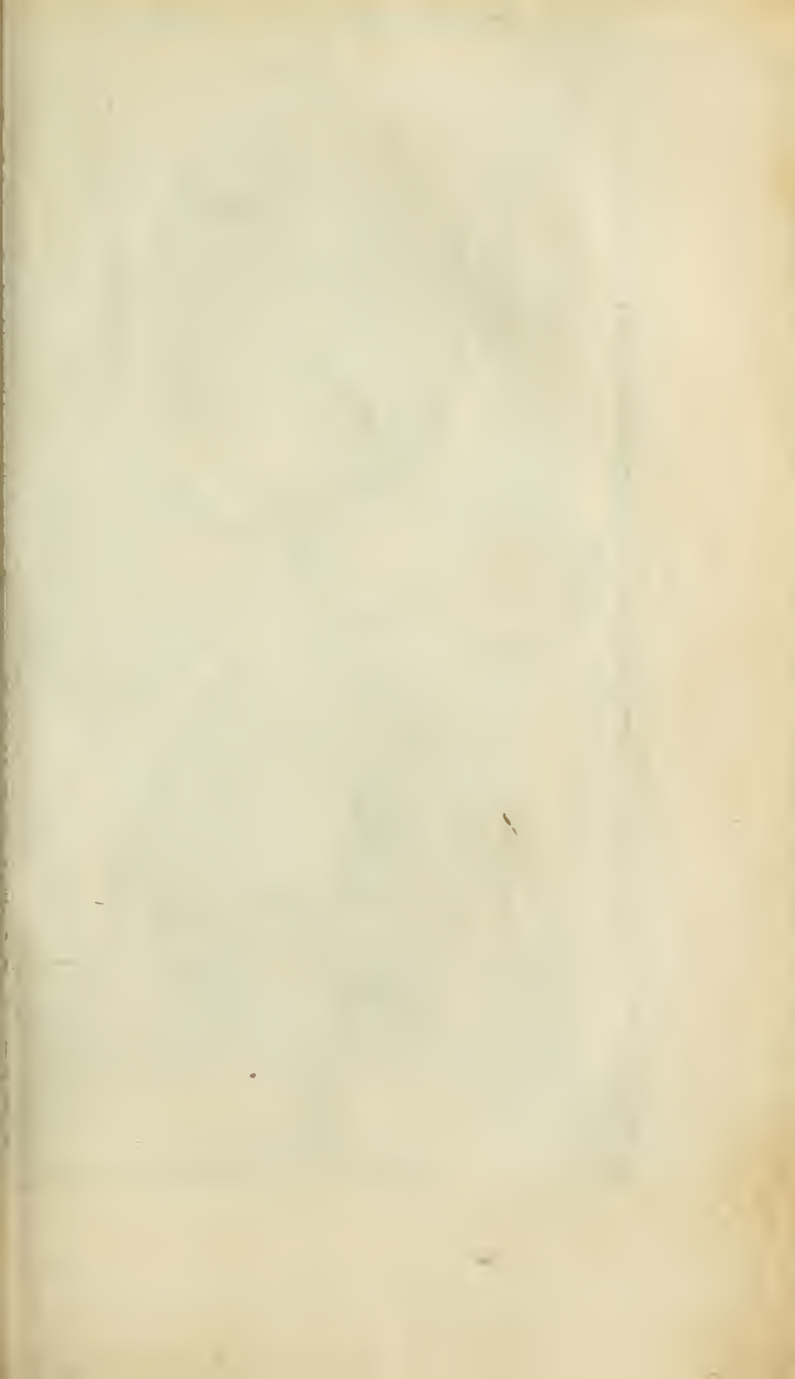
Outre ces ataches j'ai trouvé encore l'une des cuiſſes liée, l'autre libre: ou même les deux enſemble, mais rarement. Et le corps étoit pour lors tenu beaucoup plus de court. *Fig. 9.*

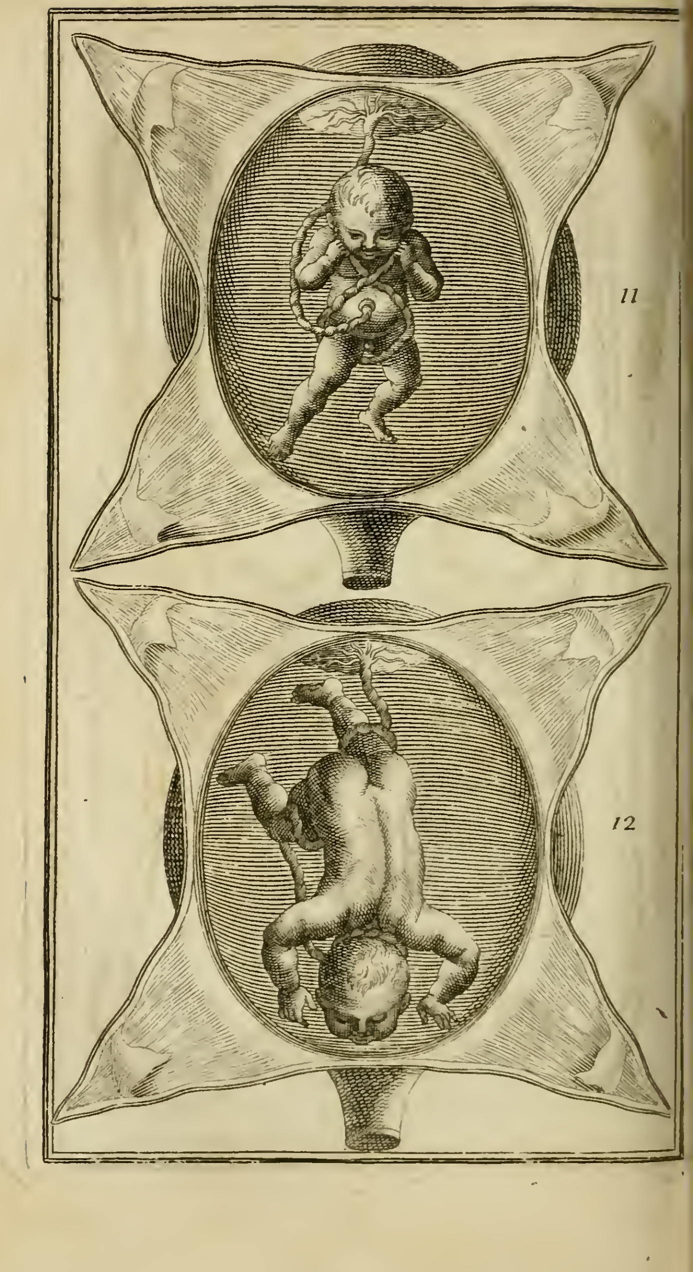
Une autre ſorte de poſture qui ma pa-

ru fort étrange, c'eſt quand le cordon forme un ou deux cercles au tour du col, & qu'enſuite paſſant obliquement par deſſus le dos ou la poitrine pour gagner l'une des cuiſſes, il s'y inſére à l'endroit de l'aîne & achéve en retour l'écharpe ſimple d'un côté, en ſorte que l'enfant preſente le flanc ſeul ou acompagné de l'un des bras, étendu ou plié à l'endroit du coude. *Fig. 10.*

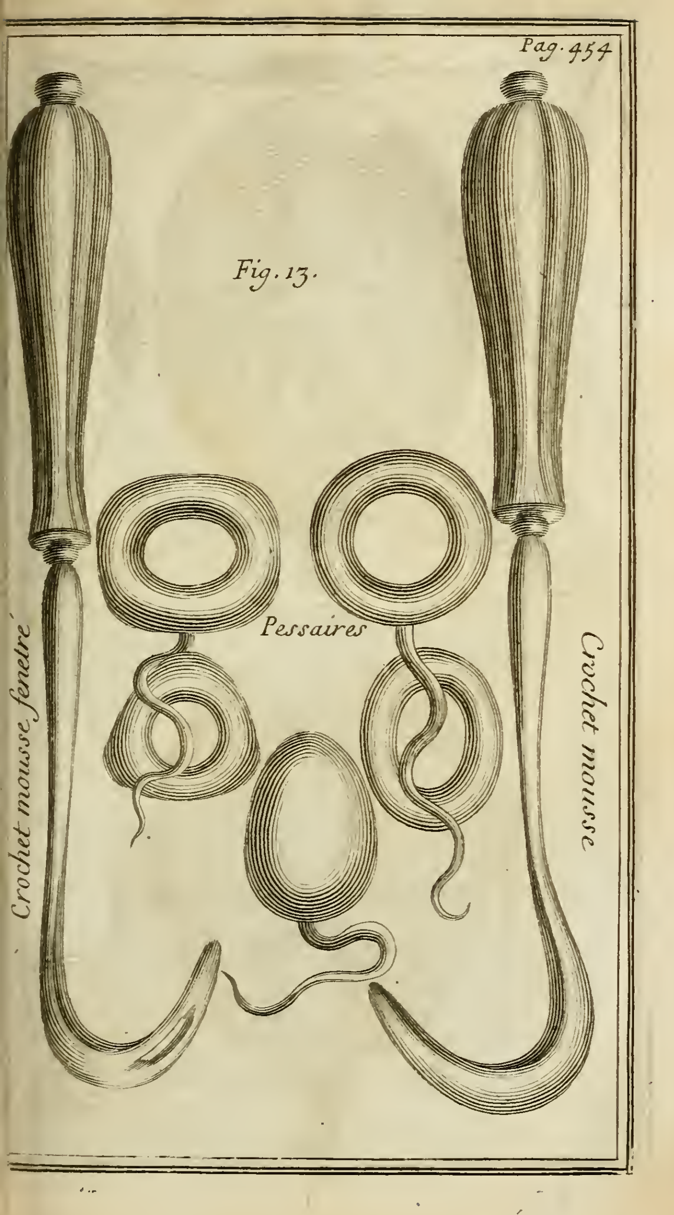
Ou quand aprés avoir paſſé ſimplement par deſſus ou par deſſous le col, il va brider l'une & l'autre cuiſſe, formant une croix tranſverſalement ſur la poitrine ou ſur le dos, ou ſur les deux enſemble en maniére d'écharpe double. *Fig. 11.*

Ou lorſque paſſant par divers endroits du corps, comme par le deſſus de l'une ou des deux cuiſſes, de l'une ou des deux jambes, & les tenant ſuſpenduës par leur partie antérieure, les talons tournez en deſſus vers le haut du fond de la matrice, il va repaſſer au tour du col; fait que l'enfant preſente la face la premiére; & courbe ſon corps en maniére d'un arc, dont la tête & les pieds ſont comme les cornes ou les bouts, & le cordon, la ficelle; poſture d'autant plus fâcheuſe que la mére ni l'enfant n'y faiſant rien de bon par tous leurs éforts, & l'acoucheur n'y trou-





11
12


Fig. 13.
Pessaires
Crochet mousse fenetré
Crochet mousse



vant point de priſe, c'eſt ordinairement une néceſſité de s'y ſervir de l'inſtrument. *Fig. 12.*

Voila une partie des ſituations où j'ai trouvé les enfans réduits par l'enlacement de leur cordon, qui en comprennent beaucoup de moindre conſéquence, & qui peuvent ſervir comme d'idée principale pour s'en répréſenter une infinité d'autres poſſibles, & prendre ſes meſures dans l'ocaſion.

De dire précisément ce qui fait que le cordon s'entrelaſſe ainſi, c'eſt un point aſſez difficile. Les bonnes femmes du tems paſſé croient que cela vient d'avoir filé ou devidé au roüet avec le pied pendant ſa groſſeſſe. Nous voions encore aujourd'hui de jeunes femmes bercées de ces contes, & aſſez ſimples pour donner dedans, s'abſtenir par ce principe de ces innocentes ocupations, qui ſont plûtôt des divertiſſemens honnêtes pour tirer d'une molle oiſiveté, qu'un vrai travail capable de donner au corps des mouvemens ſi préjudiciables. Nous trouvons aſſez d'autres cauſes pertinentes auxquelles nous pouvons avec beaucoup de vraiſemblance raporter ces ſurprenans éfets. Il ſe peut faire, par exemple, que ce ſoit un léger égarement de la nature, ou un vice de

conformation dés la conception de l'enfant, qui croît à mesure avec lui. Peut-être l'idée & l'imagination de la mére y a-t'elle part en quelques ocasions. On peut encore l'atribuer aux impressions violentes que les coups, les chutes, les maladies, les passions enfin & sur tout la crainte & la colére ne sont que trop capables de faire sur une femme enceinte, & sur le corps tendre & délicat de son enfant. Les douleurs & les tranchées, dont il est quelquefois ateint & qui révoltent son petit corps, peuvent le mettre assez en mouvement, pour qu'il se forme lui même des chaînes. Plusieurs tems d'ailleurs favorisent ces mutations, soit quand il est petit & qu'à la faveur des eaux il se déplace aisément; soit quand il aproche de son terme, & qu'il se tourne pour prendre la posture naturelle pour sortir; soit enfin quand la mére est actuellement dans le travail & qu'il s'escrime aussi de son côté pour se faire jour; car pour lors, le petit aveugle qu'il est, il peut aussi-tôt se nuire par ses éforts que s'avancer.

Pour éviter la surprise, autant du moins qu'il est possible: le premier soin du Chirurgien doit être d'examiner avec atention si l'enfant n'est point enchaîné ni retenu par son cordon, avant que de se

mettre en état de le tirer ; autrement il s'expose à de grans accidens, comme de rompre le cordon, de détacher le délivre, d'étrangler l'enfant, de jetter la mére dans la perte de sang, & de là dans les convulsions ; car l'enfant étant atiré, le cordon suit & tire l'arriére-faix de force, lequel se trouvant encore fortement ataché cause une extrême tension aux vaisseaux & aux ligamens larges ou suspensoires de la matrice, qui ont une grande simpathie avec les principes.

Si la femme paroît dans une disposition prochaine à acoucher, & que les choses avancées dans un certain point dont j'ai parlé, n'aient pas l'éfet & le succés qu'elles promettent, & qu'elles ont coutume d'avoir : dés là c'est de quoi rendre la situation de l'enfant suspecte, & donner lieu d'apréhender qu'il ne soit dans un état de foiblesse, ou de contrainte à ne pouvoir pas rompre ses membranes. Il faudra donc laisser écouler quelque tems pour ne rien prématurer, & pour voir si elles ne se rompront point par l'augmentation des douleurs. Je dis des douleurs pour enfanter. Car il faut bien les distinguer d'avec celles qui viennent d'ailleurs, comme, par exemple, de la mauvaise situation des parties de l'enfant qui blef-

ſent la mére. Celles-ci ſont fixes & permanentes, & ne ceſſent point qu'aprés ſa délivrance : Ainſi on auroit beau atendre qu'elles fuſſent paſſées, pour ouvrir les eaux. Les véritables douleurs (outre les autres marques qui les diſtinguent, & dont j'ai parlé ailleurs) ſont paſſagéres & locales, elles ont un certain terme.

Quand on voit bonnement, qu'elles n'opérent point pour l'ouverture des membranes : mais qu'au contraire malgré leur impulſion l'enfant n'avance point, ou fort peu, ou s'il avance au gré de l'éfort, il eſt retiré avec violence, & comme remporté vers le fond de la matrice auſſi-tôt qu'elles ceſſent ; (ſigne l'un des meilleurs que nous aïons pour juger que le cordon trop court retient l'enfant.) Alors on doit ſupléer à ce défaut ; & ſupoſant d'ailleurs l'ouverture de l'orifice interne ſufiſante pour donner à la main la liberté d'agir, il faut prudemment ouvrir les membranes pour l'écoulement des eaux. Ce premier obſtacle levé, on aura plus de facilité à découvrir les autres. Si l'on reconnoît que le mal procéde de la longueur exceſſive du cordon, on portera la main vers ſa racine du côté du placenta, pour la ramener à ſon autre extrémité du côté de l'ombilic. Si l'on s'aperçoit en

chemin faiſant qu'il tienne quelque partie de l'enfant embaraſſée, on fera ſes éforts pour le dégager; & ſouvent, ſi l'on en vient à bout, ce ne ſera pas ſans peine. Il peut arriver qu'à l'ouverture des eaux la tête ſe préſente la premiére, & s'emparant du paſſage donne peu de liberté pour agir, dérobe la veuë de la dificulté principale ſituée plus haut, & ne laiſſe pour toute lumiére que le ſigne équivoque dont j'ai parlé, d'une femme qui fera des éforts extraordinaires pour l'expulſion de ſon enfant, mais qui lui ſeront inutiles. Alors il faut jouër de tête, & mettre ſon induſtrie en uſage, comme je fus obligé de faire dans le premier acouchement d'une Dame de qualité demeurant au Marais, femme de Mr M. un peu âgée, fort délicate, de bon tempérament d'ailleurs, & dont l'enfant ſembloit venir le mieux du monde. Car, comme je la croiois dans ſes derniéres douleurs, & ſur le point d'acoucher, elle tomba tout d'un coup dans de tres-fortes convulſions, qui me firent défier de ce que c'étoit. Pluſieurs Dames de ſes parentes & de ſes amies, ſurpriſes d'un accident ſi imprévû, en demeurerent toutes effraiées, & ſi interdites, que courant par tout ſans aller nulle part, je demeurai com-

me ſeul au milieu d'elles. Il n'y eut pas juſqu'à la garde qui me quita pour aller remplir la maiſon de ſes clameurs. Cependant je ne perdis point mon étoile. J'en raſſurai trois ou quatre qui me ſervirent beaucoup. Je donnai ordre de tenir la bouche de la malade ouverte, & de lui mettre entre les dents quelque choſe pour l'empêcher de ſe troncir la langue. Comme je n'avois rien prévû de ſiniſtre où tout m'avoit paru favorable, je ne m'étois muni d'aucun ferrement, qui m'auroit pourtant été d'une utilité ſinguliére. Mais le beſoin preſſant rend les hommes ingénieux. Je m'aviſai de prendre une éguille à tête de laton. Je la pliai, je l'enfilai d'un fil double tres-fort, que j'inſérai aſſez avant pardeſſous la peau de la tête de cet enfant juſqu'au pericrâne où j'en fis comme une anſe, qui me ſervit à la ſuſpendre un peu d'une main, & à la tenir ſujette, pendant qu'avec l'autre j'y paſſai un laqs que je coulai juſqu'à la partie déclive du côté de la face, c'eſt-à-dire au deſſous des oreilles & du nez pour m'aſſurer davantage de mon fait; car, de me ſervir des fils ſeuls pour tirer la tête, j'aurois couru riſque d'en déchirer la peau. Peut-être aurois-je perdu priſe, & ſeroit-elle remontée plus haut par l'éfort & le reflux des

convulſions : au lieu qu'y joignant le laqs, j'en vins à bout ſans rien riſquer. La tête étant paſſée, la face m'en parut toute livide. La poitrine & le reſte du corps me réſiſtoit à cauſe de trois ou quatre tours que le cordon faiſoit au col de l'enfant avec peril de l'étrangler. Je les défis, & auſſi-tôt le reſte du corps vint ſans violence. L'enfant vécut peu de temps. Je l'ondoiai dans cet intervalle : ce que je n'avois pû executer plûtôt. Je délivrai la mére, dont les convulſions ceſſerent peu de tems aprés ; & je l'ai depuis acouchée fort heureuſement de pluſieurs enfans. J'eus la curioſité de m'informer d'elle comment elle avoit paſſé le tems de ſa groſſeſſe. Il ne me parut rien dans ſon récit à quoi je puſſe attribuer cet entortillement de cordon, ſi ce n'eſt une peur qu'on lui fit lorſqu'elle ſe promenoit dans un bois à la campagne enceinte ſeulement de trois mois ou environ, dont elle ſe ſouvenoit bien d'avoir ſenti treſſaillir ſon enfant. Peut-être fût-ce dans ce moment qu'il s'embaraſſa de ce cordon, qui nous cauſa depuis tant d'embarras.

Monſieur Lévêque, mon confrére, me manda un jour pour la femme d'un Marchand Fripier demeurant au quartier des Halles. Elle étoit en travail de ſon pre-

mier enfant, dont la tête demeura retenuë au couronnement, sans toutefois y être beaucoup pressée, sinon dans le tems des douleurs. Cet accident venoit de ce que le cordon aiant fait plusieurs tours au col de l'enfant, étoit devenu trop court par sa longueur, & lui servoit comme d'un frein qui l'empêchoit de passer outre. La mére souffroit extrémement. Ses eaux étoient écoulées, sa matrône l'agitoit beaucoup & sans succés. Ce qui m'obligea de lui dire qu'elle se dépêchât de l'acoucher, sinon que je l'acoucherois moi-même au plûtôt. Elle redoubla ses éforts en vain, & les parens de la malade enfin lassez de la voir soufrir, me pressérent d'éxécuter ce que j'avois conçû. Je me mis en état de le faire. Je passai la main du côté du rectum de la mére, & des doigts index & medius j'atirai un peu le cordon à moi; puis dans le retour des douleurs je retirai ma main promtement. Je fis pousser la malade avec vigueur, laquelle en une seule douleur fit sortir la tête de son enfant. Je retins cette tête avant qu'elle fut entiément passée, & je détournai en même tems trois tours du cordon qui faisoit comme un triple collier que je fis remarquer à mon confrere. Je tirai ensuite aisement l'enfant. Je dé-
livrai

livrai la mére; & tous deux furent ſauvez du naufrage à la veuë de la Sage-femme, qui en parut aſſez ſurpriſe.

En l'année 1688. je fus mandé dans la ruë Geofroi Langevin pour ſecourir une jeune Dame * âgée de dix-huit ans, dont l'enfant paroiſſoit venir le mieux du monde. Je la trouvai épuiſée de forces; & prête à tomber dans les convulſions. Depuis pluſieurs jours que les eaux de l'enfant étoient écoulées, elle ſoufroit dans un tres-penible travail, ſans pouvoir aller à la ſelle ni uriner. Quatre de mes confréres l'avoient déja veuë avant moi, qui s'étoient contentez de la conſoler charitablement, & de l'exhorter à prendre patience. Il n'y avoit pas lieu d'introduire la ſonde pour décharger la veſcie, ſans ſe mettre au hazard de la percer. Le mal augmentoit de plus en plus. J'avois la vie de l'enfant auſſi-bien que celle de la mére à conſerver. D'ailleurs, ſes parens me preſſoient par leurs cris de la ſoulager inceſſamment. Pour ne rien faire de précipité, je m'aſſis devant la malade. J'obſervai de prés ſes douleurs. Je vis que dans les éforts qu'elle faiſoit en pouſſant, le deſſus de la tête de ſon enfant ſortoit d'un demi-travers de doigt hors du cou-

* *M. de Rungis.*

ronnement. Jusques-là je me flatois, ainsi que les autres avoient fait, de la voir bien-tôt soulagée; mais comme j'aperçûs qu'aprés la douleur, la tête s'en retournoit & remontoit à l'endroit d'où elle étoit venuë : cette situation si favorable en aparence me devint suspecte. Je ne pouvois pas introduire la main pour m'en éclaircir : le passage m'étoit fermé. Ainsi je me bornai à me faire instruire exactement de ce qui s'étoit passé. J'apris du récit qui m'en fut fait, que depuis trois jours la tête avoit toujours été dans cette même disposition. C'en fut assez pour me faire dire que le cordon faisoit ce desordre. C'est pourquoi je déclarai qu'en vain l'on s'en reposeroit sur les éforts de la nature, & qu'il en faloit venir à l'opération; ce que je fis. Je me servis de l'instrument selon la métode d'écrite au Chapitre de la tête enclavée, à l'exception que je la tirai en douceur au dehors, seulement autant qu'il falut pour débarasser le col, & les autres parties entourées du cordon, dont je fis observer les tours à la Sage-femme, afin qu'elle pût rendre témoignage comme les choses s'étoient trouvées conformes au pressentiment que j'en avois eu. L'enfant vécut trois jours; la mére reprit ses forces, & recouvra bien-

tôt une parfaite ſanté.

Si la tête ſaiſie du paſſage vous le ferme tellement que vous ne puiſſiez ni par éfort, ni par adreſſe arriver à la connoiſſance du nœud de l'afaire ; ou ſi l'aiant découvert, les parties de l'enfant ſont tellement engagées, qu'il n'y ait pas lieu de les déveloper, ſans ſe mettre au hazard de l'étrangler, de rompre ſon cordon dans la racine, ou de detacher l'arriere-faix : en ce cas je conſeille d'en faire comme du nœud Gordien. Ne pouvez-vous dénoüer le cordon de l'enfant ? coupez-le ; & pour cela faites deux ligatures en la partie du cordon de laquelle vous êtes plus le maître ; car il eſt rare qu'on n'en puiſſe acrocher quelque portion, & ſouvent même il s'en préſente à l'ouverture des membranes qui ſe gliſſe & qui devance l'enfant dans l'écoulement des eaux. Ces ligatures étant faites, coupez le cordon entre-deux, obſervant qu'il en reſte aſſez pour aider à détacher le délivre. Par ce moien il ſe fera un délachement des parties qui vous donnera plus de jour & de liberté pour achever vôtre opération, où vous n'aurez plus de tems à perdre.

Quand on n'a pas eu la conduite & le manîment du travail dés le commence-

ment, mais qu'on a été apellé aprés les eaux entierement écoulées : ſi l'on trouve le délivre détaché par la peſanteur, ou par les éforts de l'enfant, ce qui n'arrive preſque jamais ſans une perte de ſang conſidérable ; alors on n'a plus de meſures à prendre à l'égard du délivre. Il ne faut ſonger qu'à la conſervation des parties de l'enfant, & de ſa vie. Que s'il eſt déja mort, on ne ſe mettra plus en peine de dégager ſes parties liées qu'autant qu'il ſera beſoin pour faciliter l'opération dans la veuë de ſoulager plus promtement la mére.

Quelque mal que cauſe la longueur du cordon de l'enfant par l'ocaſion qu'elle fournit à ſes entrelacemens, elle ne laiſſe pas d'un autre côté d'être utile quand il y faut remédier ; non ſeulement parce qu'elle donne aſſez lieu aux deux ligatures dont j'ai parlé, mais encore parce qu'elle fait que le cordon préte & s'alonge davantage dans l'éfort de l'opération, & fait trouver ainſi plus d'ouverture à s'en démêler. Il n'en eſt pas de même du cordon naturellement trop court, lequel retient l'enfant de plus prés, & n'a pour lui, pour ainſi dire, que du péril. A la verité c'eſt une choſe qui n'eſt pas commune, que les enfans

ſoient ſi fort reſtraints, qu'il ne leur reſte pas aſſez de longueur de cordon pour ſortir de leur cachot. Entre peut-être quatre ou cinq mille femmes que j'ai acouchées depuis que j'en faits la profeſſion, je ne crois pas l'avoir vû plus de quatre fois. Quand on eſt dans cette pénible conjoncture, le ſecret, aprés que les eaux ſont écoulées, eſt de faire en ſorte, ſi l'on peut, de détacher le délivre de ſon aſſiette naturelle, afin que tirant l'enfant en diligence il le ſuive immédiatement. Mais s'il n'y a pas lieu de le détacher, que fera-t-on? Plûtôt que de s'expoſer à l'arracher en piéce, ou à rompre le cordon dans ſa racine, il faudra chercher les pieds de l'enfant, les emmener en bas, les lier enſemble ou ſéparément, les remettre dans la matrice, & faire tenir à quelqu'un la ligature par un bout. Enſuite tâcher d'atirer le cordon, & d'y faire deux ligatures à l'endroit le plûs commode, laiſſant deux travers de doigt de diſtance entre-elles pour l'y couper entiérement, & tirer l'enfant au plûtôt. Si les doigts ne ſufiſent pas pour prendre le cordon, & y paſſer les liens deſtinez à ces ligatures, on ſe ſervira pour les y porter avec plus d'adreſſe & de facilité, d'un petit crochet mouſſe fenêtré par le bout

comme une éguille ; lequel aura huit pouces de long ou environ, non compris le manche. *Fig. 13.* Cette opération faite avec art empêchant de part & d'autre la perte de ſang inévitable ſans cela, ſauve la vie de la mére & de l'enfant.

A ces inconveniens du cordon trop court naturellement, ou par accident, je joins celui de ſa rupture, qui trop ſouvent en eſt la ſuite. Elle ſe fait ou d'une partie des vaiſſeaux qui le compoſent, ou de tout. Il ſe caſſe plus ordinairement en travers qu'il ne ſe déchire en long. Cette rupture peut aiſément cauſer la mort, 1°. à l'enfant, ſi elle ſe fait ſi prés de ſon nombril qu'il ne reſte plus de priſe pour en arréter la ligature ; 2°. à la mére, ſi elle ſe fait ſi prés du délivre qu'il ne reſte plus de priſe pour le détacher ; & enfin à tous les deux, quelque-part qu'elle ſe faſſe, par l'abondance du ſang qui les épuiſe, ou les ſufoque. Heureux dans leur malheur ſi cela n'arrive qu'à l'extrémité du travail, & dans une derniére douleur immédiatement ſuivie de la ſortie de l'enfant, & de la délivrance de ſa mére.

Les mouvemens violens & les paſſions d'une femme durant ſa groſſeſſe, ſes éforts au tems de l'enfantement, ſes con-

vulſions dans un fâcheux travail ; le remûment de ſon enfant quand il prend ſa poſture pour ſortir , ou qu'il tente de ſe dépêtrer de ſon cordon, ou qu'il eſt travaillé de tranchées ; tant d'obſtacles diférens de la part du Chirurgien, que l'ignorance, le hazard, le péril, ou la neceſſité font naître en mille ocaſions ; cent autres choſes de cette nature qu'il eſt aiſé de s'imaginer, & comme inutile d'aprofondir davantage, peuvent cauſer cet accident. Toutefois il y en a une ſur laquelle je ſuis bien-aiſe de faire quelque atention particuliére. C'eſt la trop grande réplétion des vaiſſeaux dont le cordon eſt tiſſu, cauſée par l'afluence du ſang de la mére, qui les gonfle quelquefois à un point qu'ils en crévent au premier choc. Une de mes Pratiques demeurant proche la Place Roiale, que j'avois acouchée de pluſieurs enfans, que je connoiſſois pour être pleine de ſang, & dont je ſavois qu'elle s'étoit fort échaufée par les aſſiduitez qu'elle avoit eu auprés de ſon mari en une longue & dangereuſe maladie dont il penſa mourir : négligea le conſeil que je lui avois donné pluſieurs fois de ſe faire ſaigner dans ſa groſſeſſe. Quand elle me voioit c'étoient les plus belles promeſſes du monde. Etois-je dehors ? on ne

ſongeoit plus à la ſaignée. A la fin j'eus mon tour, & j'aurois voulu ne le pas avoir. Il fut queſtion d'acoucher. Je trouve de belles diſpoſitions; un enfant qui venoit parfaitement bien. Mais dans le fort des douleurs j'aperçûs le ſang qui commençoit à couler en abondance. Je m'enquis ſi elle avoit eu ſoin de ſe faire ſaigner. Elle avoüa franchement la dette, & me dit, que non. Auſſi-tôt je lui tirai quatre grandes palettes de ſang, qui en ſuſpendirent la perte l'eſpace de deux heures. Aprés quoi elle reprit de plus belle, & m'obligea d'en tirer quatre autres, qui firent redoubler les douleurs; & elle acoucha auſſi-tôt. Je reconnus que cette perte avoit été cauſée par la réplétion extrême du cordon, que l'éfort des premieres grandes douleurs avoit caſſé en partie, & que les derniéres achevérent de rompre à la ſortie de l'enfant. A peine eus-je le tems de prendre d'une main le bout du côté de l'ombilic, & de l'autre celui du côté de l'arriére-faix encore ataché au fond de la matrice. Je les donnai à tenir à la garde pendant que j'en fis la ligature à l'ordinaire; aprés quoi je délivrai la mére heureuſement. On voit aſſez par ce récit, que je pourrois apuier d'autres ſemblables, de quelle importance il eſt

de faire ſaigner plus ou moins, ſoit dans la groſſeſſe, ſoit dans le travail, certaines femmes dont l'état & le tempérament l'éxige, pour ne pas s'expoſer à de tels périls.

Il reste à dire un mot touchant le cordon, qui par ſa longueur exceſſive s'empare du paſſage, & s'y gliſſe parmi les differentes parties que l'enfant peut préſenter dans une mauvaiſe ſituation, ſans toutefois les engager autrement. C'eſt un obſtacle plus embaraſſant que dangereux, en ce qu'il retarde & offuſque la main dans ſon opération. Car comme il eſt gliſſant & limoneux, il coule & retombe à meſure qu'elle s'employe à le relever. Quelquefois même il eſt ſi gonflé & plein de vents, qu'il ocupe ſeul tout le détroit. Supoſé donc l'impoſſibilité de le réduire où la néceſſité de ſecourir une femme en diligence dans un beſoin preſſant: le plus court moien eſt de lier ce qui en tombe, en deux endroits; ſavoir le plus haut qu'il eſt poſſible du côté de l'ombilic: & du côté de l'arriére-faix, à une hauteur à diſcretion. Enſuite cette portion ſuperfluë compriſe entre les nœuds qu'on aura faits, y ſera coupée à deux ou trois travers de doigt de chacun; l'enfant tiré inceſſamment de peur qu'il ne ſufoque; &

la mére délivrée. Cette double ligature a plusieurs utilitez ; car outre qu'elle conserve la vie à tous deux, en prévenant la compression ou la rupture du cordon à laquelle on s'exposeroit sans cela : elle donne encore à la main une liberté plus grande pour opérer, & rend ainsi tout ensemble son opération plus facile & plus seure.

CHAPITRE XIV.

De quelques enfans monstrueux.

CE n'est pas mon dessein dans ce Chapitre de faire un long discours sur la nature, les causes & les diferences des monstres, ni de raporter les faits qu'on peut voir sur ce sujet dans les Auteurs. Je ferai seulement le récit de quelques histoires de nos jours, dont les unes instruisent dans la Pratique des Acouchemens, & les autres bien qu'elles n'y servent pas, méritent pourtant de n'être pas ensevelies dans l'oubli. Voici la premiére. En l'année 1646. lorsque je demeurois à l'Hôtel-Dieu de Paris pour le service des pauvres sous M. Haran Chirurgien major de cet Hôpital, où je commençois à pratiquer

les acouchemens du tems que la Dame le Vaché en étoit Matrône : il arriva ce qui ſuit. La femme d'un Tonnelier demeurant proche de ce lieu venoit avec beaucoup d'aſſiduité faire ſes priéres en l'Egliſe de l'Hôtel-Dieu devant un Autel ſitué vis-à-vis la porte qui donne ſur le parvis de Nôtre-Dame. Il y avoit ſur cet Autel une image de la ſainte Vierge, qui s'y voit encore aujourd'hui. Elle étoit pour lors acompagnée de deux autres qu'on voioit à ſes côtez, & que l'on a depuis ôtées, comme je dirai dans la ſuite. L'une répréſentoit un S. Jean, & l'autre un S. Michel, ſans oublier ſon diable, qui eſt comme la partie eſſentielle de nôtre hiſtoire. Ce diable étoit aſſurément un des plus laids que jamais Peintre ni Sculpteur ait imaginé. Il avoit la tête & la face d'un Satyre, les yeux rouges & enflambez, les oreilles courtes & larges, de grandes cornes, & les dents comme celles d'un Sanglier, qui paſſées ſur d'autres plus petites, faiſoient relever la lévre ſupérieure en deſſus. Le corps étoit de figure humaine, ornée d'une queuë de ſerpent. Cet objet donna dans l'œil de nôtre bonne femme, dont la priére n'étoit pas ſi fervente qu'elle ne prît ſouvent plaiſir à contempler ce beau diable avec une telle aten-

tion qu'elle fit malheureusement un enfant qui lui ressembloit en perfection. La R. Mére de S.F. sortit alors de la charge de Prieure, & vint, selon la coûtume, prendre possession de l'emploi qui se donne ensuite du Priorat, qui est de veiller à la visite des malades qui abordent incessamment à cet Hôpital, & de pourvoir aux premiéres nécessitez, soit pour l'ame, soit pour le corps. Elle prit donc place auprés de l'Autel que nous avons dit pour garder les reliques qu'on y expose. Et comme elle n'étoit pas moins charitable que spirituelle : dans la crainte qu'elle eut que ce diable ne servît encore d'original à quelque pauvre femme pour en tirer une semblable copie, elle prit soin de le faire ôter, & fit mettre un *Ecce Homo* en la place de S. Michel, pour faire simétrie au S. Jean qui étoit de l'autre côté. Ces deux figures ont été depuis transportées en quelqu'autre lieu : mais l'image de la Vierge est encore aujourd'hui la même, à la reserve que les femmes y font leurs priéres avec plus de seureté pour leur fruit.

Ma seconde histoire est d'un enfant monstrueux que j'ai encore chez moi, lequel naquit à Paris en l'année 1655. d'une porteuse d'eau âgée d'environ trente-

cinq ans, qui en acoucha à ſept mois. On m'aporta cet enfant à l'Hôtel-Dieu. Il fut vu de pluſieurs perſonnes de condition, entr'autres de M. Molé premier Préſident & Garde des Sceaux, de M. le Préſident le Bailleüil & de pluſieurs Médecins & Chirurgiens de cette ville. Sa rareté mérite bien que j'en faſſe la deſcription. Ce monſtre quant à l'extérieur a deux têtes égales, à côté l'une de l'autre, poſées ſur deux cols. Il n'a toutefois qu'un corps, auquel ſont atachez deux bras & deux mains, deux jambes & deux pieds ſeulement. Mais pour connoître plus particuliérement les parties externes dont il eſt compoſé, il le faut diviſer en deux têtes jointes enſemble par contiguité, en deux cols & une poitrine, un ventre & les extrêmitez. En chaque tête on remarque le crâne & la face. Les os du crâne ne font aucune cavité, ni ne forment aucun eſpace pour contenir le cerveau, de ſorte que n'étant reſté que leur baſe, il ſemble manquer autant du ſommet qu'il en faudroit pour repreſenter une calote. Les deux os communs du crâne, ſavoir le ſphénoïde ou baſilaire & l'ethmoïde ou cribreux, y ſont tout entiers. La face ſe diviſe en la machoire ſupérieure & en l'inférieure. Dans la premiére on voit le

front racourci & étroit, où quelques cheveux tiennent encore présentement. Les yeux sont semblables à ceux d'un liévre, le nez à celui d'un hibou, les joües à celles d'une guenon, & les oreilles qui sont doubles à celles d'un singe. En la machoire inférieure il n'a rien paru d'extraordinaire. Les cols sont joints ensemble, & fort courts. La poitrine est large & ample, & y compris le bas ventre elle fait une figure ovale. L'épine du dos est double, à laquelle ne sont toutefois atachées que vingt-quatre côtes seulement. A l'extrêmité des deux épines sont deux coccix, qui vont se terminer au col d'une seule matrice, (car cet enfant est femelle.) Aprés avoir marqué ce qui paroît au dehors, il est bon d'exposer ce qui fut trouvé au dedans. Il n'y avoit rien de particulier dans le bas ventre, sinon que les intestins tant grêles que gros étoient d'une prodigieuses longueur. Dans la poitrine il n'y avoit qu'un cœur de grosseur extraordinaire. Les poulmons étoient doubles; & quoi qu'il n'y eût qu'un médiastin, il y avoit cependant deux ésophages, qui se terminoient & s'abouchoient ensemble à l'orifice supérieur du ventricule. Celui de ces deux ésophages qui tenoit le côté droit, passoit au travers du

médiaſtin en la partie ſupérieure pour s'aler joindre à celui du côté gauche. Comme nous trouvâmes deux cols, nous remarquâmes auſſi deux larinx, deux pharinx, & deux trachées ou âpres artéres. La ſubſtance de chaque cerveau étoit ſéparée par le milieu, en fort petite quantité, couverte ſeulement de la dure & pie méres, & logée principalement en la partie antérieure. La cauſe principale de cette conception monſtrueuſe fut l'imagination de la mére, qui voiant à la foire S. Laurent quelques marmouſets entre les mains des joüeurs de marionettes, s'en forma une ſi vive idée, que ſon fruit encore tendre & ſuſceptible de cette diforme figure, la reçut parfaitement.

En la même année on en donna un à M. Gonin qui étoit nôtre Major au même Hopital en la place de M. Haran ſon beau-frére, dont j'ai parlé dans la premiére hiſtoire. C'étoit un monſtre bien ridicule. Il avoit le bec & le nez d'un perroquet. On voioit au milieu de ſon front les parties génitales de l'homme, avoir deux teſticules environ de la forme de deux groſſes avelines, au milieu deſquels étoit une verge qui pendoit ſur le nez & le batoit du bout de ſon gland. Pour le reſte du corps, c'étoit une fille aſſez

bien figurée. J'en ai vu un autre entre les mains de M. Robin ſurnommé le Curieux, alors nôtre Doien. C'étoit deux petites filles jointes enſemble par les côtez, dont chacune avoit une tête compoſée de mufle & de cornes renverſées en arriére & ſemblables à celles d'un belier : le reſte du corps étoit fort bien formé.

En l'année 1662. j'acouchai la femme d'un Rubannier demeurant au faux-bourg S. Denis, d'un enfant lequel, à l'exception de la tête qui étoit de forme humaine, avoit la figure & les parties d'un oiſeau de riviére, habillé & prêt à mettre à la broche : ce qui me donna beaucoup de dificulté pour l'acouchement. Car ne trouvant que des bouts d'aîles où je croiois trouver des bras, & des bouts de cuiſſes où je cherchois des pieds : non ſeulement j'avois de la peine à m'imaginer ce que ce pouvoit être, mais (ce qui étoit le pire) je ne trouvois priſe nulle part. Aprés donc avoir emploié tous les moiens poſſibles & avoir ondoié l'enfant ſous condition, je fus obligé de recourir au crochet. Je le portai doucement le dos tourné du côté du fondement de la mére, afin d'apuier la pointe ſur le croupion de l'enfant ; & m'aidant de mon autre main, j'achevai l'opération avec ſuccés, & vis alors

à

à découvert ce que je n'avois auparavant connu que ſous une vague & confuſe idée. Je diſſimulai la choſe & ſans en donner le moindre ſoupçon à la malade, je lui demandai à propos ſi elle ne ſe ſouvenoit point d'avoir deſiré quelque choſe au tems qu'elle doutoit d'être groſſe ainſi qu'il arrive à la plûpart des femmes. Elle me dit ingénûment, qu'autant qu'elle s'en pouvoit ſouvenir, elle n'avoit eu qu'une ſeule envie de manger d'un canard de bonne mine qu'elle avoit vu à la boutique d'un rotiſſeur ſon hôte, & que n'aiant oſé le dire à ſon mari, elle en conçut de la douleur. Il me fut aiſé de juger par là quelle avoit été la cauſe d'une production ſi extraordinaire.

J'acouchai encore en l'année 1670. la femme d'un jeune Chirurgien demeurant au marais du Temple, d'un enfant, lequel outre qu'il étoit hidropique avoit auſſi deux têtes, dont la mieux formée étoit ſur ſon col au deſſus de la poitrine dans la ſituation ordinaire : & l'autre, au bas de l'épine ſur l'os ſacrum, en ſorte qu'il ſembloit même que la chair des feſſes avoit été emploiée à la fabrique de cette tête. Les os du crâne ni ceux de la face n'étoient pas encore formez ; d'où vient qu'à l'ouverture d'une hidropiſie parti-

culiére cette tête fut consumée, & sa figure qui auparavant paroissoit en quelque façon humaine, disparut incontinent. Ce monstre avoit encore deux parties génitales, mâles, distinctes, & bien formées, dont la situation étoit fort étrange. L'une étoit en la partie supérieure & externe de la cuisse gauche au dessous de la tête dont je viens de parler : l'autre, en la partie interne de la cuisse droite oposite à trois travers de doigt de l'aîne. Ce monstre presentoit d'abord le ventre plein d'eaux, comme si c'eût été celles de l'enfantement. Je reconnus toutefois le contraire par plusieurs moiens. Premiérement, parce que ces eaux étoient dans une quantité beaucoup plus grande que ne sont celles de l'enfantement. Secondement, parce qu'elles n'avoient point leur reflux comme celles de l'enfantement. Troisiémement, parce que portant le doigt de part & d'autre au dessus de la tumeur, je trouvai le devant de la poitrine de l'enfant. Enfin, parce que j'apris que les eaux de l'enfantement étoient déja écoulées. Connoissant donc que ces eaux n'étoient autre chose qu'une hidropisie, je les fis écouler par une ouverture en la partie qu'elles ocupoient; puis cherchant les pieds pour les amener ensemble & les lier ensuite sépa-

rément, je connus qu'il y avoit deux têtes, l'une dans le fond de la matrice, & l'autre en bas vers ſon embouchure. Mais lors que je vins à tirer l'un ou l'autre des pieds, ou tous les deux, je remarquai que la tête inférieure ſuivoit ce mouvement, s'aprochoit du paſſage, me faiſoit réſiſtance, & mettoit ainſi un grand obſtacle à mon deſſein. Cela me donna lieu de douter qu'il n'y eût deux enfans, & que tirant une partie pour l'autre je ne me trompaſſe. Pour lever ce doute & ſortir de l'erreur où je craignois d'être, je coulai mes doigts depuis l'un des pieds juſqu'à la cuiſſe, & paſſant à l'autre cuiſſe je connus évidemment que cette tête étoit du corps même dont je tenois les pieds, & que la réſiſtance qu'elle faiſoit à mon opêration, procédoit uniquement de ſon hidropiſie qui la rendoit d'une groſſeur prodigieuſe. Ainſi je paſſai outre; & vuidant cette hidropiſie comme j'avois fait l'autre, j'achevai mon opération & délivrai heureuſement la femme qui ſortit ſaine & ſauve de ſon acouchement.

En l'année 1682. au mois d'avril j'alai ſecourir la femme d'un cordonnier demeurant ruë S. Denis à l'enſeigne de l'Autruche. Quoique ſon enfant ſe preſentât dans la poſture naturelle la face en deſſous,

il ne laiſſa pas de me donner à ſonger. Car ne trouvant point le deſſus de la tête ou pour mieux dire les os qui compoſent le crâne, j'avois peine à deviner ce que ce pouvoit être. Dés lors j'aſſurai à ſa ſage-femme que j'étois fort trompé, ſi l'enfant n'étoit diforme. Je l'ondoiai, & le tirai par les pieds aprés lui avoir fait prendre la ſituation convenable. Je l'examinai enſuite de fort prés. Je ne lui trouvai pour tout os du crâne que le ſphénoïde qui eſt la baſe, ſur laquelle étoit une maſſe confuſe de couleur noirâtre, plus dure que du ſang, & moins dure que la chair d'un parenchîme, mais plus ſemblable à du ſang coagulé ou engrumelé, facile à ſe détacher, comme elle fit. Cette maſſe n'étoit recouverte d'aucune membrane. Elle rempliſſoit toute la baſe, au deſſous de laquelle je remarquai le rets admirable, tel qu'on le voit dans tous les autres ſujets. Il n'y avoit ni ſubſtance ni forme de cerveau, & ce qui me parut plus conſidérable, c'eſt que l'enfant ne laiſſa pas de vivre un gros quart d'heure aprés être ſorti de la matrice, comme je l'obſervai par le mouvement de ſon cordon en le tenant prés du nombril ; d'où il eſt aiſé de conclûre qu'il avoit vêcu comme un autre enfant au ventre de ſa

mére, quoiqu'il n'eût point de cerveau; d'autant plus que les autres parties de ſon corps étoient du reſte bien formées, nourries, & à terme.

Un autre dans le même tems me donna plus de peine quoique la mére ne fût groſſe que de ſept mois; en ſorte même que je me trouvai obligé à la faire changer de ſituation & tourner ſur le ventre de la maniére que j'ai décrite ailleurs. Ce qui faiſoit la dificulté étoit une tumeur de figure ronde deux fois plus groſſe que la tête de l'enfant ſituée au bas de ſon épine, & qui ocupoit l'os ſacrum & le coccix. La plus grande partie de la maniére dont elle étoit compoſée reſſembloit à celles des loupes, & le reſte étoit une quantité d'eau que je fis écouler par l'ouverture de la tumeur ou de la peau qui la couvroit. Aprés quoi j'eus plus de facilité pour achever mon opération. Je diſſéquai enſuite ce corps étrange, au fond duquel je trouvai un canal gros comme le petit doigt rempli d'un ſang noir, qui paſſoit entre les os que j'ai dit, & traverſant le bas ventre aloit rendre à la veine cave décendante par pluſieurs principes. C'étoit par ce canal, que la tumeur avoit pris dequoi ſe nourrir & s'acroître.

Je joins à ces opérations celle que je

fis le vingt-neuviéme jour d'Aouſt 1674. ſur les dix heures du ſoir à la femme d'un faiſeur de ſelles demeurant au bout de la ruë des F. D. que j'acouchai alors pour la ſeconde fois. Deux jurées babillardes que je trouvai chez elle lui avoient donné la torture depuis le grand matin, s'éforçant tour-à-tour de tirer une tête d'enfant à demi ſortie hors de l'orifice interne de la matrice ſans faire une plus exacte recherche, ni demander du ſecours. Cette pauvre femme avoit tant crié durant tout le jour, & en étoit tellement enroüée, qu'elle ne pouvoit plus parler. Elle avoit les cuiſſes & les autres parties toutes noires de meurtriſſûres ; & cependant il ſembloit à ces Dames matrônes que je devois encore aprés cela faire leur éloge. Mais loin d'en mériter aucun, elles nétoient pas même dignes d'excuſe ; car ſupoſé qu'elles ſe fuſſent couvertes du prétexte de leur ignorance, & de ce qu'elles n'avoient point connu qu'il y eût une ſeconde tête qui empêchât la ſortie de celle qui les avoit tant trompées : elles ne laiſſoient pas d'avoir toujours un tres-grand tort, puiſqu'une tête qui venoit de côté, la face la premiére & priſe au paſſage, leur devoit être un obſtacle & un motif plus que ſufiſant pour les obliger à recourir de bon-

ne heure aux perſonnes mieux verſées qu'elles en la pratique des dificiles travaux. Je dis ceci en paſſant, & je ſuis bien aiſe qu'elles ſachent, qu'il eſt tres-loüable à une perſonne de ne préſumer point de ſes forces dans une matiére qui paſſe viſiblement ſa portée, & que c'eſt au contraire une des choſes qui mérite plus de blâme, de s'opiniâtrer à ne rienfaire qui vaille, aux dépens d'une mére & de ſon enfant qui n'y perdent ſouvent pas moins que la vie. Revenons à nôtre ſujet. Pour opérer avec ſûreté, je m'enquis d'abord de tout ce qui s'étoit paſſé. Enſuite, je repouſſai un peu cette tête déja avancée au paſſage, & portai doucement mes doigts le long de ſon col à l'entrée du corps de la matrice, aiant le dos de la main tourné du côté du rectum de la mére. Alors je découvris une ſeconde tête, dont je touchai la machoire inférieure. Je reconnus pareillement que ces deux têtes étoient chacune ſur un col ſéparé, bien qu'elles n'apartinſſent qu'à un ſeul corps. C'eſt pourquoi je réſolus de repouſſer entiérement la premiére, & de porter ainſi plus librement la main juſques ſur la partie fourchuë où commençoit la ſéparation des deux cols. Je paſſai de là tout du long & juſqu'au bas de la poitrine, puis la tour-

nant par deſſus le flanc gauche de l'enfant, d'un tour de poignet je la poſai ſur ſes feſſes. J'empoignai ſes pieds & ſes talons qui étoient pliez contre, & les aiant amenez enſemble le plus prés que je pus de l'orifice interne, je retirai ma main afin de lui donner un peu de relâche, reprenant de l'autre ce que je quitois de celle-là. J'avois au poignet de cette autre un laqs à nœud coulant en forme de braſſelet, que j'attirai peu à peu par deſſus la main juſqu'à ce qu'il fût parvenu au deſſous des maléoles des pieds que je tenois. Je les arrêtai par le moien de ce laqs, que j'ôtai aprés les avoir tiré au dehors pour les enveloper d'un linge. Je fis faire en ſuite la culebute à l'enfant, je le tirai juſqu'aux aiſſelles ſeulement pour lui dégager les bras. Enfin je débaraiſſai chaque tête l'une aprés l'autre ſans rien rompre ; & ce fut la fin d'une opération également belle & dificile qui tira cette pauvre mére du naufrage, en ſorte que depuis,elle a ſuivi ſon mari à l'armée pour y vendre avec lui les vivres aux ſoldats. J'atens que quelqu'un me diſe qu'il ſemble qu'une opération où l'acoucheur obſerve tant de circonſtances, doive être fort embaraſſante & bien longue à executer. Mais je ſuis prêt à lui répondre,

qu'une expérience de plusieurs années léve beaucoup de dificultez, qu'elle opére avec autant de promptitude que de facilité ; & pour encourager ceux que les obstacles des travaux pénibles détournent de les entreprendre, & pour rendre en même tems témoignage à la vérité : j'ose dire que depuis que je suis parvenu à un certain degré de connoissance pratique par les diverses ocasions où je me suis vu, je n'ai point eu de travail, quelque laborieux qu'il ait été, non pas même ce dernier, que je n'aie terminé en moins d'une demie heure. J'ajoute à cela que dans les travaux où ces sortes de défectuositez monstrueuses rendent la sortie de l'enfant presque impossible, le Chirurgien doit se servir de toute son industrie pour repousser, trancher, égaler, extraire selon ses desseins. Que si ni les préceptes de l'art, ni les lumiéres de l'expérience, ni enfin les inventions de l'esprit n'y peuvent rien : que peut-on faire, sinon d'abandonner l'ouvrage à la nature ? On n'est point obligé à l'impossible. Enfin pour ne rien omettre, de ce que la curiosité du lecteur semble exiger naturellement de moi dans le récit de cette derniére histoire : je lui donne un discours où M. Hemerez mon confrére & l'un des premiers anatomistes du

ſiécle a renfermé ce qu'il trouva dans ce dernier monſtre, lorſqu'il me fit l'honneur d'en faire la diſſection chez moi en preſence de pluſieurs perſonnes de mérite, aprés l'avoir fait voir à une infinité de monde que la curioſité y atira en moins de deux jours.

Récit de l'anatomie d'un monſtre qui naquit à Paris le 29. jour d'Aouſt. 1674.

LE dernier jour du mois d'Aouſt 1674. ſur les trois heures aprés midi Monſieur Peu m'engagea en preſence de Meſſieurs de Mercene, Moreau, Lallier & Biendiſant Docteurs en Médecine, & de Meſſieurs Bénard, Guiart, Preſidi, Magni, Martin Maîtres Chirurgiens, à faire l'ouverture & la diſſection d'un monſtre. C'étoit un enfant mâle qui avoit deux têtes bien formées. Chacune de ces deux têtes étoit portée ſur un col ſéparé, & chaque col ſortoit de deſſus une épaule. Les parties de ce monſtre étoient fort bien figurées. Il étoit de taille haute, & de la groſſeur d'un enfant qui auroit vêcu ſix mois aprés ſa naiſſance.

La curioſité avoit atiré chez M. Peu pluſieurs perſonnes de marque pour voir l'examen de toutes les parties internes de

ce monſtre, que ledit ſieur Peu avoit reçu le 29. du même mois. Il avoit été mandé pour ſecourir la mére de cet enfant, qui durant cet acouchement avoit été extrémement tourmentée par deux ſages-femmes, qui ne prévoiant pas que cet enfant dût avoir deux têtes, avoient fait pluſieurs éforts rudes & inutiles pour tirer une de ces deux têtes. Quelque raiſon que j'euſſe de m'excuſer de faire une telle diſſection, je ne laiſſai pas de l'entreprendre, tant pour ſatisfaire l'inclination de M. Peu, que pour marquer à toute l'aſſemblée le reſpect que j'avois pour ſes ordres.

J'en commençai donc l'ouverture en la maniére acoutumée. Je trouvai une veine umbilicale fort groſſe, & deux artéres de la même proportion. Le foie nous parut d'abord à l'ouverture du péritoine, comme ſitué plus au milieu de l'épigaſtre qu'à l'ordinaire: les deux hipocondres fort gros & puiſſans: le réſeruoir de la bile étoit fort plein. Aiant levé l'épiploon nous fûmes ſurpris de voir plus d'inteſtins qu'à l'ordinaire. Enſuite je tirai la rate qui étoit petite, belle & bien figurée, ſituée dans ſon lieu naturel qui eſt l'hipocondre gauche. Je découvris enſuite les reins qui avoient la figure de glandes engloméréees,

laquelle figure ſe remarque dans les reins de tous les enfans nouveaux nez. Les uretéres & la veſcie étoient à l'ordinaire. Il ſera parlé incontinent des inteſtins en traitant des éſophages & des eſtomacs avec leſquels ils ont continuité.

Enſuite de ce premier examen je paſſai au ſecond, qui eſt celui de la poitrine, laquelle étoit fort large tant par le ſternum, qui eſt le devant du corps, que par l'épine du dos qui eſt le derriere. Les poulmons étoient ſemblables à ceux qui ſe rencontrent dans les autres ſujets, ayant trois lobes du côté droit, & deux du côté gauche. Cet enfant n'avoit qu'un cœur ſitué dans le péricarde, mais plus large que de coûtume, & qui paroiſſoit plus court à raiſon de cette largeur. Il avoit la pointe du cœur comme finiſſant en deux pointes mouſſes, mais non ſéparées. Le cœur n'avoit que deux oreilles & deux ventricules, deſquels ſortoient quatre vaiſſeaux qui avoient la conſiſtence d'artéres, aiant leurs tuniques blanches & épaiſſes; & de ces quatre vaiſſeaux artériels deux ſortoient du ventricule droit, pour ſe porter chacun à chaque poulmon; & les deux autres, du ventricule gauche, pour produire deux artéres, dont celle qui étoit du côté droit

montoit droit en haut, pour prendre le chemin de la tête, qui étoit ſituée ſur l'épaule droite : & celle qui étoit du côté gauche ſortie dudit ventricule gauche du cœur, comme auſſi les veines & le ſeptum medium, n'avoient rien de particulier. Remarquez que ce cœur, qui étoit unique, avoit double vaiſſeaux. J'oubliois à dire que nous avions remarqué le troù de Botal, qui communique de l'oreille droite dans la gauche devant la naiſſance, & le commencement de la valvule qui le doit boucher aprés la naiſſance, ce qui eſt commun à tous les autres fétus.

C'eſt par ce canal que ſe fait la circulation dans l'homme qnand il eſt dans le ventre de ſa mére. Mais quand une fois il eſt ſorti de ſa priſon, & qu'il joüit de la lumiére, le ſang paſſe de l'artére du poulmon dans la veine du poulmon, ſoit au travers des chairs de ce parenchime, ſoit par la communication des petites artérioles, & des petites vénules du poulmon. Pour bien entendre ceci, il eſt bon de ſavoir l'anatomie des poulmons. Malpygius nous a démontré que ce n'étoit qu'un amas de véſicules & de cellules produites par la dilatation de l'âpre artére, qui ſerpente au tour des diviſions de l'artere &

de la veine du poulmon, comme le liére fait à lentour d'un arbre. Ces véſicules étant remplies d'air, compriment les vaiſſeaux du poulmon, & obligent le ſang qui y eſt contenu à ſuivre ſon chemin, c'eſt-à-dire à aler dans le ventricule gauche. Par ce moien tout le ſang qui a été verſé du ventricule droit du cœur dans la ſubſtance du poulmon, eſt obligé par le preſſement de ces véſicules remplies d'air à circuler inceſſamment, la même choſe arrivant ici que dans les tuiaux d'orgue qui reçoivent l'air & en ſont gonflez. Ces véſicules étant des dilatations de l'âpre artére, ſont toutes remplies d'air par l'inſpiration, & ſont comme autant de mains qui compriment les veines & les artéres du poulmon. Dans le fétus cela n'eſt pas de même, l'air n'étant point dans les poulmons, car je ſupoſe qu'il ne reſpire point: ils ſont afaiſſez & ne permettent pas le paſſage au ſang de l'artére du poulmon dans la veine; mais le ſang qui eſt contenu dans l'artére du poulmon, s'en va par un vaiſſeau particulier ſe dégorger dans l'aorte, & celui de la veine-cave par un vaiſſeau dans la veine du poulmon: en ſorte que dans le fétus ce ſang ne paſſe qu'une fois par une cavité du cœur; mais du moment qu'il aura

reſpiré, le poulmon étant plus dilaté par le reſſerrement de l'air, le ſang du ventricule droit ira dans le gauche, & les tuiaux n'auront aucun uſage.

Je ſai bien que beaucoup de gens s'oposeront à ce que j'ai dit, en ce qu'ils croiront que l'enfant dans le ventre de ſa mére, reſpire, fondez ſur les obſervations de quantité de Médecins, qui diſent avoir entendu crier des enfans dans le ventre de leur mére, ce qui ne ſe peut faire ſans reſpiration, la voix n'etant autre choſe que le même air que nous avons reſpiré, qui étant pouſſé avec violence, fait ce ſon. Mais je répondrai à ces Meſſieurs qu'ils ſe ſont peut-être trompez, & qu'ils ont pris pour le cri d'un enfant, des vents qui tourmentent aſſez ſouvent les femmes groſſes, & qui font ces ſortes de ſons. Quoiqu'il en ſoit, je ſuis tout prêt à changer de ſentiment quand ils m'auront fait connoître la vérité de ce qu'ils avancent.

Nous avons conſideré deux trachées artéres, qui des deux larinx de chaque gorge venoient aboutir dans chaque poulmon. Nous conſidérâmes auſſi deux éſophages, qui du détroit de la gorge tenoient le paſſage que nous alons marquer. Celui de la tête droite, paſſoit

dans le côté droit, & celui de la tête gauche passoit dans le côté gauche de la poitrine; en sorte que l'ésophage droit perçoit le diafragme du côté droit, & l'ésophage gauche perçoit le diafragme du côté gauche, pour aboutir chacun dans un estomac particulier. L'estomac gauche étoit plus rouge & plus grand que le droit; & le droit, plus petit, plus blanc, & d'une substance plus serrée que le gauche; & chacun de ces estomacs étoit situé dans chaque hipocondre, aprochant de la partie moienne, que l'on apelle ordinairement épigastrique. La raison pour laquelle l'estomac gauche étoit plus grand, est, à mon sens, parce que la rate qui est au côté gauche tenant peu d'espace, permettoit à cet estomac de s'étendre davantage. Il étoit plus rouge que le droit, parce que les vaisseaux étoient plus libres pour se remplir, & pour porter plus de sang que ceux de l'estomac qui étoit situé du côté droit, qui étoit pressé par le foye qui y est situé, lequel est un viscére bien plus gros que celui de la rate. Ce ventricule ou estomac droit faisoit aussi que le foïe étoit plus vers la partie moienne, comme j'ai remarqué ci-devant.

Quant à la nourriture, on peut être aisément persuadé que les alimens que cet

cet enfant auroit pris par une de ſes bouches auroient pû ſervir à le nourrir tout entier, & que l'un des eſtomacs pouvoit ſe repoſer durant que l'autre auroit travaillé. La raiſon eſt que le chile, qui ſe prépare dans l'eſtomac ſoit par le moien de la chaleur humide des entrailles qui l'environnent, ſoit par le moien d'un diſſolvant, ce qui eſt plus vrai ſemblable, pouvoit, étant venu dans le jéjunum, s'inſinuer dans les vaiſſeaux lactez, & fournir la matiére qui doit faire le ſang propre à entretenir la machine. Car nous remarquâmes, comme je dirai dans la ſuite, que les deux boiaux, que l'on nomme duodénum, venoient ſe joindre enſemble proche de l'endroit où ſe décharge la bile, & le ſuc pancreatique, & qu'ils faiſoient un Y. Et partant le chile qui eût été fait dans l'un ou dans l'autre ventricule eût été ſufiſant pour conſerver ce monſtre, les vaiſſeaux lactez prenant leur origine dans le commencement du jéjunum. Il ſeroit inutile d'expliquer la maniére dont ſe fait cette diſſolution dans l'eſtomac. Tout le monde ſait que la liqueur qui vient par le canal pancréatique, eſt acide, & que la bile eſt un volatile; que le mélange de ces ſucs diférens ſert à exalter & à fermenter le chile. Les parties les plus

ſubtiles du chile ainſi fermentées s'échapent & s'inſinuënt dans les vaiſſeaux lactiféres, leſquels vaiſſeaux ſe rencontrent dans toute l'étenduë des menus inteſtins. Cette partie la plus ſubtile du chile entre d'autant plus aiſément dans ces petits vaiſſeaux lactiféres, qu'elle y eſt pouſſée par le mouvement du diafragme, & par le mouvement periſtaltique des inteſtins, l'éferveſcence qui arrive à l'ocaſion de ces liqueurs y contribuant beaucoup.

Ces vaiſſeaux lactiféres ſont contenus dans la double membrane du méſentére, qui les humecte par le moyen de ſa ſubſtance graiſſeuſe, les défend, les apuye, & les conſerve par le moien des glandes qui ſont contenuës dans cette double membrane où les vaiſſeaux ſont enfermez.

Ces veines lactées, qui ſont tres-petites & en tres-grand nombre, étant ſituées à la circonférence du méſentére viennent inſenſiblement s'aboucher enſemble, pour faire que de pluſieurs petites il s'en forme de médiocres, leſquelles s'aſſemblent dans une ſeule, d'où le canal torachique prend ſon origine, qui quelquefois eſt ſimple, & quelquefois double. Il ſe pourroit faire qu'une partie de ces vaiſſeaux, dont je viens de parler, s'uniſſant avec les vei-

nes mésarraïques, sert à rendre ce même sang plus coulant & plus liquide ; & lui donne plus de facilité pour passer de la veine porte, où les veines mésarraïques s'abouchent, dans la veine cave ascendante. Faisant réflexion sur cette pensée ; on pourroit dire que le foie recevant de la veine porte une partie de cette substance chileuse mêlée avec le sang des veines mésarraïques, le feroit passer des vaisseaux capilaires de ladite veine porte contenus dans la substance du foie, dans les vaisseaux capilaires de la veine cave ; qui sont pareillement contenus dans le foie ; & suivant cette pensée, le foie donneroit à ces deux substances contenuës dans son parenchime le caractére de sang. Ainsi on peut dire que la substance rouge du sang se mêle en ces endroits avec la substance blanche du chile, comme fait le sang de la veine souclaviére gauche avec la substance blanche & aqueuse que lui verse le canal torachique. Cependant il est à remarquer, que, quand ces choses seroient véritables, le foie ne perdroit pas pour cela son principal usage, qui est de séparer la bile d'avec le sang, lequel lui est envoié par le moien de l'artére céliaque ; mais seulement que la bile se trouveroit un peu tempérée par l'aproche de

ce chile contenu dans le foie.

Je n'avance ceci que comme une conjecture pour favoriser le sentiment de ceux qui soutiennent, qu'une portion du chile par les veines lactées se porte au cœur, une autre par là au foie. Il se pourra même rencontrer que cette idée ne soit pas fausse. Cependant j'aime mieux suivre le sentiment des autres. Il n'en est pas de même des choses de physique, comme des hipotéses astronomiques; celle qui est la plus simple & avec laquelle on explique mieux les phénoménes est la meilleure: mais en matiére de physique, il faut s'acommoder au sujet, & raisonner selon les faits. Cela étant, j'oserai avancer que le chile est porté dans le cœur, où il est converti en sang, les vaisseaux qui portent le chile alant tous se dégorger dans la souclaviére, & personne n'en aiant découvert qui aillent se décharger dans les mésarraïques.

Pour ce qui est de la faim que ce monstre eût pu ressentir, j'ose assurer qu'il eût pu avoir ce sentiment non seulement dans ces deux ventricules, mais même qu'il eût pu faire la coction dans tous les deux. Car suivant l'opinion des anciens la faim arrive par la dissipation de la substance, & de cette dissipation qui se fait

continuellement en toutes les parties, il s'ensuit un desir naturel de se remplir. C'est pour ce sujet que les parties tirent, ou pour mieux dire reçoivent le sang des artéres capilaires, puis des médiocres, ensuite des grandes artéres, & enfin du cœur. Le cœur tire le sang des veines tant supérieures qu'inférieures, comme sont la cave ascendante, la porte & les mésaraïques jusqu'aux vaisseaux lactiféres tant supérieures qu'inférieures, enfin des intestins grêles & du ventricule jusqu'à son orifice supérieur, qui est l'ésophage & la bouche, & les derniers vaisseaux succent & épuisent ce qui reste de leur humidité naturelle, ce qui fait qu'ils desirent de se pourvoir d'ailleurs Cela se seroit pu passer dans ces deux ventricules, & par conséquent il y auroit eu ce sentiment que nous apellons faim. Mais pour parler plus clairement & plus intelligiblement, la faim n'étant qu'un certain picotement qui détermine la machine à chercher dequoi se nourrir : ce monstre aiant dans chacun de ses ventricules ce qui pouvoit faire ce sentiment, il eût ressenti la faim également dans l'un ou dans l'autre. Pour savoir cela, il seroit bon d'avoir une grossiére idée de l'anatomie du ventricule. Villis dans son dernier

livre l'a parfaitement bien faite. Mais ſans m'arréter à vous expliquer la ſituation des fibres du ventricule & le jeu de ces petits filets, ce que l'on pourra voir chez cet auteur : outre les trois tuniques ordinaires, il en a découvert une quatriéme qu'il nomme glandulaire, parce qu'elle eſt toute remplie de glandes conglobées, qui verſent une ſéroſité ou limphe acide qui fait dans le ventricule le ſentiment qu'on apelle faim. Poſant cette hipotéſe, ce monſtre aiant eu deux ventricules, auroit eu dans chacun ce qu'il faut pour produire la faim. Si l'on veut prendre le parti de ceux qui veulent que la liqueur qui eſt déchargée par les vaiſſeaux ſalivaux de la bouche dans le fond de l'eſtomac, produiſe la faim : cette liqueur aiant pu ſe décharger dans l'un ou dans l'autre ventricule par les deux éſophages qu'il avoit, cette liqueur ſe lévinant & ſe fermentant eut ſans doute produit la faim dans tous ces deux ventricules. Ceux qui veulent que par les artéres du ventricule il s'échape quelques petits corps ſalins qui produiſent la faim, ſeroient de nôtre ſentiment : & ſupoſant qu'il eût une fois mangé, le reſte de ce ſuperflu de ce chile s'aigriſſant dans la cavité du ventricule eût entretenu la faim pendant le reſte

de ſa vie, poſant qu'il eût été bien conditionné. Il eût donc reſſenti la faim, & eût pu faire la coction dans l'un ou dans l'autre ventricule.

Pour ce qui eſt de la nourriture de ces deux ventricules, comme elle ne ſe fait pas par le moien du chile, mais par le moien du ſang, chaque ventricule auroit été ſuffiſamment nourri par le rameau ſtomachique que l'artére céliaque lui auroit fourni.

Les deux eſtomacs aiant chacun à la fin de leur pilore, qui eſt l'orifice inférieur, un duodenum fort court, de la longueur d'un pouce, ſitué ſous la voute du foie, venoient ſe terminer enſemble & produire un ſeul inteſtin, ce qui ſe peut voir chez Monſieur Peu; tellement que la rencontre des orifices inférieurs de ces deux eſtomacs, ou plûtôt de leur duodenum & l'extrémité ſupérieure du jéjunum repreſentoient aſſez la figure d'un Y. Je ne doute point que chaque inteſtin duodenum n'eût ſon méat colidoque & pancréatique, parce que faiſant ſoufler dans les inteſtins pour les conſerver, je trouvai que l'air s'échapoit par les embouchures deſdits vaiſſeaux, ce qui m'obligea de les lier en ces endroits. Les autres inteſtins n'avoient rien de particulier, & étoient ſemblables à ceux des autres ſujets, excepté que le

jéjunum & l'iléon étoient plus long, ce qui me donna ocaſion de les meſurer. Je trouvai que tous les inteſtins enſemble faiſoient environ neuf fois la longueur de ce corps, au lieu qu'ils ne font ordinairement que ſept fois la longueur du corps & environ quatre pouces, meſurant depuis le ſommet de la tête juſqu'au talon. Je remarquai aux menus inteſtins environ le duodenum une production de la longueur d'un pouce, qui s'étendoit & faiſoit comme un petit ſac, ce que j'ai remarqué pluſieurs fois aux menus inteſtins des enfans; ainſi cela n'eſt pas particulier à ce ſujet: mais il y a deux choſes tres-conſiderables à remarquer à l'ocaſion de la conſtruction de ces eſtomacs & de ces inteſtins.

La premiére eſt que la nourriture que cet enfant auroit priſe par une de ſes bouches, auroit ſervi à le nourrir tout entier, quoi que l'autre eſtomac ſe fût trouvé vuide.

La ſeconde eſt que la longueur de ces inteſtins grêles n'avoit été acordée que parce qu'il faloit plus de chile, qui eſt la matiére prochaine du ſang, pour nourrir un corps dont les organes ſupérieures étoient doubles, qu'un autre qui auroit été ſimple. Joint que les eſprits qui agiſſent & qui ſe diſſipent continuellement dans

les actions des cinq ſens qui réſident à la tête, où ſont placez les organes, avoient beſoin d'une plus grande quantité de ſang pour les produire, & par conſequent de plus de chile, & d'un plus grand nombre de veines lactiféres ; & ainſi il faloit que les inteſtins grêles euſſent une plus grande étenduë ; parce que les vaiſſeaux lactiféres viennent aboutir aux inteſtins grêles dans leſquels les petits corps de cette matiére chileuſe s'échapent.

Il y avoit deux trachées artéres. C'eſt en cela que paroiſſoit l'artifice dont la nature s'étoit voulu ſervir & pour conſerver ce double individu, & pour lui donner l'eſprit & la vigueur dont il avoit beſoin pour deux diférens ſujets, que leur conſtitution naturelle rendoit inſéparables.

Ariſtote remarque fort bien que la chaleur ne ſubſiſte que par un froid modéré & proportionné à ladite chaleur. C'eſt, je crois, pour cela que le cœur de ce monſtre étoit plus gros & plus large que les autres ; ce qui le faiſoit paroître plus court. Il avoit deux oreilles ſituées comme les autres, ce que nous avons déja dit ci-deſſus, capables de contenir une tres-grande quantité de ſang, & d'air, dont il avoit beſoin pour conſerver ſa cha-

leur naturelle, & empêcher qu'elle ne ſuffoquât, & pour fournir une tres-grande quantité d'eſprits pour éxécuter tous les mouvemens dont il eut été capable, y aiant aſſez de vrai-ſemblance à croire que l'air qui entre dans les poulmons ne ſert pas ſeulement à nous rafraîchir & à modérer l'ardeur de nôtre ſang; mais qu'il s'en échape quelques petites particules tres-ſubtiles & tres-deliées qui puiſſent ſervir à la diſtillation des eſprits animaux.

Quant aux parties ſupérieures qui ſont les têtes, il avoit deux artéres aortes pour produire chacune une artére carotide, qui ſe diſtribuoient chacune à une tête fort ſéparée & portée ſur un col auſſi ſéparé, pour y porter le ſang artériel, ſeul capable de nourrir, & dont les eſprits animaux ſont formez, & aidez de l'air extérieur que nous reſpirons, qui étoit porté aux poulmons de ce ſujet par deux diférentes trachées artéres, afin de multiplier ces eſprits animaux qui devoient ſervir à ces deux diférentes têtes.

Il nous reſte à examiner ſi ce corps monſtrueux pouvoit avoir deux ames. Ce qui peut faire quelque dificulté, c'eſt que ce monſtre avoit deux cerveaux tout parfaits & tres-acomplis en toutes leurs par-

ties, comme toute l'aſſemblée qui le vit tres-diſtinctement en pouvoit rendre témoignage. Chaque tête étoit acompagnée d'une épine du dos. Les deux épines étoient ſéparées l'une de l'autre, mais en ſorte qu'elles étoient contiguës dans le milieu. Elles étoient toutes deux remplies d'une moëlle épiniére, qui étant ſortie de la baſe du cerveau poſtérieur, & paſſant chacune dans les ſept vertébres des cols ſéparez & éloignez l'un de l'autre, continuoient leur progrés ſéparément dans les vertébres du dos & des lombes qui étoient contigus ; & enfin les derniers nerfs de cette moëlle d'épine étoient contenus enſemble dans la cavité de l'os ſacrum qui étoit unique, quoique les autres vertébres contiguës euſſent chacune de chaque côté un trou ſéparé & environné d'une ſubſtance oſſeuſe, ou oſſée. Cette double épine contiguë nous faiſoit paroître les épaules, le dos & les lombes, c'eſt-à-dire les reins fort larges. Il eſt à remarquer que la nature s'étoit ſervi d'un grand artifice pour la conſtruction de ces deux épines, qui étant mobiles & ſoufrant quelque eſpece de mouvement l'une de l'autre en étoient par conſequent plus foibles. La nature avoit remedié à cette foibleſſe par trois di-

férents endroits; ſavoir environ la cinquiéme vertébre des lombes, la huitiéme & la premiere vertébre du dos par le moien d'un os qui paſſoit comme une cheville du côté droit au côté gauche, & qui ne faiſoit que comme une vertébre pour rendre ces parties plus fortes & plus fermes; joint que pour la même ſeureté elle avoit deux trous ſéparez pour laiſſer paſſer ladite moëlle épiniére. Il n'y avoit, comme j'ai dit, qu'un os ſacrum, qui à la vérité n'avoit qu'un trou, parce que les nerfs produits des deux moëlles épiniéres, étoient tous formez, arrondis, & diſtinguez.

On pourroit ici agiter ſi ce monſtre auroit eu deux ames, ou s'il n'en auroit eu qu'une. Je ſais qu'entre les Philoſophes, pluſieurs ont mis le domicile de l'ame en la ſeule baſe du cerveau, d'autres au ſommet de la tête, quelques-uns aux membranes du cerveau, d'autres enfin au milieu des ſourcils & des oreilles. Hérophile, Zénocrate, Eraſiſtrate, & Strabon ſe ſont ainſi partagez dans leurs ſentimens. Je ſais que Deſcartes a voulu que l'ame réſidât dans la glande pinéale. Selon Ariſtote, & ſelon le ſentiment des Péripatéticiens & des Stoïciens le cœur eſt le ſiége de l'ame. Je ſais de plus ce que

l'on dit ordinairement; que l'ame est *tota in toto, & tota in qualibet parte*; Enfin je ſais que par raport à tous ces diférens ſentimens, on peut faire diférentes réflexions, & tirer diférentes conjectures touchant la queſtion dont il s'agit. Mais je laiſſe aux Savans, & aux perſonnes que cette matiére regarde plus particuliérement, à faire ces refléxions, & à tirer ces conjectures. Pour moi je ſerai trop content, ſi par l'exactitude que j'ai aporté en obſervant tout ce qu'il y avoit de ſingulier touchant le nombre & la ſtructure des parties de ce monſtre, j'ai pû donner à Monſieur Peu, qui m'auoit engagé à cela, une preuve authentique de l'inclination que j'ai à lui rendre ſervice dans toutes les ocaſions par la conſidération qui eſt duë à ſon mérite.

CHAPITRE XV.

De l'Arriére-faix comme inutile ou corps étrange.

QUAND le tems de la ſortie de l'enfant eſt arrivé, l'arriére-faix qui l'a toujours acompagné demande encore naturellement à le ſuivre. Il devient dés-

lors un meuble inutile, qui dégénére en corps étrange pour peu qu'il reste dans la matrice ; & ce séjour qu'il y fait au delà de son terme a des suites si dangereuses qu'on ne peut ni trop tôt, ni trop éxactement l'en tirer. Selon l'éxigence & le concours ordinaire des choses, cette opération ne demande qu'une médiocre sufisance dans l'acoucheur, ou plûtôt, la nature se délivre elle-même de cette masse inutile dont la chute fait comme partie de l'enfantement naturel. Mais il s'y trouve aussi bien souvent des obstacles si grands, que pour les surmonter, ce n'est point trop d'une expérience consommée. C'est là principalement qu'il faut de l'adresse pour détacher un délivre adhérant ; de la patience, pour ne point s'opiniâtrer mal-à-propos quand il est trop ataché, & pour ne rien précipiter lors même qu'on a plus d'intérêt de ménager le tems ; de la tête pour n'être point démonté quand par exemple un délivre se trouve engagé fortement dans une espece de bourse qui le renferme ; des lumiéres & de l'aquit, pour connoître quand il faut absolument le tirer, même en pieces & par morceaux : pour juger alors s'il est entier, ou non, & s'il n'est rien resté de ses membranes ; de la hardiesse, non pas

de cette hardieſſe préſomptueuſe qui fait tout hazarder à certaines gens, mais d'une hardieſſe prudente & éclairée pour reporter ſûrement la main à l'heure même dans la matrice, en raporter ce qui avoit échapé aux premiers ſoins, le réunir & confronter, pour ainſi dire, avec le reſte: En un mot de l'art & de l'induſtrie pour ménager l'art même & les ſecours que l'experience nous fournit, les ajuſtant à une infinité d'ocaſions diférentes qui n'ont point de régles certaines. Auſſi ne prétens-je pas donner des leçons pour chacune de ces rencontres en particulier, mais j'eſpére ſeulement faire dans ce Chapitre quelques obſervations, d'où l'on puiſſe tirer enſuite une partie de la métode qu'on doit garder.

J'établis d'abord comme un principe en cette matiére, qu'on ne ſçauroit aporter trop de précaution pour faire en ſorte que le délivre vienne ſain & entier, ſans qu'il reſte rien ni de ſa maſſe, ni de ſes membranes dans la matrice. J'apelle un délivre ſain quand il eſt beau, ſans aucune mauvaiſe odeur, & dans ſa couleur naturelle, c'eſt-à-dire preſque ſemblable à celle du pancréas. Car quand il eſt de couleur d'olive & de cendre, ou noirâtre; imbu d'une matiére icoreuſe, gluante, épaiſſe &

puante : il en reſte en la matrice une impreſſion fâcheuſe capable de ſe communiquer aiſément aux parties ſupérieures, & de faire de grans maux ſi l'on n'y remédie promtement. J'apelle un délivre ſain quand la ſuperficie de ſa maſſe, qui étoit couchée ſur le fond de la matrice, eſt égale, unie & polie, & que les bords qui terminent ſa circonférence ne ſont point rongez, dentelez, ni diviſez en petites particules, ou du moins qu'elles ſont ſi peu écartées ou détachées les unes des autres, qu'il eſt aiſé de les raprocher, & d'en faire voir l'integrité. J'apelle un délivre ſain dont la maſſe & les membranes ſortent enſemble, & en même tems, ſans ſe déchirer, en ſorte que paſſant la main par l'ouverture qui s'y eſt faite pour l'écoulement des eaux & la ſortie de l'enfant, on puiſſe (comme on le doit, autant pour l'intérêt de ſa propre réputation que pour le repos & la ſatisfaction des autres) faire voir les membranes étenduës ſans être percées ni rompuës ailleurs ; les bords, qui forment l'entrée de leur ouverture, égaux & non dentelez ni coupez ; ou du moins s'ils ſont déchirez par lambeaux comme il arrive aſſez, quelque ſoin qu'on y aporte, qu'on puiſſe tellement les raſſembler, qu'il paroiſſe évidemment que rien

rien n'y manque : car cela ſuffit pour qu'il n'en arrive aucun accident.

Et de fait on n'eſt pas maître d'empêcher que les membranes ſe déchirent. Il arrive, par exemple, du côté de la mére qu'étant debout, ou pouſſant plus qu'elle ne doit, elle fait ſortir l'arriére-faix ſans elles ; du côté de l'enfant, qu'elles ſe trouvent engagées dans ſes parties dont elles ſont entraînées ; du côté de la maſſe du délivre, qu'étant gros & peſant il ſort ſans éfort, & ſans les atirer aprés lui ; du côté d'elles-mêmes, qu'elles ſont quelquefois ſi minces & ſi déliées, quelquefois ſi adhérantes & ſi étroitement collées au fond de la matrice, qu'il eſt impoſſible de ne les pas rompre. Mais ce qu'il faut bien obſerver, c'eſt que la rupture ne s'en faſſe pas, manque de conduite & par précipitation, comme il n'arrive que trop ſouvent.

Au reſte, qu'elles ſoient déchirées ou non, l'on doit faire ſon capital de les tirer ſinon entiéres, au moins entierement, ſans qu'il en reſte rien s'il eſt poſſible. J'ai tant vû de malheurs arriver pour ne s'être pas ſufiſamment précautionné ſur ce point, que je crois n'en pouvoir trop avertir. D'un grand nombre d'hiſtoires, où il faudroit faire ſouvent des redites,

j'en raporterai deux ſeulement. En 1658. je fus mandé ruë de la Lingerie pour ſecourir la femme du Valet-de-chambre de M. le Préſident Leſcalopier. Son enfant ſe préſentoit la tête la premiére, mais ſi groſſe qu'elle s'en étoit engagée entre les os du paſſage où elle demeura enclavée l'eſpace de quatre jours. Comme la poſture étoit naturelle, & qu'il y auroit eu d'ailleurs extrêmement de péril, ſur tout pour l'enfant, à entreprendre l'opération : je ne voulus rien tenter dans l'eſperance que la nature en feroit plus par une ſeule bonne douleur, que je n'en aurois pû faire par beaucoup d'éforts dont je prévoiois l'inutilité. Je fus donc d'avis que la ſage-femme atendît ce précieux moment, (& je dirai en paſſant, que cette métode de ménager l'heure favorable, eſt dans ces ſortes de rencontres la plus ſûre voie pour le ſalut & la vie de l'enfant & de la mére.) Je ne laiſſai pas d'y retourner pluſieurs fois autant pour examiner le progrés des choſes, & donner les ordres néceſſaires, que pour conſoler cette pauvre femme, la porter à la patience, & l'encourager en ſes maux. Enfin ce qu'on atendoit, heureuſement arriva. Elle acoucha en mon abſênce dans le fort des convulſions, d'un enfant mâle tres-ſain qui vêcut encore

long-tems aprés. J'avouë que j'ai toujours regardé comme une eſpéce de miracle, comment la vie avoit pu lui être conſervée aprés avoir demeuré ainſi au paſſage, & qu'il eſt le ſeul que j'y aie vu pris ſi long-tems parmi les convulſions ſans mourir. Dés qu'il fut dehors, ces convulſions ceſſérent. Mais pour venir à nôtre fait, cette pauvre femme ne fut pas plûtôt ſortie d'un péril qu'elle retomba dans un autre. Car la ſage-femme, fatiguée peut-être de la longueur de ce travail, l'aiant délivré un peu trop à la hâte & ſans y regarder d'aſſez prés : à peine fut-elle retournée chez elle, que les convulſions reprirent de plus belle, & qu'il falut revenir chez nous. J'y allai. Je m'enquis de quelle maniére elle s'étoit comportée pour tirer le délivre; & ſur le récit qu'on m'en fit, je demandai à le voir. Il avoit été jetté parmi les cendres; (en quoi l'on avoit failli; car on doit toujours garder un délivre aſſez de tems, pour y avoir recours ſi dans la ſuite il en eſt beſoin: mais peut-être l'avoit-on fait exprés pour le dérober à la vuë.) Heureuſement il étoit encore dans le même état qu'on l'y avoit mis. On me l'aporta. Je l'examinai fort exactement, & reconnus que la meilleure partie des membranes y manquoit.

J'eus lieu de croire qu'elles étoient restées dans la matrice. Son ouverture m'aiant donc encore permis d'y porter la main, je les y trouvai atachées & les atirai au dehors. Aussitôt les convulsions cessérent derechef, mais pour ne reprendre plus, & cette femme qui avoit été six jours en travail ne laissa pas de recouvrer bientôt sa santé.

En l'année 1681. soit encore ignorance crasse ou précipitation intéressée, une ancienne sage-femme qui savoit qu'on me cherchoit pour soulager une Dame de ses voisines prés de qui elle étoit, se pressa si fort de la délivrer, qu'elle arracha son délivre avec violence & lui en laissa une portion dans la matrice. J'arrivai sur ces entrefaites. La Dame se soûriant, quoi que d'un ton un peu fier, me dit : Que l'afaire étoit faite, & qu'elle n'avoit plus besoin de moi. Je lui marquai la joie que j'avois qu'elle en fût quitte, & me retirai. Sortant toutefois de sa chambre mortifié, &, puisqu'il le faut dire, comme indigné de ce que la matrône ne me faisoit aucune civilité, ni ne me prioit point de voir si tout étoit dans l'ordre, comme son devoir l'y obligeoit, d'autant plus que la Dame étoit proche parente de deux * Médecins que

* *Messieurs Liénard & Cressé.*

j'honorois beaucoup, & qui me faiſoient l'honneur de m'aimer : je jettai les yeux en paſſant ſur une fenêtre où le délivre étoit aſſez délabré. J'en vis autant qu'il en faloit pour connoître qu'il n'y étoit pas entier, mais je n'en voulus rien dire dans la maiſon, de peur d'y jetter l'allarme. Etant de retour, je donnai auſſitôt avis à un de mes amis dont la Dame étoit propre ſœur, du riſque où je la croiois, & lui promis que je ne ſortirois point de chez moi, où j'atendrois patiemment ſes ordres. Je puis dire que ce fut un coup de providence. Car cette Dame d'ailleurs aſſez délicate, tomba peu de tems aprés dans des inquiétudes, ſuivies de douleurs par tout le ventre, de légéres ſincopes, n'auſées bâillemens & ſufocations, qui obligérent à me faire revenir ſur mes pas. J'y trouvai dans l'antichambre les deux Meſſieurs dont j'ai parlé, devant qui je fis aporter l'arriére-faix pour l'examiner. Ils virent bien comme moi qu'il en étoit reſté plus de la troiſiéme partie, ou du moins une portion conſidérable, & qu'ainſi le plus court étoit de tâcher à retirer le reſte. Je leur témoignai qu'il n'y avoit point de tems à perdre, de crainte que l'orifice interne n'achevât de ſe refermer ; qu'au reſte je ferois du mieux

qu'il me ſeroit poſſible pour réparer cet accident. Ainſi je rentrai dans la chambre de la Dame, & là en preſence de ſa ſage-femme & de ſa garde, j'introduiſis & coulai d'abord doucement trois doigts, puis le pouce caché entre eux & le petit doigt, enſuite la main entiére; & tirai ce qui étoit reſté, qui fut auſſi-tôt repreſenté avec le délivre & rejoint à l'endroit déchiré. Je fis remarquer qu'il n'y manquoit plus rien n'y de la maſſe, n'y des membranes. Tous les ſimptômes ceſſérent, à l'exception qu'il ſe fit un dépôt de ſéroſité bilieuſe & acre ſur toute une cuiſſe juſqu'à l'extrémité du pied qui la rendit d'une groſſeur prodigieuſe, & dura plus de deux mois. Nous l'en retirâmes enfin, & je l'ai depuis acouchée de deux beaux enfans jumeaux.

De ces deux hiſtoires, auſquelles j'en pourrois joindre un fort grand nombre de ſemblables, il eſt aiſé de conclure le danger qu'il y a de laiſſer quelque portion du délivre, ſoit maſſe, ſoit membranes, dans la matrice. Et pour aprofondir encore plus cette matiére à l'égard des membranes, dont le reliquat pourroit ſembler moins dangereux : je ſuis bien éloigné du ſentiment de ceux qui ſe mettent peu en peine qu'elles y reſtent en partie, ou même entiéres, & qui croient qu'en éfet on s'en

doit peu ſoucier, pourvû qu'on ſache que la maſſe ou la chair du gâteau eſt entiére. Je ne dis pas même, comme un autre a fait, que *quand il demeureroit quelque portion* des membranes, *il n'en faudroit rien craindre, d'autant que ces membranes reſtées ſortent avec les vuidanges ſans aucune fâcheuſe ſuite.* Non, ce n'eſt pas là mon ſentiment: mais je dis que la métode, à mon avis la meilleure & la plus aſſurée, eſt de vuider la matrice de tout ce qu'il y a d'étrange pendant qu'elle eſt ouverte, & par conſéquent d'en tirer entiérement les membranes tant qu'on le peut, ſans ſe repoſer de ce ſoin ſur la nature; & que ſi *les membranes reſtées* en quelques femmes *ſortent avec les vuidanges*, elles empêchent au contraire en beaucoup d'autres les vuidanges de ſortir. Je dis que c'eſt toujours riſquer que d'en laiſſer quelque portion, quand on eſt maître de reporter la main & de l'avoir; & que j'aurois plus de chagrin de voir mourir une ſeule femme nouvelle acouchée par les accidens ſurvenus faute d'avoir tiré juſqu'à la moindre partie des membranes, le pouvant, que je n'aurois de joie d'en voir échaper cinquante en qui les membranes entiéres ſeroient reſtées. Je dis davantage, & je ſoutiens, qu'il eſt plus dangereux de laiſſer une

portion des membranes, qu'une de l'arriére-faix; parce qu'il y a plus lieu d'espérer que celui-ci se fondra par supuration, que non pas l'autre dont la substance est plus dure, moins traitable, enfoncée & comme collée dans le fond de la matrice, retenuë quelquefois dans de certains replis & recoins où fermant l'embouchure des vaisseaux elle empêche l'écoulement des superfluitez; & nous avons vu pour quelque petite partie de membranes, aussi-bien que pour quelques grumeaux de sang ainsi retenus, les vuidanges & le lait s'arrêter, ne couler plus ou tres-peu, remonter & se répandre par tout, causer des lassitudes, des frissons, la fiévre, l'opression, la douleur de tête, le délire, les sincopes, la mort. Quand au contraire une femme est nettement delivrée, elle se décharge aisément de ses impuretez & en peu de jours, elle n'est point exposée à tous ces dangers, & quand elle est avec cela d'un tempérament robuste, son acouchement d'ailleurs & sa déliurance eussent-ils été des plus dificiles, elle s'en ressent aussi peu, que si son délivre & ses membranes fussent venus naturellement d'eux-mêmes & sans le secours de l'art.

Par cette remarque, sur laquelle j'ai insisté, je n'ai point prétendu censurer

l'écrit de mon confrére, mais plûtôt l'interpréter favorablement & empêcher que de mauvais entendeurs n'en prennent ocaſion de laiſſer indiféremment des portions de membranes en toute ſeureté, ſous pretexte qu'un Auteur aura dit que *quand il en demeureroit quelque portion, il n'en faudroit rien craindre.* L'Auteur aparemment veut parler des ocaſions où l'on ne ſauroit faire autrement, & non pas autoriſer à en laiſſer ſans ſcrupule quand on les peut ôter. Et quand il ajoute que *ces membranes reſtées ſortent avec les vuidanges ſans aucune fâcheuſe ſuite*, je ne crois pas qu'il en veüille faire une régle générale, puiſque le contraire arrive même plus ſouvent. Aprés tout je ſuis obligé de dire que bien loin qu'on ne doive rien craindre quand on a laiſſé quelque portion des membranes, même malgré ſoi : j'eſtime qu'il y a toujours lieu d'aprehender les ſuites pour peu qu'il en ſoit reſté.

J'ai parlé juſqu'ici en général de l'importance qu'il y a qu'un délivre ſoit ſain & entier. Il reſte à voir maintenant en particulier ce qu'il faut faire en cinq ou ſix principales circonſtances qui rendent la choſe dificile.

La premiére eſt, quand le délivre eſt ataché & adhérant au fond de la matrice,

ce qui vient le plus ſouvent de la trop grande ſécherеſſe de cette partie cauſée par le tempérament univerſel de tout le corps ou par le ſien particulier; par l'intempérie ſurvenuë à l'ocaſion de quelque maladie, ſoit promte & courte, telles que ſont les fiévres ardentes & aiguës: ſoit de durée, comme ſont d'autres fiévres lentes, remplies d'inquiétudes & qui tirent en longueur, ou pour mieux dire en langueur; par le mauvais régime & par d'autres cauſes de cette nature. Dans cette conjoncture, aprés avoir tout examiné: ſi le délivre eſt entier, ou que le cordon ſoit encore ataché à la partie reſtée, on s'en ſervira comme de guide, le prenant d'une main & conduiſant l'autre doucement juſqu'en ſa racine, c'eſt-à-dire à l'endroit où tous les vaiſſeaux ſe réduiſent & s'uniſſent en trois pour ſa conſtruction. Là, on trouvera le milieu de la maſſe ou chair de l'arriére-faix, lequel il faudra détacher ſans violence avec les doigts, y portant au lieu de l'adhérence quelque choſe qui par ſa qualité onctueuſe ſerve à l'humecter; ſe faiſant aider en même tems par quelque perſonne entenduë, ſoit garde ou autre, à qui l'on fera paſſer la main légérement de haut en bas au deſſus du ventre où l'on croira que le

délivre tient davantage, pour en faciliter le détachement. L'aiant enfin doucement atiré hors de la matrice, on le soutiendra d'une main de crainte que par sa pesanteur il ne vint à se séparer de ses membranes, lesquelles seront aussi détachées de la même maniére avec toute la prudence & la patience nécessaire, sans se précipiter ni s'étonner pour toutes les importunitez de la nouvelle acouchée & les murmures de ses coméres, contre lesquelles il se faut faire pour ainsi dire un front d'airain. Et comme souvent on ne sauroit avoir les membranes tout d'un coup, on reportera la main autant de fois qu'il faudra jusqu'à ce qu'on soit moralement assûré qu'il n'en reste plus rien dans la matrice; ce qu'on reconnoîtra par l'egalité de la surface de son fond, qu'il faudra repouser en même-tems vers le haut pour l'aider à reprendre parfaitement sa situation naturelle.

Si l'adhérence du délivre est trop grande, & que cette maniére d'opérer ne sufise pas pour son expulsion: l'on aura recours à quelques autres moiens qu'il y faudra joindre, comme de faire soufler la nouvelle acouchée dans sa main, lui faire mettre les doigts dans sa bouche comme pour s'exciter à vomir, lui faire flairer quelques poudres sternutatoires,

&c. prenant garde, durant l'exécution de ces remédes expulsifs, de ne pas tirer à soi le cordon, mais de soutenir au contraire en même-tems le fond de la matrice de la même main qui en détache le délivre, de crainte que dans les mouvemens de précipitation cette partie ne se relâche ou pervertisse entiérement ; danger qui me fait dire, que ces sortes de remédes ne doivent être mis en usage qu'aprés avoir tenté toutes les voies douces, & dans l'extrême néceßité. On peut außi surprendre la malade en lui faisant tomber d'un peu haut sur le nombril, lorsqu'elle s'y atend le moins, sept à huit goutes d'eau froide ; ou lui faire prendre un verre d'eau de sureau avec une once de sirop de capilaire & le jus d'une bigarade, pourvû qu'il ne coule point de sang.

La seconde circonstance est quand le délivre est retenu en quelque repli de la matrice, ou comme dans une espéce de bourse & de cellule d'où il est dificile de le tirer, quand même il y seroit simplement renfermé sans adhérence ; & beaucoup plus à proportion, quand il est étroitement ataché en toute sa circonférence au fond de cette seconde matrice. Car pour lors on court risque, ou d'en laisser quelque chose, ou de déchirer quelque

portion de la ſurface interne de cette bourſe. Quand avec cela le cordon, qui devoit ſervir de guide, ſe rompt prés de ſa racine, & que par ſa rupture le ſang, qui coule en abondance, ofuſque & ne donne preſque pas le loiſir de paſſer outre : on peut dire que c'eſt une tres-dificicile opération. Lorſqu'on ſe trouve dans ce détroit, la premiére choſe eſt de ne pas perdre un ſeul moment. Car cette bourſe, dont l'entrée eſt facile quand on en ſait ménager le tems, ſe referme & même plus vîte que l'orifice de la matrice, parce qu'elle eſt plus proche des vaiſſeaux, & que le propre de ces parties eſt de ſe reſſerrer en elles-mêmes quand le fruit en eſt une fois dehors. Il faut donc inceſſamment porter les doigts de la main, qui eſt le plus en liberté d'agir ; & l'introduire dans cette cellule, ſi ſon ouverture eſt aſſez dilatée pour cela ; puis empoigner la plus forte partie du délivre (il en eſt de même des autres corps étranges) pour l'atirer à ſoi. S'il eſt adherant, vous tâcherez de le détacher ſuivant la métode décrite en la premiére circonſtance. Si malgré cela il ne ſe détache pas, il le faudra tirer, ou du moins ſa plus grande partie, fut-ce en trente piéces (comme je fus obligé de faire, ruë S. Martin, chez

M. de Serre mon confrére, en présence de M. Guiar Médecin, sans qu'il en soit arrivé d'accident) autrement le sang ne cessera point de couler. Ensuite aiant rassemblé le tout à-peu-prés dans sa figure naturelle, on verra si l'on aura son compte, pour prendre là dessus ses mesures touchant la conduite & l'usage des remédes. J'ai pratiqué cette opération plusieurs fois, & même avec assez de bon-heur. En l'année 1671. Monsieur Martin l'aîné mon confrére, me fit l'honneur de m'apeller au secours de sa premiére femme, que je trouvai acouchée d'un puissant enfant, & non délivrée; car son délivre étant retenu & enfermé du côté droit plus haut que le fond de sa matrice, comme si la nature lui en eût fait une seconde: Sa * Sage-femme y trouva de la résistance, & lui résistant elle-même à son tour, rompit le cordon dans sa racine. Je ne la blâme pas d'avoir ignoré cette constitution de matrice peu ordinaire & inconnuë à bien d'autres qu'elle: cette ignorance n'est pas un crime; mais de n'avoir pas demandé du secours dans une ocasion où elle trouvoit un si grand obstacle. Je m'en plains, parce qu'en éfet son imprudence non seulement jetta son acouchée dans la perte

* *Madame le Moine.*

de ſang, les hoquets continuels, les ſincopes, & les ſueurs froides, où je la trouvai : mais rendit auſſi pour moi la démarche fort épineuſe. Heureuſement pourtant nous en ſortîmes la malade & moi : Elle revint en ſanté, & je fus depuis mandé en quelques-uns de ſes travaux pour lui ménager la vie.

La curioſité pourroit obliger quelqu'un à demander, comment un enfant peut ſubſiſter dans la matrice, aiant ſon délivre en un lieu ſéparé. Je répons là deſſus, que c'eſt une de ces merveilles dont l'Auteur de la nature s'eſt réſervé la connoiſſance. Je ne dirai point comment cela ſe paſſe. Peut-être le fétus & ce qui le ſuit eſt-il contenu d'abord & même engendré & formé dans ce lieu particulier dont nous parlons, & qu'enſuite le tout ne pouvant demeurer dans cet eſpace l'arriére-faix y reſte, & le fétus décend ſur les derniers mois dans la matrice avec le tout, ou une partie des eaux ; ſans ceſſer pour cela de recevoir ce qui lui eſt néceſſaire, tant pour ſubſiſter que pour ſe perfectionner : ni que rien empêche une libre communication entre le fétus, les eaux où il furnage, les membranes qui contiennent ces eaux, & la maſſe où ſes membranes ſont apliquées. Quoi qu'il en ſoit ces ſortes d'a-

potheques ou arriére-boutiques, m'ont toujours paru l'une des plus rares choſes de ma profeſſion ; & ſi je les ai trouvées garnies d'une eſpéce de marchandiſe de contre-bande qui m'a donné bien de la peine à faire paſſer : en recompenſe je me ſuis dédommagé ſur le plaiſir que j'ai eu d'en faire la découverte à mon égard, & d'y acquerir certaines lumiéres dont j'ai bien ſçu me ſervir ailleurs.

La troiſiéme circonſtance eſt, quand l'arriére-faix ſuit le fétus mort, corrompu ou pétrifié, en ſorte néanmoins que les membranes demeurent collées aux parois de la matrice. En ce cas s'il n'y a pas aſſez de voie pour introduire la main, ce ſera un vrai bonheur s'il ſurvient des vuidanges pour les détacher & les entraîner avec elles.

La quatriéme circonſtance eſt ; quand la maſſe de l'arriére-faix ſe détache totalement, our en partie avant la ſortie de l'enfant. Le premier éfet de cet accident eſt de produire l'hémoragie ou perte de ſang, qui fait en peu de tems de grans deſordres, eu égard à la quantité des vaiſſeaux qui ſe déchargent dans le placenta, & qui reſtent ouverts par ſon détachement non naturel. Il eſt important de donner ici quelques marques pour

dicerner

dicerner les pertes imprévuës, où divers accidens engagent par le détachement d'un corps étrange & principalement de l'arriére-faix, avant même le tems naturellement destiné pour sa chute : d'avec les autres qui viennent, par exemple, de la foiblesse ou de la plénitude des vaisseaux, de la qualité acre, subtile & corrosive du sang, & d'autres semblables principes.

On connoîtra donc la premiére espéce de pertes par ces signes communs, douleur des reins, légére dans le commancement, & plus forte quelquefois dans la suite, lorsqu'elle tire & tranche les parties avec excés ; acompagnée de pesanteur sur la vescie ou sur le siége, ou sur tous les deux ; & souvent de nausées, de vomissemens, de frissons petits & passagers ; tension & douleur au ventre, tant au milieu de la région hipogastrique, qu'aux endroits des cornes de la matrice.

Secondement, par d'autres signes en quelque façon propres & particuliers, comme, par la quantité du sang, moindre au commancement, & qui s'augmente de plus en plus à proportion du détachement du corps étrange ; au lieu que dans les autres pertes le sang ne trouvant point d'obstacle à sa sortie, aprés un certain période,

diminuë plutôt que d'augmenter.

Par ſa qualité, je veux dire ſa conſiſtence & ſa couleur. Car le ſang arrêté par exemple entre la partie du placenta détachée & le fond de la matrice, s'épaiſſit & ſe caille, les grumeaux qui s'en forment deviennent noirs, ſuſpendent ſon cours en fermant l'embouchure des vaiſſeaux, & ne laiſſent d'iſſuë qu'à de certaines ſéroſitez rouſſâtres, que pluſieurs, faute d'expérience, prennent pour les eaux de l'enfant: mais le ſang ainſi ſuſpendu pour un tems, revient enſuite avec plus de force qu'auparavant. Dans les autres pertes: le ſang, qui n'eſt point retenu, coule rouge, pur, vermeil, & paſſe librement.

Par l'atouchement de la partie; & c'eſt le ſigne le plus propre, le moins équivoque, & par conſéquent le plus certain. Lorſque portant les doigts ou la main dans l'orifice interne de la matrice, que je ſupoſe ouverte ſufiſamment pour cela, on ſent la portion détachée ou le placenta tout entier au deſſus ou à côté de l'enfant.

Par le tems qu'il y a que la perte dure, & par le bon ou mauvais ſuccés des remédes qu'on emploie pour la faire ceſſer. Car ſi c'eſt une ſimple perte, il ſera facile de l'apaiſer par le repos & les autres moiens que la Médecine fournit. Mais ſi

elle eſt cauſée par l'accident que j'ai dit, elle continûra malgré les remédes, & dureroit juſqu'à la mort, ſi la femme n'étoit au plûtôt ſecouruë par l'acouchement, & parfaitement délivrée.

Dans le détachement total de l'arriére-faix le danger n'eſt pas ſi grand, lorſque l'enfant ſe préſente en poſture naturelle & ordinaire, pourvu que la femme acouche promtement. Car comme dans cette ſituation la tête qui décend la premiére ocupe exactement le paſſage, elle retient auſſi le ſang dans la capacité de la matrice; & le ſang qui ſe coagule ſert comme d'aſtringeant pour fermer l'embouchure des vaiſſeaux de cette partie & arrêter par ce moien la perte. J'ai dit, pourvu que la femme acouche promtement; dautant que le ſang qui tient ici lieu de reméde par une rétention de médiocre durée, devient lui-même une cauſe de mort par un trop long ſéjour. C'eſt-à-dire, que ſi la femme reſte du tems en cet état, l'arriére-faix & le ſang coagulé ne feront plus qu'un corps étrange capable de la faire enſuite périr.

Si la maſſe de l'arriére-faix ſe détache ſeulement en partie, l'acouchement ſera plus dificile, moins promt, en un mot plus dangereux parce que la partie pendante

& détachée atire par ſon poids celle qui ne l'eſt pas encore : tellement que les vaiſſeaux ſe dilatent davantage & ne ſe referment point que cette action de la partie détachée ſur celle qui ne l'eſt pas, ne ſoit terminée par le détachement du tout.

D'où réſulte cette maxime tres-importante dont j'ai déja parlé ailleurs, mais dont je ſuis bien aiſe de rafraîchir ici la mémoire, parce qu'elle convient tres-bien à la circonſtance que j'explique. C'eſt qu'en fait de femme enceinte, à laquelle il ſurvient perte de ſang conſidérable ſans s'arrêter, le ſecret eſt de la prémunir des Sacremens, de l'acoucher & de la délivrer au plûtôt, ſans avoir égard ſi ſon fruit vient bien ou mal, s'il eſt haut ou bas, ſi les eaux ſont écoulées ou non. Je l'ai ainſi pratiqué avec ſuccés en un grand nombre d'ocaſions, dont pluſieurs Médecins pourroient rendre bon témoignage. En cela je ſupoſe toujours qu'il y ait une ouverture ſuſiſante. Car de forcer & dilater l'orifice interne de la matrice par violence, c'eſt autant de morts ou de vies plûtôt qu'on précipite & qu'on prodigue. Si donc le peu d'ouverture ou l'extreme foibleſſe de la malade rendoit la choſe viſiblement impoſſible, il vaudroit mieux

l'abandonner à la nature, que d'irriter le ſang pour en augmenter la perte ſans eſpoir de ſoulagement.

La cinquiéme circonſtance eſt, quand le délivre détaché en partie ou entiérement tombé, eſt retenu par l'enfant qui bouche le paſſage, ou l'enfant retenu par le délivre ſur lequel il aura, par exemple, la tête, la poitrine, le dos ou les feſſes apuiées. Je ferai ſur cet article le récit triſte, mais trop véritable, de ce qui arriva à la femme d'un Menuiſier demeurant ruë Mont-martre. Etant enceinte en 1665. de neuf mois, elle fut ſurpriſe d'une perte de ſang qui lui dura ſix jours, pendant leſquels elle fut viſitée de pluſieurs, aparemment peu verſez dans la pratique de leur art, qui ne lui donnérent aucun ſecours, ni ne lui laiſſérent nulle eſpérance de ſoulagement: & ſoutinrent avec hauteur que cette femme n'étoit point groſſe d'enfant, mais d'une môle qui rempliſſoit entiérement la matrice & qui n'en pouvoit ſortir à cauſe de ſon énorme groſſeur. Ainſi contens d'un ſimple atouchement, ils quitérent la partie ſans vouloir rien entreprendre pour s'éclaircir, ni prendre le conſeil des anciens qui les auroient deſabuſez & leur auroient apris qu'il y a des ſignes & communs & propres

tirez du paſſé comme du preſent, pour faire le dicernement d'un fetus & de ſon délivre d'avec une môle. Le mari de cette femme par malheur s'en repoſa trop ſur leur déciſion. Enfin la voiant mourir ſans ſecours, il me vint prier de la voir, mais trop tard. Je reconnus que la môle de ces Meſſieurs étoit le placenta même, entiérement détaché du fond de la matrice & coulé au devant de l'enfant, qui venant en double & comme aſſis deſſus, le faiſoit tendre & bander comme un balon, & paroître à l'embouchure, de la figure & de la groſſeur d'une moitié de boule. Je rompis cette maſſe par le milieu, &, paſſant la main au travers, je rencontrai les feſſes de l'enfant que je ſoulevai pour délâcher les cuiſſes, & par là j'eus la liberté de tirer les pieds & d'achever l'opération, qui fut faite en preſence de M. D. L'enfant étoit grand. Il étoit mort & commençoit à ſe corrompre, dequoi je ne fut pas ſurpris, puiſque dans la conjoncture d'un délivre entiérement détaché jointe à la ſituation que j'ai décrite, c'étoit trop d'une heure pour le ſufoquer. La mére vêquit encore cinq jours, & mourut épuiſée du ſang qu'elle avoit perdu. Il eſt aiſé de voir que ſi d'abord on eut pris le parti d'opérer, infailliblement on auroit ſau-

vé la mére, & peut-être l'enfant.

La ſixiéme circonſtance, la plus périlleuſe de toutes, eſt quand la matrice ſe referme avant que le délivre en ſoit ſorti, comme il arriva à Marli en 1687. à la femme d'un Entrepreneur, qui eut le malheur d'être acouchée d'un gros enfant mâle, par un novice en Chirurgie à qui l'adhérence du délivre donna l'ocaſion de rompre le cordon dans ſa racine. Cet accident l'étonna ſi fort, qu'il en fut déconcerté; de ſorte qu'au lieu de tenir la main à la matrice, pour l'entretenir ouverte pendant qu'on iroit au ſecours, il la laiſſa refermer. Son acouchée fut trois jours entiers en cet état, durant leſquels pluſieurs Chirurgiens des environs s'exercérent & firent ce qu'ils pûrent pour la ſoulager. J'y fus mandé, & j'y paſſai la nuit du trois au quatre. Nous l'emploiâmes à la ſaignée du pied & en d'autres remédes pour tâcher de faire dilater les parties aſſez pour y introduire la main & atirer ce corps étrange, entier ou en piéces du mieux qu'il ſeroit poſſible. Le matin ſuivant je fis remarquer qu'il y avoit déja de l'ouverture à y porter le doigt, au bout duquel on ſentoit l'arriére-faix. Ce qui nous fit eſpérer & conclure avec ceux qui étoient preſens, qu'il faloit atendre plu-

tôt que de rien forcer & de précipiter dans des ſimptômes infailliblement mortels, ne pouvant faire plus. Je m'en retournai à Paris, & j'apris à quelque tems de là d'un de mes confréres, que cette femme aiant été forcée contre l'avis & les meſures qu'on avoit priſes, elle étoit morte dans la perte de ſang.

CHAPITRE XVI.

Des vuidanges retenuës.

LEs vuidanges retenuës ſont de tous les corps étranges celui qui atire plus promtement les ſimptômes les plus funeſtes. Le ſang, à ne conſidérer préciſément que lui, quand il eſt retenu caillé ou engrumelé, expoſe à de grans accidens, principalement lorſque la matrice en eſt remplie, & qu'on n'a pas de liberté pour la vuider. Cependant on peut dire que ces accidens viennent comme lentement en comparaiſon de ce qui arrive quand il eſt mêlé avec des ſuperfluitez malignes. Le ſang par lui-même eſt quelque choſe de naturel, il eſt familier avec nous ; il ne s'échaufe, ne s'altére, ni ne ſe corrompt point ſi tôt, ni ſi aiſément. Mais quand il

s'y joint une matiére étrangére, ou déja corrompuë, ou diſpoſée du moins à ſe corrompre ; & pour mieux dire encore, quand il dégénére lui-même, & qu'il paſſe pour ainſi parler en la nature des vuidanges: il en prend les qualitez malfaiſantes & ſe tourne bien-tôt en pourriture. De là vient la mauvaiſe impreſſion que la matrice & les parties voiſines en reçoivent par le ſéjour qu'il fait en elle, & au dedans de ſes vaiſſeaux. Impreſſion ſuivie de douleurs & de tranchées violentes, d'extrêmes foibleſſes, d'inflammation par tout le ventre, de friſſons, de nauzées, de vomiſſemens & de hoquets continuels, cauſez par les vapeurs putrides qui s'élevent à l'eſtomac & au cœur, dont une partie s'échape & s'exhale par la bouche, & le reſte ſe porte au cerveau, d'où naiſſent les douleurs de tête inſuportables, les réveries, les phrénéſies furieuſes, ſuivies bien-tôt des convulſions & de la mort. Que ſi la nature, ou aſſez forte d'elle-même, ou aſſez heureuſement ſecouruë de l'art, prévient ces maux extrêmes en détournant le cours des vuidanges retenuës : le dépôt qu'il s'en fait ailleurs y forme de gros abcés qui tournent à ſupuration, & qui tout ſalutaires qu'ils peuvent être quand ils ſor-

tent au dehors, ne laiſſent pas de donner encore beaucoup de peine en des corps ébranlez.

C'eſt pour détourner tous ces maux, autant du moins qu'il eſt poſſible, que je faits ce Chapitre; & puiſque la rétention des vuidanges en eſt la ſource & l'origine, je tâche de donner un détail des cauſes de cette rétention, & de fournir par là un moien de l'ataquer juſques dans ſon principe, ou plûtôt de la prévenir s'il eſt poſſible. Je réduits toutes les cauſes de la rétention des vuidanges ſous deux chefs. Les unes ſont internes, & comme atachées aux vuidanges mémes : les autres externes, c'eſt-à-dire qui viennent d'ailleurs que des vuidanges. La retenuë des vuidanges vient d'elles-mémes, lorſqu'elles ſont ou en trop grande quantité pour s'écouler aſſez tôt: ou d'une qualité vitieuſe; comme quand elles ſont trop groſſiéres, ce qui les arréte & les empêche de paſſer : ou trop ſubtiles & ſi acres qu'elles rongent & ulcérent les lieux & les conduits par où elles paſſent, d'où ſuit l'intempérie & aprés elle l'obſtruction. Les autres cauſes de la retenuë des vuidanges ſont en grand nombre. Voici les principales. Le tempérament de la perſonne, qui eſt, par exemple, colére & violente

dans ſes actions ; ou craintive, lente, pareſſeuſe, foible naturellement ou par accident. La conformation de la matrice qui a des replis & de certaines concavitez, nées avec elle ou venuës de quelque accident, comme de cicatrice ou de cohérence ; leſquelles ſervent de receptacle à cette pernicieuſe matiére. L'etroitesse de l'embouchure de ſes vaiſſeaux, leſquels en étant remplis ferment le paſſage au reſte. L'oposition d'un corps étrange, comme de l'arriére-faix, ou de ſes membranes, d'une môle, d'un faux-germe, &c. qui bouche les conduits. Et par deſſus tout l'imprudence & la fauſſe charité des Sages-femmes, gardes, voiſines, parentes, & autres perſonnes qui de leur mouvement propre, & ſans l'avis de gens plus capables qu'elles, s'ingérent de donner & de faire prendre toutes ſortes de drogues aux nouvelles acouchées, qui les échaufent ou refroidiſſent par excés, qui répercutent leurs vuidanges & les arrétent tout-à-coup ; lavemens, potions, bols, pilules, poudres, thériaques, tablettes, linimens, emplâtres, fomentations & autres pernicieux remédes, qu'elles leur apliquent mal-à-propos, & à contre-tems ſur la tête, le nombril, le ventre, les parties baſſes & ailleurs où leur

caprice leur ſuggére ; conduite bien ſou-
vent d'autant plus coupable, qu'on nous
en fait un miſtere, qu'on nous la cache,
qu'on s'en aplaudit en nôtre abſence,
qu'on ne la découvre que quand elle n'eſt
plus cachée, & qu'on ne l'avouë que
quand on s'y voit forcé, & quelquefois
ſi tard, qu'il eſt impoſſible d'y mettre or-
dre. Nous n'en voions que trop leur don-
ner des cliſteres de leur impertinente
compoſition, dont elles font ſotement
gloire ; leur faire des injections à leur mo-
de en la matrice, tremper des linges en
quantité dans les aſtringeans & les leur
mettre dedans & dehors la vulve, ſur les
reins, le ventre, par tout, pour, diſent-
elles, les rafraîchir ; leur couvrir trop ou
trop peu la tête, le ſein, même tout le
corps ſans conſidération d'âge, ni de ſai-
ſon ; les ſerrer trop quand elles les ban-
dent, les laiſſer babiller ſans ceſſe, leur
donner à manger avant le tems, leur en
donner trop, leur faire uſer d'alimens
contraires, ſans égard au tempérament.
Nous en voyons encore les ſurprendre in-
conſidérément par le récit de quelque
fâcheuſe nouvelle, laiſſer aprocher d'el-
les des perſonnes avec des ſenteurs, les
faire ou les ſoufrir mettre en colére ; pour
ne rien dire de la fauſſe confiance qu'el-

les leur font avoir en certains billets ſuperſtitieux qu'elles leur pendent au col en marmotant de vaines paroles, merveilleuſes à leur compte, & en éfet tres-inutiles pour faire évader le lait, &c. confiance qui empêche d'avoir recours à des moiens ſolides, pendant qu'on s'apuie d'ailleurs ſur des bagatelles. Je ne crains point d'invectiver trop au long contre ces téméraires conduites, parce que je ſais que c'eſt ici l'un des points les plus importans pour la Pratique. C'eſt pourquoi j'ajoûterai encore quelques hiſtoires comme l'échantillon des preuves que je pourrois donner en particulier de ce que j'ai avancé en général. La Damoiſelle le Large ayant pris un lavement aſtringeant fait de gros vin, que ſa garde lui donna dés qu'elle fut acouchée; ce fatal remède ſuſpendit auſſi-tôt l'évacuation de ſes vuidanges; elle fut à l'inſtant ſurpriſe d'opreſſion & de tranſports, & mourut ſur le champ. Une de ces gardes empiriques, par je ne ſais quel motif s'aviſa de donner une doſe d'Orviétan à l'une de mes pratiques dés le lendemain de ſon acouchement, ſans que ſon Médecin ni moi en ſceuſſions rien. Elle en penſa crever; mais aiant été promtement ſecouruë, elle en fut quite pour avoir le corps

universellement couvert d'ebullitions, dont il étoit en feu & rouge comme de l'écarlatte. En l'année 1663. j'acouchai une jeune Damoiselle femme d'un Avocat, fort heureusement. Le second jour de sa couche, l'allant voir, je fus surpris de la trouver les yeux étincelans fort inquiétée, dans les douleurs de tête insupportables qui l'avoient empêché de dormir, accompagnées de nauzées, de toux, de légéres sincopes, de rots & vapeurs puantes avec douleur du côté gauche & opression, tous éfets de la supression de ses vuidanges. J'avouë que ces accidens me donnérent fort à songer. J'étois seur autant qu'on peut l'être de n'avoir rien laissé d'étrange dans la matrice. Son délivre étoit entier & en bon état, comme je le fis remarquer à Monsieur de Mercenne son Médecin. De son ordonnance on fit promtement deux saignées du bras & une du pied. Les simptômes loin de cesser augmentérent de plus en plus. Moi qui envisageois dans une garde comme le capital de son devoir, de savoir bander une femme durant ses couches, ne m'atendois à rien moins qu'à ce que je trouvai en effet. Il fut question d'examiner la cause de cet événement de plus prés. Je portai la main pour connoître si le ban-

dage de mon acouchée étoit dans l'ordre. Je lui trouvai le ventre ſerré; mais ſerré à ne pouvoir comprendre comment elle avoit pû reſpirer ; & cependant on n'en diſoit rien. Je le lâchai. Les vuidanges reprirent leurs cours, & les ſimptômes s'évanoüirent. La femme d'un Maître à Danſer que j'avois tirée d'un dangereux travail fut viſitée le même jour par un certain Monſieur que je ne veux point trop déſigner. Ce Monſieur donc s'étant enquis de mon nom, & de tout ce que j'avois fait, eut la curioſité de la toucher pour voir ſi elle étoit bandée à ſon gré. Juſques-là il me fit honneur. Mais s'étant récrié ſur le bandage que la garde lui avoit fait de mon ordre, qui n'étoit que contentif, comme il doit toujours être dans les premiers jours de la couche : il ſe fit un gros plaiſir de le réformer à ſa maniére. L'hiſtoire dit qu'il envoya querir des épingles des plus fortes, & ſerra ſi bien la pauvre acouchée, que peu s'en falut qu'elle ne ſuffoquât. A ce beau projet il joignit encore la ſage précaution de défendre tres-expreſſément d'y laiſſer toucher qui que ce ſoit autre que lui. Mais il fut mal obéï. Les accidens vinrent à ſi grans pas, & avec tant de violence, qu'on fut contraint en pleine nuit d'aler cher-

cher un Chirurgien dans le voiſinage pour y remédier. Il m'aſſura depuis, qu'il avoit trouvé ſa voiſine le ventre bandé & ſerré avec tant d'excés que la peau paſſoit au deſſus des bords de la ſerviette. En éfet quand j'y allai, j'y remarquai les veſtiges des ourlets encore enfoncez & imprimez dans la peau ; & j'apris que quand mondit Sieur revint croiant mettre la derniére main à ſon ouvrage, le Maître à Danſer, pour lui donner à ſon tour un plat de ſon métier, avoit voulu lui faire ſauter les montées au ſon du manche à balay ; & l'avoit prié de ſe mêler de ſangler ſa mule s'il en avoit, & de rien plus. Une Dame encore prés les Enfans-rouges, que je venois d'acoucher & de délivrer fort heureuſement, penſa mourir par la faute d'une vieille ignorante de garde, qui l'aiant par trop ſerrée empêcha l'écoulement de ſes vuidanges. A peine fus-je rentré chez moi, qu'il me falut retourner ſur mes pas. Je trouvai cette Dame dans les ſincopes, prête à expirer. Je lui tirai plein un grand plat de ſang caillé & tres-noir ; pendant quoi elle revint à veuë d'œil à meſure que j'ôtois ce corps étrange, à-peu-prés comme une méche ſufoquée & preſque éteinte ſe ralume.

On peut conclure de ces exemples, non

non ſeulement de quelle importance il eſt qu'une femme ne ſoit point ſerrée dans les premiers jours, mais encore qu'il eſt de la prudence de l'acoucheur de ne ſe fier aux gardes ſur ce point que de bonne ſorte, & pour le plus ſeur de ne s'en raporter qu'à ſoi-même.

A l'égard des abcés cauſez par l'éfort que la nature fait en certains corps bien conſtituez, pour détourner les vuidanges retenuës & s'en décharger par des voies inuſitées: nous les pourrions reduire ſous le genre de tumeurs exiturales, vû leur grandeur. Leur ſituation n'eſt point réglée. J'en ai vû au dedans du ventre ocuper les unes le côté droit, les autres le gauche; d'autres toute une région particuliere, comme entre le péritoine & la veſcie urinaire, qui s'eſt trouvée pluſieurs fois percée par la malignité de l'humeur, en ſorte que l'urine en ſortoit par la plaie. J'en ai vû ſur le ſiége qui avoient leur iſſuë par les vaiſſeaux hémorroïdaux; & d'autres ſe répandre dans les interſtices des muſcles feſſiers. J'en ai vû au dedans du vagin entre ſa tunique & celle qui le ſépare & le diſtingue des autres parties voiſines. J'en ai vû ſe décharger ſur les lévres externes, d'autres repaſſer pas les aînes, c'eſt-à-dire venir juſqu'aux

parties internes & ſupérieures des cuiſſes, & d'autres enfin décendre juſqu'aux moiennes. Voici quelques hiſtoires des principales.

Il ſurvint à la femme d'un Brodeur, en ſuite d'une couche où ſes vuidanges avoient été retenuës, une tumeur environ de la groſſeur d'une moitié de veſcie de porc ; ſituée dans le vagin dont elle ocupoit toute la partie poſtérieure, ou, pour mieux dire, dans la duplicature de cette ſubſtance membraneuſe qui lui ſert de ſeptum medium qui le ſépare du rectum. Sa partie la plus étroite étoit vers le haut entre la matrice & le rectum, & ſa partie déclive à l'extrémité du col ténoit preſque toute la circonférence interne de ſon orifice externe. Elle étoit douce & unie au doigt & à l'œil, de couleur livide tendante à noirceur à cauſe du ſang noir & brûlé qui paroiſſoit à travers de la tunique où il étoit renfermé. Faute de l'examiner on l'auroit pû prendre pour une chute de l'inteſtin, ou du col même de la matrice. Mais outre que les ſignes propres de ces deux derniers accidens ne s'y rencontroient pas : ce qui me mit entierement hors de doute, fut qu'aiant paſſé les doigts fort avant du côté antérieur de cette tumeur, je trouvai l'orifice

interne refermé & dans ſon état naturel. Ainſi, aſſuré que c'étoit un abcés, je l'ouvris en préſence de Monſieur Bienaiſe, l'un de mes anciens confréres; & étant entré là dedans comme dans une beſace, j'otai plein un grand plat de matiére qui ne faiſoit qu'une partie du tout, & remis l'autre au lendemain. Je lui fis de bonnes lotions avec le vin aromatique dans les deux premiers jours; puis d'autres vulnéraires & déterſives ſelon les degrez, ſans me ſervir de tampons, ſinon à l'endroit de l'ouverture ſeulement, que je diminuai de jour en jour. La plaie fut refermée & parfaitement guérie en trois ſemaines.

Une autre femme d'un pauvre Cordonnier ſur la Paroiſſe S. Leu, que Monſieur Beſſier mon confrére & mon ami, alors Chirurgien de la charité de cette Paroiſſe, ne put panſer à cauſe de ſa maladie, & me pria de la voir en ſa place, eut à l'iſſuë d'une couche, une groſſe tumeur ſituée à deux travers de doigt au deſſous du nombril, qui tenoit toute la région hipogaſtrique entre le péritoine & la veſcie. Je la trouvai toute préparée. J'en fis l'ouverture au milieu à l'endroit que la matiére me parut plus en état, & j'en tirai quantité de pus à diverſes fois & par

reprises. Ce pus vuidé, & l'ulcére commançant à se déterger, je fus surpris qu'en levant mes plumaceaux il sortit de son fond une chopine d'urine en arcade de la grosseur d'un fer d'aiguillette, ce qui continua quelque tems chaque fois que je la pansois. Cette femme ne laissa pas d'en guérir, sans que cette incommodité lui soit restée.

On me fit voir encore une tumeur survenuë ensuite d'une couche à la femme d'un Maître d'Ecoles de la Courtille, semblable à la précédente, à l'exception de quelques diférences tirées de la situation de la matiére, & du choix du lieu pour l'ouverture. Cette tumeur placée au milieu de la région hipogastrique faisoit une éminence de la grosseur de la moitié d'une grosse boule. Elle avoit son origine dans la duplicature du peritoine, qui revêt, allie & sépare la vescie & la matrice. Mais l'espace ne sufisant pas pour la quantité de la matiére, & la nature travaillant aussi à la faire sortir au dehors, elle avoit rongé le péritoine par son acrimonie aux deux côtez supérieurs de cette région, à droit & à gauche de l'étenduë d'un pois lupin de chaque côté à y passer le bout du doigt, laissant entre-deux cette partie qu'on apelle la ligne blanche, qui avoit

résisté davantage à l'impression. Elle se répandoit donc par ses conduits sur le péritoine, c'est-à-dire entre lui & les aponévroses des muscles situez en cette partie; mais quand on mettoit la main sur la tumeur & qu'on la pressoit, la matiére rentroit dans son premier lit par les mêmes voies, & la tumeur disparoissoit aussi-tôt. Aprés avoir fait sufisamment d'atention sur ces ouvertures, nous remîmes la partie au lendemain; & pour aller avec plus de précaution dans cette démarche assez délicate, je conseillai à celui qui m'avoit mandé de prendre encore un troisiéme. Il choisit Monsieur Bessier homme d'une tres-grande expérience, à qui nous fîmes le récit de ce qui nous avoit paru. Un de nos anciens avant nous avoit conseillé d'apliquer un cautére sur cette tumeur : mais nous ne fûmes pas de cet avis. Nous jugeâmes plus à propos de remettre encore la partie au lendemain à pareille heure, pour voir si la nature ne nous ouvriroit point d'autre voie plus seure & plus commode. Cela nous réussit; car étant assemblez, nous aperçûmes en la partie supérieure de la cuisse gauche au dessous de l'aîne une tumeur de la grosseur d'un œuf, qui nous parut venir de la premiére & n'être qu'un nou-

veau dépôt de la même matiére. Nous l'ouvrîmes, & en tirâmes pour la premiére fois plein une écuelle de pus si infect, qu'il étoit presque impossible d'en suporter la puanteur. Cette circonstance nous fit craindre pour une femme fort exténuée, qui soufroit depuis long-tems, & qui n'avoit plus que la peau collée sur les os. Nous crûmes qu'elle ne résisteroit jamais aux accidens dont elle étoit menacée, principalement quand nous la vîmes ateinte d'un flux de ventre. Ainsi nôtre pronostic n'alloit pas moins qu'à la mort. Cependant, heureusement nous fûmes trompez. Malgré nos raisonnemens, quoiqu'apuiez sur l'expérience, elle en revint, & fut si parfaitement guérie, qu'il ne lui en resta aucune incommodité.

CHAPITRE XVII.

De l'enfant mort.

L'Enfant qui meurt dans le ventre de sa mére, y devient un corps étrange capable d'y faire de grans maux par son séjour. Une infinité de choses peuvent lui causer la mort. La foible constitution de la mére, sa mauvaise conduite ; les défauts

des parties destinées à la génération, la débilité ou le vice des semences, l'usage trop frequent du mariage dans un tems mal choisi, tel qu'est celui de l'écoulement des menstruës; l'amas d'un sang coagulé, la compagnie d'un faux-germe ou d'une môle à qui tout ou la meilleure partie de l'aliment est envoiée; la présence d'un fétus principal qui prenant toute la nourriture pour lui, devient fort & vigoureux, fraude les autres, les rend foibles & languissans, & les fait périr de bonne heure; en sorte que leur cordon & leur délivre ne faisant plus leur ofice, se flétrissent, se desséchent, & causent bien souvent l'avortement. Enfin mil accidens & mil obstacles, qui empêchent les enfans de profiter & de parvenir heureusement à leur terme.

Parmi tant de diférentes causes de la mort du fétus au sein de sa mére, il y en a une assez extraordinaire, dont l'éfet est rare & curieux: c'est l'étrange constitution de certaines femmes qui ont la matrice extrêmement chaude; dont la chaleur soufre à la vérité que les semences prennent la figure des parties dont elles contiennent l'idée, que ces parties croissent & que le fétus se perfectionne durant quelque tems; puis cette même chaleur

le desséche, l'endurcit, & en fait un petit cadavre de couleur cendrée, graveleux, & semblable à ceux qui ont trempé dans les sels où dans les esprits. Entre plusieurs fétus de cette qualité, je n'en ai point trouvé de plus remarquable que celui dont la femme d'un Maître d'Ecole acoucha le 12. Octobre de l'année 1663. Elle l'avoit porté jusqu'au terme de neuf mois, bien qu'il parût n'en avoir que six ou sept; car il étoit fort desséché, dur & comme prêt à se pétrifier. Son arriére-faix étoit de pacrille qualité, fort petit, & je n'eus pas peu de peine à le détacher. La matrice étoit séche, retirée, âpre, rude comme une râpe, ou comme la langue d'un chat, & d'une chaleur si active, que la main ne la pouvoit suporter qu'à peine & durant peu de tems. Cette brulante complexion conduisit enfin cette femme dans une hidropisie dont elle mourut, aprés avoir eu plusieurs enfans du genre de celui dont j'ai fait l'histoire.

J'ai remarqué que les personnes ainsi afectées ont coûtume d'avoir des grossesses fâcheuses & extraordinaires. Car aussi-tôt qu'elles sont enceintes, leur tempérament se change, leur embonpoint & leur santé s'altére & s'évanoüit, elles deviennent chagrines & langoureuses. Elles

ressentent une pesanteur extrême & des lassitudes universelles, leur ventre s'endurcit & s'étend avec douleur, incontinence d'urine, fiévre lente suivie de dégouts & de nausées, maigreur, enflûre en quelques-unes de tout le corps, & particuliérement des parties inférieures qui les empêche de marcher. En un mot elles tombent dans un tres-grand nombre d'accidens qui cessent aprés l'acouchement, & dans lesquels elles retombent visiblement si tôt qu'elles redeviennent grosses. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elles ne laissent point pour tout cela de porter leur fruit jusqu'à son terme avec cette circonstance, que, lorsqu'elles viennent sur les cinq à six mois, son mouvement devient plus fort, puis il se ralentit & se perd tout-à-coup. Je ne prétens pas faire passer toutes ces observations pour des régles infaillibles. Ceux qui les trouveront conformes à leur expérience ne les desaprouveront pas, & ceux qui ne les auront point encore faites, me feront la justice de ne les pas condamner, se souvenant qu'on est redevable de l'art aux refléxions que l'on a faites sur la nature.

L'enfant, devenu par sa mort un corps étrange, ne sauroit demeurer long-tems dans la matrice sans se corrompre & être

cauſe d'un grand nombre de ſimptômes, principalement quand il eſt grand & à terme. Il y a pourtant quelques femmes dans qui ces fétus dont j'ai parlé, deſſéchez & comme pétrifiez dans les premiers tems de leurs groſſes, demeurent les mois & les années entiéres, dont elles reçoivent auſſi de grandes incommoditez à moins qu'elles ne ſoient bien robuſtes.

On peut conſidérer l'enfant mort dans deux principaux états; ou comme ſorti de ſes membranes, ou comme y étant encore enfermé. S'il y eſt renfermé, le danger eſt beaucoup moindre pour la mére, que s'il en étoit ſorti; parce que la corruption de l'enfant qui eſt la ſuite la plus ordinaire de ſa mort, ne s'imprime pas ſi facilement, ni ſi tôt aux parties de la mére; & les eaux, à qui le fétus putréfié a pu communiquer par un long ſéjour une malignité pernicieuſe, trouvant un obſtacle ſufiſant dans les membranes qui leur ſervent comme de digue, n'ont pas la liberté de ſe répandre dans la capacité de la matrice & de l'abreuver de leur corruption. Si au contraire les parties de l'enfant mort ſont ſorties des membranes, la mére court riſque d'avoir de fâcheux accidens ou même de mourir, ſelon que la corruption du fétus eſt plus ou moins

grande, & ſon ſéjour au paſſage plus ou moins long.

Pour ce qui eſt de la diſpoſition ou poſture dans laquelle les parties de l'enfant mort ſe préſentent, elle n'eſt preſque jamais bonne ni naturelle, principalement quand il meurt avant ſon terme préfix. La nature inſtruite à repouſſer le coup de la mort, ne la reçoit point ſans réſiſtance; & c'eſt aparemment dans les éforts qu'elle fait contr'elle, que les parties ſe délâchent, s'étendent, ſe roidiſſent, & quittent enfin leur ſituation. J'avouë qu'il arrive quelquefois aux enfans morts & corrompus d'être tirez par la tête, qui eſt la premiére & la principale partie qui ſe preſente aux enfantemens ordinaires. Mais on ne doit pas conclure pour cela que la diſpoſition des parties ſoit naturelle. Car outre que c'eſt ſouvent un éfet de l'habileté de l'opérateur, l'enfant d'ailleurs peut bien avant que de mourir s'être preſenté la tête la premiére à l'embouchure de la matrice pour en ſortir. Sa tête s'étant avancée juſqu'au couronnement a bien pu y demeurer priſe, & ſe trouvant trop groſſe ou l'ouverture trop étroite, il eſt aiſé de concevoir comment ſa compreſſion a été ſuivie de la mort du fétus, ſans pour cela qu'il faille

que les autres parties ſoient reſtées dans leur premier état.

On demandera peut-être s'il eſt à propos de les réduire. Je répons qu'on y eſt quelquefois contraint, mais que pour l'ordinaire on ne les réduit point ; c'eſt auſſi pour cela que j'ai parlé de la réduction au ſujet de l'enfant vivant. En éfet cette précaution étant principalement ordonnée pour ménager la vie de l'enfant & l'intégrité de ſes parties, on n'a plus ce ménagement à garder dés que l'on connoît qu'il eſt mort.

S'il y a pluſieurs enfans, il faut prendre garde à ne rien faire qui puiſſe porter préjudice à celui qui eſt encore en vie. Il n'eſt pas certain lequel des deux doit ſortir le premier, le mort ou le vif. On dit communément en proverbe que le ſain chaſſe le mort. Il ſemble auſſi que celui-ci ſe preſente plus ſouvent le premier. On pourra tirer de l'hiſtoire ſuivante une partie des choſes qui ſont à faire en pareille ocaſion. Le 19. Juillet 1678. je fus mandé à la Maque ruë de la Tiſſeranderie, pour voir & ſecourir Marguerite Quingi femme de Chriſtophle Charveau Maître Peintre à Paris, âgée de 40. ans ou environ, enceinte de neuf mois de deux enfans, ſavoir mâle & femelle, qui

ſe preſentoient de poſture toute contraire à la naturelle, & dont les eaux étoient écoulées quelque tems auparavant. Le mâle de ces deux enfans s'étoit avancé au devant de la tête de l'autre. Cette ſituation avancée jointe au beſoin que la mére avoit d'être promtement ſoulagée, fit que je le tirai le premier. Cet enfant ne pouvoit avoir au plus que trois à quatre mois. Il étoit mort, à demi corrompu, de couleur jaunâtre, & couvert d'un limon nitreux & graveleux, qui le rendoit ſemblable à un corps qui auroit trempé quelque tems dans la ſaumeure. Il étoit en partie deſſéché & tout-à-fait aplati par les côtez, comme s'il eût été enfermé ſous une preſſe, ſavoir les trois ventres & les extrémitez, tant ſupérieures qu'inférieures; de telle ſorte que la face étant ainſi aplatie par les côtez, le front, le nez, & les machoire ſupérieure & inférieure formoient un angle aigu par le milieu. Cette figure étrange que la ſage-femme ne reconnut pas, lui cauſa beaucoup d'étonnement & de crainte; car aiant porté la main pour diſtinguer ce que ce pouvoit être, elle avoit, diſoit-elle, ſenti quelque choſe de piquant qui lui avoit raclé le bout des doigts. Ce qui redoubla ſa peur fut que, quand le ſecond

de ces deux enfans, qui étoit vivant & dans une ſituation plus haute, venoit à ſe remuer, il faiſoit auſſi-tôt remuer le premier qui étoit au devant de lui. Si la Dame D. comme ancienne de ſa profeſſion eût eu la hardieſſe de porter la main plus avant qu'elle ne fit, comme en éfet elle en avoit la liberté, elle auroit remarqué l'un des bras du ſecond enfant & ſon cordon plus avancez vers l'embouchure de la matrice que non pas la tête, qui étoit à côté & plus reculée. J'en pris le ſoin pour elle. Je tirai, comme j'ai dit, le premier de ces deux enfans hors de la matrice, & le ſéparai de ſon cordon pour avoir enſuite plus de facilité à débaraſſer l'autre enfant, qui étoit une fille grande, forte & vigoureuſe, à qui je donnai la liberté ſans qu'elle ſoit demeurée incommodée. Aprés qu'elle fut ſortie, je tirai ſon délivre acompagné de ſes membranes parfaitement ſain & entier; enſuite de quoi je procurai en dernier lieu la ſortie du délivre du premier enfant, c'eſt-à-dire du mâle. Ce délivre étoit la maſſe ou la chair du gâteau, qui avoit ſeulement quelques reſtes de ſes membranes à demi corrompuës atachées à ſa circonférence. Cette maſſe étoit ronde & fort plate ſemblable à une calle, de la largeur

du fond d'une aſſiette, de couleur jaunâtre pareille à celle de ſon fétus.

On me dira : Pourquoi laiſſer le délivre du premier enfant pour être tiré en dernier lieu, puiſqu'étant corrompu il pouvoit nuire à la fille, & que d'ailleurs ſon fétus étoit dehors ? Je dis que j'ai dû le laiſſer pour pluſieurs raiſons. Premiérement, l'enfant mâle étant mort, il s'agiſſoit ſeulement de ſecourir celui qui avoit la vie. L'enfant mort ocupoit le paſſage du vivant, ce que le délivre ne faiſoit pas. Il falloit donc ſimplement ôter l'enfant mort, qui ſeul empêchoit la ſortie de l'autre. D'ailleurs, ſi la corruption du délivre eût été capable de bleſſer l'enfant qui reſtoit, dans le peu de tems que je devois emploier à mon opération : que n'auroit-elle point dû avoir fait renfermée avec lui durant un ſéjour de ſix mois ? Bien plus. C'eſt l'ordre que l'on doit toujours tenir quand il y a pluſieurs enfans ; ſi ce n'eſt que le délivre ſuive ſon fétus naturellement & ſans éfort ; encore cela ne peut-il avoir lieu que quand le délivre de l'un eſt entiérement ſéparé de celui de l'autre. Car ſupoſé qu'ils fuſſent joints ou cohérens enſemble, cela ſeroit une tres lourde faute d'en faire la ſéparation que l'on verroit infailliblement ſuivie des

accidens les plus fâcheux. Or il eſt rare que les délivres ſoient ainſi naturellement ſéparez ; & ſi cette ſéparation s'eſt trouvée dans cette occaſion , c'eſt que les délivres n'on pas pris un égal acroiſſement, mais qu'au contraire celui du garçon s'eſt deſſéché & vitié pendant que celui de la fille s'eſt étendu & perfectionné. J'a oute que le délivre du garçon étant deſſéché en partie & comme roti , ſon adhérence au fond de la matrice me donnoit encore lieu de craindre qu'il ne fût joint à l'autre. Enfin , pour venir à bout de mon deſſein , je ne pouvois mieux faire que de vuider la matrice de la mére & en tirer ce qui étoit de plus noble , pour avoir enſuite une plus grande liberté d'agir & de porter la main où il ſeroit à propos, pour détacher ce déilvre du fond de la matrice & l'en ſéparer.

Toutes les particularitez que j'ai décrites m'invitérent à en donner avis à quelques Docteurs en Médecine de mes amis. De ſorte que m'étant rencontré avec M. de Mercene, il eut la bonté de ſe tranſporter au logis de ma nouvelle acouchée , où je les lui fis voir. J'ouvris auſſi en ſa preſence les ventres inférieur & moien du fétus mâle, dont les parties, quoique corrompuës, nous parurent pourtant toutes diſtinguées.

Je

Je laiſſe aux curieux & aux Savans le ſoin de rechercher les cauſes d'une production ſi extraordinaire, & de répondre à cent queſtions autant utiles que jolies. On demandera, par exemple, comment il s'eſt pû faire qu'un enfant mort ſoit demeuré l'eſpace de ſix mois renfermé dans la matrice avec un autre enfant vivant, ſans que ni cet enfant ni ſa mére en aient reçû nulle incommodité. Je dis nulle; car j'ai marqué plus haut que la fille étoit venuë au monde parfaitement ſaine & bien conditionnée; & ſa mére d'ailleurs nous a déclaré que dans quinze groſſeſſes précédentes qui ont été fort heureuſes, elle n'avoit pas joüi d'une meilleure ſanté qu'en cette derniére. On pourroit auſſi demander comment le délivre du garçon n'a point cauſé l'avortement de la fille; comment il n'a point laiſſé la moindre mauvaiſe impreſſion en la matrice; comment la mére de cet enfant s'eſt tirée de ce travail comme de l'acouchement le plus naturel. On pourroit demander la cauſe d'une figure ſi étrange qu'étoit celle de ce fétus deſſéché. Enfin l'on pourroit demander beaucoup d'autres choſes que la réfléxion des perſonnes d'eſprit fournira mieux que moi; qui me tiens aſ-

ſez ſatisfait de leur en donner la matiére & l'ocaſion.

CHAPITRE XVIII.

Du faux-germe.

ENTRE tous les corps étranges qui s'engendrent en la matrice, le faux-germe eſt celui qui s'y forme le plus communément. C'eſt un corps charneux de conſiſtence, qui tient le milieu entre la chair muſculeuſe & le parenchime du foie, enfermé dans une peau à laquelle il eſt ataché; de couleur rouge, quand il eſt ſeul & récent; pâle, quand il s'y trouve de l'eau; brun, quand il eſt rempli d'un ſang aduſte & brûlé; citrin ou livide, quand il commence à s'altérer, d'où il dégénére en noirceur & en pourriture. Nous conſidérons dans les faux-germes la quantité, la figure, le nombre & la qualité. Ils ſont de figure égale ou inégale, ou pour mieux dire il y en a dont la ſurface eſt unie, & d'autres dont elle eſt raboteuſe. Ceux-ci ſont plus dangereux & donnent plus de peine que les premiers. Il y en a de petits, de moiens, & de grans. Les petits ont la

figure & la groſſeur d'une olive, ou d'un œuf de pigeon. Ils ſont plus embarraſſans que les autres, parce qu'ils ſont plus adhérans & plus fortement atachez au fond de la matrice, & ſouvent même dans ſes cornes ; & que d'ailleurs on a moins de liberté pour les atirer avec la main, ſur tout quand ils y ſont apliquez par leur baſe. Rarement ſe détachent-ils que par l'opération de la nature, qui eſt auſſi la plus ſeure voie ; ſoit qu'ils tombent entiers ou en partie, par le ſecours des ſaignées & des médicamens capables de les humecter, de les rafraîchir, & de les ébranler ainſi doucement ; tels que ſont les lavemens ſouvent réïtérez, les fomentations, les injections propres à les détacher & à les faire ſupurer, comme le ſuc de poireaux avec partie égale de vin blanc ou mêlé avec le ſirop de capilaires & l'huîle d'amandes douces. On peut auſſi faire boüillir les poireaux dans de l'eau commune, les mettre dans un baſſin de chambre, s'aſſeoir deſſus & en recevoir la fumée. On peut encore laver les jambes avec moitié eau & moitié vin blanc. Les ſternutatoires, non plus que les médicamens forts & trop chauds, n'y valent rien. Enfin on peut eſſaier de les attirer peu à peu avec le

doigt, ou par le moyen d'un inſtrument ſemblable à une tenette longue & mouſſe qu'il faudra faire couler doucement le long du doigt juſqu'au lieu où ils ſont pour les extraire comme on fait le polipe, tournant l'inſtrument avec adreſſe tant qu'ils ſoient détachez; & c'eſt une opération reſervée pour les Maîtres; encore pour l'ordinaire en reſte-t-il quelque choſe malgré tout le ſoin qu'on y aporte.

Les moiens & les grands prennent des figures diférentes, comme d'un cœur de veau, d'un géſier de poule d'Inde, d'une poire un peu aplatie, &c. Ils ſont moins dangereux & plus faciles à extraire que les petits, principalement quand leur racine ou la partie par laquelle ils ſont ſuſpendus eſt étroite, ou grêle & menuë. D'ailleurs étant plus peſans, ils ſe détachent pour l'ordinaire entiérement, à moins qu'ils ne fûſſent tout-à-fait corrompus. De plus ils diſpoſent la matrice à s'ouvrir davantage, & donnent par la plus de liberté à la main pour opérer. Le plûtôt qu'on s'en peut défaire eſt le meilleur, parce que venant à ſe corrompre, ils bleſſent la matrice, & jettent la malade dans de grands & pernicieux ſimptômes; auſquels on tâchera de re-

médier par les opiates, les confections, les sirops, & les autres cordiaux propres à les expulser, & à fortifier les parties nobles.

Ils sont un, ou plusieurs, seuls, ou acompagnez d'enfant, de môle, ou de quelque-autre corps étrange. Les uns sont comme les avant-coureurs de l'avortement, les autres préviennent l'enfantement prématuré, d'autres le naturel; quelques-uns viennent immédiatement aprés, ou le suivent au bout de six semaines, deux mois, quelquefois six, plus ou moins. Il y en a aussi qui se desséchent, se pétréfient en la matrice, & y demeurent le reste de la vie d'une femme, dont ils changent le tempérament, la jettent dans un mortel chagrin, & la réduisent en langueur. Ils mettent encore obstacle à la génération, ou si le fruit est déja commancé, ils empêchent qu'il ne profite & ne vienne à maturité, s'il n'est extrémement fort & vigoureux.

Plusieurs sont en peine pour distinguer le faux-germe d'avec l'arriére-faix d'un fétus de deux à trois mois; en ce que l'espéce & la situation de la douleur en ces cas sont à peu prés semblables. Voici pourtant quelques observations de Pratique qui pourront aider à en faire la difé-

rence. 1°. Le faux-germe eſt d'une ſubſtance plus dure que le délivre, & ſe flétrit, pour ainſi dire, plûtôt que de ſe fondre: le délivre au contraire ſe fond, & rarement ſe détache pour tomber tout entier, ſur tout quand il eſt ſi petit. 2°. Le faux-germe eſt toujours précédé de perte de ſang: le délivre n'en eſt pas toujours précédé. 3°. Quoique le faux-germe puiſſe être acompagné de vrai-germe, c'eſt-à-dire d'un fétus, il ne l'eſt pas toujours: au lieu que l'arriére-faix n'eſt jamais ſans ſon fétus. 4°. Pluſieurs faux-germes peuvent venir ſucceſſivement l'un aprés l'autre: & non pluſieurs arriéres-faix où il n'y a qu'un fétus, parce que l'arriére-faix eſt toujours unique pour chaque fétus. 5°. Le faux-germe & ſon délivre étant atachez enſemble, ſortent rarement l'un ſans l'autre: au lieu que le fétus ſort preſque toujours devant & ſans ſon délivre. 6°. Le faux-germe ſe deſſéchant & ſe pétréfiant en la matrice, peut y demeurer plus long-tems enfermé ſans la bleſſer, que l'arriére-faix lequel étant d'une ſubſtance plus molle s'y corrompt plus aiſément. 7°. Le faux-germe n'empêchant point l'écoulement du ſang nuiſible ou des vuidanges, les accidens ne ſurviendront pas: & au contraire ils ne

manqueront pas de ſubvenir ſi le délivre ſéjourne dans la matrice, & dureront autant de tems qu'il y en reſtera quelque portion.

Tout faux-germe ou autre corps étrange qui ne ſe détache point dans la perte de ſang eſt mortel par les accidens dont elle eſt ſuivie. C'eſt ainſi que la femme de M. L. mon confrére, mourut doüze jours aprés être heureuſement acouchée & délivrée par ſa Sage-femme, qui n'avoit nullement reconnu ſon faux-germe, auquel, malgré toute l'inclination que j'avois à la tirer de ce pas, il me fut impoſſible d'aporter du reméde, y ayant été apellé trop tard. Ainſi tout eſt à ménager dans ces rencontres, & l'expérience nous aprend qu'on n'y fait point de légéres fautes. Non-ſeulement ces retenuës de faux-germe ſont bien ſouvent funeſtes aux femmes; elles ſont encore embaraſſantes pour le Chirurgien acoucheur. C'eſt là principalement que la Pratique eſt de miſe, & qu'elle y ſert; & j'avouë qu'elles m'ont donné autrefois beaucoup plus d'inquiétudes qu'à préſent. J'ennuîrois le lecteur ſi je voulois faire le dénombrement des rencontres où je me ſuis trouvé à l'ocaſion de ces faux-germes. C'eſt aſſez d'en produire

deux hiſtoires. L'une, parce qu'elle contient quelque choſe d'aſſez particulier; & l'autre, parce qu'elle renferme la métode dont je me ſuis ſervi dans une rencontre qui me parut fort extraordinaire.

La premiére eſt de l'année 1667. Je fus apellé pour voir une Dame de qualité ruë neuve S. Euſtache âgée d'environ vingt-huit ans, acouchée d'un enfant à terme dont le délivre étoit ſuivi d'un faux-germe, que ſa Sage-femme peu connoiſſante ſur ce fait repouſſa au dedans croiant que ce fût le fond de la matrice. Cette partie s'étant donc refermée, il ne put ſortir. Sur le récit de la Dame, & par la conſidération des maux qu'elle avoit ſouferts nuit & jour depuis ſix mois, je l'aſſurai que c'étoit un corps étrange, faux-germe ou autre, retenu en elle contre le gré de la nature. Comme elle n'avoit point de Médecin réglément ataché à elle, je lui conſeillai de prendre Monſieur de Mercenne, à qui je fis le récit du fait. Surquoi nous réſolûmes qu'aprés une ſaignée du bras on lui en feroit une bonne du pied. Mais elle fut à peine achevée, que la Dame fut ſaiſie de douleurs de reins avec peſanteur ſur le ſiége & ſur le devant, qu'une autre perte de ſang ſuivit de prés, & en-

fin un faux germe de la grosseur & de la figure d'un fiel de bœuf de couleur cendrée, entiérement desséché, comme s'il eût trempé quelque tems dans de l'eau de vie, ou dans du vinaigre, & qu'il eût ensuite été exposé à la cheminée. Aprés quoi la malade reprit aisément son embonpoint.

L'autre histoire est d'une menuisiére fort grasse que j'acouchai & délivrai de deux enfans à terme qui se présentoient tres-mal. Avec la dificulté du travail, je ne laissai pas d'y réüssir. Mais je ne fus pas si-tôt rentré chez moi qu'on me vint dire que cette pauvre femme étoit tombée dans des accidens terribles qui ne promettoient que la mort. Il me sembloit que je n'avois rien omis pour sa parfaite délivrance. Rien aussi ne m'avoit paru rester dans le fond de sa matrice qui dût me donner du soupçon. Je l'avois laissée en parfaitement bon état. Ainsi je fus extrémement surpris. J'y courus. Je la trouvai dans de fortes convulsions qui redoubloient de tems en tems, les yeux renversez, la bouche écumante avec des contorsions éfroiables. Malgré l'équité de ma cause un tas de menu peuple se disposoit à me prendre à partie. Je voulus avoir du conseil. Messieurs les Medecins ocupez

pour lors en leurs visites, ne se trouvérent point chez eux. La femme étoit replette : le mal pressoit. Je la fis saigner des deux bras, & tenir de l'eau chaude toute prête pour la saigner du pied, au cas qu'on jugeât à propos de le faire. Messieurs Akakia & de Mercenne survenus tout-à-point l'ordonnérent sur le champ : sur le champ elle fut faite. Voiant enfin que les simptômes s'opiniâtroient contre les remedes, qu'ils persistoient malgré tout ce qu'on en pouvoit faire : Je soupçonnai qu'il y avoit quelque corps étrange renfermé dans l'une des cornes de la matrice, ou dans toutes les deux, comme je l'avois déja vû en d'autres rencontres. Je joignis aux saignées des pieds le lavement des jambes, les frictions dures & longues sur les parties internes des cuisses & sur les épaules, les clistéres émoliens pour ouvrir, atirer & pousser dehors, les ventouses séches & scarifiées; tout cela joint à la jeunesse & à la bonne constitution de la malade, aux éforts de l'acouchement & à la violence des convulsions, l'ébranla tellement, que la corne droite de la matrice s'en ouvrit, & s'étant dilatée de plus en plus, le corps étrange décendit & parut. Je reportai donc la main dans la matrice où je trou-

vai un faux-germe fort gros, dont les deux tiers étoient ſortis de ſa corne droite, & l'autre tiers ataché à ſon fond; que je détachai doucement, & le mis dans un plat pour être plus commodément vû & examiné. Bien-tôt aprés les convulſions ceſſérent; mais le jugement ne revint que le lendemain, & la mémoire à quelque tems de là, comme j'ai vû arriver à pluſieurs autres. Enfin les forces & la ſanté ſe rétablirent.

On fait une queſtion, ſavoir lequel eſt le plus avantageux à la femme qui a un faux-germe, ou quelque autre corps étrange, de garder le lit, ou de ſe promener dans ſa chambre & d'agir dans ſon domeſtique. Je répons que l'un & l'autre peut être utilement pratiqué ſelon les diférentes circonſtances, qu'il eſt de la prudence de l'acoucheur de peſer & d'examiner ſérieuſement pour ne point faire de fautes, leſquelles, en matiére de corps étranges, donnent plus de peine à réparer que ces corps mêmes à faire ſortir. Je dis donc qu'il faut ſe tenir en repos & garder le lit, particuliérement quand la matrice n'eſt point ouverte, & que le faux-germe commance à ſe faire connoître par les ſens internes, ſans en pouvoir encore juger par le tact; c'eſt-à-dire

lorſqu'une douleur déchirante ſe fait ſentir vers les reins avec peſanteur ſur le devant & ſur le ſiége, de fréquentes envies d'uriner & d'aler à la ſelle, acompagnées pour l'ordinaire de nauzées, de vomiſſemens, de foibleſſes, de friſſons paſſagers, & quelquefois de fiévre. Je dis de plus, que quand la matrice ſeroit ouverte, ſi la perte de ſang eſt abondante, il faut encore du repos. Je dis enfin que ſi, la perte de ſang ceſſée, le faux germe, ou autre corps étrange eſt ébranlé, en ſorte qu'on puiſſe par le tact le découvrir au dedans, & à l'entrée de l'orifice interne, ou qu'étant à demi paſſé il tienne par le haut : alors la promenade par la chambre & l'exercice moderé ſeront tres-excellens pour faire qu'il ſe détache par ſon propre poids; (car c'eſt, comme j'ai déja dit, la voie la plus ſeure) ce qui doit être pratiqué principalement pendant qu'il coule certaines eaux rouſſâtres, icoreuſes, ſubtiles, ou épaiſſes & glaireuſes, faciles à ſe corrompre auſſi bien que le faux-germe; leſquelles par conſequent il faudra bien ſe donner de garde d'arréter par des remédes trop chauds & trop violens; tel que fut un cliſtére de coloquinte donné à une Dame en cet état, qui la jetta dans des tranſports

furieux, que j'apaiſai heureuſement par des remédes contraires, qui procurérent le retour de ces matiéres. Mais comme leur retenuë avoit corrompu le faux-germe, il ne ſe put détacher. Ainſi je fus contraint d'en atirer une partie qui puoit comme peſte, & l'autre ſe fondit par des injections déterſives & un peu fortifiantes, pour chaſſer & combattre tout enſemble la corruption. J'obſervai de n'y point emploier de purs aſtringens, ni de répercuſſifs : mais j'y joignis de bons cordiaux ſans muſc, pour empêcher la vapeur de monter, & pour obvier aux grandes douleurs de tête & même aux convulſions que j'en devois apréhender, durant l'écoulement d'une prodigieuſe quantité de grumeaux de ſang noir & brûlé qui dura prés de deux mois.

A l'ocaſion du faux-germe, on trouvera bon que je place ici ce que j'ai remarqué de certaines fauſſes groſſeſſes auſſi bizares qu'elles ſont rares ; je veux dire d'une eſpéce de conception de corps étranges, faite d'une petite portion de ſemence ſufoquée par une grande quantité de pituite, dont il ſe forme un nombre infini de véſicules tres-déliées, pleines d'une eau blanchâtre, inſipide, & claire, qui les rend tranſparentes ; de fi-

gure ronde & un peu aplatie ; ſemblables aux œufs de raie ; dont les plus groſſes, au moins de celles que j'ai vuës, étoient commes des œufs de pigeon mis hors de la coque, les plus petites comme des têtes d'épingle, & le reſte plus ou moins gros entre les deux ; toutes diſtinctes & liées les unes aux autres par une ſubſtance graſſe & charnuë, partie gluante & viſqueuſe, tiſſuë de fibres & de veines, comme celles qu'on trouve au méſentére. J'ai trouvé pluſieurs fois de ces petits corps, mais je n'en ai jamais tant vu qu'en une femme de mon quartier, maîtreſſe des Coches de Vernon, laquelle en vuida plein deux grans plats que je lui tirai à pleine main, & les fis voir à Monſieur de Mercenne ſon Médecin.

J'ai obſervé cette ſorte de retenuë particuliérement dans les femmes ſujettes aux pertes de ſang, dont les unes marquoient tous les mois, les autres en tout tems & ſans régle, ni pour la quantité, ni pour la qualité du ſang. Dans quelques-unes, elle eſt acompagnée d'un mouvement obſcur & confus (ce que j'ai toujours crû être plûtôt de la matrice que du corps étrange) qu'elles diſent ſentir en divers endroits du ventre, ſans en pouvoir exactement marquer ni la ſituation,

ni le progrés ; & , dans les autres, elle eſt ſans aucun mouvement. Ce qui fait qu'on a peine à découvrir au vrai ce que c'eſt, juſqu'à ce que la nature s'éforce & faſſe ouvrir la matrice pour s'en décharger. Alors aiant lieu d'y porter la main, il en faut tirer toutes ces impuretez ſans en laiſſer ; & c'eſt le moien d'empêcher ou de faire ceſſer la perte de ſang qui les acompagne ou les ſuit de prés.

CHAPITRE XIX.

De la Môle, du ſchirre, du Condilôme, du Chancre, & de quelques autres corps étranges.

LA MÔLE eſt une maſſe de chair moins ſolide que l'arriére-faix & que le faux-germe, & beaucoup plus que le ſang coagulé ; engendrée de ſemences corrompuës, à quoi la foibleſſe des parties deſtinées à la génération contribuë beaucoup. Elle difére du faux-germe en pluſieurs choſes. Premiérement dans ſa ſubſtance, comme nous venons de dire. Secondement dans ſa figure, n'en aiant point de déterminée. Troiſiémement dans ſa couleur plus brune que celle du faux-

germe. Quatriémement dans son terme, en ce qu'elle n'a point de tems précis pour sa chute, les femmes portant des môles plus ou moins long-tems, & quelquefois toute la vie. La cure en est dificile, & la chute beaucoup plus rare que celle du faux-germe. En éfet le faux-germe étant presque toujurs suspendu, & d'ailleurs d'une substance plus solide, la matrice s'éforce davantage pour le mettre dehors & se délivrer de son poids. La môle au contraire qui est plus molasse & plus légere, est aussi moins capable de faire ouvrir la matrice pour son expulsion. Ce qu'elle fait au plus, est de lui procurer un mouvement convulsif ou d'irritation dans l'étenduë de ce qu'elle en ocupe, causé par de certaines sérosité piquantes qui découlent sans cesse, & dont elle est abreuvée.

Pour espérer de guérir les môles, il faut non seulement que les corps, où elles se trouvent, soient bons & d'une forte constitution, mais aussi qu'elles soient récentes & seulement contiguës, pour ainsi dire, à la matrice sans adhérence. Pour lors on tâchera de provoquer cette partie à s'ouvrir par des remédes tant pris qu'apliquez, capables d'irriter, tels que sont lavemens, saignées, breuvages, fomentations,

tions, bains, injections, sternutatoires; fumigations, & autres qu'il plaira au Médecin d'ordonner selon l'ocurrence. Ces remédes emploiez avec prudence selon leur ordre, & la matrice aussi sufisamment ouverte d'ailleurs: si la nature ne fait pas ce qu'on espéroit d'elle, & que la môle ne puisse être séparée sans le secours du Chirurgien, il fera son possible pour détacher doucement avec les doigts ce qui tient davantage, humectant souvent de quelque matiére onctueuse l'endroit où la séparation est commencée, pour adoucir & relâcher. Mais sur tout il se précautionnera contre l'effusion de sang considérable, sans laquelle ces sortes de corps étranges ne tombent guéres, & qui causent souvent la mort. Que si les môles sont vieilles, c'est à-dire qu'elles passent deux ou trois années, elles deviennent incurables, soit dans les corps maigres, soit dans les corps replets qu'elles rendent les uns & les autres égalément étiques, atirant à soi comme des éponges la meilleure partie de la nourriture. Il ne faut point espérer non plus de guérison quand elles sont trop adhérentes & comme infiltrées dans la propre substance de la matrice, parce que les en voulant détacher, il y a tout sujet de craindre qu'on

ne l'excorie, & même qu'on ne la déchire, ou qu'il n'y reste quelque portion du corps étrange qui s'altére, se corrompe & donne la mort.

Le Schirre selon l'opinion des Auteurs est une tumeur contre nature, engendrée d'humeur mélancolique non aduste qui est la partie superfluë du sang la plus terrestre, semblable à la lie du vin ou à la crasse de l'huîle, envoiée à la rate pour la nourrir, & pour purger en même tems la masse du sang. Il y a deux sortes de schirres. L'un engendré de la maniére que je viens de dire; & l'autre, beaucoup plus à craindre, procédant de cause maligne & vénérienne. L'un & l'autre dégénérent en cancer non ulcéré, de là en l'ulcéré; & reçoit divers changemens selon les tems & les degrez. Il cause aussi à ceux qui en sont ateints plusieurs simptômes dont ils guérissent rarement, pour ne pas dire jamais. Cette maladie s'atache principalement aux femmes, non seulement à cause de leur complexion qui les y dispose plus que les hommes, mais aussi parce qu'elles sont exposées à la supression de leurs menstruës & autres évacuations naturelles. Entre les femmes, les coléres y ont plus de part. Elle ataque les parties molles, rares & spongieuses, comme les glandes du mésenté-

re & des mamelles; qui ſe tuméfient, ſe joignent & forment un corps dur, tantôt uni & tantôt inégal & raboteux. La matrice y eſt plus ſujette & plus dangereuſement expoſée que toute autre. C'eſt en ſon orifice que le ſchirre commence ordinairement, d'où enſuite il s'étend dans toute la capacité qu'il pervertit entiérement, ſi l'on n'y remédie au plûtôt. Dans ſon commencement il n'eſt pas douloureux. Il ne croît pas non plus tout-à-coup: mais quand il eſt parvenu à certains degrez de groſſeur & de dureté, il fait ſentir quelquefois des douleurs pulſatives par maniére d'élancemens dans les parties baſſes, d'autres fois des douleurs ſourdes acompagnées de peſanteur aux reins & aux autres parties où les ligamens de la matrice ont correſpondance. Les ſignes pour connoître s'il y a ſchirre en l'orifice interne de la matrice, ſont, la figure qui n'en eſt plus naturelle, la tumeur qu'on y découvre, la dureté acompagnée de peſanteur & de douleur de reins, & quelquefois de vapeurs chaudes & ſéches qui montent au viſage & l'enflament; le chagrin & la mauvaiſe humeur. La cure du ſchirre comprend deux choſes. L'une, d'en corriger la cauſe antécédente par les remédes généraux & particuliers or-

donnez par le Médecin ; qui consiste au régime de vivre, à évacuer, fortifier, relâcher, & adoucir l'acrimonie des humeurs ; par les lavemens, les saignées des bras & des pieds, l'aplication des sangsuës sur les veines du fondement, les potions, les demi-bains, les cordiaux & semblables. L'autre, de faire cesser la conjointe, par l'usage des remédes qui ont la vertu de fondre & de ramollir les duretez ; tels que sont les fomentations souvent réïtérées au dehors & au dedans de la vulve, portées par injection sur la maladie, ou retenuës par le moien d'un petit morceau d éponge fine trempée dans la décoction émoliente ou préparée avec mucilages, auquel un fil soit ataché pour le retirer.

Le Condilôme est une humeur ou surcroissance de chair qui tient de la loupe & du chancre, laquelle vient ordinairement aux lévres de la matrice, & ocupe quelquefois tout le bord de la vulve, soit en dedans ou en dehors. Il s'engendre pour l'ordinaire d'une matiére virulente & vénérienne, qu'on a négligé de traiter d'assez bonne heure. Entre ces tumeurs les unes ont la base large & le pied grêle, les autres au contraire ont le pied large & la base étroite. Les pe-

tits & les médiocres ſont moins périlleux que les grans, parce qu'on les emporte avec une moindre effuſion de ſang. Ceux auſſi qui ſont au dehors ſont les moins fâcheux, parce qu'on a plus de facilité tant pour opérer, que pour apliquer les remédes. Il y en a d'une groſſeur démeſurée qui les rend tres-incommodes, comme j'en ai ſouvent remarqué, & entre autres à une fille de mauvaiſe vie qui en avoit deux prodigieuſes aux deux côtez de la vulve, dont l'une coupée par Monſieur Haran Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu de Paris en preſence de Meſſieurs les Médecins & de plus de trente autres perſonnes, peſoit vingt-huit onces. La cure en réüſſit : mais je n'aſſurerai pas ſi ces tumeurs ne revinrent point depuis. L'opération conſiſte à ſéparer ces corps étranges par la ligature quand ils ſont petits ou médiocres & qu'ils ont le pied grêle, ou par l'amputation, qui s'en fait en deux maniéres ; premiérement tout d'un coup, comme au chancre, paſſant une éguille au travers de la tumeur avec une ficelle pour la ſuſpendre pendant qu'avec le biſtouri tranchant d'un côté, on la coupe juſques dans ſa racine : ſecondement (quand elle eſt de figure ronde comme la moitié d'une boule) par l'inci-

ſion cruciale, telle qu'on la fait aux loupes. D'autres la conſument par des cathérétiques en forme de trochiſques ; mais cette maniére eſt beaucoup plus longue & plus douloureuſe.

Le Cancer (je parle de celui qui ſurvient aux mamelles des femmes, & plus ſouvent à leur matrice) commence pour l'ordinaire par une petite dureté qui s'augmente peu-à-peu & forme un ſchirre, lequel d'abord n'eſt acompagné d'aucune douleur, ſi ce n'eſt d'une légére peſanteur. Il vient aux unes du fonds même de leur tempérament atrabilaire & mélancolique ; & aux autres par accident, c'eſt-à-dire, ou par la rétention de leurs menſtruës, ou par le contact vénérien, d'où s'enſuit chaude-piſſe qui dégénére en de vieilles gonorrhées, que l'on veut ſouvent nous faire paſſer pour des fleurs blanches. Quand le cancer commence à s'ouvrir, & encore plus quand il eſt ulcéré, les douleurs ſont vives. De paſſagéres qu'elles étoient au commencement, elles deviennent continuelles, & tiraillent de tems en tems les parties comme ſi on les déchiroit. Elles ſont auſſi acompagnées de nauſées & de ſincopes. Le cancer ulcéré a la figure d'une grenade ouverte dont les bords ſeroient renverſez ; c'eſt-à-dire

qu'il eſt parſemé de veines dont les aboutiſſemens forment certains petits boutons ou tubercules, d'un gros ſang noir & aduſte, qui en ſort ſouvent en abondance, ou d'une icoroſité virulente & rouſſâtre qui en découle avec odeur cadavéreuſe. Depuis que le cancer eſt ulcéré, il ambule & gagne toujours du terrain. Il corromt non ſeulement l'orifice interne, mais le corps même de la matrice & tout le vagin juſqu'aux lévres externes dont j'ai vû tomber des chairs pour peu qu'on y touchât. A ce mal point de remédes, au moins qui le guériſſent parfaitement. Tout ce qu'on peut faire, c'eſt d'apaiſer les accidens, & ſur tout la douleur, tenant le ventre libre par des lavemens anodins, fomentations ſouvent réitérées faites de lait tiéde, où l'on aura fait boüillir les racines de guimauves & boüillon-blanc. On pourra dans cette décoction, & d'autres fois dans le flegme d'alun, fray de grénoüilles, ſucs de morelle, bétes, jombardes & autres ſimples qui ont la vertu d'apaiſer la douleur par leur qualité réfrigérative; on y pourra, dis-je, tremper un morceau d'éponge fine & l'introduire enſuite dans la vulve; ou ſe ſervir d'injections & de fumigations convenables, telles que nous les avons décrites ailleurs.

Le Fungus ou champignon eſt une ſurcroiſſance de chair qui s'engendre aſſez ordinairement dans le fond de la matrice, d'autres fois dans le vagin, & le plus ſouvent en la circonférence interne ou externe de ſon orifice interne d'un ſeul ou des deux côtez. Il y en a de pluſieurs ſortes qui diférent en figure, en grandeur & en ſituation. Les uns naiſſent d'un principe court & étroit, puis s'élargiſſant en rondeur deviennent plus épais. D'autres du fond de la matrice ſe prolongent juſqu'au dehors de l'orifice interne par un principe étroit avant que de s'élargir, & ont un ſommet plus pointu que les autres, ſemblables à certains champignons qui naiſſent dans les bois, dont la tige eſt grêle. D'entre un grand nombre de fungus que j'ai vus, je me contenterai d'en marquer quelques-uns prodigieux en groſſeur, puiſque le moindre peſoit au moins une livre & demie. Le premier atira par ſa peſanteur le fond de la matrice d'une femme qui demeuroit aux Petits-carreaux, apellée D. Sa Sage-femme l'aiant pris pour un gros faux-germe l'atira dehors, & la jetta dans une perte de ſang conſidérable, ſuivie de ſincopes. On m'apella. Je trouvai une femme extrémement foible du ſang qu'elle

avoit perdu. Ainſi, content de repouſſer le fond de la matrice & le corps étrange qui y étoit ataché, pour arréter la perte, ſans laquelle je l'aurois extirpé, je remis mon opération pour quand elle ſeroit rétablie. Mais la galande ſe trouvant mieux, crut n'avoir plus rien à craindre. Je la preſſai en vain ſur ce chapitre par la connoiſſance que j'avois du péril. Elle me répondit comme en raillant, que puiſqu'elle ne ſentoit plus de mal, elle n'avoit plus beſoin du Médecin. Surquoi je lui dis à mon tour qu'il n'étoit pas tems pour elle de ſe réjoüir ſi fort, & qu'elle y périroit lorſqu'elle y penſeroit le moins. En éfet, au bout de ſix mois étant tombée dans le même accident, elle en mourut. Le ſecond, que j'extirpai à la femme d'un Rotiſſeur du faux-bourg S. Denis, étoit gros comme la tête d'un enfant ataché par un principe large & épais d'un travers de doigt à la moitié de la circonférence externe de l'orifice interne du côté gauche, & rempliſſoit tout le vagin. La malade bien préparée, je la ſituai d'une maniére conuenable. Je me ſervis du ſpeculum-matricis, tant pour découvrir plus parfaitement le fond de ce corps étrange que pour agir avec plus de liberté. Prenant donc une éguille avec un fil double &

tres-fort, je le paſſai au milieu de cette ſurcroiſſance, & la donnai à tenir en ſuſpens. Puis j'en introduiſis un autre au milieu de ſa baſe dont je fis la ligature en la maniére acoutumée; aprés quoi je l'extirpai. La femme guérit aiſément: mais j'apris à quelques années de là, que cette miſérable maladie lui revenoit. Je fus mandé avec Monſieur Tourbier par Monſieur Houlier le jeune, pour en voir un de ſemblable groſſeur ſur le Pont-au-Change. Nous conclûmes à la ligature, qui fut faite par Monſieur Bouclier Chirurgien ordinaire de la malade, qui en échapa. Aprés tout, ſi ces champignons ou excroiſſances fongueuſes ſont adhérentes au corps, au fond, ou à l'orifice interne, & acompagnées de douleur: je conſeille de n'y point toucher de crainte de faire pis, comme j'ai vu arriver pluſieurs fois; joint d'ailleurs que ces maladies ſont fort ſujettes à récidive.

Les Cornichons ſont certaines ſurcroiſſances de chair ſemblables à des têtes de vache, ou à de petites cornes qui commencent à ſortir; d'une ſubſtance plus ſolide que le champignon & moins dure que le tim; de couleur blanchâtre, engendrées d'humeur atrabilaire & mélancolique; leſquels ſurviennent en toutes les

parties de la matrice (toutefois plus rarement au dedans du ventre) & ſont atachées ſur ſon corps, bien qu'on ne les aperçoive par le tact que dans le tems de la groſſeſſe. Elles ne ſont pas fort douloureuſes, à l'exception de celles qui ſont ſituées au dedans de la vulve & peuvent être irritées par l'acrimonie des menſtruës ou de quelque ſanie virulente, ou même par le coït, qu'elles empêchent ſouvent & rendent inſuportable, d'où ſuit la ſtérilité de quelques femmes. Les remédes généraux aiant été adminiſtrez, la métode eſt de les lier ou de les conſumer : ſuposé qu'on le puiſſe faire. Car il y en a de placez ſi haut, qu'il eſt impoſſible d'y rien porter ; & d'autres dans une ſituation ſi dangereuſe par la proximité de certaines parties de la matrice, qu'on n'oſe y rien entreprendre.

Le Tim, les Verruës & les Poireaux ſont preſque de même nature. Le tim eſt plus dur que les cornichons, & l'eſt moins que la verruë ni le poireau. Il eſt auſſi plus étendu, plus plat, & de figure ſemblable depuis ſon pied juſqu'à ſa cime, à celle de la plante dont il a le nom. Ces ſortes de tubercules ſont quelquefois en ſi grand nombre, qu'elles gagnent le dehors de la vulve, paſſent les aînes & s'é-

tendent jusqu'aux parties supérieures des cuisses. Quelquefois, parce qu'elles sont situées en un lieu chaud où découlent des matiéres acres: elles font sentir des douleurs piquantes ou cuisantes, & sont cause que les femmes ne peuvent avoir d'habitude avec leurs maris sans soufrir & saigner beaucoup. Quant à la cure: on lie celles qui ont le pied grêle, pour les laisser ensuite tomber d'elles-mêmes. Celles qui sont larges & plates, sont amputées ou consumées, selon que la prudence le dicte & que les circonstances le demandent. Pour moi, quand j'ai pu les découvrir aprés les avoir coupées, j'y ai mis le feu légérement, non seulement pour arréter le sang, mais aussi pour en corriger la malignité; & comme je m'en suis bien trouvé, je crois le devoir conseiller aux autres.

CHAPITRE XX.

Des travaux compliquez de hernies.

LES Hernies de toutes les espéces ont tant de part à la dificulté qui se trouve dans la Pratique des acouchemens, qu'elles méritent bien que j'en dise quel-

que chose. Il se fait soit par la dilatation, soit par la rupture du péritoine une tumeur au ventre, moins dangereuse pour les filles, qui ne laissent pas d'y être sujettes, mais qui l'est beaucoup pour les femmes enceintes, par la douleur & les autres simptômes dont elles sont afligées, non seulement durant leur grossesse, mais au delà même de leur délivrance, & souvent le reste de leurs jours. Cette tumeur réduite sous le genre & le nom commun de hernie ventrale, en prend de particuliers ou de la matiére qu'elle contient, comme, de l'intestin, de l'eau, du vent, &c. ou du lieu de sa situation, comme de ce qu'elle survient à l'umbilic, on l'apelle par exemple exomphale.

Pour la bien connoître, en porter son jugement, & y donner le reméde convenable, il est bon d'en remarquer au moins en abregé les causes, les diférences, & les signes.

Les causes de la dilatation & rupture du péritoine sont générales & spéciales, comme nous le décrivons en parlant de la chute de la matrice; dont les plus ordinaires sont les éforts causez soit par la toux, soit par la mauvaise conduite & l'indiscrétion dans les premiers travaux où le péril est plus grand. Leurs diférences

ſe tirent de leur matiére ; les unes étant ſimples comme remplies ſéparément de vents, d'eau, d'épiploon, ou d'inteſtin ; les autres compoſées de ces parties mêlées plus ou moins enſemble confuſément ; & d'autres enfin compliquées de friſſons, fiévres, ſincopes, nauſées, vomiſſemens, douleur, apoſtume, convulſions, &c. De leur quantité, ſuivant qu'elles ſont petites, moiennes ou grandes. De leur nombre, ſi elles ſont une ou pluſieurs ; Et enfin de leur ſituation au bas ventre, à l'endroit de l'umbilic ou à côté, rarement au deſſus, & plus ſouvent au deſſous à droit à gauche ou des deux côtez. Leurs ſignes ſont ou communs, c'eſt à-dire qui ſervent à faire connoître indiféremment toutes ſortes de tumeurs : tel eſt l'excés de quantité naturelle ; ou propres, dont l'uſage eſt de marquer en particulier la nature de chaque eſpéce de ces tumeurs ; & ceux-ci ſe tirent des circonſtances ou de l'état particulier du mal. Si la tumeur eſt de vents, la femme ſera travaillée de coliques, apuiant deſſus, elle diſparoîtra avec bruit, & reviendra auſſi-tôt. Si elle eſt faite d'eau, elle ſera lucide & tranſparente, apuiant deſſus s'évanoüira, rentrera dans le ventre, & paroîtra derechef. La même choſe arrivera ſi elle eſt de matiere ſupu-

rable & fluxible. Si c'eſt de l'Epiploon, elle ſera molaſſe: la touchant du doigt, l'impreſſion y reſtera; & faute d'un promt ſecours elle deviendra aiſément livide & noire. Si c'eſt de l'inteſtin, on le connoîtra par la ſituation, par la matiére qu'il contient, par les nauſées, vomiſſemens, rots & vapeurs puantes. Si c'eſt de chair; par l'aſſemblage de pluſieurs glandes en forme de cornichons ſchirreux deſquels ſe forme un corps parſemé de veines remplies de ſang noir gros & aduſte avec varices, & qui croît & s'augmente juſqu'à rompre & crever, pour ainſi dire, le péritoine. Si c'eſt de la veſcie, ou de la matrice: outre la ſituation de l'une & de l'autre de ces parties qui ſervira de guide, on en jugera auſſi en l'une par la ſupreſſion de l'urine, & en l'autre par la douleur au bas ventre, aux reins, & aux cuiſſes, qui s'étend ſouvent juſqu'aux talons.

Sur la connoiſſance de toutes ces choſes on formera ſon jugement touchant la nature & le danger de la tumeur beaucoup plus grand quand elle eſt ſituée dans la région hipogaſtrique, qui eſt le ſiége de la matrice & de la veſcie, qu'en aucun autre endroit du ventre.

La rupture du péritoine eſt quelquefois ſi grande & ſi étenduë que pluſieurs

parties y entrent facilement, ſur tout les inteſtins qui s'y inſinuent & y décendent plus ordinairement que les autres, tant à raiſon de leur ſituation & de leur figure, que parce qu'ils ſont moins engagez & plus gliſſans. La veſcie & la matrice au contraire, qui ſont des corps renfermez dans la duplicature du péritoine, plus étroitement atachez par leurs ligamens, & qui n'ont point de mouvement periſtaltique, s'y jettent plus rarement; & pour lors le corps de la veſcie y entre ou à l'ocaſion de ſa plénitude, ou parce qu'étant couché ſur la matrice, il eſt pouſſé par elle à proportion que ce qu'elle contient prend de l'accroiſſement & du volume.

Si cet accident eſt plus rare, il eſt d'ailleurs extraordinairement incommode quand il eſt arrivé. Car la rupture ſe faiſant pour l'ordinaire au deſſous du nombril à l'endroit où les aponévroſes des muſcles du ventre ſe joignent pour former la ligne blanche, ou environ: la ſéparation qui s'en fait, croît à proportion que le fruit & la groſſeſſe augmente; & les parties n'étant ſoûtenuës que des tégumens, & le plus ſouvent que du derme & de l'épiderme comme en une beſace, s'y renverſent & décendent juſques ſur les

les os du pénil ; en ſorte même que l'épiderme quelquefois ſe romt ſur la fin de la groſſeſſe avec excoriation du derme, ſur tout aux femmes qui portent ſouvent, & qui ont de gros enfans. De là vient qu'elles ſont contraintes de ſuſpendre cette beſace par un bandage en forme de fronde dont les chefs paſſent par derriére le col, & de continuer pendant toute leur vie quand le bandage de la platine (dont je parle plus bas) ne ſufit point pour contenir les parties aprés leur réduction dans leur état naturel.

Celles qui ſont dans ce malheur n'aportent gueres leurs enfans la tête la premiére ; ou, s'ils y viennent : malgré cette poſture, d'elle-même naturelle, le travail ne laiſſera pas d'être cenſé contre-nature, puiſque l'enfant eſt dans un péril évident de ſa vie s'il n'eſt promtement ſecouru. Car le corps de la matrice étant renverſé en devant fait plier le col de l'enfant en arriére, dont les vaiſſeaux ſe rompent, ou les vertebres ſe diſloquent & ſe briſent. Cet accident me fût arrivé en quelques rencontres ſi je n'avois joint à l'expérience de fortes & ſérieuſes réfléxions ſur l'état des choſes, qui m'ont fait tenir la métode qui ſuit. Supoſé la femme en diſpoſition d'acoucher, c'eſt de faire

ſoutenir la matrice avec une large bande en forme de ſuſpenſoire pour la relever ; non pas tout-à-coup, de crainte de faire naître quelque nouvel obſtacle par une révolution trop ſubite : mais peu-à-peu, pour réduire inſenſiblement l'enfant dans ſa poſture naturelle, & faire en ſorte qu'il parvienne plus aiſément au paſſage. Et pour le mieux exécuter, il eſt à propos qu'il n'y ait que l'opérateur qui donne les ordres, c'eſt-à-dire, qui parle, afin de ſe faire entendre & de s'acorder de deſſein & de mouvement avec celui qui tient la bande. Par là j'ai réüſſi en pluſieurs ocaſions de cette nature, & nommément à la femme d'un Maître Brodeur, que j'ai acouchée & délivrée de tous ſes enfans de cette maniére ; & à celles d'un Marchand de vin nommé L. que j'ai auſſi acouchée & délivrée onze fois avec cette métode. Si l'enfant ſe montre d'une poſture contraire, il faut obſerver ce que nous avons dit ailleurs, d'aler prendre les pieds & de les chercher dans ce biſſac pour les atirer à ſoi ; pour remettre & réduire les parties ſelon leur ordre le plus doucement qu'il ſera poſſible. J'avertirai en paſſant de ne s'étonner point ſi dans ces ſortes de travaux les femmes ſoufrent beaucoup plus qu'en d'autres,

par de plus grandes & plus preſſantes douleurs, par des foibleſſes nauſées & vomiſſemens plus fréquens, ni que ces ſimptômes durent encore quelque tems aprés leur délivrance.

Je crois que c'eſt encore ici le lieu de dire ce qui m'arriva dans l'ocaſion ſuivante. En l'année 1652. peu de tems aprés mon établiſſement, ſur les lamentations que j'entendis faire en paſſant à quelques pauvres femmes au ſujet d'une de leurs voiſines, femme d'un Serrurier demeurant ruë S. Denis au Mortier d'or, qu'elles diſoient avoir été abandonnée par les acoucheurs & condamnée à mourir, je m'informai du lieu, je m'y tranſportai, & la trouvai dans une grande deſolation, aſſiſtée pourtant de Monſieur de Mercenne Médecin de la Charité de la Paroiſſe, qui m'ordonna d'examiner ce qui avoit empêché les trois plus fameux acoucheurs de ſoulager cette pauvre femme, & la leur avoit fait abandonner. Outre la poſture tres-fâcheuſe de l'enfant qui preſentoit les deux mains & le ventre acompagnez de ſon cordon, dont il étoit environné & garotté de pluſieurs tours: je remarquai à la mére une hernie inteſtinale ou décente de boïau du côté droit, fort ancienne, d'une ſi prodigieuſe groſ-

ſeur qu'elle décendoit juſqu'au genou, & reſſembloit à une tres-groſſe veſcie de porc qu'on auroit ſouflée. Je la lui fis toucher, & l'aſſurai qu'en éfet ces Meſſieurs avoient eu raiſon de dire qu'ils ne la pouvoient acoucher en cet état, qu'au reſte il faloit travailler à réduire cette hernie malgré le péril où je trouvois la malade de tomber dans les plus grands accidens, & peut-être d'en mourir. Mon pronoſtic ainſi fait, je la ſituai à travers ſon lit en la maniére acoutumée, où je commançai par la réduction de ſa décente, & pour la retenir en état je ſupliai ledit ſieur de Mercenne de lui rendre ce charitable ofice & d'y vouloir tenir la main; ce qu'il fit pendant que je la délivrai ſuivant la métode que la poſture demandoit & que j'ai décrite ailleurs, d'un enfant mâle à terme prefix & vivant, que je remis entre les mains du Médecin qui l'ondoia ſur l'heure avec une égale démonſtration de piété, de ſurpriſe, & de joie. L'enfant vêcut juſqu'à l'âge de quatre ans où il mourut de la petite vérole, & la mére lui ſurvéquit plus de douze ans.

Il ne ſufit pas de mettre ordre à la hernie dans le tems de l'opération: il faut encore tâcher d'y remédier pour la ſuite. Or cette maladie étant fort ſujette à retour,

ne peut recevoir qu'une cure palliative qui consiste en la réduction, & en l'aplication du bandage de figure proportionnée à l'ouverture pour empêcher les parties de sortir. Il sera, dans les hernies ventrales, d'une platine d'acier bien batu ou de fer blanc garni pour ne pas blesser. Au milieu de cette platine il y aura un ardillon pour recevoir une bande percée en plusieurs endroits, pour serrer ou lâcher le bandage selon les degrez de grossesse.

Il faut remarquer de ne faire point cette réduction : Premiérement, durant les simptômes suivans ; savoir intempérie, chaleur, douleur, dureté tensive, fiévre, nausées & semblables. Secondement, durant la grossesse, pour ne pas nuire à l'enfant ; ni immédiatement aprés l'acouchement, afin que les parties se replacent & soient doucement réduites selon leur ordre & sans violence ni précipitation. Troisiémement, pendant que la matrice se vuide de la plus forte partie de ses impuretez. L'administration du reste des choses & le régime de vie sera prescrit par le Médecin.

CHAPITRE XXI.

De la Chute de la matrice.

JE comprens, ſous ce mot de Chute, divers accidens de la matrice, tels que ſont la décente, la rélaxation, la chute proprement priſe, la perverſion, dont je tâcherai de donner d'abord une courte idée. Et pour le faire plus diſtinctement, il eſt bon d'obſerver que la matrice peut bien s'élever & ſe reculer de côté ou d'autre ſans s'ébranler notablement, comme il arrive ſouvent aux nouvelles acouchées, ſoit par l'irritation de leurs vuidanges, ou par des vents retenus, des coliques & d'autres maux ſemblables, ſoit par l'ignorance & la négligence des gardes, ou même par le caprice des acouchées faute d'être bandées, ſituées & ſoignées aprés leur délivrance ſelon que cet état le demande. Or comme la matrice pour lors n'eſt ni déplacée, ni même notablement tirée de ſon lieu, cet accident ne mérite point le nom de chute. Auſſi ne le mets-je point du nombre de ſes diférens & principaux degrez que j'entreprens d'expliquer.

La décente de matrice eſt ce qui arrive à cette partie, lors, par exemple, que dans la groſſeſſe ſes ligamens étant extraordinairement, mais naturellement tendus par le fardeau d'un enfant, elle vient plus bas qu'elle n'a coutume de faire durant ce tems; en ſorte pourtant qu'elle ſe rétablit ſans beaucoup de peine aprés l'acouchement, pourvu que la femme ſoit gouvernée avec précaution.

La rélaxation de matrice fait à-peu-prés le même éfet que la décente, quant au dérangement de cette partie : mais elle y ajoute quelques circonſtances qui y mettent de la diférence. Car quoique toute rélaxation commance d'abord par la décente, toute décente ne dégénére pas en relaxation; c'eſt, ſi vous voulez, comme une relaxation commancée ou paſſagére, moins douloureuſe & plus facile à guérir : & la relaxation eſt comme une décente invétérée, durable, tres-douloureuſe & de dificile guériſon. De plus, la décente comme je l'ai expliquée n'étant guéres que pour les femmes groſſes, elle ſe termine avec la groſſeſſe, lorſque le fardeau qui faiſoit la tenſion des ligamens n'y eſt plus; au lieu que la relaxation (auſſi-bien que la chute) étant pour les filles comme pour les femmes,

pour celles qui ſont acouchées comme pour celles qui ſont enceintes, pour celles qui n'ont point d'enfans comme pour celles qui en ont : elle paroit indiféremment en toute ſorte de tems, ſubſiſte également ſans la groſſeſſe comme avec elle ; & bien loin de ſe diſſiper comme la décente par l'acouchement, c'eſt alors qu'elle ſe produit davantage.

La Chute proprement priſe eſt lorſque la relaxation vient à ce point, que la matrice entiérement déplacée de ſon lieu naturel, ſorte au dehors. Et quand non ſeulement les ligamens ſont relâchez ou rompus & la matrice tombée, mais qu'elle eſt de plus atirée du dedans au dehors comme un bonnet retourné, alors c'eſt perverſion.

La relaxation de matrice eſt ſimple ou compoſée. Simple, quand elle eſt d'un ou de deux côtez : compoſée, quand elle atire avec ſoi quelqu'autre partie. La Chute ſe fait parfaitement ou imparfaitement. Elle eſt parfaite, quand la matrice eſt tombée & ſortie au dehors, & qu'elle paroit comme un gros œuf de canne ou d'autruche. Et pour lors elle atire preſque toujours ſon col avec ſoi totalement ou en partie, quelquefois auſſi le col de la veſcie, d'autres fois le rectum, mais plus

rarement. Elle est imparfaite quand il n'y a qu'une disposition par la foiblesse des ligamens, ou qu'elle tombe seulement en partie. La perversion est aussi ou totale, quand toute la matrice est retournée, sortie & pendante entre les cuisses : ou partielle, quand, par exemple, c'est une partie de son fond.

Ces maux ordinairement sont compliquez, & n'arrivent point sans être acompagnez de beaucoup d'accidens, comme de douleurs aiguës, perte de sang abondante, sincopes, convulsions & autres, qui sont bien-tôt suivis de la mort, sur tout dans la perversion totale, si l'on n'y aporte un promt reméde ; par plusieurs raisons. Premiérement, parce que les ligamens ou ataches de la matrice, qui sont composez de trois sortes de vaisseaux, ne peuvent être secoüez avec cette violence qui fait la perversion entiére, sans se rompre ; & le sang qui en sort, étant tombé en quelque lieu, s'altére, s'échauffe, se corromt, & devient un corps étrange qui tire aprés soi un grand nombre d'accidens funestes, comme grande douleur & inflamation par tout le ventre avec dureté tensive, frissons, fiévres, pulsation aux lombes qui marque souvent des abcés lesquels pour la plûpart n'ont pas le tems

de tourner à ſupuration, nauſées, dégouts, petites ſincopes, &c. qui vont à la mort. Secondement, le fond de la matrice étant perverti, c'eſt-à-dire retourné du dedans au dehors par l'atraction violente d'un arriére-faix adhérant ou de quelqu'autre corps étrange; & la malade pouſſant d'ailleurs à toute force pour répondre aux intentions du téméraire opérateur : les cotilédons ou embouchures des vaiſſeaux qui ſe déchargent dans le placenta pour la nourriture du fetus, ſont tellement étendus, ouverts & dilatez, & le ſang qui en découle ſort en ſi grande abondance, que la femme meurt ſubitement ſi la matrice n'eſt réduite ſur le champ dans ſon lieu naturel. Que s'il s'eſt vu & ſe voit encore des femmes dont la matrice décend autant de fois qu'elles acouchent, ſans en mourir pour cela, bien qu'elle ne ſoit remiſe à l'heure même : c'eſt quand la chute & perverſion n'eſt que partielle ou qu'elle s'eſt faite peu-à-peu ; & non pas quand elle eſt totale ou ſubite comme nous la ſupoſons; car pour lors il eſt certain qu'il faut promtement être ſecouruë ou mourir. Troiſiémement, ſouvent pour avoir trop atendu à faire la réduction de la matrice, il eſt impoſſible de la remettre dans ſon propre lieu, & l'on ne peut

la repouſſer au plus que juſques dans le vagin, qui n'eſt qu'une réduction imparfaite; qui fait qu'elle devient dure, tuméfiée, livide, noire, & qu'elle tombe inſenſiblement en cangréne, par l'étranglement que fait l'orifice interne qui pareillement ſe durcit, ſe tuméfie, & faiſant une maniére de ligature éteint la chaleur naturelle en cette partie par l'interception des eſprits; & la cangréne étant communiquée au dedans, aporte des vapeurs putrides au cœur, le tranſport au cerveau, & la mort.

La chute ou perverſion de matrice pouvant ainſi être mortelle, on peut juger combien il importe d'en connoître les cauſes pour la prévenir, s'il eſt poſſible, les ſignes pour en juger quand elle eſt arrivée, & les remédes enfin pour y mettre ordre autant que l'état & les circonſtances du mal le peuvent permettre.

La Chute & Perverſion de matrice peut être raportée en général à l'extrême tenſion de cette partie & de ſes ligamens. Car nous pouvons en conſidérer la tenſion comme naturelle, non naturelle & contre-nature. Elle eſt naturelle, quand la matrice s'emplit par une bonne groſſeſſe, s'étend peu-à-peu & ſans douleur. Mais lorſque cette tenſion s'augmen-

te en ſorte que les ligamens tant ſupé-rieurs qu'inférieurs ne peuvent plus ſu-porter le fardeau ſans incommodité, elle devient non naturelle tant que la femme ſoit acouchée & délivrée. Enfin elle eſt contre-nature, quand aprés elle perſévé-re, & que la violence s'en mêle, comme il arrive, par exemple, dans l'extraction téméraire & mal-conduite d'un délivre adhérant.

Cette violence entre autres a deux éfets généraux; de relâcher les ligamens de la matrice, ou de les rompre; éfets, qui ſelon leur plus ou leur moins, met-tent la diférence entre ſes chutes; & qui procédent de deux ſortes de cauſes prin-cipales, dont les unes ſont internes, & les autres externes. Des cauſes Internes L'UNE eſt lente & plus éloignée, & c'eſt la qualité du tempérament chaud, froid, ſeç, ou humide, qui ſelon qu'elle domi-ne rend ces chutes plus ou moins faciles & dangereuſes. Par exemple: ſi la femme eſt plus pituiteuſe que ſanguine coléri-que ou mélancolique, la chute ſe fera par relaxation, & les parties tombées ou per-verties étant réduites, ne pourront être retenuës en état ſans le ſecours du peſſai-re; où l'on peut obſerver en paſſant que la choſe eſt pour lors moins dangereuſe

que quand elle arrive aux femmes qui ont quantité de fleurs blanches, ou quelque vieille gonorrhée. Mais si la femme est plus sanguine colérique ou mélancolique, que pituiteuse : son tempérament étant plus sec, ses ligamens seront plus disposez à se rompre, & le danger par conséquent plus grand. L'AUTRE, & plus forte & plus prochaine, est la qualité vitieuse de quelque humeur ou vapeur infecte & maligne, qui par son acrimonie picote la matrice ; comme quand un ulcére la ronge, l'irrite & la provoque à des mouvemens impétueux par des convulsions, des vomissemens & de semblables simptômes.

Par les Externes, nous entendons tout ce qui vient de dehors, dont la violence produit des éfets beaucoup plus fâcheux : mais contre lesquels en récompense il est plus aisé de se précautionner. De ce nombre est tout ce qui secouë, pousse, afaisse par sa pesanteur ; comme d'aler & de courir à cheval, en coche, carosse & autres voitures rudes & fâcheuses par des routes dificiles & remplies de cahots ; danser, sauter, porter de lourds fardeaux principalement sur le ventre, les lever de terre, ou les tirer avec violence & à forces de bras ; étendre les bras en

haut; recevoir quelques coups, faire des chutes ſur le ventre, en arriére ſur le dos ou le croupion, ſur les genoux; & principalement pendant la groſſeſſe, ſoit que le fruit ſoit petit ou gros. A l'ocaſion de ceci je dirai que la chute de matrice eſt à craindre non ſeulement pour les femmes groſſes, ou qui ont eu nombre d'enfans, & dont les travaux ont été pénibles, mais généralement pour tout le ſéxe, même pour les filles, en qui je l'ai remarquée pluſieurs fois; & entre autres à la fille d'un Huiſſier de l'Hôtel de cette Ville pour être tombée ſur les degrez d'une cave portant du bois; accident qu'elle ne déclara qu'un an aprés, forcée par le péril de la mort; que je fis pourtant heureuſement ceſſer par la réduction en préſence de Meſſieurs Matot Médecin, & Clavier Chirurgien mon confrére.

De ce nombre ſont les excés de colére, de crainte, & d'autres paſſions violentes dont les objets extérieurs ſont ordinairement la cauſe. Les remédes pernicieux pris ou apliquez, pouſſez ou élancez au dedans par injections, par artifices, &c. Les acouchemens laborieux, la portée de pluſieurs enfans. Les toux, éternûmens, vomiſſemens, flux de ventre avec teneſmes ou épreintes, ſur

tout dans le tems de l'extraction de l'ar-
riére-faix. Les vapeurs fortes & puan-
tes font aussi faire à la matrice & à l'en-
fant des mouvemens capables de tirail-
ler & d'étendre les ligamens. Le bandage
mal-fait sans ordre & sans couduite à une
femme nouvellement acouchée, principa-
lement durant les premiers jours, y con-
tribuë aussi beaucoup. Car s'il est par trop
lâche, il ne peut retenir la matrice dans sa
place naturelle; &, s'il est par trop serré
en des endroits du ventre où il ne faut
pas, il la contraint de décendre, quelque-
fois même avec tant de force que le pé-
ritoine s'en dilate ou se romt, d'où s'en-
suivent les hernies ventrales pour le reste
de la vie si l'on n'y remédie promtement.
A cette ocasion je suis bien-aise de dire
ce qui arriva à un Marchande que j'avois
heureusement acouchée. Sa garde, soit
complaisance soit ignorance, la banda
(sans m'en donner avis) au dessus de la ma-
trice, d'une bande de six aunes de long
sur quatre travers de doigt de large, qui
faisoit plusieurs circuits autour du ven-
tre également & de telle force qu'elle
l'auroit fait crever par le bas, si se plai-
gnant à moi d'une grosse tumeur qu'elle
y ressentoit contre l'ordinaire, je ne l'a-
vois visitée. Je trouvai deux dilatations

du péritoine qui formoient en la partie inférieure une tumeur de chaque côté grosse comme un petit œuf de poule, & fort douloureuse. Je lui fis le bandage *spica* des deux côtez; composé du circulaire montant de bas en haut, dont je serrai les jets de bandes en circonvolutions par degrez & avec métode; c'est-à-dire qu'aprés avoir fait le *spica* double je continuai le bandage autour du ventre, commançant en la partie inférieure pour monter jusqu'à la supérieure, en comprimant doucement par degrez, observant que les derniers jets ne fûssent pas contentifs, pour remettre entiérement la matrice en sa place, & empêcher qu'elle ne retombât. Je lui fis garder le repos & la situation convenable; & comme elle étoit jeune & d'un bon tempérament, elle guérit en peu de jours.

Mais la plus dangereuse & celle de toutes les Causes externes qui fait le plus de desordre, c'est l'ignorance & la témérité dans l'opération; comme, dans l'extraction d'un arriére-faix, ou de quelque-autre corps adhérant au fond, ou renfermé dans les replis d'une matrice mal-conformée, d'où suivent trop souvent des chutes & des perversions mortelles, dont je donnerai quelques exemples dans la suite

ſuite de ce Chapitre.

Les ſignes de la chute & perverſion de matrice ſe tirent de cinq choſes marquées par Galien ; de la douleur, de ſa ſituation, de la partie bleſſée, des excremens qui en ſortent ; & de ſes accidens. 1°. De la douleur ; dont on reconnoîtra l'eſpéce par ſa qualité tenſive, pulſative, pongitive, ou agravante. 2°. De ſa ſituation. Car où eſt la douleur, là auſſi eſt la maladie. Par exemple : ſi l'orifice interne eſt tourné à droit, la femme ſe plaint de reſſentir comme une corde qui bande avec plus de douleur du côté gauche : s'il eſt tourné du côté gauche, elle ſe plaint de la ſentir à droit : s'il eſt au deſſous, la douleur ocupera la partie moienne de la région hipogaſtrique avec dureté tenſive : S'il eſt en devant, la douleur ſera plus grande le long du corps des vertébres du ſacrum & des lombes. Si la chute de matrice eſt parfaite, ſon corps abaiſſé & ſon orifice décendu en droite ligne proche de la vulve : la douleur ſera fixe & tirera comme deux cordes des deux côtez en la région des reins, à cauſe de la relaxation des ligamens larges, ſituez & apuiez ſur ces parties ; s'étendra le long des cuiſſes juſqu'aux talons ; & par en bas à l'endroit de la tumeur, ſera peſante ou agravante.

S'il y a rupture des ligamens & qu'il s'y fasse abcés, la douleur sera pulsative aux lombes acompagnée de grande inflamation par tout le ventre. 3°. De la partie, c'est-à-dire de la matrice, en laquelle on découvrira par l'atouchement & par l'inspection de son embouchure ou orifice interne, quels ligamens seront relâchez. Par exemple, si ce sont ceux du côté droit, cet orifice sera recourbé & inclinera du côté gauche: Si ce sont ceux du côté gauche, il sera recourbé au contraire & inclinera du côté droit: S'ils sont relâchez des deux côtez, pour lors il décendra de droite ligne plus ou moins bas dans le vagin, selon que la relaxation sera considérable. S'il y a chute ou perversion, l'on verra le corps de la matrice de la grosseur d'un œuf de canne ou d'autruche, & semblable à un scroton retourné & encore sanglant, on le verra, dis-je, passé hors la vulve pendant entre les cuisses, & quelquefois même jusqu'aux genoux quand le corps & le col sont retournez. 4°. Des excremens qui en sortent. Car, s'il s'agit de chute, il sort de l'orifice interne dilaté & entr'ouvert, une certaine humeur salivale, glaireuse, roussâtre ou sanglante qui tres-souvent le ronge & l'excorie; & s'il s'agit de perver-

ſion : la matrice étant retournée du dedans au dehors, il en exudera du ſang gouttes à gouttes ſi la perverſion eſt moins récente, qu'il y ait déja quelque tems qu'elle ſoit arrivée, & que le fort du mal ſoit paſſé : ou même ſi elle eſt récente, il en découlera en grande abondance, qui ſortira des cotilédons ou petites bouches ouvertes des vaiſſeaux qui ſe déchargent dans le placenta. 5°. Des accidens, tels que ſont friſſons, fiévre, nauſées, vomiſſemens, ſincopes, délire, convulſions, hoquets, &c. plus ou moins grands ſelon les divers degrez des chutes.

Quant aux moiens de remédier à ce mal, je les raporte à trois fins. La premiére eſt le ſoulagement de la femme qu'il faut acoucher en cet état; la ſeconde, eſt la réduction des parties; & la troiſiéme, eſt de faire ceſſer les accidens en les tenant aſſujetties. Sur le premier chef, je ferai ſimplement le récit de la métode que j'ai gardée en quelques-unes de ces ocaſions, & qui m'a réüſſi. J'avouë que la chute de matrice rend les acouchemens extrémement dangereux & pénibles. Outre que les enfans ont coutume de s'y préſenter mal : lors même qu'ils s'y préſentent bien, ils courent riſque d'y

périr & d'y être étranglez. Et pour la mére, si l'acoucheur n'a beaucoup de prudence & d'expérience tout ensemble, il est à craindre que les ligamens & les vaisseaux de sa matrice ne s'y rompent. La femme d'un Bedeau de S. Sauveur ma Paroisse, qui avoit la matrice relâchée des deux côtez également & décenduë fort bas dont elle soufroit des incommoditez & des douleurs tres grandes, mais qui l'auroient encore été davantage, si je ne lui avois apliqué un pessaire qu'elle ôtoit toutes les fois qu'il faloit l'acoucher : cette femme, dis-je, étant devenuë grosse en l'année 1668. se blessa au terme de sept mois ; de sorte que son enfant étant sorti de sa posture naturelle, contraignit la matrice de s'ouvrir avec une éfroyable perte de sang. Il présentoit les deux bras croisez l'un sur l'autre dans un passage fort étroit ; ce qui me donna d'abord de l'exercice. Je le réduisis selon la métode que j'en donne ailleurs. Mais ne restant plus à sortir que les bras & la tête dont j'avois mis la face en dessous : quand il fut question de tirer pour achever de les mettre dehors, la matrice venant avec l'enfant, si j'eusse voulu m'opiniâtrer, je l'aurois plûtôt arrachée que d'en venir à bout. La voiant

donc ainsi pendante au dehors entre les cuisses, & aiant auparavant remarqué qu'elle tomboit seulement en partie quand cette femme étoit enceinte, & totalement quand elle ne l'étoit pas (diférence que j'ai souvent observée, & qui vient de ce que la femme devenant grosse, le corps de sa matrice s'emplit à mesure que le fruit croît, s'étend également de part & d'autre, & par là retire au dedans une partie de ce qui étoit sorti & tombé au dehors, qui retourne & se relâche aprés l'acouchement encore plus qu'auparavant.) Voici ce que je fis. J'ordonnai à un serviteur de m'embrasser, puis d'empoigner les pieds & les jambes de l'enfant avec un linge chaud de ses deux mains sans tirer en aucune façon; pendant que des deux miennes je repousserois un peu en haut la matrice par son orifice interne que je retenois en état & toujours ouvert, afin que quand je donnerois l'ordre de tirer droit & modérément la tête se pût dégager sans rompre ni froisser aucune partie de la matrice ni du col de l'enfant. Car comme il étoit pris étroitement dans l'orifice interne comme dans un anneau: j'avois à craindre pour lui, de l'étrangler, de le décoller, ou de lui rompre le cou; & pour

la mére, d'atirer ſa matrice & de la pervertir. L'opération ainſi faite avec ſuccés (car l'enfant reçût le baptême) je remis cette partie en ſa place naturelle, & la ſoutins par le bandage convenable à cet état, que je ne fis d'abord que contentif. Je lui appliquai ſur les parties baſſes l'huîle d'amandes douces avec le jaune d'un œuf pour apaiſer la douleur. J'y joignis les embrocations oxirodines ſur la région de l'hipogaſtre & des reins avec de bonnes fomentations anodines & fortifiantes faites de feüilles de mauves, guimauves, fleurs de camomille & mélilot, cuites en eau commune, de petits lavemens doux de décoction d'orge tantôt avec & tantôt ſans miel. Je lui remis le peſſaire, auquel j'ajoutai les remédes corroboratiſs, & enſuite aſtringens avec ordre & par degrez. Enfin le bon régime de vivre & le ſoin que je pris ſur tout de lui faire éviter la colére, acheva de la guérir en peu de jours ; & je l'ai depuis acouchée & délivrée de pluſieurs enfans de diférentes poſtures.

Quand le ſang coule en abondance en la femme groſſe, dont la matrice eſt relâchée ou tombée, c'eſt toujours un grand obſtacle à l'opérateur, comme on le peut inférer de l'hiſtoire précédente :

mais qui l'eſt encore plus, quand elle n'eſt pas à terme & qu'il n'y a pas beaucoup de voie ou d'ouverture pour entreprendre l'opération bien qu'il s'y faille réſoudre, ou laiſſer périr. Ces ſortes de pratiques me ſont tombées pluſieurs fois entre les mains, particuliérement en des femmes d'humeur ou de profeſſion à ſe mettre ſouvent en colére & à paſſer des paroles aux coups. Je me ſouviens d'en avoir ſecouru entre-autres une de cette trempe en deux diférentes groſſeſſes. Dans la derniére, étant à ſix mois & demi, elle fut ſurpriſe d'une perte de ſang, la matrice fort peu ouverte. L'enfant qui s'y préſentoit par un pied, une main un peu plus haut, en ocupoit l'embouchure. Je la dilatai doucement & peu-à-peu, juſqu'à y paſſer les deux plus longs doigts, qui me ſervirent à chercher l'autre pied. L'aiant découvert je l'atirai pour l'unir au premier. Je me les aſſurai enſuite avec le laqs que je fis tenir d'une-part, pendant que d'autre je repouſſois la main de l'enfant, du lieu où elle étoit, en dedans : je tirai le corps au dehors avec les bras que je dégageai, aiant obſervé dans l'opération de gouverner la matrice, comme j'ai déja dit. Mais le pire fut, que la tête y demeura

comme je l'apréhendois, & m'étois bien persuadé qu'il arriveroit malgré toutes mes précautions. Enfin j'eus recours au crochet, & l'aiant doucement conduit dans le trou de l'oreille, que je trouvai pour lors la partie la plus commode pour tirer cette tête avec plus de sureté, j'achevai mon opération. Je remis la matrice en son lieu; le pessaire ensuite, aprés l'écoulement des vuidanges; & la femme s'en tira sans aucun accident.

Une autre demeurant ruë S. Denis, à qui la matrice étoit tombée dés étant fille, jusques dans le vagin, devint grosse & acoucha en cet état pour la premiére fois, aprés avoir fort long-tems soufert. Mais dans la seconde qui fut en 1674. elle eut besoin d'un nouveau secours, parce qu'à mesure que les douleurs s'augmentoient & la pressoient pour acoucher, la matrice décendoit peu-à-peu dans le vagin, de sorte qu'étant sortie & le col même ou vagin atiré aprés elle, l'orifice interne ne pouvoit se dilater, quoique les douleurs fûssent grandes. Je m'y transportai plusieurs fois sans pouvoir entreprendre l'opération. A la fin, voiant les forces de cette femme diminuer de plus en plus, j'hazardai; & bien que l'ouverture de cet orifice ne

fût pas plus grande qu'une piéce d'un écu, je ne laiſſai pas d'introduire le crochet en la machoire ſupérieure de l'enfant : puis ſoutenant d'une main la matrice, qui ſervoit auſſi de conduite au crochet, je le tirai, & il ſut porté à la Paroiſſe où il reçut le baptême. Je réduiſis la matrice, & gardai tant pour les remédes que pour le régime de vivre, la conduite que j'ai décrite en la premiére Hiſtoire. La femme échapa, à la charge de porter un peſſaire, pour empêcher deſormais la chute, qui l'avoit miſe dans ce péril.

Sur le ſecond chef, ſavoir la réduction de la matrice : pour s'y bien comporter, il faut ſur tout examiner l'état de la relaxation, chute, ou perverſion ; pour connoître, par exemple, dans la relaxation de quel côté l'orifice interne eſt tourné, & où il demande d'aller ; à quoi les ſignes que nous avons donnez ſervent beaucoup. De quelque ſorte que ſoit la relaxation, il faut, s'il ſe peut, dés le commencement la réduire avec l'un ou l'autre des doigts index & medius, ou avec tous les deux enſemble, revétus de quelque matiére onctueuſe : repouſſant doucement & peu-à-peu l'orifice interne vers haut du côté qu'il eſt néceſ-

ſaire. Si la relaxation n'eſt pas conſidérable, & que les doigts n'y puiſſent ateindre, on ſe ſervira de fumigations aſtringentes, faites avec l'écorce de grenades, baloſtes, noix de galle, fleurs d'origan & alun de roche, de chacun deux onces, concaſſées & miſes en poudre groſſiére, dans trois chopines de gros vin, boüillies à feu lent juſqu'à la diminution du tiers, qu'il faudra mettre dans un baſſin de chambre pour en recevoir la fumée, la plus chaude qu'on la pourra ſoufrir; on s'en ſervira auſſi pour l'injection l'eſpace de douze ou quinze jours, durant leſquels on fera tenir la malade couchée ſur le dos, la tête baſſe & les cuiſſes un peu élevées avec un rouleau deſſous pour les ſoutenir. On mettra ſur le ventre & particuliérement ſur la région hipogaſtrique, des embrocations, linimens, fomentations, cataplaſmes & emplâtres aſtringentes auſquelles on joindra le bandage. On apliquera même s'il eſt beſoin les ventouſes ſéches vers les hipocondres; & s'il y a grande douleur & tenſion, on changera ces remédes en d'autres qui aient la vertu anodine & émoliente. Si la chute ou perverſion eſt totale, il faudra revétir ſes doigts d'une toile douce; puis empoignant le corps de la matrice, on apuîra

les deux pouces ſur l'orifice interne ou ſur ſon fond retourné, aprés l'avoir garni d'une compreſſe en pluſieurs doubles trempée dans le vin & l'huîle commune, obſervant de faire ouvrir la bouche à la malade & tirer ſon haleine dans le tems de la réduction, pour en faciliter l'exécution. Si la chute eſt vieille, il n'y a point d'autre cure que la paliative par le moien du bandage & du peſſaire. Et à l'égard de la perverſion totale, ſi elle paſſe ſeulement deux heures ſans en faire la réduction, il eſt impoſſible d'en venir à bout; & ſi quelques femmes en échapent, c'eſt un hazard & un bonheur extraordinaire. Je raporterai ſur cela deux courtes hiſtoires: L'UNE de la premiére femme d'un Marchand Epicier demeurant ruë S. Honoré, à laquelle je trouvai la matrice retournée il y avoit quatre jours, & pendante entre les cuiſſes de la groſſeur d'une veſcie de porc; (car elle eſt ſouvent de cette groſſeur dans une femme acouchée à terme d'un enfant puiſſant, & qui a beaucoup de vuidanges.) Elle ſe tira de ce pas, aprés être tombée pluſieurs fois dans de tres-fâcheux accidens. Mais ſes vuidanges s'abcédérent, & le corps de ſa matrice n'aiant pu qu'être repouſſé dans le vagin ſeulement, la nature ſe fit une

ouverture à travers pour donner iſſuë à
ces matiéres corrompuës & au ſang, dont
les pertes fréquentes, plus ou moins gran-
des & ſans régle, lui entretinrent une vie
languiſſante & pleine de chagrin juſqu'au
bout de l'année, & elle mourut. L'AUTRE,
arrivée preſqu'en même tems, eſt de la
femme d'un Commis de M. T. dont je
trouvai la matrice dans une diſpoſition à
cangréne, pour avoir demeuré ſans re-
médes l'eſpace de huit jours Je la repouſſai
juſques dans le vagin, ne pouvant faire da-
vantage; & j'en prédis la mort qui arriva
le ſixiéme jour enſuivant. L'une & l'autre
perverſion avoit été cauſée par l'atraction
violente & téméraire du délivre; éfet fu-
neſte & trop fréquent de l'ignorance pré-
ſomptueuſe des matrônes indignes de
leur profeſſion; qui prennent ſouvent la
matrice pour ce qu'elle n'eſt point, com-
me, pour la tête d'un enfant, & ſur cette
créance la tirent impitoiablement dehors.
Surquoi je ne puis m'empêcher de faire
ici le récit de deux autres tragiques hi-
ſtoires, avec tout le reſpect que je porte
aux Sages-femmes habiles, pour qui j'ai
toujours eu, & j'aurai toujours de l'eſtime
infiniment. En l'année 1662. A. F. femme
d'un faiſeur de poupées âgée de 35. ans,
acouchée de ſon neuviéme enfant, &

non délivrée à cauſe de la trop grande adhérence de ſon arriére-faix, tomba malheureuſement entre les mains d'une vieille ignorante, qui lui fit faire de ſi grans éforts & tira le cordon avec tant de violence, qu'elle atira le fond de la matrice retourné, où la maſſe étoit fortement atachée. Nonobſtant cela, malgré la perte du ſang qui couloit en abondance, elle continua toujours à tirer avec plus de force, entêtée que le corps de la matrice & l'arriére-faix étoit la tête d'un autre enfant. Voiant enfin ſes éforts inutiles, elle eut recours à moi, mais trop tard. Car je trouvai deux pauvres malheureuſes au milieu de la chambre, l'une couchée par terre dans ſon ſang, & l'autre ocupée à la tirailler & à lui crier qu'elle prît courage, & que ſon enfant aloit venir; avec tant d'extravagance juſqu'à ne s'apercevoir pas qu'elle étoit morte. Je fis ſigne à cette téméraire de ſe retirer, car je craignois la ſédition populaire qui commançoit à s'élever parmi une troupe de voiſines qui avoient été témoins du ſpectacle, & qui l'auroient jettée par la fenêtre, ſi je n'euſſe fait en ſorte de l'excuſer & de rejetter ce malheur ſur la dificulté du travail. Les aiant donc apaiſées du mieux que je pus, je fis

connoître à l'aſſemblée la qualité du mal, &, quoique cela parût aſſez inutile la femme étant morte , je ne laiſſai pas de détacher le délivre & de repouſſer le fond & le corps de la matrice en ſon lieu. Aprés quoi j'emmenai avec moi notre vieille infortunée pour empêcher qu'on ne lui fît outrage. Mais elle profita bien mal d'une ocaſion qui l'auroit dû rendre plus ſavante , plus circonſpecte & plus humble. Car quelque tems aprés,une jeune femme enceinte de ſon premier fruit, de trois à quatre mois, étant tombée fort rudement fut ſurpriſe en même tems d'une relaxation du col de ſa matrice fort conſidérable , qui formoit une tumeur de la groſſeur d'un œuf de canne acompagnée de douleurs violentes avec perte de ſang. Elle y fut apellée ; & pour ſoulagement elle commança par s'écrier , lui perſuadant que c'étoit pour acoucher, qn'il faloit qu'elle ſe fût trompée en ſon calcul , que la tête de ſon enfant ſe préſentoit au couronnement prête à ſortir. Elle lui conſeille de ſe mettre au lit. L'autre s'y met ; & celle-ci prenant cette prétenduë tête d'enfant la tire de toute ſa force , & l'auroit arrachée du corps malgré les cris éfroiables de la malade qu'elle encourageoit par belles promeſſes d'une

promte délivrance, si la mére voiant sa fille dans de grans accidens n'eût donné secrétement ordre de me venir querir. Je connus d'abord par l'inspection des choses ce que c'étoit & j'assurai qu'elle n'étoit grosse que de trois mois au plus, qu'au reste la tumeur qui paroissoit, étoit une partie qu'il faloit faire rentrer au dedans. Pour en venir à bout, je la fomentai avec remédes anodins & liniment fait de pulpe de Althéa & d'huîle commune. Aprés la réduction précédée & suivie d'une saignée que je fis faire, je me servis des remédes fortifians, j'usai encore de petits lavemens doux & fréquens; enfin le repos, le régime & le bandage convenable achevérent de la tirer d'afaire, en sorte qu'elle acoucha heureusement & à terme.

Sur le troisiéme & dernier chef qui consiste à faire cesser les accidens aprés la réduction des parties, & à les tenir ainsi réduites & assujéties : outre ce qui résulte de la plûpart des histoires de ce Chapitre, je dirai que les remédes sont, ou généraux comme les saignées faites dans le tems & les circonstances propres, les lavemens, le régime, &c. ou particuliers, tels que sont tous ceux qui ont la vertu d'apaiser les simptômes, comme

fomentations, embrocations, & autres, épars en diférens endroits de cet ouvrage, qui doivent d'abord être doux, & ensuite sur la fin resserrer & fortifier les parties travaillées, afoiblies, & relâchées ou rompuës; mais sur tout les pessaires de figure & grandeur proportionnée à la maladie & à la partie malade. Je n'en représente ici qu'un certain nombre seulement pour en donner une idée. Quant à la maniére de les faire, la voici. Prenez un grand morceau de liége bien net & du plus épais, que vous couperez en plusieurs morceaux, de la figure & grandeur qu'il vous plaira, les uns ronds comme une balle ou éteuf, les autres également longs & ronds, d'autres courts, d'autres plats ronds & ovales. Aprés les avoir ébauchez au couteau, il y faudra faire un trou dans le milieu proportionné à leur usage, les adoucir par tout avec la rape pour les rendre unis, & les couvrir entiérement d'un fil de chambre bien fort, conduit prés à prés, dont on formera comme une gance en quelque endroit, où l'on puisse passer un ruban pour l'atacher à l'une des cuisses. Et pour faire que le pessaire dure & qu'il résiste davantage à la corruption, vous ferez votre composition d'une livre de colofone, demie livre de raisine pul-

vérisée,

vérifée ; & demie livre de cire neuve coupée & fonduë à petit feu, dans laquelle vous le tremperez diverſes fois, tant que les fils en ſoient couverts & ne paroiſſent plus. Pour s'en ſervir il faudra ſituer la malade ; & , la réduction faite, on introduira le peſſaire oingt d'huîle commune ou d'amandes douces, que l'on poſera en ſorte qu'il ſoit apuié ſur les os pubis, afin que la matrice s'y repoſe comme ſur un bourlet, & que les menſtruës puiſſent s'écouler par l'ouverture du milieu deſtinée exprés pour cela.

CHAPITRE XXII.

Des Varices du col de la matrice, & des Hemorroïdes ſurvenuës à la femme enceinte ou nouvellement acouchée.

LEs veines & les artéres qui arroſent le col de la matrice ſe rempliſſent quelquefois d'un ſang atrabilaire & mélancolique Quand elles en ſont trop pleines, elles s'étendent & ſe dilatent de telle maniére qu'elles font des varices dans toute ſa circonférence, auxquelles les éforts qu'il faut faire dans certaines profeſſions, les couches fréquentes, & les en-

ſantemens laborieux contribuent beau-coup. Ces varices non ſeulement incommodent une femme enceinte durant ſa groſſeſſe par de continuelles douleurs, mais la mettent même en danger dans le tems de la ſortie de l'enfant, principalement quand il eſt gros, qu'il demeure au paſſage, & que la Sage-femme ne prend pas ſufiſamment ſes précautions. En éfet, ſi l'on n'a ſoin de le retenir pendant les grandes douleurs, & d'y porter la main pour en arrêter le choc : il eſt à craindre que dans l'éfort venant à donner impétueuſement contre ces varices, elles ne ſe rompent, & qu'elles ne cauſent par leur rupture une perte de ſang conſidérable, capable même de faire ſubitement mourir.

Voici ce qui arriva à une Boulangére du Faux-bourg S. Denis, dont le trépas n'eſt pas moins digne de récit que de pitié. Cette pauvre femme devint enceinte d'un enfant fort gros & fort puiſſant, dont la tête ſéjourna long-tems au couronnement, les eaux écoulées. Ce long ſéjour obligea enfin la Sage-femme à m'envoier querir. J'avois déja ſecouru la malade dans un pénible acouchement, où je la délivrai de deux enfans. Mais dans cet autre fâcheux accident je ne pus

que donner mon avis, qui fut de prendre patience, & de ne rien forcer, d'autant que je trouvai les veines & les artéres du col de la matrice dilatées, qui formoient une eſpéce de bourlet au tour & au dehors de la tête de l'enfant. Je défendis donc expreſſément de l'exciter à l'expulſion de ſon fruit, de crainte que par cette violence, l'aboutiſſement de ces vaiſſeaux variſqueux ne vînt à ſe rompre, & que cette rupture ne fût ſuivie d'une mort ſubite, ſans eſpérance d'aucun ſecours. Je donnai ordre en même tems de les ſoutenir avec la main pour empêcher ce ſimptôme dans les tems de la douleur, y tenant des linges trempez dans le vin chaud. Mais ſoit qu'on n'obſerva pas exactement ce que j'avois preſcrit, ſoit que la douleur y mit empêchement; il eſt trop certain qu'au premier éfort cette eſpéce de bourlet, dont j'ai parlé, créva au deſſus de la vulve, proche le méat urinaire, & qu'auſſi-tôt le ſang ſortit d'une telle impétuoſité & avec tant de furie, qu'à peine la malade eut-elle le tems d'élever ſon eſprit à Dieu. Pour moi, qui ne fus pas ſi-tôt rentré dans mon logis qu'il me falut retourner ſur mes pas, j'avouë que je fus extrémement ſurpris de voir cette pauvre femme toute plongée

dans son sang, & son enfant encore au même endroit où je l'avois laissé.

Pour prévenir un tel malheur, & l'arréter dans sa source : comme les femmes de tempérament sanguin ou dans qui la colére domine, sont plus sujétes aux varices que les autres, il faudra dans leurs grossesses ne les point épargner, c'est-à-dire, leur faire de fréquentes saignées & y joindre quelques légéres purgations, pour éviter une trop grande plenitude.

Les femmes ont aussi quelquefois des hémorroïdes qui les travaillent durant certains mois de leurs grossesses, & encore plus quand elles sont acouchées ; ce qui vient, en ce dernier cas, de la supression du tout ou d'une partie des vuidanges qui prennent ce cours ; & dans l'autre, de ce que le sang menstrual, étant en une plus grande quantité qu'il ne faut pour la nourriture du fétus, se décharge dans les veines qui aboutissent au col de la matrice, & le plus souvent dans celles du fondement, où ce sang grossier & brûlé s'échaufe, s'altére, se corromt aisément, & cause des douleurs presque insuportables. Ce n'est pas que cette décharge ne soit fort salutaire, puisque nous voions par expérience en beaucoup de femmes, qu'avant ce dépôt de mauvais

ſang elles ont des douleurs & des laſſitudes univerſelles, ſuivies d'inſomnies, de dégoûts, & quelquefois d'enflûre aux extrémitez ; qu'elles ſont menacées d'apopléxie, par des opreſſions & des étouſemens fréquens, particuliérement pendant leurs groſſeſſes ; au lieu qu'elles ſont ſoulagées de ces maux par les hémorroïdes. Mais comme c'eſt guérir d'un mal par un autre, il reſte de remédier à celui-ci au moins pour en adoucir la peine ; ce qu'on peut faire en général par l'uſage de la ſaignée & des lavemens, ou ſupoſitoires anodins, s'il y a lieu ; & en particulier, par tout ce qui peut apaiſer la douleur en évacuant par l'ouverture faite avec la lancette par l'aplication des ſang-ſuës ; ſoit en réfrénant l'humeur farouche par les bains, par les fomentations de lait tiéde, où l'on aura fait boüillir le boüillon-blanc, le cerfeüil, la graine de lin, &c. par les linimens faits de populeum lavé dans l'eau de jombarde, de morelle & de plantin, mêlée avec le jaune d'un œuf frais & deux grains de ſel de Saturne ; par le parfum de ces mêmes ſimples & d'autres ſemblables ; & enfin par le bon régime.

FIN.

Errata.

PAge 45. ligne antép. ocupé, *lisez* ocupée. P. 76. l. 1. de lui, *lisez* de la lui. P. 79. lig. derniére, je fasse, *lisez* j'en fasse. P. 87. l. 23. & pour, *lisez* ou pour. P. 104. l. 27. eut de, *lisez* eut deux de. P. 105. l. 20. s'est faite, *lis.* s'est fait. P. 111. l. 11. peut-être, *lis.* peut être. P. 126. l. 27. enflées, *lisez* enflée. P. 132. l. 29. pas dangereux, *lisez* pas si dangereux. P. 166. l. 17. empêche, *lisez* empêchent. P. 233. l. 27. répandît, *lisez* répandit, l. 28. portât, *lisez* porta. P. 260. l. 24. qu'elle, *lisez* qu'elles. P. 261. l. 2. des, *lisez* de. P. 263. l. 16. qu'aprés le coup, *lisez* qu'aprés coup. P. 267. l. 12. l'a produit, *lisez* la produit. P. 274. l. 1. matrice, *lisez* nature, l. 3. son sang, *lisez* le sang. P. 278. l. 13. qu'il ait. *lisez* qui ait. P. 243. l. 7. & de, *lisez* est de. P. 356. l. 19. convertira, *lisez* couvrira, l. 365. l. antép. *sensent*, lisez *censent*. P. 366. l. 9. Peyret, *lisez* Pereyret. P. 371. l. 26. regarde, *lisez* regardent. P. 376. l. 13. moins de, *lisez* plus de. P. 418. l. 24. l'endroit, *lisez* à l'endroit. P. 427. l. 22. la ponévrose, *lisez* l'aponévrose. P. 469. l. 15. maniére, *lisez* matiére. P. 485. l. 11 supérieures qu'inférieures, *lisez* supérieurs qu'inférieurs. P. 538. l. 6. grosses, *lisez* grossesses. P. 551. l. 1. subvenir, *lisez* survenir. P. 564. l. 19. humeur, *lisez* tumeur. Pag. 591. l. 19 un, *lisez* une. Page 592. l. 14. pas contentifs, *lisez* que contentifs.



RÉPONSE DE Mr PEU AUX OBSERVATIONS PARTICULIERES DE Mr MAURICEAU SUR LA GROSSESSE ET l'Acouchement des Femmes.

OBSERVAT. PARTICULIERES.

S'OUFREZ, Monsieur, &c. sans aucun preambule.

VOus n'aimez point, Monsieur, le *préambule*. Je ne vous en ferai point. On ne pouvoit mieux commencer vôtre *Replique* à ma *Réponse*, que par ce mot: *Soufrez*. J'ai véritablement *soufert* avant que d'arriver à la fin, moi qui ne pouvois pas me dispenser de la lire toute entiére; & j'en ai vû *soufrir* bien d'autres, qu'une juste impatience, acompagnée d'une plus juste indignation, a rebutez, & qui n'ont pû soutenir jusqu'au bout le poids d'une si fade & si ennuieuse lecture.

Voici, à peu-prés, à quoi se réduisent vos cent-soixante *Observations particuliéres* sur mon Livre. J'en trouve trente pour le moins que je

nomme des CENSURES de ma Métode soit d'opérer soit d'administrer les remédes, desquelles je me crois en droit d'apeller, pour-ainsi-dire, comme d'abus ; je ne dirai pas à moi, qui suis ici votre partie, & pourrois être ailleurs votre juge : mais au goût & à la décision des personnes éclairées dans la Profession. Il y faut joindre un égal nombre de MINUTIES OU VETILLES, de PAUVRETEZ indignes qu'on y réponde: Une vingtaine d'autres, que je nommerai DISCORDS D'EXPE'RIENCE, où la vôtre & la mienne, par malheur, ou plutôt par bonheur ne conviennent pas: Une autre vingtaine, qu'on peut apeller JUGEMENS TEMERAIRES, OU DIVINATIONS GRATUITES, IMPOSTURES & SUPPOSITIONS : Une douzaine d'endroits où la MALICE noire frape plus ouvertement les yeux du lecteur ; sans beaucoup d'autres où vôtre *ignorance* se distingue. Le tout soutenu & sauvé d'une demi-douzaine de BONNES REMARQUES, dont j'aurai soin de faire observer le mérite. C'est ce qu'on pouvoit espérer aprés le bel essai de vôtre *Avertissement* ; & je vous avoüe que cette nouvelle production de vôtre fécond génie n'a rien qui m'ait beaucoup surpris. L'ouvrage est digne de l'ouvrier.

Vous m'avez témoigné l'impatience..de voir les Remarques particulieres. *Hic*, pag. 1.

VOUS avez tort de dire que j'ai *témoigné* de *l'impatience*, de *l'empressement* pour vos *REMARQUES PARTICULIERES*. Je serois un pauvre homme. Dites, que j'ai témoigné les *ATTENDRE* [a] *DANS UNE GRANDE TRANQUILITE'*, comme quelque chose qui n'avoit pas l'air d'être si-tôt prêt, & qui dans

a *Réponse à l'Avert.* pag. 2.

quelque temps qu'il vînt ne me paroiſſoit pas fort à craindre. Il eut mieux valu pour vous, terminer à loiſir votre *Procés*, & votre *Edition* ; & prendre enſuite plus de tems pour faire des *Obſervations* qui fûſſent au moins ſuportables. Il eſt vrai que quand on penſera que vous avez eu l'eſprit partagé par tant de choſes à la fois, on aura quelque compaſſion de vos égaremens, & que ce pourra être un motif, ſinon pour vous les pardonner, au moins pour les excuſer en partie.

Si j'ai fait paroître quelque ſorte d'*empreſſement*, ce n'eſt pas pour des *Remarques* de vôtre façon ſur l'Art que vous & moi profeſſons : mais pour une [a] *citation* expreſſe des *ENDROITS PRE'CIS ET POSITIFS OU J'AI TRAITE' SELON VOUS avec indignité la Morale, la Religion, & les Sacremens.* Je vous ai ſommé de me les *CITER INCESSAMMENT*. Seur de mon fait, *JE VOUS AI DE'FIE' D'EN TROUVER UN SEUL.* Mais par une premiére bévuë qui eſt à la tête de toutes les autres, vous avez fait tout le contraire. Car pour *ſatisfaire un empreſſement* que je n'avois pas, vous vous êtes *empreſſé* vous-même de me donner, au préjudice de vôtre gloire, un aſſemblage confus d'*Obſervations* mal-digérées, faites à la hâte, dont vous avez enfanté le monſtre avant-terme. Et ſur l'autre chef, où nous avions plus d'intérêt, vous de libérer votre parole, & moi de voir mon *empreſſement* ſatisfait : vous vous êtes trouvé d'une ſtérilité ſi grande qu'il vous a falu recourir derechef à ce reproche *impoſteur*, que j'ai appellé en la page 10. de ma Réponſe, *UN*

Je veux bien pour ſatisfaire à votre empreſſement... à *Hic*, pag. 1.

[a] *Réponſe*, pag. 10.

TOUR OBLIQUE, MANDIE', PRIS DE LOIN; je veux dire à rebattre ces prétendus *meurtres*, &c. que vous m'imputez.

Pour vous prouver..... je vous ai cité un grand nombre de meurtres... *Hîc* pag. 6.

NE prenez point droit ſur mon ſilence au ſujet de votre *Préface*. J'ai mépriſé quatre ou cinq mots & une apoſtille qu'on y voit contre moi, & qui eſt tout ce qui m'y concerne, que j'ai cru devoir tomber de ſoi-même ; ſur tout aprés vous avoir fait raiſon ſur trois mots, que j'avois dés-lors ſuprimez. Si votre *Avertiſſement* n'avoit eu rien de plus injurieux, je ne me ſerois pas non plus mis en peine d'y repartir. C'eſt la noirceur de vos calomnies contre ma a *REPUTATION ATAQUE'E DANS UN POINT CAPITAL*, qui m'a fait faire cette petite *Réponſe* aſſez bien reçuë dans le monde, & qui n'a rien perdu de ſa force par vos nouvelles redites.

N'alleguant aucune défenſe pour la refuter... *Hîc* pag. 1.

OÙ en ſeriez-vous ſans les trois mots que j'avois mis de trop dans l'Hiſtoire de Madame de la Coſte; & qu'auriez-vous de ſolide à dire contre mon Livre ? Avant que d'aller plus loin ſur ce fait (le ſeul qu'il m'importe d'éclaircir, & où je me réduirois volontiers, par mépris pour tout le reſte, ſi je ſuivois mon eſprit :) j'avertirai d'abord le Lecteur, que j'ai fait ôter de la premiére ligne de la page 153. de mon Livre ces trois mots [LEQUEL VINT MORT] que j'y avois mis par une ſurpriſe dont il jugera ſi elle eſt pardonnable ou non.

Il y a dans cette Hiſtoire des choſes que j'ai écrites pour les avoir vû, & d'autres que je

a *Réponſe*, pag. 1.

n'ai ſçû que par le raport d'autrui. Les circonſtances, par exemple, du VOIAGE de cette Dame qui furent originairement la cauſe de ſon accident, ne m'ont été connuës que par le récit qu'on m'en a fait. Ce qui s'eſt paſſé durant PLUS DE TROIS SEMAINES que Monſieur Alliot & moi l'avons MÉNAGÉ, & le jour même que vous y fûtes MANDÉ, où agiſſant conſéquemment je conclus pour qu'on ne PRECIPITAST RIEN pour les raiſons que j'en donne pag. 152. C'eſt là ce que j'en ai connu par moi-même. Mais quand, aprés avoir declaré mon ſentiment, JE FUS SORTI DE LA CHAMBRE, il eſt évident que je ne vis plus ce qui s'y paſſa, je n'ai pû l'écrire que ſur le raport & la foi d'autrui. Cette foi eſt ſur tout celle de Monſieur Alliot. Il me pardonnera ce que je ſuis en droit de dire pour ma défenſe avec tout le reſpect que j'ai pour ſa perſonne, que j'honore malgré le mauvais ofice qu'il auroit pû s'épargner de me rendre par un *Certificat* que rien ne l'obligeoit de donner, & que des raiſons d'équité devoient l'obliger de ne donner pas.

Je n'apelle point du *Certificat* de Madame de la Coſte. J'avois travaillé : vous en avez profité. La vie eſt remplie de pareils événemens. Elle vous a regardé comme ſon libérateur. Vous lui en avez demandé le témoignage. Elle vous l'a donné. cela eſt tres-naturel. Mais peut-être que mes aſſiduitez auprés d'elle, & les bons ofices que je me flate de lui avoir rendu l'eſpace de trois ſemaines, méritoient qu'elle ménageât davantage une perſonne ſi dévoüée à la conſervation de la ſienne. Et pouvant ſavoir que je

vous avois fait justice par la supression de trois mots, qui faisoient le principal motif de vous donner un *Certificat* : Elle auroit pû s'en dispenser, & se mettre plutôt en devoir d'acorder deux personnes qui se sont broüillées à son ocasion aprés s'être emploiées en sa faveur.

Hic, pag. 4. Je ne doute point qu'elle n'ait dit avec vérité ; qu'elle *étoit pour lors* (quand vous l'acouchâtes) *avec son enfant en tres-grand danger de sa vie*, Elle ajoute que c'étoit *par une excessive perte de sang*. Tant que je l'ai vuë, je n'ai point trouvé sa perte *excessive*; & vous l'acouchâtes peu aprés que je FUS SORTI. Si j'étois d'humeur à deviner comme vous, j'en chercherois l'*excés* à vos dépens dans votre opération. Mais laissons la chose pour ce qu'elle est.

Madame de la Coste auroit pû en demeurer là. Car pour ce qu'elle ajoûte, *que sans le secours de Monsieur Mauriceau* elle *seroit indubitablement morte &* son *enfant aussi* : Elle me permettra de dire qu'elle prononce sur un point de la Profession, moins connu d'elle, que de ceux qui l'avoient vûë ; qui feroit soupçonner qu'elle a suivi dans son *Certificat*, ce que lui dictoit la personne qui avoit intérêt de le tirer d'elle. Avec ce qu'elle en a pû écrire & penser, je ne laisserai pas de persister dans ce que j'en ai pensé moi-même & écrit dans mon Livre : Que
» *nous la ménageâmes* Monsieur Alliot & moi *l'es*
» *pace de plus de trois semaines sans y rien omettre*
» *& selon toutes les aparences elle auroit eu un acou*
» *chement heureux pour elle & pour son fruit, s*
» *nous en avions été crus jusqu'au bout.*

A l'égard de Monsieur Alliot, je me suis loü

de SES SOINS & de SA PRUDENCE : je ne m'en repens point. Mais j'ai lieu de me plaindre qu'il m'ait aussi peu ménagé, aprés m'avoir fourni lui-même la matiére & l'ocasion de ma surprise. Voici le fait à cet égard d'un bout à l'autre. Le danger dont l'opération fut suivie, fit prendre à Monsieur Mauriceau des mesures dans le monde pour REJETTER SUR MOI UNE PARTIE DU MAUVAIS SUCCE'S DONT IL E'TOIT MENACE'. C'est pourquoi je pris de mon côté la résolution de mettre ce fait par écrit dans le tems même, & lors que le souvenir en étoit encore tout récent. J'écrivis ce que j'avois vû. J'y joignis ce qui me fut dit, principalement par Monsieur Alliot, qui m'instruisit d'une partie de ce qui s'étoit passé lors de l'opération, & me parla de la mort de cet enfant comme d'une chose positive, & dont il ne faloit nullement douter. Mon écrit a reposé quelques années. Lorsque j'ai fait mon Impression (il sembloit que j'eusse comme un secret pressentiment de ce qui m'est arrivé :) pour ne rien mettre que de juste dans un récit que je devois à ma décharge, & contre lequel je voiois bien que mon Confrére ne manqueroit jamais de regimber : je voulus me confirmer derechef dans la partie de cette histoire qui s'étoit passée en mon absence. Je me trouvai avec Monsieur Alliot chez Madame de F. où je pris ocasion de lui demander exprés s'il avoit connoissance que l'enfant de Madame de la Coste fut mort, & s'il en étoit bien certain. Il me répondit d'un air assuré, comme n'en doutant nullement, qu'il le croioit, & qu'on le lui avoit dit ainsi. Je m'en tins-là ; &

çe fut en quoi je manquai : car il faloit ſuivre la choſe juſques dans ſa ſource, & m'en aſſurer par des voïes plus directes. Mais qui pourroit tout prévoir dans la vie ? & ſur qui s'apuïer plutôt que ſur un homme de ſon mérite ; partie, ſi je l'oſe dire, intéreſſée dans la choſe, puiſque la conduite de Monſieur Mauriceau étoit le contrepied de celle que nous avions gardée lui & moi ? Sur ſon témoignage je laiſſe pourſuivre mon Impreſſion. J'en donne des exemplaires à quelques-uns de mes amis, & entre autres à Monſieur Alliot. A quelques jours de là je fus ſurpris de le voir venir chez moi avec le *Certificat* de Madame de la Coſte, dont il me communiqua la lecture, & me fit part en même tems des ſollicitations que M. Mauriceau emploioit auprés de lui pour avoir auſſi ſon *Certificat*. Je ne manquai pas de lui marquer que ſi en cela j'avois été ſurpris, ma ſurpriſe venoit du témoignage qu'il m'avoit rendu. Il équivoqua ſur les diférences des tems où je lui demandois la choſe, & non de celui de l'acouchement. Je n'entre point dans la diſcuſſion ſi l'équivoque eſt de bon jeu, ou du ſecond bond. C'eſt une choſe qui le regarde plus que moi, & qui peut intéreſſer ſa conſcience dans une afaire de la publicité de celle-ci. Quoi-qu'il en ſoit, je ne balançai point ſur mon devoir pour la ſupreſſion de mes trois mots ; & lui, ne me parut point déterminé pour lors à donner de *Certificat*. Il a depuis eu ſes raiſons pour en uſer autrement. Il eſt libre d'agir comme il lui plaît. Quand il lui plaira, il me rendra auſſi la juſtice qu'il me doit. Et c'eſt peut-être ce qu'il

a voulu faire quand depuis quelques mois il m'a confié par préférence l'acouchement & le soin de Madame sa bru durant son absence, où je me suis comporté comme l'honneur, le devoir & la conscience le demandoient; & y ai réussi, grace au ciel, avec succés dans un sujet qui d'ailleurs ne laissoit pas d'avoir ses dificultez.

Au reste, incessamment je rendis moi-même justice à M. Mauriceau. Je fis faire un carton. Je suprimai, comme j'ai déja dit, de la page 153. ligne premiére, ces trois mots (LEQUEL VINT MORT.) Je retirai ce que j'avois debité d'exemplaires. Je les réformai.

Pour ce qui est, Monsieur, de nos *deux Observations*: ces *noms* que j'ai mis à la tête de la mienne, & que vous me reprochez tacitement, marquent assez la bonne foy de ma surprise; car si j'avois été une personne à suposer *calomnieusement* ce fait de la mort de l'enfant contre le témoignage intérieur de ma conscience: je me serois bien gardé de nommer personne, & de fournir par là des armes contre moi-même. sur tout sachant que j'avois à faire à un homme de votre fierté. Mais je suis incapable d'une telle indignité.

Je n'ai point nommé la personne.... *Hic*. page 2.

Je veux bien que vous sachiez que c'est un défaut en un sens dans votre *observation*, que cette *vérité historique* si *simple* & si *succincte*. On la pourroit grossir du double par la jonction des circonstances de part & d'autres, sans l'altérer le moins du monde. Malgré cette diference du *blanc* au *noir* que vous mettez entre *nos deux rélations*, je soûtiens que les deux premiers tiers de la mienne mis en tête de la vôtre, n'ont

La mienne contient succinctement une simple verité historique .... Page 2.

Le noir n'est pas plus different du blanc. Page 3.

rien qui ne pût ſubſiſter avec elle, & qui (juſques aux termes qui vous touchent) ne luy fît honneur. Et le dernier tiers, fondé partie ſur mes lumiéres & partie ſur le raport d'autrui, pourroit tres-bien être marié avec la métode que vous emploïâtes, & dont de tres-dangereux accidens ſont comme inſéparables dans une ocaſion de cette nature. Dieu me préſerve de me ſervir en pareille rencontre de ce que vous qualifiez ici le *précepte & le ſecret de l'Art*. Il ne le fut jamais pour moi, qui ſçais ce qui étoit à faire dans cette ocaſion; & je l'aurois fait avec ſuccés à la fin comme au commencement, ſi l'impatience d'autrui n'eût traverſé mon deſſein & l'inclination de la malade. Eſtimez-vous heureux, Monſieur, que l'événement vous ait tiré d'intrigue; & que Monſieur Alliot me permette de lui faire ſouvenir de m'avoir dit ſans équivoque, qu'il n'avoit jamais vû un homme plus empêché que vous le fûtes alors, qu'il s'en falut peu qu'on ne renvoïât courir aprés moi, & qu'il avoit même entendu donner ordre de remettre les chevaux au caroſſe pour me renvoïer querir. C'eſt ce que je n'ai pas deviné, mais qu'il m'a témoigné un jour que je le rencontrai au carrefour de la ruë de Richelieu, où nous nous entretînmes de tout cet événement.

Le précepte & le ſecret de l'Art.

Comment feriez-vous pour prouver que mon obſervation *eſt fauſſe en toutes ſes principales circonſtances?* De tout ce que j'ai écrit ſur le raport de mes yeux dans les pag. 151. 152. juſques au moment que je SORTIS DE LA CHAMBRE aprés avoir dit mon ſentiment : où eſt le mot faux? A trois autres prés, qu'auriez-vous à me repro-

Qui eſt fauſſe en toutes ſes principales circonſtances. Page 2.

cher dans le reſte, qui s'eſt paſſé en mon abſence, que j'ai écrit partie ſur le raport d'autrui, partie ſur ce que j'ai dû juger en conſéquence de l'état & des circonſtances qui m'étoient connuës? La faute que j'ai faite eſt de n'avoir pas diſtingué plus expreſſement dans mon recit, l'un d'avec l'autre : ce que j'avois vû, d'avec ce que j'avois apris d'ailleurs. Car quoi que cette diſtinction paroiſſe quand on y fait atention exprés, elle ne frape pas d'abord. Un, L'ON M'A DIT, m'auroit mis à couvert de tout reproche. En tout cela, c'eſt une preuve de la créance que j'ai eu en une perſonne, ſur le témoignage de qui j'ai fait fond comme ſur le mien. J'ai cru ſa parole comme mes yeux propres, & j'ai pris ſur moi, pour ainſi dire, ce dont j'étois en droit de me décharger ſur elle.

Voila ce que j'avois intérêt de manifeſter au public, pour lui faire connoître au vrai en quoi je ſuis coupable, & en quoi je ne le ſuis pas. De *noire calomnie*, on n'en trouvera tres-aſſurément pas l'ombre ; & loin d'apréhender la *rigueur des loix*, je vous déclare, Monſieur, que les gens qui font comme moi profeſſion d'honneur & de probité, ſavent dans l'ocaſion s'armer contre eux-mêmes, pour faire juſtice aux autres, & leur ôter la peine de la demander.

Il n'y eut jamais de calomnie plus noire.... *Hic.* Page 2. & 4.

Suivant la rigueur des loix..... page 4.

VOUS n'êtes pas exempt de mépriſe non plus que moi : Dieu veuïlle que vous ſoïez d'auſſi bonne foi à le reconnoître. Il faloit faire grace au moins à ma page 38. Vous vous fûſſiez épargné bien de la confuſion, & ne m'auriez pas donné la plus belle ocaſion du monde d'uſer ſur vous de répréſailles. Comme vous étes homme à

Certificats, vous trouverez bon que je vous en donne un échantillon à mon tour. Vous dites que *Monsieur Lamy notre confrére* & mon *contemporain, sçait tres-bien* qu'on ne m'a jamais COMMIS LES FEMMES ENCEINTES ET NOUVELLES ACOUCHE'ES A L'HÔPITAL DE L'HÔTEL-DIEU DE PARIS, & que *l'on sçait bien encore que* je *n'y* ai jamais acouché une seule femme. Ces termes sont forts ; *jamais une seule femme.* Hé, du moins ne risquiez-vous rien à m'acorder d'y en avoir acouché quelqu'une. Hô bien, Monsieur, ce n'est point moi qui vous le dirai : car je vous suis trop suspect. Je vous le ferai dire par d'autres dont le témoignage est irréprochable. Ecoutez *Monsieur Lamy* lui-même, dans celui qu'il m'a donné avec une vraie joie, de la meilleure grace du monde, & justement indigné contre vous de le faire parler si mal-à-propos contre son ancien ami.

M. Lamy notre confrére. *Hic.* Page 8.

L'on sçait bien encore...

Copie du Certificat de Monsieur Lamy.

» AUJOURD'HUI est comparu pardevant les No-
» taires du Roi à Paris, soussignez Me. Jac-
» ques Lamy Chirurgien Juré de Longue-robe à
» Paris, y demeurant ruë du Four Paroisse saint
» Sulpice, lequel a déclaré, certifié & attesté à
» tous qu'il apartiendra, qu'environ les années
» mil six cens quarante-huit, quarante-neuf, &
» mil six cens cinquante, travaillant dans l'Hô-
» pital de l'Hôtel-Dieu de Paris de sa profession
» & Art de Chirurgien, & pour les acouchemens
» des femmes enceintes qui y venoient demander
» du secours ; il y a veu le Sieur Philippes Peu, à

present Chirurgien Juré à Paris, faisant lors la
même fonction que ledit Sieur Lamy d'acoucher "
les femmes enceintes qui venoient audit Hôpi- "
tal de l'Hôtel-Dieu de Paris y faire leurs cou- "
ches, qu'il les traitoit & soignoit ensuite de "
leurs acouchemens de la meilleure maniére & "
suivant l'Art de la profession, étant dés ce temps- "
là en réputation de s'en aquiter prudemment & "
avec beaucoup de circonspection. Dont & de "
ce que dessus a été expedié le present Acte à Pa- "
ris en l'étude de De Troyes l'un desdits Notaires, "
l'an mil six cens quatre-vingt-quatorze le 20e. "
jour de Mars, & a signé. "

J. LAMY.

CAMET. DE TROYES.

Ecoutez encore Messieurs les Médecins de l'Hôtel-Dieu.

NOus Docteurs Régens en la Faculté de "
Médecine de Paris, & Médecins ordinaires "
de l'Hôtel-Dieu de ladite Ville. "

Certifions à tous qu'il apartiendra, que Phi- "
lippes Peu, à present Maître Chirurgien Juré "
de Robe-longue, & Juré de la Faculté de Paris, "
nous a tres-bien & fidellement servi l'espace de "
dix ans ou environ en qualité de Compagnon "
Chirurgien & Visiteur des pauvres malades, exa- "
miné par nous & receu capable, comme parti- "
culierement en l'Art de bien acoucher les fem- "
mes, pendant lequel temps ledit Philippes Peu "
s'est diligemment aquité, avec toutes les circon- "
stances, soins & prud'hommie que l'on peut sou- "

» haiter, tant pour le bon & loyal ſervice qu'il a
» rendu journellement auſdits pauvres, que pour
» notre contentement & celui du public. C'eſt
» pourquoi voulant ſe retirer, nous lui avons ſi-
» gné le preſent Certificat pour marque de nos
» bien-veillances, pour lui ſervir en temps & lieu
» & où bon lui ſemblera. FAIT à Paris ce 21me. jour
» de Decembre 1651.

MOREAU. CAPPON. MOREAU.

Ecoutez enfin Meſſieurs les Adminiſtrateurs dudit Hôtel-Dieu.

» NOus Gouverneurs & Adminiſtrateurs de
» l'Hôtel-Dieu de Paris : Certifions à tous
» qu'il apartiendra, que Philippes Peu à préſent
» Maître Chirurgien de Robe-longue, Profeſſeur
» & Juré de la Faculté de Paris, nous a tres-bien
» & fidellement ſervi l'eſpace de dix ans ou envi-
» ron, en qualité de Chirurgien & premier Viſi-
» teur des malades qui continuellement arrivent
» à nôtredit Hôtel-Dieu, comme auſſi particulié-
» rement aux acouchemens des femmes, pendant
» lequel temps ledit Philippes Peu s'eſt diligem-
» ment aquitté, avec toutes les circonſtances,
» ſoins & prud'hommie que l'on peut ſouhaiter,
» tant pour le bon & loyal ſervice qu'il a rendu
» journellement aux pauvres, que pour nôtre con-
» tentement, & celui du public. C'eſt pourquoi
» voulant ſe retirer, Nous lui avons ſigné ce pré-
» ſent Certificat pour marque de nos bien-veillan-
» ces, pour s'en ſervir en temps & lieu & où bon
» lui ſemblera.

Fait au Bureau de l'Hôtel-Dieu ce 26. Janvier 1652.

DESVIEUX.	PIETRE.
DE LA HAYE.	CRAMOISY.
ROBINEAU.	PERRICHON.

LE CONTE.

S'il me faloit encore des témoignages pour vous convaincre de fausseté : je vous donnerois celui de Monsieur Petit *nôtre confrère*, & *mon contemporain*, que je placerai plus bas : mais je me contente ici de ces trois autres.

J'atens aprés cela de vous, Monsieur, que vous chantiez à votre tour la palinodie. Avant que vous produisissiez vos *Certificats* dans l'afaire de Madame de la Coste ; j'ai retranché les trois mots que j'avois mis contre la vérité par surprise. Maintenant que mes *Certificats* sont produits, pourrez-vous justement vous défendre de retrancher tout ce commencement injurieux de votre article sur la pag. 38. avancé dans tous les termes dont on se sert pour énoncer les véritez les plus connuës : & convaincu cependant de fausseté manifeste par les trois piéces que je viens de raporter ?

L'on sçait tres-bien. . , *Hîc*, pag. 8.

Et ne vous retranchez pas sur le *sincére aveu* que je fais, *en la pag.* 203. C'est mon caractére d'être ingénu. Je n'ai point sçû tout dés l'abord. Je n'ai profité dans ma profession qu'à mesure que j'ai avancé dans l'expérience. J'aprens encore tous les jours. Il n'apartient qu'à vous de savoir tout avant que de l'avoir apris, d'écrire des choses avant que de les avoir pratiquées. La na-

Par le sincére aveu. . . Pag. 8.

ture favorite vous en a donné l'intelligence, pour ainsi dire, par infusion, & vous étiez fait pour donner dés votre aprentissage des leçons en ton de maître à toute l'Europe. Je vous dirai pourtant avec cette ingénuité que je ne saurois contraindre, qu'en lisant votre Traité *des Maladies des Femmes grosses*, je me suis récrié mille fois, & j'ai toujours dit ce que je voiois clairement : Que je n'y trouvois pas la véritable Pratique.

Aussi en avez-vous trop fait en peu de tems pour le si bien faire. Avoir *acouché en quatre mois* dans l'Hôtel-Dieu *en l'année 1660. plus de trois cens femmes*, sur une expresse permission que l'on n'a plus donnée depuis : C'est quelque chose pour un homme qui commence. Vous *trois cens femmes en quatre mois* : & moi *pas une seule* en dix années. Vous étes un heureux mortel. Mais prenez garde qu'aprés avoir diminué les choses excessivement à mon égard, on a droit de vous soupçonner de les grossir médiocrement en votre faveur. Du reste, il y a lieu de s'étonner, vû le zéle de Messieurs les Administrateurs pour le bien des pauvres, que depuis vous, Monsieur, une *permission* d'elle-même utile, n'ait *jamais été acordée à aucun autre Chirurgien*. Je n'en pénétre point le motif pour décider. La chose de soi est équivoque, pour ou contre votre gloire, selon que vous avez eu peu ou beaucoup de succés dans votre prompte expédition. On n'a plus *permis* depuis ce tems-là, que, &c. Est-ce grace, est-ce repentir : est-ce satisfaction du passé, ou précaution pour l'avenir ? Un *Certificat* de l'étofe de ceux que je vous ai

En 1660. plus de trois cens femmes... *Hîc*, pag. 9.

N'a jamais été accordée.. *Hîc*, pag. 9.

ai donné plus haut ſieroit bien dans cet endroit de vos *Obſervations*, pour fixer l'eſprit du Lecteur, qui entrevoit des raiſons de plus d'une ſorte, pour ne *permettre* plus à d'autres, ce que l'on vous avoit *permis*.

En l'atendant, ce *Certificat*, je vous ferai part d'un autre qui vient ici fort à propos. C'eſt celui de M. Petit, que je vous ai promis plus haut.

« AUJOURD'HUI pardevant les Conſeillers du Roi Notaires à Paris ſousſignez, « eſt comparu Jacques Petit Maître Chirurgien « Juré à Paris, & ordinaire de l'Hôtel-Dieu de « cette Ville, demeurant attenant dudit Hôtel-« Dieu, ruë neuve Nôtre-Dame, Paroiſſe ſaint « Chriſtophe, lequel a certifié pour véritable à « tous qu'il apartiendra, que Philippes Peu auſſi « Maître Chirurgien Juré à Paris, a tres-bien « ſervi l'eſpace de dix ans ou environ dans ledit « Hôtel-Dieu de Paris en qualité de Chirurgien « & premier Viſiteur des malades ; comme auſſi « aux acouchemens des femmes, en quoi il s'eſt « diſtingué, & y a entiérement réuſſi, donnant « des marques d'une grande capacité. Pareille-« ment a certifié & ateſté pour véritable à tous « qu'il apartiendra, que le Sieur Mauriceau Maî-« tre Chirurgien à Paris, n'a demeuré que peu « de tems audit Hôtel-Dieu ; & qu'il n'eſt pas « vrai qu'en l'année mil ſix cens ſoixante, ledit « Sieur Mauriceau ait acouché dans ledit Hôtel-« Dieu en quatre mois trois cens femmes, & « qu'il y a preſque tout à dire, n'en ayant tout « au plus acouché que quatre ou cinq. Ayant le-« dit Sieur Petit une parfaite connoiſſance de «

» tout ce que deſſus. Dont & de quoi ledit Sieur
» Peu demeurant ruë Pavée, Paroiſſe ſaint Sau-
» veur, a requis & demandé acte auſdits No-
» taires, qui lui ont octroyé le preſent pour lui
» ſervir ce que de raiſon. A Paris en la maiſon du-
» dit Sieur Petit, l'an mil ſix cens quatre-vingt-
» quatorze, le cinq Novembre, & ont ſigné.

J. PETIT. P. PEU.
LE ROY. DUPUYS.

Ce Certificat eſt d'autant plus digne de foi, que celui qui le donne eſt d'une probité plus reconnuë, & mieux informé de ce qui ſe paſſe en l'Hôtel-Dieu de Paris, où il a toûjours été ſans interruption, de mon tems, du vôtre, & depuis juſqu'à ce jour. A mon égard, j'en étois ſorti avec mes Certificats de ſervice dés 1652. long-tems avant vôtre fameuſe année 1660. Ne ſachant point par moi-même ce qui s'y paſſa pour lors: Sans le témoignage de mon ancien confrére j'aurois été peut-être aſſez bon pour vous croire ſur vôtre parole. Car il ſemble qu'un homme comme vous, qui fait le procés aux autres pour avoir dit trois mots contre la vérité par ſurpriſe, n'en doive pas avancer un ſeul qui puiſſe être ſuſpect de fauſſeté. Cependant vous n'avez dit vrai en cette *Obſervation* ſur ma page 38. ni en parlant de moi, ni en parlant de vous-même.

Je veux bien encore vous dire qu'on ajoûte à ce témoignage, que dans le peu de tems que vous travaillâtes à l'Hôtel-Dieu, votre humeur dés-lors impérieuſe & ſuffiſante au dernier point vous fit faire tant de fracas dans

cette Maiſon peu acoutumée au bruit, & qui eſt un azile de paix, qu'on vous pria de vous retirer bien vîte. Et il y a de l'aparence que c'eſt la crainte d'écheoir auſſi mal, qui a fait qu'une *permiſſion* ſemblable à la vôtre pour acoucher en ce lieu, *n'a jamais été acordée*, ſi l'on vous en croit, *à aucun autre Chirurgien depuis ce temps là* Quoi-qu'il en ſoit, tâchez au moins de rabiller cet endroit de vos *Obſervations particulieres*, de crainte que tout le Volume de votre Journal trouve auſſi peu de créance dans les eſprits des Lecteurs, en tant de rencontres où vous ne ſemblez faire vos Remarques, que pour avoir lieu de taxer d'ignorance, d'imprudence, d'*impéritie*, de fauſſes démarches, de mauvais ſuccés, &c. Médecins, Chirurgiens, Sages-femmes, & autres. Si vous n'y étes pas plus véritable qu'en cet endroit, vous devez tout craindre de ceux à qui vous imputez tout ce qu'il vous plaît; qui pourroient peut-être ſe donner la peine de vous ſuivre pas-à-pas, & vous fournir un volume de Certificats aprochant de la groſſeur qu'auroit le volume de vos *Obſervations*, ſi les faits doubles, les redites, les hiſtoires déja miſes ailleurs, en un mot l'ennuïeux & le ſuperflu en étoit ôté. Cette pourſuite de leur part eſt un coup à parer pour vous. *Je vous dis cela ſeulement en paſſant*, comme un avis dont vous pourrez profiter. Car tout ennemi que je ſuis de votre faſte, j'aimerai toujours aſſez votre gloire, pour vous ſuggérer les vrais moiens de l'établir de la maniére la plus ſolide, & non ſur des porte-à-faux.

Je vous dis cela ſeulement en paſſant. . . Pag. 9.

En voici un qui ſuit deux ou trois lignes plus bas. Aprés vous être aplaudi ſur vos prétenduës *trois cens femmes* acouchées en *quatre mois* de tems, pour dire que *quoi-que* je ſois votre *ancien*, vous avez *néanmoins beaucoup plus d'expérience que moi* : Vous ſemblez le vouloir confirmer par l'opération dont je parle en la pag. 38. de mon Livre. Méchante preuve pour établir votre *plus d'expérience*. Car 1°. cette opération n'eſt point en fait d'acouchement : il s'y agit de l'ouverture d'une tumeur qui regarde la Chirurgie en général. 2°. L'opération ne fut pas faite par moi. 3°. Vous en balbutiez, ſans ſavoir ce que vous dites. Moi qui l'ai veu faire qui étois préſent, j'en puis parler, j'en ai pu écrire : mais vous, en vertu de quoi prononcez-vous ſur une choſe que vous ignorez ; dont vous ne ſavez peut-être que ce que j'en ai écrit, qui ne favoriſe en rien ce que vous vous donnez la liberté d'en écrire ? Je ne m'étonne pas d'y trouver de ſi viſibles fauſſetez. Vous dites cette *opération mal-faite*. Je vous demande ſur quel fondement ; & d'où l'avez-vous apris ? Vous le devinez. Vous la dites faite *apparemment de* mon *conſeil*. Non, Monſieur ; un maître tel que Monſieur Haran, ſous qui vous porteriez long-têms encore le porte-feüille s'il vivoit, n'étoit pas homme à me demander mon conſeil, à moi qui n'étois alors que compagnon ſous ſes ordres. Je m'eſtimois trop heureux qu'il daignât m'aſſiſter du ſien. Vous avancez ſans raiſon, & tres-gratuitement, que *l'on perça la veſcie* de l'enfant *en croiant lui ouvrir une ſim-*

J'ai néanmoins beaucoup plus d'expérience que vous... Pag. 9.

Une opération mal faite... Ibid.

Aparemment de votre conſeil... Ibid.

On perça la veſcie... Ibid.

ple tumeur. Cela n'eſt point vrai. Vous ajoûtez, en devinant à votre ordinaire, que *vrai-ſemblablement* cela *fut cauſe de ſa mort.* Ne tient-il ainſi qu'à controuver à ſon gré dans une opération, pour avoir lieu de la blâmer ? Si vous l'aviez cru faite par un ſi grand maître, vous auriez été plus reſervé. La haute réputation dans laquelle il a vécu, & où il eſt mort, le met à couvert de votre impoſture.

Vrai-ſemblablement fut cauſe de ſa mort. . . *Ibid.*

JE NE tiens quaſi conte *de paſſer aux Objections* que vous m'avez *faites en général*, ni même à vos *Obſervations particulières*, mon Livre & ma *Réponſe* à votre *Avertiſſement* pouvant me tenir lieu de tout. Mais pour vous empêcher de vous prévaloir de mon ſilence, & pour contenter la curioſité des gens de la Profeſſion : je dirai quelque choſe ſuccinctement ſur le reſte de votre Ecrit.

Paſſons aux Objections... Pag. 4.

Je ne répéterai point ce qu'on peut voir dans ma *Réponſe* (pag. 2. & 3.) & qui ſufit pour Replique au reſte de cette quatriéme page de vos *Obſervations particulières* à l'égard du *ſtile* de mon Livre. Il vous eſt dû ſeulement un petit mot de correction ſur ce que vous mettez de nouveau touchant ma page cinquiéme. Je n'y ai point *parlé contre toutes les figures*, &c. puiſque j'ai dit au contraire, que je FAISOIS ÉTAT DES FIGURES GRAVÉES. J'EN AI MIS PEU à la verité, parce qu'on en trouve aſſez chez les Anatomiſtes. On ne blâme pas celles qui vous ſont communes avec eux, mais d'autres qui vous ſont propres, & que toute la terre a TROUVÉES chez vous DE TROP, auſſi

Je vous ai dit, Monſieur. . . . outre votre ſtile.

Où il vous fait parler ridiculement contre toutes. . .

bien que les TRAITS LASCIFS dont ma plume & mon encre rougiroient à votre place si je les mettois dans tout leur jour.

Ce discours semble...

Ainsi l'on peut dire qu'a l'entrée du Livre vous me suposez une fausseté pour trouver l'ocasion de faire une injure à mon fils, par laquelle au lieu de vous disculper auprés du public, vous comblez votre impudence, & faites voir que vous n'avez pas toute la religion dont vous essaiez vainement de vous parer en quelques endroits de votre Replique. Si ce fils, le seul que j'aie, m'apartenoit moins, je saurois prendre sa défense. Je vous renvoie à ceux dont il a le bien d'être connu pour aprendre vous-même à le conoître. Mais, en passant, souvenez-vous, que, Prestre & Docteur comme il est d'une Faculté & d'une Societé illustres, vous avez dû respecter son caractére, quand vous auriez eu sujet, ce qui n'est pas, de mépriser sa personne.

Faut le satisfaire en cela... Pag. 5.
Marquez par une legende de chiffres... *Ibid.*

VOus vous trompez, si vous me croiez capable de prendre si aisément le change, quand pour me *satisfaire*, sur un sujet, *par une legende de chiffres*, que je vous demande, vous me fournissez deux pitoiables remarques. On louë en cela votre modestie, & l'on en voit la raison; la crainte du retour sur vous. Mais on louëroit encore plus votre prudence, si sur cet endroit de ma *Réponse* vous aviez passé court (comme vous avez fait sur beaucoup d'autres) sans le relever du tout; plutôt que de donner barres sur vous. Je vous plains qu'il vous ait falu cheminer à travers les *broussailles*

de ce *prétendu parterre* jusques à la page 426. qui est plus des deux tiers du Livre au péril de vous déchirer l'esprit & le cœur de soins & d'envie, pour trouver un si pauvre exemple de *charité blessée*. Vous pouviez ménager vos pas, & nous donner des premiers-venus d'entre ces *plusieurs autres de même nature* que vous aviez à choisir. Du moins, en choisissant quelques-uns si avant dans le livre, deviez-vous prendre des plus crians. Dans celui-ci, les circonstances du fait justifient assez mon procédé; le triste état de l'enfant, l'extrémité de la mére, & le reste qu'il est aisé d'y apercevoir. Comment apellez-vous *mauvaises* ces sortes de *raisons* que j'allégue, & par où je me défens dans cette histoire. Ce sont des raisons de l'étoffe de celles par lesquelles vous vous défendez en plusieurs endroits (comme en l'Observation LII. page 45. en la XCIV. page 78. en la CDLXIV. page 384. en la DCLVIII. page 538. &c.) d'entreprendre l'opération. Je demande d'être cru dans mon histoire, comme vous prétendez être cru dans les vôtres.

Choisis entre plusieurs autres de même nature.... Page 5.

Par les mauvaises raisons Page 5.

Mais en ce fameux exemple de *charité blessée*, croïez-vous ne la point violer en mon endroit, quand vous m'imputez sans preuve & sans sujet *d'avoir tourmenté fort inutilement* cette *femme durant un temps considérable*; *temps* & *tourment* aprés-tout, qui consistérent en ce que je PORTAI MA MAIN POUR EXAMINER LES PARTIES DE L'ENFANT, JE TROUVAI L'UN DE SES PIEDS, JE CHERCHAI L'AUTRE. Qu'auriez-vous fait de moins? *L'état pitoïable où elle étoit*, est l'état où je la trouvai. Je ne lui donnai pas de

L'avoir tourmentée fort inutilement durant un temps considerable..... Page 5.

Dans le pitoiable état.

secours, faute de lui en pouvoir donner : à peu prés comme vous avez laissé sans secours les femmes dont il est parlé dans vos *Observations* xciv. page 78. cccxxix page 272. cccxxx. page 273. cccxliii. page 284. dclviii. page 538. & autres. Que si l'on trouve chez vous moins d'exemples qu'on ne devroit des ocasions où vous aïez évité de mettre la main à l'œuvre : on peut, sans vous faire injure, en donner pour une des raisons principales : Que vous établissez trop généralement pour regle d'acoucher incessamment la femme dans la perte de sang, &c. & que vous ne mettez pas toujours une distinction suffisante entre celles où il y a lieu de le faire, & les autres où il est de la prudence & du devoir de s'en abstenir.

Sans lui donner aucun secours.... Page 5.

Si de vôtre aveu je ne donnai pas à celle-ci de *secours*, & si l'état où je la trouvai M'EMPE'CHA DE RIEN ENTREPRENDRE : sur quoi donc étes-vous fondé, sinon sur vôtre art de deviner, pour dire que *la mort de cette femme* (à l'égard de qui je n'avois fait pour toute chose que prendre connoissance de son état) *pouvoit venir* de mes *violences?* S'il ne faut que deviner : Ne me seroit-il pa s libre, en suivant vos illustres traces, de vous attribuer la mort de tant de femmes qui n'ont pas laissé de périr aprés vôtre opération, du 25. Février 1670. page 16. du 31. Août 1671. page 37. du 18. Février 1675. page 105. du 2. Juillet 1676. page 137. du 2. & du 4. Août 1678. page 183. 184. du 5. Septembre 1678. page 186. du 30. Septembre 1681. page 238. du 24. Décembre 1685. page 347. du 27. Mars 1690. page 480. & d'autres jours, que je pourrois mar-

Qui pouvoit venir des violences..... Page 5.

quer en rouge au Kalendrier de vos *Observations*. Mais je ne me connois point à deviner comme vous.

D'imputer malicieusement.... Page 5.

SI vous m'accusez de *malice* & de manque de *charité* pour ce que j'écris en la *page suivante* sur le récit & le raport d'autrui : comment vous excuserez-vous de ce que vous écrivez par exemple en votre Observation CXLVII. page 116. & dans la plûpart des autres, qui sont comme un tissu de mauvais succés & de morts imputées à qui bon vous semble, & où jamais, Homme impeccable dans votre art, vous n'avez, si l'on vous en croit, contribué le moins du monde ? Epargnez-vous beaucoup les autres ? Contre un trait de plume que vous m'oseriez reprocher, je vous en reprocherois deux cens des vôtres. C'est le grand nombre qui m'empêche de les chifrer. On peut consulter, si l'on est de grand loisir, le volume de vos *Observations*. Loin que j'en éloigne personne, on me fera plaisir de le lire, au péril d'y être ennuié par une redite presque continuelle des mêmes choses. Mais ceux qui en pourront essuier l'ennui, me feront justice, & verront si je dis rien qui ne soit tres-vrai, & si, plus coupable cent fois que moi dans les mêmes matiéres où vous m'acusez, vous ne feriez pas mieux de vous taire que de parler.

Iamais justifié devant Dieu qui connoît bien le fond des cœurs....

Il n'est pas besoin de recourir à la connoissance que Dieu a *du fond des cœurs*, pour savoir que, sans une retractation de vos deux libelles, suffisamment authentique, vous *ne serez justifié* ni *devant* lui, ni devant les hommes

de toutes ces évidentes calomnies, que j'apelle des DIVINATIONS GRATUITES, qui se trouvent presque à chaque page de vos *Observat. particulières*, par la liberté que vous vous y donnez de supposer par tout contre moi ce qu'il vous plaît.

Que la charité me paroissoit bien blessée... *Hic.* page 27.

VOus faites bien d'avertir dans votre *observation* sur la pag. 500. que c'est à *vous* à qui *la charité paroît bien blessée* dans ce second & dernier exemple que vous en donnez. Car il n'a paru rien moins aux yeux de mes *aprobateurs*, & sur tout des *deux*, lesquels aiant été les témoins de ma conduite, aussi bien que les juges de mon écrit : également atentifs sur l'un & sur l'autre, ne m'ont pas reproché la moindre sillabe de cette histoire.

Ne parloit-il pas en vrai Tartufe.... Page 5.

Le nom de *Tartufe* que vous me donnez, est une injure en l'air, que le vent emporte. Arrétons-nous à quelque chose de plus solide. Qui vous a dit que tout ce que vous insinuez ici fût de saison ? Vous m'y faites un crime de ma circonspection ; qui, vû les circonstances du temps, du lieu, des personnes, m'empêcha de RIEN DIRE DANS LA MAISON DE PEUR D'Y JETTER L'ALLARME. Pourquoi commettre l'imprudence *d'avertir cette Dame qu'elle n'étoit pas bien délivrée?* Est-ce ainsi que vous ménagez les esprits dans un état, où la fraieur & les passions sont si fort à craindre ? Je fis ce qu'un honnête homme & un bon ami devoit faire, qui fut de DONNER AUSSI-TÔT AVIS A UN DE MES AMIS DONT LA DAME ETOIT PROPRE SOEUR, DU RISQUE OU JE LA CROIOIS, &c. On exécuta le reste que j'ai écrit. Elle fut

De ne pas avertir cette Dame qu'elle n'étoit pas bien délivrée. Page 5.

Je crois qu'il y a grand lieu d'attribuer.... Page 5.

heureuſe de s'en tirer. Et quand il ſeroit vrai de dire (ce qui n'eſt abſolument point, & que vous ſoupçonnez fauſſement à votre ordinaire) que le DEPÔT DE SEROSITÉ BILIEUSE ET ACRE QUI SE FIT SUR UNE CUISSE, ſeroit arrivé par la *violence* que vous dites que *j'avois pû faire à ſa matrice :* Serois-je reſponſable d'un accident, que la néceſſité de l'opération produit quelquefois, & aux dépens duquel on voudroit en mille rencontres pouvoir acheter la conſervation de la vie?

Si je n'ai pas plus falſifié *l'hiſtoire* de *M^r. de la Coſte* que celle-ci, vous avez grand tort d'en faire tant de bruit. Vous m'avez toujours fait plus de pitié que *d'envie ;* & jamais ce noir habitant de votre cœur, l'un des plus grans ennemis de la charité, n'entra dans le mien pour m'en ſervir comme vous de deſſein prémédité *contre* perſonne. Comme vous, dis-je, au chapitre 21. du premier livre de votre Traité des Maladies, page 160. & 161. où vous jugez ſi chrétiennement des intentions les plus ſecrétes d'un de nos confréres acouru au ſecours de M. votre ſœur, que vous qualifiez ſa conduite une *politique damnable ;* ſans parler du coup de dent que vous donnez en la page 162.

Ne voit on pas bien que c'eſt l'envie... Page 5.

Comme vous au chapitre 12. du livre 2. page 270. contre un Auteur nouveau que vous pouviez épargner, même en cenſurant ſon ouvrage.

Comme vous dans tout le chapitre 33. le plus deſobligeant qu'on puiſſe écrire contre la perſonne, & la mémoire du même Auteur ; où vous le chargez à la fois de *pauvreté*, *d'ignorance*, de *ridiculité*, d'*effronterie*, de *témérité*, & de quelque choſe de pis.

Comme vous au chapitre 18. du même livre, où vous nommez desobligeamment une personne dans une ocasion de peu de succés : pour ne rien dire de la maniére emphatique dont vous prenez plaisir à décrire l'opération infructueuse de ce Chirurgien, moins docile à vos avis que vous ne l'auriez souhaité ; récit dont la plus grande partie pouvoit (& devoit) être suprimée par esprit de Christianisme, sans faire rien perdre à votre chapitre de l'utilité que vous en esperiez ; ce qui fait voir que vous avez toujours été du caractére qu'on vous reproche : fier, impérieux, incharitable, &c. C'est dommage que votre Traité qui est plus théorie empruntée des Auteurs qu'expérience de Pratique, ne fût rempli de beaucoup de faits. Hardi à deviner, plus encore à exprimer, épargnant aussi peu les autres, que vous étes sensible à la moindre touche ; vous nous auriez laissé de beaux portraits de vos confréres. De la maniére dont vous déchiffrez les choses, fûssent-elles vraies, vous devriez rougir de honte quand vous me reprochez d'avoir *blessé la charité*.

Comme vous dans votre livre *d'Observations*, en la IX. page 9. la XII. page 11. la XVI. page 14. la LVI. page 49. & beaucoup d'autres, où vous imputez assez cruëment des morts d'enfans & de méres à ceux dont vous y parlez.

Comme vous en la XXVI. page 23. qui est un monstre d'orgueil, de suffisance, d'ingratitude ; dont on ne peut suporter la veuë sans une extrême indignation. De quelle utilité est pour le public tout ce récit desavantageux de l'opération de ce *Médecin Anglois* : & qu'aurions-

vous perdu de bon quand vous l'auriez ſuprimé? Eſt-ce parce que vous avez tû le nom des autres, qu'il faloit marquer le ſien ſi expreſſément? Réſolu à mettre la choſe, pouviez-vous moins faire que de ne pas nommer la perſonne? *Ce Médecin*, dites-vous obligeamment, *ſe mit en beſogne, & au lieu d'un demi-quart-d'heure, en moins* dequoi *il* avoit *promis d'abord d'acoucher tres-certainement* la femme dont vous parlez, *il y travailla durant plus de trois heures entiéres, ſans diſcontinuer que pour reprendre haleine. Mais aiant épuiſé inutilement toutes ſes forces, auſſi bien que toute ſon induſtrie, & voïant que la pauvre femme ètoit prête d'expirer entre ſes mains, il fut contraint d'y renoncer.* Elle *mourut*, ajoûtez-vous, *avec ſon enfant dans le ventre vingt-quatre heures aprés les extrêmes violences qu'il lui avoit faites; & par l'ouverture que vous fîtes de ſon corps* vous *trouvâtes la matrice toute déchirée & percée en pluſieurs endroits par les inſtrumens dont ce Médecin s'ètoit ſervi aveuglément ſans la conduite de ſa main, qu'il avoit*, remarquez-vous, *une fois plus groſſe que la vôtre.* (Car vous vous flatez, & vous vantez de l'avoir *petite*, quoi que vous ſoiez aſſez gros.) De bonne foi ſi vous aviez eu votre plus grand ennemi à deſobliger, auriez-vous pu jamais employer des termes mieux aſſortis au deſſein de votre paſſion? Ne rougiſſez-vous point de me blâmer d'avoir *bleſſé* la *charité* dans ces deux foibles & pitoiables endroits que vous citez plus haut, pendant que vous deshonorez impitoiablement un homme, votre admirateur, & ſur ce pied, votre ami? Eſt-ce

ainſi que vous paiez ſa *viſite ;* ſon compliment, l'hommage & l'encens que vous lui faites donner à votre perſonne & à vos écrits ; l'honneur enfin qu'il vous a fait de *traduire* votre *Livre en Anglois ?* S'il m'étoit arrivé de m'oublier & d'en venir juſqu'à ce point d'une aveugle & ingrate préſomption ; le deſert le plus reculé n'auroit point de retraite aſſez ſombre pour aller cacher ma honte, & me dérober aux yeux du monde auſſi bien qu'à ſes reproches. J'avouë qu'aprés l'éxemple d'une entrepriſe ſi viſiblement contraire aux ſimples loix de la bienſéance & de l'honneur : il n'eſt point d'injure & de mauvais traitement de votre part dont l'on doive être ſurpris. Mais ſi j'étois en la place de ce *Médecin* voſtre bien-faiéteur ; & s'il eſt vrai qu'il *ſe ſoit aquis*, comme vous le dites élégamment, *un ſi haut degré de réputation dans l'Art des Acouchemens :* Aujourd'hui qu'il peut *lire* votre *Obſervation*, puiſque vous l'avez *renduë publique ;* je vous ferois ſentir que ma plume ſauroit faire plus que des *traductions* en ma langue, & que la capacité que j'aurois *aquiſe* en mon *Art* m'auroit apris à corriger vos écrits dans un âge plus meur, aprés les avoir eſtimez trop aveuglément dans un âge moins avancé.

Comme vous en la CXLVII. pag. 116. où le peu d'utilité qui réſulte pour le Lecteur, du récit deſobligeant & outré que vous faites de l'opération d'un Confrére, marque aſſez évidemment que la ſeule paſſion de vous venger ſur ſa *mémoire*, vous l'a pu dicter ; quelque ſoin que vous affectiez de prendre ſur la fin

de vôtre histoire, pour vous disculper & vous défendre d'un si vilain motif que vous prévoïiez ne pouvoir manquer de sauter aux yeux des moins clair-voians.

Comme vous en la CCXX. pag. 177. où vous acusez un autre Confrére, de mauvaise *foi*, de fausse délicatesse, de *politique damnable*, de *cause de mort*, &c. pour n'avoir pas secouru par l'acouchement quelques femmes en *pertes de sang* : Acusation trop légérement fondée sur ce principe ; Qu'*en ces sortes de pertes de sang il y a toujours assez de possibilité d'acoucher les femmes* : lequel loin d'être universellement véritable, se trouve faux en beaucoup d'ocasions, où c'est une vraie prudence de ne rien risquer.

Comme vous en la CCXXXVIII. pag. 195. où le même esprit vous fait faire une calomnieuse acusation en termes outrez & des moins charitables qu'on puisse emploier ; quand vous dites, Qu'*une femme grosse de huit mois & demi qui avoit une tres-grande perte de sang*, chez laquelle vous *ne pûtes aller pour la secourir, mourut avec son enfant dans le ventre par la faute* d'un *Chirurgien, qui ne voulut jamais l'acoucher, soit par ignorance, soit par blâmable politique, pour éviter de se charger de l'évenement, préférant sa réputation au devoir de sa conscience*. Mais si vous ne pûtes *aller chez* cette *femme*, comment jugez-vous assez de son état, pour prononcer si hardiment sur la conduite & le motif de ce Chirurgien ?

Comme vous en la CCLXXVIII. pag. 229. la DIV. pag. 418. la DXCI. pag. 486. En un mot,

en la plûpart de vos *Observations*, qui semblent avoir été faites pour insulter à ceux qui professent soit la Médecine, soit l'Art des Acouchemens; pour les rendre méprisables; croiant peut-être vous faire envisager par le public comme l'Esculape ou l'Hipocrate de nos jours, comme le seul habile homme en votre Art, & vous acquerir un grand nom aux dépens de la réputation générale; sous prétexte que taisant ceux des particuliers, que vous n'auriez osé nommer, chacun négligera de vous entreprendre, & ne tiendra compte de vous contredire. Mais vous seriez bien surpris, si, voiant la facilité que j'ai eu de vous convaincre de faussété par des *Certificats* authentiques, chacun s'empressoit de m'en aporter pour se dédommager justement sur vous de la maniére hardie avec laquelle vous avez cru pouvoir blâmer & décrier souverainement la conduite d'une infinité de personnes de la Profession, & pour vous prouver invinciblement combien mal-à-propos, & sans jugement, vous m'acusez d'avoir *blessé la charité*.

Comme vous enfin dans votre calomnieux *Avertissement*; & dans presque toutes les pages de vos *Observations particuliéres*; qui ne sont, pour ainsi dire, qu'un tissu d'impostures & de faussetez, de supositions & d'injures; recours à vos Remarques, principalement sur mes pages 15. 38. 49. & 50. 63. 77. & 78. 107. 124. 154. 155. 219. 253. 362. 396. 436. 438. 446. 450. 453. 498. 502. 551. 569. 606. ma plume se lasse à nombrer.

C'est

C'eſt là proprement ce que j'apelle une *légende de chifres* ſur les endroits où la *charité* ſe trouve *bleſſée ; légende* que j'atendois de vous contre moi, & que vous aurez de moi contre vous, aſſez longue pour vous *ſatisfaire*. On y peut voir par tout des marques de votre beau naturel.

Marquez *par une légende de chifres...* Page 5.

JE vous ai déja reproché plus haut votre *grande ſterilité*, de ce qu'au lieu de ſatisfaire au défi *a* de *ME CITER INCESSAMMENT LES ENDROITS PRE'CIS ET POSITIFS OV J'AI TRAITE' SELON VOUS avec indignité la Morale, la Religion, & les Sacremens ;* & faute d'*EN TROUVER UN SEUL ;* vous étes réduit à la honteuſe néceſſité de reprendre votre *TOUR OBLIQUE* & indirect *QUE VOUS MANDIEZ POUR Y RE'USSIR EN M'IMPUTANT un grand nombre d'horribles prétendus meurtres, &c.*

Pour vous prouver...,

Je vous ai cité un grand nombre de meurtres,

Comme vous rebatez ici la matiére injurieuſe de votre *Avertiſſement*, je m'en tiens auſſi de ma part aux pag. 10. 11. & 12. de ma *Réponſe ;* à ce que j'ai dit au ſecond Livre de la Pratique des Acouchemens, chap. 3. & 4. & ſur tout en ce dernier intitulé, *du Tire-teſte*, pag. 368. & ſuiv. à ce que je dirai plus bas en repliquant à votre Obſervation ſur ma pag. 357. Et enfin à ce qui ſuit.

Que vous aviez traité..., Page 6,

Loin que la *Religion* ſoit *traitée avec indignité* dans les endroits que vous marquez : *je* vous ſoûtiens, comme j'ai déja fait, *b QU'ELLE*

a *Réponſe*, page 10. | b *Ibid.*

Y EST AU CONTRAIRE LE PREMIER MOTIF ET COMME LA REGLE DE MA CONDUITE, TANT DANS LES FAITS QUE J'Y RAPORTE QUE POUR LE STILE DONT JE M'Y SERS.

Traité la Religion & les Sacremens avec indignité... *Hic.* Page 6.

Dans votre *a Avertiſſement* vous m'avez reproché auſſi la *Morale mal-traitée.* Vous l'avez retranchée ici. Vous n'en parlez pas. C'eſt que vous ne trouvez rien dans mon Livre qui aproche de la *MORALE CENSURABLE* de la page 348. de votre troiſiéme édition, où vous voulez que l'on ſacrifie l'enfant à la mére, dût-on le *tirer par morceaux* tout *vivant qu'il eſt.* J'en ai parlé dans mes pages 363. & ſuivantes; & je dirai en paſſant, pour confondre votre procédé critique, qu'on y peut voir un échantillon de la maniére dont je voudrois m'y prendre pour cenſurer votre Livre. On en voit là une page citée en caractéres Italiques, & relevée comme elle mérite. Je n'y ai point mis votre nom, je ne vous ai point dit d'injures, je n'ai point jetté feu & flâme. Si je vous avois fourni un endroit de cette nature, que n'auriez-vous point vomi contre moi? C'eſt pourtant de ces choſes qu'il faut prendre pour les critiquer, & non pas s'amuſer à des bagatelles pour leur donner le titre ampoulé d'*Obſervations particuliéres*, &c.

Les Sacremens avec indignité. Page 6.

A l'égard des *Sacremens*, je n'ai rien à me reprocher. J'ai parlé du Baptême par raport à ma Profeſſion, avec reſpect, ſuivant les inſtructions que j'en ai reçûës. Tout ce que j'ai dit &

a Pour la *Morale, la Religion & les Sacremens*, ils y ſont traitez avec indignité. *Mauric. Avertiſſ.*

qu'on me reproche avec le plus de véhémence, ne va qu'à l'honorer davantage, à marquer l'estime que l'on doit faire de sa néceſſité; l'importance qu'il y a de s'aſſurer de sa verité, & d'en procurer un dont la validité soit hors de doute.

Tel que n'est pas (je le répéte) celui d'un enfant encore dans l'uterus, ondoié en portant *de l'eau nette par le moien du canon d'une seringue, jusques sur quelque partie de son corps.*

Non dans l'esprit d'empêcher qu'on emploie celui-ci en cas de néceſſité; puisque je le conseille & le pratique moi-même. Mais dans la veuë de justifier l'intention & l'action du Chirurgien-Acoucheur, qui, aprés avoir pris autant qu'il a pû cette précaution d'ondoier, aspire encore par son opération à quelque chose de plus; c'est-à-dire, à mettre le salut d'un enfant parfaitement en sûreté, par un Baptême reçu aprés qu'il est né; & administré sous condition: Si tu n'és baptisé, je te baptise, au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit.

Vous doutez... de la validité du Baptême... lorsqu'il se presente...

IL EST si juste de *douter de la validité du Baptême d'un enfant que l'on auroit effectivement ondoié lorsqu'il se présente à découvert au passage dans le tems de l'acouchement*; que tous les jours en divers cas nous le voions réïterer sous condition au desir des Rituels, & conformément aux régles de conduite qui y sont prescrites.

Le baptême d'un enfant... ondoié... sur la tête...,

QUAND de la these générale vous décendez à l'espéce particuliére & circonstanciée à votre gré, & qu'avec les personnes que vous

Ont declaré qu'ils étoien de son sentiment.. que le bapême....*est bon & valide*. Page 6.

La décision que m'ont donnée ..

A expressément proposé en Sorbonne.. Tous les Docteurs lui ont declaré ...

avez consultées, dont je respecte & j'honore les lumiéres, vous concluez : *Que le baptême d'un enfant qui étant au ventre de la mère a été ondoié dans une nécessité, sur la tête qui se présente à découvert au passage est bon & valide* : Sans entrer dans l'examen si ce que vous apellez *décision* n'est point plutôt, comme il y a tout lieu de le croire, une simple consultation de cas, qu'un Jugement de tout le Corps aprés une Proposition authentique, telle que vous affectez à tort de l'insinuer : Je suis bien aise de circonstancier à mon tour, & de marquer les principales diférences qui peuvent fonder les diférens jugemens touchant la qualité du Baptême de ces enfans ondoiez par nécessité dans le péril. En quoi je suivrai les éclaircissemens que j'ai pris soin de me faire donner, que j'emprunte de la Théologie, & que je fais servir à mon dessein, sans toutefois prétendre impliquer personne dans ma défense, si par hazard, ce que je ne crois pas, mon expression s'écartoit des pensées qui m'on été communiquées.

Ou l'enfant est encore au sein de sa mere, ou il en est dehors.

S'il est encore dans l'uterus tellement clos & renfermé que rien n'y puisse être porté : il est constant qu'il ne peut être baptisé.

S'il est entiérement sorti & parfaitement né, il est encore certain, que dés-lors il est sujet capable de recevoir le Sacrement dans toute sa force & sa verité.

On n'atend pas sur ces deux points la détermination de l'Eglise ; on sçait là-dessus son esprit.

Mais il est un état milieu qui a encore ses diférences. C'est sur lui que je dis que l'Eglise n'a point prononcé ; & dans lequel un enfant ondoié ne reçoit point un baptême d'une validité universellement reconnuë ; & qu'il y a de l'incertitude, à proportion que son état tient du premier, c'est-à-dire d'une étroite clôture ; comme il y a du préjugé en faveur, à proportion qu'il aproche du second qui est celui de la naissance parfaite.

Si l'enfant est entierement dans l'uterus, ensorte pourtant qu'on y puisse porter de l'eau au moins par le secours du canon d'une seringue : Ou il est encore dans ses membranes ; & le peu d'Auteurs qui favorisent son baptême en cet état, (contre l'opinion du plus grand nombre seule ordinairement suivie dans la pratique) conviennent de la nécessité de le répéter sous condition aprés une naissance parfaite.

Ou ses membranes sont ouvertes ; Et alors : S'il est encore dans une haute & incommode situation : il est visible que la seule incertitude & le doute, si l'eau sera parvenuë jusqu'à lui sur une partie & dans une quantité sufisante, obligera encore à réïtérer le baptême sous condition aprés la naissance.

Mais Si, contenu toûjours dans le ventre de sa mére, il est pourtant dans üne situation plus avancée qui en met quelque partie assez en évidence pour y porter de l'eau, soit avec la main, soit avec une seringue : Quoiqu'il soit aisé pour lors que la matiére, la forme & l'intention s'y trouvent ; il est à craindre qu'il ne manque une condition de la part du sujet. Et n'y eût-il que

cette raiſon, Que la partie ondoiée eſt encore ainſi que le reſte du corps de l'enfant dans l'uterus & nullement dehors, elle ſufit pour douter qu'il ſoit capable du Sacrement & ſufiſamment né pour être régénéré.

Ce doute n'eſt point imaginaire, puiſque nous liſons les inſtructions ſuivantes dans les Rituels les plus modernes : *Dés qu'un enfant eſt ſorti du ſein de ſa mére, il eſt capable de recevoir le Sacrement* (de Baptême.) *S'il étoit ſorti en partie*, &c... *On n'en doit point baptiſer qui ſoit encore dans le ventre de ſa mére. Si la tête paroît dehors*, &c... De ces expreſſions qui marquent au moins une ſortie partielle, ainſi que de beaucoup d'autres inductions qu'il faudroit reprendre de plus haut, & qui me méneroient trop loin; il ſemble réſulter, que ce qu'ils ont ſtatué au ſujet de ces enfans demi-nez, n'eſt qu'en faveur de ceux qui ont déja quelque partie hors du ventre de la mére, & non point de ceux qui y ſont encore contenus, placez plus ou moins haut, & d'un plus ou moins difficile accés.

Si donc on peut douter de la validité du baptême d'un enfant ondoié ſur la partie qui paroit au dedans : ce doute eſt un fondement légitime pour réïtérer encore un tel baptême ſous condition ſans en violer la ſainteté, tant qu'il n'y aura point d'ordre précis au contraire. Car ſi nous trouvons cette maxime favorable chez les Théologiens, Que dans le péril & la crainte qu'un enfant ne puiſſe venir au jour, il le faut baptiſer en la maniére qu'on le peut pourvû que l'eau vienne juſqu'à lui : Nous y liſons cette autre maxime, Qu'il faut conférer le bap-

tême d'une façon qui ne laiſſe à aucun Théologien un juſte ſujet de douter de ſa validité ; & par conſéquent, confirmer le douteux par celui qui ne l'eſt pas.

Le cas eſt plus décidé lorſque l'enfant eſt ſorti en partie du ventre de la mére ; ou, ce qui eſt la même choſe, s'il a quelque partie dehors. Car s'il a mis la tête dehors, & qu'il « ſoit en péril de mort, il faut le baptiſer ſur la « tête, ſans réïtérer le baptême lorſqu'il ſera « entiérement ſorti. Mais ſi c'eſt quelqu'autre partie qu'il ait mis dehors, qui donne par « ſon mouvement quelque indice de vie, il « faut l'y baptiſer dans le péril ; &, s'il y ſur- « vit, réïtérer le baptême ſous condition. Ainſi « les Livres qui doivent ſervir de régle, le preſcrivent-ils dans les Inſtructions préliminaires au rit & à la maniére d'adminiſtrer le Sacrement de Baptême, deſquelles quelque choſe concerne notre Profeſſion. Parce qu'ils ſont précis là-deſſus, on s'y renferme ; & quoique dans ces Inſtructions qui ne regardent point la ſubſtance du Sacrement, ils pûſſent varier ſelon les tems & les lieux, chacun doit ſe conformer à celui de ſon lieu & de ſon tems. Mais comme ils n'entrent pas dans toutes les eſpéces de dificultez particuliéres que la Profeſſion nous fournit : c'eſt une néceſſité pour nous de nous comporter dans les ocaſions preſſantes ſuivant les lumiéres d'une conſcience qui a pour guide, d'une part les communs principes ou les maximes reçuës ; & de l'autre, la charité tant pour les enfans que pour les méres dans l'aplication des mêmes principes.

Une preuve de l'obligation où nous sommes quelquefois d'interpréter équitablement & de-bonne-foi ce qu'on nous a apris des Régles écrites, paroit assez dans quelques-unes
„ des paroles que j'ai citées. Il est dit, Que si
„ l'enfant a mis dehors quelque-autre partie
„ que la tête, il faut l'y baptizer dans le péril.
Mais on exprime une condition; c'est, Que la
„ partie par son mouvement donne quelque in-
„ dice de vie.

S'il faloit nous arréter précisément à la lettre de ces paroles, un tres-grand nombre d'enfans vivans périroient dans les travaux fâcheux sans aucun secours spirituel même douteux. Car combien en trouve-t'on qui naissent vivans, dont les parties loin de marquer du mouvement n'ont pas même donné le moindre autre indice de vie, malgré toute l'atention expresse qu'on y a pû faire pour en reconnoître? Et combien même d'autres n'ont pas laissé de conserver la vie au milieu des signes, & avec les plus violens préjugez de mort? C'est en leur faveur qu'on n'atend pas une marque de mouvement vital, & que dans le doute, on pratique aujourd'hui communément d'ondoier sous condition: Si tu as vie, je te baptize, &c. sans croire déroger pour cela au profond respect qu'on a pour les Ordonnances des Superieurs, ni s'éloigner des conditions qu'elles prescrivent; parce qu'on entend par l'indication du mouvement vital, une sorte d'espoir qu'une personne expérimentée conçoit moralement que l'enfant peut être encore en vie; qui paroît la mettre sufisam-

ment à couvert du reproche qu'on lui voudroit faire de commettre trop aisément la sainteté du Baptême.

Sans cela nous serions encore fort empêchez en ce qui concerne celui des embrions ou fœtus expulsez par l'avortement, plus ou moins avant dans la grossesse; dont il est dificile de juger dans l'ocasion s'ils ont vie, ou s'ils ne l'ont pas; & que l'on ondoie par précaution pour peu de jour qu'on trouve à croire qu'ils sont vivans. Sur lesquels, comme sur beaucoup d'autres points, les Manuels n'ont rien de précis, & nous laissent par conséquent, comme je crois, à nous déterminer d'ailleurs selon les loix de la science, de la prudence, & de la charité chretienne.

C'est en vertu de ces mêmes loix, que quoi que ces Livres ne statuënt proprement que sur le baptême des enfans dont quelque partie sort au dehors: dans presque toutes les autres diférences, dont j'ai parlé, des enfans contenus encore au dedans & plus ou moins avancez, on ne laisse pas par une charitable précaution & une interprétation favorable, de les ondoier autant sûrement qu'on peut & que leur situation le permet.

Apellera-t'on cette action un baptême *bon & valide?* Volontiers, en un sens; c'est-à-dire, pour croire qu'il est permis, pour ne faire aucun scrupule de s'en servir & ne pas apréhender de blesser, en s'en servant, la sainteté du Sacrement; pour emploier un REME'DE, quoi qu'INCERTAIN, plûtôt que de laisser périr l'enfant sans le lui administrer; pour au-

torifer à ne lui pas refuser la fépulture chretienne s'il meurt aprés avoir été ainfi ondoié: Mais non pas *bon & valide*, pour le regarder comme une vérité hors de doute & univerfellement reconnuë, qui faffe un article de foi dont le contraire foit une *erreur* que des Auteurs orthodoxes ne puiffent foutenir ; mais non pas *bon & valide*, pour fe repofer fur lui avec la même confiance qu'on fe repoferoit fur un *baptême* conféré à l'enfant déja forti de l'uterus, ni pour faire autant *d'hérétiques* de ceux qui pour affurer le falut de l'enfant afpireroient à le voir baptizer fûrement, fous condition, aprés fa naiffance. Voiez s'il vous plaît làdeffus ce que je vous cite de Monfieur de Saintebeuve vers la fin de ma Réponfe à votre Obfervation fur ma page 368. pour corriger vos termes d'*erreur* & d'*héréfie*, en celui d'*opinion la plus fûre*.

Je vous defabufe d'une fi pernicieufe erreur... Pag. 6.

Soûtiennent que c'eft une héréfie... Pag. 23.

Vous m'avez nommé un *Docteur célébre*, pour qui je n'ai que de la vénération. Mais chacun connoit les fiens, & tous ne peuvent pas *confulter* les mêmes. Autrefois l'ocafion m'a fait trouver avec un, dont la mémoire encore & les écrits font dans une tres-grande réputation parmi les perfonnes de Lettres ; & m'étant pour lors entretenu avec lui touchant le baptême de l'enfant contenu dans l'uterus, & l'ufage de la feringue pour y porter de l'eau nette ; il ne balança pas pour me témoigner qu'on ne pouvoit guéres compter fur un tel baptême ; & l'une des raifons qu'il m'en donna, étoit, fi je m'en fouviens bien, qu'il faut être né avant que d'être régénéré.

Confultez vous-même ce célébre Docteur... Pag. 6.

Il eſt certain que pour notre ſureté & notre repos, il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions des régles générales & fixes. Maintenant, par éxemple, que les Théologiens ont traité à fond les matiéres, & que le penchant pour la faveur leur a fait prendre charitablement pour les enfans des meſures de miſéricorde & de compaſſion autrefois inconnuës, & chercher tous les moiens imaginables d'aprocher le baptéme d'eux; en ſorte que par degrez ils ont fait de tems en tems de nouvelles avances, juſqu'à favoriſer de baptizer proviſionellement l'enfant dans le ventre de ſa mére, en y portant de l'eau induſtrieuſement & par art: Si, dis-je, aprés tant d'éclairciſſemens & du milieu de tant de lumiéres, il émanoit par une authorité ſupérieure un projet de conduite, qui ſervît de régle, & qui eût force de loi; nous ſerions moins embaraſſez, & ce ſeroit pour nous un ſujet de joie. Soit que l'on convînt d'admettre purement & ſimplement comme abſolument valide & ſans beſoin de réïtérer, le baptême généralement de tous les enfans qui dans le péril auroient été ondoiez immédiatement ſur la tête au ventre de la mére, ſoit qu'ils fûſſent peu ou beaucoup avancez dedans ou dehors: Et de réïtérer ſous condition le baptême de tous ceux qui auroient été ondoiez ſur toute autre partie; Ou bien, que l'on arrêtât de les recevoir tant les uns que les autres ſans beſoin de les réïterer; Ou enfin, que l'on jugeât à propos de les réïtérer tous, ſous condition, pour une entiére précaution, comme l'on pratiquoit au ſiécle paſſé: L'uniformité de la

régle, qui dans cette généralité comprendroit toutes les diférentes espéces, nous détermineroit bien plus précisément. Car, si l'on jugeoit, qu'il les faudroit tous réïtérer sous condition ; nous aurions droit d'aspirer dans les ocasions périlleuses à faire en sorte, par l'opération, qu'un enfant parvînt au bonheur d'en recevoir un d'une validité constante aprés sa naissance ; & les reproches qu'on nous fait tomberoient d'eux-mêmes. Mais s'il nous étoit prescrit de nous contenter d'ondoier en tout événement, & que par un préjugé favorable pour la validité de cette sorte de baptême, on nous dît de nous y reposer comme sur un baptême constant : fixez alors par la régle, liez par le devoir, déchargez en conscience des soins du salut de l'ame ; n'aiant rien de meilleur à faire pour la vie du corps, nous laisserions mourir, quoi qu'à regret & par force, les méres & les enfans à nos yeux ; sur tout s'il nous étoit défendu de rien entreprendre au delà avec quelque sorte de péril de la vie de l'un pour assurer celle de l'autre ; Et malgré les instances des personnes interessées par diférentes veuës à nous engager à l'opération, nous serions en droit de refuser de la faire en bien des rencontres délicates. Mais tant qu'il n'y aura point de régle uniforme qui décide sur la qualité du baptême de toutes ces sortes d'enfans moins nez qu'ils ne sont à naître : il sera dificile d'empêcher qu'une chretienne sollicitude, & un saint empressement d'assurer au vrai leur salut, n'invite pas un homme véritablement expérimenté à tâ-

cher de leur procurer l'avantage de recevoir un baptême d'une validité hors de doute.

Je me trouverois en état, ſur les Mémoires que j'ai recueillis moi-même, ou qui m'ont été fournis par des perſonnes plus intelligentes que moi, de dire ici bien d'autres choſes touchant la variété & les progrés tant des ſentimens des Auteurs, que des maximes de diſcipline & de pratique dans les derniers ſiécles; ſi je ne craignois d'entrer trop avant dans une matiére qui n'eſt point de mon reſſort, & qui n'a preſque de raport qu'indirectement à ma Profeſſion.

C'eſt aſſez pour ma défenſe d'avoir marqué qu'il ſe trouve des ſituations de bien des eſpéces où l'enfant ſe préſente avec péril, & dans le beſoin d'être baptizé avec plus ou moins de ſureté; puiſque pour une que vous avez choiſie en particulier, & ſur laquelle on a opiné en faveur: il y en a un grand nombre d'autres toutes diférentes, qui peuvent fonder tres-raiſonnablement un doute.

C'eſt parmi elles qu'on en trouve auſſi, où il n'eſt pas toujours poſſible d'*ondoier ſurement*, d'une ſureté ſoit de religion, ſoit d'action. Il ne faut qu'une atention médiocre, aux gens ſur tout de la Profeſſion, pour en être convaincu.

Iamais d'impoſſibilité de l'ondoier ſurement.... *Hic* Page 6.& ſur ma pag 354.

IL EST pitoiable à vous d'oſer *refuter* la *raiſon* que je donne de tirer l'enfant avec l'inſtrument par *a* l'*IMPOSSIBILITE' DE SECOURIR AUTREMENT LA ME'RE*;

Facile de refuter les autres...

L'impoſſibilé de ſecourir autrement...

a *Rép. Pag.* 11.

pendant que non seulement vous [a] reconnoissez possible cet etat d'impossibilité, mais que vous [b] enseignez même d'y pratiquer quelque chose de plus extrême que ce que vous me reprochez ; car vous convenez d'y tirer *par morceaux* un enfant vivant, pour sauver la vie à sa mére. J'ai eu raison de vous dire dans [c] ma Réponse que vous *M'ATRIBUEZ* des meurtres *CONTRE VOS PROPRES INTE'RESTS*, & que vous n'auriez pas *LE MOT A REPLIQUER SI JE VOUS DISOIS QU'EN CELA J'AUROIS AGI DANS VOS PRINCIPES.*

La créance ou les justes soupçons...

J'Ai bien dit : *LA CRE'ANCE OU LES JUSTES SOUPCONS QU'IL EST MORT* ; & vous ne *m'aprendrez* point *à le connoître surement* par *les moiens* que vous en *avez enseigné dans votre Livre.* Lisez plus bas ce que je replique sur les pag. 44. & 45. Joignez-y ce que j'ai mis sur la pag. 361. Il en résulte, que les signes de mort que vous donnez pour certains sont effectivement équivoques.

Devez aprendre à le connoître...

Alléguez que cette matiére est indécise.

UNE matiére sur laquelle l'Eglise n'a point pronocé, est véritablement *indécise.* Ce n'est point l'entêtement qui me meine, c'est l'esprit de la charité qui n'exclud point l'amour de la vérité. Personne n'aura jamais plus de déférence que moi pour une *Décision donnée par plusieurs célébres Docteurs en Théologie consultez*

a *Traité des Mal.* 3. *edit. pag.* 348. & dans ses Observations. Exemple, Observ. CLVI. pag. 125. ligne 12.

b Ibid.

c Pag. 15.

ſur une *matière.* C'eſt dans cet eſprit ſoumis, qu'aprés avoir emploié mes pag. 373. & 374. pour établir une GROSSE DIFE'RENCE entre le TIRE-TESTE & le CROCHET, je conclus en la pag. 375. *Que ſi malgré cette diférence, des perſonnes éclairées me faiſoient connoître qu'il falût s'abſtenir même du crochet, je prendrois ſans doute plutôt le parti de ne m'en plus ſervir, que non pas de renverſer les principes de la Morale pour en maintenir l'uſage.*

Mais les PERSONNES E'CLAIRE'ES y penſent plus d'une fois avant que de prononcer ſur les faits particuliers de notre Art. J'en ai fait conſulter autrefois de vive-voix, qui ſur la queſtion miſe dans ſon jour, ſe ſont défendus de décider, & m'ont laiſſé entre les mains de mon conſeil, pour ſuivre dans ces rencontres *épineuſes* les lumiéres de mon expérience.

En éfet la matiére eſt délicate. On convient du principe : (du moins moi, j'en conviens ; vous, Monſieur, n'en conviendrez pas :) Qu'il n'eſt jamais permis de tuer l'enfant, quelque ondoïé qu'il ſoit ; & c'eſt tout ce que conclut la Conſultation que j'ai raportée pag. 364. Il reſte deux points entre autres à diſcuter. L'UN, ſavoir : Si l'on doit tellement faire fonds ſur la validité du baptême procuré à l'enfant encore dans l'uterus, & dont aucune partie n'en eſt dehors (ſoit que l'on y porte de l'eau nette par le moien d'une ſeringue ou autrement :) que pour aſſurer davantage ſon ſalut & lui procurer un baptême dont la validité ſoit conſtante, on ne doive ou l'on ne puiſſe

pas faire ſes éforts pour le tirer vivant avec la main ou l'inſtrument, avec riſque de ſa vie temporelle, plus ou moins éloigné dans ou aprés l'opération. L'AUTRE : Si le riſque qui acompagne l'opération du crochet, eſt de telle nature qu'il faille dire qu'elle tuë : Vû que les enfans tirez en tems & lieu avec le crochet ſurvivent preſque tous plus ou moins à leur bleſſure, même quelquefois un longtems : Que, d'ailleurs, on aplique le crochet en la machoire ſupérieure, en l'œil, en l'oreille, qui ſont des parties pour mieux vivre, & ſans l'uſage deſquelles on ne laiſſe pas de vivre ; Qu'enfin il eſt ſouvent incertain ſi l'enfant mourant dans la ſuite, ſa mort vient plutôt de l'impreſſion du crochet que de la foibleſſe, par éxemple, où il étoit réduit, ou bien de l'éfort & de la violence qui ne laiſſeroit pas de ſe trouver dans l'opération ſupoſé qu'on ne s'y ſervît que de la main ſeule, ou de quelque-autre cauſe ſemblable, ſur laquelle il ſemble qu'on ſoit ſufiſamment en droit de rejetter ſa mort ; comme il arrive en beaucoup d'autres grandes opérations chirurgicales, qu'on ne laiſſe pas de pratiquer en toute ſureté de conſcience. IL Y auroit ſur ces deux points des Diſſertations entiéres à faire, qui paſſent les bornes de cet Ecrit, & que je laiſſe à de plus habiles.

Ce péril eſt bien plus grand à l'égard. .. Page 7.

VOUS étes de mauvaiſe foi ou tres-ignorant, ſi vous ne reconnoiſſez pas qu'il y a des extrémitez, où le *péril* eſt viſiblement *plus grand, à l'égard de l'enfant*, de l'abandonner à ſon

son sort & aux ressources de la nature, que d'entreprendre l'opération.

VOus chantez la palinodie de la page 348. de votre troisiéme édition, quand, plus reservé sur les interêts de l'enfant, vous dites ici que les *crochets non plus que le tire-tête, ne doivent jamais être emploiez que lorsqu'on a une entiére certitude qu'il est mort.*

Crochet non plus que le Tire-tête ne doivent jamais être emploiez que lorsque...

JE ne prétens point que vous aiez *inventé le Tire-tête pour faire extraction de la tête d'un enfant vivant*; sinon en tant que, dans vos principes, vos disciples se trouveront non seulement exposez au péril de s'en servir lorsque l'enfant est vivant; mais de plus, souvent en droit de l'emploier, lors même qu'il est reconnu pour tel. Voiez cela plus bas, & en même tems plus au long dans ma Réponse à vos Observations sur la page 357. &c.

Comme vous le prétendez. Page 7.

DU général de vos *Remarques*, passons au *particulier.*

En général mon sentiment....

VOus débutez par une ânerie, dont j'apelle à l'expérience. Qui ne sçait que les aux s'étendent dans leur écoulement, & moüillent les parties voisines? Quand il n'y auroit que les esprits de ces eaux acrimonieuses qui s'élevent aux environs, ils sont capables de l'effet que j'ai décrit.

Page 11. Les eaux ne peuvent pas causer...

JE n'ai pas deviné ce terme; je l'ai mis pour l'avoir entendu dire à d'autres. Au pis aller,

Page 12. Le terme déternüer.....

quand je ſerois le premier à m'en ſervir, cette expreſſion figurée, tirée de l'éternûment ordinaire, convient trop bien à la choſe, pour me repentir de m'en être ſervi. Si vous m'en croiez, vous ne vous érigerez pas en Critique de la Langue Françoiſe; ou bien vous commencerez par reformer le patois de vos Ouvrages.

Page 13. & 14. Je n'ay jamais vu...Mais j'ay bien....vu.

J'Apelle encore ici à l'expérience & au témoignage de la moindre garde de quatre jours. Vous parlez ſuivant votre prévention.

Pag. 15 N'ont pas beſoin pour connoître....

VOus m'impoſez dans cette Obſervation. Quand j'y parle DE PURGEOTER DE FOIS A AUTRE, &c. je ne le donne point comme un ſigne pour *connoître* de la *groſſeſſe*; mais j'en faits partie de la métode où la prudence engage pour *gagner* le terme dans le doute ſi UNE FEMME HIDROPIQUE, &c. eſt groſſe ou non; & pour E'VITER de L'ACCABLER DE REMEDES avec péril, principalement pour ſon fruit. Je ne dis pas qu'il faut alors purger pour connoître; c'eſt vous qui me le faites dire: mais je dis qu'il faut ſimplement PURGEOTER faute de connoître ſuffiſamment, & que l'incertitude de l'état demande qu'on ſe ménage dans l'adminiſtration de la purgation. Liſez donc bien, Monſieur, & ſans paſſion, ſi vous voulez comprendre quelque choſe dans ma métode.

Page 16. 17. 18. *& ſuiv.* On peut conférer....

EN *conferant* nos deux Relations, on trouvera que vous avez été plus hardi que moi, & moi plus circonſpect que vous. Heureuſement pour vous, l'évenement a recouvert la té-

mérité d'une décision trop précise, faite au hazard, sur des signes de non-grossesse-d'enfant tres-équivoques ; tels que sont ceux-même que vous qualifiez (dans votre a *Observation*) de *marques* assurées ; sçavoir le *nombril fort enfoncé & l'orifice de la matrice petit*, qui vous *firent*, dites-vous, *certainement connoître que cette femme n'étoit point du tout grosse d'enfant, comme vous l'en assurâtes*. Car quelque complaisance que j'aie eu pour elle, il ne se trouvera jamais que je lui aie *donné*, comme vous le dites, *des assurances* qu'elle fût *grosse d'enfant*, ni que je l'aie *cru*. Et c'est faussement encore que vous m'attribuez des *espérances données par plusieurs fois d'un prochain acouchement*. Que si elle a été *durant plus d'un an entier dans une fausse espérance de grossesse d'enfant* : ç'a été, comme je l'écris, BEAUCOUP DE PRE'VENTION DE SA PART, que non seulement je n'ai jamais AUTORISE' PRE'CISEMENT DE LA MIENNE, mais que j'ai même exprés évité d'autoriser ; me contentant de lui en dire assez pour LUI DONNER DU REPOS D'ESPRIT, sur ce que je n'y croiois point DE CORPS E'TRANGE, &c. EN ATTENDANT DU TEMS UN PARFAIT E'CLAIRCISSEMENT SUR LE RESTE. Ne me remettez point, sur la fin de votre b Observation, du nombre des *glorieux*. Gardez pour vous une qualité qui vous est aquise, & dont vous étes trop jaloux pour en devoir communiquer rien à personne. Allez, le plus fier homme qui fut jamais, avec vos *Instructions*

a V. *L'Observation* DLXVI. *du nouveau Livre de M. Mauriceau.*
b V. *ladite Observation*,

publiques dont vous étes infatué; par lesquelles vous vous flatez de m'*avoir donné*, *aussi bien qu'à beaucoup d'autres, les meilleures connoissances* que nous *puissions avoir* de notre *Art*. Vos *instructions* seroient les meilleures du monde, (ce qu'elles ne sont pas,) que votre présomption les gâteroit. La vanité Stoïque n'aprocha jamais de la vôtre; & j'ai honte pour vous de voir en votre personne des sentimens, dont force Paiens auroient rougi.

Page 20.

MInutie.

Page 21.

PAuvreté.

Page 29. & 33. Il n'est pas vrai....

CE fait est constant, mais particulier, mais rare: articulé comme tel, & non comme une chose ordinaire.

Reconnu votre erreur...

Erreur vaine qui ne subsiste que dans votre imagination.

Page 35. Il n'est pas encore vrai.....

RIEN de plus vrai, dans la maniére dont je m'en suis expliqué. V. le §. 20. du Chap. 12. de mon premier Livre.

Même, page 35. vous deviez savoir....

JE *sçai* que vous ne dites ici rien qui vaille. Cet endroit de ma page 35. est abondamment confirmé & expliqué par plusieurs autres, & sur tout par mes pages 508. 509. 510. & 511. par lesquelles on voit qu'en beaucoup d'ocasions il y a plus que la *contraction* dont vous parlez.

Venant à se contracter...

CETTE SORTE DE CELLULE; j'ai bien cru ne l'*apeller seconde matrice* qu'*improprement* & par emprunt.

Improprement *seconde matrice*..

Ces termes (COMME DOUBLES... ON PEUT COMPARER, &c.) dont je m'y

ſers, en ſont une preuve & ſufiroient ſeuls pour faire tomber votre puérile ou ignorante *Obſervation*.

J'AI eu grand tort de ne pas marquer la grandeur du *plat*; & c'eſt ici la premiére bonne Obſervation entre toutes celles qui précédent.

Page 36. Vous deſignez mal..

J'AI dit dans ma a *Réponſe* ce que j'ai à dire ſur ce point.

Page 37. Vaiſſeaux du placenta....

IMpoſture & fauſſeté manifeſte, relevée plus haut, pag. 12. *& ſuiv*.

Page 38. M. Lamy notre confrére....

CEnſure mépriſable.

Page 41. & 42. Toutes ces cauſes....

NE me faites point dire plus que je n'ai dit. J'ai parlé de ces *ſignes* avec toute la précaution que j'ai dû. Vous auriez peine à me montrer que j'en aie traité pluſieurs *d'indubitables*. Vous trouverez ſi peu dans mon Livre ces deux mots, *certains & indubitables*, joints enſemble, que je n'y en reconnois pour-ainſi-dire que d'INCERTAINS, à le prendre dans l'étroit; & que ceux que j'y APELLE INCERTAINS, par opoſition avec les *douteux*, ne ſont PAS ABSOLUMENT INFAILLIBLES, comme je l'ai exprés obſervé, mais bien PRESQUE TOUJOURS VE'RITABLES.

Page 44. & 45. La plûpart de ces lignes.. Certains & indubitables..

De-là paroit l'injuſtice de la conſéquence que vous tirez ici par votre: *c'eſt pourquoi*, &c.

C'eſt pourquoi je ne m'étonne...

Votre *Livre* ſur ce ſujet n'a rien de plus que les autres, ſinon qu'en la page 267. vous prononcez trop hardiment: *L'enfant ſera mort*,

Conſultez .... mon Livre....

a *Réponſe à l'Avert.* Page 9.

si, &c. & que dans la suivante, parlant des *choses* que vous avez données pour signes de mort, vous dites encore trop confidemment que *se rencontrant la plûpart ensemble en une personne, & en un même tems*, elles *signifient certainement*, elles *dénotent assurément*, elles *certifient que l'enfant est mort*. C'est trancher trop; Car non seulement *plusieurs d'entre-eux*, comme vous le dites, *sont équivoques lorsqu'ils sont seuls:* mais même, comme je vous le soûtiens, ils sont *équivoques* en des ocasions où *la plûpart se rencontrent ensemble*; témoin les exemples de mes pages 296. 361.

C'est donc à vous qu'il apartient d'établir assez légérement des *signes certains & indubitables*, moiennant lesquels la mort de l'enfant devient selon vous *tout-à-fait certaine*; & ce seroit à moi de conclure à votre place: *C'est pourquoi je ne m'étonne pas si vous avez si souvent traité comme morts en les tirant avec* votre Tire-tête, *des pauvres enfans qui* pouvoient être *vivans* dans le tems que vous les supposiez morts.

Page 49. & 50. Vous dites...vous deviez bien avoir declaré..

RIEN ne m'obligeoit en cet endroit, de marquer ni par qui, ni comment cette Damoiselle acoucha. Cela n'a rien de commun avec les *signes pour connoître si l'enfant est mort ou vivant*, qui font la matiére de ce Chapitre.

Vous me donnez lieu de croire...

Vous devinez encore ici pour avoir le plaisir de mordre. Mais vous devinez faux.

Saignée..mal-à-propos ordonnee....

C'est une insigne témérité à vous d'oser blâmer aujourd'hui, ce que nous avons fait M. Quiquebœuf & moi en 1660. il y a 34. ans.

En me mal-traitant, vous devriez au moins épargner les autres, dont la mémoire n'a rien à démêler avec vous. On voit bien que vous allez comme un Sanglier bleſſé dans le vif, & que vous donnez de la dent à-droit & à-gauche, ſans ménager perſonne dans la fureur qui vous tranſporte. Nous fîmes alors avec ſuccés & pour l'enfant & pour la mére, ce que les circonſtances de la maladie préſente à nos yeux parurent exiger de nous; Et vous, Monſieur, n'en jugez qu'en l'air & d'aprés-coup, ſur les idées fauſſes d'un eſprit trop agité, qui veut à quelque prix que ce ſoit, trouver ſurquoi ſe déchaîner. Vous nous blâmez dans un fait, où d'autres jugent que nous méritons d'être loüez d'une conduite également prudente & heureuſe dans une ocaſion périlleuſe & délicate.

Page 53. Je vous nie....

JE vous ſoutiens, ce que vous niez ici.

Page 54. 55. 56. & 57. Cette longue deſcription.... Inutile.... Ridicule....

COMME mon Livre n'eſt pas fait pour un Docteur comme vous, cette deſcription vous a pu déplaire. Les perſonnes moins avancées, de bonnes femmes ſimples & dociles, ſans malice & ſans fierté, inſtruites ailleurs qu'à votre école, n'en porteront pas un jugement ſi deſobligeant. Elles ne laiſſeront pas d'en tirer quelques lumiéres, en faveur deſquelles elles feront grace à ce qu'il y a de plus connu, que la néceſſité d'une énumeration exacte a obligé de faire entrer parmi le reſte, pour ne pas donner un détail tronqué & ſans ordre. La maniére courte & ſuccincte dont on le traite, fait bien voir qu'on a ſenti le mérite & la qua-

lité du ſujet, & qu'on n'y a donné que ce qu'on a cru néceſſaire POUR OBVIER A CES ME'PRISES DANGEREUSES dont il eſt parlé dans ce Chap. 6. page 52.

Page 58. En parlant.....

VOUS avez tellement la paſſion de critiquer, que vous en perdez le jugement. Rentrez un moment dans votre bon ſens, mettez la main à la conſcience en reliſant cet endroit, & convenez que ſouvent les ACCIDENS de la TOUX ſont CAPABLES DE FAIRE PE'RIR L'ENFANT ET LA ME'RE, & que l'on peut fort-*à-propos* dire FAVORABLE l'avortement qui les DE'LIVRE TOUS DEUX, en faiſant ceſſer des accidens conſidérables, tel qu'eſt par exemple une perte de ſang violente cauſée par le détachement partiel de l'arriére-faix, &c. aprés quoi une mére n'eſt *plus en* ſi *grand danger*; Et quel que ſoit le ſort d'un *enfant qui meurt dans la ſuite* (non pas *toujours*) *à cauſe de ſa naiſſance prématurée*: il lui eſt FAVORABLE de ne pas mourir avant que de naître, & de devoir à l'AVORTEMENT l'avantage d'être baptiſé. Ne fermez point les yeux à la vérité, pour avoir lieu de bleſſer la charité.

Vous ajoutez mal-à-propos.

Met la mére en plus grand danger...

Qui meurt toujours. ...

N'eſt jamais favorable....

Page 63. Vous apellez mal-à-propos...

J'APELLE fort-à-propos HIDROPISIE UNIVERSELLE, une leucophlegmacie, une plénitude d'eau avérée, cauſée en origine par les accidens de la maladie, les ſaignées, la perte, &c. C'eſt pourquoi gardez votre *bouffiſſure* pour vous, grenoüille, qui par tout pleine de l'enflure de votre orgueil ne faites que croaſſer; Et pour réponſe à votre téméraire jugement, ſouvenez-

La bouffiſſure.

Qui mourut.. faute de...

vous de ces paroles de ma page 62. QUE JE N'AVOIS PAS (au tems que vous marquez) ASSEZ D'OUVERTURE POUR SOULAGER cette femme PAR LE REMEDE LE PLUS PROMPT QUI ÉTOIT DE LA DÉLIVRER AU PLUTÔT POUR ARRÊTER LE SANG. Ce ne fut pas manque de connoître ce qu'il lui faloit, mais par l'impuissance de le lui pouvoir procurer ; Et si vous y trouvez *du tems inutilement perdu*, c'est peut-être que votre métode est de DILATER L'EMBOUCHURE DE LA MATRICE par force, sans égard à la perte de sang ; métode, dont je ne m'accommode point. V. mes pag. 273. *& suiv.*

Sans perdre le tems inutilement....

INDIGNE de réponse.

Pag. 64. 65. 66. 67. 68. & 69. ce long.

EXCUSEZ-moi, Monsieur, pour cet endroit. Il y manque une virgule que l'Imprimeur a dû mettre aprés *je le tirai* ; & moiennant cette virgule, le *raisonnement* sera parfaitement bon : d'avoir *tiré* un *enfant* malgré sa *mauvaise situation* pour le *soulagement* de sa *mére.* Serez-vous assez indulgent pour me pardonner une faute d'autrui, de la conséquence de celle-ci ; & ne ferez-vous point violence à votre beau naturel, si vous nous passez une virgule oubliée ?

Pag. 72. Vous dites....

Ce raisonnement est mal fait...

J'ECRIS ce que j'ai veu, & j'en suis du moins aussi croiable que vous. Tout vous déplaît, dés qu'il vous passe.

Page 73. La relation... me paroit un peu fabuleuse.

JE n'attens pas aprés votre aprobation, pour autoriser ma conduite : de même que je fais

Page 75. & 76. Il n'y avoit pas...

J'aprouve bien la saignée. ...

N'étoit vrai-semblablement. ..

Simple supression. ..

peu de cas des jugemens que vous en portez pour y trouver à redire. Il faudroit avoir été présent aux choses, pour en juger sainement. Le recours que vous avez aux *vrai-semblances* vous sauve bien des démentis. Ce n'est point *simple supression*, ce n'est point *simple suffocation*, quand on est prêt d'en perdre la vie. Adressez, Monsieur, à des idiots les *Observations* du mérite de celle-ci dont il y a bon nombre parmi les vôtres.

Page 77. & 78. Vous usez d'une manifeste contradiction ... Sans specifier.

IL n'y a pas ici ombre de contradiction, j'en apelle au Lecteur.

Malice gratuite.

Page 79. 80. 81. & 82. Le long narré... Tout fabuleux. .. De votre propre composition...

CETTE histoire est véritablement une histoire, & non point un conte fait à plaisir. Si vous la croiez *de* ma *propre composition*, elle est assez du stile de tout le reste du Livre pour le croire aussi de moi. Que si par-là vous voulez dire, que c'est moi qui l'ai fabriquée, elle est trop bien circonstanciée pour en laisser le moindre soupçon. Comptez qu'un homme qui seroit capable d'imaginer un fait de la nature de celui-ci, & de l'exprimer comme il est, ne seroit pas un aussi petit génie que vous me faites passer. Je ne me reproche rien dans la maniére dont je m'y comportai. J'ai balancé si je me servirois du mot de *jonché*. Pour peu qu'il déplaise : qu'on le suprime, le sens n'en souffrira rien.

Jonché, c'est votre terme...

Comment pouvoir tirer quelque bon augure...

Vous broüillez tout en cet endroit, où vous tronquez, dérangez, inférez, & mêlez confusément mes paroles pour me traduire en ridi-

cule. L'état du PLACENTA & du CORDON (état heureux dans un tel malheur) fut ce qui me fit TIRER QUELQUE BON AUGURE POUR LA VIE DE L'ENFANT, par opofition avec le péril DE LA MÉRE. Pour mieux faire fentir la chofe au Lecteur, auffi bien que votre procédé également broüillon & malin, il me permettra de lui citer ici mes paroles dans l'ordre que je les ai écrites, & il pourra les confronter avec les vôtres. [1°. Je trouvai pareillement le côté gauche de « cette partie déchiré, fans toutefois que le pla- « centa ou gâteau fût aucunement altéré en fa « fubftance, figure & fituation, étant attaché « dans toute fa circonférence au côté droit du « fond de la matrice. 2°. Le cordon qui s'étoit « heureufement rencontré d'une bonne longueur, « n'étoit ni noüé, ni rompu, ni embaraffé dans « les parties du fétus, mais feulement mêlé par- « mi le fang, d'où je tirai quelque bon augure « pour la vie de l'enfant. Car pour ce qui eft de « la mére il y avoit tout lieu d'en defefpérer, fe- « lon toutes les aparences, & même felon Hi- « pocrate en la fentence 20. du fixiéme Livre, « elle ne pouvoit fubfifter long-tems.] Apuié fur « ces deux obfervations du PLACENTA & du CORDON, avois-je trop tort de *tirer quelque* forte de *bon augure pour la vie de l'enfant?* Ce n'*eut* point *été un* fi grand *miracle* qu'*il eût été encore vivant*; même *aprés le tems* que je fus obligé *d'emploier*; par néceffité, pour reconnoître, &c. & par prudence, pour faire mon pronoftic: *tems*, qui ne fut point fi long que vous effaiez de le faire. Cet, *aprés tout cela*, mis en caractére Italique, comme des paroles que vous me

C'eût été un vrai miracle...

Aprés tout cela....

faites dire impertinemment, eſt une preuve où de votre malice pour me charger, ou de votre indiligence à revoir vos épreuves. Quoi qu'il en ſoit, je rétablirai encore ici mes paroles dans l'ordre que j'ai écrit. [Aprés avoir premiérement ondoié l'enfant ſous condition (le tems, le lieu, ni le ſujet ne me permettant pas de rechercher les ſignes de ſa vie) je vuidai la matrice du ſang qui s'y étoit déchargé, obſervant, &c.]

Page 85. Vous deviez marquer toutes les circonſtances. ...

NON néceſſaire. Les circonſtances y ſont ſuffiſamment obſervées pour ce dont il s'agit.

Page 86. C'eſt ſans bonne raiſon.. Vous deviez avoir declaré.

VOus n'avez pas l'eſprit de juger des choſes. La ſpécification des *accidens* pour leſquels je fis ſaigner cette *Damoiſelle*, ſeroit ici de trop. Il s'y agit de toute autre choſe.

L'on voit tous les jours..

Je ſçais que les *douleurs* peuvent *ceſſer* par *d'autres cauſes*, que celles que je marque en cet endroit : c'eſt dont il n'eſt point ici queſtion. Mais je ſçais de plus que la *ſaignée*, faite avec une forte averſion de la part de la malade, fut ce qui RALENTÎT & fit CESSER LES DOULEURS en cette occaſion. J'y étois : je le vis. C'eſt la *bonne raiſon* que j'ai d'en parler. Vous n'y étiez pas : C'eſt la *bonne raiſon* que vous auriez de vous taire.

Page 87. Vous faites inutilement .... un long narré....

Tres-confus...

OUTRE la réponſe que j'ai donnée à votre obſervation ſur les pages 54. *& ſuiv.* & que j'emploie encore ici : permettez-moi de vous dire, avec le reſpect qui vous eſt dû, qu'il ne fut peut-être jamais un détail, où l'on ait plus affécté l'ordre qu'en celui-ci.

JE ſuis fâché que votre experience & la mienne ne s'accordent pas. Ce que j'ai écrit je le ſoutiens & je le ſçais véritable. Vous improuvez tout ce que vous ignorez. Ainſi en uſez-vous dans un grand nombre de vos *Obſervations particulieres*. Ce ſont autant de déciſions téméraires, préſomptueuſes, où vous ne ſuivez pour guide que l'autorité que vous donne votre humeur vaine & altiére.

Page 95. 97. 98. Il eſt tout-à-fait ſurprenant....

L'Excés de *groſſeur* par trop de plénitude que le ſang ou les vents cauſent, fait caſſer le cordon. Il s'agit encore ici d'une virgule que l'Imprimeur a mal placée. Elle doit être aprés *long*, & point aprés *gros*; pour faire ſentir que cette *rupture* ſe raporte à l'excés de *groſſeur*, & non à l'excés de longueur. Je vous faits raiſon ſur les moindres choſes.

Page 97. La longueur & la groſſeur.... Ne peuvent..

N'eſt jamais *auſſi petit qu'une moienne corde de Luth.*

Dites que vous ne l'avez *jamais* vu.

Page 98. Je ne croi pas que vous aiez jamais....

JE ne l'ai pas trouvé une fois, mais plus de dix. Ces paroles en Italique ne ſont point toutes de moi. Ne me faites point dire plus que je ne dis; ou, prenez-le ſur vous.

Page 100. Votre vrai caractére....

PAUVRETE'.

Page 101. Il faut que vous ſoiez... N'eſt que pour vous attirer des pratiques...

AUtre pauvreté. Il n'y a qu'un eſprit fait comme le vôtre, qui puiſſe mal-interpreter ou condamner cette juſte & honnête *déférence* que je marque ici pour la Médecine.

Page 107. Vous deviez bien....

VOus avez du fiel de reſte, de le répandre ſur cette Hiſtoriette de la page 107.

où j'en ai dit autant qu'il faloit, pour confirmer ce que j'ai sufisamment expliqué dans la page précédente. Un long narré des *accidens* en cet endroit seroit hors-d'œuvre. Mais surquoi fonder ces préjugez obligeans pour ma personne, que vous étalez si gratuitement? En vérité votre passion vous aveugle, & il n'y a que vous à qui la judicieuse *omission* de *circonstances* impertinentes & qui ne font rien au fait dont il est question, puisse fournir une *occasion* de *croire* de moi tout ce qu'il vous plaît de plus injurieux, & de moins vrai.

Vous laissez occasion de le croire...

Mais comment avez-vous pu sauter tout d'un coup de la page 107. à la page 118. Pardonner à dix pages de suite, dont les derniéres sur tout contiennent des choses de la premiére importance pour la Pratique: sans les critiquer, sans les revendiquer, sans les condamner au *feu?* O la grande modération pour un homme comme vous!

Le chagrin que vous en avez pris, vous a fait resoudre à dire plutôt une pauvreté, que d'aller plus loin sans rien dire. Car votre observation sur les pages 118. & 119. sont un pur galimatias, où l'on ne peut rien comprendre. A tout hazard: L'ADHE'RENCE de l'*arriere-faix* m'a paru une vraie *difficulté*, quand il s'agit de délivrer une femme.

Pag. 118. & 119. Si l'on vouloit vous blâmer....

Votre ignorance vous a fait faire l'observation suivante sur la page 119.

Pag. 119. Vous n'avez pas raison...

Mais que ne critiquez-vous ce qui reste jusqu'à la fin de tout ce chapitre onziéme, l'un des plus utiles, des plus curieux, & sur la plus délicate matiére de la Pratique? Quelle honte

pour vous, que dans un Livre qui n'eſt bon ſelon vous, *qu'à jetter au feu*, vous ne trouviez dans l'étenduë de plus de vingt pages, que trois bagatelles de bibus, cenſurées moins avec raiſon, que pour jetter la pouſſiére aux yeux, & faire croire que rien n'a merité d'échaper à votre cenſure?

Cette obſervation que je fais ici en paſſant, du ſoin que vous avez pris de relever des riens, pendant que vous paſſez les choſes les plus eſſentielles qui ſont le principal mérite de l'ouvrage; faute, non de mauvaiſe inclination, mais de trouver le moien d'y mordre: cette obſervation, dis-je, devroit être ici preſque à chaque page, pour démentir les jugemens outrez de votre *Avertiſſement* calomnieux, & ſervir de replique générale à vos *Obſervations particuliéres*, qui n'en méritent pas le nom.

Page 124. Comme cet enfant mort.

TOut votre article ſur la page 124. ne me touche en rien: il eſt ſur un point auquel je n'ai eu aucune part. Je vous dirai ſeulement qu'à votre ordinaire vous y avez recours à votre art de deviner, & de décider ſur un *vraiſemblablement*. Ce n'eſt point ainſi que l'on tranche ſur des affaires délicates, où l'on n'a point aſſiſté.

Vrai-ſemblablement,...

Page 132. 133. Vous êtes dans l'erreur..

VOus *êtes dans l'erreur* vous-même. Que les gens de la Profeſſion nous jugent.

Page 135. N'a aucun beſoin de ſe munir...

BAgatelle. Joint que j'ai pris les devants dans la page qui précéde, ligne 22. *& ſuiv.* PEUT-E'TRE, &c.

Page 136. Tout ce long diſcours.

DIVINATION gratuite.

Pag.150. C'eſt l'envie...

VOiez ce que j'ai écrit plus haut touchant Me. de la Coſte, page 4. & *ſuiv.*

Page 154.155. Elle pourroit peut-être... Il y a plus d'aparence de croire.....

SUR le pied de liberté que vous vous donnez en devinant, il n'y a ſorte de mauvais ſuccés que l'on ne faſſe tomber ſur qui l'on voudra.

Page 156. Il ne faut pas dire..

MINUTIE. On peut lire toute la page 156. pour juger du mérite de cette Obſervation.

Pag.160. C'eſt une tres-mauvaiſe métode..

C'EST une tres-bonne métode & dont je me ſuis bien trouvé.

Page 164. Il n'eſt pas vrai.

VRAI, quoique Monſieur Mauriceau ne l'ait pas vu.

Page 166. Ce n'eſt pas une marque...

MINUTIE. Diſcord d'experience.

Pag.168. Pour engroſſir le volume...

PAUVRETE', minutie.

Pag.171. C'eſt une tres-mauvaiſe métode.

RELISEZ le haut de la page 171. & remarquez de quel tems je parle, pour connoître l'inutilité de votre Obſervation. Joint à celà que rien n'eſt plus communément établi dans mon Livre, que l'importance de pouvoir compter ſur une *dilatation ſufiſante de la matrice.*

La dilatation de la matrice ſoit ſufiſante..

Pag. 178.179. Il y a bien lieu de s'étonner..

MES pages 178. & 179. s'accordent & ſubſiſtent fort bien. Recours à la lecture.

Pag. 180. 181. Vous ne devriez pas ignorer. .... On ne peut pas comprendre. ..

RIEN de plus certain que ce qui eſt dit ici du *clitoris.* Et ſi vous ne le pouvez *pas comprendre*, c'eſt chez vous une grande obtuſion d'eſprit.

Vous

VOus étes encore bien novice, si vous n'avez point trouvé de ces ocasions où les *seules mains* ne sufisent pas. Votre ridicule Observation n'empêchera point qu'on ne profite dans la rencontre d'une métode dont l'utilité est constante.

Pag. 183. La métode que... est tout-à-fait mauvaise...

VOus devez attendre en cet endroit d'être renvoié à l'école de la a *Réponse* à l'Avertissement.

Pag. 184. 185. 186. Vous assurez une grande fausseté...

RIEN selon mon expérience de plus sage & de plus à-propos que cette IMPORTANTE OBSERVATION, dans le cas dont il s'agit; de SUSPENDRE OU DIFFE'RER LA LIGATURE DU CORDON, &c. Vous barboüillez & broüillez tout en cet endroit, vous le tronquez & n'en rapportez que ce qu'il vous plaît. Vous tournez ridiculement (ce qui vous est assez ordinaire) en maxime générale ce dont je ne faits qu'une observation particuliére. Vous étes admirable de nous préconiser si souvent votre *métode*. Gardez-la pour vous si vous en étes si entêté. Je me trouve tres-bien de la mienne, & n'atens point aprés la vôtre. Vous méritez qu'on vous traite en petit garçon quand vous vous éloignez si fort du bon sens.

Pag. 187. C'est une aussi mauvaise métode...

Ma métode est bien contraire...

Depuis 187. jusqu'à 208. il y a vingt pages à bonne mesure, de compte fait. J'y ai écrit de bonnes choses, des plus de Pratique. Par quelle fatalité n'y trouvez-vous rien à redire, qu'un seul mot, pag. 196. où vous vetillez sur

Pag. 196. Avant que de reduire...

a *Réponse à l'Avertissement*, pag. 10.

Il faudroit se servir d'une simple éguille sonde...

la pointe d'une *éguille*. Je me suis bien trouvé de la *triangulaire*, pour la ponction du *cordon*. je ne la crois pas propre pour la ponction de *l'intestin*. C'est pourquoi j'aurois mieux fait de supprimer cette épithéte qui est ici placée d'une maniére à faire équivoque. Ailleurs, pag. 382. j'ai écrit simplement : UNE PONCTION AVEC L'E'GUILLE. Ce sont là des minuties.

Pag. 208. C'est une tres mauvaise métode...

RIEN de plus pesé, de plus pensé, de plus véritablement écrit que ces pages 208. 209. 210. Plus je les relis, & plus je m'y tiens.

Pag. 209. Il ne faut pas commettre à la nature...

On accelere toujours...

JE vous répéte qu'il faut suivre la distinction que j'ai établie en cette page 209. & que votre maxime générale (: *le passage étant ouvert on accélère toujours*, &c.) est une maxime à mon sens tres-pernicieuse.

Pag. 211. Il n'est pas vrai...

TOUT ce que j'ai dit de la pluralité des délivres, entendu dans le sens que je l'ai écrit, est tres-vrai. Recours au Livre pour éviter la répétition.

Pag. 219. Vous me donnez lieu de croire...

Ce qui m'a fait juger...

DIVINATION tres-gratuite & tres-malicieuse. Ces endroits sont beaucoup mieux détruits en n'y répondant pas, & laissant au Lecteur la liberté de confronter sans être prévenu d'aucune réponse.

Pag. 220. Cela n'est pas toujours vrai...

EN cet endroit j'aurois pû mettre : Il *se fait* ordinairement *des grumeaux*, &c. Je me suis réglé sur ce qui arrive le plus communément, & que j'ai toujours vû.

Cette observation est bonne à faire à des idiots, ou à des novices. Elle me fait pitié.

Si vous aviez bien examiné... Vous auriez reconnu... n'étoit que de simples restes. Pag. 221. Vous ne devez pas enseigner aux pauvres...

VOus vous plaisez à jetter malicieusement la confusion par tout. Examinez ma ponctuation; & vous trouverez que le *reméde* que j'enseigne aux *pauvres* contre les *tranchées* est d'un coût tres-médiocre : DE L'HUÎLE D'OLIVE, DU RIS BATTU, UNE VERRE'E D'EAU OU DE VIN BLANC. Que peut-on moins ? Il se termine là. *L'eau de fleur d'orange* dont je parle ensuite, est un autre *reméde* que je suggére, qui fait une nouvelle période détachée de la premiére, & qui n'a plus de relation avec les pauvres, au moien d'un fort gros point & d'une lettre majuscule dont il est suivi, que vous auriez pû voir si vos yeux n'étoient point d'intelligence avec votre mauvais cœur, qui les ouvre & les ferme comme il lui plaît. J'aurois passé sur cette pauvreté, comme je faits sur beaucoup d'autres, si je n'avois été bien-aise de faire sentir en cet endroit, ce qui y paroît visiblement, que c'est votre malignité qui vous sert de guide, & que vous étes né sous une planette de tres-pernicieuse influence, qui vous fait regorger de fiel.

Pag. 223. L'anatomie nous enseigne... Pag. 224. Le lait pur dans le bassin... Pag. 225. Lait jamais retenu dans les veines...

CE que j'ai dit du *lait*, est constant, & reçu communément.

PUre chicane.

Pag. 228. Ne conviennent point. .
Un pernicieux reméde...
Pag 231. Reméde futur bien éloigné..
Vous lui donnez apparemment...
Pag. 239. Ce qui fait que. ..
Ne vient pas d'une impression...

APpel à l'expérience journaliére avec les précautions que la prudence doit aporter selon les circonstances.

PAUVRETE'.

DAns le tems & pour le moment dont je parlé, c'est véritablement L'IMPRESSION du retour des EAUX, qui, par l'étroite communication entre les parties contenuës, est capable de produire l'efet que j'ai dit. Il en est la cause la plus connuë, dont on peut essaier de développer la mécanique & le Comment, chacun selon ses principes. Un grand détail ici n'auroit pas été de saison. Ce mot, dans les notions communes & comme en passant, y sufisoit pour exclure la grossiéreté du préjugé des femmes en travail, en ce qu'elles ont coutume de croire & de dire, QUE LEUR ENFANT LES VEUT SURMONTER, &c. Ma digression, courte comme elle est, peut mériter grace: plus longue, elle auroit été vicieuse & moins tolérable.

Pag. 240. On peut bien dire...
Pag. 244. Je vous ai déja...

PAUVRETE', minutie. Qui ne sçait que les os d'eux-mêmes n'ont aucun sentiment; & qu'en les nommant, lorsqu'il s'agit de *doulêur*, c'est pour désigner l'endroit ou la région de sa situation.

Page 253. Cette cohérence.. pouvoit bien venir...
Page 254.

D'ABORD, vous devinez ici à votre ordinaire, quand vous dites que la *cohérence de l'orifice interne*, &c. *pouvoit bien venir* de la *violence* de mon opération. Un peu plus bas devenu plus hardi, sans être pourtant mieux

fondé, vous tranchez net, & vous prononcez une imposture avec la même confiance qu'un autre diroit une vérité. *Je donnai*, dites-vous, *occasion à la pourriture survenuë aux parties de cette femme*. Mais je vous dis moi, ce que j'ai vû ; que la corruption & la cangréne y étoient dés-avant que l'on m'y eût appellé, & je n'y fus appellé qu'à l'extrémité. Rien ne m'a obligé de *marquer le temps* que vous dites, non plus que de le sçavoir. Ce que je sçavois, quoique par prudence je ne l'aie point voulu *marquer*, c'est que vous étiez du nombre de ceux *qui la virent avant moi sans la secourir*. J'ai dû ne pas m'étendre sur la *maniére* dont je *tirai cet enfant*, puisqu'il ne s'agit pas dans ce chapitre, de la métode pour tirer l'enfant, mais de celle dont il faut se comporter dans la COHE'RENCE DE LA VULVE, à l'ocasion de quoi je raporte cette histoire assez singuliére pour ne la pas oublier. Si je *n'empêchai* pas tout le *mauvais effet* de la *pourriture*, c'est qu'il étoit impossible. Je n'en tire point vanité : au point où je trouvai cette femme, elle étoit morte sans moi ou tout autre qui auroit fait ce que je fis. Je la guéris autant que l'état où vous & les autres me l'aviez laissée, & où je la trouvai réduite, le pouvoit permettre. Ce ne fut point une *fausse*, mais bien une vraie *guérison*, parfaite autant qu'elle le pouvoit être eu égard aux circonstances.

Donnant occasion à la pourriture...

Vous deviez.. avoir marqué...le temps. auquel ceux qui la virent..

Comme aussi la maniére...

N'aviez pû empêcher le mauvais effet...

Une fausse guérison...

Je ne me *prévaux* de rien, sinon d'être le serviteur de tous, de rendre témoignage à la vérité autant que je la connois, de n'imposer aucun mauvais succés à personne de-gaieté-

Vous vous prévalez tres-mal-à-propos...

de-cœur, d'épargner la réputation de mes confréres le plus qu'il m'eſt poſſible, de me rétracter quand je connois avoir mal dit ou mal écrit ; c'eſt-à-dire de prendre preſque par tout le contre-pied de votre humeur.

Pa.273. Vous étes un tres-méchant...

DE 257. à 277. voila encore vingt grandes pages préſervées de l'incendie, auſquelles vous n'avez trouvé à reprendre que ce qui regarde l'hiſtoire de Madame votre ſœur. Je vous pardonne de bon cœur les groſſes injures dont vous m'accablez. C'eſt un reſte de ces *differentes paſſions* dont votre eſprit fut *agité* & *préoccupé* pour lors, que la douleur d'une perte ſenſible a réveillées à la lecture de cet endroit de mon écrit, & qui vous font reprendre à mon égard le ſtile officieux dont vous avez traité le Chirurgien qui fut le premier mandé au ſecours.

Tres-méchant menteur...

C'eſt mal paier la prudence, qui m'a fait taire votre nom, & le cacher ſous le terme commun D'UN DE MES CONFRE'RES ; la civilité, qui m'a fait écrire, que vous ME FÎTES L'HONNEUR DE M'APPELLER POUR SECOURIR cette perſonne qui vous étoit chére ; & la retenuë, qui m'a fait dire courtement que JE LA TROUVAI ACOUCHE'E ET DE'LIVRE'E, ſans ſpécifier par qui.

On ne ſçait par où vous prendre. Plus on a d'honnêteté pour vous, & moins on vous trouve acceſſible. Doute-t'on que vous aiez fait pour lors de votre mieux ? Vous impute-t'on rien de mal ? blâme-t'on perſonne en particulier ? On plaint le ſort d'une jeune femme digne de vivre plus long-tems, qu'un accident

funeste ravit à la fleur de l'âge, & dans le printems de ses jours; malgré les soins empressez & la droiture des intentions de ceux qui essaierent de la secourir. Vous ne répondez guéres à la part qu'on prit à votre douleur. C'est ma surprise, qu'aiant scrupuleusement marqué jusqu'aux moindres *circonstances* de ce fait, vous aiez oublié que je l'avois vuë & visitée peu de tems aprés votre *opération*, & moi-même été le témoin que le sang sortoit gros comme le pouce.

Au public qui sçait que je l'ai tres-bien.

Le *public sçait* que vous l'avez *informé dés l'année* 1668. Cela est vrai. Mais quand vous dites qu'il *sçait* que vous l'avez bien informé: cela est puérile; c'est appeller de vous à vous-même. Il auroit besoin de le *sçavoir* d'ailleurs. Mais comment le *sçauroit*-il par d'autres, si vous avez le front de les démentir?

Si ce n'est par la relation.

Ce n'est pas par votre seule *relation* que *j'ai pû juger* dans cette rencontre. C'est encore par deux bons yeux, qui en virent assez & de reste pour écrire ce que j'ai écrit; & quand mes yeux ne m'en auroient rien dit, votre propre récit n'en dit-il pas suffisamment: quand d'une-part vous convenez de l'extrémité où M^e. votre sœur étoit réduite par *une perte de sang* tres-considérable, *des foiblesses de moment en moment*, &c. & de l'autre; du peu d'ouverture; que vous reconnoissez n'avoir été qu'à y *introduire deux ou trois doigts* au plus, pour acoucher une femme *grosse de huit mois ou environ*, c'est-à-dire, presque à terme.

De faire croire malicieusement...

Ne m'accusez pas de *malice*. Car, si j'en avois eu: loin d'un récit de quatre lignes, je me ferois

fait le malheureux plaisir d'apostiller tout du long votre histoire de six grandes pages, comme vous y prenez celui de déchiffrer si desobligeamment votre confrére, dont vous allez jusqu'à noircir les plus secrétes intentions avec une passion cruelle, à qui l'excés de votre douleur pouvoit servir en partie d'excuse dans le tems même, mais que vous auriez dû calmer dans la suite quand vous avez écrit de-sang-froid. Ma briéveté prouve l'étenduë de ma commiseration pour vous & pour ce qui vous apartient; & que je ne suis proprement votre ennemi, que parce que vous avez juré de le croire & de le persuader aux autres.

Pag. 177 C'est une fort mauvaise métode...

J'APPELLE ici, comme ailleurs, de votre *métode*, au succés de la mienne, & au jugement des connoisseurs.

Il faut rompre d'abord...

Qui vous assurera qu'en *rompant les membranes* d'emblée, vous trouverez les pieds à-point-nommé? Et si vous les manquez d'abord: PENDANT QUE VOUS LES CHERCHEREZ, vous risquez que LES EAUX S'ECOULENT, LE SANG SE PERDE, LA MATRICE SE REFERME EN PARTIE; comme je le marque ici. Pourquoi ne pas s'en SAISIR d'abord s'il y a lieu? On n'est plus obligé de les CHERCHER quand on les tient.

Je vous demanderois.

Vous me *demanderiez comment je pourrois prendre les pieds d'un enfant enveloppé de ses membranes sans qu'elles fussent rompuës.* (Vous auriez raison de le *demander*, puisque vous ne le sçavez pas, & que vous ne l'avez jamais pratiqué; ce qui fait voir que vous n'étes pas un grand Grec en matiére d'acouchemens, d'apel-

ler de la possibilité du fait le plus constant qui fut jamais.) C'est pourquoi je vous répondrois tranquilement : Je les *prendrois* de la maniére que je les ai *pris* cent fois avec succés, & que je décris en cette page. Cette *métode* loin d'inquiéter la personne nommée pour l'approbation de mon Livre, a dû faire partie des motifs qui l'ont fait s'exprimer dans les termes que vous citez.

Je voudrois bien aussi sçavoir...

La vraie métode...

MÉTODE pernicieuse.

Page 279. Il n'y a pas de remède plus salutaire que le sommeil...

APPEL à l'expérience, dont les succés avérez en mil rencontres détruisent l'*observation*.

Page 281. Je desaprouve...

DIVINATION en l'air & sans fondement. Je *blâme* ce que j'ai reconnu blâmable, & dont j'ai jugé de prés. J'attribuë bien ici la mort à la *perte de sang*, puisque je la qualifie MORTELLE. Mais j'ai encore raison d'en raporter la promtitude & l'accélération, à l'administation de ces alimens donnez à-contre-tems.

Page 282. C'est manquer... Vous blâmez...

De ne pas attribuer sa mort à...

VOus ne nous aprenez rien de nouveau quand vous observez que l'enfant *ne respire pas dans le ventre de la mére*. Nous le sçavons. Mais la *compression* dont vous parlez, & celle encore qui peut empêcher la libre communication du reste des parties nobles de l'enfant avec sa tête, fait *l'étranglement* dont je parle. Il peut être *étranglé* comme il peut être suffoqué; *Etranglé*, c'est-à-dire serré si fort par le coû que mort s'ensuive. Je vous ménerois bien loin si je vous faisois remonter à l'étimologie

Page 286. Comme l'enfant ne respire pas... il ne peut être étranglé...

La compression que ces tours...

du mot. Mais nous ne ſommes pas ici pour faire une diſſertation de place de Gréve. N'avez-vous jamais entendu parler d'*étranglement* de boyau, &c. il ne s'agit point-là de reſpiration.

Pag. 197. 198. Ce pauvre enfant...

C'Est votre malice ou votre ignorance, qui vous empêche de reconnoître de bonne foi une vérité conſtante, Qu'il eſt des ocaſions où l'on ne ſçauroit avoir une certitude parfaite de la mort de l'enfant : J'en ai parlé raiſonnablement au chapitre du Tire-tête, & ailleurs. Qu'il en eſt d'autres, où le ſecours des *ſeules mains* eſt abſolument inutile. D'autres où il eſt impoſſible ou non-convenable de *retourner l'enfant pour le tirer par les pieds*. Telle étoit celle-ci par tous ces endroits. Pour rendre ici raiſon de la maniére dont j'y operai, il faudroit une longue récapitulation de bien des choſes répanduës dans mon Livre. Or je n'aime pas les redites. Devinez ce qu'il vous plaira. Je ſçai que j'ai fait ce que j'ai dû faire. Si j'étois un novice en l'art vous auriez quelque lieu de prononcer en Maître ſur ma capacité, & vos airs pourroient m'impoſer ou m'étourdir. Mais ne vous devant rien ſur le fait de la Pratique par toutes ſortes de raiſons, je ne faits que rire à votre barbe des leçons que vous affectez de donner par une prévention aveugle en faveur de vos maniéres.

Il faloit ſe ſervir de vos ſeules mains, & retourner..

Marque bien votre peu de capacité...

Pag. 301. Pour tirer un enfant... il n'eſt pas beſoin de...

S'Il *n'eſt point* toujours *beſoin*, il eſt ſouvent tres-utile *de mettre un lacs au ſecond pied*, ſinon *pour l'amener au dehors*, au moins POUR LE

LIER, comme j'ai dit, ET LE RANGER AVEC LE PREMIER; & ce pour la raiſon que vous emploiez vous-même au ſujet du premier pied, & encore pour éviter d'avoir travaillé en vain à le trouver, à le tirer dehors, à retrancher l'obſtacle de ſa part, &c.

Que veulent dire ces dix pages qui ſuivent, leſquelles ſont de pure Pratique, & de la plus importante, & de la plus inſtructive? Vous n'y trouvez rien à bruſquer. Aparemment les voila ſauvées du FEU.

Page 311. Vôtre peu d'induſtrie.

OÜI, j'avouë qu'il eſt des rencontres où mon induſtrie ſe trouve à bout. Vous n'en direz pas tant de la vôtre : mais nous n'en ſçavons pas moins pour cela. Croiez que je tire gloire de l'ingénuité avec laquelle j'ai dit les choſes, où je n'ai pas eu tout le ſuccés que j'aurois pû ſouhaiter.

Page 312. Comment... concevoir... Mieux fait de dire la poitrine...

POURQUOI voulez-vous que je diſe *la poitrine*, puiſque ce ne l'étoit pas? C'étoit *le ventre :* oüi, Monſieur, *le ventre ;* Et pour le *concevoir* en trois mots: imaginez-vous *le ventre*, encore une fois, de cet enfant placé & ſerré contre l'embouchure de la matrice, ſes coudes rabatus ſur ſes côtes en devant; & ſes bras, du reſte, portez ſur ſon ventre, & paſſez en avant à l'embouchure. C'étoit-là juſtement ſa ſituation.

Pag. 313. Vous n'avez pas dû délivrer...

CE ſeroit certes une belle *métode* de ne point *délivrer* une *femme de* ſon *arriere-faix* le pouvant, ſous prétexte d'un corps étrange, ou

Ne jamais détacher l'arriere-faix...

d'une partie de l'enfant restée qu'il n'y auroit pas lieu de tirer si-tôt? Si donc elle y restoit plusieurs jours, comme il arive quelquefois en dépit de toute l'industrie humaine : vous laisseriez une femme là sans la délivrer? Abus.

Pag. 314. & 393. Il peut bien arriver...

Il n'est jamais obligé...

VOUS faites injure à la vérité, quand vous refusez de reconnoître qu'il y a des extremitez telles que je les marque ici, qui passent tout autre secret de l'art, & qui réduisent à la nécessité absoluë de *rompre un bras*, &c. Où il n'y aura point de jour à mieux faire, je prendrai toujours le parti de sauver la mére & l'enfant aux dépens d'une fracture ordinairement tres-facile à réparer.

Pag. 317. On ne doit pas suposer...

Pa. 322 N'est pas assurément de vôtre stile...

ON peut suposer tout ce qui n'implique point contradiction. J'ai parlé sagement dans tout ce chapitre, l'un des mieux reçus de tout l'ouvrage. Il est du *stile* du reste. Je me sçais bon gré qu'il ne vous ait déplu que par le titre. Voila encore vingt pages de bon compte échapées à votre fureur.

Pag. 338. Vous avez peu de jugement....

Cette figure au contraire...

IL y a des ocasions où cette *figure* contribuë à arréter l'enfant au passage, rendant la partie postérieure plus grosse, à proportion que l'antérieure s'alonge.

Pag. 341. Vous n'avez pas nommé...

SOUVENEZ-vous que j'aurois pû les nommer peut-être en partie à vos dépens; & que si je ne l'ai pas fait, c'est que j'ai plus de discrétion & de ménagement que vous.

IL vous ſied bien de faire ici le délicat ſur l'*indécence* d'une *poſture* que la néceſſité force de prendre paſſagérement : Vous qui avez bleſſé la pudeur d'une maniére ſi permanente dans ces répréſentations & ces traits laſcifs, que je vous ai déja reprochez ; reproche où je n'ai ſervi que d'Echo à toute la terre. Les Libraires dans les Provinces s'en font ſcrupule de débiter votre Livre. J'en nommerai s'il le faut.

Page 344. Outre que cette poſture eſt fort indécente...

J'apelle de votre jugement ſur l'utilité de cette ſituation, & ſur *la maniére d'opérer* dont il eſt ici parlé, au ſuccés dont quelques-uns de nos Confréres ont été témoins en des ocaſions où il n'y avoit rien d'ailleurs à *eſpérer* de la nature.

Elle n'eſt pas ſi commode...

La précaution d'*ondoier* l'enfant ſous condition (ou autrement ſelon le cas) eſt une maxime commune dans tous les travaux périlleux. Auſſi l'ai-je miſe en tête de la MÉTODE GÉNÉRALE qu'il y faut garder, page 263. J'en ai même averti en parlant de l'enfantement naturel, page 178. Je la place encore en d'autres endroits. Si vous la voulez voir ici, on l'y peut mettre, puiſque vous aimez tant les redites. Je n'en ferai pourtant point ſur le reſte de votre Obſervation, aprés tout ce que j'ai dit dans mon Livre ſur ce point capital du diférend qui eſt entre vous & moi.

Mais vous deviez ajoûter...

COMME vous répétez ici les injures de votre *Avertiſſement*, je vous renvoie auſſi à cette petite *Répônſe* que j'y ai faite, qu'il

Pag. 347. 348. *& ſuiv. juſqu'à* Page 375. Un vrai meurtrier...

s'en faut bien que vous n'aiez refutée.

Vous trouverez bon aussi que j'emploie en cet endroit mon Chapitre du *Tire-tête*, où tout est si médité, si pesé, dans une matiére véritablement délicate, que je puis ici le donner pour replique générale à deux grandes mortelles pages de vos *Observations*, depuis celle-ci sur la page 347. jusques & compris celle sur la page 375.

Pag. 349. Vous étiez blâmable...

NE *blâmez* point si hardiment. Le quand, le quoi, le comment, de ces grandes & épineuses opérations ne se regle point en l'air, ni sur des préjugez faits à loisir dans le cabinet: mais sur l'heure & le champ, selon l'état présent des choses, qui déterminent diféremment dans les diférentes conjonctures; pour agir ou pour diférer, pour opérer d'une maniére ou d'une autre, &c.

Page 350. Si les Magistrats...

JE vous renvoie ici à ma *Rép. à l'Avert.* pag. 10. 11. 12.

Page 353. Cette décision... La fausse Théologie...

NE vous piquez point de prononcer sur la *fausse* & la vraie *Théologie*, aprés ce que vous avez écrit & imputé tes-indignement à *tous les bons Théologiens* dans la pag. 348. de votre Traité; & que j'ai relevé comme j'ai dû, pour l'intérêt de la vérité, dans les pages 363. & suiv. de mon Livre. C'est, non pas la *fosse*, mais l'abîme où vous vous *précipitez* moins *à l'aveugle* qu'à dessein; & où j'espére que personne ne vous suivra, s'il daigne lire ce que j'ai écrit sur ce point.

C'est la fosse..

Vous y précipitant à l'aveugle...

VOIEZ ce que j'ai dit plus haut, page 35. & ſuiv.

Pa. 354. Vous n'avez pas raiſon . . Il eſt toujours poſſible . . . Page 356. le terme d'*initiez* . . .

SI vous aviez lû Richelet & les autres ſur le mot, *initié*, vous verriez bien que chacun eſt en droit de s'en ſervir: & vous auriez eu honte de vous apuier ſur le fondement d'une conjecture ſi frivole, pour mettre en compromis la Religion & ſes Miniſtres, dignes ſeulement de vos reſpects.

Pa. 357. Dans tout votre long Chapitre du Tire-tête.. Page 367. Page 373. Je n'avois inventé que pour faire facilement extraction...

O qu'il eſt ſage, pour vous & pour moi, ce *long Chapitre du Tire-tête*, & qu'il vous embaraſſeroit moins s'il ne l'étoit pas tant !

Dequoi ſert de nous dire que *ſon uſage eſt de ſervir à faire facilement extraction de l'enfant mort dont la tête eſt fortement engagée entre les os du paſſage* (Traité, page 355.) Si dans la vérité on ſe trouve expoſé au péril de s'en ſervir lors même que l'enfant eſt vivant ; faute de pouvoir être aſſuré de ſa mort, puiſqu'avec *la plûpart* des *ſignes de mort* les moins *équivoques* dans cette ſituation, & ceux même que vous marquez (pag. 268. de votre Traité), des enfans réputez pour morts ont été trouvez vivans ; (preuve dans mes pages 296. 391. &c.)

Si, dis-je, encore, dans vos principes on ſe trouve en droit de l'emploier lors même que l'enfant eſt reconnu vivant. Car dans le Livre 2. de votre Traité, Chap. 32. pag. 348. vous autoriſez que *l'enfant*, fut-il *vivant*, ſoit tiré *par*

morceaux si l'on y est *indispensablement obligé pour sauver la vie de la mére.* Or où sont les cas où cette pretenduë, mais meurtriére *obligation* aura plutôt lieu, que dans la situation d'une *tête fortement engagée entre les os du passage ?* Donc sur la foi de vos maximes, on s'y servira de votre instrument.

Mais ce que j'y trouve de pire, c'est que le plus grand ignorant s'en pourra servir impunément en mile rencontres. Car sur la moindre absence des signes de vie : qu'il s'imagine l'enfant mort ? qu'il se figure avec cela le péril extrême pour la mére ? le voila sufisamment apuié pour emploier votre *Tire-tête.* Et comme il tuëra toujours l'enfant actuellement & dans l'instant, & que jamais enfant n'y survivra un moment pour déclarer par ses cris ou ses soupirs s'il vivoit ou non quand on le lui a apliqué : l'attentat le plus cruel sera toujours à couvert, & le moindre aprentif dans l'art trouvera la décharge de l'entreprise la plus téméraire, dans l'uniformité de l'événement ; qui servira même à le flater, à l'endormir, à le confirmer dans son ignorance, sa vanité, sa hardiesse, faute de lumiéres qui succédent à son opération pour le rendre sage & discret. Il présume la mort de l'enfant. Il opére par son action cette mort qu'il a présumée. Il ne lui reste plus de moien d'éclaircissement pour se desabuser.

Voila, Monsieur, une partie de ce qui rend justes les *raisonnemens* que je *faits dans toute la suite de ce Chapitre* : non *pour prouver que* le Tire-tête *tuë l'enfant* ; car cela saute aux yeux, &

Tant de faux raisonnemens pour prouver que cet instrument tuë,

& n'a beſoin que d'une ſimple expoſition ſans preuve : mais *pour prouver* deux choſes. L'une (pag. 360.) Qu'il eſt *témeraire*, &c. *de ſupoſer mort un enfant* QUI VIENT LA TÊTE ENCLAVÉE AU PASSAGE. L'autre (pag. 363) Qu'il eſt CRIMINEL ET BARBARE de LUI ÔTER LA VIE POUR SAUVER SA MÉRE. Et de la *preuve* de ces deux chefs que je croi avoir aſſez *judicieuſement établie*, réſulte l'inutilité viſible de l'échapatoire dont vous vous ſervez ici, *d'avoir dit poſitivement qu'il ne s'en faloit jamais ſervir que lorſque l'enfant étoit tres-certainement mort.* Encore vous demanderois-je où vous l'avez dit *poſitivement* dans tous ces termes ramaſſez exprés : *jamais.... que lorſque.... tres-certainement....* Les expreſſions de votre page 355. qui étoit le véritable endroit d'en parler dans tous ces termes, ſont pures & ſimples, & n'ont rien d'aprochant de cette emphaſe.

Bien dépourveu de jugement...

Je vous ai dit poſitivement...

VOus me *demandez* le nom de ce confrére ; c'eſt Monſieur Filaſtre. Voiez combien vous avez de facilité à *juger* faux. Si j'en uſois comme vous, je dirois que vous auriez emprunté de lui l'idée principale du digne inſtrument dont vous vous attribuez *l'invention* à-cor-&-à-cri ; car votre *Tire-tête* & celui qu'il m'a fait voir au tems que j'ai dit, ſe reſſemblent comme un homme reſſemble à un autre homme. Mais ce ſeroit vous bleſſer dans la prunelle de l'œil, & deſeſpérer votre orgueil aprés qu'il s'eſt tant aplaudi ſur l'avantage d'une ſi heureuſe découverte.

Pag. 359. Je vous demanderois... le nom...

Je juge que c'étoit M. Colombe...

Reſſemble auſſi peu...

Pag. 360. Les ignorans...

Les plus habiles y peuvent ſouvent être trompez, comme je l'ai marqué & prouvé en pluſieurs endroits de mon Livre.

Pag. 361. Votre ignorance... S'il eut été mort...

C'Est bien chez vous une autre *ignorance* de nous donner pour ſigne aſſuré de mort, le *chevauchement des os l'un ſur l'autre*, qui n'eſt certainement qu'équivoque. J'ai trouvé en ma vie plus de trente enfans, dont les os de la tête paſſoient les uns ſur les autres à l'endroit des ſutures, qui pourtant n'étoient pas morts, & ont ſurvécu à l'opération. En vain vous prévalez-vous ſi fort de ce que je ne me ſuis pas ſervi de votre vilain mot. je n'ai pas moins prétendu dire la choſe. Des gens tres-dignes de foi, & de meilleur goût que vous, me ſont témoins, que l'aiant trouvé dans mon manuſcrit, je l'en ai ôté par leur avis, pour écarter une ſorte d'obſcénité qu'ils y trouvoient attachée. Si je l'avois mis par tout où je l'aurois pu, vous étiez muet comme un poiſſon ſur le chapitre *des ſignes de mort.*

Les os chevauchans...

Je me ſerois bien donné de garde...

Vous dites qu'en cette occaſion vous vous *ſeriez bien donné de garde d'emploier* votre *Tire-tête*. Je vous répons : Beaucoup moins qu'en *l'occaſion* du 28. Mai 1683. (Obſerv CCCXXXIV. pag. 276.) où vous prenez pour *certitude de la mort* de l'enfant *au ventre de ſa mére*, *d'eſtre reſté durant deux jours fortement engagé dans le paſſage aprés l'écoulement des eaux*; qui n'eſt que la moindre partie des ſignes de mort que j'avois trouvez dans cet autre enfant dont il eſt parlé en cette page 361. On peut encore voir votre Obſervation CCLXXXI. pag. 231.

Pa.362. Vous tuâtes...

VOus *tuâtes*. Charitable expreſſion envers ſon confrére : *cenſure amie & cordiale*. Cela s'apelle faire des homicides à peu de frais. Si j'étois auſſi chaud que vous : ſur des paroles ſi téméraires, il en faudroit venir aux mains. A Dieu ne plaiſe, je veux confondre votre pétulance par ma modération.

Vous n'auriez pas dû...

J'ai rendu raiſon pourquoi j'apliquai l'inſtrument à l'*orbite*, qui eſt, qu'il E'TOIT PLUS A MA BIEN-SE'ANCE : On fait dans ces rencontres épineuſes, moins ce qu'on veut que ce qu'on peut. A l'égard de *l'obliquité* de *l'attraction*, on y ſuplée par le ſecours & l'induſtrie de la main.

Rend l'attraction oblique...

Pag.364. Cette déciſion...

NE parlez point pour votre honneur de cette *déciſion*, aprés la maniére dont je l'ai emploiée contre vous, pag. 363. & ſuiv. On peut voir auſſi dans mes pages 373. & 374. où il n'y a point de mot qui ne porte, duquel des deux, du *Tire-tête* ou *du Crochet*, on doit dire qu'il *tuë toujours*.

Avec les Crochets qui les tuënt toujours...

Pag. 367. Il n'y a que les ignorans...

VOiez la replique à la page 357. plus haut.

Uſer d'une ſi grande précaution.

Votre précaution eſt encore ici trop courte, & quand il y auroit toute *aparence qu'un enfant* ſeroit *mort* : avec toute la *certitude* que vous en pourriez avoir ; ſi elle n'eſt que *morale* & non phyſique, on ne s'y doit point ſervir du *Tire-tête*, parce qu'il n'eſt jamais permis de TUER, de ſacrifier l'enfant à la mére en LUI ÔTANT ACTUELLEMENT ET DIRECTEMENT

LA VIE, quelque *ondoié* & *baptisé* qu'il soit.

Tout ce narré...

Ce *narré* vous tient au cœur, il réveille votre bile, & faute de bonnes raisons à lui oposer pour purger les erreurs de votre morale, pag. 348. de votre troisiéme édition : il vous fait avoir recours à vos grossiéretez & aux injures qui sont vos armes favorites.

Pa. 368. Tous les bons Théologiens admettent...

VOus faites dire aux *bons Théologiens* ce qu'il vous plaît, témoin l'indignité de la pag. 348. où vous apuiez de *plusieurs raisons* connuës d'eux *tous* (lesquelles vous n'alleguez point) cette belle proposition que vous débitez pour *certaine : Que ne pouvant pas sauver la vie à tous deux, on doit toujours préférer celle de la mère à celle de l'enfant, pour plusieurs raisons*, ajoûtez-vous, *que tous les bons Théologiens sçavent*. Mais, pour venir à notre sujet : Qui vous a dit qu'ils *admettent le baptême lorsque l'eau est portée par le moien du canon d'une seringue jusques sur quelque partie* du *corps* de l'enfant encore dans l'uterus. Car c'est dans ces termes citez en ma page 368. qu'il faut exposer la chose de bonne foi, pour avoir lieu d'y mordre, & non pas dans ceux-ci : *Lorsque l'eau est effectivement versée sur la tête d'un enfant*. Ces deux maniéres de s'exprimer sont assez diférentes ; & la derniére, vague, détachée, si peu circonstanciée, en termes ordinaires & plausibles, dresse artificieusement un piége dans votre *Observation*, ce que la précédente ne feroit pas.

Soutiennent que c'est une hérésie...

Qui vous a dit encore qu'ils *soutiennent que c'est une hérésie de ne pas croire qu'il soit valide*

ou d'en douter ? On vous demanderoit où jamais cet article de foi a été décidé, Qu'il faille *croire* sous peine d'être *hérétique*, que le baptéme conféré pour la régénération d'un enfant qui n'est pas né, mais qui est encore dans l'utérus, soit d'une telle *validité*, qu'on doive s'en tenir là, & qu'on ne puisse pas aspirer à lui en faire recevoir un sous condition, dont la validité soit constante & METTE son SALUT EN SÛRETÉ. Nous irions bien loin, si je vous aportois seulement les précautions des Eglises autorisées de l'usage pour s'assurer contre le *doute*, quand les enfans ont été ondoiez dans le péril. Qu'il me sufise de vous renvoier à l'école d'un fort *bon Théologien*. C'est Monsieur de Saintebeuve au second Traité de ses Résolutions pag. 295. Cas xc. répondu le 19. Février 1677. C'est là que sur la question proposée par un Prélat à ce célébre Casuiste : *Sçavoir si l'on ne doit pas tout de nouveau baptizer, au moins sous condition, un enfant qui a même receu l'eau sur la tête ; aiant encore une partie du corps dans le ventre de la mére :* vous aprendrez de sa Réponse, que *c'est une opinion*, que *saint Thomas le reconnoît ;* & que *dans ce qui est en opinion il faut suivre le plus seur en matiére de Sacremens, & particuliérement de celui qui est de nécessité de moien.* Si c'est une *opinion* libre, soutenable, & même préférable en pratique, *Qu'on doit baptiser tout de nouveau* dans le cas proposé : sans doute que ce n'est rien moins qu'une *hérésie* de *douter* de la *validité* de ce premier baptéme, auquel on juge à propos de supléer par un second sous condition.

C'est une hérésie d'en douter comme vous faites...

Pa. 373. C'est une étrange maniére...

VOiez la Replique à la page 357. plus haut.

Pag. 375. Le Tire-tête... entre les deux os pariétaux..

ENtre *les pariétaux* ou *vers la fontaine*, cela est à-peu-prés égal par raport à l'Observation que j'ai faite en cette pag. 375.

Pag. 383. Si vous trouvâtes...

VOus avez besoin de conseil, mon cher confrére, & d'avoir quelqu'un qui lise avec vous, & qui conserve du sang-froid, pour empêcher vos égaremens. *Je trouvai la matrice* de cette femme *saine & entiére*, c'est-à-dire en qui la POURRITURE n'avoit heureusement point PE'NE'TRE', quoique L'INFECTION du PETIT CADAVRE ME l'eut fait APRE'HENDER à cause de son séjour. Il faloit y *faire une injection détersive pour la nétoier* des impuretez de ces PARTIES PUANTES & POURRIES du fœtus corrompu, dont elle avoit eu passagérement sa part, lorsqu'elles REJAILLIRENT AVEC L'IMPE'TUOSITE' que j'ai dit. JE ME CONTENTAI de cette *injection*, à l'exclusion des remédes plus considérables qu'il y auroit falu faire, s'il y avoit eu une POURRITURE PE'NE'TRANTE. Je n'ai point dit que je fis cette injection, *aussitôt que* la femme *fut acouchée*. Vous avez ajouté ceci de votre cru. Je la fis quand je la vis nécessaire, & dans un tems où elle eut tout le bon éfet que j'en atendois. *La Métode* en étoit *tres*-excellente. J'ai marqué à la verité que cette femme étoit TOMBE'E DANS UNE PERTE DE SANG TRES-CONSIDERABLE avant l'acouchement. Je n'ai rien dit qui vous autorise à croire que *la perte de sang* persévéra même

Il n'étoit pas besoin d'y faire...,

Aussi-tôt qu'elle fut acouchée...

Une tres-mauvaise métode...

aprés l'acouchement ; bien moins encore pour la ſupoſer perſiſtante lors de l'*injection*. C'eſt vous qui, pour ajuſter tout au gré de votre paſſion, confondez les tems, & imaginez ce qu'il vous plaît. A tout le moins vous deviez dire : *pour une femme qui avoit* eu *une perte de ſang conſidérable*. Car lors de l'*injection*, la perte de ſang étoit ceſſée.

La matrice étoit *ſaine & entiére* de l'intégrité que j'ai dit ; à l'excluſion de POURRITURE qui l'eût PE'NE'TRE'E, vitiée, cangrenée, &c. mais qui n'excluoit point LES DEGREZ de l'IMTEMPERIE cauſée par le ſéjour d'un fœtus gâté ; par les GRANS E'FORTS qui avoient précédé l'enfantement ; par les accidens qui acompagnent plus ou moins les fâcheux travaux, &c. Plus je relis cette hiſtoire, plus je ſoutiens ma conduite irréprochable au jugement de tous les gens connoiſſans. Voiez combien de diſcours j'emploie ici pour réfuter courtement deux Obſervations frivoles. Quel volume faudroit-il faire pour découvrir toutes vos bévuës, & rectifier ſufiſamment la fauſſeté de vos jugemens. C'eſt aſſez pour moi de le faire de tems à autre, pour montrer de quoi vous étes capable, & l'idée qu'on doit avoir de votre libelle d'*Obſervations*, digne apendice de l'ouvrage auquel il eſt joint.

Pag. 384. On la matrice n'étoit pas ſaine..,

J'AI remarqué expreſſément en la pa. 393 QU'ON NE SE DOIT SERVIR ici du CROCHET NI DES LAQS QU'AU DE'FAUT DE LA MAIN ET DES DOIGTS. C'eſt l'entendre mal, que de condamner les moiens que l'induſtrie ſuggére & emploie avec ſuccés.

Pag. 392. La deſcription que . . .

en des cas extraordinaires, & de blâmer tout ce qu'on ignore. Ou vous vous attribuez ſans doute plus qu'il n'eſt ſouvent poſſible de faire; ou vous laiſſez en bien des rencontres ſans ſecours, des femmes à qui d'autres Acoucheurs que vous en peuvent donner.

Page 393. Il ne faut jamais...

RE'PONSE plus haut, ſur la pag. 314.

Pag. 393. & 394. Tout ce préambule....

MINUTIE.

Et il n'eſt pas vrai... que l'épaule ſeule...

S'il n'eſt pas vrai ſelon vous, il eſt vrai ſelon moi.

Page 396. Vous fûtes bien embaraſſé...

VOus étes heureux de ne rien trouver qui vous *embaraſſe*. Nos plus grans Maîtres n'ont pas eu ce même bonheur. J'ai apris d'eux à reconnoître ingénûment les ocaſions où j'ai eu de la dificulté. Celle-ci eſt du nombre. Mais, je me trompe, ou vous y en auriez éprouvé vous-même. De mon ſçu vous avez quité la partie où il y en avoit bien moins.

Qui étoit peri dans l'opération...

Vous ſupoſez gratuitement & ſans raiſon que *cet enfant étoit péri dans l'opération*; & ſans une réparation authentique, vous ne vous laverez point devant Dieu, d'avoir tranché net une ſi noire calomnie ſans le moindre tempérament. La mére de cet enfant qui me comble de bénédictions quand elle a l'ocaſion de me voir, eſt prête de vous dire, qu'elle ne l'avoit jamais ſenti remuer dans tout le tems de ſa groſſeſſe; Qu'il y avoit deux jours que la Sagefemme s'éforçoit pour l'acoucher quand nous

y fûmes apellez ; Que le bras de ſon enfant paſſoit pour lors juſqu'à l'aixelle ; & qu'elle ſe ſouvient comme ſi elle y étoit encore, que je ne laiſſai pas de dire au Chirurgien Acoucheur qui s'y trouva avec moi : Ondoions-le toujours à telle fin que de raiſon. Je n'outrerai donc point les choſes, quand je dirai, qu'il y avoit toute aparence qu'il étoit mort, du tems même avant l'opération ; & que ce fut auſſi ce qui contribua beaucoup à la ſéparation imprévuë qui ſe fit de ſa tête d'avec ſon corps. Si vous liſez bien, vous verrez que ce ne fut pas moi qui l'en *ſéparai*, puiſque mes deux mains étoient ocupées ſimplement à LA CONDUIRE. Vous avez tort de ſupoſer que *le paſſage étoit ſufiſant* pour la *tirer* ſans cet accident. Vous le dilatez imaginairement pour cela ; & pour y réuſſir, vous faites encore deux fauſſes ſupoſitions ; car elles vous coûtent peu à faire. 1°. Au lieu que j'ai dit que je la CONDUISOIS DE MES DEUX MAINS, lorſque l'accident arriva, vous me faites dire que je la *tenois de* mes *deux mains*. On ſçait, en fait d'acouchemens ſur tout, quelle notable diférence il peut y avoir entre *tenir* une tête, ou la *conduire*. On ne la conduit ſouvent que de l'extremité des doigts couchez ſur les jouës, ſur, &c. qui n'eſt rien moins que la *tenir*. Mais quand on la *tient*, on eſt preſque aſſuré & comme le maître d'elle. Si j'avois pu *tenir* celle-ci, je ne crois pas que nous fûſſions à la peine d'en parler.

Le paſſage étoit ſufiſant...

Pour la tenir...

2°. Parce que cette premiére ſupoſition ne faiſoit point ſeule votre afaire, & que la *groſſeur extraordinaire* de la *tête* de l'enfant étoit

une circonſtance dans le fait, qui non ſeulement rendoit votre ſupoſition inutile, mais lui ôtoit même la vrai-ſemblance : Vous avez apellé une ſeconde ſupoſition au ſecours de la premiére. Vous m'acuſez de *ſupoſer que* la *tête* en queſtion étoit d'une *groſſeur extraordinaire afin d'excuſer mon impéritie*. Mais vous étes un admirable homme de vouloir me rendre ſuſpect d'avoir ici déguiſé la vérité ? N'étois-je pas maître de ſuprimer l'hiſtoire entiérement ; ou ſi j'ai été capable d'y *ſupoſer* en ma faveur cette *groſſeur extraordinaire* de *tête*, n'aurois-je pas pu ajuſter le reſte à mes intérêts ? Ou vît-on jamais dans un récit plus d'air de vérité, moins de ménagement, un dévoûment plus aveugle au ſervice du public pour ne lui rien cacher de ce qui peut lui importer de ſçavoir ? Il y a du bon dans toute cette opération. Il y manque une partie du ſuccés ; l'autre s'y trouve. Nous y fûmes deux aſſez empêchez. J'y plains notre ſort ; & comme je ne faits pas un miſtére de notre *embaras*, auſſi expoſé-je naïvement quelle en fut la cauſe.

Ce qui me fait croire que vous ſupoſez...

Tête d'une groſſeur extraordinaire..

Encore un coup, je vous admire. Hé que deviendrez-vous, s'il faut que dans vos Livres j'aille fourager à droite & à gauche, qu'à votre exemple je me donne la liberté de vous démentir à chaque page & de vous impoſer des *ſupoſitions*. Il me ſera facile de faire à ce prix des *Obſervations* de la nature de la plûpart des vôtres.

Pag. 299. & 300. Vous avez donc eu grand tort...

CE doit être pour vous un regret mortel, d'avoir laiſſé paſſer un chapitre entier qui

contient prés de vingt pages d'une utilité toute ſinguliére pour la Pratique, ſans rien dire contre. De la nature dont celui-ci eſt, je ſuis bien-aiſe de le voir exemt de votre cenſure, & que le peu que vous en citez mérite votre aprobation. C'eſt une marque dans un homme, qu'il n'eſt point trop ignorant en l'art des Acouchemens, quand il écrit juſte ſur cette matiére (*de l'enfant qui préſente le bras.*) Vous aprouvez que je *recommande d'avoir premiérement ſoin d'ondoier l'enfant ſur le bras qu'il préſente.* Cette pratique ne détruit point le doute de la *validité* d'un tel *baptême*, lequel même, ſuivant la régle de l'Egliſe, doit étre adminiſtré derechef ſous condition, au cas que l'enfant ſurvive au péril. Vous en avez la raiſon dans la page 368. C'eſt un REME'DE INCERTAIN, QU'ON AIME MIEUX EMPLOIER, QUE DE N'EN POINT EMPLOIER DU TOUT. J'ai trouvé obſcures les deux derniéres lignes de votre Obſervation, dont on ne voit pas d'abord la liaiſon avec ce qui précéde. On m'a dit que pour peu de jour que vous y vouliez aporter, le reſte de l'Obſervation tombera d'elle-même.

Car pour que le baptême.

PAUVRETE' indigne de réponſe par ſa ténuité. Je n'ai mis que ce que j'ai vu. Mais vous qui avez écrit ſi jeune, avez bien pu mettre ce que vous ne ſçaviez que par conjecture, ſur tout de l'humeur dont vous étes, à préjuger, à deviner, à imaginer, à vous figurer tout ce qui n'eſt pas, comme il paroît à chaque page de vos *Obſervations particuliéres.*

Pag. 415. Vous dites que. . . Je trouve cette poſture... Et il ne faut pas tant de miſtére. . .

Pag. 416. Je n'ai jamais trouvé... Bien loin de cela...

J'APELLE encore de tout cet article tant pour l'expérience que pour la métode.

Pa 420. C'est une mauvaise métode.

C'EST votre défaut d'expérience qui vous empêche de reconnoître l'utilité d'un moien constamment tres-excellent en quelques ocasions extraordinaires. Aboiez tout à loisir ; j'y suis fait.

Pa. 421. Mais non pas l'incontinence d'urine...

VOus étes un rêveur. *L'incontinence d'urine* peut y avoir lieu comme le reste. cela dépend de la qualité du travail & de la plaie plus ou moins considérable, soit en eux-mêmes, soit dans leurs suites.

Pag. 422. & 423. de ne pouvoir tirer...

LA nécessité n'a point de loi. Lisez le fait.

Pap. 426. L'abandon...

JE ne puis mieux répondre à cette Observation, que par les circonstances du fait. La lecture de l'histoire me justifie plus qu'il ne faut. Mais, du reste du Chapitre, vous n'en dites rien.

J'admire une chose qui mérite d'être observée en passant. A peu d'endroits prés, vous ne contredites point ma Métode, ni les maximes générales que j'établis dans les diférentes espéces de mauvais travaux (qui est cependant ce qu'il faudroit davantage détruire en un Livre, que l'on prétend ne rien valoir & n'être *bon qu'à jetter au feu*) : Et dans la conduite particuliére, qui n'est que l'aplication du général, vous vous acrochez indirectement à quelque circonstance de rien, pour décharger, je croi,

la mauvaiſe humeur où vous étes de ne pouvoir donner ateinte au principal.

JE *vous ai déja* répondu ſur cet article à la page 187. & je m'en tiens à ma métode dont je me trouve bien.

Pag. 433. Je vour ai déja fait remarquer. . . .

VOus deviéz ici vous contenter de deviner ſelon votre coutume la plus ordinaire, ſans paſſer juſqu'à prononcer avec une *témérité* beaucoup plus évidente que celle que vous m'attribuez. J'ai dans mon *Art*, des ſecrets plus d'une ſorte ; & ſans ſortir de ce chapitre on en peut avoir plus d'une preuve. Les DERNIERS SECRETS dont je parle ici, ne ſont point plutôt mes *crochets*, que les vôtres ; ni plutôt les *crochets*, que tout le reſte que l'induſtrie, l'expérience, le raiſonnement, l'habileté de la main, en un mot le ſçavoir-faire fournit à l'*Acoucheur* qui ſçait ſon métier ; trop heureux de devoir à ſon LONG USAGE de quoi ſe conduire avec ſuccés dans ces routes OBSCURES & dificiles, dont il eſt ici parlé ; où, pour les habiles, la lumiére & le jour naît, pour-ainſi-dire, de l'obſcurité même, laquelle les rend ſages, défians, circonſpects, pleins de précautions ; & c'eſt ce que j'apelle auſſi les DERNIERS SECRETS DE L'ART. Je dis qu'on les EMPLOIE SOUVENT dans ces rencontres SANS PRESQUE SÇAVOIR, OU DU MOINS SANS CONNOÎTRE PRÉCISÉMENT ET CLAIREMENT CE QUI OBLIGE A S'EN SERVIR : parce qu'on les EMPLOIE ſur la foi de ſon PRESSENTIMENT ; par l'eſtimation qu'on emprunte des expériences paſſées, pour

Pag. 436. Ce que vous apellez les derniers ſecrets.. Fort témérairement en uſage. ..

C'eſt vos crochets. . .

prévenir vn mal qu'il faut ſonder des yeux de l'eſprit, faute de pouvoir actuellement le connoître par ceux du corps. Ceux qui liront attentivement ceci, & encore les pages 335. 336. 343. 344. de mon Livre, verront bien que vous avez turlupiné dans votre Obſervation, d'autant plus de mauvaiſe grace, que vous le faites avec une plus inſigne mauvaiſe foi, joignant à quelques-unes de mes paroles votre ridicule déciſion, & m'y faiſant dire impertinemment non ſeulement tout le contraire de ce que j'ai dit, mais même de ce que j'ai voulu dire.

C'eſt vos crochets...

Pag. 416. On peut tres-manifeſtement...

ON *peut tres-manifeſtement connoître que vous avez fait copier par votre deſſinateur* ſur les figures du Livre de M. Guillemeau, &c. *celles des matrices que vous avez miſes dans le votre*, & que nous les avons, ſi vous voulez, vous & moi copiées des Auteurs qui nous ont précédé. A l'égard des enfans & de leurs poſtures, j'ai fait connoître à mon *deſſinateur* ma penſée ſur de petites marionnettes que vous n'avez pas vûës, & que j'ai chez moi pour cela. Il ſufit pour moi qu'il l'ait exprimée. Je m'embaraſſe peu où il a pris de quoi l'éxécuter; mais j'ai trop bonne opinion de ſa capacité tres-connuë d'ailleurs, pour croire qu'il ait eu beſoin pour cela de vos marmots, joint que les poſtures ſont évidemment diférentes indépendamment même de *la conduite du cordon*.

Par votre deſſinateur...

Seulement fait varier la conduite...

La figure de mes peſſaires..

Pour ce qui eſt des *peſſaires*, je ne les croi ni vôtres ni miens. Ils ſont ceux de tous les Auteurs depuis qu'on les a mis en uſage. Je ne m'étonne plus de vous voir ſi furieuſement

jaloux ſur l'invention du *Tire-tête*, puiſque vous l'étes tant ſur de moindres bagatelles. Si j'avois eu à vous voler, j'aurois tâché de ne me pas adreſſer à de ſi grandes pauvretez. Mais je m'aplaudis que dans un Livre du volume dont eſt le mien, vous n'aiez pas de plus gros larcins à me reprocher, vous qui ſembliez devoir me traduire aux yeux du public comme un plagiaire en titre d'office.

MINUTIE.

Deux crochets dont la figure marque bien votre ignorance. . . Pag. 438. Avoir été juſqu'à ſix diférentes fois. . .

VOus étes encore un broüillon pour le coup. J'ai dit que j'allai juſqu'à ſix diférentes fois pour ménager le moment favorable de TIRER la FEMME de ce MARCHAND D'UN TRAVAIL DANGEREUX, DIFICILE ET RARE; & non pas le moment de *reconnoître comment venoit ſon enfant*. Cette derniére apoſtille vient de votre boutique, & c'eſt de tres-mauvaiſe foi que vous la mettez en caractére italique, comme pour inſinuer que ce ſont paroles de mon Livre. Ce procédé *marque bien vôtre petit jugement*, d'avoir cru qu'on vous paſſeroit une infidélité ſi viſible. Je ne voudrois pas pour toutes choſes qu'on pût me convaincre d'en avoir fait une pareille à mon eſcient. Une *Obſervation* de la nature de celle-ci ſufit pour rendre ſuſpectes toutes les autres.

Cela marque bien votre petit jugement. .

MINUTIE.

Pa. 439. Toutes ces deſcriptions. . .

Pag. 439. *ou plutôt* 444. Vous enseignez là une tres-pernicieuse métode...

RIEN n'est plus facile que de qualifier une *métode tres-pernicieuse* ; & comme celle à qui vous donnez ce titre, ne paroît pas telle, vous deviez bien rendre raison de votre censure, & substituer votre bonne *métode* en la place, afin qu'on en pût juger & la censurer à son tour.

Pag. 446. & 447. Si vous ne perdîtes... D'aller trop précipitamment...

APRENEZ-moi de grace, comment j'agis *précipitamment* dans un travail, où j'avois atendu si paisiblement l'action de la nature (comme c'est ma métode quand l'enfant se présente bien, si communément établie, si souvent recommandée dans mon Livre ; témoin, sans aller plus loin, la page 498. que vous citez) ; Dans un travail, dis-je, où je me préparois à recevoir simplement l'enfant d'une personne DANS LES DERNIERES DOULEURS ET SUR LE POINT D'ACOUCHER naturellement, comme j'avois lieu de le CROIRE avant qu'elle tombât TOUT-A-COUP DANS DE TRES-FORTES CONVULSIONS, QUI ME FIRENT DE'FIER de ce que c'étoit, & changer de batterie.

Qui lui fut fatale...

Je vous prie aussi de me dire (mais n'y mettez rien, s'il vous plaît, du vôtre) par quel endroit mon *opération fut fatale* à cet enfant. Quoi ? parce que je le dégageai de son cordon sous le nœud duquel il périssoit : que je le tirai vivant : que dans un péril imprévu (& comme imprévoiable, si j'osois user de ce mot) j'emploiai plus d'industrie : que je ne perdis point de tems où tous les momens étoient précieux ? Vous m'acusez d'avoir *trop précipité* dans une ocasion, où il y avoit tout à craindre de diférer

tant-

tant-soit-peu. Je fis *l'opération* : ne dites pas *aprés la premiére convulsion*, pour diminuer les objets : mais dites, dans de TRES-FORTES & & tres-subites CONVULSIONS, telles que je l'ai écrit. *Vu l'état prochain de sa délivrance, il y avoit lieu*, ajoûtez-vous, *d'espérer qu'elle pouvoit acoucher dans l'intervale de la convulsion.* Et moi je dis tout au contraire : *Vu l'état prochain de sa délivrance, il y avoit* tout *lieu* de compter qu'elle & son enfant alloient périr *dans* la violence de la convulsion : car c'étoient leurs plus grands éforts, qui leur étoient alors les plus dommageables. Estes-vous donc homme, pour acoucher une femme, à attendre que les *convulsions* l'aient tuée? Et est-ce votre métode, quand de TRES-FORTES ont paru, de faire fond sur d'autres plus fortes pour en atendre une bonne issuë ? Tâchez au moins de vous acorder avec vous-même dans votre XXXVI. Observation, page 32.

Immediatement aprés sa premiére convulsion.

Vu l'état... il y avoit lieu d'espérer....

Dans le péril, au milieu des convulsions, on atend la nature, quand on y est forcé & qu'on ne peut faire mieux : ce fut le parti qu'il falut prendre dans le travail de la page 498. Mais quand on y peut aider la nature, & qu'il y va de faire cesser un empêchement qui la traverse, tel qu'étoit ici celui de plusieurs TOURS QUE LE CORDON FAISOIT AUTOUR DE L'ENFANT AVEC PÉRIL DE L'ÉTRANGLER, ou (si ce mot vous déplaît) de le suffoquer : on ne se repose point sur elle. C'est l'Observation de cette circonstance qui rend inutile votre inconsidéré paralelle entre deux travaux si diférens. Vous étes un grand Docteur, de décider en Caton dans le re-

Comme le prouve bien l'histoire... en la pa. 498.

Sans l'ondoier auparavant...

pos de votre cabinet, que j'avois dû *ondoier* l'enfant *auparavant* l'opération. Vous en parlez à-peu-prés comme le Bourgeois au coin de ſon feu tranche ſur le bien ou le mal-verſé d'un Officier dans le choc & la chaleur d'un combat. N'eſt-il pas viſible que je n'avois pas dû *ondoier* l'enfant, tant qu'il ne me parut rien que de naturel dans la diſpoſition de ſa mére? Et n'ai-je pas écrit, que depuis le péril connu, je n'avois pu *l'ondoier plutôt?* Cette rencontre, l'une des plus épineuſes & en mête tems des plus belles où je me ſois trouvé de ma vie, vous a peut-être déplu; parce qu'elle faiſoit trop pour ma gloire, vous ne l'avez pu ſuporter.

Pa 448. Vous vous contredites. . .

PAUVRETE', puérilité, minutie.

Pa 450. Vous êtes un furieux meurtrier. . .

VOus étes *un furieux* calomniateur quand vous m'imputez d'avoir été *cauſe de la mort de cet enfant* pour m'y être ſervi de l'inſtrument. Avez-vous remarqué ce que j'ai écrit, Que cet ENFANT PAROISSOIT VENIR LE MIEUX DU MONDE; Que DANS LES E'FORTS SA TESTE SORTOIT D'UN DEMI-TRAVERS DE DOIGT HORS DU COURONNEMENT; Qu'à juger ſur les ſimples aparences on pouvoit ſe FLATER DE VOIR BIEN-TÔT la malade SOULAGE'E; Que ſon travail étoit naturel, à l'obſtacle prés (obſtacle caché & qui ne pouvoit tomber ſous les yeux) de pluſieurs TOURS DU CORDON AU COL, &c. qui retenoit la tête & la faiſoit RETOURNER ET REMONTER APRE'S LA DOULEUR A L'ENDROIT D'OÙ ELLE E'TOIT VENÜE, ſans être par

conféquent enclavée ; au contraire, dans une SITUATION FAVORABLE EN APARENCE, mais qui ME DEVINT SUSPECTE ? C'étoit donc un enfant à venir presque seul, sans cet obstacle. D'où il est évident que le CROCHET ne m'y servit pas pour le TIRER de force d'un endroit où il fût engagé ; mais seulement pour supléer à l'impuissance où j'étois d'INTRODUIRE LA MAIN, POUR M'ECLAIRCIR par le fait, de l'inconvenient que j'y soupçonnois. Ce CROCHET ne fut donc que comme une main empruntée. C'est ce qui m'a fait dire que m'en étant SERVI (pour la manière de l'introduire) SELON LA ME'TODE DE'CRITE AU CHAPITRE DE LA TESTE ENCLAVE'E, il y eut cette EXCEPTION, QUE JE TIRAI EN DOUCEUR celle-ci qui ne l'étoit pas.

Ce qui vous trompe, mon pauvre ami, & qui vous fait tant clabauder contre l'opération du CROCHET, c'est que vous vous imaginez que je m'en sers également par tout suivant votre métode décrite en la page 335. (du chap. 30. du Liv. 2. de votre Traité) *l'otant & le refichant successivement jusqu'à ce qu'on ait entiérement fait passer la tête* ; & retracée fidélement en votre XXIX. Observation pag. 27. Et que je m'en sers avec aussi peu de ménagement que quand vous *ouvrez la tête pour en vuider le cerveau*, comme de votre aveu vous *avez quelquefois essaié en d'autres ocasions* ; Ou, quand vous y apliquez votre *Tire-tête*, en des rencontres où vous supofez incertainement la mort de l'enfant, comme par exemple, dans cette Observation XXIX sur un arrêt de

cinq jours entiers au passage, ſigne certes aſſez équivoque.

Il faut mettre, s'il vous plaît, une tres-grande diférence entre votre maniére d'emploier le *crochet*, & la mienne. Car par la preuve que j'ai de l'expérience, que tel enfant, qu'avec toute vrai-ſemblance on auroit cru mort, ne l'eſt pas: je n'emploie le *crochet*, que quand l'induſtrie de la main n'y peut rien, à l'extrémité, autant ſeulement qu'il eſt beſoin, avec ou ſans éfort ſelon le cas; & j'y obſerve toute la modération, j'y aporte tout le ménagement poſſible pour l'enfant, dans la veuë & l'intention de l'amener vivant. Vous au contraire, dans la facilité que vous avez de le ſupoſer mort, ſur la foi de vos ſignes prétendus certains, qui certainement ne le ſont pas; Vous *fichez & refichez* le crochet dans la ſubſtance du cerveau, vous le *vuidez*, vous y apliquez votre *Tire-tête*, comme n'aiant plus rien à ménager pour un enfant, qu'à tout prendre on peut ſelon vous ſacrifier, même vivant, à ſa mére.

Vous figurant & meſurant ma maniére ſur la vôtre, il vous eſt aiſé de la traiter de meurtriére, & de vous récrier ſur l'expreſſion de, *tirer un enfant en douceur*, expreſſion tres-propre en cet endroit: mais que vous ne connoiſſez pas, parce que la choſe même vous eſt inconnuë.

Apellez-vous cela tirer... en douceur...

Pa. 453. Vous dites que vous avez... acouché...

CALOMNIES, redites injurieuſes.

A Lire ſimplement cette *Obſervation*, il ſembleroit qu'il s'agit ici d'une maxime générale : & cependant il n'eſt queſtion que d'un conſeil, qui n'a lieu qu'en cas de néceſſité, & lorſqu'il n'y a pas jour à faire autrement.

Pa. 451. C'eſt un tres-pernicieux...

JE n'ai point mis, *au dehors*. cette addition tres-conſidérable eſt de vous. C'eſt n'avoir pas de jugement que de traiter une *opération* de *chimérique*, parce qu'on l'ignore, ou que l'on n'a pas aſſez de d'extérité pour ſe flater d'y réuſſir. Mais c'eſt *avoir* du *jugement*, que d'écrire ce que l'on ſçait avoir pratiqué. C'eſt ce que j'ai fait.

Pag. 453. Si le cordon eſt déja trop court... *De l'attirer au dehors*... C'eſt n'avoir pas de jugement... votre opération chimérique...

Oüi, ſans doute : *à meſure qu'on tire l'enfant, le fond de la matrice ſe raproche de l'extérieur ;* & quelquefois trop. Vous le ſçavez. Il en ſuit de beaux éfets.

A meſure qu'on tire l'enfant, le fond de la matrice...

SI *vous aviez le ſens commun*, vous rougiriez de votre Obſervation. Ne voiez-vous pas, que ſi *la ligature* (que l'on ſupoſe n'être faite que dans L'IMPOSSIBILITE' DE LA RE'DUCTION, ou dans le PRESSANT BESOIN pour PRE'VENIR de plus grans maux) *intercepte entierement le mouvement du ſang*, ce n'eſt que pour un moment ; puiſqu'on avertit exprés de TIRER INCESSAMMENT L'ENFANT DE PEUR QU'IL NE SUFOQUE : Et que la *ſimple compreſſion*, qui n'*intercepte* quelquefois le ſang *qu'en partie*, peut durer long-tems & l'intercepter d'autre-fois *entiérement*, c'eſt-à-dire faire pour du tems le même éfet que la *ligature ?* Or comparez, *ſi vous avez du ſens commun*, une *liga-*

Pag. 458. Si vous aviez le ſens commun vous ne diriez pas...

ture passagére avec une de durée, pour juger laquelle des deux est plus capable de nuire à l'enfant. On voit bien que vous étes un petit génie, de vous déclarer ouvertement contre les meilleures choses que l'industrie fait trouver, & dont je me suis servi avec un succés tout visible. Pour conserver la qualité de censeur, vous perdrez tres-assurément dans l'esprit du monde celle d'homme raisonnable, & vous fortifierez *le jugement* dont il est parlé dans ma Rép. à l'Avert pag. 2. lig. 2.

Pa. 459. Vous n'aviez pas besoin d'anatomiser...

VETILLE. Voiez la Réponse à la pag. 527.

Pag. 471. & 472. Ce n'est pas bien opérer...

Fites dificulté de tirer...

NE vous mêlez point de parler sur des opérations de cette nature. Cela vous passe. Sçachez qu'en tirant cet enfant doublement monstrueux & par sa grosseur & par ses deux têtes, qu'en le tirant dis-je sain & entier, je fis tout ce qu'on pouvoit faire. Si je ne m'y servis pas du *crochet*, c'est que j'ai la prudence de ne l'employer que quand il le faut, & où je sçais qu'on ne sçauroit faire autrement. Vous eussiez fait en ce rencontre un beau chef-d'œuvre avec votre *Tire-tête*.

Pa 473. Vous dites que vous n'avez point eu de travail.

OUI : j'aurois mieux fait de mettre : *Je n'ai guéres eu de travail.* Je me suis contenté de parler moralement. Il faloit plus d'exactitude, puisqu'on ne me devoit rien pardonner. J'ai cru seulement fixer à-peu-prés le plus long-tems que prenne une action où tout se passe de suite & sans discontinuation aprés les principaux obstacles levez, pour dire que le nom-

bre des choses à *observer* & à faire ne doit point éfraier ni décourager.

COMME je ne suis point si vain que vous, je sçai dans l'ocasion faire honneur aux gens de mérite, de ce que je pourrois donner à ma gloire. Le *besoin* ne m'a point fait *recourir à Monsieur Hemerez*. Je n'ai pas vécu dix années dans l'Hôtel-Dieu sans sçavoir faire la dissection d'un fœtus. Je n'ai eu recours à personne lorsqu'il a falu fournir la carriére, soit quand j'ai été conduit, soit quand j'ai conduit les autres. Si je m'étois atribué ce *discours anatomique*, vous auriez quelque reproche à me faire : mais je le donne pour ce qu'il m'a couté ; & suis bien-aise qu'il ne soit pas enseveli dans l'oubli, tant pour le mérite du sujet dont il traite, que pour la gloire de celui qui l'a fait.

Pag. 494. Si vous eussiez été assez capable...

Besoin d'avoir recours à M...

Ce long discours anatomique...

CALOMNIE injurieuse, vieille redite, querelle principale.

Il y a circonstances & circonstances : qui selon ce qu'elles sont, déterminent à faire ou ne faire pas une opération, à la faire plutôt dans un tems que dans un autre.

Pa. 498 L'expérience.. de faire tant de meurtres...

Aprés un ou deux jours seulement...

IMPOSTURE. Divination purement gratuite. Malice de Démon. Point de réponse à cela ; que de prier le Lecteur de conférer cette *Observation* avec mes pages 498. & 499. & d'en juger.

Pag. 499. Ce qui me paroît plus vrai-semblable... vous a peut-être fait suposer...

Pag. 500. & 501. Je vous ai déja dit .. la charité me paroissoit bien blessée... Pag. 502. Avez vous raison... venoit vraisemblablement. . . y avoit pu causer. . .

DIVINATION gratuite. J'ai déja répondu plus haut, pag. 26.

AUTRE divination gratuite. Votre recours ordinaire aux vrai-semblances. Voiez le même endroit.

Pa. 508. Vous enseignez une ridicule. . Vous ne craignez pas d'exposer en veuë... Femmes des Halles . . .

VOus devenez sensible à la pudeur : Dieu soit beni. C'est ici, un peu à-contre-tems : n'importe ; cela pourra faire un jour un bon éfet, & nous donne lieu d'espérer que vous retrancherez les infamies de votre *Traité*. Votre Observation est pauvre : Mais puisque vous y parlez *des Halles*, j'ens prens ocasion de vous avertir charitablement, que chacun vous acuse d'en avoir tous les mœurs & les maniéres ; Et votre *Observation*, s'il vous plaît, en est une preuve.

Pag. 509. Ne blâmeriez-vous pas. . .

NON je ne la *blâmerois* pas d'*ignorance & de peu de dextérité :* au contraire je la féliciterois de sa capacité, de son adresse, ou du moins de son bonheur ; pourvu que je vîsse qu'elle auroit tiré tout ce DE'LIVRE ADHE'RANT sans en rien laisser. Mais peut-être la blâmerois-je de trop de confiance en soi-même pour l'entreprise d'une opération qui passe la portée du commun, & pour laquelle on n'a point trop de l'élite des plus habiles.

Pap. 515. Il n'est pas vrai comme vous le dites. . .

IL *est vrai comme je le dis :* & la raison de part & d'autre s'en voit pag. 515. & 516. recours à la confrontation.

CE mot, *toujours*, n'eſt point de moi, vous l'avez ajouté. Je marque ce que je croi que ce Chirurgien auroit dû faire, en cette ocaſion particuliére. Mal-à-propos en tirez-vous indirectement, & comme en mon nom, une maxime générale ; qui n'eſt point ſi *méchante* que vous la faites, quand la prudence & l'atention aux circonſtances y ſert de guide.

Pag. 519. Une tres-méchante métode.. *de tenir toujours*...

CEtte hiſtoire ne vous touche en rien; mais votre Obſervation, auſſi bien que celle ſur la pag. 459. prouve au public votre humeur ſombre, chagrine, inquiéte, atrabilaire, qui demanderoit que vous purgeaſſiez votre rate. Pour moi je ne fais la plupart du tems qu'épanoüir la mienne en vous répondant, tant j'y trouve de ſujets de rire.

Pa. 527. Vous faites-là une..

DIscord d'expérience. Appel.

Pag. 538. Je vous acorde bien...

JE m'*explique aſſez intelligiblement*, non *pour* vous *aprendre* (car il s'agit ici de peu de choſe, & un Docteur comme vous en ſçait bien d'autres) : mais pour vous faire juger que j'y parle de *ſe ſervir du ſuc de poireaux avec le vin blanc pour faire injection dans la matrice*, & non pour cet autre uſage tout diférent. Je *n'aprouve* pas que vous improuviez ce reméde, dont je me ſuis bien trouvé en m'en ſervant ſelon l'ocaſion. Et pour ce qui eſt de *l'expreſſion de rafraîchir des faux germes*, elle y convient par emprunt comme à beaucoup d'au-

Pa. 547. Vous ne vous expliquez pas aſſez...

Ou pour prendre par la bouche...

Je n'approuve pas...

Je n'ai jamais vu...

tres choses dont on dit qu'on les *rafraîchit.* Au reste votre Livre n'est pas assez bien écrit, pour faire trouver bon que vous prononciez sur la Langue.

Pag. 549. Je ne suis pas de votre avis...

SI vous *n'étes pas de mon avis* : *je ne suis* pas non plus du vôtre.

Pa. 550. Tous les prétendus faux-germes..

OPINION particuliére. Prévention outrée, comme sur beaucoup d'autres matiéres.

Pag. 551. Si vous aviez bien examiné..

Pag. 552, 553. 554.

CETTE Observation est bonne à faire à des idiots. A qui donc croiez-vous parler, & pour qui nous prenez-vous ? Pour des gens qui ne sçavent pas que deux & deux font quatre ? Est-ce assez que vous soiez prévenu sur quelques opinions bizares, pour en faire une loi à toute la terre ? Votre malice toute gratuite paroit encore ici d'une maniére qui m'oblige en croiant me desobliger. A force de suposer & d'imposer sans fondement, vous vous ôtez toute créance.

Quand vous n'avez pas pu délivrer...

Pag. 554. 555. Ce pretendu faux-germe... n'étoit assurément...

MESME réponse qu'à la pag. 551. Avec quelle *assurance* vous prononcez une noire calomnie ! C'est donner le démenti à deux Médecins célébres, dont la mémoire est en vénération parmi le monde. Ils virent le corps étrange & le prirent comme moi pour *le faux-germe* le plus vrai qui fut jamais. Ils sortiroient du tombeau pour vous en assurer, que vous ne les en croiriez pas. Depuis que vous avez perdu le respect pour le Corps entier, je ne m'atens pas d'en trouver chez vous pour aucun particulier.

Si vous reconnoissez mon *stile* dans ces deux *histoires*, je cours risque d'être l'Auteur de tout mon Livre.

Me paroît bien votre véritable stile...

MAis, vous rêvez : vous n'y pensez pas. En satisfaisant la passion que vous avez de critiquer, vous hazardez votre réputation parmi les gens de la Profession. Rien n'est plus constant qu'un *faux-germe*, & d'autres corps étranges de plusieurs sortes, peuvent être *corrompus dans la matrice*, &, pour cela, n'en *être* pas *détachez*.

Pag. 557. Un faux-germe... corrompu... en est détaché...

CE que j'ai dit est tres-vrai.

Pag. 560. Il n'y a jamais eu...

Minutie.

Irritans, excitans...

Vetille.

Je trouve que vous faites souvent...

JE ne veux pour vous confondre, que la lecture même des pages 560. & 561. où le peu de choses que j'ai dit de la *môle*, comme d'un sujet moins principal, est, presque tout, pure Pratique; & le précis même de la Pratique pour ce sujet.

Pa. 561. Parle de la *môle*, comme un aveugle des couleurs...

VOTRE malignité triomphe encore en cet endroit, & votre fiel s'y répand aussi libéralement qu'en pas un autre. Mais ma tranquile assurance en triomphe aussi à son tour. Car moins ce que vous pensez a de fondement, plus votre passion se fait voir à découvert; & faute de la sçavoir cacher dans ces endroits, vous en devenez suspect par

Pag. 569. Je vous demande si vous fites... ne la marquant... je ne sais...

tout ailleurs. Je ne *fis* point à cette femme *l'extirpation de ce fongus*, ni dans un tems ni dans un autre. La prudence par la raiſon que j'en ai écrit, m'avoit empêché de la faire, lorſque je REPOUSSAI LE FOND DE ſa MATRICE. La charité, (& non une ſotte & impertinente demangeaiſon, comme vous ſemblez l'inſinuer) m'engagea de la lui propoſer pour ſon bien quand elle fut en état de porter mieux cette opération. Elle n'en tint compte. Je l'abandonnai ſelon ſon gré à ſa mauvaiſe fortune, aprés même y avoir joint de ſurcroît un avis ſalutaire, qui fut le pronoſtic d'un malheur auquel je n'eus de part que celle de l'avoir prédit. Quand je l'aurois *marqué* dans mon Livre auſſi *preciſément* que je faits ici: Comme je ſuis aujourd'hui, moi qui vous replique, ce même homme qui écrivois alors; vous ne *ſçauriez* pas plus *qu'en croire*, parce que vous n'en croiez toujours que ce qu'il vous plaît, & que je ne ſuis point pour vous un homme *croiable*.

Tant vous aviez eu envie...

Ne la marquant pas préciſément...

Je ne ſais qu'en croire..

Qu'ai-je mis qui vous autoriſe à *croire que cette premiére femme pouvoit bien étre morte de ma façon?* Vous le concluez de ce que, *j'extirpai un ſecond fongus à une autre femme* qui n'en mourut pas, mais qui en GUE'RIT AISE'MENT. D'autres que vous à la lecture du Livre en concluront tout le contraire, & diront, comme c'eſt la vérité : L'ACCIDENT où cette premiére femme TOMBA AU BOUT DE SIX MOIS & DONT ELLE MOURUT, fut le MESME qui lui étoit déja arrivé. Quoi ? L'ATTRACTION DU FOND de ſa MATRICE PAR la PESANTEUR d'un

Je croi que cette premiére pouvoit bien étre morte de votre façon...

FONGUS qui pouvoit être du poids d'UNE LIVRE ET DEMIE AU MOINS, ſuivie d'une PERTE DE SANG, &c. C'en fut aſſez de cette récidive pour la faire mourir, & rien n'oblige d'y impliquer l'Auteur du Livre, ni de lui ſupoſer une opération pour avoir lieu de lui atribuer cette mort.

Homme charitable que vous étes: en trente endroits vous m'imputez gratuitement *meurtres*, *morts*, *maſſacres*, ſur des *peut-être*, *vrai-ſemblablement*, *aparemment je préjuge*, *je n'ai pas de peine à croire*, & autres expreſſions ſemblables. Et il eſt à naître qu'en un ſeul endroit votre bénigne indulgence ait pris ſoin d'aider à la lettre pour interpréter chretiennement la moindre choſe en ma faveur. Je ſerois bien fâché d'en avoir autant à me reprocher ſoit devant Dieu, ſoit devant les hommes. Apellez-moi *Tartuffe* tant qu'il vous plaira. Je ne rougis point de montrer les ſentimens que ma Religion m'ordonne. Graces-à-Dieu je ne les ai pas d'aujourd'hui, ni d'aprés-coup. Avant que vous m'euſſiez ainſi apellé, mon Livre étoit écrit. Il eſt une preuve de la modération que j'ai gardée. Si j'en faits mention, ce n'eſt pas pour en tirer vanité, mais pour confondre votre cruel acharnement. On peut voir comment je traite avec les autres, pag. 174. & 175. touchant le *méconium*; pag. 503. & ſuiv. au ſujet des membranes; Et même avec vous, ſans toutefois vous nommer, pag. 369. & ſuivantes, à l'ocaſion de votre morale digne de cenſure. Si l'on y trouve quelque-part un ſtile vif & preſſant, on y

voit auſſi de juſtes ménagemens & des interprétations favorables ; mais nulle-part des préjugez, encore moins des prononcez, ſi l'on oſoit ainſi parler, injurieux, atroces, calomnieux, apuiez ſur des ſupoſitions frivoles, ſur des préſomptions ordinairement vaines, ou au plus, & cela rarement, d'une probabilité tres-légére, plus digne d'adouciſſement que de cenſure.

Pag. 581. Vous n'avez pas raiſon...

APRE'S avoir fait graces dix pages de ſuite à tout ce chapitre *des travaux compliquez de hernies*, vous ne deviez pas pour votre honneur, faire cette Obſervation ſur la fin. J'apelle ici de votre ignorance, comme en beaucoup d'autres endroits, à l'expérience & aux lumiéres des habiles.

VOICI encore vingt pages de l'arriére-garde qui ſe ſont ſauvées du trenchant de votre épée.

Pag. 601. Par la téméraire précipitation...

TERMES outrez à l'ordinaire. *Téméraire* jugement. Vous n'avez pas fait réfléxion que par l'action de la MAIN dont je SOUTINS LA MATRICE, je fis ceſſer la cauſe pour laquelle j'ai écrit pag. 600. que l'ORIFICE INTERNE NE POUVOIT SE DILATER. Par-là, ſon OUVERTURE, juſques-là PAS PLUS GRANDE QU'UNE PIE'CE D'UN E'CU, devint ſufiſante, & favoriſa mon opération ; qui ne fut point une *précipitation téméraire*, puiſque je ne l'entrepris qu'A LA FIN, & que d'ailleurs elle me réuſſit.

Pag. 601. On peut toujours toucher l'orifice.

IL eſt conſtant qu'il ſe trouve des ſujets où cela n'eſt pas poſſible. Par exemple, quand la *relaxation* arrive à une fille, &c.

Pag. 606. Expira aparemment entre vos mains...

DIVINATION gratuite. Malice diabolique. Je le dis d'un grand ſang-froid. Il faut avoir vne malice de Démon pour donner un pareil tour à cette hiſtore écrite avec toute la vérité & l'ingénuité poſſible. Elle en a trop viſiblement tous les caractéres pour m'arêter à les faire ſentir. Je n'ai rien à répondre ſur de telles *Obſervations*, ſinon de renvoier à la lecture du Livre.

Pag. 609. La réſine &...

MINUTIE.

Pa. 611. Pourquoi ne fites-vous pas ſaigner...

C'EST parce qu'elle l'avoit été déja pluſieurs fois, & qu'elle n'étoit plus en état de porter de nouvelles ſaignées.

Conſultez preſentement ces vénérables.

JE n'ai pas eu la peine de *conſulter* les perſonnes que vous dites. Elles m'ont prévenu elles-mêmes pour me *témoigner* ce qu'elles penſent de votre *Replique*. Le jugement que vous portez ici du leur, ne dément en rien tous les autres que vous avez faits à mon ſujet dans vos *Obſervations*. C'eſt toujours vous-même. Vous parlez ordinairement comme *étant certain* de tout : & cependant on vous trouve toujours éloigné de la vérité. Vous l'étes ici à leur égard. Loin du *regret d'avoir aprouvé* mon *Livre*, ils m'en *témoignent* encore tous les jours de la joie. Ils ont la bonté de m'aſſurer

Je ſuis certain...

que leur *aprobation est trop juste pour s'en repentir.* Monsieur Clement m'a fait l'honneur de me l'écrire ; Monsieur Cressé, de me le dire : & à l'égard de Messieurs Lienard & Goüel, vous l'aprendrez d'eux-mêmes ; ils s'expliquent assez à la fin de cet Ecrit. Si vous les *consultez* tous sur vos *Remarques* ; *sincéres* comme ils sont, ils vous *témoigneront* de l'indignation contre vos maniéres. C'est de quoi *je suis certain.*

Un tres-indigne present à M. le premier Médecin.

J'Avouë bien que mon Livre n'est point un *présent* digne de *Monsieur le premier Médecin*; ce n'est pas par la *diformité* de *l'ouvrage*, mais par l'inégalité de proportion, & parce qu'il est peu d'*ouvrage* qui soit d'un mérite assez grand, quand il s'agit de le présenter à un homme du premier mérite. Les *vertus* dont vous faites ici l'éloge, sont mon principal apui. Je les regarde comme une protection abregée pour moi contre les pures calomnies de vos *Observations particuliéres*, à-peu-prés comme j'ai regardé dans ma *Réponse*, ce *JUGEMENT* de quatre lignes, capable de *ME TENIR LIEU D'UNE JUSTE ET AMPLE DE'FENSE* contre votre *outrageant Avertissement*, (c'est l'épithéte que lui a donné une personne du poids de celle de qui vient le *JUGEMENT* même.)

Homme véritablement sage... probité naturelle des mœurs... personne si équitable...

Consulter votre *autre pretendu homme sage*...

JE n'ai point *d'autre homme sage* à *consulter.* La prudence est par tout ma régle. Je le *nommerai* quand j'aurai ordre de le *nommer.* Vous m'imposez encore ici dans ces paroles : *Qui vous a dit* : ce, *vous*, est de trop. Je n'ai point écrit que ce fût à moi. Il *l'a dit* : cela me suffit

Qui vous a dit...

sit. J'en ai la preuve en main, & quelques Lettres par-delà, dont je pourrai vous régaler, & peut-être vous étourdir, quand on trouvera bon que je les produise.

VOus barboüillez dans ces paroles suivantes, *(avec tant de modération)*. Relisez plus tranquilement cet a endroit de ma *Réponse*, & vous verrez si ces quatre paroles ont été judicieusement mises. Il paroîtra aux yeux des bons Juges que la passion qui vous guide, vous ôte la présence de l'esprit, & vous fait parler à-contre-sens.

Avec tant de modération...

Votre *Replique* ne servira qu'à confirmer ce *jugement sage, éclairé, décisif*, digne de la personne qui l'a fait ; & qui dans *la place* qu'elle ocupe & de la justesse d'esprit dont elle est, n'est point une personne à *palinodie* ; mais tres-capable de vous la faire *chanter* de force, faute de l'avoir *chantée* d'amitié. Ne la connoissant pas, & pouvant vous douter qui elle est, vous deviez au moins vous exprimer en des termes plus respectueux sur le *changement* que vous supposez, mais qui n'est pas facile à croire, parce qu'elle est aussi du beau caractére, c'est-à-dire d'une *sagesse*, d'une *probité*, d'une *équité* que rien *ne peut jamais* altérer, & qu'il lui faut pour *changer* de sentiment, des raisons autrement plausibles, que ne sont vos chétives *Observations*.

En chantant la palinodie...

JE suis fort aise que *ces Remarques*, de votre aveu, soient les *principales* que vous *aiez faites* sur mon Livre. C'est une preuve que vous

Voila les principales Remarques...

a *Réponse à l'Avertissement*, pag. 1. *vers la fin.*

n'en avez pas de meilleures; car si vous en aviez, vous n'auriez pas manqué de les produire. Ainsi, quoique vous fassiez desormais, j'ai tout l'air de me tenir en repos. Mais il n'est pas juste de laisser un si beau travail sans récompense. Pour vous paier de la peine & du coût de vos *Remarques principales* : docile à vos avis, Monsieur, j'aurai soin de *corriger* deux ou trois mots & quelques virgules, à quoi se réduit ce que vous avez écrit de meilleur ; & cela dans une *édition* qui se fera quand il sera tems. De *cartons*, je n'en mettrai point, puisqu'ils ne sont pas de votre goût ; & d'ailleurs, un seul que j'ai mis pag. 153. vous doit tenir lieu de tous les autres. Du reste, je ne me connois pas à retirer des mains du Libraire tous les Exemplaires d'une premiére *édition*, pour la suprimer & en faire une *nouvelle*. Si cela est arivé à d'autres de votre connoissance, il ne m'arivera point. En cas d'une seconde édition, on y mettra à l'ordinaire : Reveuë & *corrigée* par l'Auteur, &, peut-être, selon que je m'en aviserai, augmentée de plusieurs *Observations particuliéres*, qui font voir le ridicule de celles de Monsieur Mauriceau.

De le bien corriger...

Faire au plutôt une nouvelle édition..

Il faudroit trop de cartons...

Vous marquerez avoir été corrigée par moi...

FIN.

Approbation de Monsieur Lienard Docteur, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, pour les Réponses de Monsieur Peu ancien Prevost & Juré de sa Compagnie, à l'Avertissement & aux Observations particulieres du Sieur Mauriceau.

SI l'Aprobation que nous avons donnée au premier Ouvrage de Monsieur Peu sur sa Pratique des Acouchemens, ne se soutenoit pas sufisamment d'elle-même par le propre mérite de ce qu'il a écrit : ce second Ouvrage nécessaire & bien-séant en Réponse aux Avertissemens obligeans & honêtes du Sieur Mauriceau, la justifieroit assez contre cet homme notre adversaire gratuit & volontaire, chagrin & soulevé de tout tems, à cause de sa qualité vénérable de Maître és Arts, contre tout ce qu'il y a de Docteurs en Médecine. Effectivement le Public juge équitable & desintéressé de tout ce qu'on lui donne en ces sortes d'ocasions, verra bien par la diférence de penser & d'écrire de ces deux personnes; que s'il y a beaucoup de passion, de bouffissure & d'injustice d'un côté, il y a beaucoup de modération, de modestie & de vérité de l'autre; Que pour des injures outrageantes, de médisantes noirceurs, de calomnieuses invectives, & des reproches vains & frivoles, dont ces prétendus Avertissement & Observations particulieres se trouvent pleins : on n'opose qu'une raillerie fine, délicate & honête, des faits véritables, une doctrine & une érudition à l'épreuve de tout dans les choses de la Profession dont il s'agit; en un mot des pensées justes, & des termes propres & forts pour les bien rendre. De sorte que si celui qui y a donné lieu, peut se justifier le moins du monde auprés des honêtes gens, de ses maniéres dures & de ses airs de fierté dans tout ce qu'il a écrit; c'est seulement d'avoir fait valoir par-là le talent & le savoir-faire de Monsieur Peu, de l'avoir obligé contre son inclination douce & modeste de faire sentir en y répondant autant de politesse, d'enjoüement & d'indifférence, que son adversaire a de rudesse, d'emporte-

ment, & de vrai-dessein prémédité de tout critiquer & de ne rien trouver de bon dans Monsieur Peu. Ce qui reste donc à faire présentement au dernier, suivant le sentiment & le conseil de ce qu'il y a jamais eu de plus grand en Médecine auprés du plus grand Roi du monde, est d'en demeurer là dans la suite contre un homme naturellement fier, & peu content, pour ne pas dire plus, des Chirurgiens Acoucheurs ses confréres, pour le moins aussi habiles & aussi expérimentez que lui. A Paris ce 3. Decembre 1694.

LIENARD.

Aprobation de Monsieur Goüel.

QUand on a aprouvé le Livre de Monsieur Peu on n'a fait en cela que lui rendre justice, aprés avoir connu du mérite de l'Ouvrage, dont on doit être d'autant plus convaincu, que Monsieur le Premier Médecin n'auroit pas permis que son nom parut à la tête d'un Livre rempli d'une méchante doctrine. C'est le témoignage que je rends derechef audit Ouvrage, aussi-bien qu'à cette Réponse, par laquelle Monsieur Peu, sans aucune présomption & avec une modestie qu'on ne sauroit trop loüer, rend compte d'une doctrine confirmée par autant d'expériences qu'il a fait d'opérations dans la Pratique des Acouchemens, qu'il éxerce depuis tant d'années avec beaucoup de réputation. FAIT à Paris ce 29. Decembre 1694.

GOÜEL.

REPONSE
A L'AVERTISSEMENT.

MONSIEUR Mauriceau mon Confrére vient de donner au Public un Livre d'*Observations*, où il a grossi sur tout son *Avertissement* d'injures atroces contre moi.

Voici ce que quelques-uns de mes amis & moi avons pensé d'abord en le lisant de compagnie. Nous avons cru qu'il servira à faire naître la curiosité de voir le Livre de *la Pratique des Acouchemens*; que ceux, qui commenceront de le lire, ne seront pas fâchez d'en continuer la lecture jusqu'au bout; que le lisant, ils rendront justice à l'Auteur du Livre contre les calomnies de l'Avertisseur; & qu'ainsi je serai suffisamment vangé de l'*Avertissement* par l'*Avertissement* même. Ce jugement de personnes calmes & moderées conforme à mon inclination, m'avoit aisément determiné à ne répondre à cét écrit diffamatoire que par mon silence.

D'autres de mes amis, plus sensibles, pour ainsi dire, à mes intérêts que moi-même, outrez de la maniere odieuse dont j'y suis traité, ne parloient pas moins que de me faire faire raison par les voies de droit; ne voyant rien ni dans moi ni dans mon Ouvrage, qui dût me rendre indigne de la protection des Loix.

Le plus grand nombre, & dont j'ai suivi l'esprit, ont trouvé comme un juste tempérament, qui réünît ensemble, & le mépris qu'on doit faire d'injures dites sans fondement, & le soin que l'on doit prendre de sa réputation attaquée dans un point capital.

J'opose donc un simple *Avertissement* à celui de mon Confrére; mais un *Avertissement* où j'espere garder autant de flegme & de modération, qu'il paroit de bile & d'emportement dans le sien.

Un homme sage, éclairé, décisif, en place pour en juger, a dit qu'il le *trouvoit plein de trois choses : 1. d'une envie qui va jusqu'à la*

AVERTISSEMENT de M. Mauriceau.

JE travaille à donner incessamment une quatriéme édition de mon Livre des Maladies des femmes grosses & accouchées, *que j'ay augmenté de beaucoup de préceptes tres-considérables, & de plusieurs nouvelles figures, qui luy donneront une bien plus grande perfection qu'il n'avoit pas dans les trois précédentes éditions. Et comme plusieurs Libraires de Lyon, avec lesquels je suis à present en instance ont depuis peu, par une pure avidité d'un injuste gain, contrefait furtivement ledit Livre, sur ces mêmes précédentes éditions, qui sont bien moins parfaites que cette quatriéme, que je vais donner au public, j'ai cru que je luy rendrois service en luy donnant le present Avertissement; auquel j'ajoûte encore que j'ay lû & examiné le Livre nouveau qui vient de paroitre sous le titre de* La Pratique des Acouchemens.

rage : 2. d'une insolence, qui mérite punition : 3. d'une présomption, qui sent les Petites-Maisons. Pour moi, qui suis partie intéressée, je n'en dirai rien d'aussi fort ; mais je me trouverai bien soutenu d'un jugement, qui, de la personne dont il est, pourroit seul me tenir lieu d'une juste & ample défense. L'Auteur de l'Avertissement m'a assez peu ménagé pour me mettre en droit d'user avec lui de représailles, & de ne trouver rien de trop vif. Mais je ne puis ni ne veux point sortir de mon caractére : j'irai plus doucement avec lui.

Voici en général quel est mon sentiment sur ce Livre. Il m'a paru que c'estoit l'ouvrage de trois personnes diférentes ; car outre le style naturel du Chirurgien sous le nom duquel il paroist, on y reconnoist encore celui d'un Prédicateur zélé, & l'éloquence affectée d'un Médecin.

Je ne saurois croire qu'il ait *lû & examiné avec attention*, comme il dit, *le Livre nouveau qui vient de paroitre sous le titre de la* PRATIQUE DES ACOUCHEMENS. Car, éclairé comme il est, il auroit deviné plus juste ; il auroit reconnu un *stile* égal dans un *stile* unique ; & n'auroit pas raporté à *trois personnes diférentes* ce qui ne part constamment que d'un seul & même principe. Autrefois je m'étois promis de la bonté de quelques amis illustres dans la Médecine, qu'ils m'acorderoient de retoucher mon écrit. Mais l'aiant ébauché d'avance du mieux qu'il a été possible, pour leur épargner la plus grosse peine : ils l'ont trouvé sufisamment en état pour être imprimé ; & , à peu de choses prés où ils m'ont aidé de leurs lumiéres, dont j'ai profité avec la soumission que je dois à leur jugement : au lieu de la censure que j'atendois, ils n'ont fait que l'honorer de leur aprobation.

Mais en attendant que je communique au public toutes les Remarques particuliéres que j'ai fait sur ce Livre, afin d'en faire connoître la mauvaise doctrine & toutes les dangereuses erreurs qui y sont contenuës, ce que je ne manquerai de faire, Dieu aidant, aussi-tôt que j'aurai achevé de

Non que je veuïlle pour cela les rendre responsables des défauts du Livre. je les prens tous sur moi seul. Mais pourtant, ce qu'ils en ont pensé, ce qu'ils en ont écrit, aprés l'avoir lû ; ce que beaucoup d'autres en disent encore tous les jours, ce que j'en sais moi-même sur quelques lumiéres que l'expérience m'a données (car encore ne faut-il pas que mon Confrére, qui le prend d'un ton d'Oracle, s'imagine qu'il n'y ait de science des Acouchemens que chez lui : hé pourquoi n'y en auroit-il point ailleurs ?) tout cela, dis-je, fait que j'atens dans une grande tranquilité *les Remarques particuliéres*

faire imprimer la quatriéme édition de mon Livre des Maladies des femmes grosses & accouchées *que je viens de promettre, je croy que je puis dire sans me tromper, que je n'ai jamaïs vû d'Auteur si bien nommé que celui-là, qui par une fatalité qui luy est originairement annexée, a toûjours porté* Omen in nomine.

que l'on promet dans un certain tems qui n'est pas trop déterminé, puisqu'il y a des procés à finir, & l'*edition* d'un Livre à *achever* auparavant. Ce dont je me plains sur cét endroit : c'est que sur la foi trop incertaine d'une promesse si vague, on ne laisse pas toûjours par avance d'essaier de décrediter un Livre, & de lui attribuer une *mauvaise doctrine* & de *dangereuses erreurs.* c'est-à-dire que ce qu'il faudroit mettre pour Conclusion dans une Critique d'un juste volume aprés une conviction manifeste d'erreur en des matiéres d'importance : on en fait la Préface d'un Livre, dont on ne sait point trop s'il verra le jour ; & l'on décrie de son autorité privée, un petit Ouvrage qui semble être assez du goût public. Certainement on a cru voir là-dedans un peu d'envie & de jalousie.

Mais pourquoi de la jalousie contre ceux pour qui l'on a du mépris ? Vous n'avez *jamais vû*, Monsieur, *d'Auteur si bien nommé que* moi, *qui par une fatalité qui* m'est *originairement annexée*, ai *toûjours porté*, dites-vous, *omen in nomine*, parce que je m'apelle Peu. N'atendez pas que je me choque d'une petite note grammaticale, d'un jeu d'écolier, ni que je prenne cette équivoque pour injure. Je veux que je m'apelle ce que je suis. Je le dis quelquefois moi-même de moi-même avec sincérité. Mais peut-être, ce qui sied bien dans ma bouche, ne sied-il pas tout-à-fait si bien dans la vôtre ; & qu'autant qu'il marque de modestie dans moi, qui n'en saurois trop avoir : autant il marque de présomption dans vous, qui n'en avez que trop au jugement de bien des gens ; Et si quelqu'un pouvoit en douter sur votre maniere d'écrire, qui en est un seur garant, je le prierois de consulter le premier feuïllet de votre Livre d'Observations, où vous portez en racourci sur votre visage l'air de fierté répandu dans votre Ecrit. Aussi puis-je bien vous dire que je suis tout consolé de mon *nom* sur votre portrait.

Pour ce qui est de son Ouvrage, comme il le soumet aux judicieuses

Il est vray, comme vous le dites, que je me soumets aux *judicieuses réfléxions de Messieurs les Docteurs en Médecine* : car j'honore leur ju-

réfléxions de Messieurs les Docteurs en Médecine, & qu'il dit en sa Préface que ses Confréres luy feront beaucoup d'honneur de le juger digne de leur censure, *je laisse à ces Messieurs les Docteurs d'en faire tel jugement qu'il leur plaira.*

gement; il ne m'est pas indiférent comme à vous qui en parlez d'un ton de mépris: *Je laisse à ces Messieurs les Docteurs*, &c. Et je suis fort éloigné de traiter une si célébre Faculté, comme vous faites, dans un tems sur tout où elle voit pour l'accroissement de sa gloire, ses plus rares vertus dans le plus haut poste en la Personne de Monsieur le Premier Médecin; Personne dont vous auriez dû respecter le Nom qui me couvre; Vous qui devez vous souvenir avec combien de sufisance vous avez autrefois * compté sur le nom qui vous couvroit.

Il est vray encore que j'ai dit dans la Préface du Livre, que, MESSIEURS MES CONFRERES (car je leur parle avec ce titre de civilité, que vous avez retranché, & qu'il est bon qu'on sache que je leur donne) ME FERONT BEAUCOUP D'HONNEUR DE LE JUGER DIGNE DE LEUR CENSURE. Vous deviez seulement vous souvenir que j'ajoûte, MAIS CENSURE AMIE ET CORDIALE. Vous l'avez bien voulu oublier, parce qu'elle n'est pas de votre goût, & que l'échantillon que vous donnez ici de la vôtre, loin d'avoir quelque teinture de cordialité, n'est détrempé que d'amertume & de fiel. Mais je n'en reçois point de la sorte; & tant que vous le prendrez sur ce ton, ce ne sera point pour vous, Monsieur, que je l'aurai pris sur un ton modeste dans ces paroles de ma Préface que vous citez.

Mais pour moi qui ai toute ma vie fait profession de ne pas déguiser mes sentimens, je déclare ingénûment, que si l'on vouloit tirer quelque utilité de son Livre, on devroit en augmenter le titre d'un seul mot bien significatif, en l'intitulant La Mauvaîse Pratique des Acouchemens.

LE public & moi vous sommes bien obligez de *l'ingénuité* avec laquelle vous *déclarez* cet admirable *sentiment*, *Que si l'on vouloit tirer quelque utilité de* mon *Livre*, *on devroit en augmenter le titre d'un seul mot bien significatif*, *en l'intitulant* : LA MAUVAISE PRATIQUE DES ACOUCHEMENS. Tout beau, Monsieur; vous n'y pensez pas, car c'est comme si je m'avisois de vouloir intituler le vôtre: *Méchantes Observations*, &c. dont chacun dans sa Profession peut enfanter des volumes en peu de tems. M'en croiroit on sur ma parole? Et vous, Monsieur, le voudriez-vous? Pourquoi vous en croiroit-on plûtôt sur la vôtre à mon égard? Et de quelle

* *V. l'Epître du Tr. des Mal. derniere edit.*

autorité estes-vous donc revêtu plus qu'un autre, pour condamner ainsi souverainement d'avance, ce que d'autres, qui vous valent & au delà, ont aprouvé ?

Mais encore n'y auroit-il rien dans ce Livre à quoi vous pûssiez faire grace ? Et supposé qu'il y eût dans ma maniere de pratiquer, des choses où je ne fasse pas à suivre selon vous ; n'y en auroit-il point d'autres dans lesquelles j'eûsse le bonheur de me trouver conforme à vous ? Si cela est : c'est fait de votre Livre & du mien. Car aprés une condamnation si générale, il faudra passer ce *mauvais* titre ou ce titre de *mauvais* ; il faudra, dis-je, le passer du mien au vôtre. Retranchons donc, s'il vous plaist, pour votre honneur & pour le mien, *un mot* trop *significatif* ; & attendons d'un jugement plus desintéressé à qui des deux il convient mieux, de vous ou de moi.

Cette epithéte serviroit comme de Gardefou, pour empêcher les jeunes Chirurgiens & les Sages femmes, de tomber dans beaucoup d'erreurs pernicieuses, que ceux qui sont connoissans en l'art, pourront remarquer aussi facilement que moi en lisant ce Livre, où ils ne trouveront pas si je ne me trompe le Sat bene, *que l'Auteur a pris pour sa devise.*

Les *jeunes Chirurgiens ni les Sages-femmes* ne prendront point de *Gardefou* de votre main, pour les *empêcher de tomber* à mon ocasion *dans beaucoup d'erreurs pernicieuses* ; parce qu'ils savent assez la plûpart que j'ai pardevers moi quelques années d'experience plus que vous, & que si j'étois d'humeur à parler un langage impérieux comme vous, je pourois emploier à votre égard ces paroles qui vous sont familiéres à l'égard des autres : *Je veux bien qu'il sçache*, &c. *Qu'il aprenne de moi*, &c. *Qu'il lise atentivement mon Livre*, &c.

Une preuve que vous n'avez pas lû le mien avec toute l'atention que vous dites: c'est que vous n'en avez pas même compris la premiére page. Je n'ai point *pris pour* ma *devise le* Sat bene, comme vous l'écrivez. Il faudroit être vous pour cela. Vous étes si acoûtumé à prendre de la vanité pour vous-même, que vous en voulez faire prendre aux autres malgré eux. Le Libraire selon sa coutume a voulu remplir un vuide dans son titre, pour lui donner plus de grace. Il y avoit mis ces deux mots : Nec temere, nec timide. J'y ai entrevû je ne sai quoi qui sent l'estime de soi-même. Je les ai fait suprimer pour

en mettre deux autres mieux assortis à mon caractére. SAT CITO, SI SAT BENE; Pour dire, Que si l'on me veut faire une espéce de reproche d'avoir écrit si tard, aprés avoir pratiqué de si bonne heure, je serai toûjours trop content si l'on trouve que j'aie assez réüssi. Mais j'en laisse le jugement aux autres. La devise ainsi rétablie en son entier, écarte loin l'idée d'un homme sufisant, qui s'aplaudit & qui s'admire; qu'on auroit pu former de moi à ne lire que votre *Avertissement*, & qu'on n'aura plus lieu d'en former dés qu'on aura lû cet endroit du mien.

Mais puisque nous en sommes sur les Devises: que doit-on penser de la vôtre; de ce joli, ME SOL NON UMBRA REGIT, & plus naturellement encore dans la premiere edition, ME SOL, ALIOS UMBRA REGIT? O prodige de fierté! Un homme, dans son avénement, pour-ainsi-dire, à la Pratique des Acouchemens, s'attribuer toute la lumiere, & ne laisser que *l'ombre* pour guide à ceux qui l'ont devancé, qui ont blanchi dans la Profession, qui sont dans le plus beau de leur course, &, si j'ose ainsi parler, dans le midi de leur experience! Tels étoient, Monsieur, en 1668. plusieurs de vos bons Confréres quand votre fanfaronne estampe a paru la premiere fois.

C'estpourquoi je veux bien qu'il sçache que ce seroit pour moi une complaisance criminelle, d'en supporter tous les defauts comme il le demande. Il y en a qui sont d'une trop dangereuse conséquence, pour ne pas les découvrir au public, afin d'empêcher qu'il ne soit trompé, sous le specieux prétexte de trois ou quatre prétenduës Approbations de Doyens & Docteurs

EN demandant AU LECTEUR POUR RECOMPENSE DE MON TRAVAIL, LA FAVEUR D'EN AGRE'ER LA MATIERE ET D'EN SUPORTER LES DEFAUTS, je n'ai point prétendu qu'il vous en coutât cette *complaisance*, qui passe pour un *crime* chez vous, dont le naturel n'est point d'être complaisant. J'ai voulu simplement captiver la bienveillance de ceux qui me feroient l'honneur de lire l'Ouvrage, sans toucher à leur jugement ni violer la liberté de leurs suffrages. Vous ne voulez point vous laisser captiver. A vous permis. Demeurez libre; ou même déchaînez-vous à votre gré contre *trois ou quatre Aprobations de Doiens & Docteurs en Médecine*, qui mériteroient pourtant bien qu'un homme comme vous se ménageât

en Médecine, qui pouvoient faire un meilleur usage de leur Rhétorique.

mieux avec eux. Ils ont agi par ordre d'un Corps capable de se faire raison de votre procédé, quand vous aurez comblé la mesure, & qu'il vous jugera suffisamment digne de sa colére.

Que prétendez-vous dire, quand vous qualifiez leurs *Aprobations*, de *prétenduës Aprobations ?* Elles sont vraies *Aprobations*, obtenuës dans toutes les formes, sur une Commission expresse de la Faculté de Médecine pour l'examen du Livre, suivies de son Consentement pour qu'il soit donné au public. Si c'est que vous soiez fâché de n'en avoir pas obtenu autant pour mettre à la tête de vos ouvrages : Est-ce ma faute ? Consolez-vous. A la vérité, c'est une gloire qui vous manque, & qui peut tenir au cœur d'un homme, quand il passe dans l'esprit du monde, pour en être des plus jaloux.

L'Approbation de deux de ces Messieurs doit estre suspecte au public, puisque cét Auteur en la page 500. de son Livre, déclare qu'ils sont ses bons amis.

Est-ce être bien raisonnable, que d'en vouloir rendre deux *suspectes au public*, parce qu'elles *sont de mes amis ?* Que n'y avez-vous joint la troisiéme ? Elle est d'un homme qui me fait l'honneur de m'aimer comme les autres. Croiez-vous que j'eusse pu trouver aisément des ennemis ailleurs que chez vous, moi qui m'étudie à ne faire mal à personne ? J'ai peut-être le malheur d'en avoir, mais j'ai la consolation d'en connoître peu. Au reste, vous qui parlez, avez-vous été chercher vos ennemis pour faire lire votre Ouvrage ? Et vos *Aprobations*, de qui sont-elles ? Vous seriez fâché pour plus d'une raison qu'elles ne fussent pas de vos amis.

Toutes les miennes me sont honorables. Deux entre autres font l'éloge du Livre fort au long. C'est le gage précieux de l'amitié de deux personnes de mérite, que rien n'a forcé de ma part à me le donner. La modestie me défend de mettre trop dans son jour la vérité de ce fait. Que ne puis-je le mériter, cet éloge, autant à proportion que je l'ai peu recherché ! Mais, j'en ai rougi ; & je l'aurois retranché, s'il n'avoit tenu qu'à moi. Si ces loüanges vous font mal à la tête, j'aime assez votre santé pour consentir qu'on les suprime. Je perdrai sans regret ce que je n'ai jamais cru m'apartenir. Je veux bien

qu'on les oublie en ce qu'elles me touchent, qu'on les réduiſe à mon égard aux termes d'aprobations pures & ſimples, & qu'elles ne reſtent en leur entier que pour la gloire de ceux qui les ont dreſſées. Car aprés tout, on en trouve le plan d'aſſez bon goût.

Je me ſuis figuré ce Livre ainſi qu'un de ces Médecins ſe l'eſt repréſenté comme le Parterre d'un Jardin. J'en ai examiné toute la ſtructure. Je l'ai trouvée mal ordonnée ; & en entrant dans ce prétendu Parterre, au lieu de fleurs d'une beauté éclatante *& d'une ſuave odeur, j'y ai trouvé beaucoup de funeſtes plantes d'une odeur empeſtée, & quantité de brouſſailles qui ne ſont bonnes qu'à jetter au feu. J'y ai vû la charité bleſſée en pluſieurs endroits.*

Peut être celui de ce *Parterre* où vous n'entrez que pour y mettre la confuſion, n'eſt-il pas d'un goût ſi mauvais que vous le faites. On en peut voir un racourci à la fin de mon premier Chapitre, où, quoi que je m'excuſe ſur ce qu'*on ne trouvera pas tout l'art poſſible dans l'économie des matieres*, on y verra pourtant un certain ordre aſſez ſuivi, qui eſt l'abrégé de celui qui regne dans le reſte de l'Ouvrage.

Vous avez *vû*, dites-vous, dans ce *Parterre la charité bleſſée en pluſieurs endroits.* Que ne les avez-vous marquez, ces endroits, par une légende de chiffres ? Ce reproche vous ſied-il bien dans un Avertiſſement, où, pour ne rien dire du reſte, vous faites de moi un *horrible meurtrier ?* Je vous admire de parler de *charité bleſſée*, Vous qui dans votre *Traité des Maladies*, &c. ne ménagez quand il vous plaiſt ni réputation, ni pudeur, ni mœurs, ni particuliers, ni Corps, ni ſacré, ni profane. Qu'on prenne pour exemple votre Chapitre 33. du ſecond Livre de votre troiſiéme édition où vous traitez ſi chretiénement un Auteur deja mort, ou plutôt où vous agiſſez avec une paſſion dont vous étes ſi peu le maitre, que tout mort qu'il eſt & que vous le reconnoiſſez, vous ne laiſſez pas de lui dire de votre ton magiſtral: *Qu'il liſe atentivement mon Livre, & qu'il conſidére bien ce que j'ai dit dans tout le Chap.* 31. &c. *C'eſt l'avertiſſement le plus charitable que je lui puiſſe donner.* Comme ſi ce n'étoit pas aſſez pour ſatisfaire votre vanité, que de citer en vingt endroits au tribunal de votre doctrine tous les vivans, ſans y apeller encore les morts. Celui dont je parle avoit-il beſoin d'un tel avis ? & n'auriez-vous pas mieux fait d'épargner la mémoire d'un homme qui n'eſt plus en état de ſe défendre, que de le charger de *pauvreté*, d'i-

gnorance, de *ridiculité*, d'*effronterie*, de *témérité*, & de quelque chose de pis dans l'histoire de 1675. J'ai relevé avec sujet quelque chose de lui en parlant du *Méconium* (pages 174 & 175.) Si l'on me fait la justice de conferer cet endroit avec le vôtre, on verra qui de nous deux a blessé la charité.

L'endroit peut-être le plus fort de tout mon Livre, est celui du Titetête (*Liv.* 2. *ch.* 4.) Des personnes qui se connoissent en plus d'une chose, l'ont lû & relû; & même exprés pour vous faire justice, pour examiner par quel endroit j'ai pu m'ar'rer de vous tant de douceurs. On est convenu que si j'ai pris les intérêts de la vérité avec force, & si j'ai suivi la belle Maxime de Fernel que vous citez : au moins ne suis-je point sorti des bornes d'un écrivain modéré, ni je n'ai point violé ce respect de bienséance qu'on se doit d'Auteur à Auteur. Ce qu'il y a de certain d'ailleurs, c'est qu'on ne trouvera point dans mon Ecrit ni traits, ni mots, ni représentations lascives mises de gayeté de cœur, qui intéressent la *Charité* en corrompant la pureté des mœurs. Ce qui a fait dire à des gens, Que si vous avez mis la *Charité* en estampe à l'entrée de votre *Traité*, c'est peut-être par un remords & comme en réparation de l'avoir assez bannie du corps de l'ouvrage.

Je n'y ai pas trouvé, comme dit cét Approbateur, cette Physique la plus recherchée, l'Anatomie la plus nouvelle, la Médecine la plus curieuse, la Morale la plus exacte, ni la Religion & les Sacremens traitez avec dignité. *Car à l'égard de* l'Anatomie la plus nouvelle, *il n'est pas vrai, comme il le dit en la page* 37. que les vaisseaux du Placenta

Quand il n'y auroit dans tout mon Livre que le seul récit Anatomique de feu Monsieur Emmerez (dont toute la gloire à la vérité le regarde seul) : c'en est de reste pour justifier aux termes de l'Aprobation, qu'il y *paroit de l'Anatomie la plus nouvelle.* Il n'est pas besoin pour cela que tout ce qui s'y lit sur cette matiére soit dans le goût nouveau. Pour un homme qui criez si fort, vous deviez bien choisir quelque chose de plus considérable à me reprocher, que ce que j'ai écrit des vaisseaux umbilicaux. Est-il possible que ce Livre qui n'est *bon qu'à jetter au feu*, ne vous ait rien fourni de plus erroné, qu'un point reçu par les anciens Anatomistes, encore admis de quelques modernes, dont le contraire n'est point tellement connu par *les moin-*

ſe réüniſſent pour ſe terminer enfin en deux veines & deux artéres, & compoſer ce corps que nous appellons le Cordon : *Les moindres apprentifs en l'Anatomie ſçavent bien qu'il n'y a qu'une ſeule veine & deux artéres dans ce Cordon, & que l'os* ſacrum *& ceux des hanches ne s'ouvrent point en l'acouchement pour le paſſage de l'enfant, comme il l'aſſure poſitivement dans les pages 164. & 185.*

Pour la Morale, la Religion, & les Sacremens, *ils y ſont traitez avec indignité, comme il paroiſt par un grand nombre de meurtres de pauvres enfans, que cét Auteur a témérairement maſſacrez en les tirant vivans avec des crochets, ſous le ſpécieux, mais mauvais prétexte, qu'il doute, comme il dit en la page* 368. *de la validité du baptême d'un enfant que l'on auroit effectivement ondoyé ſur la tête qui ſe préſente à découvert au paſſage dans le temps de l'acouchement.*

dres aprentifs, qu'il ne ſoit encore en conteſtation chez de grands Maîtres ; au pis aller, une minutie, un rien de nulle conſéquence pour *la Pratique des Acouchemens*. Pourtant, pour apaiſer un peu votre bile, on marquera la diverſité des ſentimens ſur ce point dans une ſeconde édition.

Mais à l'égard de ce que j'ai dit dans les pages 184. & 185. des *os des hanches*, qu'ils *s'écartent quelquefois extraordinairement* dans le travail : c'eſt un fait rare, mais conſtant, dont je ſuis un meilleur témoin, que vous ne le pouvez eſtre du contraire ; puiſque je parle pour l'avoir vû. Si vous l'ignorez : daignez l'aprendre & ſoumettez-vous une fois en votre vie à reconnoître que vous ne ſavez pas encore tout dans votre Profeſſion. *Itaque*, pour me ſervir de vos galantes maniéres, *ne pudeat quæ neſcieris te velle doceri.*

Vous me citerez, & inceſſamment (ou vous n'étes pas homme de parole) les endroits précis & poſitifs où j'ai traité ſelon vous *avec indignité la Morale, la Religion, & les Sacremens.* Je vous défie d'en trouver un ſeul. J'y ai pris garde de trop prés, & ſuis là deſſus d'une bien autre délicateſſe que vous. Car pour ce qui eſt du tour oblique & pris de loin, que vous mandiez pour y réüſſir, en m'imputant *un grand nombre* d'*horribles* prétendus *meurtres de pauvres enfans témérairement maſſacrez*, je vous crains ſi peu ſur ce point, de tout votre Avertiſſement le plus impoſteur, que je ne renvoie le Lecteur pour ma défenſe, qu'aux mêmes endroits que vous emploiez contre moi dans votre acuſation. Je ſuis ſi éloigné de *traiter indignement la Religion* dans tous ces endroits, qu'elle y eſt au contraire le premier motif & comme la régle de ma conduite tant dans les faits que j'y raporte, que pour le ſtile dont je m'y ſers.

Le *doute de la validité du Baptême d'un enfant ondoié* au ventre de ſa mére en travail, n'eſt pas la ſeule raiſon, comme vous ſemblez l'inſinuer ; de me ſervir de crochet pour le tirer. Elle eſt une des principales. En voici d'autres qui s'y trouvent jointes du plus ou du moins dans les difici-

les travaux ; ſouvent l'impoſſibilité de ſecourir autrement la mere ; Quelquefois celle d'ondoier ſeurement l'enfant, dont le ſalut riſque par néceſſité faute d'être ſecouru avec péril ; La créance ou les juſtes ſoupçons qu'il eſt mort ; L'aſcendant des Supérieurs ſoit Eccleſiaſtiques ſoit Laïques, qui dans ces rencontres m'ont invité à ſuivre les connoiſſances de mon art, & à me repoſer ſur la droiture de mes intentions dans une matiére épineuſe & indéciſe ; La vûë prochaine du peril ; La diſette d'autre inſtrument, la main n'y pouvant rien ſeule, & le *Tire-tête* n'étant capable que d'y porter à l'enfant le coup d'une mort certaine. Toutes ces raiſons de charité, d'équité, de compaſſion, de religion, de profeſſion, de déférence aux lumiéres d'autrui qui n'auroient gueres de pouvoir ſur votre eſprit, peuvent beaucoup ſur le mien, & me mettent à couvert, ſi je ne me trompe, du crime de *meurtre* que vous m'attribuez ſi gratuitement, & contre vos propres intérêts.

*L'on peut voir des exemples de tous ces horribles meurtres * dans les pages 298. 344. 346. 347. 348. 356. 361. 362. 446. 450. 601. & en beaucoup d'autres, & connoître en même temps, que cette doctrine n'eſt pas moins pernicieuſe pour la Religion que pour l'Etat.*

En éfet, n'avez-vous point de honte de m'imputer comme d'*horribles meurtres* d'avoir tiré des *enfans vivans* qui ont reçu un Baptême dans toutes les formes, dont ils auroient été privez ſans cela : Vous, qui ſoutenez ouvertement que pour ſauver la vie à la mere, on peut ſacrifier celle des enfans, dût-on les tirer *par morceaux ?* auriez-vous le mot à repliquer, ſi je vous diſois qu'en cela j'aurois agi dans vos principes ? Vous qui fourniſſez, pour ſortir d'affaire dans ces pas gliſſans, un inſtrument homicide, votre infortuné *Tire-tête* (puiſque vous voulez qu'il ſoit vôtre) qui ne peut que tuer infailliblement ? De bonne foi, ſi j'allois examiner combien d'enfans ont perdu la vie en paſſant par cette funeſte épreuve....... Mais, non : il me ſeroit impoſſible d'en tenir le nombre ; puiſque tous les enfans du monde y paſſeroient, que nul d'eux n'y pouroit ſurvivre pour en reprocher l'impitoiable dureté. Croiez-vous être plus à couvert devant Dieu, parce que les vôtres demeurent dans un éternel ſilence, qui aide à mettre en oubli devant les hommes l'attentat de votre inſtrument : ou que

* *Vous verrez dans la page 356. comme il appelle ces meurtres en s'applaudiſſant* des coups de Maître.

je fois moi plus coupable, parce que les miens annoncent leur vie par leurs cris, qui en demandent une meilleure & qui l'obtiennent? Hélas! ceux que j'ai fauvez peut-être me comblent de bénédictions, pendant que vous me chargez d'injures; & je n'ai que trop de leur intercesfion, pour m'abfoudre des prétendus crimes, dont vous cherchez à me noircir.

Vous avez fenti le coup que j'ai porté au *Tire-tête* dans le Chapitre que j'en ai fait. Vous y voiez mal-traitée, non *la religion*, mais la morale cenfurable de la page 348. de votre troifiéme édition. Vous tâchez à récriminer contre moi. Vous n'y réüffirez pas. Tout bien examiné, j'efpére paffer dans l'efprit d'un Lecteur judicieux, pour le défenfeur de la vie de ceux dont vous me faites le *meurtrier*. Témoin de ma modération en votre endroit, il fe récrîra contre vous; & ce que vous avez dreffé contre mon honneur, retombera fur vous, & ne fervira qu'à vous couvrir de confufion.

r *C'eftpourquoy*, videantConfules ne quid detrimenti Refpublica patiatur. *Les Magiftrats doivent empêcher qu'on n'introduife de fi dangereufes maximes.*

C'eft la moindre chofe qui vous en puiffe arriver. Car fi j'avois recours (peut-être l'auraije) à ces Magiftrats dont chacun connoît l'équité, dont vous avez à vous louër de l'indulgence, aprés les infames repréfentations, les expreffions impudiques, & les petites inftructions indirectes de libertinage qui fe trouvent fur tout dans la troifiéme édition de votre *Traité*: j'obtiendrois fans doute contre vous une réparation autentique, & peut-être même vous atirerois-je ceux que vous effaiez de foulever contre moi, qui m'ont honoré déja de leur protection dans d'autres rencontres.

Aprés avoir examiné le Parterre de cét Approbateur, je me fuis auffi figuré ce Livre comme la table d'un feftin, ainfi que l'Approbateur fuivant fe le repréfente. Mais comme j'ai affurément un autre goût que luy en cet-

A LA fortie du *Parterre*, ce n'eft pas la peine de me mettre avec vous à la *table* du *Feftin* depuis que vous en avez empoifonné les mets, en y répandant le poifon groffier de vos calomnies. Celui qui avoit dreffé ce *feftin* fort proprement, & dont on connoît le goût dans le monde pour être plus fin que le vôtre, trouvera toûjours chez vous-même de quoi faire un contrepoifon à vos frais, s'il juge à propos d'en prendre la peine.

te matiére ; loin d'en trouver tous les mets aussi exquis qu'il se les imagine, ils m'ont paru pour la plusspart abominables, & capables d'empoisonner ceux qui n'en connoissant pas si bien que moy la mauvaise qualité, s'en voudroient servir ; ce qui me donne lieu de croire que ces Messieurs les Approbateurs ne se sont pas souvenus en cette occasion de ce sage & pieux conseil de Fernel *leur confrére :* Levibus in rebus falsis interdum assentiri aut connivere nihil fraudi est : at verò in seriis & gravibus quæ tanti sunt ad hominum salutem momenti, in primis dolosum, omninoque veritas in lucem fidenter proferenda. *En choses de petite consequence, il n'y a quelquefois pas grand mal de souscrire & de conniver à quelques légéres erreurs : mais c'est une grande fraude, quand la chose est aussi importante à la vie des hommes, qu'est celle-ci, d'approuver l'erreur, au lieu de faire voir manifestement la vérité.*

Pour ce qui est de la succincte Approbation que le Chirurgien Acoucheur a donnée à ce même Livre, en disant simplement que ceux qui se dévouëront à cét utile employ, y trouveront la vraye Méthode pour le pratiquer habilement ; *il est bon que le public soit averti que je ne suis pas de ce sentiment.*

UN MOT sur la présence de votre esprit, quand vous apellez *succincte* la principale de mes Aprobations, qui est celle de la personne députée par Monseigneur le Chancelier duquel chacun dit que vous n'avez guéres respecté le choix, & qu'en cela même vous courrez risque de lui déplaire. Elle est *succincte* cette *Aprobation.* Mais les plus *succinctes* ne sont pas les moindres. Autrement celles de votre Livre, qui ne sont que de quatre lignes, ne seroient pas des meilleures. Elle est *succincte*, & ne laisse pas de tout dire dans sa courte *simplicité* : puisqu'elle dit, QUE LES CURIEUX TROUVERONT DE QUOI SE CONTENTER, ET LES PERSONNES QUI SE DE'VOÛRONT A CET UTILE & IMPORTANT EMPLOI (des Acouchemens) LA VRAIE METHODE POUR LE PRATIQUER HABILEMENT. Aprés tout (cela soit dit sans vanité de ma part, qui ne méritois aucune approbation) toutes les vôtres n'en ont jamais tant dit en faveur de votre Livre, que celle-ci seule en dit en faveur du mien. Il ne faut pour cela que des yeux, & lire.

Cependant si ce nouvel Autheur & ses Approbateurs veulent bien lire avec attention les instructions que j'ai cy-devant donné au public, & celles que je

QUE vous étes vain, encore un coup, & que vous avez le cerveau blessé de l'opinion de votre propre mérite : de vous préférer ainsi à tout le monde, & d'apeller vos Maîtres à vos *instructions*, comme si vous aviez l'*Auteur & ses Aprobateurs* sous votre férule. Guillemeau votre bon ami, que d'habiles gens disent vous avoir été

luy donne encore dans le présent Livre d'Observations, ils y apprendront beaucoup de choses qu'ils ignorent. Itaque ne pudeat, quæ nescieris te velle doceri.

Car il me semble qu'aprés avoir travaillé avec quelque succés à perfectionner l'art dont je fais une profession particuliére depuis un si long-temps, comme l'ont assez témoigné la plûpart des étrangers, qui ont traduit mon Ouvrage en leur Langue, je puis bien sans trop de vanité, selon la Morale de Plutarque, me servir des paroles que Ciceron disoit à son fils, au premier Livre de ses Offices: Quoniam in eo studio ætatem consumpsi, si id mihi assumo, videor id meo jure quodammodo vendicare.

d'un grand secours, pourroit revendiquer une bonne partie de vos préceptes & de l'économie de votre Ouvrage. Vous n'étes point un Phenix, ni le premier, ni le seul en ce genre d'écrire pour prendre les airs que vous prenez. Ceux qui vous ont précedé, n'en ont jamais fait tant de bruit que vous; & si votre Paon qui croit se mirer ici dans son plumage, étoit dépoüillé des plumes d'autrui, il ressembleroit assez au Geay dont il est parlé dans la Fable.

Vous vous flatez par excés. Dieu veuïlle pour votre honneur qu'il ne soit point vrai ce qu'un homme illustre a dit sur cet endroit de votre avertissement : Que *comme la dissolution plait, celle dont* votre *Livre est rempli tant par les figures que par le discours, peut bien avoir donné lieu à cette traduction* en Langue étrangere dont vous vous aplaudissez. Quoi qu'il en soit, ne vaudroit-il point mieux que vous le prissiez d'un ton moins haut. Il n'est point d'homme à qui il ne convienne beaucoup davantage de pratiquer l'humilité suivant *la Morale* de l'Evangile, que de repaître sa *vanité* sous ombre de suivre *la Morale de Plutarque.*

On vous pardonneroit les paroles de Cicéron, par lesquelles vous finissez votre *Avertissement*, si vous étiez en fait d'Acouchemens ce qu'il étoit dans l'Eloquence, & si vous aviez à parler à un *fils* & non pas à vos Confréres ni à vos Maîtres. Car vous parlez à vos Maîtres en la personne du Doien & des Docteurs de la Faculté de Médecine qui ont approuvé le Livre; Et à l'égard du *Chirurgien* Aprobateur & de l'Auteur, vous parlez à vos Confréres qui vont pour le moins de pair avec vous; Pour ne pas dire que l'Un est d'une autre distinction & par l'honneur du choix qui a été fait de lui pour secourir en toute ocasion feuë Madame la Daufine (honneur que vous avez paru lui vouloir * ravir pour vous donner du relief à ses dépens chez les Nations les plus reculées) & par son emploi ordinaire prés des personnes d'une naiss-

* *Voiez l'Epit. Ded. du Tr. des Mal. 3. edit. & sa Version Lat.*

ſance roiale & du premier ſang du monde ; Et l'Autre, d'une ancienneté de maîtriſe & d'expérience dont la vôtre n'aproche pas à plus de dix années prés. J'étois déja dans les Charges de ma Compagnie, quand vous avez été admis à la maîtriſe, & je n'ai eu que faire de ſortir de chez moi ; pour en avoir la preuve par le Double des Comptes de ma Quæſture. Vous me forcez malgré moi à refléchir ſur des avantages que j'ai ſur vous, auſquels je n'aurois peut-être jamais ſongé ; & j'aurois à craindre qu'en travaillant à humilier votre vain orgueil, je n'apriſſe moi-même l'art de devenir orgueilleux & vain. Mais, à Dieu ne plaiſe. Je me connois ; & je ne m'éléve point au deſſus de ce que je ſuis. Si j'ai parlé un peu haut, ce n'eſt que par rapport à vous. Cela ne m'empêche point de rentrer dans le centre de ma petiteſſe, par rapport à tout autre qui me fera l'honneur de m'avertir de ce qui lui aura paru digne d'éclairciſſement ou de correction. Il trouvera chez moi autant de docilité pour ſes avis, que j'ai de mépris pour vos injures, de diſpoſition à les oublier, de regret ſincére d'avoir été contraint à les repouſſer, & de véritable deſir que vous en ſoiez perſuadé.





